

Université Rennes 2-Haute-Bretagne
U.F.R. Arts, lettres, communication

Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'université Rennes 2

Histoire de l'art

Présentée par Céline Frémaux

Construire des églises en France dans la seconde
moitié du XX^e siècle. De la commande à la réalisation.
Nord-Pas-de-Calais (1945-2000).

Sous la direction de M. Jean-Yves Andrieux, professeur

Volume I

Décembre 2005

Table des matières

Volume I

Introduction	11
Première partie	37
Les églises de la Reconstruction dans le Nord-Pas-de-Calais 1945-1965	37
Chapitre 1 Le cadre historique, administratif et spirituel de la Reconstruction	42
1) Les institutions publiques.....	43
a) Le ministère de la Reconstruction.....	43
- Le cadre législatif et organisationnel.....	43
- Les dommages de guerre.....	47
- Les coopératives de reconstruction au secours des églises sinistrées.....	49
- L'architecte-conseil pour les édifices religieux.....	51
b) Les communes, propriétaires des biens à reconstruire.....	53
- De l'alliance avec l'affectataire.....	53
- À la discorde.....	54
c) Les tiraillements des discours officiels.....	55
- Du CTRI au MRU.....	55
- Moyens de diffusion.....	59
- Le modèle américain.....	62
2) Les institutions religieuses.....	64
a) Les institutions religieuses au niveau national.....	65
- Des structures efficaces.....	65
- Objectifs et moyens.....	66
b) Les institutions religieuses au niveau diocésain et paroissial.....	68
- Des structures opérationnelles.....	68
- Les CDAS à l'oeuvre.....	69
- Les curés reconSTRUCTEURS.....	73
c) Le contexte du renouveau de l'art sacré.....	78
- Le mouvement liturgique.....	78
- Évolution de l'art sacré au xxe siècle.....	82
3) Les créateurs.....	85
a) Architectes reconSTRUCTEURS : contraintes et critères de choix.....	86
- Les cadres de la Reconstruction.....	86
- Le problème de l'agrément.....	88
- Le problème de l'emploi.....	94
b) Architectes et architecture religieuse.....	96
- Formation.....	96
- Les débats autour du programme de l'église.....	99
- Une architecture religieuse par des artistes croyants ?.....	102
c) Architectes et artistes.....	104
- Modes de collaboration.....	104

- Entre synthèse des arts et querelles de l'art sacré	107
Chapitre 2 Les églises de la Reconstruction : retrouver le passé ou inventer l'avenir ?...113	
1) En attendant Vatican II.....	114
a) L'abandon du modèle traditionnel ?.....	114
- Un espace fonctionnel.....	114
- L'autel au centre des attentions	117
b) Des plans pour rassembler	119
- plan triangulaire.....	120
- Plan ellipsoïdal	123
- Plan centré.....	124
c) Les restauration	127
- La course à la protection	127
- Restauration des églises : un chantier théorique partagé ?	129
- Monuments historiques : le symbole ou la fonction ?.....	131
2) Techniques et matériaux : choix ou contraintes ?	134
a) La tentation du passéisme	134
- Ne pas reconstruire à l'identique : une contrainte économique	134
- Structure et forme : le rationalisme en question	135
b) Pierre et brique : un désir de régionalisme.....	138
- La pierre : un emploi local restreint.....	138
- La brique : un parement bon marché	142
c) Le béton : un matériau consacré.....	146
- Béton et tradition	146
- Le béton : un matériau inadapté à la région ?.....	151
3) La question de la place de l'église dans la France d'après-guerre	154
a) La question de l'emplacement de l'église.....	154
- Urbanisme et église	154
- À la recherche d'un emplacement optimum.....	159
b) De nouvelles formes pour une nouvelle église.....	164
- Vers l'église-maison	165
- Ruptures formelles : l'Église en question ?.....	166
- Emprunts aux formes architecturales profanes.....	168
c) Un art de notre temps ?.....	173
- Vers une synthèse des arts.....	173
- Querelles d'art sacré	177
Deuxième partie.....187	
Nouvelles églises des Trente Glorieuses 1945-1971187	
Chapitre 3 Équipement culturel des villes en développement : les conditions de la commande191	
1) Les institutions religieuses	192
a) Niveau national : une organisation efficace	193
- Tirer parti de l'organisation de la Reconstruction	194
- Composition du CNCE : un souci d'efficacité	196
- Le rôle technique et architectural du CNCE.....	202

b)	Les chantiers diocésains : un dynamisme régional.....	207
-	Les chantiers dans le diocèse d'Arras.....	208
-	Les chantiers dans le diocèse de Cambrai.....	209
-	Les chantiers dans le diocèse de Lille.....	214
c)	Évolution liturgique et pastorale.....	220
-	Une nouvelle vision de la pastorale.....	220
-	Sociologie religieuse.....	226
-	Le concile Vatican II : une nouvelle conception du lieu de culte ?.....	231
2)	Les institutions publiques.....	235
a)	Le développement urbain : de nouvelles compétences pour l'État.....	235
-	Des mesures d'urbanisation.....	235
-	De la responsabilité des pouvoirs publics dans l'équipement culturel.....	238
b)	L'implantation des lieux de culte.....	241
-	Les relations entre l'Église et les services d'urbanisme.....	241
-	Des mesures gouvernementales en faveur de la construction d'églises.....	243
c)	Le lieu de culte : équipement d'intérêt général ?.....	245
-	Le colloque de 1965.....	245
-	Relations avec les institutions publiques locales.....	250
3)	Les laïcs.....	253
a)	Compétences techniques et administratives.....	253
b)	Compétences financières.....	255
-	Industries.....	255
-	Industriels.....	258
c)	Compétences artistiques.....	259
-	Des connaisseurs.....	259
-	Des mécènes.....	260
4)	Les créateurs.....	262
a)	Les architectes.....	262
-	Le choix des architectes.....	262
-	La question des honoraires.....	264
-	L'Atelier d'art et d'architecture de Lille : une expérience inédite.....	265
b)	Les architectes et le programme d'église.....	269
-	Des architectes religieux ?.....	269
-	Les architectes face aux contraintes du chantier d'église.....	271
c)	Place et évolution de l'art sacré.....	277
-	Rapprochement entre l'Église et les artistes.....	277
-	La question de l'art non figuratif.....	281
	Chapitre 4 Constructions d'églises des Trente Glorieuses.....	285
1)	L'urgence de la pastorale. Des débuts expérimentaux.....	286
a)	De l'église de village à l'église du quartier ?.....	286
-	Un profil traditionnel pour des églises imposantes.....	287
-	Des églises pour des quartiers à l'allure de villages.....	288
b)	Réalisations d'une Église missionnaire.....	292
-	Réalisations artisanales.....	292
-	Anti-triompalisme et procédés de construction économique.....	295

c)	Les solutions économiques	301
-	Des églises en série ?	301
-	Aménagements de salles	303
2)	La gestion organisée des chantiers d'église.....	305
a)	Évolution des recherches formelles.....	306
-	Le renouveau du symbolisme religieux des églises du diocèse d'Arras.....	306
-	Innovations de l'architecture religieuse dans le diocèse de Cambrai	309
-	Les réalisations des Chantiers du diocèse de Lille : une nouvelle image de l'Église.....	317
b)	Les plans d'église à l'heure du concile.....	328
-	Évolution des plans d'églises avant le concile.....	329
-	L'impact du concile sur l'architecture religieuse.....	331
-	L'église post-conciliaire.....	332
-	Évolution des plans des églises des CDL après le concile	335
c)	Églises nouvelles et art sacré	339
-	La raréfaction des commandes	339
-	Intégration des arts : l'exemple de la chapelle d'Hem	340
3)	Nécessités économiques et incertitudes de la pastorale.....	346
a)	La fortune de la halle.....	346
-	Dans le diocèse d'Arras	347
-	Dans le diocèse de Cambrai	347
-	Dans le diocèse de Lille	355
b)	Des salles polyvalentes en attendant l'église ?.....	358
-	Présence et prudence.....	358
-	Fonctionnalité et économie	359
	Troisième partie.....	371
	Architecture religieuse 1971-2000 : nouvelles problématiques.....	371
	Chapitre 5 Gérer le patrimoine religieux	376
1)	Les diocèses face à la gestion de leur patrimoine immobilier.....	376
a)	Construire	377
-	Ville nouvelle : quelle pastorale ?.....	377
-	Églises et supermarchés	383
-	Des lieux œcuméniques	387
b)	Reconstruire/achever	391
-	La Commission des églises de Roubaix	392
-	Reconstruire/réhabiliter.....	396
-	Achèvement de la cathédrale de Lille	398
c)	Gérer.....	401
-	Entretien des nouvelles églises des Trente Glorieuses : un coût important	401
-	Églises des Houillères.....	405
-	Désaffectation/reconversion des églises.....	408
2)	Pouvoirs publics et patrimoine religieux.....	412
a)	L'église et la ville : un rapport à restaurer	412
-	Évolution des politiques de construction après 1971	412

- Les villes nouvelles	415
- Les discours sur la place de l'église dans la ville	418
b) La participation des communes à la construction des lieux de culte	421
- Reconstructions	422
- Équipements mixtes.....	426
- Aménagement de locaux par les communes.....	428
c) Patrimoine.....	430
- Désacralisation des églises : de l'objet culturel à l'objet culturel	430
- La protection des édifices religieux contemporains.....	432
3) Architectes	437
a) Le programme d'église.....	437
- Le désintérêt des architectes français.....	437
- Le recrutement des architectes	440
b) La question de la monumentalité.....	442
- Un thème récurrent de la fin du XX ^e siècle	442
- Discours de l'Église.....	445
- Discours des professionnels de la ville	449
Chapitre 6 Dernières églises du XX^e siècle	453
1) Des équipements neufs.....	453
a) Constructions nouvelles des années 1970.....	453
- Plans : des espaces flexibles.....	453
- Techniques et matériaux : les procédés de préfabrication	458
- Formes : de la banalité à l'expressivité	462
b) Des nécessités nouvelles.....	466
- Une chapelle à Euralille	467
- Des équipements mixtes	468
c) Villeneuve-d'Ascq : le choix d'une pastorale éclatée.....	470
- Centre culturel du Pont-de-Bois.....	471
- Le sanctuaire du centre ville.....	474
- La Croisée des Chemins.....	477
- La chapelle de la Cousinerie	478
2) Reconversions	481
a) Des bâtiments reconvertis en lieux de culte.....	481
- Des bâtiments religieux.....	482
- Des bâtiments profanes.....	483
- Des bâtiments industriels	486
b) Des églises désacralisées	489
- Églises reconverties	490
- Églises en péril	493
3) Des églises reconstruites	494
a) Suite à accident	494
- L'église et son clocher	494
- L'église monumentale.....	499
- L'église fonctionnelle	505

b)	Dans le cadre de restructurations de quartiers.....	510
	- L'église structurant le quartier.....	510
	- L'église insérée dans le bâti	516
c)	Achèvement de Notre-Dame-de-la-Treille	518
	- Le chantier depuis 1945 : la volonté d'en finir.....	519
	- Des projets à l'achèvement de la façade	522

Conclusion générale.....531

Sources et bibliographie (sommaire)545

1)	Sources manuscrites.....	547
2)	Sources imprimées.....	568
3)	Sources orales.....	573
4)	Bibliographie.....	573

Volume II

Annexes

Sommaire des annexes.....	3
Liste des églises	5
Carte du Nord-Pas-de-Calais	11
Répartition des constructions d'églises par aire géographique.....	13
Répartition des constructions par type et par période	14
Notices des églises (par ordre alphabétique des communes).....	15
Documents de propagande	382
Liste des églises des Chantiers du diocèse de Lille.....	383
Liste des architectes constructeurs d'églises	385
Notices biographiques	391
Architectes reconstruteurs	447

Introduction

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte¹. »

Voilà cent ans que la loi de Séparation des Églises et de l'État soumet les constructions de lieux de culte en France à un nouveau régime. Les rapports par elle radicalement transformés entre les pouvoirs publics et les institutions ecclésiastiques ont contribué pour une large part à modifier les termes de la commande d'édifices religieux. Une fois supprimés toute subvention mais aussi tout regard de l'État et des collectivités publiques concernant la construction d'églises, les diocèses ont dû certes, depuis 1905, assumer seuls la gestion financière de leur politique immobilière mais ont aussi bénéficié d'une nouvelle liberté concernant le nombre et la limitation géographique des paroisses, l'architecture et l'emplacement des églises.

Cette loi fondamentale, constitutive de l'État laïc français, représente un cas unique en Europe et dans le monde. Elle a non seulement eu une influence directe sur la gestion immobilière et la construction des lieux de culte en France² mais elle a aussi constitué la toile de fond sur laquelle se sont développées les mutations de la société française au XX^e siècle, et probablement accéléré le phénomène de sécularisation que l'on a pu observer au long des cent dernières années. L'État ayant substitué ses propres établissements aux structures socio-éducatives que l'Église avait mises en place pour encadrer la population, souvent soutenue en cela par les élites sociales, l'institution religieuse a peu à peu perdu son rôle structurant dans la société. Par suite l'église, les centres d'œuvre religieuse, les cinémas paroissiaux, les centres médicaux ont perdu leur attrait et leur rôle de foyer central au sein des agglomérations urbaines puis rurales.

Sans approfondir l'analyse que des spécialistes ont déjà menée à bien³, il semble essentiel de situer l'étude de l'architecture des églises de la seconde moitié du XX^e siècle

¹ Article 2 de la loi sur la Séparation des Églises et de l'État, votée par le Sénat le 6 décembre 1905 et promulguée le 11 décembre 1905.

² Exceptée la région Alsace-Lorraine qui reste soumise à un régime particulier.

³ On pense à des travaux historiques et sociologiques tels que : Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Tome 3 : 1931/1988, Toulouse, Privat, 1988, 569 p. ; François-André Isambert et Jean-Paul Terrenoire, *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*, Paris, CNRS, 1980, 187 p. ; Danièle Hervieu-Léger, *La religion pour mémoire*, Paris, Cerf, 1993, 273 p. et *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris, Bayard, 2003, 334 p.

et de leur place dans l'urbanisme dans l'évolution générale de la société, et de considérer à quel point le contexte historique, économique et social profondément renouvelé de la période 1945-2000 a contraint l'Église à affronter la modernité pour trouver sa place dans la société.

L'histoire de l'Église catholique au XX^e siècle est celle d'une institution en proie à de profonds bouleversements. Dans un contexte de sécularisation de la société française et de déchristianisation généralisée, l'Église est obligée de se transformer, de modifier son rapport aux autres institutions et à ses fidèles. C'est dès le XIX^e siècle que s'amorce le changement, alors que le traditionalisme qui fondait la société civile sur le modèle de la société religieuse est remis en cause dans le contexte sociopolitique et culturel de l'ère industrielle naissante⁴. Seulement quelques décennies après le renouveau religieux des années 1830-1850, le mouvement anticlérical, qui trouve ses racines dans la poussée de la démocratie et du socialisme, aboutit au tournant de la loi de Séparation. La situation, qui implique, après un siècle de Concordat, la perte de statut des curés et la disparition du budget des cultes, est radicalement nouvelle⁵. Si la fraternité des tranchées pendant la Première Guerre mondiale contribue à effacer les clivages idéologiques, la nouvelle orientation de l'Église n'est pas pour rien dans la restauration du dialogue entre culture laïque et culture catholique. En effet, l'institution religieuse affirme peu à peu sa compétence sociale. Dès avant 1914, de nombreuses œuvres de jeunesse catholiques voient le jour. L'Action catholique connaît son essor entre 1920 et 1960. L'Église s'efforce par ce biais de christianiser la société par l'intermédiaire des laïcs plutôt que des clercs⁶. De plus, les relations diplomatiques entre Paris et Rome sont officiellement rétablies en 1921.

Un autre indice de l'ouverture au monde de l'Église catholique au cours du XX^e siècle est la progression du mouvement œcuménique. Les tentatives lancées dès les années 1930 en vue d'un rapprochement avec les autres confessions catholiques progressent jusqu'au ralliement officiel de 1964⁷. Le concile Vatican II (1962-1965) marque l'aboutissement de nombreuses autres évolutions. En plus de l'ouverture du dialogue interconfessionnel, les textes publiés à cette occasion entérinent la reconnaissance par Rome de la liberté religieuse, l'acceptation du pluralisme, l'accent mis sur le rôle des laïcs et la collégialité épiscopale, l'impulsion donnée à la réforme de

⁴ Pierre Lebrun (dir.), *Histoire des catholiques en France*, Paris, Privat, 1980, p. 369.

⁵ Denis Pelletier, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, La Découverte, 1997, p. 57.

⁶ Pierre Lebrun, *op. cit.*, p. 463.

⁷ Denis Pelletier, *op. cit.*, p. 80 : décret *Unitatis redintegratio*.

la liturgie⁸. Évidemment, ces efforts ne parviennent pas à endiguer le déclin des ordinations et la baisse de la pratique. La carte de la France religieuse mise au point par Gabriel Le Bras et l'abbé Boulard dans les années 1950 fait apparaître une grande partie du territoire comme un « pays de mission », notamment les zones urbaines. La pratique dominicale connaît un ralentissement en 1950 puis s'effondre à partir de 1970. Alors qu'il est difficile, à la fin du siècle, d'identifier les catholiques français, on ne peut nier le succès des mouvements charismatiques ainsi que le renouveau dynamique de certains mouvements de jeunesse. A partir des années 1980, le catholicisme connaît, comme beaucoup d'autres religions, une réaffirmation identitaire.

L'image certainement la plus forte de la volonté de l'Église de s'adapter au cours du XX^e siècle, et même plus, de participer au monde contemporain, est celle de l'architecture des églises-bâtimens. Il est frappant de découvrir, au fil des paysages de la France rurale, que c'est bien souvent l'église qui concentre les innovations, aussi bien techniques que formelles, de l'architecture moderne. Dans le paysage urbain, force est de constater la mutation radicale des formes du lieu de culte catholique et de son rapport à l'espace environnant.

L'histoire de l'architecture religieuse s'écrit avec différents matériaux constitués de l'évolution des rapports entre les acteurs de la construction - Église, État, société civile et créateurs -, des interrogations de l'institution ecclésiastique sur sa place dans la société et plus largement de la place du spirituel dans la ville contemporaine et des problématiques de l'histoire de l'architecture en général : techniques, matériaux, traitement de l'espace, traitement de la lumière, relation aux autres arts...

Si les constructions religieuses de la première moitié du siècle dernier sont assez bien étudiées⁹, il est loin d'en être de même pour celles de la seconde moitié. En effet, la plupart des historiens de l'architecture arrêtent leur étude à l'année 1965. Ils le font sans doute pour respecter un recul historique, certes nécessaire, mais celui-ci peut être réduit sans prendre de risques démesurés si l'on cherche à analyser l'ensemble d'une production sans avoir l'objectif de la hiérarchiser, suivant les principes de méthode qui seront précisés ci-dessous. Considérer la date de la fin du concile Vatican II comme une

⁸ *Ibidem*, p. 97.

⁹ Hélène Guéné et François Loyer, *L'Église, l'État et les architectes : Rennes 1870-1940*, Paris, Norma, 1995, 366 p. ; Arlette Auduc, *Les constructions d'églises dans l'actuelle Seine-Saint-Denis de 1850 à 1914*, DEA d'histoire de l'architecture occidentale au XIX^e siècle sous la direction de Jean-Michel Leniaud, EPHE, 1997 ; Jean-Pierre Blin, « Les églises de la reconstruction, entre éclectisme et modernité », *La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre*, actes du colloque d'Arras, 8-10 novembre 2000, Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002, pp. 323-337.

date significative dans l'histoire de l'architecture religieuse est d'ailleurs contestable¹⁰. Même s'il est toujours partial, le choix qui a présidé à la définition des périodes chronologiques de ce travail sera explicité plus avant dans l'introduction.

L'idée d'étendre l'étude du sujet à la période actuelle est cependant largement soutenue. Cette nécessité a été soulignée à plusieurs reprises lors du colloque *Architecture religieuse du XX^e siècle en France : quel patrimoine ?*¹¹. Paul-Louis Rinuy, par exemple, dans une étude historiographique touchant plus à l'histoire de l'art sacré en général qu'à l'histoire de l'architecture religieuse en particulier, a montré combien, d'une part, il est fait peu de cas de l'art sacré dans l'histoire de l'art et combien il est nécessaire d'orienter la recherche vers des périodes plus proches de nous, notamment celle succédant aux Trente Glorieuses, et vers des études plus exhaustives, sur des territoires géographiques limités¹². Nous déplorions déjà cette lacune dans un article synthétique publié l'année dernière dans le *Journal des Arts*¹³. Les exemples célèbres d'Assy, Audincourt, Vence ou Ronchamp occultent trop souvent la réalité de la construction religieuse en France dans la seconde moitié du XX^e siècle. Même dans les ouvrages de synthèse les plus récents sur l'histoire de l'architecture contemporaine, l'architecture religieuse est restreinte à la présentation de quelques lieux-phares tels que les églises citées plus haut, la plupart plus célèbres pour leur décor que leur architecture, ou encore Notre-Dame de Royan (1954-58, Guillaume Gillet architecte) et Sainte-Bernadette de Nevers (1963-66, Claude Parent architecte)¹⁴.

L'étude plus représentative des constructions d'églises d'une région telle que le Nord-Pas-de-Calais permet d'avoir une vision plus juste des mutations de l'architecture religieuse. Car ces exemples sont mis en exergue pour leur caractère d'exception et non pour leur représentativité. Ils restent des cas atypiques, qui ont rarement fait école, et qui sont loin de refléter l'ampleur et la diversité des débats de la période sur

¹⁰ Mais il faut noter qu'Antoine Lebas, *Des sanctuaires hors les murs. Eglises de la proche banlieue parisienne 1801-1965*, Paris, Monum, 2002, p. 28, reconnaît : « La date de clôture du concile (1965), bien que retenue pour limite symbolique de l'ouvrage, n'a guère constitué un tournant dans l'évolution de la construction religieuse qui se poursuit sur sa lancée jusqu'au début des années soixante-dix. »

¹¹ Colloque organisé au couvent des dominicains de Lille les 25-26 mars 2004. Coordination scientifique : Céline Frémaux, Alice Thomine, Bernard Toulhier.

¹² Paul-Louis Rinuy, « La place des arts figuratifs dans l'architecture religieuse du XX^e siècle, regard historiographique et perspectives », Actes du colloque de Lille, 25-26 mars 2004, Rennes, PUR, 2005.

¹³ Céline Frémaux, « L'église dans la cité : les mutations d'un lieu symbolique », *Journal des Arts*, n° 189, 19 mars-1^{er} avril 2004, p. 36.

¹⁴ Ce sont les seuls et mêmes exemples cités dans deux ouvrages généraux d'histoire de l'architecture contemporaine en France : Gérard Monnier (dir.), *L'architecture moderne en France*, T. 2 Joseph Abram, *Du chaos à la croissance, 1940-1966*, Paris, Picard, 1999, 327 p ; Jacques Lucan, *Architecture en France (1940-2000)*, Paris, Le Moniteur, 2001, 375 p. Jacques Lucan cite en plus la cathédrale d'Alger (1954-58, Paul Herbé et Jean Le Couteur architectes).

l'architecture religieuse. Nous avons choisi, au contraire, de concentrer le travail sur un territoire donné, de rendre avec exactitude nos observations sur le terrain et d'analyser, à partir des différentes sources d'archives consultées, de manière à la fois plus large et plus approfondie les débats et les facteurs qui ont affecté l'image que l'Église-institution a voulu donner d'elle-même à la société française à partir de 1945 par le medium de l'église-bâtiment.

Limites géographiques

Outre le fait qu'un des axes de recherche de l'UFR d'Histoire de l'université Charles de Gaulle-Lille III¹⁵ soit l'étude de l'architecture religieuse de la fin du siècle et du début du XX^e siècle - ce travail, commencé en DEA dans cette université en constituera une suite logique -, le choix de la région Nord-Pas-de-Calais comme territoire d'étude pour le présent sujet est judicieux à plusieurs égards.

D'abord, par sa situation géographique et économique, cette région fut, à partir de 1945, le lieu de grands chantiers de reconstruction et de construction d'églises. En effet, les deux départements ont beaucoup souffert des dommages de la Seconde Guerre mondiale. Zone frontière comprise entre le littoral de la Manche et la Belgique, le Nord-Pas-de-Calais a abrité les bunkers de l'organisation Todt et les rampes de lancement de V1 et de V2 dirigées vers l'Angleterre (cf. Carte des constructions d'églises, Vol II p.11). La région a donc été particulièrement exposée aux bombardements alliés de 1944. Dans ces secteurs, de nombreuses villes et surtout des villages et leurs églises ont été gravement sinistrés.

Ensuite, l'explosion démographique de l'après-guerre a engendré dans toute la région la croissance de villes moyennes, le développement de nombreuses zones périurbaines qu'il a fallu doter d'équipements religieux. Les bassins miniers du Valenciennois et du Lensois, les bassins sidérurgiques de Dunkerque et de Maubeuge, des villes administratives comme Arras et Saint-Omer, et surtout la capitale régionale, Lille, future conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing, sont des terrains d'études particulièrement riches (cf. Carte de la répartition de constructions d'églises par aire géographiques, Vol II, p. 13). Les quartiers résidentiels, les ensembles d'immeubles locatifs, les cités ouvrières sont autant de foyers où l'Église a voulu s'implanter. En

¹⁵ Sous la direction de Marie-Josèphe Lussien-Maisonnette, maître de conférences.

outre, la région comporte un exemple de ville nouvelle, Villeneuve-d'Ascq, implantée à la périphérie est de Lille, qui complète les cas de figure d'agglomérations urbaines.

Le nombre élevé d'églises que nous avons pu recenser fait de la région un foyer d'expérimentation en matière d'architecture religieuse dans la seconde moitié du XX^e siècle. Les diverses tendances architecturales y sont représentées et permettent d'analyser, de façon très complète, la place de l'église au sein de l'urbanisme contemporain.

De plus, les limites de la région correspondent exactement à celles de trois diocèses, ceux d'Arras, Cambrai et Lille, coïncidence qui a son importance pour l'étude des sources religieuses.

Limites chronologiques

La période chronologique choisie pour cette étude, de 1945 à 2000, est une période de renouveau pour l'architecture religieuse en France. Le conflit mondial semble avoir accéléré la diffusion en France de la réforme déjà en cours dans certains pays voisins comme la Suisse ou l'Allemagne sous l'influence du mouvement liturgique lancé depuis la fin du XIX^e siècle par Dom Guéranger de l'abbaye de Solesmes¹⁶. Les mouvements scouts développés pendant la guerre, la façon de célébrer en plein air avec des moyens de fortune dans les camps de prisonniers ou sur le front, ont fourni des expériences de concélébration telle qu'elle était mise en pratique déjà par le théologien Guardini à la salle des chevaliers du Quickborn, en Bavière, aménagée par l'architecte Rudolf Schwartz en 1933¹⁷. L'aménagement liturgique des nouvelles constructions connaîtra, de fait, des solutions anticipant largement la formulation officielle de la réforme de la liturgie par le concile Vatican II.

D'autre part, la Reconstruction faisant suite à la Seconde Guerre mondiale donne lieu à d'importants débats, renouvelant considérablement l'idée de l'architecture des lieux de culte catholique. Alors qu'ils mobilisent dans une moindre mesure les milieux littéraires et politiques que ceux d'après 14-18, et qu'ils font moins appel au ressort sentimentaliste de la « grande pitié des églises de France¹⁸ », ils ont en revanche une

¹⁶ Abbé Didier Bonnetterre, *Le Mouvement liturgique de Dom Guéranger à Annibal Bugnini ou le cheval de Troie dans la cité de Dieu*, Broût-Vernet, Fideliter, 1980, 190 p., chap. I.

¹⁷ Frédéric Debuyst, *Le génie chrétien du lieu*, Paris, Cerf, 1997, p. 51.

¹⁸ Maurice Barrès, *La grande pitié des églises de France*, Paris, Emile-Paul frères éd., 1914, 419 p., utilise l'expression pour souligner le caractère désastreux de la loi de Séparation pour le patrimoine

plus grande incidence sur les formes et les plans des édifices religieux, ainsi que sur l'évolution de leur rôle structurant dans le village, le quartier ou la ville. Les débats, loin de se cantonner à des prises de position de spécialistes directement concernés par la question, architectes, urbanistes, responsables des services de la reconstruction, cadres religieux, passionnent aussi les habitants, les élus locaux et les curés. C'est qu'ils touchent au modèle archétypal de l'église, celle qui dresse son clocher au milieu des maisons rassemblées en troupeau à ses pieds.

Le fantôme de la Reconstruction d'après la Première Guerre mondiale, honni par les élites éclairées du clergé comme par celles des instances civiles de la Reconstruction, est dans tous les esprits. Référence permanente, la reconstruction des pastiches, des styles historiques, sert de repoussoir pour mettre en avant une conception moderniste de la reconstruction des églises après 1945. Les débats des constructeurs concordant avec la volonté de l'Église d'être de son temps, les discours portés au niveau national par les différentes instances officielles, laïques et ecclésiastiques, semblent aller vers un consensus, celui d'une modernité affirmée, qui cherche son chemin entre l'héritage de Perret et des expériences plus radicales.

Pourtant, les réalisations viennent largement contredire ces théories. En effet, c'est seulement une minorité d'édifices qui concrétise les idées de renouvellement de l'architecture religieuse, tandis qu'une grande majorité poursuit tant bien que mal les tendances de la première moitié du siècle, donnant lieu à un régionalisme plus ou moins renouvelé. C'était sans compter sur les multiples acteurs qui, invisibles dans les débats officiels, ont leur mot à dire sur le terrain. Les maires, les curés, la population et même certains architectes, loin des directives transmises par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme ou par les commissions d'art sacré, s'accrochent aux valeurs de mémoire, de pérennité de l'ancienne église et tentent de retrouver la silhouette familière, même au prix de concessions concernant la technique et les matériaux.

L'étude d'un territoire géographique limité permet de s'attacher à ces dizaines de cas de tensions entre les différentes autorités, entre les différents acteurs, à ces correspondances, ces témoignages écrits ou oraux qui révèlent combien la reconstruction de l'église a cristallisé les débats de la société toute entière, et combien

religieux. La même expression est employée après-guerre par Paul Léon, directeur général des Beaux-Arts qui intitule « Les églises martyres » un ensemble d'allocutions qu'il a prononcées lors de la fin des travaux de restauration de plusieurs cathédrales endommagées in Paul Léon, *L'art français. Esquisses et portraits*, Paris, Fasquelle, 1933, pp. 63-75, ou encore par le président de l'œuvre de secours aux églises dévastées qui dit dans un rapport du 6 mars 1947 que : « la grande pitié des églises de France » s'est aggravée.

elle reflète la sensibilité des uns et des autres au sujet de la place de l'Église dans le monde moderne.

Si la date butoir mentionnée est 1945, il faut bien considérer qu'elle ne correspond pas à l'année du lancement des chantiers de reconstruction. En effet, les églises sont parmi les derniers édifices à être reconstruits car la priorité va d'abord aux structures de production et aux habitations. Ce n'est pas avant 1948 que les premières pierres des églises à reconstruire sont posées. Néanmoins déjà en 1945, et même dès le début des opérations militaires, s'organisent les institutions publiques et religieuses, se mettent en place les structures d'aide à la reconstitution des biens immobiliers ecclésiastiques dont le fonctionnement et la composition sont intéressants à analyser. De plus, dans cette période de transition, le culte est poursuivi ou rétabli dans des constructions de fortune, baraquements, églises provisoires ou bâtiments transformés pour l'occasion, qui sont des expériences souvent intéressantes, rendant à la communauté des pratiquants une valeur oubliée par l'Église tridentine et donnant au lieu des célébrations une dimension chaleureuse qui marquera les futurs reconstructeurs.

La période de la Reconstruction reflète les débats et les querelles idéologiques dans lesquels l'église est encore bien souvent un élément fondamental. Pour certains, elle peut permettre de lutter contre la marée du communisme ; pour d'autres, elle est perçue comme un frein au progrès de la société, qu'il soit considéré d'un point de vue social ou matérialiste.

La période 1945-2000 est marquée par la promulgation de la Réforme liturgique mais bien plus, nous le considérerons ainsi, par les expériences et les débats qui ont préparé Vatican II. La France a participé pleinement, par l'intermédiaire de certains de ses évêques, à la préparation et à la tenue de ce concile. L'architecture des églises constitue un point important de la réforme, l'espace du culte et son aménagement devant contribuer au bon déroulement de la cérémonie. Nous verrons que bien avant 1963, date de la promulgation du texte *Gaudium et Spes*¹⁹ portant sur la réforme liturgique, plusieurs églises de la région avaient un autel séparé du mur et la messe s'y célébrait face au peuple.

Nous verrons aussi quels rapports l'architecture des églises entretient avec l'art, dont la valeur apologétique est remise en valeur lors du concile. Ces rapports sont d'ailleurs à considérer de manière très attentive car ils permettent d'avoir un point de

¹⁹ Constitution sur la Sainte Liturgie, 4 décembre 1963.

vue intéressant, et souvent négligé par l'historiographie, sur les expériences de synthèse des arts développés dans de tout autres milieux par des architectes tels que Le Corbusier²⁰ ou des artistes comme Kandinsky²¹, ainsi que sur l'apparition de l'abstraction dans les arts décoratifs (vitraux, tapisseries). De plus, la réception de l'art non figuratif, difficile à cerner habituellement, peut être analysée par le biais de sources relevant de l'étude de l'architecture religieuse et sortant du champ de la presse spécialisée.

La période est bien sûr, et cela compte plus que toutes les autres considérations, celle de la sécularisation de la société française. L'urbanisation accélérée de l'après-guerre, souvent associée à ce phénomène, justifie à nouveau le choix de 1945 comme date butoir. Dès la fin du conflit en effet, un nombre toujours croissant de ruraux afflue dans les villes. Les Trente Glorieuses sont les années qui voient se construire les cités périphériques, les grands ensembles, les quartiers résidentiels, les barres et les tours²². L'Église voit dans l'accompagnement de ces populations déracinées un enjeu essentiel de sa mission. Dans cette situation et ce contexte particuliers, là encore des structures sont créées pour promouvoir la construction de lieux de culte décentralisés, ancrés dans les quartiers suburbains.

Dans ce contexte, l'Église est la seule institution en charge des constructions d'églises, même si elle doit rester en contact avec les pouvoirs publics chargés de l'aménagement urbain. Les débats sont tellement vifs qu'ils aboutiront à des solutions architecturales parfois considérées comme extrêmes. Ils concernent des questions de fond sur la place de l'Église dans la ville, la façon dont elle doit être représentée, l'image qu'elle doit donner d'elle-même et de ses rapports à la société. Plus radicalement que dans le cadre de la Reconstruction, les formes et la structure du bâtiment-église sont remises en cause. Il s'agit moins alors d'adhérer à une forme de modernité que de trouver une place dans un monde qui laisse peu d'espace aux dimensions spirituelle et communautaire.

²⁰ Jacques Lucan, *Architecture en France (1940-2000)*, Paris, Le Moniteur, p. 118 : la recherche d'une synthèse des arts avait été inscrite comme l'un des objectifs du 6^e congrès des CIAM à Bridgewater en 1947. Le Corbusier crée avec André Bloc en 1949 l'Association pour une synthèse des arts plastiques. On peut citer également la revue *Formes et vie*, revue trimestrielle de synthèse des arts patronnée par Le Corbusier, Albert Gleize, Fernand Léger, Fredo Sides, dont le premier numéro paraît en 1951.

²¹ Wassily Kandinsky, *Écrits complets*, T. 3 *La synthèse des arts*, Paris, Denoël Gonthier, 1975, 398 p.

²² Ce mouvement migratoire a commencé bien avant vers la région parisienne. Il est à l'origine de la création de « l'Œuvre des chapelles de secours de la banlieue parisienne » en 1901 puis des « Chantiers du Cardinal » en 1931. Pour l'historique de ces organisations, cf. Blaise Wilfert, « Les Chantiers du Cardinal, une œuvre attendue », in Simon Texier (dir.), *Églises parisiennes du XX^e siècle*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 1996, pp. 26-42.

Là encore, la participation active, les témoignages, les partis des différents acteurs de la construction témoignent de la vitalité du débat sur les lieux de culte, qu'on n'appelle plus alors que « chapelles », « centres ou relais paroissiaux ». Ils prouvent combien l'Église, seule en théorie à décider de l'équipement religieux des nouveaux quartiers, était en réalité accompagnée et réceptive aux échos ou aux prises de participation de certaines structures relevant de l'État, de la société civile, des architectes et des artistes.

Après cette époque faste pour la construction d'église comme pour le bâtiment en général, la récession touche tous les domaines. C'est à partir du début des années 1970 que le nombre de constructions de lieux de culte se réduit considérablement, en parallèle avec celui des grands ensembles, dont le développement a été stoppé par la mise en place du Plan Construction en 1971 (cf Vol. II, p. 14, fig. 3).

Le nombre de pratiquants allant de pair avec les ressources de l'Église, beaucoup de paroisses connaissent des difficultés pour le remboursement de leur église et pour l'entretien de leurs biens immobiliers en général. La réduction du nombre de vocations affecte également le maillage paroissial et la pratique de la pastorale de proximité : les limites des paroisses sont redessinées, les lieux de culte des quartiers ne constituent alors plus un centre mais deviennent périphériques, perdant leur fonction, souvent au profit de l'ancienne église.

Pourtant, quelques constructions neuves voient encore le jour. En premier lieu, le cas particulier de la ville nouvelle établie à l'est de Lille, la capitale régionale, constitue un terrain privilégié pour l'étude de la place de l'église dans ce type d'urbanisme. Il sera intéressant de comparer l'attitude adoptée à Villeneuve-d'Ascq à celle adoptée dans d'autres villes nouvelles, notamment Évry, dont la cathédrale occulte les autres exemples de réalisation dans ces cités créées *ex nihilo*.

Ensuite, quand les budgets sont trop réduits, l'église investit sans complexe des immeubles réaffectés à d'autres fins parmi lesquelles celle du culte. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, d'anciens immeubles commerciaux ou industriels connaissent ce sort.

Enfin, la plupart des églises nouvelles des années 1980-1990 sont en fait des reconstructions, après que le choix eut été fait, souvent au grand dépit des membres des associations de sauvegarde du patrimoine, de détruire l'église du XIX^e siècle devenue vétuste. On voit alors les communes, étroitement associées aux évêchés, mener à bien les projets de constructions d'églises, y compris dans le cas de municipalités

communistes ! La reconstruction de l'église entre alors souvent dans le cadre de politiques de restructuration de la ville et de requalification des quartiers. L'église est considérée dans ces cas comme un élément structurant du plan d'aménagement, groupant autour d'elle un ensemble d'équipements socio-culturels laïques. On peut alors se demander si la séparation de l'Église et de l'État est, dans ces cas, remise en question par les faits.

Dans le cadre de cette étude, nous aurons aussi à considérer deux phénomènes déjà importants et qui tendront probablement à se développer dans les temps à venir, ceux de la patrimonialisation et de la reconversion des églises récentes. Face au phénomène de désaffectation du culte, à la baisse de leurs moyens matériels et humains, les associations diocésaines, propriétaires des églises, ont eu à trouver des solutions pour faire face aux charges disproportionnées de l'entretien des églises.

Des ventes d'églises, et nous ne parlons que de celles bâties depuis 1945, se succèdent depuis les années 1990, des projets de reconversion en font des lieux de rassemblement à vocation culturelle ou de loisir. Quand les bâtiments sont reconvertis, c'est qu'une attention particulière est faite à leur valeur patrimoniale, relevant moins de leur conception architecturale que de leur valeur de symbole et de mémoire. Cette patrimonialisation est rarement soutenue par les services des Monuments historiques qui ignorent encore trop l'ensemble du patrimoine religieux de la période et qui, à l'instar de l'historiographie, n'en retiennent que quelques édifices signés par les architectes les plus réputés. Mais quelques exemples ne doivent pas laisser ignorer que la majorité des lieux de culte désaffectés sont détruits. S'il est certain que dans la plupart des cas, ni la valeur architecturale ni la valeur immobilière de ces édifices ne peuvent constituer des arguments en faveur de leur sauvegarde, il est à craindre non seulement un effacement précoce de tout un pan de l'histoire de l'Église au XX^e siècle mais aussi de l'histoire des nouveaux quartiers urbanisés durant la période des Trente Glorieuses.

Limites du sujet

Il importe avant tout de bien définir le corpus tel qu'il a été établi. Les limites géographiques fixées, il faut préciser la terminologie. Les églises inventoriées dans le cadre de ce travail sont exclusivement les églises paroissiales, telles que les définit le droit canonique : « Par église on entend l'édifice sacré destiné au culte divin où les

fidèles ont le droit d'entrer pour l'exercice du culte divin, surtout lorsqu'il est public²³ » (canon 1214). La dénomination « église » est celle du droit canonique mais le langage courant utilise fréquemment le mot « chapelle » pour des lieux de culte de taille réduite. La mise au point étant faite sur ces notions de vocabulaire, on se référera le plus souvent, pour des raisons de commodité, à l'usage commun.

Ont donc été écartées de ce corpus les chapelles et églises privées telles que celles des couvents ou des hôpitaux, ainsi que les oratoires privés, d'abord pour des questions méthodologiques, ensuite pour des questions de cohérence scientifique. En effet, les sources concernant les édifices du culte privé ne sont pas les mêmes que celles concernant les édifices du culte public, ce qui aurait impliqué d'autres recherches et un éparpillement encore plus important des lieux d'archives à explorer. De plus, et même si les évolutions formelles, techniques et structurelles semblent aller de pair pour les églises du culte public et celles du culte privé, notre problématique prend en compte l'église dans sa dimension symbolique, dans son rapport à l'environnement construit comme centre d'une paroisse, et perdrait sa cohérence si l'on ajoutait au corpus des édifices conçus pour s'insérer dans un ensemble conventuel ou hospitalier. Cependant, il est certain que nous ne pourrions ignorer l'impact de certaines constructions privées sur les architectes ou les membres du clergé bâtisseurs d'églises paroissiales. Dans la région notamment, il faudra citer le couvent des dominicains de Lille de Pierre Pinsard, et le Carmel de Valenciennes, œuvre de Pierre Székely, qui eurent un retentissement certain.

D'autre part, dans le souci d'une meilleure lisibilité du travail, nous avons écarté a priori de notre corpus les églises classées Monuments historiques. Nous prendrons en compte les exemples intéressants de celles protégées partiellement qui sont l'objet de reconstructions qui affectent leur forme architecturale primitive mais laisserons de côté les églises entièrement restaurées par les services des Monuments historiques correspondant à des méthodes spécifiques et bénéficiant de moyens différents des églises non classées. Nous prendrons tout de même en compte les rapports des différentes institutions en cause dans la reconstruction des églises avec les services de l'administration des Beaux-Arts dans la mesure où ils ont pu avoir des influences les unes sur les autres.

²³ Roger Paraliou, *Guide pratique du code de droit canonique*, Paris, éd. Tardy, 1985, p. 348.

L'étude des réalisations plastiques et décoratives rencontrées dans les édifices du corpus a été menée quand leur réalisation était en lien direct avec l'architecture, que ces œuvres aient été dessinées par l'architecte lui-même ou sous sa direction. Dans l'annexe consacrée aux fiches d'inventaire des églises, nous avons cité tous les objets dont nous avons pu trouver la référence. Mais étant donné que nous n'avons pu visiter l'intérieur de toutes les églises, les œuvres d'art et les objets liturgiques n'ont pas été tous identifiés²⁴. Quelques exemples de réalisations donnent néanmoins une idée précise de ce que fut dans la région le débat sur le renouveau de l'art sacré et les tentatives de recherche d'une synthèse des arts dans l'église.

Sources et méthode

Le statut des églises en France étant clairement défini, il est assez aisé de repérer les sources documentant les constructions mais celles-ci n'en sont pas moins dispersées. Une part des églises étudiées est propriété des communes : les églises reconstruites après la guerre à la place de celles bâties avant 1905. L'autre part est propriété des associations diocésaines : les églises reconstruites à la place de celles bâties après 1905 et les églises nouvelles bâties après 1945. Les sources sont donc de deux types.

Pour l'étude des églises appartenant aux communes, nous avons consulté les séries des archives départementales (Nord et Pas-de-Calais) concernant les dommages de guerre aux édifices publics ainsi que les fonds d'architectes qui y ont été versés²⁵. Le centre des archives nationales contemporaines de Fontainebleau conserve plusieurs fonds importants concernant la Reconstruction. Un des fonds primordiaux pour notre étude, est celui des archives des coopératives nationales de reconstruction d'églises²⁶. D'autres fonds permettent de retracer l'organisation générale de la Reconstruction et les mesures prises par les directions de la construction et du bâtiment au sortir de la guerre et jusqu'au début des années 1970²⁷. Les communes, propriétaires, conservent la plupart du temps et permettent d'étudier, quand elles sont classées et accessibles, les archives du projet comprenant plans, contrat d'architecte, permis de construire, réunions de

²⁴ En effet la visite de la grande majorité des églises du corpus pose problème. Elles sont quasiment toutes fermées, parfois même le dimanche, pour raison de sécurité ou parce qu'elles sont désaffectées. L'auteur de ces lignes a dû redoubler de volonté pour obtenir des rendez-vous de visite ou pour disposer des clés.

²⁵ Série W : reconstruction ; série J : archives d'architectes.

²⁶ 790374 : sociétés coopératives de reconstruction « La Renaissance des clochers » et « La Renaissance des autels ».

²⁷ Organisation générale de la reconstruction : 770810 ; 790092 ; 790641 ; 840554 ; 900616 ; 910583.
Directions de la construction et du bâtiment : 771063 ; 771065.

chantier, réception des travaux. Les cahiers des délibérations municipales ont été dépouillés dans tous les cas possibles afin de retracer les étapes de la décision et de la réalisation, notamment la nomination du ou des architectes²⁸.

La presse locale est également une source importante. Nous avons relevé de nombreuses coupures de journaux locaux et régionaux dans les différents fonds étudiés. Nous n'avons pas procédé à des dépouillements complets, exercice qui s'avérerait très fastidieux vu le territoire couvert²⁹.

Le clergé étant affectataire des églises communales, les services des archives diocésaines détiennent également des sources importantes concernant la participation des curés en place au programme des reconstructions et à l'aménagement liturgique. Les paroisses conservent parfois sur place des éléments de correspondance, des comptes rendus de réunions des comités paroissiaux qui ont participé aux discussions avec les architectes et les municipalités sur les choix à adopter. Ce sont les sources les plus précieuses pour documenter la réception de l'architecture religieuse et de l'art sacré contemporains, mais aussi les plus difficiles d'accès³⁰.

Pour les églises appartenant aux diocèses, les principaux foyers de nos recherches ont été les services des archives diocésaines. Nous y avons trouvé les documents sur la construction des églises elle-même mais aussi la correspondance entre architectes et ecclésiastiques. Les procès-verbaux des réunions des commissions diocésaines d'art sacré et les revues diocésaines ont été systématiquement dépouillés. En outre, des fonds spéciaux, conservés au centre des archives historiques du diocèse de Lille, constituent une documentation incomparable sur les conditions de construction des églises nouvelles. Ils couvrent d'abord la production du Centre régional de sociologie religieuse, chargé d'étudier les limites des paroisses à créer et la pertinence de l'implantation de nouveaux lieux de culte. Ils contiennent ensuite les publications et les archives de l'oeuvre des Chantiers du diocèse de Lille, association de laïcs gérant les constructions nouvelles du diocèse. Enfin, ils relatent les réflexions et les travaux du

²⁸ Se reporter aux sources pour connaître la liste des communes dont nous avons dépouillé les archives sur la reconstruction des églises.

²⁹ Pour un titre de la presse régionale, il existe près d'une dizaine d'éditions locales correspondant à différentes zones géographiques. Les coupures de presse trouvées dans les archives, publiques et privées, concernant les chantiers d'église sont principalement issues des journaux locaux suivants : *L'Abeille de la Ternoise*, *La Croix du Nord*, *La Voix du Nord*, *Nord Eclair*.

³⁰ Les paroisses rurales ont rarement un responsable de leurs archives, les fonds sont mal connus et encore moins classés. Nous tenons à saluer le travail de récolement systématique des archives des paroisses du diocèse de Lille effectué par Frédérique Vienne, archiviste en chef des AHDL, qui nous a grandement facilité la tâche.

Comité national de construction d'église dont le chanoine Carette, secrétaire de l'évêché de Lille, était membre. Les services immobiliers des diocèses nous ont également ouvert certains de leurs dossiers d'archives qui nous ont permis de documenter les chantiers les plus récents et de prendre en considération certaines dimensions économiques³¹.

Pour constituer les dossiers concernant les architectes, outre les références glanées çà et là dans les sources précédemment citées, nous avons dépouillé systématiquement les archives de l'Ordre régional des architectes. Les curriculum vitae des architectes y sont conservés, ainsi que leur dossier d'inscription à l'ordre, comprenant leur cursus scolaire, leur diplôme, leurs stages et expériences, des articles de presse concernant leur carrière, leurs fonctions officielles, et éventuellement leur nécrologie. La consultation des archives nationales de l'Institut français d'architecture (IFA) a été également fructueuse. Outre les fonds d'archives déposés par des architectes constructeurs d'église dans la région Nord-Pas-de-Calais (dont certains ne sont malheureusement pas encore mis à disposition du public³²), les dossiers constitués par la Direction de l'architecture et de l'urbanisme et versés à l'IFA regorgent d'éléments documentant la carrière de nombreux architectes³³.

Enfin, certaines églises de notre corpus présentent le cas particulier de relever, au moment de leur édification, de la propriété privée. Il s'agit des constructions élevées par les anciennes Sociétés houillères des bassins du Nord et du Pas-de-Calais. Pour en retracer la naissance, nous avons consulté les fonds, avec des résultats plus ou moins fructueux, du service des archives du Centre historique minier de Lewarde³⁴.

Certaines revues spécialisées d'architecture ou d'art sacré ont été dépouillées pour l'ensemble de la période afin de repérer s'il était question de l'architecture religieuse en général dans les premières, des exemples du Nord-Pas-de-Calais en particulier dans les secondes. Nous avons de la sorte identifié des articles intéressant notre corpus dans les revues *Arts*, *L'Architecture d'aujourd'hui*, *L'Architecture française*, *Techniques et architecture*, et *Art chrétien*, *Art d'église*, *Art sacré*, *Espace*, *Chroniques d'art sacré*.

Considérant que les acteurs des chantiers d'églises de la période étudiée, et principalement des Trente Glorieuses, étaient pour la plupart encore en vie, des entretiens ont été menés qui témoignent des engagements aussi bien des laïcs que des

³¹ Les références à ces dossiers situées en note de bas de page comprennent la mention SI.

³² Les fonds Joseph Belmont n° 73, Pierre-André Dufetel n° 292 AA, Willerval n° 357 AA ne sont pas accessibles et le fonds Guillaume Gillet n° 152 IFA n'est accessible que partiellement.

³³ Ces dossiers sont notés DAU.

³⁴ Les fonds touchant directement à la gestion du patrimoine culturel immobilier des HBNPC sont cotés : 18 W 1-2 ; 1 W 133.

ecclésiastiques, des professionnels aussi bien que des observateurs, dans l'épopée des constructions d'églises contemporaines.

L'ensemble des données recueillies a été synthétisé sous la forme de fiches d'inventaire, réalisées selon le modèle des fiches de la base Mérimée du ministère de la Culture. Une vacation de deux mois au sein du service de l'inventaire de la DRAC Nord-Pas-de-Calais nous a permis de nous former à ce type de présentation³⁵. Les fiches de pré-inventaire des églises repérées lors de l'enquête topographique réalisée par ces services pour les régions de Boulogne-sur-Mer et du bassin de la Sambre ont pu être consultées. Le service des Monuments historiques a mis à notre disposition les dossiers de demande d'inscription ou de classement, nourris d'ailleurs de notre mémoire de DEA sur les églises du Pas-de-Calais.

Ces fiches, présentées en annexe ainsi que les notices biographiques des architectes correspondants, sont classées par ordre alphabétique des communes. Elles permettent de visualiser rapidement l'édifice, son emplacement dans l'environnement bâti, de repérer ses dates de construction, ses maîtres d'œuvre et ses maîtres d'ouvrage, ses références bibliographiques et présentent un court historique ainsi qu'un descriptif sommaire de la construction.

Problématique

Nous avons déjà vu en début d'introduction que dans la plupart des publications spécialisées en architecture, l'architecture religieuse est considérée à part, comme indépendante de l'ensemble de la création qui a monopolisé l'attention des historiens. Ces derniers ont concentré leurs études sur des domaines considérés comme plus représentatifs de la recherche architecturale contemporaine tels que l'habitat collectif ou les bâtiments industriels³⁶. Or, si l'architecture religieuse paraît un manifeste de la représentation de l'institution religieuse, si son évolution dans la deuxième moitié du XX^e siècle paraît refléter avant tout celle de l'évolution de la liturgie, si elle semble

³⁵ Vacation effectuée sous la direction d'Odile Cannevas-Tétu, Conservateur général de l'Inventaire, en novembre-décembre 1999.

³⁶ Christian Moley, *L'Architecture du logement. Culture et logiques d'une norme héritée*, Paris, Anthropos, 1998 ; Jean-Patrick Fortin, *Grands ensembles. L'espace et ses raisons*, Paris, Plan urbanisme construction architecture, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, [2000] ; Jean-Yves Andrieux (dir.), *Architecture du travail*, Rennes, PUR, 1992 ; Jean-Yves Andrieux, *Le patrimoine industriel*, Paris, PUF, 1992, Frédéric Seitz, *L'architecture métallique au XX^e siècle*, Paris, Belin, 1995 ; Emmanuel de Roux, *Patrimoine industriel*, Paris, Éd. Du Patrimoine, Éd. Scala, 2000.

accuser un retard par rapport à l'évolution des techniques et des matériaux, il apparaît que c'est justement parce qu'elle est analysée trop indépendamment du contexte global dans lequel elle a évolué.

L'accélération des mutations historiques, économiques et sociales de la seconde moitié du XX^e siècle est exactement parallèle à l'accélération des mutations formelles et structurelles du bâtiment-église. Il faut y voir une concordance. L'Église, de tout temps, a vécu au rythme des évolutions politiques, économiques et sociales. Ses cadres, en désirant régénérer cette dynamique après 1945, ont rendu l'institution religieuse encore plus réceptive aux mutations de la société. En observant les mécanismes de la commande, ses acteurs et les enjeux de la construction d'église pour chacun d'eux - Église, État, société civile, créateurs -, on cherchera à comprendre en quoi le chantier d'église, entre 1945 et 2000, est le réflecteur des rapports entre les différentes composantes de la société contemporaine et de l'évolution de ces rapports sur un demi siècle.

Une approche sera privilégiée au long de ce travail qui permet de mieux comprendre combien l'église est toujours partie constituante du débat architectural : l'approche urbaine. Alors que les questions de planification de la ville, d'aménagement du territoire sont récurrentes au cours de ces soixante dernières années, il est intéressant de voir comment l'Église est incluse dans les débats sur la structure de la ville contemporaine ou comment elle s'y invite, comment le lieu de culte est considéré : pour sa fonction, son pouvoir symbolique ou structurant, comme équipement public ou lieu réservé aux rassemblements d'une minorité, quelle est sa relation avec l'espace public ?

Religieux mais surtout historiens et sociologues, se sont interrogés sur la question de la place de l'église dans la ville dans les années 1960, années d'urbanisation massive, et continuent à s'exprimer sur cette question. Michel Ragon, en 1964 dans *L'urbanisme et la cité*, soutenait que le lieu de culte était un point de cristallisation dans les cités neuves, même s'il venait après l'usine, l'école, les musées et les centres commerciaux³⁷. Une enquête réalisée en 1969 sur les Français et les églises venait confirmer l'importance de ce lieu. Par ordre d'importance, les monuments symboliques de la ville étaient classés par les urbains comme suit : l'école, le bureau de poste, la mairie et l'église³⁸. La même enquête révélait que 40 % des Français estimaient la présence d'une église dans une ville nouvelle indispensable, 40 % très utile et seulement 5 % inutile.

³⁷ Michel Ragon, *L'urbanisme et la cité*, Paris, Hachette, La nouvelle encyclopédie, 1964, p. 71.

³⁸ Colloque *La ville et le sacré*, Paris, 13-14 décembre 1969.

Deux décennies plus tard, la question continue à être abordée. Frédéric Debuyst observe que « la mégalopole débouche presque toujours sur un chaos de villes-satellites et de bidonvilles où la « perte du lieu » devient pour beaucoup une véritable perte d'identité³⁹ ». L'implantation de l'église dans la cité peut changer ce rapport négatif à la ville, comme en convient Pierre Laborde dans son étude sur les quartiers : « La forte perception du quartier par l'habitant réside aussi dans l'existence d'un certain équipement qui sert d'élément de structuration et de polarisation [...]. Le quartier dispose d'équipements sociaux et culturels. L'église n'est plus l'élément essentiel de la structuration en Europe occidentale mais reste fréquemment une référence toponyme et un repère facile⁴⁰. »

Présentation du plan

Le parti pris pour structurer l'ensemble de nos recherches et mettre en perspective notre problématique n'est basé ni sur une partition strictement chronologique ou thématique, ni sur une catégorisation stylistique mais sur les conditions de la commande, dont les modalités évoluent selon le contexte historique, économique et social et selon les acteurs en jeu. Ce découpage, nécessaire pour une meilleure lecture de ce travail n'est certainement pas un plan idéal, ni infaillible. Il est évident par exemple, qu'une part des conditions de la commande se retrouve dans chacune des parties que nous avons délimitées. De la même façon, la formation des architectes ne varie pas considérablement de l'une à l'autre, mais ils sont choisis différemment. Afin d'éviter d'éventuelles répétitions, quand elles auront été présentées une fois, les conditions récurrentes ne seront plus détaillées mais il sera fait un renvoi au chapitre qui les aura traitées.

Voyons comment s'est opéré le découpage de ce travail. Contrairement aux époques antérieures dont les constructions religieuses sont souvent abordées sous l'angle de la relation, conflictuelle ou au contraire consensuelle de l'Église et de l'État, les chantiers d'église de la période concernée ici ne peuvent plus être envisagés de cette manière⁴¹. L'antagonisme des pouvoirs et leur désir de représentation par l'architecture

³⁹ Frédéric Debuyst, *L'art chrétien contemporain, de 1962 à nos jours*, Paris, Mame, 1988, p. 15.

⁴⁰ Pierre Laborde, *Les espaces urbains dans le monde*, Paris, Nathan-Université, 1994, p. 71.

⁴¹ Nous faisons allusion ici aux travaux de Jean-Michel Leniaud, *Les cathédrales au XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1993, 984 p., et de François Loyer et Hélène Guéné, *L'Église, l'État et les architectes. Rennes 1870-1940*, Paris, Norma, 1995, 366 p.

monumentale décrits par Viollet-le-Duc dans *Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale*⁴² comme étant le principal enjeu de l'architecture religieuse et municipale, ne peut plus être, dans les conditions de la nouvelle législation de séparation des Églises et de l'État, considéré comme tel.

De plus, les nombreuses sources à la disposition des chercheurs pour la période contemporaine permettent d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble des facteurs qui influent sur le chantier d'église, dépassant les sources strictement officielles qui sont souvent les seules à documenter des périodes plus anciennes. Il est important de mettre à profit les correspondances privées, celles des nombreuses associations ou comités qui ont pris part aux réalisations, les archives des architectes eux-mêmes et les témoignages oraux qui permettent non seulement d'avoir un point de vue original sur le processus de construction mais aussi sur la réception des réalisations.

Les parties ont été déterminées à partir de la distinction des facteurs essentiels en jeu :

- Le statut de l'église
- Les rapports entre les différents acteurs de la commande
- L'arrière-plan théologique, liturgique et pastoral

Ces trois conditions essentielles synthétisent la majeure partie des facteurs entrant en jeu dans la formulation des réponses architecturales, éminemment révélatrices du contexte de la commande. Le statut de l'église révèle l'identité du maître d'ouvrage, les moyens économiques afférents au chantier, les modalités du choix de l'architecte, et conditionne souvent le rapport de l'édifice à l'environnement bâti. Les rapports entre les différents acteurs de la commande sous-tendent l'ampleur des enjeux à mettre en œuvre dans un tel chantier, et parfois jusqu'aux choix architecturaux, techniques et formels employés. L'arrière-plan théologique, liturgique et pastoral ne peut être écarté dans aucun cas, même si la maîtrise d'ouvrage n'est pas religieuse, car il influe directement sur le cahier des charges et sur les partis architecturaux et artistiques. Il a aussi une implication directe sur le choix de l'emplacement de l'église, son volume, sa taille, sa forme même.

Les trois parties du plan prennent chacune en compte l'ensemble de ces facteurs, mais se distinguent par l'évolution ou la différenciation des conditions de la commande.

⁴² Viollet-le-Duc, *Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale*, Paris, Berger-Levrault, 1978, réimpression en fac-simile de l'édition Hetzel et Cie, 1878, 284 p.

Cela induit que les deux premières parties aient quasiment les mêmes limites chronologiques.

La première partie porte sur les reconstructions d'églises détruites par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale (1945-1965). Ces chantiers d'églises, propriétés communales, relèvent des autorités publiques et de l'administration de gestion et de contrôle mise en place par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Le choix des architectes est également soumis à des critères imposés par l'administration. Les moyens affectés aux reconstructions d'églises sont les dommages de guerre, déterminés par la même administration en fonction de la valeur de l'édifice préexistant.

Pourtant l'autorité religieuse est loin d'être absente de ces dossiers. De l'échelon local à l'échelon national, elle met en place une série de structures visant à aider les prêtres touchés par la destruction de leur église, à accélérer l'attribution des dommages de guerre, à financer éventuellement une partie des chantiers pour anticiper l'arrivée des subsides de l'État.

De façon significative, la population elle-même prend réellement part à certaines décisions, par le biais de comités paroissiaux aussi bien que par celui de groupements de citoyens. Cet engouement et les débats passionnés autour des questions architecturales montrent à quel point la reconstruction de l'édifice religieux est au centre des préoccupations de la cité.

Les débats sur l'emplacement, la forme, la structure de l'édifice sont révélateurs d'influences étrangères, de l'influence de certains médias comme la revue *L'Art sacré*⁴³, des expériences menées déjà entre les deux guerres par les « Chantiers du Cardinal » à Paris⁴⁴ ou les « Ateliers d'art sacré » créés par Maurice Denis et Georges Desvallières en 1922.

La limite chronologique inférieure de la période cernée ici correspond à la fin de la guerre mais il faut considérer que les premières reconstructions d'église ne débutent qu'en 1948. Nous aurons toutefois à analyser les débats sur la Reconstruction et son organisation qui s'ouvrent dès les premières destructions, dans le cadre du

⁴³ La revue, dirigée par les Pères dominicains Couturier et Régamey de 1939 à 1954 aura une influence certaine dans l'évolution de l'art sacré en France après la Seconde Guerre mondiale et diffusera notamment les réalisations de la Suisse alémanique et de l'Allemagne où le Mouvement liturgique avait eu des répercussions en matière d'aménagement d'église dès les années 20.

⁴⁴ Les Chantiers du Cardinal sont initiés par le Cardinal Verdier, archevêque de Paris, à partir de 1931 pour équiper en lieux de culte les quartiers en expansion de la banlieue parisienne.

gouvernement de Vichy. Les reconstructions d'églises dans la région Nord-Pas-de-Calais s'achèvent en 1965, coïncidant avec la date de clôture du concile Vatican II.

La seconde partie présente les constructions nouvelles des Trente Glorieuses jusqu'à la création du Plan Construction (1945-1971). La différence majeure avec les églises dont il question dans la première partie est bien sûr le statut des édifices. Les églises nouvelles sont construites sous la seule responsabilité des évêchés, représentés juridiquement par les associations diocésaines. Le nombre de lieux de culte, le choix de l'architecte aussi bien que le financement des constructions dépendent entièrement des diocèses, c'est-à-dire que les coûts de construction sont à la charge de la générosité des fidèles.

Il est passionnant de prendre conscience au fur et à mesure des recherches de l'enthousiasme des hommes d'église et des fidèles qui ont œuvré à l'équipement religieux des villes en expansion. Le contexte de cette épopée constructive est tout à fait différent, bien que contemporain, de celui de l'activité de reconstruction. Après les villages et les villes, ce sont exclusivement les villes avec leurs grands ensembles et leurs nouveaux quartiers résidentiels qui sont touchées par les constructions d'églises. La population concernée est sociologiquement totalement différente. Pour la plupart déracinés, les jeunes couples qui viennent habiter ces nouveaux quartiers sont des travailleurs, éloignés de la structure familiale traditionnelle et des valeurs morales véhiculées dans le patriarcat. Les nouveaux quartiers sont le lieu des mutations sociales irréversibles qui marquent l'ère post-industrielle des pays occidentaux.

L'Église est bien consciente de ces transformations radicales qui la touchent de plein fouet dès après 1945, et qui se traduisent par la baisse de fréquentation des lieux de culte aussi bien que par celle des vocations. Naît alors un formidable mouvement, relayé aussi bien par la base que par la hiérarchie la plus élevée de l'institution, pour que l'Église prenne part à ces mutations et soit présente dans la nouvelle société en formation.

Les acteurs privilégiés ici sont les prêtres qui animent les paroissiens d'un élan de générosité, d'un esprit communautaire pour la construction du lieu de culte, plus ou moins modeste, mais aussi les responsables des constructions d'églises au sein des évêchés, les membres des commissions diocésaines d'art sacré (CDAS)⁴⁵, les

⁴⁵ Nous utiliserons désormais les initiales de cette institution pour la désigner : CDAS.

responsables nationaux et mêmes certains architectes, actifs au niveau local ou au niveau national dans le renouvellement de l'architecture religieuse.

Cependant, les rapports Église/État continuent à jouer un rôle dans les décisions de construction de lieux de culte. Dans les cas où les décideurs publics ignorent l'activité de maîtrise d'ouvrage de l'Église, cette dernière n'hésite pas à les solliciter pour intégrer le plus judicieusement ses lieux de culte dans la ville en formation.

Bien sûr, le contexte social et religieux pèse lourdement sur les conditions de construction, favorisant les initiatives concernant la pastorale (nombre et proximité des lieux de culte), les recherches sur l'aménagement de l'espace intérieur (qui seront légitimées par le concile Vatican II) ou encore sur les formes de l'église (discrétion plutôt que visibilité, pauvreté plutôt qu'ostentation).

Les dates retenues pour cette partie sont 1945, qui voit le début, dans la région concernée, de l'aménagement de nouveaux quartiers, et 1971, date à laquelle le nombre de constructions accuse un recul considérable et brutal, qui semble correspondre à la fin des grands projets de construction d'habitats, marquée dans la France entière par la mise en place du Plan Construction qui précède de peu la circulaire Guichard, souvent résumée par l'expression « ni tours ni barres » (1973). 1971 est en outre l'année de la suppression d'un organisme-clé des constructions d'églises pendant plus de dix ans : le Comité national de construction d'églises. Nous n'avons pas voulu choisir la fin du concile Vatican II, souvent retenue comme date-clé pour marquer la fin ou le début d'une période, comme date butoir d'une de nos parties⁴⁶. En effet, nous considérons que le tournant, dans la région étudiée, se situe plutôt autour de 1970. Cette date correspond bien plus que celle de 1965 à une réalité sur le terrain : la raréfaction des chantiers d'église et le changement des problématiques qui leur sont liées. À l'épopée enthousiaste succèdent l'apaisement, mais aussi la désillusion...

La troisième et dernière partie concerne les chantiers d'église de la période la plus récente (1971-2000). Cette période est marquée par un ralentissement des chantiers et

⁴⁶ Il est commode de choisir 1965 comme date symbolique d'une évolution dans l'architecture et l'art d'église. Bien des auteurs, notamment Antoine Le Bas, y arrêtent leur étude. Nos recherches nous ont permis de comprendre que les documents produits par Vatican II ne font que légitimer et officialiser les expériences en cours au moins depuis 1945 en France. D'autre part, les documents du concile n'étant diffusés dans les diocèses et les paroisses qu'à partir de 1965, il n'est pas possible de considérer que les premières églises post-conciliaires datent de la même année. Si l'on considérait que ces documents étaient connus tout de même, pourquoi alors ne pas prendre en compte l'année de la Constitution sur la liturgie, 1963 ? Les églises de 1965 se situent plutôt dans la continuité d'expériences antérieures.

un espacement dans le temps des projets. Suite à l'équipement des nouveaux quartiers, les problématiques de la construction de lieux de culte ne sont plus les mêmes.

Les diocèses de la région restent représentatifs des réflexions en cours au niveau national. Tout d'abord, le diocèse de Lille comprend le projet de ville nouvelle de Lille-est, projet qui suscitera une étude approfondie de l'implantation de lieux de culte. Comment, dans ces créations *ex nihilo* décidées par l'État pour désengorger les grandes agglomérations, intégrer les conditions d'une réelle urbanité ? Doit-on y retrouver les pôles structurants de la ville traditionnelle ?

Ensuite, ce diocèse est le théâtre de plusieurs opérations d'urbanisme importantes réalisées dans le cadre des politiques de la ville. Dans le but de réhabiliter des quartiers anciens, souvent dominés par une église du XIX^e siècle devenue vétuste, les communes choisissent de remplacer l'ancien édifice du culte par un bâtiment moderne, qui marque l'espace d'une autre manière. L'église, ou plutôt le centre paroissial, définit à nouveau le centre du quartier, plus par son implantation et sa relation aux autres constructions que par son importance. Le dialogue entre pouvoirs publics, évêché et paroisses est privilégié lors de ces opérations, et les moyens mis en commun.

De même, dans le diocèse d'Arras, les églises les plus récentes sont l'objet de projets communs de la paroisse et de la commune et donnent naissance à des équipements alliant espace de culte et espace associatif ou municipal.

La période 1971-2000 comprend aussi des constructions nouvelles qui n'ont pas vraiment été marquées par une réaffirmation des symboles religieux dans l'espace urbain⁴⁷, mais relèvent plutôt d'une attention constante à l'utilisation rationnelle de moyens limités, privilégiant des lieux de culte modestes et confortables, s'insérant dans la ville comme un équipement supplémentaire. Certes, il est vrai qu'après certaines expériences radicales telles que celles qui ont mené à l'insertion des lieux de culte dans les caves ou les rez-de-chaussée d'immeubles, on ne pouvait que revenir à un signalement formel plus marqué des édifices. Mais l'étude exhaustive d'un territoire représentatif ne semble pas permettre d'affirmer la réapparition généralisée du monumentalisme des églises catholiques.

⁴⁷ Affirmation souvent soutenue, depuis la réalisation de la cathédrale d'Evry, par les historiens de l'architecture ou de l'histoire de l'Église. Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, op. cit., p. 491, parlent d'un « net retour à la dimension verticale du christianisme » ; Franck Debié et Pierre Vérot, op. cit., pp. 341-350, mettent en relation « visibilité pastorale contemporaine et monumentalité post-moderne » ; Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France, T. 3 De la croissance à la compétition, 1967-1999*, Paris, Picard, 2000, pp. 122-128 parle d'« une nouvelle monumentalité ».

Nonobstant la baisse du nombre de constructions et la sécularisation de la société, les chantiers de lieux de culte de la période récente poussent à s'interroger sur le processus de patrimonialisation des églises, effectif soit par la politique de protection soit par la reconversion de certaines d'entre elles, et à se demander comment et pourquoi s'opère la transformation d'un lieu de culte en lieu de culture.

Cette dernière partie peut sembler moins cohérente que les précédentes. Elle révèle en fait un éclatement des questionnements, des situations de chantiers d'églises propre à la période la plus contemporaine. À la multiplication des types de chantier correspond en tout cas un apaisement des relations entre les différents acteurs des constructions, et un intérêt toujours important des créateurs pour les chantiers d'églises.

Première partie

Les églises de la Reconstruction dans le Nord-Pas-de-Calais 1945-1965

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont les plus touchés par les dommages de la Seconde Guerre mondiale. Le bulletin des commissions départementales de la Reconstruction de décembre 1946, publié par le MRU, fait état du nombre précis (inexact à 5 %) de bâtiments sinistrés par département. Le Nord et le Pas-de-Calais déplorent chacun la destruction totale ou partielle de plus de 130 000 bâtiments. Le département de la Manche vient ensuite avec 111 720 bâtiments détruits, puis la Moselle, la Seine inférieure, la Somme⁴⁸. Parmi ces bâtiments, pour la France entière, on compte près de 6000 églises détruites ou endommagées entre 1939 et 1945⁴⁹. Yves Sjöberg, dans un ouvrage sur l'art sacré paru en 1957, compte, lui, 4000 édifices sinistrés dont 450 doivent être entièrement rebâti⁵⁰.

Si l'on s'en tient à ce dernier chiffre, les 63 chantiers du Nord-Pas-de-Calais font de la région l'un des chantiers d'expérimentation les plus représentatifs de la reconstruction d'églises paroissiales d'après 1945.

Les deux départements, avec leurs littoraux, leurs plaines agricoles, leurs bassins industriels, sont des territoires contrastés d'un point de vue socio-économique, culturel et religieux. Sur la « carte religieuse de la France rurale » au milieu du XX^e siècle établie par le chanoine Fernand Boulard à partir d'études sociologiques se dessinent en effet des lignes de partage isolant des zones de pratique majoritaire et des zones de pratique minoritaire (région de Dunkerque, région de Lille, bassins miniers du Lenois et du Valenciennois)⁵¹. Cette carte correspond bien sûr précisément à celle que l'on pourrait

⁴⁸ CAC 790641 BT 1289 : *Bulletin des Commissions départementales de la Reconstruction* (MRU), n° 4, décembre 1946, pp. 5-8.

⁴⁹ Chiffre de la Fédération nationale des groupements d'églises dévastées cité dans la *Semaine religieuse de Lille*, Bulletin du diocèse de Lille, n° 32, 7 septembre 1947. La Fédération, dans un document non daté intitulé « Un emprunt pour les églises et édifices religieux sinistrés ? » (AD Cambrai carton « églises dévastées ») fait mention de 5600 églises sinistrées, chiffre auquel se réfère probablement le bulletin du diocèse de Lille. Lors de l'exposition internationale de la reconstruction et de l'urbanisme au Grand Palais à Paris en 1947, le Groupement des églises dévastées présente une carte de France faisant état de 5 640 églises sinistrées.

⁵⁰ Yves Sjöberg, *Mort et résurrection de l'art sacré*, Paris, Grasset, 1957, p. 134.

⁵¹ Carte reproduite dans François Lebrun (dir.), *op. cit.*, p. 485.

tracer de l'ancrage socialiste et communiste dans cette « génération sociale » des années 1930-1950 que représentent les ouvriers des bastions de la grande industrie du Nord⁵². D'ailleurs l'Église, par l'intermédiaire des mouvements d'Action catholique, est largement présente dans ces zones de « mission ». Développée au cours des années 1930, l'impact de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) dans le Nord n'est pas négligeable. La reconstruction des églises après-guerre revêt donc aussi un enjeu idéologique dans le contexte particulier de l'évolution à la baisse de la pratique religieuse.

Les nombreuses sources à disposition qui permettent de retracer l'histoire, les enjeux, la complexité de ces chantiers, mettent en évidence deux points essentiels que nous développerons dans cette première partie.

Le premier point concerne la multiplicité des acteurs qui prennent réellement part aux décisions concernant la reconstruction des édifices religieux ou qui les influencent. Monument essentiel de la cité, souvent central et structurant l'espace, le devenir de l'église interpelle la plupart des habitants. Le chantier de reconstruction prend en effet l'accent de multiples interventions ou revendications, provenant de l'ensemble de la société civile.

Certes, depuis la loi relative à la Séparation des Églises et de l'État promulguée le 11 décembre 1905, la propriété des édifices religieux bâtis avant cette date relève de l'État, des départements ou des communes⁵³. Mais le statut des églises paroissiales n'en est pas moins complexe : elles sont en effet « affectées au culte à perpétuelle demeure ». Le curé en est le « gardien » de droit et de fait tandis que le maire en est le responsable légal comme de tous les édifices communaux⁵⁴. Le statut du culte catholique sera définitivement fixé par les lois du 11 décembre 1905, du 28 mars 1907 et du 13 avril 1908. Cette dernière n'est pas sans importance pour le patrimoine religieux puisqu'elle ne donne pas l'autorisation aux propriétaires des édifices (soit les communes, les

⁵² Gérard Noiriel, *Les ouvriers dans la société française : XIX^e-XX^e siècle*, Paris, PUF, 1986, p. 201.

⁵³ Bulletin officiel du 11 décembre 1905, « Loi relative à la Séparation des Églises et de l'État », art. 12 : « Les édifices qui ont été mis à la disposition et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes, sont et demeurent propriété de l'État, des départements et des communes ».

⁵⁴ Jacques Guillouet, « L'église, bâtiment paroissial et communal », XXII^e congrès de la Fédération savante du Nord de la France lors de ses assises annuelles du 25 octobre 1981, p. 24.

départements et l'État) de remplacer le mobilier cultuel comme les chaises, les bancs et les vases sacrés⁵⁵.

Ainsi, dans le cas des églises paroissiales, le curé et le maire ont à veiller à la bonne conservation et à la dignité de l'église. Mais ces deux représentants d'institutions sont eux-mêmes, dans la plupart des cas, représentants ou tout au moins relais de groupes de pression locaux formés par les habitants et les paroissiens. Réunis sous la forme d'associations, de coopératives, de conseil paroissial ou encore de sociétés diverses (d'histoire locale, de sauvegarde du patrimoine...), ces groupes de particuliers sont porteurs des positions et des réflexions de la société civile⁵⁶, souvent difficiles à saisir faute de documents et de témoignages.

De plus, les créateurs, architectes et artistes, tout en répondant aux choix de la maîtrise d'ouvrage, implicitement partagée entre les divers protagonistes cités, apportent des arguments supplémentaires au débat.

L'étude systématique et approfondie de la reconstruction des églises dans le Nord-Pas-de-Calais permet de rendre compte de la diversité des acteurs en présence, de leur organisation spécifique, de leurs rapports, de leurs débats internes et croisés.

Le second point de cette première partie concerne les réalisations proprement dites. Relevant de l'ensemble des facteurs présentés d'abord, les églises - mais il n'y a sûrement pas lieu de différencier les typologies dans ce débat -, sont révélatrices de la tension entre traditionalisme et modernité qui existe dans tout contexte de reconstruction. Lors d'un récent colloque consacré au rôle des services des Monuments historiques dans la reconstruction en Europe après les guerres mondiales, il est apparu à l'évidence que le travail des historiens sur la question manquait encore de matière⁵⁷. En effet, si tous reconnaissent que les lendemains de guerre exigent des choix entre mémoire, histoire et oubli, le débat sur les tensions dualistes passéisme/modernisme ou

⁵⁵ Jean Kerlévéo, *L'Église catholique en régime français de séparation. L'occupation des églises par le desservant et les fidèles*, Aire-sur-la-Lys, Éd. Jean Mordacq, 1951, p. 222.

⁵⁶ Nous retiendrons comme acception de « société civile », concept formulé en 1821 par Hegel dans *Les principes de la philosophie et du droit*, celle définie par Dominique Colas, professeur de science politique à l'IEP : « elle désigne la vie sociale organisée selon sa propre logique, notamment associative, qui assurerait la dynamique économique, culturelle et politique » (site internet de l'IEP).

⁵⁷ Il s'agit du 3^e symposium international de la restauration « Living with history 1914-1964 » organisé par le KADOC-K.U.Leuven, qui se tint à Louvain et Ypres du 1^{er} au 5 septembre 2004. Actes à paraître. Un compte-rendu de ce colloque a été rédigé par Anne Moignet-Gaultier pour la revue *Archiscopie*, n° 45, décembre 2004, pp. 21-22.

régionalisme/*tabula rasa*, semble manquer de sources autres que celles des institutions chargées officiellement de la Reconstruction.

Cela est dû en partie à la constitution même des sources d'archives. La documentation photographique rassemblée par le MRU par exemple, témoigne du parti pris d'un archivage qui valorise, par le nombre de photographies, les opérations réalisées sous la responsabilité du ministère et porteuses de sa doctrine, tels que les ISAI (Immeubles sans affectation immédiate), les chantiers d'expérience ou les expositions liées à la Reconstruction. Par contre, les clichés relevant du simple témoignage sur des lieux banals sont limités⁵⁸.

Il faut signaler néanmoins les efforts menés, notamment sous l'égide de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP)⁵⁹, pour orienter l'historiographie de la Reconstruction vers d'autres points de vue. En témoignent les actes du colloque *Les reconstructions en Europe 1945-1949*, qui privilégient l'axe comparatif et des thèmes qui sortent de la sphère politique ou administrative, tels que le point de vue économique, le problème des sinistrés, la question de la reconstruction en tant que facteur de modernité⁶⁰.

Il n'en reste pas moins que les discours des responsables politiques, comme ceux des responsables religieux dans le cas de reconstruction d'églises, ont une dimension idéologique qui est - il ne faut pas en négliger l'importance - le reflet de ce qui est vécu et ressenti par la population qu'ils sont censés représenter. Idéaux ou terre-à-terre, les arguments des uns et des autres influent sur la conception de l'architecture et de l'urbanisme de la Reconstruction. Les architectes les captent, les valorisent ou les négligent, et créent, dans des conditions juridiques et financières strictement définies, des édifices porteurs des convictions des hommes de leur temps.

Mais il faut tenter d'approfondir un point : celui du rôle des populations concernées. Certains historiens ne sont pas dupes du poids que représentent les sinistrés dans les activités de reconstruction. Dans *L'architecture de la reconstruction*, les auteurs attribuent une responsabilité aux sinistrés dans le non-renouvellement de

⁵⁸ Dominique Gauthey, « Les archives de la reconstruction (1945-1979) », *Études photographiques*, n° 3, novembre 1997, p. 5.

⁵⁹ Danièle Voldman, chargée de recherche CNRS au sein de l'IHTP, multiplie les publications sur la période (voir la bibliographie).

⁶⁰ Dominique Barjot, Rémi Baudouin, Danièle Voldman (dir.), *Les reconstructions en Europe 1945-1949*, Actes du colloque international organisé par le Mémorial de Caen et le Centre de recherche d'histoire quantitative (CNRS et Université de Caen), les 20-21 et 22 février 1997, avec la coopération de l'IHTP (CNRS) et le Centre Pierre-Léon d'histoire économique et sociale (CNRS, Université Lyon II), Bruxelles, Ed. Complexe, 1997, 341 p.

l'architecture française à la Reconstruction. Il est vrai que, si en théorie l'administration apparaît comme toute puissante, dans les faits, les sinistrés, à travers leurs associations, exercent une pression directe sur les architectes d'opération⁶¹. Cette pression est d'autant plus prégnante lorsque l'édifice concerné est hautement symbolique.

Philippe Boutry analyse finement les valeurs que recouvre le clocher, un des « lieux de mémoire » de la France⁶². Multipliés par le mouvement de restauration paroissiale au XIX^e siècle, les clochers sont le signe architectural de la mémoire de près de deux millénaires de vie chrétienne. De là découlent, selon l'auteur, à l'instar de tout lieu de mémoire collective, des données contradictoires : un sentiment de familiarité vécue, un lien d'attachement affectif mais aussi l'irréalité d'un rythme de vie rurale aujourd'hui abandonné, d'une croyance en partie désertée. La destruction traumatisante de ces clochers, dans une région bouleversée par les bombardements, les explosions, l'épisode de la poche de Dunkerque, a fortement marqué les habitants et les a inconsciemment poussé à se raccrocher aux vestiges de leur passé.

Les architectes ont donc une véritable mission, au-delà de la remise en état des lieux de culte, celle de faire recoller les habitants à la réalité des temps de l'après-guerre. Il est important de prendre en considération le maximum des facteurs qui ont pu présider à leurs choix pour sortir du débat limité au dualisme tradition / modernité.

L'étude de la reconstruction des églises, par le nombre des acteurs concernés, par l'importance et la passion des débats qui s'y rapportent, et dans de nombreux domaines (architectural, urbanistique, théologique, liturgique, sociétal), apporte certaines réponses sur les conditions concrètes de la conception et de la construction des édifices religieux et sur les débats idéologiques qui les sous-tendent. De cette façon, la pérennité, l'évolution ou l'invention des formes, le choix des plans, l'utilisation des matériaux et des techniques trouvent des éléments d'explication fondés sur un large éventail de sources.

Chapitre 1 Le cadre historique, administratif et spirituel de la Reconstruction

Nous voulons dans cette partie dresser, pour la période de la Reconstruction (1945-1965), le cadre administratif, législatif et organisationnel dans lequel se sont

⁶¹ Anatole Kopp, Frédérique Boucher, Danièle Pauly, *L'architecture de la reconstruction. 1945-1953*, Paris, Le Moniteur, 1982, p. 97.

⁶² Philippe Boutry, « Le clocher », Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, vol. III : *Les France*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 57-89.

effectuées les reconstructions d'églises. Nous voulons également rassembler les faits et les courants de pensée qui forment le contexte historique et qui déterminent certains des enjeux que représentent les chantiers de lieux de culte pour les différents acteurs, répartis ici en trois groupes : celui des institutions publiques, celui des institutions religieuses et celui des créateurs.

1) Les institutions publiques

Dès les premiers dommages infligés par les combats de la Seconde Guerre mondiale, l'ampleur des chantiers de reconstruction impose au gouvernement français, comme après la Première Guerre, de mettre en place une organisation, des structures pour relever le pays.

Vu leur statut, les églises paroissiales sont concernées par le règlement des dommages de guerre. En vertu de et malgré la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905, les pouvoirs publics sont les premiers à financer la reconstruction des lieux de culte. D'après Debié et Vérot, sur les 2 500 églises édifiées en France de 1945 à 1970, un millier l'a été aux frais de l'État au titre de la Reconstruction⁶³.

Pour ce faire, l'État suscite la création d'organismes relais, les associations syndicales ou les coopératives de reconstruction, qui joueront un rôle important dans la reconstruction des églises⁶⁴.

Outre les lois qui régissent l'architecture et l'urbanisme de la reconstruction et qui servent de cadre aux chantiers d'églises, nous verrons quels ont été les discours tenus par les instances officielles et comment ils ont pu influencer les architectes.

a) Le ministère de la Reconstruction

- Le cadre législatif et organisationnel

L'organe gouvernemental chargé de la Reconstruction en France a changé à de multiples reprises de nom et d'attribution, en l'espace de quelques années⁶⁵. C'est dès

⁶³ Franck Debié, Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré*, Paris, Critérim, p. 154.

⁶⁴ Anatole Kopp, Frédérique Boucher et Danièle Pauly, *L'architecture de la reconstruction en France. 1945-1953*, Paris, Le Moniteur, 1982, p. 13.

⁶⁵ Pour la chronologie complète et détaillée de l'évolution du ministère de la Reconstruction, on se référera à l'annexe 7 de l'ouvrage de Anatole Kopp, Frédérique Boucher, Danièle Pauly, *L'architecture de la reconstruction en France 1945-1953*, op. cit., ou à la liste des ministres chargés de l'Équipement et de l'Architecture de 1944 à 1997 établie par Jean-Yves Andrieux et Frédéric Seitz, *Pratiques*

1940, après les premiers bombardements qui touchèrent le pays, que l'État répond à la nécessité d'avoir une organisation d'ensemble pour gérer la Reconstruction⁶⁶. La loi du 11 octobre 1940, modifiée le 16 février 1941 et codifiée le 12 juillet 1941 crée un Commissariat technique à la reconstruction immobilière (CTRI). Sa mission est d'établir les projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées. Parallèlement, la loi du 23 février 1941 crée la Délégation générale à l'équipement national (DGEN). Elle est chargée de préparer un plan d'équipement et d'industrialisation sur dix ans et de coordonner la reconstruction immobilière. Le Commissariat à la reconstruction qui en dépend est responsable de l'approbation des projets d'aménagement.

L'accroissement considérable des destructions à partir de juin 1944 entraîne, de la part du CTRI, une large décentralisation. Il délègue ses pouvoirs aux délégués régionaux et aux préfets pour tous les travaux de réparation ou de reconstruction partielle quel qu'en soit le montant, « lorsque ceux-ci auront pour objet exclusif le rétablissement de la construction dans son état antérieur⁶⁷. » Restent dans la main du ministère les travaux qui entraîneraient des extensions, des modifications de structure ou des remaniements d'architecture. Pour les travaux neufs d'un montant inférieur à 500 000 francs, le pouvoir d'agréer les architectes est également délégué en région. Cependant, les édifices culturels sont considérés à part, car « [ils] constituent un élément important de l'aspect architectural des cités⁶⁸. » Leur reconstruction ou réparation est régie par la loi n° 3087 des 11 octobre 1940-12 juillet 1941 relative aux bâtiments d'habitation.

Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) est créé par le Gouvernement provisoire de la République française le 16 novembre 1944. Il repose en partie sur des organes administratifs créés pendant la guerre et conserve l'essentiel du personnel constructeur employé sous Vichy. La plupart des lois codifiant la reconstruction ont été promulguées dans la première partie des années 1940. Reconstruire avant même la fin du conflit était une manière d'affirmer la souveraineté

architecturales et enjeux politiques, pp. 393-398 ou encore à la chronologie en ligne « Un siècle d'urbanisme en France » du site Internet du Ministère de l'équipement, <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/accueil/histoire>, consulté le 9 décembre 2003.

⁶⁶ Ces références et les suivantes sont tirées de « L'organisation administrative », *Urbanisme*, n° 45-46, 1956, p. 173.

⁶⁷ CAC 771063-2 : lettre du CTRI aux préfets, 3 novembre 1944.

⁶⁸ Idem.

nationale⁶⁹. Le MRU a quatre grands secteurs d'intervention, dont l'organisation est fixée au début de l'année 1945 par la création de :

- la Direction du déminage (supprimée en 1947),
- la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitation et de la construction,
- la Direction générale des Travaux,
- le Commissariat général aux dommages de guerre⁷⁰.

Dans chaque préfecture est basée une délégation départementale du MRU. C'est par celles d'Arras et de Lille que passent tous les dossiers concernant les reconstructions des églises sinistrées des deux départements.

Pour commencer, par décret du 21 juin 1945, l'État prend intégralement en charge les travaux de caractère provisoire, tels que le montage des baraquements-églises en remplacement des lieux de culte endommagés.

Ensuite, le MRU supervise totalement l'ensemble des opérations de reconstruction : il assure la tutelle des associations syndicales de reconstruction, place à la tête des différents départements ses architectes et agréé tous les architectes reconstruteurs, fixe leur mission : « Il appartient aux architectes, ingénieurs et techniciens d'accomplir leur mission qui est de faire bien et de faire beau, en mettant en oeuvre les matériaux dont nous disposons et en tenant compte de l'importance, ou de la faiblesse, de nos moyens matériels et financiers⁷¹ ».

Les cadres du ministère sont répartis de la manière suivante⁷² :

- Un Conseil d'architecture : composé de sept membres choisis par le ministre, créé par arrêté du 19 juin 1946. Il donne son avis sur les principes directeurs de la reconstruction, exerce sur les architectes en chef un contrôle de la qualité architecturale des projets, examine les grands ensembles architecturaux.
- Les architectes d'encadrement : l'architecte en chef est avant tout le conseil de l'administration. Sous l'autorité du délégué départemental, l'architecte en chef, avec l'aide des architectes adjoints accomplit les tâches suivantes : il encadre les projets de reconstruction et

⁶⁹ Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 8.

⁷⁰ Idem, pp. 128-129.

⁷¹ AM Dunkerque 3 Z 42 : note du MRU à Mrs les architectes, 3 février 1947.

⁷² Idem.

d'aménagement, précise les principes directeurs du remembrement, donne des directives aux architectes d'opération, contrôle la limitation du volume des travaux confiés aux architectes d'opération.

- Les architectes d'opération sont les véritables bâtisseurs. Ils soumettent leurs études aux architectes en chef.

Le MRU sera à l'origine d'une véritable modernisation des métiers du bâtiment et des travaux publics. Nous verrons plus loin comment il permet l'accélération des innovations, notamment en profitant de l'expérience américaine.

Il joue aussi un rôle actif dans la gestion des matériaux de construction et favorise notamment l'emploi de nouvelles techniques. Toute innovation est testée par les services du MRU avant d'obtenir un agrément : « Aucun matériau nouveau ou procédé de construction non traditionnel ne peut être utilisé pour la reconstruction en définitif que s'il a fait l'objet de ma part [du ministre] d'une décision portant agrément provisoire⁷³ ». Une commission de modernisation de l'industrie des matériaux de construction étudie en outre les besoins et les ressources de la France. L'impact de ces études est direct sur les prix de revient de la construction. Par exemple, une usine pilote est construite dans l'Oise en 1946 pour fournir jusqu'à 2000 mètres cubes par mois de pierre tendre sèche dont le prix de revient doit être plus avantageux que la maçonnerie de briques. L'administration fait une étude des débouchés que peuvent envisager de telles usines en demandant à ses délégués dans les départements dans quelle mesure il sera fait appel pour la reconstruction des immeubles à ce type de moellons⁷⁴.

Outre l'approvisionnement en matériaux, les efforts du MRU portent de manière prioritaire sur les prix de revient de la construction. C'est en passant par la normalisation des éléments de construction qu'il compte y parvenir. En accord avec l'Association française de normalisation (AFNOR, créée en 1927), le MRU entend développer la fabrication de série. L'administration de Vichy avait déjà lancé des recherches dans ce sens et encouragé celles d'organismes parapublics tels que l'AFNOR⁷⁵.

Le MRU est aussi à l'origine de la création d'un organisme primordial pour les avancées techniques : le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Le

⁷³ AM Dunkerque 3 Z 42 : lettre du MRU aux délégués départementaux, 23 août 1946.

⁷⁴ AM Dunkerque 3 Z 42 : lettre du MRU aux délégués départementaux, 9 juillet 1946.

⁷⁵ Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises...*, op. cit., p. 373.

CSTB, créé en 1948, a la double mission d'informer et de financer, et dispose d'un centre d'expérimentation des nouveaux matériaux et techniques à Champs-sur-Marne⁷⁶.

- Les dommages de guerre

La loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (qui reprend celle du 17 avril 1919) mise en application par la circulaire du 10 janvier 1947 fixe par l'article 95 le système de priorité suivant un programme intégré dans les grandes lignes du plan dit « Plan Monnet⁷⁷ ». L'article crée un comité interministériel chargé de déterminer, dans l'attente d'un texte législatif qui fixera ce programme, les activités de base qui doivent bénéficier d'une priorité absolue. Il faut noter que, dans le cadre du plan Monnet, ce sont les secteurs productifs qui sont prioritaires, avant même les habitations. La reconstruction économique, la récréation et la création d'infrastructures, de biens d'équipement, l'industrialisation sont considérées comme le seul moyen, pour les tenants de la planification, de moderniser le pays.

Lorsque Jean Monnet, qui n'est pas encore en fonction, transmet sous le sceau du secret au Général de Gaulle, président du gouvernement provisoire en décembre 1945, un mémorandum sur le plan de modernisation et d'équipement, les bases du système économique de la Reconstruction sont déjà établies : Monnet insiste pour que la modernisation et la reconstruction soient poursuivies simultanément⁷⁸. Son objectif est de permettre d'alléger immédiatement les conditions de travail et ultérieurement, lorsque la reconstruction du pays sera achevée, de réduire progressivement la durée du travail.

Dans le cadre du Plan Monnet, le logement et la construction des habitations étaient écartés des six secteurs définis comme prioritaires⁷⁹, et bien évidemment la reconstruction des lieux de culte, ce qui explique la date tardive de début des chantiers d'églises. Pour ces catégories non prioritaires, c'est le ministère de la Reconstruction

⁷⁶ Dominique Barjot, « Les progrès du génie civil en Europe occidentale : l'impact de la reconstruction », *Les reconstructions en Europe*, op. cit., p. 268.

⁷⁷ Le premier Plan Monnet, prescrit pour la période 1947-1950 et prolongé jusqu'en 1954, devait permettre de pallier le manque de matériaux, de machines et de moyens de transport.

⁷⁸ CAC 790641 BT 1284 : Jean Monnet, « Memorandum sur le plan de modernisation et d'équipement », 13 décembre 1945, doc. dactylo., 7 p.

⁷⁹ Danièle Voldman, « L'urbanisme de la reconstruction et la question du logement », *Historiens et géographes*, n° 361, 1998, p. 216.

qui établit à l'échelon départemental, après avoir pris l'avis des commissions départementales de la Reconstruction, l'ordre de priorité⁸⁰.

Si le système de financement de la Reconstruction par les dommages de guerre est mis en place depuis la Première Guerre mondiale, la situation n'est pas exactement la même après 1945. D'après Kerisel, directeur du Plan au MRU, comparant les deux Reconstructions, le coût des déblaiements a pratiquement doublé de l'une à l'autre. Cela est dû au fait que les bombardements de la dernière guerre ont été plus intenses et ont fait beaucoup plus de ravages, touchant 2,5 fois plus de bâtiments⁸¹. Par contre, l'essentiel du programme de constructions provisoires a été réalisé après la Seconde Guerre comme après la Première, en deux ans. La différence essentielle entre les deux Reconstructions tient selon lui au paiement des dommages de guerre. Les sinistrés de la Première Guerre avaient reçu des avances massives sur les dommages immobiliers alors que ceux de la récente guerre n'ont perçu (en 1946) qu'une fraction des sommes qui leur sont dues⁸². Mais une autre différence est essentielle. Elle touche à l'évolution de la définition même de l'objet du paiement des dommages de guerre. La loi du 28 octobre 1946 distingue en effet l'indemnisation des sinistrés de la Première Guerre mondiale et la réparation intégrale par voie de reconstitution de la Seconde Guerre⁸³. L'argent des dommages de guerre ne peut aller qu'à la reconstruction effective des édifices détruits ou endommagés, la reconstitution ne doit pas pouvoir être une occasion d'enrichissement ou d'appauvrissement.

La définition de la reconstruction par le MRU aura des conséquences directes sur le choix concernant l'emplacement et l'architecture des églises à reconstruire. Elle doit s'effectuer en principe « sur place » et « à l'identique », c'est-à-dire qu'elle doit permettre la remise en l'état antérieur et la reconstruction du même volume d'habitation. Toutefois le sinistré peut être autorisé à affecter son dommage de guerre (article 31 et suivants) :

- à la reconstitution de son bien à un autre emplacement,
- à un aménagement nouveau des éléments composant son bien,
- à l'aménagement d'un autre bien lui appartenant,

⁸⁰ CAC 790641 BT 1289 : circulaire du 10 janvier 1947 relative à l'application de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

⁸¹ Chiffres relevés dans la revue *Urbanisme*, n° 45-48, 1956, p. 163.

⁸² CAC 790641 BT 1284 : Direction du Plan, « Comparaison entre la reconstruction actuelle et celle des régions dévastées en 1914-18 », document dactylographié, 6 mars 1946, 4 p.

⁸³ Guy Aroud (Président de la confédération nationale des associations de sinistrés), « La reconstitution du cadre de vie des populations sinistrées », *Urbanisme*, n° 45-48, 1956, p. 167.

- à la création d'un autre bien lui appartenant.

Nous verrons que ces dispositions permettront une réflexion approfondie sur la place de l'église dans la cité. Quant au volume de l'édifice, il est plutôt établi en fonction des besoins des paroisses et surtout en fonction du montant des dommages de guerre.

L'indemnité est fixée d'après le coût de remplacement des biens détruits calculé à l'époque de la reconstitution. De cette somme est déduit un abattement de vétusté, limité à 20 % du total⁸⁴. Cette méthode de calcul connaît certaines exceptions qui ne seront pas sans importance dans le cas des églises, notamment le fait qu'elle « ne tient pas compte des aménagements ou éléments purement somptuaires ». Or les vitraux sont considérés comme éléments somptuaires. Nous verrons plus loin le rôle joué par les coopératives de reconstruction dans le processus de révision de la loi dans le but de favoriser la renaissance de cet art.

Le paiement des dommages de guerre ne se fait pas sans retard. Les communes du Nord de la France, particulièrement touchées par les dommages de guerre, sont confrontées aux procédures de financement des dépenses de reconstruction. Vu l'ampleur des dégâts matériels, il s'avère rapidement que les décisions prises sur le plan gouvernemental :

- la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre,
- la loi des finances du 30 mars 1947 portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947,
- l'emprunt national de reconstruction,

sont dépassées par l'importance des dépenses de reconstruction dont le remboursement ne saurait être prévu en moins de trente ou quarante ans⁸⁵.

- Les coopératives de reconstruction au secours des églises sinistrées

Devant ces difficultés, l'État suscite la création d'organismes relais. Ainsi, le Conseil général du Nord envisage la création de la Société anonyme pour le financement de la reconstruction dans le département du Nord. En effet, s'appuyant sur la loi du 30 mars 1947 qui prévoit que les sinistrés ayant droit à une indemnité de reconstitution peuvent s'associer pour constituer des groupements en vue de faciliter le financement de la reconstitution des biens autres que les biens meubles d'usage courant

⁸⁴ Anatole Kopp, Frédérique Boucher... op. cit., pp. 58, 59.

⁸⁵ AD Nord 160 W 69 559 : compte rendu de réunion avec les maires des communes sinistrées du Nord astreintes à l'établissement d'un plan d'urbanisme, 17 novembre 1947.

ou familial, la S.A. formée peut contracter avec la garantie de l'État des emprunts dont le produit est affecté au financement des dépenses de reconstitution des biens sinistrés. Ces emprunts, d'un montant correspondant à la limite présumée des indemnités à payer par l'État, sont mis à disposition des sinistrés sous forme d'avances, versées par fractions successives. Dès la constitution du groupement, de nombreux souscripteurs répondent au lancement de l'emprunt, acquérant des titres libératoires de prélèvement et inaliénables.

Plus avant, la loi du 16 juin 1948 prescrit la constitution de groupements de reconstruction auxquels les sinistrés donnent obligatoirement mandat pour procéder à des opérations de reconstitution sous une forme groupée⁸⁶. Elle renouvelle la loi de 1921 qui avait créé après la Première Guerre mondiale les groupements coopératifs pour étendre aux édifices culturels le bénéfice de la législation sur les dommages de guerre⁸⁷. En 1948, ces groupements correspondent à deux régimes juridiques : les ASR (Association syndicale de reconstruction), établissements publics nationaux, et les SCR (Société coopérative de reconstruction), organismes de droit privé. Les SCR sont néanmoins soumises au contrôle administratif, technique et financier de l'État. Les coopératives peuvent avoir une vocation spéciale, comme c'est le cas pour les coopératives de reconstruction des édifices religieux, alors que les sinistrés sont habituellement regroupés par affinités territoriales.

En ce qui concerne les reconstructions d'églises, d'un point de vue juridique, elles sont prises en charge par deux SCR distinctes : « La Renaissance des clochers » pour les biens immobiliers et « La Renaissance des autels » pour les biens mobiliers. Dans la pratique, ces deux organismes, créés par décision du 21 juin 1950 ont été administrés par le même personnel et ont constitué un fonds d'archives commun. Leur compétence fut d'abord limitée à la région parisienne puis aux départements peu touchés par les destructions qui, de ce fait, ne possédaient pas les structures permettant la reconstruction des édifices à caractère culturel. Puis ils ont absorbé certaines SCR de départements fortement sinistrés. Ils furent liquidés en 1966.

Le rôle joué par ces organismes n'est pas anodin. Partagés entre le traumatisme des pertes et la confiance dans l'avenir, les sinistrés, par l'intermédiaire de leurs représentants, font montre d'un désir de profiter de la situation pour moderniser le pays.

⁸⁶ Loi n° 48-975 du 16 juin 1948. Explication figurant dans le dossier d'inventaire CAC 79037 des archives des coopératives de reconstruction.

⁸⁷ Yves Sjöberg, op. cit., p. 134.

La « Charte des sinistrés », rédigée et publiée dès le début de 1946, prévoit la création de commissions d'urbanisme et de remembrement. En juin 1946, Guy Aroud, président de la Confédération nationale des associations de sinistrés écrit : « Ce serait singulièrement rabaisser le sens de la Reconstruction française que de laisser croire qu'il s'agit seulement de redresser des murs et de poser des toits pour refaire une même maison sur le lieu même où elle était construite. Il s'agit de bien autre chose. Il s'agit de créer un style, de bâtir des cités neuves à la place où s'élevaient de vieilles villes. Les masures pittoresques qui attiraient le touriste étranger réunissaient en elles le charme de l'histoire et l'inconfort de l'habitat. [...] Ce sont des villes nouvelles que la France propose à sa jeunesse de construire à la place des villes ensevelies⁸⁸. »

- L'architecte-conseil pour les édifices religieux

En matière de choix esthétiques, l'engagement du MRU n'est pas neutre. Tous les plans des édifices importants passent entre les mains de ses techniciens. La personne qui fait référence en matière de reconstruction d'édifices religieux est l'architecte-conseil désigné par le MRU pour ce secteur. Au niveau national, il s'agit de Paul Koch. Il sera secondé à partir de 1956 dans les régions du Nord de la France par André le Donné. L'avis de l'un de ces architectes-conseil est indispensable pour que le projet d'église à reconstruire soit agréé par le MRU et puisse faire l'objet d'une demande de permis de construire et d'une attribution des crédits sur dommages de guerre.

Le MRU refuse *a priori* que les églises soient reconstruites à l'identique : « Pour 20 millions, il [M. Vidal, adjoint au délégué départemental de la Moselle du MRU] garantit la construction d'une église pieuse, correcte, belle même, étant entendu que les instructions actuelles ne permettent plus la construction d'églises de style, même néo-gothiques⁸⁹. »

Dès sa nomination, Paul Koch impose une certaine vision de l'architecture moderne, cherchant à épurer les formes et à simplifier les aménagements intérieurs. Mais il est néanmoins très respectueux des recherches des architectes locaux et des désirs des membres du clergé. En témoigne la diversité des formes, des plans, des matériaux que l'on trouve dans la seule région Nord-Pas-de-Calais.

⁸⁸ Guy Aroud, op. cit., p. 168.

⁸⁹ Cité par Laurent Thurnherr, « Les églises de la seconde reconstruction », catalogue de l'exposition *Art sacré et patrimoine*, Musée Georges de la Tour, Vic-sur-Seille, Editions serpenoise, 2004, p. 82 : cahier des séances du conseil municipal de Bezange-la-Petite, 20 janvier 1955.

L'importante correspondance entre les architectes reconstructeurs et l'architecte-conseil donne une idée des échanges fructueux qui ont existé entre ces professionnels. Paul Koch, même quand il donne son accord pour un projet, n'hésite pas à ajouter des conseils en vue d'en améliorer l'esthétique, la fonctionnalité et même l'adaptation à la pratique du culte.

Quelques exemples parmi d'autres permettent d'apprécier son rôle. Il écrit aux architectes de l'église d'Uxem, de plan basilical, qu'il serait préférable de prolonger l'emmarchement prévu pour l'autel jusqu'au refend qui marque la séparation entre la nef et le sanctuaire, de façon à dégager l'autel sur ses quatre faces. Il préconise également de placer une tapisserie sur le mur du fond, recommandant de s'adresser à Plasse Le Caisne de Paris⁹⁰.

A l'architecte de l'église de Holque, dont seul le clocher est à reconstruire, il donne son accord pour le choix du béton armé mais refuse l'imitation de la pierre « ce qui conduirait au pastiche » et demande de « trouver une forme extrêmement simple, dans l'esprit même de l'architecture du béton⁹¹. »

Jean Morel, architecte en charge de la reconstruction de l'église Saint-Zéphyrin à Rosendaël, remanie son projet à la demande de Paul Koch, abandonnant l'idée des quatre colonnes intérieures pour celle d'une église à une seule nef⁹².

A Zuydcoote, c'est pour ainsi dire Paul Koch qui conçoit l'église. Il fait une proposition qui sera reprise en détail par l'architecte de l'église Saint-Nicolas : « L'obligation de construire dans les conditions les plus économiques possibles me fait proposer en coupe, un simple portique béton portant toiture et sous-toiture isolante. La saillie intérieure des poteaux sera diminuée pour gagner en surface utile. En plan, le sanctuaire sera pris dans la nef et un volume sera adossé au chevet plat pour former sacristie, salle de réunion. Le clocher sera accolé à la nef⁹³. » Le dessin de Lucien Housez correspond entièrement à cette description.

Paul Koch, sans se positionner en faveur d'une reformulation du lieu de culte, tente de faire adapter sa construction et sa forme aux moyens techniques et économiques disponibles, de le rendre fonctionnel et conforme aux besoins du culte.

⁹⁰ AHDL 6L367 : lettre de Paul Koch à MM. Teale et Dessauvages, architectes DPLG, 4 juin 1957.

⁹¹ AHDL 6L367 : lettre de Paul Koch à Charles Vollery, architecte, n.d.

⁹² AHDL 7L288 : lettre de Jean Morel, architecte, à Paul Koch, 17 mars 1956.

⁹³ AHDL 6L405 : lettre de Paul Koch à Lucien Housez, 27 juillet 1958.

La reconstruction des églises après la Seconde Guerre mondiale ressortit à l'organisation et la juridiction mises en place par le gouvernement, sous Vichy puis sous le Gouvernement provisoire de la République et la Quatrième République. Les ministères chargés de la Reconstruction encadrent au plus haut niveau tous les types de chantiers. De la création des coopératives de reconstruction au calcul des dommages de guerre en passant par l'agrément des architectes, ils réactivent les mesures mises en place à l'issue du premier conflit mondial.

b) Les communes, propriétaires des biens à reconstruire

Propriétaires de la grande majorité des églises détruites (60 sur 63 dans le Nord-Pas-de-Calais), les communes ont en main la majeure partie des décisions à prendre concernant leur reconstruction. Les maires et leur conseil municipal ont notamment la prérogative du choix de l'architecte. Ce dernier, qui doit être choisi parmi les noms figurant dans une liste d'agrément, est souvent l'architecte communal, chargé de la reconstruction de l'ensemble des bâtiments municipaux.

Forts de leur pouvoir de décision concernant le relèvement du lieu de culte paroissial, certains maires font valoir leur point de vue, leur idéologie, leur conviction au sujet du chantier de l'église. Les relations avec les curés affectataires ne sont pas toujours sereines, la priorité accordée à ce type de chantier est parfois remise en cause et les lenteurs administratives amplifiées au niveau de l'administration des communes.

- De l'alliance avec l'affectataire...

Rares sont les cas où, comme à Hazebrouck, le maire prend lui-même à cœur le chantier de l'église et se fait un devoir de le mener à son terme le plus rapidement possible, monopolisant tous les moyens pour le faire accélérer : lettre au préfet, soutien d'un député...

Le maire de la ville d'Hazebrouck, Henri Desbuquois, catholique pratiquant, suit de près l'avancée du projet, assurant par une correspondance régulière des bonnes relations entre commune, maître d'oeuvre et évêché. Une des lettres qu'il envoie à Mgr Lotthé, président de la CDAS et secrétaire du Cardinal Liénart, évêque de Lille, révèle la teneur de son engagement : « Monseigneur, la reconstruction de l'église Notre-Dame me tient à cœur parce que c'est un devoir de maire de s'intéresser aux bâtiments

communaux et parce que j'y voyais un hommage qu'un fils peut rendre à sa mère en témoignage de piété pendant l'année mariale⁹⁴. »

Le maire de Leval participe quant à lui concrètement à la reconstruction de l'église de son village. C'est en effet à lui que l'église doit la vasque en pierre de pays qui fait office de fonts baptismaux : « C'est grâce à l'habile ciseau de M. Haussert (maire de Leval) que cet inestimable souvenir restauré a retrouvé sa mission⁹⁵. »

Bien que ces cas précis soient extrêmes, il n'est pas rare de voir un maire associer le curé aux démarches et aux réflexions concernant la reconstruction de l'église. C'est la plupart du temps dans un climat serein et au milieu de la satisfaction générale que le glaive et la croix sont réunis aux cérémonies d'inauguration de l'église achevée.

- À la discorde

Il arrive au contraire que l'administration communale émette quelques réticences à faire les démarches nécessaires à l'inscription du lieu de culte sur les listes de priorité. A Zuydcoote, les relations maire/curé sont dignes des aventures d'un Don Camillo. En témoignent les récriminations du curé à sa hiérarchie, à l'occasion du projet de réparation provisoire du presbytère : « Ces messieurs du Grand Conseil ont voté à l'unanimité contre le désir de M. le Curé. On réparera le presbytère quand on pourra rebâtir l'église, pas avant... Belle occasion qu'il ne fallait pas manquer de faire une petite manifestation d'anticléricalisme⁹⁶. » La situation préoccupe l'évêché qui répond aussitôt au curé pour tenter de l'apaiser : « Mais, je vous le redis avec instance : faites l'impossible pour que l'accord se rétablisse entre la mairie et vous. Sans cela nous n'aboutirons guère⁹⁷. » Le climat ne s'apaise pourtant pas immédiatement puisqu'on trouve encore des traces du conflit à la fin de l'année, dans les pages du bulletin paroissial, où le curé impute à l'anticléricalisme d'avant-guerre (il cite le cas du maire qui ne voulait pas de curé dans sa commune) le manque d'éducation d'après-guerre⁹⁸. Le curé déplore encore le choix de l'emplacement de l'église, manigancé selon lui par son ennemi juré, le maire radical-socialiste en place depuis 1936 : « Le plan prévoit

⁹⁴ AHDL 7L141 : lettre du maire d'Hazebrouck à Mgr Lotthé, 30 novembre 1954.

⁹⁵ « La réception provisoire des travaux de la nouvelle église de Leval », *La Voix du Nord*, 16 mai 1961.

⁹⁶ AHDL 6L405 : lettre de l'abbé Bondueaux à Mgr Lotthé, 16 juillet 1945.

⁹⁷ AHDL 6L405 : lettre de Mgr Lotthé à l'abbé Bondueaux, 20 juillet 1945.

⁹⁸ « Un Zuydcoote meilleur », Bulletin paroissial de Zuydcoote, n° exceptionnel, novembre 1945.

l'église en face du cabaret du maire pour assurer une plus-value à ce cabaret (raison inavouée mais réelle)⁹⁹. »

Au sortir de la guerre, malgré un apaisement généralisé des relations entre clergé et laïcs, le montage des dossiers de reconstruction d'églises est parfois difficile. Les communes propriétaires et les curés affectataires ont tout intérêt à s'entendre pour faire avancer les démarches. Mais des relents de querelles anticléricales sont encore sensibles dans certains villages.

c) Les tiraillements des discours officiels

La « monstrueuse occasion de la guerre », d'après les mots de l'architecte et urbaniste Marcel Lods, aurait pu être celle d'un renouvellement total du paysage des campagnes bombardées et des visages des cités détruites, celle de l'avènement des principes de la Charte d'Athènes élaborés avant la déclaration des hostilités. Pourtant, à parcourir le Nord-Pas-de-Calais, l'une des régions les plus touchées par les destructions et donc les plus marquées par la Reconstruction, le constat ne peut être celui du triomphe absolu de la modernité architecturale, mais plutôt celui d'expériences diverses, plus ou moins révélatrices des doctrines et courants contemporains.

A observer les églises, on ne peut distinguer deux périodes. C'est plutôt la réception des discours des uns et des autres qui va jouer dans les choix liés à l'emplacement de l'édifice, à son architecture. Mais quelle est la teneur de ces discours et quel est leur mode de diffusion ? Sur quels modèles sont fondées les doctrines du gouvernement en matière de Reconstruction ?

- Du CTRI au MRU

L'étude des communications officielles sur l'architecture de la Reconstruction, permet de cerner la complexité des débats au sein même des instances décisionnelles, selon les personnes en présence, la chronologie des faits. D'après l'étude menée par l'École d'architecture de Lille et des régions Nord, la pensée de la ville aurait évolué en deux phases : « Au temps des destructions, sous l'occupation et l'immédiat après-guerre, elle s'identifie aux sources de l'architecture régionaliste, à l'image de l'idéal pétainiste des cent villages. Quelques années après la guerre, quand les milieux

⁹⁹ AHDL 6 L 405 : lettre de l'abbé Bonduaeux à Mgr Lotthé, 16 décembre 1945.

dirigeants auront eu le temps de renouveler le message politique du projet, la Reconstruction prend ses distances avec les modèles historiques. Entrée dans le dispositif psychologique et économique de la relance, elle se façonne un visage progressiste¹⁰⁰. » Selon les auteurs, les villes reconstruites du Nord de la France sont les reflets de ce « bégaïement historique », où souvent deux projets d'aménagement urbain, deux acteurs se succèdent : Laprade puis Vergnaud à Valenciennes, Dufau et Perret à Amiens, Leveau et Niermans à Dunkerque...

On sépare généralement deux doctrines que tout oppose au regard de la chronologie et du pouvoir en place. Mais il n'est pas juste de penser que l'ancrage idéologique de certaines doctrines architecturales n'ait pas survécu au régime de Vichy. Jacques Lucan, par exemple, dans *Architecture en France 1940-2000*, distingue catégoriquement la période de la Reconstruction en deux parties : une première concernant ce qu'il appelle la « première reconstruction », allant de 1940 à 1944 et une seconde nommée la « seconde reconstruction », à partir de la création du MRU en novembre 1944. De même, Jean-Claude Vigato arrête son étude de *L'Architecture régionaliste* à 1950, considérant que les polémiques dont le régionalisme était l'objet s'éteignent alors. Pourtant il est difficile, par des études de terrain, de justifier de telles dichotomies.

Pour preuve, en 1946, à la veille de se séparer, la commission d'examen des Plans, présidée par Madeline, fait un bilan des défauts les plus fréquemment rencontrés. Ce compte rendu atteste de l'existence synchronique des deux attitudes : « L'architecture des façades témoigne trop souvent d'un abus de pittoresque à tendance régionaliste mal comprise ou bien, au contraire, de recherches prétentieuses d'originalité qui se veulent futuristes¹⁰¹. »

Plutôt qu'à un régime ou un courant politique, nous voulons rattacher les choix de restauration et de reconstruction architecturales à des sentiments éprouvés par les populations, certes liés aux événements politiques, mais surtout aux faits vécus directement, dans leur chair. Ces sentiments sont indispensables à prendre en compte surtout pour les destructions de la guerre. Rémi Baudouin analyse finement le décalage entre la vision du sinistré et celle du politique : « Le cycle de la destruction est aux

¹⁰⁰ Emmanuel Doutriaux et Franck Vermandel, « Introduction », *Reconstruction. Architecture et urbanisme d'après-guerre dans les villes du Nord de la France*, École d'architecture de Lille et des régions Nord, Lille, n.d., p. 1.

¹⁰¹ AM Dunkerque 3 Z 42 : note présentée par la commission d'examen des Plans aux délégués départementaux, 23 août 1946.

origines d'un traumatisme qui obère les facultés de penser la ville détruite comme produit de l'instant de guerre, circonscrit entre passé et futur¹⁰². » D'après l'auteur, à la déchirure du sinistré fait pendant la vision politique, celle du dépassement de la revendication locale au nom de l'idéal politique de l'après-guerre, la nécessité de dépasser l'histoire du lieu par l'idéal de modernisation défini comme le ciment pour restaurer la nation.

En effet, les voix du peuple s'élèvent généralement, après le traumatisme, en faveur de la restitution du paysage disparu, pour le rétablissement des repères familiers. C'est à l'écoute de ces voix que dès 1940 se met en place un concours pour la reconstruction des villes du Val-de-Loire (les cinq communes sinistrées de Gien, Orléans, Sully, Châteauneuf-sur-Loire et Saint-Denis-de-l'Hôtel) sur le thème explicite : « Reconstruire les cités détruites sur des bases traditionnelles et selon les nécessités actuelles¹⁰³. »

La charte de l'architecte constructeur rédigée par le Commissariat technique à la reconstruction, officialisera cette tendance en conseillant aux architectes : « Votre premier travail sera donc de vous pénétrer de l'esprit de la région dans laquelle vous allez créer »¹⁰⁴. Chargés de remplir un rôle social, spirituel et matériel, les architectes sont orientés par la charte vers l'étude des caractères régionaux et tenus de « rechercher tout le côté spirituel qui peut être sauvé de l'héritage et remis en valeur¹⁰⁵. » La charte, loin d'ignorer les réflexions des CIAM, se positionne clairement par rapport à l'architecture moderne : « Ce qu'il vous faut chercher, c'est à être moderne, c'est-à-dire à concevoir et bâtir des maisons qui conviennent au genre de vie actuel. [...] Mais il ne faut pas s'arrêter à des solutions où seul le rationalisme interviendrait et d'où tous les facteurs traditionnels et locaux seraient écartés. C'est là l'erreur profonde de ceux qui ont cru que l'architecture moderne était cela. En sens inverse, il ne faut pas croire que les solutions qui se cantonneraient dans de purs pastiches du passé résoudraient le problème. Ce serait une erreur non moins profonde pour ceux qui croiraient faire ainsi de l'architecture locale contemporaine¹⁰⁶. » Le texte est publié dans *L'Architecture*

¹⁰² Rémi Baudouin, « Imaginaire culturel et représentation des processus de reconstruction en Europe après 1945 », *Les reconstructions en Europe*, op. cit., p. 310.

¹⁰³ Jean-Claude Vigato, *L'architecture régionaliste. France 1890-1950*, Paris, Editions Norma, 1994, p. 286.

¹⁰⁴ AD Nord 67 J 693 : *Charte de l'architecte constructeur*, Commissariat technique à la Reconstruction immobilière, Paris, Imprimerie nationale, 1941, 34 p.

¹⁰⁵ Idem, p. 8.

¹⁰⁶ Idem, p. 11.

française en février 1941¹⁰⁷. Créée en novembre 1940, la revue, sous-titrée : « organe de la reconstruction française », est quasiment officielle¹⁰⁸.

Les concours d'études provinciales lancés sous Vichy auront toujours une orientation fidèle à cette charte. Ils privilégieront une architecture régionaliste en matériaux traditionnels basée sur l'étude de l'architecture locale et la détermination des invariants qui la distinguent, tout en réprouvant le « faux pittoresque » et en encourageant l'emploi de techniques et de matériaux modernes si les contraintes économiques l'exigent¹⁰⁹.

Dans le Nord, un important concours est organisé en 1942 en vue de dégager les lignes de ce que doit être l'architecture régionale. Les projets des lauréats, dont la plupart seront après-guerre chargés de la reconstruction d'églises, entre autres Michel Vilain, Jean Morel, Omer Lecroart, dégagent les aspects permanents de l'architecture de la région, les types dont devront s'inspirer les architectes qui participeront à la Reconstruction. Un article de journal mentionne : « [...] De l'intention affirmée par le Commissariat [technique à la reconstruction immobilière] de revenir à l'architecture régionale, on avait cru pouvoir déduire que nos villes et villages reconstruits allaient reprendre leur aspect passé, celui d'il y a deux ou trois siècles. Le concours qui vient de se dérouler fait table rase de toutes ces interprétations fantaisistes. « On ne reconstruira pas n'importe quoi, n'importe comment » (communiqué de la Préfecture du Nord)¹¹⁰ ». Plus loin, le même article souligne cependant, relayant fidèlement les discours officiels tels qu'ils sont communiqués dans ce type de concours : « Dans la mesure du possible, on demandera aux constructeurs d'utiliser les matériaux régionaux pour autant qu'ils sont adaptés aux besoins à satisfaire et aux nécessités de l'époque. »

Ces positions en faveur d'une architecture respectueuse de traits régionaux caractéristiques s'inscrivent dans la lignée de la multitude de publications qui ont diffusé entre-deux guerres les modèles, par le biais de planches gravées, de photographies ou de dessins, des éléments d'architecture régionale. Pour n'en citer que quelques-uns, retenons les discours les plus explicites sur l'utilisation qui peut être faite de ces modèles. Jacques Barbotin justifie par exemple la publication de types de l'architecture régionale flamande parce qu'elle « ne saura manquer d'être d'un grand

¹⁰⁷ « Charte de l'architecte constructeur », *L'Architecture française*, février 1941, n° 4, pp. 42-48. Cité par Jean-Claude Vigato, op. cit. p. 287.

¹⁰⁸ Jacques Lucan, *Architecture en France 1940-2000*, Paris, Le Moniteur, 2001, p. 25.

¹⁰⁹ Voir le chapitre « Les concours d'études provinciales », Jean-Claude Vigato, op. cit., pp. 292-304.

¹¹⁰ AD Nord 67 J 693 : article de journal daté du 28 mars 1942.

secours pour les architectes. Elle montrera également aux propriétaires que l'architecture d'inspiration régionale est celle qui convient au pays par ses formes rationnelles, par l'emploi judicieux et adroit des matériaux que l'on y trouve¹¹¹. »

Cette riche activité éditoriale, focalisée sur les types régionaux, explique en partie que la reconstruction des édifices sinistrés de la Grande Guerre ait suscité moins d'innovations que la suivante. La plupart des églises rurales furent reconstruites sans grande transformation, ce que Jean Capellades appelle la « rénovation des styles traditionnels¹¹². »

Après la Seconde Guerre mondiale, en dépit du déploiement de moyens médiatiques pour diffuser les doctrines officielles, la tendance sera loin d'être radicalement opposée.

- Moyens de diffusion

Dès 1946, le Commissariat général au Plan de modernisation et d'équipement, dont le premier titulaire est Jean Monnet, est créé. Il est doté d'une Commission de modernisation du bâtiment et des travaux publics qui étudie non seulement les moyens d'améliorer la productivité de la main-d'œuvre, préconisant dans ce sens d'améliorer l'alimentation des travailleurs, de privilégier un salaire au rendement et d'augmenter la durée du travail, mais qui intervient aussi dans un champ plus technique. En effet, elle promeut les procédés de préfabrication et de normalisation, l'utilisation des techniques et des matériaux nouveaux, la mise en application de simplification des chantiers au moyen d'immeubles-types¹¹³. Un article sur la préfabrication émanant d'une revue publiée par le MRU démonte même la crainte d'une uniformisation de la construction : « les plus charmants villages se composaient de maisons à peu près toutes pareilles », et insiste sur les réductions de coûts que ce procédé permet¹¹⁴.

Plusieurs organes de communication permettent au MRU de diffuser ses idées et ses priorités. Les revues publiées par le ministère lui-même, comme le *Bulletin des*

¹¹¹ Jacques Barbotin, *L'habitation flamande*, Paris, Ch. Massin et Cie éditeur, Bruxelles, A.L. de Meuleneere, 1927, p. 6.

On peut citer comme autre recueil de planches important : Léandre Vaillat, *La maison des pays de France. Les provinces dévastées : Flandre, Artois, Picardie, Ile-de-France, Champagne, Lorraine, Alsace*, Paris, Dan. Niestlé éditeur, 1922, 46 p. 80 pl. Les dessins sont de André Ventre, architecte en chef des Monuments historiques.

¹¹² Jean Capellades, *Guide des églises nouvelles de France*, Paris, Cerf, 1969, p. 32.

¹¹³ CAC 790641 BT 1289 : compte rendu de réunion de la Sous-commission « bilans d'ensemble » de la Commission de modernisation du bâtiment et des travaux publics, 22 mai 1946.

¹¹⁴ CAC 790641 BT 1289 : *Bulletin des Commissions départementales de la reconstruction* (MRU), n° 4, décembre 1946, pp. 25-30.

Commissions départementales de la reconstruction, touchent les architectes, les urbanistes, les responsables travaillant en contact direct avec le MRU. Mais des revues plus diffusées auprès du grand public servent aussi de vecteurs pour faire entendre les voix des différents ministres et responsables de la reconstruction. La plus importante est la revue spécialisée en architecture *L'Architecture d'aujourd'hui*, qui regroupe les architectes et urbanistes « modernes » autour de son directeur André Bloch¹¹⁵, dans laquelle Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 1948 à 1953, publie régulièrement¹¹⁶. Bernard Chochoy, Sénateur du Pas-de-Calais et Secrétaire d'État à la Reconstruction et au Logement publie dans la revue *Urbanisme* consacrée aux villes reconstruites en 1956, une introduction qui vise à défendre les choix médians qui ont été faits en France, entre uniformisation et individualisme : « Une solution moyenne s'est dégagée de la commune recherche des urbanistes, des architectes, des Associations de remembrement. Tous, confusément ou sciemment, ont moins cherché à effacer la ville ancienne qu'à la remodeler, à l'adapter quartier par quartier, souvent îlot par îlot, à sa fonction réelle¹¹⁷. »

Un autre moyen important de diffusion des doctrines officielles de la Reconstruction passe par les expositions, à Paris et en province. Des albums-photos de prestige rassemblant quelques moments-phares de la vie du MRU, comme la visite du Président de la République à l'Exposition de l'urbanisme et de l'habitation au Grand Palais le 18 juillet 1947, gardent trace de ces événements. Sont ainsi immortalisés le stand du MRU à la foire exposition de Rennes en mai 1956, ou le pavillon du MRU à la foire exposition du Havre en avril 1950¹¹⁸.

Les panneaux de l'exposition « Urbanisme et habitation » qui s'est tenue à Roubaix en 1946 véhiculent les messages habituels du ministère. En premier lieu est exposé le constat des dommages, pour donner une idée de l'ampleur de l'effort à fournir : le panneau 2 présente une carte des départements sinistrés (13 en 1914-18, 90 en 1939-45) avec les mentions : « Le pays tout entier est un chantier », « Après la bataille de France la bataille de la reconstruction ». Ensuite sont commentées les études du passé pour montrer les avantages que l'on peut tirer des pertes de la guerre : le

¹¹⁵ Anatole Kopp, Frédérique Boucher... op. cit., p. 25.

¹¹⁶ Eugène Claudius-Petit, « Renaissance », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 1, mai-juin 1945 ; introduction au numéro spécial « Reconstruction France 1950 », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 32, octobre-novembre 1950.

¹¹⁷ Bernard Chochoy, « L'urbanisme et les valeurs humaines », *Urbanisme*, n° 45-48, 1956, p. 155.

¹¹⁸ CAC 850378 Art. 5 : albums-photos du MRU consacrés aux expositions. Les détails choisis sont issus de l'album intitulé « Inaugurations officielles ».

panneau 16 représente la carte de la concentration urbaine dans le Nord avec la légende : « La révolution industrielle du XIX^e siècle a transformé considérablement les caractères du Nord. En cent ans, la population a doublé [...] », venant confirmer l’assertion du panneau précédent : « Chaque époque a imprimé à ses villes le caractère de sa civilisation ». La carte des agglomérations de Roubaix et Tourcoing du panneau 18 appelle le commentaire suivant : « La croissance de la ville dévore peu à peu les surfaces vertes avoisinantes. Cet éloignement plus grand des éléments naturels augmente au fur et à mesure le désordre de l’hygiène ». Enfin sont proposées les solutions : le panneau 21 décrit le programme des plans d’urbanisme comme une véritable mission humaniste : « Au-delà des plans de voirie ou d’embellissement, l’urbanisme veut :

- réorganiser les espaces verts,
- rétablir l’ordre salubre à tous contre l’anarchie des intérêts privés,
- adapter la ville à ses fonctions,
- faire évoluer vers des conditions d’existence meilleure les habitants d’une ville ou d’une région.

Des exemples de réalisation dans la région sont présentés, privilégiant les constructions préfabriquées telles que les cités ouvrières des Houillères (panneau 45 « la maison du mineur ») ou de la SNCF (panneau 49 « la maison du cheminot »), et les plans d’urbanisme les plus novateurs (panneau 33 : Maubeuge ; panneau 34 : Dunkerque).

Un autre média utilisé par le MRU pour faire passer ses messages et témoigner de son activité est le cinéma. Plusieurs films de propagande sont commandés à des sociétés de production. Ce sont des documentaires destinés à réaliser un album cinématographique de la Reconstruction française, en vue de créer un mouvement en faveur de la préfabrication¹¹⁹. Le premier, intitulé « Un village renaît », porte sur le village-type de Le Bosquel dans la Somme, le second : « Terres hostiles », sur le déminage, le troisième : « Bâtir pour l’homme », sur la reconstruction de Laon, et le quatrième : « La bataille du bois », sur les constructions provisoires. Plusieurs autres documentaires, notamment sur les constructions provisoires, sont tournés à Beauvais, Dunkerque et Boulogne-sur-Mer.

¹¹⁹ CAC 790641 BT 1284 : note sur les films de propagande, n.s., 13 février 1946.

Malgré tout ce « tapage médiatique », nous verrons que le MRU aura bien des difficultés pour faire admettre ses prescriptions, aussi bien auprès de la population que des professionnels du bâtiment.

- Le modèle américain

L'influence des modèles américains, comme dans beaucoup d'autres domaines, a contribué à renforcer la volonté de modernisation du bâtiment en France. L'intervention directe des Américains par l'intermédiaire des crédits obtenus dans le cadre des accords Blum-Byrnes en 1946 ou du plan Marshall en 1947 fut sans doute décisive¹²⁰, mais ce sont bien les Français qui ont multiplié les opportunités de prendre exemple sur ce qui se faisait en matière de construction aux États-Unis.

Plusieurs missions d'architectes, de professionnels de la Reconstruction sont envoyées aux États-Unis¹²¹, des contacts sont gardés en permanence avec l'administration du logement et celle des bâtiments publics américaines, sans compter les liens personnels qu'entretiennent les responsables de la Reconstruction en France avec des professionnels américains ou résidant en Amérique. En témoigne cette note informelle de Kérisel, directeur du Plan, à Prothin, directeur général de l'Urbanisme, en 1945 : « Lods s'est débrouillé à Washington pour nous faire obtenir une collection de l'*Architectural Forum*¹²². »

Dès 1945, un projet d'exposition américaine à Paris est mis en place par la Mission de reconstruction et d'urbanisme. Elle sera présentée dans le cadre de l'exposition de la reconstruction organisée par le MRU en juin-juillet 1946 à Paris, au Grand Palais. Paul Nelson, assisté de son épouse, est chargé de sa réalisation. L'avant-programme est présenté le 21 juin 1945¹²³. Le titre de l'événement est alors arrêté : « Exposition sur les techniques de l'habitation et le planning américain 1939-1946 ».

L'objectif est clair : informer les architectes, les urbanistes, les ingénieurs, les entrepreneurs français et les usagers de toutes les techniques développées en Amérique avant et pendant la guerre et en vue de l'après-guerre, pour en tenir compte dans l'élaboration des lois de la Reconstruction française. L'exposition est prévue en trois

¹²⁰ Dominique Barjot, Rémi Baudoui, Danièle Voldman (dir.), *Les reconstructions en Europe*, op. cit., p. 27.

¹²¹ Danièle Voldman, « A la recherche de modèles, les missions du MRU à l'étranger », *Les cahiers de l'IHTP*, n° 5, juin 1987, pp. 103-118.

Notons par exemple l'existence de la Mission française de productivité aux USA.

¹²² CAC 790641 BT 1284 : note informelle de Kérisel à Prothin, 30 octobre 1945.

¹²³ CAC 790641 BT 1284 : Paul Nelson, avant-programme de l'« Exposition sur les techniques de l'habitation et le planning américain 1939-194X », 21 juin 1945.

parties : les standards de planning général, les standards de l'habitation et les standards de construction. Organisée aussitôt après la fin du conflit, cette exposition, l'un des premiers chantiers de la Mission de reconstruction et d'urbanisme, montre bien à quel point le ministère entend s'inspirer du modèle américain, et particulièrement de ses techniques de préfabrication.

Il était d'ailleurs prévu que dans le cadre de l'exposition trente maisons préfabriquées arrivées directement des États-Unis seraient montées à Noisy-le-Sec¹²⁴. Le projet fut abandonné pour des raisons de retard mais la cité d'expérience et d'études de Noisy, créée par le ministre Dautry et la municipalité de Noisy-le-Sec reçut tout de même des maisons préfabriquées américaines, anglaises, canadiennes, suédoises et suisses. Elle voulait illustrer le courant d'opinion qui se développait alors, tant en France qu'à l'étranger, en faveur de l'extension de la préfabrication dans le but à la fois de réduire le prix de revient et d'augmenter la rapidité de la construction¹²⁵. La construction de la cité expérimentale est aussi réalisée pour faire face à la crise du logement alors sensible en région parisienne¹²⁶.

La nomination de Jean Monnet au poste de haut-commissaire au Plan économique n'est pas étrangère à cette volonté du gouvernement de suivre le modèle américain de la modernisation dans tous les domaines. Kérisel, alors directeur du Plan au MRU lui écrit qu'il se réjouit de le voir à ce poste : « [...] les quatre mois passés aux USA et en Angleterre m'avaient fait souhaiter ardemment qu'un jour vous consentiriez à venir apporter à l'économie française ce sang neuf qui lui fait défaut¹²⁷. »

Pour les mêmes raisons, à son retour en France, Paul Nelson¹²⁸, qui avait préparé l'exposition sur l'habitation américaine, sera appelé auprès du ministère Billoux¹²⁹.

Les conflits mondiaux de la première moitié du siècle ont accéléré les mutations politiques et sociales et ont remis en cause les conditions économiques et techniques de construction. Malgré les efforts des hommes politiques chargés de la Reconstruction, au

¹²⁴ CAC 790641 BT 1284 : lettre de Paul Nelson à Kérisel et Cassan sur l'état d'avancement des préparatifs de

l'«Exposition sur les techniques de l'habitation et du planning américain 1939-194X», 11 juillet 1945.

¹²⁵ CAC 790641 BT 1284 : « La construction de la cité d'expérience de Noisy-le-Sec », conférence de Kérisel, 1946, document dactylographié, 2 p.

¹²⁶ Au sujet de la cité expérimentale voir Danièle Voldman, « Noisy-le-Sec, un chantier de démonstration », dans l'ouvrage *La reconstruction des villes françaises...*, op. cit., pp. 307-317.

¹²⁷ CAC 790641 BT 1284 : lettre de Kérisel à Monnet, 29 décembre 1945.

¹²⁸ Anatole Kopp, Frédérique Boucher... op.cit., p. 14.

¹²⁹ François Billoux est ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme du 27 janvier au 28 novembre 1946.

sein du CTRI sous Vichy puis du MRU à partir de 1944, pour diffuser leurs convictions en matière d'architecture, on ne peut affirmer qu'une doctrine particulière ait complètement dominé sur le terrain.

Si l'étude des vecteurs médiatiques rend compte de la doctrine architecturale dominante du moment dans les milieux dirigeants, nous verrons plus loin que d'autres facteurs que celui des discours théoriques ont joué un rôle important dans les choix faits par les maîtres d'ouvrage aussi bien que par les maîtres d'œuvre dans la reconstruction des églises du Nord-Pas-de-Calais.

2) Les institutions religieuses

Second propriétaire et surtout affectataire de l'ensemble des églises paroissiales, l'Église est la première concernée par les reconstructions de lieux de culte. De même que les pouvoirs publics, elle est soucieuse de restaurer un patrimoine architectural perdu, mais plus qu'eux, elle est désireuse de rétablir la fonction inhérente de ces bâtiments : permettre l'exercice du culte.

A tous les niveaux, l'Église s'organise donc pour accélérer les reconstructions de lieux de culte. Comme nous l'avons souligné plus haut, l'État a donné la priorité absolue, dans le cadre de son plan de modernisation économique du pays, à la reconstitution de l'appareil productif. Dans un premier temps, seuls des locaux provisoires sont mis à disposition des curés privés d'église, qui ne suffisent pas à rassembler l'ensemble des fidèles, encore nombreux surtout dans les zones rurales et littorales, les plus touchées par les dommages de guerre. Mue par le sentiment collectif d'appartenance à une communauté soudée par les épreuves, une solidarité se met en place, liant particulièrement les évêchés, les curés et les paroissiens des zones détruites.

Au niveau national, les plus hautes instances religieuses s'efforcent de relayer les besoins et les demandes des communautés auprès des plus importants responsables du gouvernement.

Au niveau diocésain et paroissial, les évêques mettent en place des commissions spéciales chargées de gérer les reconstructions et de parer aux besoins les plus urgents. Quant aux curés, ils sont directement en contact avec les chantiers de reconstruction, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, et sont parfois même à l'origine des choix fonctionnels et esthétiques exprimés dans le cahier des charges de la reconstruction des églises. En outre, ils sont les relais des habitants, majoritairement des paroissiens, qui

font entendre leurs voix par l'intermédiaire des comités paroissiaux ou d'associations qui se créent à l'occasion de la reconstruction de l'église.

À partir du corpus des églises reconstruites après la guerre, on peut observer que le parti architectural de ces dernières est très varié. Il témoigne de la vigueur des évolutions de l'Église de l'époque, marquée par le renouveau de l'art sacré, l'émergence de mouvements catholiques, ou encore l'évolution de la liturgie. Le contexte de cette évolution, engagée depuis la fin du XIX^e siècle en France, sous-tend les choix artistiques et architecturaux de la reconstruction des églises paroissiales, peut-être plus encore que celle des doctrines des ministères en charge de la Reconstruction.

a) Les institutions religieuses au niveau national

- Des structures efficaces

De même que la création des coopératives ou la promulgation des lois concernant la réparation des dommages de guerre, l'organisation des instances religieuses pour la reconstruction des églises date de l'après 14-18. En 1919, plus de 3000 églises étaient détruites ou gravement sinistrées, dont, déjà, environ 240 dans le seul diocèse d'Arras¹³⁰. Il importe alors, pour les instances religieuses du pays, de mettre en place une organisation technique dont l'ampleur des dévastations, unique dans l'histoire de l'architecture religieuse, fait apparaître la nécessité¹³¹.

Dès 1915, une Œuvre de secours aux églises dévastées est créée. Basée rue Oudinot à Paris, elle a trois objectifs principaux, qui resteront les mêmes après 1945 :

- rétablir l'exercice immédiat du culte en facilitant l'aménagement d'abris provisoires ou en contribuant à la réparation des églises,
- fournir aux paroisses ruinées les objets et le mobilier nécessaires à la célébration du culte,
- venir en aide aux prêtres rentrés volontairement dans les ruines.

Elle centralise les ressources et les répartit suivant les demandes des curés, qui doivent être approuvées par les évêques¹³².

¹³⁰ Gérard Cholvy, Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine. Vol. II 1880/1930*, Toulouse, Bibliothèque historique Privat, 1986, p. 321.

¹³¹ « Les progrès dans la reconstruction des églises. Deux jours de voyage dans les régions libérées », *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, Supplément au n° 22, janvier-avril 1924, p. 21.

¹³² « Les progrès dans la reconstruction des églises. Deux jours de voyage ... », op. cit., p. 6.

Elle reprend du service après la Seconde Guerre mondiale. Face à l'accumulation des ruines et les appels qui « témoignent que « la grande pitié des églises de France » s'est aggravée, [...] il lui suffit de continuer une tâche qu'elle n'a cessé de remplir¹³³. » Elle est confirmée dans sa mission par le pape qui déclare le 11 décembre 1946 : « Les circonstances présentes mettent en relief, aussi bien la vaste activité exercée jusqu'ici par l'œuvre, que les nécessités exceptionnelles dans lesquelles elle est appelée à donner encore son précieux concours », elle s'attache à « procéder aussi rapidement que possible à la création et à la mise en place d'une organisation générale permettant d'agir efficacement sur la restauration des édifices religieux¹³⁴. »

À cette fin est créée, le 26 novembre 1946, la Fédération nationale des groupements d'églises et édifices religieux sinistrés, appelée à défendre, tant auprès des pouvoirs publics que des tiers, les droits légitimes des édifices religieux sinistrés¹³⁵. Elle est présidée par Marcel Grimal. La première tâche de la Fédération consiste à « procéder aussi rapidement que possible à la création et à la mise en place d'une organisation générale permettant d'agir efficacement sur la restauration des édifices religieux¹³⁶. » Dans les diocèses sont créés pour la relayer des « groupements primaires ». Les diocèses du Nord créent le leur en 1947. La Fédération représente la quasi-totalité des édifices religieux sinistrés.

- Objectifs et moyens

Comment justifier la création d'une telle organisation alors que les églises sont soumises au même régime de dommages de guerre que les édifices publics de manière générale ? L'enjeu essentiel est de hâter leur reconstruction, que les Plans économiques, nous l'avons vu plus haut, ne prennent pas en compte dans leurs priorités.

Le travail de la Fédération consiste donc à dialoguer avec l'administration du MRU pour que les églises soient considérées comme prioritaires et que des crédits annuels leur soient réservés. En outre, la Fédération constitue un groupe de pression qui entend avoir une influence à des degrés divers :

¹³³ AD Cambrai carton « églises dévastées » : « Rapport de l'activité de l'œuvre de secours aux églises dévastées et d'aide aux prêtres présenté à l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France par son excellence Mgr Beaussart, président », 6 mars 1947.

¹³⁴ AD Cambrai carton « églises dévastées » : « Rapport de l'activité de l'œuvre de secours aux églises dévastées et d'aide aux prêtres », 23 octobre 1946.

¹³⁵ Nous reviendrons sur l'activité de la Fédération au sujet des questions de restauration des églises protégées.

¹³⁶ AHDL 6 L 710 : rapport de l'œuvre de secours aux églises dévastées, 6 mars 1947.

- au niveau de l'administration des Beaux-Arts, hâter les travaux ayant un caractère d'urgence, normaliser les crédits, faciliter les liaisons avec le ministère de la Reconstruction,
- au niveau des architectes en chef des Monuments historiques, aux mêmes fins,
- au niveau du MRU pour les multiples questions de son ressort, depuis l'agrément des architectes, jusqu'au paiement des travaux, en passant par les baraquements provisoires,
- au niveau des fournisseurs, du maçon au verrier, pour hâter les travaux en instance,
- au niveau même de l'Office des changes, pour l'introduction en France du produit de certaines quêtes effectuées à l'étranger.

L'objectif de la Fédération est de retrouver les conditions de la loi de 1920 (coopératives et appel au crédit public), ce qui sera en partie effectif avec le lancement d'emprunts aux frais et à la garantie de l'État¹³⁷. Le premier appel est lancé en 1948. Autorisé par le gouvernement et garanti par l'État, il assure un revenu de 5 % aux souscripteurs. Il est couvert en 24 heures. Débloquent une somme importante permet de mettre en chantier une part des travaux sur les 80 milliards de dommages subis par les églises, séminaires, collèges, écoles libres et œuvres catholiques de tous ordres¹³⁸. Le second, en 1950, est vite épuisé lui aussi et un troisième est lancé en 1953. Évêques et curés ont été les artisans du succès de ces emprunts, exhortant les fidèles à faire un geste pour le relèvement de leurs lieux de culte en particulier.

Par le biais des emprunts, la Fédération, agréée par le MRU, permet aux sinistrés d'avoir une avance immédiate en attendant le versement du complément de l'indemnité des dommages de guerre. Ils peuvent ainsi payer les entrepreneurs en temps voulu et échapper aux variations des crédits et des prix des matériaux.

L'Église, après 1945, remet rapidement en fonction les structures qu'elle avait créées à l'occasion de la reconstruction des lieux de culte après 14-18. Alors que le relèvement des églises n'entre pas dans les priorités de gouvernement, elle représente pour les institutions catholiques un enjeu essentiel : rétablir au plus vite le culte. Afin de

¹³⁷ AD Cambrai carton « églises dévastées » : Fédération nationale des groupements d'églises et édifices religieux sinistrés, Bulletin d'information n° 4, 1948, p. 1.

¹³⁸ AHDL 6 L 710 : courrier du Groupement des églises dévastées aux curés, 19 décembre 1950.

compenser le retard du paiement des dommages de guerre, elle obtient néanmoins la permission de lancer des emprunts garantis par l'État.

b) Les institutions religieuses au niveau diocésain et paroissial

L'essentiel de l'action des instances religieuses en matière d'architecture religieuse se situe au niveau des diocèses touchés. Dans chaque diocèse touché est créé un bureau ou une commission chargé d'accélérer la constitution et le traitement des dossiers des édifices à reconstruire. Les grandes orientations sont bien sûr données par la plus haute hiérarchie, voire le Saint-Siège lui-même, mais les projets sont discutés à l'échelon diocésain et paroissial.

- Des structures opérationnelles

L'évêque de Lille, Mgr Liénart, institue dès 1945 un bureau des églises dévastées en lien avec la CDAS. Ce bureau est créé non seulement pour accélérer les démarches concernant les églises, la plupart propriétés des communes, mais aussi pour s'occuper des bâtiments relevant de la propriété directe de l'association diocésaine tels que presbytères, salles d'œuvre, séminaires... Le bureau comprend deux commissions : l'une est administrative, l'autre est exclusivement artistique et s'identifie avec la CDAS créée en 1930.

La commission administrative est placée sous l'autorité d'un directeur assisté d'un conseil composé des représentants de l'association diocésaine, des communes sinistrées intéressées, de l'archipresbytérat de Dunkerque particulièrement éprouvé et d'autres membres agréés par l'évêque. La commission d'art sacré est placée sous l'autorité d'un directeur assisté des membres déjà en fonction ou nommés par l'évêque et des architectes et hommes de l'art qui y sont adjoints comme conseillers techniques. Les deux commissions coordonnent leurs travaux afin de considérer à la fois les possibilités financières et la qualité de l'élaboration des projets. Les architectes sollicités pour leurs travaux antérieurs sur des églises de la région sont : Dupire, Cordonnier, Morel, Corbeau et Maillard.

À Cambrai, c'est une commission diocésaine des dommages de guerre qui est créée. Le bureau de cette commission doit être consulté pour tous les devis. La commission bénéficie du concours de techniciens agréés par les services administratifs.

Une organisation dont la création est liée à la construction d'églises nouvelles a tout de même joué un rôle à la Reconstruction. Il s'agit du centre diocésain d'études socioreligieuses de Lille. Dans les cas où la reconstruction de l'église suscite l'interrogation des responsables ecclésiastiques au sujet de son emplacement, il est fait appel à ses services. Le centre d'études socioreligieuses est en effet spécialisé dans l'étude des mutations de la population et du développement de l'urbanisme, il travaille en relation étroite avec les pouvoirs publics responsables de ces questions¹³⁹.

Dans le cas de Leffrinckoucke par exemple, la question se pose de savoir s'il vaut mieux conserver l'église à son ancien emplacement, dans le centre du village ancien ou de la déplacer au cœur de la nouvelle agglomération en formation dans le quartier des cités ouvrières. Le centre donne les résultats de son analyse, fondée essentiellement sur l'étude des projets de construction d'habitations. Il préconise, et ce sera la solution retenue, que l'église soit reconstruite au centre vital actuel de l'agglomération.

- Les CDAS à l'oeuvre

Même si elles ne sont que des instances consultatives, les CDAS parviennent à contrôler une grande majorité des projets. Créées entre-deux-guerres, elles déploient dans le contexte de la Reconstruction une activité très importante à l'impact considérable. C'est la Secrétaire d'État du Vatican qui demande, le 1^{er} septembre 1924 l'institution des commissions diocésaines d'art sacré et en énumère les obligations¹⁴⁰. Elles sont liées à la création des associations diocésaines la même année, conçues pour remplacer les associations cultuelles. Dans la période qui nous concerne, ce sont les principales artisanes de l'équipement religieux des diocèses.

La CDAS de Lille est créée le 8 décembre 1930 par ordonnance de l'évêque. Malgré la qualité de sa formation, la CDAS ne joue qu'un rôle de conseil, parfois dédaigné mais parfois salvateur. C'est ainsi qu'elle apporte un avis qui aidera le maire et le curé de Tétéghem à se départager, chacun voulant faire valoir son opinion sur l'architecture de l'édifice à reconstruire¹⁴¹.

¹³⁹ Le rôle de cette organisation est précisé en III. 1. c.

¹⁴⁰ Paul Winninger, *Art sacré et nouvelles églises en Alsace, de 1945 à la fin du siècle*, Strasbourg, ERCAL (Équipe de recherche sur le catholicisme en Alsace et Lorraine, Faculté de théologie catholique de Strasbourg), 1994, p. 29.

¹⁴¹ AHDL 7 L 344 : lettre de l'abbé Bornais, curé de Tétéghem à Mgr Lothé, président de la CDAS, 20 mai 1955.

A Cambrai, la commission d'histoire religieuse et d'art sacré est fondée par l'archevêque en 1926. Sa mission est définie par l'article 2 de l'ordonnance de sa création : « Elle aura pour mission de veiller à la conservation des documents, manuscrits ou imprimés appartenant à cette histoire, et des monuments ou objets d'art religieux. Elle en fera l'examen et l'inventaire dans les paroisses et en contrôlera la garde ; elle recueillera et classera ceux qui lui seront offerts. Elle provoquera des études d'histoire et d'art chrétien ; elle guidera les recherches ; elle conseillera les auteurs de ces études et recherches. Elle fera prendre des copies des documents anciens intéressant l'histoire du diocèse et dont elle ne pourra pas se procurer les originaux. Elle s'inspirera du code J.C. et des instructions du Saint-Siège¹⁴². » La mission historique de cette commission se justifie à Cambrai par la disparition dans un incendie, pendant la Première Guerre, d'une grande partie des archives du diocèse.

Pourtant, les curés ne présentent pas toujours les projets à la commission, peut-être par peur de ralentir le processus de reconstruction. La CAS de Cambrai déplore, dans les pages du bulletin du diocèse, le fait que son rôle ne soit pas toujours bien compris : « ni par MM. Les curés qui ont hâte d'avoir un lieu de culte commode, suivant leur goût personnel, ni par les maîtres d'œuvre, qui, par manque de foi peut-être dans leur art, se résignent à une certaine passivité qu'on peut regretter¹⁴³. »

La CAS de Cambrai se voit obligée de rappeler régulièrement son rôle auprès des curés du diocèse : « L'œuvre de la CAS est une garantie de la parfaite exécution architecturale et artistique des édifices du culte, comme de la réalisation entière des exigences imposées par le droit canon dans la construction des églises, de leurs dépendances, de leur décor et de leur mobilier, comme de la préservation ou de la conservation de ce qui peut encore être utilisé avec intérêt parmi les débris des édifices dévastés¹⁴⁴. » ; « Nous rappelons qu'aucun travail immobilier, aucun changement dans le mobilier des églises et chapelles du diocèse ne doivent être entrepris dans l'autorisation de la CAS¹⁴⁵. »

Les commissions comptent parmi leurs membres des responsables ecclésiastiques mais aussi un bon nombre de laïcs, notamment des architectes,

¹⁴² « Ordonnance de la création d'une Commission d'histoire religieuse et d'art sacré » par Jean Chollet, archevêque de Cambrai, 13 février 1926.

¹⁴³ C. Thellier, « Réunion de la Commission d'histoire et d'art sacré », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, n° 13, 25 juin 1950, p. 153.

¹⁴⁴ « Commission d'histoire et d'art sacré », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 14 novembre 1948, p. 684.

¹⁴⁵ « Travaux dans les églises », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, n° 7, 3 avril 1949, p. 76.

professionnels ayant fait leurs preuves en matière d'architecture religieuse dans la région, à même de juger les propositions de leurs confrères.

Dans les années 1950, la CDAS de Lille compte parmi ses membres plusieurs architectes, parfois pour quelques années, parfois plus : Jourdain, Corbeau, Cordonnier, Morel, Philippe, Vilain, Lys, Leveau. La plupart ont joué un rôle important dans la reconstruction des églises après 1918. Les autres sont contactés par le biais de relations personnelles ou recommandés par des membres de la CDAS.

La conviction religieuse des membres civils ne fait aucun doute. Dans la lettre de recommandation de Gaston Leclercq, après une brève présentation du parcours scolaire et professionnel de l'architecte, l'accent est mis sur ses qualités morales et sa religiosité : « Il jouit auprès des architectes d'une estime très grande ayant par sa valeur et sa droiture toujours montré les grandes qualités propres aux architectes dignes de porter ce nom. Sa moralité est digne d'être citée en exemple, ayant eu des témoignages directs de confrères qu'il a ramenés à la foi, avec une solidité à citer en exemple¹⁴⁶. » De la même façon, l'architecte Marcel Forest est présenté sous l'angle de ses sentiments chrétiens : « Il a contribué, à des conditions particulièrement généreuses, à la construction de l'Institution Jeanne d'Arc à Roubaix, de l'Institution Sainte-Marie à Roubaix, de l'école industrielle à Tourcoing. Il est excellent chrétien et jouit parmi ses confrères d'une réputation très enviable, comme technicien et comme camarade. »

Les responsables des CDAS, dans les trois diocèses concernés par cette étude, sont des personnages ayant des fonctions éminentes dans les domaines de l'art. A Cambrai, le chanoine Biévelet, vice-président puis président de la commission, dirige le chantier des fouilles gallo-romaines de Bavai. Le secrétaire, l'abbé Thelliez, est conservateur du musée diocésain créé en 1947. Parmi les membres de la CAS on compte encore le peintre Bayle. A Lille, le président de la CDAS, Mgr Lotthé, est l'auteur d'un ouvrage qui représente une somme sur les églises de la Flandre française, couronné en 1941 par l'Académie¹⁴⁷. Au crédit de son intérêt, si ce n'est de sa compétence, en matière d'art, notons également qu'il est abonné personnellement à la revue *L'Art sacré* et à la revue *Arts*. Le président de la CDAS d'Arras est lui aussi engagé pour le renouveau de l'art sacré, à propos duquel il correspond régulièrement dans le bulletin du diocèse.

¹⁴⁶ AHDL 7 L 1 : lettres de recommandation pour Gaston Leclercq et Marcel Forest, n.d. [c. 1960].

¹⁴⁷ Mgr Ernest Lotthé, *Les églises de la Flandre française*, Lille, Imprimerie S.I.L.I.C., 1940-1942, 2 vol.

Il semble, d'après nos recherches, que les présidents des CDAS de Lille, Cambrai et Arras sont des lecteurs assidus de la revue *L'Art sacré*. Tous les membres n'en sont peut-être pas, mais ils ont probablement l'occasion, dans les réunions de commission, d'en entendre évoquer des points de vue, d'en parcourir les pages. Nombre d'articles de la revue sont échangés entre les curés reconstructeurs, par l'intermédiaire de la CDAS, au moins dans le diocèse de Lille. Cette découverte va à l'encontre de l'affirmation de Françoise Caussé qui soutient dans sa thèse que les relations des CDAS avec les directeurs de *L'Art sacré*, excepté la CDAS de Besançon, n'existaient pas¹⁴⁸.

Pour preuve, le Père Régamey, l'un des animateurs de la revue et le principal auteur des articles sur l'architecture, s'adresse à Mgr Lotthé à propos d'un programme d'église à reconstruire qu'il veut parfaire avant de l'insérer dans la revue. Il confie une réelle responsabilité à son lecteur, prouvant l'estime qu'il a de son travail dans la région du Nord : « Je suis désolé de vous importuner, alors que vous devez avoir une charge si lourde, mais la chose me paraît importante. Cette suite de cahiers va faire certainement autorité, il faut les mettre au point très sérieusement. Je recours à votre insigne compétence en toute confiance, puisqu'il s'agit du service de l'Église¹⁴⁹. » En retour, la réponse du président de la CDAS de Lille témoigne en effet d'une très grande attention aux solutions proposées et d'un travail de terrain effectif. Il fait remarquer à l'éminent spécialiste que l'étude s'adresse surtout aux grandes paroisses urbaines, voire parisiennes, alors que ce sont surtout les paroisses de province qui ont besoin de conseils. Il souligne aussi que l'article ne semble pas tenir compte des dépenses considérables qu'entraîneraient les constructions présentées, toujours grandioses. Il assure que dans le diocèse de Lille, aucune des paroisses à reconstruire ne pourrait se servir d'un tel programme.

Certes, aucun des diocèses d'Arras, Cambrai ou Lille n'a été le théâtre de chantiers aussi retentissants que ceux d'Assy et Audincourt, mais l'impact des articles de la revue sur les responsables des constructions n'est pas à négliger.

La position des CDAS concernant l'évolution de l'architecture religieuse et de l'art sacré est dans tous les cas assez ambiguë. L'exemple de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Maubeuge est un témoignage de la difficulté de la CDAS de Cambrai à

¹⁴⁸ Françoise Caussé, *Les artistes, l'art et la religion en France. Les débats suscités par la revue de L'Art sacré entre 1945 et 1954*, Thèse de doctorat sous la direction de Marc Saboya, université de Bordeaux, décembre 1999, p. 145.

¹⁴⁹ AHDL 7 L 1 : lettre de O.P. Régamey à Mgr Lotthé, 15 septembre 1945. La réponse de ce dernier est adressée le 29 septembre 1945.

admettre l'utilisation de techniques et de modèles non régionaux, alors qu'elle se positionne en faveur d'un renouveau des formes. Le président de cette CDAS se dit d'ailleurs lecteur de la revue *L'Art sacré* et correspond avec le Père Régamey qui est même invité à faire une conférence à Maubeuge.

Au sein de la CDAS de Lille, les débats sur les formes nouvelles que peut ou que doit revêtir l'église paroissiale, sont animés. S'il semble qu'un consensus s'établisse parmi ses membres en faveur d'un certain renouveau de l'architecture religieuse, tous les documents ne concourent pas à l'affirmer. Il est frappant de voir, à la lumière d'un courrier du curé d'Hazebrouck qui a participé à une réunion de la commission, que la modernité ne semble pas être dans les intentions premières de ses membres. D'après le curé en question, le rôle de la CDAS tel qu'il l'a perçu se limiterait à assurer la pérennité d'un art régional : « Les échanges de vue loyaux et cordiaux sont enrichissants. Cette liberté contrôlée est une sauvegarde pour le caractère régional des édifices et mobilier culturels. Je souhaite que grâce à la CAS, il pourra se dégager plus tard, pour ceux qui jugeront notre temps, des caractères marqués qui feront époque et s'inscriront dans la ligne de notre art régional¹⁵⁰. » Il est certain que le projet de Joseph Philippe à Hazebrouck, comme toutes ses réalisations religieuses, s'inscrit dans un style régionaliste. La commission ne pouvait certainement pas remettre en cause l'identité du projet présenté mais l'on peut observer que, de manière générale, l'ensemble des églises reconstruites dans le diocèse de Lille présente un caractère assez traditionnel, pour le maintien duquel la CDAS a dû jouer un rôle.

Si l'on compare cette production à celle du Pas-de-Calais, où les projets étaient validés par la CDAS d'Arras, la différence est frappante. Aucune église reconstruite dans le diocèse de Lille n'affiche une enveloppe en béton armé. Elles sont absolument toutes en briques ! Dans le Pas-de-Calais, près de la moitié des églises reconstruites sont en béton armé ou en parpaings enduits, et témoignent de recherches formelles ou structurelles vraiment innovantes. La différence est tellement nette qu'on peut difficilement croire que les CDAS ne jouent pas un rôle important, étant donné que les architectes conseils du MRU et que les architectes agréés sont les mêmes pour les deux diocèses.

- Les curés reconSTRUCTEURS

¹⁵⁰ AHDL 7 L 141 : lettre du chanoine Lescroart à l'évêque de Lille, 12 mars 1953.

Simple affectataires, ils sont souvent appelés par la mairie pour assurer un lien avec l'architecte, et incités par l'évêché à prendre part aux négociations, à la réalisation du cahier des charges de l'église à reconstruire. Des correspondances touchantes documentent amplement cette participation des curés de paroisse et leur implication personnelle dans la réalisation des chantiers. Elles reflètent mieux que l'analyse de tout discours officiel la conception que se faisait le clergé de base d'un modèle d'église dans la France d'après-guerre.

Dans le cas d'églises appartenant à l'association diocésaine comme celle du Saint-Sacrement à Lille, la responsabilité de la reconstruction est confiée en premier lieu au curé. L'édifice, situé dans le quartier ouvrier de Fives, totalement détruit par bombardement aérien le 22 juin 1944, était une modeste chapelle, construite après la Première Guerre par le curé d'une paroisse voisine et donnée à l'évêché en 1926¹⁵¹. Pour reconstruire une église plus importante, nécessaire dans ce quartier en développement, que ne le permet le montant des dommages de guerre, le dynamique curé, Pierre Flipo, n'hésite pas à parcourir le monde à la recherche de fonds. Il voyage en Suisse et jusqu'en Amérique pour récolter de l'argent. Avant son départ, il assure avec confiance à la presse locale : « Nous allons solliciter la générosité des catholiques du Nouveau Monde, persuadés que nous ne nous adressons pas en vain à eux. [...] Nous avons l'ambition d'attirer l'attention de l'Amérique sur les besoins de l'Église de France¹⁵². » Au cours de ses voyages, il s'imprègne des styles architecturaux nouveaux qu'il découvre à l'étranger. C'est surtout en Suisse qu'il trouve des modèles pour sa future église. L'église Saint-Antoine de Bâle lui fournit l'idée de la forme générale, l'église d'Aaran lui donne l'inspiration pour les vitraux. Il prend même des idées dans l'architecture profane américaine. L'éclairage de l'église de Lille-Fives reproduit en effet le système qu'il a pu voir à la grande gare de Washington : dans le plafond, 25 alvéoles produisent une lumière incandescente. C'est sur les indications précises du curé que l'architecte fera les plans de l'église du Saint-Sacrement.

L'aspect esthétique est le reflet de l'idée que le curé de cette paroisse populaire se fait de l'architecture religieuse de son temps : « Je crois qu'il est temps de montrer aux hommes que Dieu est un homme, qu'Il a voulu être et rester, aujourd'hui encore, un homme comme eux et parmi eux. C'est de là qu'il faut partir pour leur faire découvrir

¹⁵¹ AHDL 6 L 201 : acte d'attribution de l'église du Saint-Sacrement à Fives à l'association diocésaine, 28 décembre 1926.

¹⁵² « L'abbé Flipo curé du Saint-Sacrement à Fives va solliciter l'aide américaine pour reconstruire son église », *La Voix du Nord*, 13 août 1947.

que cet Homme est aussi le bon Dieu. Il faut leur montrer le Christ vivant dans l'Eucharistie sa vie d'homme, avec ses émotions, ses sentiments très humains, ses réactions humaines, comme jadis, dans sa vie publique, telle que nous la montre l'Évangile¹⁵³. » D'où l'évidence de rechercher dans l'architecture de l'église simplicité, convivialité et fonctionnalité. Le bâtiment lui-même revêt une valeur apologétique. Nulle surprise du fait que l'abbé Flipo ait trouvé des modèles en Suisse où, nous l'avons vu, ces idées ont court depuis un certain temps. Quant au style, les modèles anciens sont à évincer pour une église missionnaire qui veut être proche de ses ouailles : « Il faut bien le dire, les styles classiques ont l'avantage, en satisfaisant le goût des hommes cultivés, d'aider les âmes à s'élever dans les régions supraterrrestres pour communier à Dieu. Et de tous temps on a bâti des églises inhabitables et presque... inhumaines¹⁵⁴. » Message qui reviendra de manière récurrente dans les débats sur la construction d'églises nouvelles.

Dans les cas où l'église est communale, le curé du lieu, dès avant la nomination de l'architecte, a une idée précise de la future église qu'il désirerait voir construire. Peu sont nombreux à avouer humblement leur incompetence et à s'en remettre à l'homme de l'art. Ainsi en est-il du curé de Rosendaël qui écrit à l'architecte : « Croyez à mes sentiments reconnaissants pour la part que vous prenez à l'édification de mon église et sachez que je vous fais confiance totale car je ne me sens pas habilité à intervenir dans un domaine technique où je n'ai ni compétence, ni mission spéciale¹⁵⁵. »

Au contraire, à Hazebrouck, le curé réalise dès 1948 un croquis de la future église qu'il imagine et rédige un descriptif précis non seulement des aspects fonctionnels de l'édifice, mais aussi de ses aspects esthétiques, avant même que le chantier ne soit confié à l'architecte Joseph Philippe. Sa conception du style de l'église diverge d'ailleurs en maints points du projet que l'architecte présentera en 1953 : « Pas de côté servile du passé, mais une large interprétation du roman (plein cintre) rappelant l'ancienne église [datant de 1886]. Vitraux petits aux bas-côtés, larges à la nef centrale (s'inspirer de la chapelle du Grand séminaire de Lille). Clocher : aussi élevé que

¹⁵³ AHDL 7 L 201 : lettre du curé Pierre Flipo à Mgr Lotthé, 25 février 1950.

¹⁵⁴ Interview de l'abbé Flipo retranscrite dans l'article : « Une nouvelle conception de l'architecture religieuse : la future église du Saint-Sacrement de Fives », *La Croix du Nord*, 15 décembre 1951.

¹⁵⁵ AHDL 6 L 288 : lettre du curé de Rosendaël à Jean Morel, architecte, n.d.

l'ancien, dominant bien la ville. Avec flèche, jaillissant de la tour, genre Steenvoorde [ville voisine] et non comme un chapeau posé sur une tour¹⁵⁶. »

A Arbouts-Cappel, c'est le curé lui-même qui impose le choix de l'architecte. L'abbé Librecht fait en effet accepter Pierre Pinsard par le conseil municipal, aux dépens de l'architecte communal. L'implication de l'abbé Liebrecht dans la reconstruction de l'église Saint-Martin est impressionnante. Sans parler de l'abondante correspondance au sujet de l'emplacement de l'église et du partage des dommages de guerre entre deux lieux de culte en raison du déplacement du centre géographique du village, le nombre de ses lettres concernant l'architecture proprement dite de l'église Saint-Martin témoigne du temps passé à réfléchir au sujet. La plus marquante est celle de neuf pages manuscrites qui rassemble ses remarques sur l'église à l'intention de l'architecte Pierre Pinsard en 23 points¹⁵⁷ !

Un autre curé offre un témoignage poignant de l'engagement du clergé local dans le redressement du lieu de culte paroissial des communes dévastées. Spycker est l'une de ces communes, particulièrement touchée pendant les événements de la poche de Dunkerque. Les premiers dommages touchent l'église en mai 1940. Elle est complètement détruite par un incendie. Le culte reprend cependant dans un baraquement. Lors des combats de la Libération et en particulier en 1944 pendant l'offensive des alliés sur la poche de Dunkerque, le baraquement est incendié et complètement détruit¹⁵⁸. Le rapport de l'expert-vérificateur précise que le feu a été mis par des troupes allemandes pendant les combats. Le curé, resté courageusement dans sa paroisse, est contraint de dormir sur de la paille après les sinistres. Son attachement à sa paroisse et sa foi en sa mission transparaissent jusque dans la conception qu'il formule très vite de la future église qu'il rêve de voir élever. A plusieurs reprises, dès la fin des hostilités, il se livre à ce propos à Mgr Flipo, dont il était l'élève au séminaire, non sans un certain lyrisme, mais sans perdre de vue les raisons de son courrier : « Vous voilà donc de nouveau obligé de vous occuper de la reconstruction d'églises ! L'auriez-vous crû après 18, que vingt ans après vous alliez remettre cela ! Et combien d'églises cette fois-ci ! Quel immense travail ! Et quels soucis ! Et que de démarches ! Mais quel beau rôle ! Édifier des temples au Seigneur ! Lieux de prières et de sacrifices, ces églises qui

¹⁵⁶ AHDL P 141 : A. Lescroart (curé de Notre-Dame-de-Lourdes), « Quelques idées pour la reconstruction », 16 avril 1948.

¹⁵⁷ IFA 58 PINPI/54/05 : abbé Liebrecht, « Remarques à propos de l'église Saint-Martin », 9 p., n.d.

¹⁵⁸ AHDL 6 L 333 : J.M. Maerten, expert-vérificateur, « Expertise des dommages du mobilier de l'église de Spycker, propriété de la commune », n.d.

pendant des siècles vont résonner des louanges de Dieu, où derrière les colonnes on va se frapper la poitrine... mais à propos de colonnes. Je m'arrête. Combien de fois dans mon ancienne église j'ai été... empoisonné par les grosses colonnes qui s'y trouvaient [...] Je voudrais donc une église sans colonnes, style moderne que j'aime beaucoup (je ne sais pas pourquoi). [...] Je voudrais tant une belle église ! Je ne cherche pas une belle et riche paroisse avec revenus et confort. J'aime mieux la pauvreté et la pénitence mais une belle église ! Un beau calvaire comme autel, de beaux ornements, des vitraux rappelant la passion de Jésus et c'est tout¹⁵⁹ ! » Un mois plus tard, il reprend la plume pour dire comment se précise progressivement l'image de la future église rêvée : « Église moderne, en hémicycle, surtout pas de colonnes ! Dans l'église rien sinon un grand calvaire-autel. Autel rien qu'une table en pierre sans tous ces ornements : chandelier, fleur, électricité, candélabres rien. Une chaire à droite, un confessionnal à gauche et c'est tout, des bancs au lieu de chaises. Sur les murs des fresques figurant toute la passion (non la passion étriquée des quatorze stations) et c'est tout ce serait le Saint des Saints. [...] ¹⁶⁰ » Le résultat n'est certes pas totalement en adéquation avec les vœux du curé mais c'est probablement lui qui dut infléchir les propositions de l'architecte, notamment pour le choix du plan carré de l'édifice.

Les curés des paroisses s'avèrent la plupart du temps très compétents. Ils sont d'ailleurs souvent les mieux documentés, ce sont eux qui transmettent aux architectes idées et modèles. Le curé de Zuydcoote assure lire avec grand intérêt les brochures des *Cahiers d'art sacré* : « J'y trouve des données superbes pour Zuydcoote¹⁶¹. » Son croquis personnel pour la reconstruction de l'église paroissiale « s'accorde admirablement avec l'article « L'église dans le village », *L'Art sacré*, n°1, p. 23. »

Les diocèses touchés par les destructions se dotent rapidement de structures opérationnelles, aux fins d'accélérer la reconstruction des églises. Ils s'appuient en outre sur des instances existantes, créées entre-deux-guerres, les CDAS. Le rôle de ces dernières, s'il est consultatif, n'en est pas moins déterminant. Selon la formation de ses membres à l'art sacré moderne, les CDAS encouragent plus ou moins les innovations en matière d'architecture religieuse. Les curés eux-mêmes, par leur contribution à

¹⁵⁹ AHDL 6L333 : lettre de Marcel Paresys, curé de Spycker à Mgr Flipo, 9 septembre 1945.

¹⁶⁰ AHDL 6L333 : lettre de Marcel Paresys, curé de Spycker à Mgr Flipo, 18 octobre 1945.

¹⁶¹ AHDL 6L405 : lettre de l'abbé Bonduaeux à Mgr Lotthé, 19 octobre 1945.

l'élaboration des projets, contribuent à développer une nouvelle vision de l'église d'après-guerre.

c) Le contexte du renouveau de l'art sacré

Le contexte de la Reconstruction est marqué par celui de l'évolution liturgique et du renouveau de l'art sacré. Il est préparé, pour l'un, depuis la fin du XIX^e siècle, et pour l'autre, depuis l'entre-deux-guerres.

- Le mouvement liturgique

Alors qu'il est souvent considéré comme relativement récent, le renouveau liturgique¹⁶² est en fait déjà profondément diffusé dans les milieux catholiques au début du siècle. Il importe de retracer rapidement l'histoire de ses origines pour bien comprendre certaines priorités des curés dans l'établissement du cahier des charges de l'église à reconstruire dès les années 1940, ou au contraire pour considérer la permanence de certaines pratiques et le retard accusé par certains membres du clergé ou par les pratiquants.

La seconde moitié du XX^e siècle s'inscrit dans un vaste mouvement de réflexion sur l'adaptation de la liturgie catholique aux temps modernes. Les grands axes de la cérémonie du culte sont encore ceux prescrits par le concile de Trente. Si les décrets promulgués alors ne portent pas directement sur l'art et l'architecture, ils ont tout de même été à l'origine d'une redéfinition du lieu sacré et ont poussé notamment Charles Borromée, évêque de Milan, à éditer une instruction pour la construction et l'aménagement des églises en 1577. Les grandes lignes de cet écrit sont les suivantes, qui sont encore la règle pendant les deux premiers tiers du XX^e siècle :

- l'église doit être élevée à l'écart, de préférence sur une hauteur,
- le plan privilégié est le plan en croix latine,
- le bâtiment doit être vaste, son architecture sobre et claire, et doit favoriser une bonne visibilité pour les fidèles.

Ces directives mèneront à la suppression du jubé dans les églises (mais le chœur reste réservé aux clercs, seulement visible à travers les grilles de clôture), et à la

¹⁶² Nous reprendrons la définition du « mouvement liturgique » de Dom Olivier Rousseau, *Histoire du mouvement liturgique, esquisse historique depuis le début du XX^e siècle jusqu'au pontificat de Pie X*, Paris, Cerf, 1945 : « renouveau de ferveur du clergé et des fidèles pour la liturgie ».

suppression des vitraux au profit de verrières très claires. Du point de vue liturgique, une importance nouvelle est accordée à la communion des fidèles. Auparavant réservée aux clercs et aux fidèles qui s'étaient confessés, elle est remise en valeur, notamment par l'introduction du tabernacle doré, disposé au centre de l'autel, symbole de la présence réelle. La messe est dite en langue latine et l'autel majeur ne sert que le dimanche.

Mais les préceptes du concile de Trente ont perdu de leur vigueur au XVIII^e siècle¹⁶³. La liturgie notamment, a subi les assauts répétés du jansénisme et du quiétisme. Les disciples de Jansénius ont détaché les fidèles de la pratique des sacrements. Le quiétisme, qui prétend atteindre Dieu directement, les a détournés de la liturgie. En France, la restauration du culte par le concordat de 1801 a ramené la multiplicité des liturgies gallicanes dont le seul point commun est le caractère anti-romain.

L'émergence du mouvement de rénovation liturgique, préparée par les écrits de Chateaubriand sur la liturgie du Moyen Âge¹⁶⁴, est dû à Prosper-Louis-Pascal Guéranger (1805-1875), fondateur de la congrégation bénédictine de Solesmes. Son travail liturgique s'attache avant tout à valoriser l'ancienneté et la beauté de la liturgie romaine auprès du clergé, et à associer les fidèles à l'office¹⁶⁵. Avant la mort de Dom Guéranger en 1875, tous les diocèses français sont revenus au rite romain.

Ses continuateurs de l'ordre de saint Benoît et l'activité liturgique de l'abbaye de Maredsous en Belgique¹⁶⁶ assurent la pérennité du travail de Dom Guéranger. Mais c'est surtout le pape Pie X qui contribue à ancrer solidement et à promouvoir le renouveau liturgique. Le 22 novembre 1903, il écrit son *motu proprio* : *Tra le sollecitudini*, qui va jouer un rôle déterminant dans l'évolution du mouvement liturgique. Cette phrase en résume le fond : « Notre plus vif désir étant que le véritable esprit chrétien reflorisse de toute façon et se maintienne chez tous les fidèles, il est nécessaire de pourvoir, avant tout, à la sainteté, à la dignité du temple où les fidèles se réunissent précisément pour y trouver cet esprit à sa source première et indispensable à

¹⁶³ Pour l'analyse des faits suivants, référence est faite à l'ouvrage de D. Bonneterre, *Le mouvement liturgique*, op. cit.

¹⁶⁴ Tels que *Le génie du christianisme*, Paris, Bureaux de la publication, 1866 et *Les martyrs*, Paris, Dufour et Mulat, 1852.

¹⁶⁵ Parmi ses principaux écrits sur le sujet on peut citer *Les institutions liturgiques* : 1840-1851, Chiré-en-Montreuil, Diffusion de la pensée française, cop. 1977, 297 p. et *L'année liturgique*, Paris, H. Oudin, 1902-1908, 15 vol.

¹⁶⁶ Dom Gérard van Caolen notamment, publia un missel en latin et en français en 1882 et présenta au Congrès eucharistique de Liège en 1889 une thèse sur la communion des fidèles pendant la messe.

savoir : la participation active aux Mystères sacro-saints et à la prière publique et solennelle de l'Église. » C'est bien soixante ans avant le concile Vatican II que l'on trouve en germe, dans les milieux les plus officiels, le principe de la participation des fidèles au sacrifice de la messe.

Avec Dom Lambert Beauduin (1873-1960), l'abbaye du Mont-César, à Louvain, devient le centre du mouvement liturgique, qui subit alors une inflexion vers un mouvement de pastorale liturgique, privilégiant l'aspect didactique de la liturgie. On ne peut citer les ramifications et les acteurs du mouvement liturgique qui abondent avant et après la guerre de 14-18 dans tous les pays d'Europe et aux Etats-Unis. Le Vatican, après la Première Guerre mondiale, appuie la méthode de Dom Lambert Beauduin. Malgré le jugement et l'exil forcé de ce dernier pour ses vues œcuméniques sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre ici, il a alors en France, où il développe le mouvement liturgique et pastoral, un succès indéniable, qui aboutit à la création en 1942 du Centre de pastorale liturgique de Neuilly et de sa revue *La Maison-Dieu*¹⁶⁷.

Plusieurs figures du mouvement liturgique émergent en Europe dans l'entre-deux-guerres. Nous ne retiendrons que celle de Romano Guardini, prêtre séculier d'origine italienne. Son ouvrage *L'esprit de la liturgie*¹⁶⁸, paru en 1918, diffuse, dans un style poétique, une nouvelle vision de la liturgie, basée sur l'intuition, la sensibilité. C'est avec lui que l'architecte allemand Rudolf Schwartz travaille en 1928 à l'aménagement de la « salle des chevaliers » du château de Rothenfels-sur-le-Main destinée aux réunions communautaires du Quickborn, mouvement de jeunesse catholique dont Guardini est l'animateur et le guide spirituel. La simplicité du lieu, la pureté sobre du mobilier, la répartition des sièges autour de l'autel constituent un exemple, révolutionnaire à cette date, de l'adaptation de l'espace à une spiritualité nouvelle.

En Allemagne, d'autres architectes travaillent dans le même esprit entre 1925 et 1935 : Dominicus Böhm et Otto Bartning. Les autrichiens Martin Weber et Clemens Holzmeister les rejoignent dans un groupement d'artistes chrétiens, le « Christliche Kunst ». De même, la Suisse alémanique fait figure d'avant-garde. L'architecte Karl Moser le premier y insuffle un mouvement régénérateur de l'architecture religieuse avec l'église Saint-Antoine de Bâle en 1927. Ses élèves développent après lui un courant où

¹⁶⁷ Louis Bouyer, *Dom Lambert Beauduin, un homme d'Église*, Paris, Casterman, 1964, p. 168.

¹⁶⁸ Romano Guardini, *Vom Geist der Liturgie*, 1^{er} volume de *Ecclesia Orans*, Freiburg, Herder, 1918, 83 p.

la fonction et les formes priment sur le décor, où les espaces intérieurs sont mis en valeur par un éclairage généreux. Fritz Metzger à l'église Saint-Charles de Lucerne en 1932-34, Hermann Baur à l'église de Tous-les-Saints de Bâle en 1950 font preuve d'une recherche de pureté de l'architecture religieuse.

En France, l'avancée du renouveau liturgique continue, en particulier chez les dominicains modernistes, autour du Père Chenu. Un de ses organes sont les Editions du Cerf, créées en 1932. En 1943, la réunion de fondation du Centre de pastorale liturgique a lieu au siège des Editions du Cerf, autour de Dom Beauduin. Dès janvier 1945 le premier numéro de sa revue *La Maison-Dieu* paraît, avec l'éditorial au titre révélateur : « Normes pratiques pour les réformes liturgiques ». Le mot est lancé, la réforme est à l'ordre du jour bien avant 1962, date de l'ouverture du second concile du Vatican.

Certains mouvements d'action catholique sont également des adeptes du renouveau. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'action catholique monopolise l'énergie d'un certain nombre de prêtres. Plusieurs d'entre eux prendront part à la Résistance et se lieront à la jeunesse catholique des maquis, y livrant des expériences de culte en plein air où la participation de l'assemblée est effective. De même, le mouvement de scoutisme catholique, guidé en France par le Père Doncoeur, de la Compagnie de Jésus, privilégie une interprétation du mouvement liturgique comme moyen pédagogique d'éducation de la jeunesse. La messe y est dialoguée par toute l'assistance. Elle est d'ailleurs autorisée par le pape Pie XI à partir de 1922, avec l'accord de l'ordinaire du lieu.

Mais il ne faut pas omettre que le mouvement liturgique, mis en avant ici, ne domine pas l'ensemble du monde ecclésiastique. Bien au contraire, certains, attachés aux traditions et aux rubriques¹⁶⁹, y voient de graves déviations théologiques, une hérésie anti-liturgique et la fin de l'Église. Cela pousse le pape Pie XII à produire l'encyclique *Mediator Dei* le 20 novembre 1947, qui condamne les innovations radicales : « il faut réprover l'audace tout à fait téméraire de ceux qui, de propos délibéré, introduisent de nouvelles coutumes liturgiques ou font revivre des rites périmés, en désaccord avec les lois et rubriques maintenant en vigueur. » Pie XII, dans le même texte, condamne explicitement les expériences nouvelles d'aménagement liturgique : « [...] ce serait sortir de la voie droite de vouloir rendre à l'autel sa forme

¹⁶⁹ Définies par le *Dictionnaire Larousse de la langue française*, édition de 1989 : notes, souvent en lettres rouges, placées dans le texte du bréviaire ou du missel pour indiquer la manière de dire ou de célébrer l'office.

primitive de table, de vouloir supprimer radicalement des couleurs liturgiques le noir, d'exclure des temples les images saintes et les statues, etc. » Il va plus loin en matière d'art sacré : « Dans tout ce qui regarde la liturgie, il faut que se manifestent le plus possible ces trois caractères, dont parle notre prédécesseur Pie X : le caractère sacré, qui rejette avec horreur l'inspiration profane, la tenue et la correction des œuvres d'art, vraiment dignes de ce nom ; enfin le sens universel, qui, tout en tenant compte des coutumes locales et des traditions légitimes, affirme l'unicité et la catholicité de l'Église. »

Toutefois, le mouvement est lancé sûrement et le 18 mai 1948 est créée la Commission pontificale pour la réforme de la liturgie.

- Évolution de l'art sacré au xxe siècle

Quelle est l'évolution de l'art sacré au xx^e siècle ? En fait d'art chrétien, c'est le style « sulpicien » qui domine au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle. Ce style s'est constitué à partir de la Restauration parmi les fabricants d'objets religieux, dans le quartier parisien proche du grand séminaire de Saint-Sulpice. A une iconographie simple pour les statues et les vitraux, aux éléments de mobilier liturgiques ostentatoires correspond un prix économique justifié par une production en série et une qualité bas de gamme.

Le débat autour du renouveau de l'art sacré est baigné des écrits de Huysmans, Maritain ou encore Cingria. Concernant l'architecture religieuse, Alexandre Cingria, dans son ouvrage *Décadence de l'art sacré*, résume la situation telle qu'elle est considérée par les partisans d'un renouveau de l'esthétique religieuse : « C'est une farce que le démon a faite à nos pères du XIX^e siècle de les persuader que les églises devaient être toujours gothiques... La société des fidèles s'est transformée en une société d'archéologues respectueuse des vieilles formules. Au culte de Dieu vivant s'est substitué insidieusement le culte du passé, et surtout du Moyen Âge, un Moyen Âge légendaire et faux dont les productions, si l'on en croyait les pasticheurs seraient des monuments de froideur et de niaiserie¹⁷⁰. » C'est en effet ce style architectural qui prédomine depuis le XIX^e siècle¹⁷¹. Cet engouement est dû principalement à la redécouverte du Moyen Âge, comme en témoigne l'œuvre littéraire de Viollet-le-Duc,

¹⁷⁰ Cité par Cholvy et Hilaire, op. cit., p. 322.

¹⁷¹ Nadine-Josette Chaline, « Une fièvre de construction », in Chantal Bouchon, Catherine Brisac, Nadine-Josette Chaline, Jean-Michel Leniaud, *Ces églises du XIX^e siècle*, Amiens, Encrage, 1993, p. 11.

d'Auguste Rodin ou de Victor Hugo, mais aussi, d'après l'analyse de Jean-Michel Leniaud, à la volonté de l'Église d'occuper dans la société la même place que celle qu'elle y occupait au XIII^e siècle¹⁷².

Contre l'envahissement de ce décor sulpicien qu'ils considèrent mièvre et tape-à-l'oeil et qui compromet la survie d'un véritable art sacré, Maurice Denis, ainsi que plusieurs artistes de l'entre-deux guerres, s'insurgent. Maurice Denis déplore : « la clientèle appréciait dans ces produits indécents le clinquant des dorures chimiques, les expressions doucereuses, et une sorte de caractère officiel, orthodoxe, sans excès, qui rassurait les acheteurs ; pastiches d'ancien ou mièvreries modernes, moulages affadis d'après un modèle banal... »

Le peintre Maurice Denis (1870-1943) se fait le principal théoricien d'un nouvel art religieux. Dès 1919, il crée avec Georges Desvallières « Les Ateliers d'art sacré », au sein duquel se formera le futur Père Couturier, co-directeur de la revue *L'Art sacré*. Mais la scène artistique religieuse est loin de se limiter à ces ateliers¹⁷³. Dans le même temps, les organisations telles que « L'Arche », fondée en 1917 par Valentine Reyre et Maurice Storez, « La Rosace », « Les artisans de l'autel » ou « L'Atelier de Nazareth » attestent du regain d'intérêt des artistes pour l'art sacré¹⁷⁴.

Un vecteur essentiel du renouveau de l'art sacré en France est la revue *L'Art sacré*. Dirigée après la guerre par les dominicains Couturier et Régamey, la revue a une influence certaine dans les milieux catholiques, est lue dans les séminaires, mais aussi par les membres des CDAS et même jusque dans de nombreuses paroisses. Elle est également connue dans les milieux artistiques. Elle diffuse les exemples architecturaux novateurs de l'étranger, fait connaître les plus grands artistes susceptibles de travailler à l'édification ou la décoration des églises, sert de source d'inspiration aux curés et aux architectes reconstructeurs.

La revue est porteuse, dans le domaine de l'architecture religieuse, d'incitations à l'innovation, caractérisée par la modestie et la pauvreté, en lien avec le renouveau de la liturgie, elle aussi appelle à « se simplifier et s'épurer »¹⁷⁵. Le soutien du Père Régamey aux techniques modernes, sa campagne en faveur d'une sensibilité plus ouverte, son encouragement à une plus grande sobriété des aménagements et des

¹⁷² Jean-Michel Leniaud, « Le programme », *Ces églises du XIX^e siècle*, op. cit., p. 107.

¹⁷³ Sur ces questions voir le chapitre « Travail des ateliers » de Joseph Pichard, *L'art sacré moderne*, Paris, Arthaud, 1953, pp. 45-58.

¹⁷⁴ *L'art sacré au XX^e siècle en France*, catalogue d'exposition du musée de Boulogne-Billancourt, Thonon-les-Bains, Ed. de l'Albaron, 1993, pp. 18-24.

¹⁷⁵ Pie Gustave Duployé, cité par Sabine de Lavergne, op. cit. p. 205.

décorations ont durablement marqué les acteurs des reconstructions et constructions d'églises de l'après-guerre¹⁷⁶. Le mot d'ordre du Père Régamey est d'ailleurs celui qui revient sans cesse dans la bouche des responsables diocésains : il ne faut pas manquer la reconstruction et la restauration des églises « comme elle le fut après l'autre guerre¹⁷⁷. » A cette fin, le dominicain explicite ce qui, dans le code ecclésiastique, fonde les lois de l'art sacré, notamment le conseil aux évêques de veiller au respect « des formes reçues de la tradition chrétienne » : il ne faut pas, selon lui, entendre en cela un art chrétien caractérisé par certains styles du passé qu'il faudrait imiter.

Au sujet de la reconstruction des églises, la revue s'exprime à plusieurs reprises dans des cahiers spécialement consacrés au sujet. Elle aborde la question de l'emplacement de l'édifice du culte, qui doit être à proximité des maisons mais isolé des bruits de la circulation, mais aussi la question du plan de l'église et de ses annexes¹⁷⁸. Toutes les dispositions sont envisagées avec leurs avantages et leurs inconvénients : plan en croix, plan basilical, plan centré, plan en trapèze. Formes et matériaux n'ont rien de spécifiquement sacré ou profane selon Pie Régamey, le tout étant de rechercher le sentiment du sacré et de respecter la destination liturgique¹⁷⁹.

Il semble avéré que les images et les discours portés par la revue faisaient office de lignes directrices pour la plupart des CDAS. L'impact de *L'Art sacré* fut tel qu'elle inspira bien des actions concrètes. Le Père Gibert, ancien séminariste de Clermont-Ferrand, en témoigna lors d'une intervention au colloque de Nice sur le Père Couturier¹⁸⁰. Après la Seconde Guerre mondiale, un livre marqua particulièrement le clergé de l'époque : *La France, pays de mission ?*¹⁸¹. Le Père Gibert, alors étudiant au séminaire de Clermont-Ferrand affirme que le sentiment d'impuissance face à la déchristianisation était alors généralisé chez les séminaristes. L'exigence d'un art sacré nouveau fut perçue comme une réponse à cette angoisse. Les séminaristes, jeunes lecteurs de *L'Art sacré*, avaient une grande confiance dans ce qu'écrivaient les auteurs

¹⁷⁶ Sabine de Lavergne, *Art sacré et modernité. Les grandes années de la revue « L'Art sacré »*, Namur, Culture et vérité, 1992, p. 193.

¹⁷⁷ Pie Régamey, « Reconstruire les églises. L'esprit et les principes. L'église dans la cité », *L'Art sacré*, Cahier n° 1, 3^{ème} trimestre 1945, p. 2.

¹⁷⁸ « Reconstruire les églises, II – Le plan de l'église et du centre paroissial », *L'Art sacré*, Cahier n° 4, 1^{er} trimestre 1946.

¹⁷⁹ « Reconstruire les églises, III – Formes de l'architecture religieuse moderne », *L'Art sacré*, Cahier n° 10, décembre 1946, p. 10.

¹⁸⁰ Pierre Gibert sj, « L'injustice de l'échec, ou : le Père Couturier a-t-il été vaincu ? », Actes du colloque *Le Père Couturier 1897-1954, pertinence d'un combat pour « l'art sacré »*, Nice et Vence, 3-5 décembre 2004, à paraître.

¹⁸¹ Henri Godin, Yvan Daniel, *La France, pays de mission ?*, Lyon, Editions de l'Abeille, Paris, Cerf, 1943, 162 p.

de la revue. Ils prenaient à la lettre, non sans risque d'erreur, le principe d'éliminer le faux, la mièvrerie, les reproductions, et cherchaient activement des artistes dans leur secteur. Les églises du Mont-Dore, de la Bourboule gardent des traces de cet épisode.

La reconstruction des églises concerne tout autant les affectataires que les propriétaires. L'Église seconde à proprement parler les pouvoirs publics dans la réalisation et le suivi des dossiers des dommages de guerre, voire se substitue à eux pour pallier aux retards de paiement des dégâts. Elle joue en outre un rôle indéniable dans les choix des partis architecturaux, par le biais des commissions diocésaines d'art sacré et surtout des curés qui entendent imposer leurs vues dans les projets.

Le mouvement liturgique et le renouveau de l'art sacré marquent ces acteurs primordiaux de la Reconstruction. L'espace du culte est envisagé de manière à rapprocher la communauté des fidèles et l'art doit aider à la prière. Qu'en est-il des créateurs travaillant à la fois pour les instances publiques et les instances ecclésiastiques ?

3) Les créateurs

S'ils ont un cahier des charges parfois précis imposé par les curés, les maires, les usagers, les architectes demeurent en fin de compte les véritables maîtres d'œuvre de la reconstruction des églises. Plus ou moins réceptifs aux doctrines officielles, plus ou moins au fait du renouveau liturgique, plus ou moins imprégnés des recherches sur le renouveau de l'art sacré, ce sont eux qui vont donner à l'architecture religieuse de la Reconstruction son caractère. Ou plutôt devrait-on dire ses caractères, car nous le verrons, les résultats formels sont d'une grande variété. Cette diversité de formules reflète à la fois le bouillonnement intellectuel dont nous avons eu un aperçu plus haut et à la fois les possibilités techniques et la liberté plastique dont ont pu bénéficier les architectes.

De même que la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, dans le cadre de la Reconstruction française, est strictement réglementée. De cette réglementation découle la nomination des architectes, choisis selon des critères précis, qui ne fut pas toujours sans poser de problèmes déontologiques au sein de la profession. Les architectes reconSTRUCTEURS sont le plus souvent des architectes locaux ou régionaux. Toutefois, quelques figures au renom national intervinrent dans le Nord-Pas-de-Calais, soit

nommés directement par le MRU (Lurçat à Maubeuge) ou les coopératives de reconstruction, soit grâce à la pression du curé affectataire (Pinsard à Armbouts-Cappel).

Nous nous interrogerons sur le rapport que les architectes entretenaient avec l'architecture religieuse. Comment considéraient-ils la commande d'église ? Leur formation les préparait-elle à répondre à une telle commande ? Le programme entraînait-il des contraintes ou au contraire une liberté créatrice rare ?

L'importance des arts plastiques est primordiale dans le cadre d'une étude sur l'architecture religieuse. Georges Mercier affirme d'ailleurs : « Le renouveau de l'architecture religieuse française a été profondément influencé par les recherches de l'art abstrait, par l'utilisation de matériaux nouveaux et par le souci de créer une synthèse des arts¹⁸². » Nous étudierons ici les relations entre architecte et artistes, ainsi que les recherches de synthèse des arts.

a) Architectes reconSTRUCTEURS : contraintes et critères de choix

- Les cadres de la Reconstruction

Pour tout chantier de reconstruction, l'intervention des architectes est obligatoire. Elle est clairement définie et codifiée par l'État. La Reconstruction est l'œuvre d'architectes formés et inscrits régulièrement à l'Ordre de leur profession. Depuis 1940 en effet, la reconnaissance du titre est effective, sous l'effet d'une loi qui met fin, après une vingtaine d'années de débats sur la question, aux abus permis par ce vide juridique¹⁸³. La Charte de l'architecte reconSTRUCTEUR considère l'Ordre comme une « véritable corporation dont tous les membres offriront les garanties techniques et morales que l'on est en droit d'exiger d'hommes dont le rôle est si important dans le Pays¹⁸⁴. » Désormais nul ne peut porter le titre d'architecte ni exercer la profession s'il n'est pas titulaire d'un diplôme et inscrit à l'Ordre¹⁸⁵.

¹⁸² Georges Mercier, *L'architecture religieuse contemporaine en France. Vers une synthèse des arts*, Tours, Mame, 1968, p. 164.

¹⁸³ Louis Caillebat (dir.), *Histoire de l'architecte*, Paris, Flammarion, 1998, p. 236.

¹⁸⁴ *Charte de l'architecte reconSTRUCTEUR*, op. cit., p. 12.

¹⁸⁵ « La loi du 31 décembre 1940 », *L'Architecture française*, n° 4, février 1941, pp. 40-41.

Les architectes inscrits à l'Ordre, soumis au respect du code des devoirs professionnels¹⁸⁶, oeuvrent à la Reconstruction sous la supervision du Commissariat à la reconstruction immobilière institué en 1940, puis du MRU à partir de 1944.

L'objectif des ministères successifs est d'assurer un contrôle quasi-total sur tous les chantiers d'importance, de maîtriser les orientations générales, aux dépens des acteurs locaux : « En exigeant que les architectes, collaborateurs essentiels de la reconstruction soient agréés et assermentés, le législateur a entendu prendre [...] des garanties supplémentaires. La mission de confiance qui leur a été confiée ne peut que renforcer le prestige de leur profession. Les architectes deviennent en quelque sorte des mandataires publics, chargés de dire objectivement et en conscience la vérité, sans qu'ils aient à rechercher si elle est ou non favorable aux sinistrés ou à l'État. Ils jouissent de la confiance de l'administration [...]»¹⁸⁷. »

Un acte, dit décret n° 1001 du 29 mars 1942 relatif à la reconstruction des bâtiments et ouvrages publics appartenant à des collectivités autres que l'État fixe dans son article 5 la composition de la sous-commission départementale d'architecture chargée de donner son avis sur les projets des travaux envisagés¹⁸⁸. Elle compte un architecte membre du conseil régional de l'Ordre (Willoqueaux dans le Nord, Decaux dans le Pas-de-Calais), un architecte représentant le commissaire à la Reconstruction (Greber dans le Nord, Myassard dans le Pas-de-Calais), un architecte du conseil général des Bâtiments civils (Niermans dans le Nord, Bitterlin dans le Pas-de-Calais), et un architecte en chef des Monuments historiques (Gelis dans le Nord, Kopp dans le Pas-de-Calais).

Au changement de gouvernement, c'est Raoul Dautry qui fixe l'organisation du cadre de la Reconstruction pour la profession. Le premier titulaire du MRU, déjà auteur d'une « charte de l'aménagement urbain » qui suivait les grands principes de la *Charte d'Athènes*, publie la « charte des architectes » fournissant un schéma d'organisation concernant le rôle des architectes dans l'œuvre de reconstruction. Chaque ville a un architecte en chef chargé de planifier, de coordonner les architectes, de veiller à l'esthétique de la ville.

Les architectes chargés des réalisations doivent obtenir l'agrément du ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Dès 1946, les architectes en chef sont nommés

¹⁸⁶ « Code des devoirs professionnels de l'architecte », décret du 24 septembre 1941.

¹⁸⁷ MRU, Commissariat général aux dommages de guerre, « Notice sur le rôle des architectes en matière de dommages de guerre », Paris, Imprimerie nationale, 1948.

¹⁸⁸ CAC 771063-2 : sous-commissions départementales d'architecture, décret n° 1001 du 29 mars 1942.

par le MRU. On compte parmi eux dans le Nord-Pas-de-Calais : Bechmann, Lurçat, Laprade, Niermans, Bonte, Hentges... Il est de leur ressort d'établir la liste d'aptitude des architectes de la reconstruction des édifices publics.

- Le problème de l'agrément

La constitution de cette liste est particulièrement problématique dans le Nord-Pas-de-Calais. Plusieurs éléments de correspondance témoignent de la difficulté de sa mise au point. Les uns, désirant s'aligner sur la disposition prise dans le département de la Somme, souhaitent que tous les architectes DPLG figurent sur la liste. Les autres, tel Bechmann, architecte en chef dans le département du Nord, sont plus sélectifs : « La liste est établie soit grâce aux relations personnelles que nous avons pu avoir avec certains de nos confrères agréés, soit grâce aux appréciations que nous aurons pu recueillir auprès de nos adjoints ou de confrères régionaux. [...] Comme il y a en perspective pour les sinistrés une somme suffisante de travaux pour que tous les confrères en aient leur part, je pense qu'il faut faire une sélection assez sévère et ne proposer que des confrères dont la sélection nous paraîtra indiscutable¹⁸⁹. »

Mais il semble difficile à la plupart des architectes en chef de donner un avis sérieusement motivé sur un aussi grand nombre de confrères. Ils proposent donc de repenser le mode de constitution de la liste d'aptitude et surtout le nombre des personnes responsables de son établissement. Ils estiment que les listes établies par le délégué départemental avec le seul concours du conseil régional de l'Ordre des architectes pourraient servir de base aux propositions des municipalités. Les architectes en chef auraient ensuite à enquêter sur les candidats et à se prononcer en fonction de la nature et de l'importance du bâtiment projeté¹⁹⁰. Ils argumentent leur proposition en soulignant que : « le mot « bâtiment public » englobe aussi bien des bâtiments très simples que des édifices considérables, et tel architecte qui sera parfaitement qualifié pour reconstruire un dépôt de pompes, un lavoir ou une petite école rurale peut ne pas être apte à reconstruire un théâtre ou un grand hôtel de ville¹⁹¹. »

La validation des listes d'aptitude ne se fait pas sans problème, à tel point que de nouvelles mesures doivent être prises pour mener à bien la procédure. En avril 1947, le président du syndicat régional des architectes diplômés par le gouvernement du Nord de

¹⁸⁹ AM Dunkerque 3 Z 41 : lettre de Bechmann à Niermans, 3 décembre 1946.

¹⁹⁰ AM Dunkerque 3 Z 41 : lettre des architectes en chef du Nord au délégué départemental, 3 décembre 1947.

¹⁹¹ Idem.

la France demande à ce que les architectes DPLG soient reconnus aptes à effectuer les travaux importants de la reconstruction¹⁹². Le même mois, le délégué départemental du Nord signale au MRU que de nombreuses protestations se sont élevées lors de la mise en application de la liste d'aptitude¹⁹³. Il transmet la proposition de l'architecte en chef Bechmann d'assimiler aux travaux de réparation les travaux de reconstruction de bâtiments de faible importance ou de reconstruction dans les communes rurales. Un rapport du 10 janvier 1948 rédigé par le délégué départemental à la Reconstruction signale également des « incidents assez graves et de nombreuses interventions des représentants du conseil régional et du conseil supérieur de l'Ordre des architectes¹⁹⁴ ». Suite à une réunion des architectes en chef, il propose que les principes suivants soient admis pour la constitution des listes d'aptitude : la première liste serait une liste symbolique avec des architectes en chef, l'architecte départemental, l'architecte en chef des Monuments historiques, l'urbaniste en chef ; la deuxième comprendrait tous les architectes diplômés et agréés des communes et des établissements publics ; la troisième ne concernerait que les travaux de réparation.

Afin d'endiguer ce mouvement de contestation, le MRU conseille à ses délégués départementaux de réunir régulièrement à l'échelon départemental une « conférence d'architectes » dont l'une des attributions est de donner son avis pour la mise à jour de la liste d'aptitude¹⁹⁵. La conférence réunit le délégué départemental du MRU, qui la préside, le chef du service départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation s'il est architecte, les architectes en chef et leurs adjoints, un représentant du conseil régional de l'Ordre, un représentant du comité départemental des architectes agréés par le MRU et l'architecte en chef des Monuments historiques. La constitution de listes d'aptitude a pour but, selon le MRU, de faciliter l'application des dispositions légales ou réglementaires relatives à l'intervention des architectes-reconstructeurs. Trois listes doivent être constituées, correspondant à un classement des architectes par ordre de qualité professionnelle :

¹⁹² AM Dunkerque 3 Z 41 : lettre de Robert Clément, président du syndicat régional des architectes DPLG à Niermans, architecte en chef, 6 avril 1947.

¹⁹³ AM Dunkerque 3 Z 41 : lettre de Reyrole, délégué départemental à la Reconstruction au MRU, 19 avril 1947.

¹⁹⁴ AM Dunkerque 3 Z 41 : lettre du délégué départemental à Jean Niermans, 10 janvier 1948.

¹⁹⁵ CAC 771064 C 561: circulaire CG 1137 du 18 mai 1948.

Un courrier du MRU aux délégués départementaux reçu par le cabinet Niermans à Dunkerque le 27 Avril 1948 fait mention d'une « Commission d'architectes », et non d'une « conférence » (AM Dunkerque 3 Z 41). Elle devance de quelques semaines la circulaire officielle qui a sans doute rectifié la dénomination retenue de prime abord.

- Catégorie A : architectes d'un talent et d'une compétence certaine pouvant éventuellement être chargés de la reconstruction d'édifices publics très importants et avoir à coordonner l'action de plusieurs architectes d'opération.
- Catégorie B : outre ceux de la catégorie A, architectes présentant encore d'indéniables qualités professionnelles et pouvant se charger de l'étude et de la conduite de tous travaux de reconstruction concernant des édifices publics d'importance moyenne (jusqu'à sept ou huit millions de francs, valeur septembre 1939).
- Catégorie C : outre ceux des catégories B et C, ceux à qui peuvent être confiés les travaux de réparation affectant des édifices publics (en ce qui concerne les travaux de réparation, il n'est indispensable de figurer sur la liste d'aptitude que lorsque le montant de ceux-ci excède deux millions de francs).

Bien que ces listes aient vocation à conserver un caractère confidentiel et à n'être exploitées que lorsqu'une collectivité publique propose la désignation d'un architecte, ce type de procédure n'est pas accepté sans réticence, voire résistance, de la part des architectes, qui acceptent mal de devoir juger leurs confrères. En effet, dès la première réunion de la conférence d'architectes organisée au niveau du département du Pas-de-Calais, les architectes en chef présents (Abella, Aillaud, Bovet, Heff, Louria et Tambuté) et les représentants des architectes absents décident à l'unanimité de ne pas participer à l'élaboration de la liste d'aptitude¹⁹⁶. Ils proposent toutefois une autre formule, plus souple : les désignations des architectes par les municipalités seraient soumises à l'architecte en chef de la zone qui pourrait, en cas de nécessité, proposer une liste dans laquelle la municipalité devrait choisir un architecte à adjoindre au confrère désigné. Lors de la troisième réunion, les architectes de la conférence en viennent tout de même à annoter, de manière anonyme, une liste proposant la répartition de leurs confrères suivant trois catégories correspondant à l'importance des travaux à réaliser. Ces listes sont révisées régulièrement, de 1948 à 1959. Ainsi l'architecte René Évard est-il accepté en 1952 dans la catégorie A des travaux très importants « en raison de sa

¹⁹⁶ CAC 771064 C 561 : 1^{ère} réunion de la conférence des architectes du Pas-de-Calais, 9 novembre 1948.

compétence exceptionnelle¹⁹⁷. » En 1953, les architectes Jean Bureau et Henri Frey sont maintenus en catégorie C, celle des travaux de réparation¹⁹⁸.

La conférence des architectes se prononce également sur les demandes d'affectation territoriale de ses confrères. Ainsi André Dufetel, agrée dans la Seine et demeurant à Boulogne-sur-Mer, est affecté dans le Pas-de-Calais en 1953¹⁹⁹. Georges Loiseau quitte à l'inverse le Pas-de-Calais pour la Seine en 1959²⁰⁰. La conférence peut même accorder des dérogations au principe de l'affectation territoriale lorsqu'un architecte est sollicité par une commune hors de sa circonscription.

Dans le département du Nord, la conférence des architectes est constituée le 8 mai 1948²⁰¹. Elle est présidée par Bied, délégué départemental du MRU par intérim et comprend Maxime Poubel, chef du service départemental de l'Urbanisme et de l'Habitation, les architectes en chef du département : Jean Niermans, Maurice Vandenberg, André Lurçat, René Bonte, Albert Laprade, Lucien Bechman. Les architectes sont représentés par Louis Mollet, représentant du conseil régional de l'Ordre, Maurice Vantighem, représentant du comité départemental des architectes agréés par le MRU et Paul Gélis, architecte en chef des Monuments historiques. La plupart de ces éminents architectes signeront eux-mêmes des reconstructions d'églises dans le département du nord.

Ils acceptent de participer à la supervision de la liste d'aptitude avec moins de difficultés que leurs homologues du Pas-de-Calais. Dès la première réunion, la liste d'aptitude est en effet entérinée par eux, à quelques détails près²⁰². Dans les années de la Reconstruction, ils étudient les dossiers de demande d'affectation. Cela les amène à maintenir Alexandre Beaurain en 3^{ème} catégorie bien qu'il demande son passage en 2^{ème} catégorie pour pouvoir reconstruire une église de Cambrai appartenant à l'association diocésaine. Ils en décident de même pour Marcel Sézille. Ils autorisent en revanche le passage en 2^{ème} catégorie de René Lancelle²⁰³. En 1951, ils se prononcent contre l'agrément de Lucien Housez en raison de sa formation à l'Institut d'urbanisme²⁰⁴. Par

¹⁹⁷ CAC 771064 C 561 : 31^{ème} réunion de la conférence des architectes du Pas-de-Calais, 16 octobre 1952.

¹⁹⁸ CAC 771064 C 561 : 34^{ème} réunion de la conférence des architectes du Pas-de-Calais, 10 septembre 1953.

¹⁹⁹ CAC 771064 C 561 : 35^{ème} réunion de la conférence des architectes du Pas-de-Calais, 20 novembre 1953.

²⁰⁰ CAC 771064 C 561 : 44^{ème} réunion de la conférence des architectes du Pas-de-Calais, 26 mars 1959.

²⁰¹ CAC 771064 C 561 : constitution de la conférence des architectes du Nord, 8 mai 1948.

²⁰² CAC 771064 C 561 : réunion de la conférence des architectes du Nord, 26 mai 1948.

²⁰³ CAC 771064 C 561 : réunion de la conférence des architectes du Nord, 25 février 1949.

²⁰⁴ CAC 771064 C 561 : réunion de la conférence des architectes du Nord, 21 décembre 1951.

contre, en 1953, ils donnent un avis très favorable à l'agrément de Jean Willerval²⁰⁵. De même en 1955, Pierre Pinsard, venant de la Manche, est accepté volontiers parce qu'il est reconnu comme un architecte de qualité²⁰⁶. Toutefois, la conférence des architectes n'a pas de pouvoir décisionnel. Ce sont bien les services départementaux du MRU qui décident. Ainsi la proposition de classer Jean Willerval dans la catégorie A n'est pas retenue, parce qu'il est un jeune architecte, tout récemment agrégé, ayant peu d'expérience²⁰⁷.

Si la conférence des architectes du Nord ne réagit pas négativement dans un premier temps face à la procédure que le MRU lui demande d'accomplir, il n'en va pas de même pour les maires des communes qui voient parfois leurs architectes évincés par ce système. Ainsi le maire de la ville de Cambrai, dont le conseil municipal avait retenu, dès 1945, pour les réparations et les reconstructions de bâtiments municipaux, des architectes exclusivement cambrésiens, regrette que la plupart ne figurent pas sur la liste d'aptitude, notamment les plus jeunes qui n'ont pas encore pu faire leurs preuves²⁰⁸. De même, le maire de Lille, en transmettant l'émotion et les nombreuses protestations qu'il a reçues de la part d'architectes, remarque que le système entraîne une grave anomalie : certains ne pourraient même pas reconstruire des édifices parfaitement conçus et exécutés dont ils ont été les auteurs²⁰⁹. Le préfet lui-même intervient dans l'affaire, se faisant le relais des professionnels de l'architecture. Il valide en l'envoyant lui-même au MRU une pétition d'architectes mécontents et demande que les listes soient révisées en tenant compte de l'avis des maires des communes où les architectes ont réalisé des projets²¹⁰.

Toutes ces protestations ne restent pas sans effet. Le conseil supérieur de l'Ordre des architectes, présidé par Auguste Perret, saisi par plusieurs confrères, s'adresse au MRU pour éclaircir l'affaire²¹¹. Un rapport au sujet de la composition des listes d'aptitude dans le département du Nord est transmis au ministère :

- la première liste comprend les architectes en chef eux-mêmes, dont 5 sont non-résidents et 2 résidents, leurs adjoints, un architecte en chef des Monuments historiques, des représentants de l'urbanisme

²⁰⁵ CAC 771064 C 561 : réunion de la conférence des architectes du Nord, 29 septembre 1953.

²⁰⁶ CAC 771063-5 : réunion de la conférence des architectes du Nord, 29 juin 1955.

²⁰⁷ CAC 771063-5 : lettre du directeur des services départementaux du MRL au MRL, 28 mai 1954.

²⁰⁸ CAC 771063-5 : lettre du maire de Cambrai au MRU, 12 mai 1947.

²⁰⁹ CAC 771063-5 : lettre du maire de Lille au MRU, 17 juin 1947.

²¹⁰ CAC 771063-5 : lettre du préfet du Nord au MRU, 21 juin 1947.

²¹¹ CAC 771063-5 : lettre du conseil supérieur de l'Ordre des architectes au MRU, 21 juillet 1947.

départemental et quelques architectes n'ayant pas de fonction officielle ;

- la seconde liste comprend 81 noms dont 58 résidents ;
- la troisième comporte 49 noms dont 43 résidents.

Le rapport souligne par ailleurs que 156 architectes résidant dans la circonscription de Douai ne figurent pas dans ces listes.

La réponse du MRU est assez sévère²¹². Elle précise certains points, n'hésite pas à cantonner l'Ordre régional des architectes à sa fonction consultative, et montre bien qui entend diriger la Reconstruction, en dépit et à l'encontre de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant :

- a) les architectes désirant se voir porter sur la liste peuvent le demander en présentant des références en matière de bâtiments publics ;
- b) le choix antérieur d'un architecte par une collectivité publique n'implique pas que ce choix ait été fait compte exclusivement tenu de la compétence de l'homme de l'art ;
- c) l'Ordre n'a pas à effectuer de classement, il est seulement consulté ;
- d) les architectes en chef adjoints ne figurent pas d'office sur les listes ;
- e) les architectes étrangers ne peuvent pas être portés sur une liste d'aptitude (sauf dans les cas où ils sont autorisés à exercer en France).

Le souci du MRU est bien d'imposer sa vision des choses, et un système d'agrément objectif qui favorise la qualité plutôt que les relations, comme cela peut être le cas dans les communes dont les maires sont soucieux d'employer leurs administrés.

A l'issue de cette bataille, la conférence des architectes du Nord se contentera de proposer une liste symbolique, comprenant tous les architectes diplômés et agréés des communes et des établissements publics. La conférence des architectes du Pas-de-Calais établira simplement quant à elle une liste principale ne comprenant que des architectes résidant dans le département ou y ayant déjà une activité de reconstruction, et une liste annexe d'architectes sans expérience dans le département.

Un arrêté interministériel du 2 novembre 1949 fixe définitivement les prescriptions concernant l'établissement des listes d'aptitude : les propositions, faites en accord avec les architectes en chef et le conseil régional de l'Ordre des architectes, lui sont transmises par les délégués départementaux.

²¹² CAC 771063-5 : lettre du MRU au président du Conseil supérieur de l'Ordre, n.d.

Quelle est l'utilité de ces listes une fois arrêtées ? Un courrier du MRU l'explique au délégué départemental du Pas-de-Calais en mars 1946 : « Cette liste a été établie en tenant compte à la fois de l'importance des destructions dans votre département, des résultats de l'enquête faite auprès des membres de l'Ordre des architectes par le conseil supérieur de cet Ordre, et des demandes de mutation. [...] Leur affectation dans un département ne contraint pas les architectes à abandonner leur clientèle non sinistrée, où qu'elle se trouve, non plus que les travaux d'expertise, d'édification de constructions provisoires ou de remise en état d'urgence que, par contrat, l'un de mes délégués départementaux aurait pu leur avoir confiés à ce jour. Ils pourront en plus avoir une dérogation pour des biens sinistrés en dehors du département s'ils en étaient architectes au 1^{er} janvier 1940. [...] Le sinistré conserve le choix de son architecte parmi ceux affectés dans le département ; leur nombre étant fonction du volume des travaux et les dispositions arrêtées fixant un plafond provisoire de travaux (25 millions de francs), chaque architecte est assuré dans ces conditions de participer à l'œuvre de Reconstruction²¹³. »

- Le problème de l'emploi

La préoccupation de l'emploi des architectes évoquée dans cette lettre n'est pas des moindres. Déjà en concurrence sur un marché restreint avant la guerre, ce qui avait amené à la reconnaissance du titre d'architecte, leur nombre ne fait qu'augmenter sur le marché de l'après-guerre, ce qui fait craindre à Anatole Kopp que : « Le démarrage de la reconstruction n'apportera pas immédiatement, ni même à moyen terme, du travail à tous les architectes²¹⁴. »

Certains, ayant dû interrompre leur cursus pour cause de mobilisation, d'autres retenus comme prisonniers de guerre, sont immédiatement diplômables à la fin des hostilités et constituent une jeune génération à la recherche de travail.

Un des soucis de l'administration responsable de la Reconstruction, déjà au temps de l'Occupation, est d'organiser la profession de façon à essayer de ne léser personne, de permettre à tous les architectes de prendre part à l'activité de la Reconstruction et en tout premier lieu, d'avoir un travail. En 1941, la *Charte de l'architecte reconstituteur* pose les grands principes de l'organisation du travail : le

²¹³ CAC 771063-1 : courrier du MRU au délégué départemental du Pas-de-Calais, 23 mars 1946.

²¹⁴ Anatole Kopp, « Les architectes et la reconstruction », *Cahiers de la recherche architecturale*, n° 8, avril 1981, p. 89.

volume des travaux est limité par personne, dans le souci d'aboutir à une juste répartition dans l'œuvre de la Reconstruction et de lutter contre l'esprit « affairiste » : « Les architectes aux capacités suffisantes pour entreprendre d'importants travaux devront s'adjoindre un confrère agréé de leur choix pour chaque tranche supplémentaire dépassant le maximum admis. [...] Cette méthode permettra, en particulier, de faire « démarrer » des jeunes de talent, mais de peu d'expérience, en les encadrant par des aînés expérimentés²¹⁵. » Le CTRI rappelle aux préfets, responsables de l'agrément des architectes pour un certain volume de travaux, de prévoir la collaboration d'un architecte prisonnier quand les travaux représentent un coût supérieur à 3 200 000 francs.

Les prisonniers sont pris en compte dès 1941 dans la *Charte de l'architecte reconstruteur* : « Il n'est pas possible d'engager les opérations de reconstruction sans penser aux architectes prisonniers dont la situation, actuellement si pénible, risque d'être non moins pénible si, au moment de leur retour dans leur foyer, les positions sont prises dans les dites opérations. [...] Leurs familles ont été invitées à déposer en leur nom une demande d'agrément²¹⁶. »

Par exemple, la loi prévoit qu'au concours des Monuments historiques de 1946, quatre places soient réservées aux anciens prisonniers et victimes de la guerre. A ce concours se présentent entre autres, et sont reçus, Sylvain Stym-Popper et Charles Waldschmidt, qui seront amenés à travailler à la reconstruction d'églises dans le Pas-de-Calais. Tous deux avaient préparé le programme du concours en captivité²¹⁷.

Les associations d'architectes anciens prisonniers forment en outre un groupe de pression qui a une influence sur le MRU. Ce n'est pas incidemment mais bien pour peser sur les décisions à prendre que l'Amicale des architectes anciens prisonniers ou déportés de la circonscription écrit à Jean Niermans, architecte en chef, en 1946 : « Vous aurez à choisir des chefs de secteur, nous ignorons les directives qui vous sont données mais nous vous rappelons qu'il existe des architectes anciens prisonniers ou déportés²¹⁸. » Une liste de ces architectes est jointe au courrier. L'existence d'un Comité d'entraide aux architectes absents, basé à Paris rue du Cherche-Midi témoigne de l'organisation et du pouvoir de ces groupes de pression.

²¹⁵ *Charte de l'architecte reconstruteur*, op. cit., p. 14.

²¹⁶ *Charte de l'architecte reconstruteur*, op. cit., p. 14.

²¹⁷ *Les concours des monuments historiques de 1893 à 1979*, Paris, CNMHS, 1981, p. 80.

²¹⁸ AM Dunkerque 3 Z 41 : lettre de l'Amicale des architectes anciens prisonniers ou déportés de la circonscription de Douai à Niermans, 26 janvier 1946.

Les architectes participent à la Reconstruction dans un cadre très strict fixé par le MRU. C'est à la fois pour défendre la profession récemment organisée et pour garantir une qualité des constructions que des listes d'agrément sont constituées, non sans mal, dans chaque département. Ce système permet aussi d'établir une répartition équitable des travaux entre les professionnels.

b) Architectes et architecture religieuse

- Formation

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'enseignement de l'architecture est monopolisé par l'École des Beaux-Arts. Les étudiants sont répartis à l'École au sein d'ateliers dirigés par différents architectes.

Pour donner une idée de l'esprit académique qui y régnait, il est intéressant de citer l'anecdote retenue par Michel Caillebat dans son *Histoire de l'architecte* : un conflit surgit en 1923 à propos d'un des premiers ouvrages de Le Corbusier *Vers une architecture*²¹⁹. Lorsque Charles Lemaresquier apprend que le livre circule sous les tables de son propre atelier, il décide, pour repérer les « trublions », de contraindre ses élèves à se réinscrire. Les cinq coupables s'en iront et seront à l'origine de la création de l'atelier d'Auguste Perret²²⁰. Parmi les architectes reconstruteurs d'églises dans le Nord-Pas-de-Calais, certains sont passés par l'atelier Lemaresquier, d'autres par l'atelier Perret.

Au début du XX^e siècle, le système de l'École s'étend avec la création des Écoles régionales des Beaux-Arts, conçues comme autant d'ateliers extérieurs de l'institution parisienne. Déjà dans l'entre-deux-guerres, le programme d'église ne compte plus parmi les sujets incontournables de l'enseignement des Beaux-Arts. Toutefois, dans les écoles régionales notamment, il est encore à l'ordre du jour, les professeurs ayant souvent des relations avec les membres des commissions d'art sacré. Ainsi l'exposition des travaux des élèves de l'École des Beaux-Arts de Cambrai en 1954 comporte un projet d'église établi par la section architecture avec le concours des autres sections. La CDAS, dont les membres ont visité l'exposition, émet un avis favorable au traitement par les élèves

²¹⁹ Le Corbusier, *Vers une architecture*, Paris, G. Crès & Cie, 1923.

²²⁰ Louis Caillebat (dir.), op. cit., p. 239.

de ce programme complexe : conception heureuse, nombreux détails traités avec beaucoup de sensibilité²²¹.

Les architectes qui ont travaillé à la reconstruction des églises dans le Nord-Pas-de-Calais, qu'ils soient originaires de la région ou non, sont pour la plupart issus de la formation Beaux-Arts. Plus de la moitié sont diplômés de l'ENSBA, quelques-uns ont obtenu leur diplôme à l'École des Beaux-Arts de Lille, à l'École Saint-Luc de Tournai ou dans d'autres écoles parisiennes (l'École spéciale d'architecture, l'Institut d'urbanisme de l'université...). Seuls 6 sur 36 ne sont pas diplômés. Il s'agit des architectes les plus âgés, issus d'une génération pour laquelle le diplôme n'était pas nécessaire pour exercer.

L'influence de l'École des Beaux-Arts dépasse le cadre de l'enseignement. D'après Anatole Kopp, l'organisation des services d'architecture de la Reconstruction est faite dans un esprit proche de celui des ateliers de l'École, l'architecte en chef ayant le rôle de conseiller des architectes d'opération. Selon cet auteur, les architectes d'alors étaient « passésistes, dans leur immense majorité fermés à toute idée nouvelle, et, suite entre autres à la création de l'Ordre des architectes, désireux de se tailler un statut privilégié dans tout ce qui aura trait à l'acte de bâtir²²². » Cette situation, coïncidant avec le souhait des sinistrés de retrouver l'exacte réplique de ce qu'ils avaient perdu, favorisait les réalisations inspirées par les formes du passé.

Et il est vrai qu'en milieu rural, où les villages et les petites agglomérations n'étaient pas soumis à l'élaboration d'un plan d'aménagement, la plupart des reconstructions de fermes et maisons individuelles sont assez proches de celles qui les précédaient, si ce n'est dans la composition de leur structure, pour laquelle le béton est préféré à la pierre ou au torchis. Par contre, les églises qui ponctuent le paysage de ces campagnes sont souvent innovantes au regard des autres types de bâtiments. Les architectes trouvaient-ils dans ce programme une plus grande liberté vis-à-vis de leurs commanditaires ? La force symbolique de l'édifice du culte passait-elle alors par la recherche de nouveauté ? Nous tenterons de répondre à ces questions au fur et à mesure de l'analyse des exemples de la région Nord-Pas-de-Calais.

En tous les cas, il importe de ne pas généraliser à propos des architectes de la Reconstruction. S'il est vrai qu'un certain nombre sont des professionnels déjà âgés,

²²¹ « Commission d'histoire et d'art sacré », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, n° 16, 1^{er} août 1954, p. 271.

²²² Anatole Kopp, « Les architectes de la reconstruction », op. cit., p. 94.

ayant connu l'apogée de leur activité lors des opérations de la Reconstruction d'après 14-18, la plupart de ceux opérant sur le terrain sont tout de même issus d'une jeune génération, fraîchement émoulue de la formation Beaux-Arts mais aussi attentive aux recherches des CIAM, aux exemples de l'étranger. Sur les 36 architectes dont nous avons pu retracer la biographie, un tiers ont plus de 45 ans, les deux tiers ont moins de 45 ans et la moitié de ces derniers est même sans expérience, ayant obtenu le diplôme juste avant ou juste après la déclaration des hostilités. Il est vrai que les étudiants poursuivaient tous pendant la durée de leur formation différents stages, dans l'atelier familial bien souvent, ou dans d'autres, comme dessinateur, projeteur ou métreur. Mais ceux-là n'avaient pas encore l'expérience de la direction de chantier.

Il est intéressant de comparer ces chiffres aux statistiques réalisées pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en Alsace, bien que ces derniers concernent l'ensemble des lieux de culte catholique élevés sur une période qui s'étend de 1945 à 1994. Sur une liste d'environ 100 noms d'architectes qui ont reconstruit 70 églises paroissiales et en ont construit 74, il a été fait appel le plus souvent à des architectes locaux, non spécialisés dans la construction d'églises. Seuls six grands noms d'architectes peuvent être repérés, architectes à qui furent confiés les chantiers les plus importants²²³.

Pour les 63 églises reconstruites dans la région Nord-Pas-de-Calais, ce sont 51 architectes ou équipes d'architectes qui ont été chargés des chantiers. Presque tous n'en ont construit qu'une seule, quelques-uns deux, au maximum quatre (cf Vol. II, p.447).

Sur les 51 architectes ou équipes concernés, nous avons pu renseigner pour 36 d'entre eux leur région d'origine, leurs dates de naissance et de mort, leur lieu de formation et l'année d'obtention de leur diplôme d'architecte²²⁴. Cela permet d'établir un comptage statistique révélateur du rapport ou de l'absence de rapport spécifique que pouvaient entretenir ces architectes avec les chantiers d'église. En effet, il s'avère que presque aucun n'est spécialisé dans la construction de lieu de culte. Mis à part Joseph Philippe, disciple de Dom Bellot qui a mené avec le moine-architecte plusieurs chantiers d'églises en France et à l'étranger²²⁵, et peut-être Battut et Warnesson qui ont réalisé quatre projets différents pour des églises rurales du Ternois, les autres sont

²²³ Paul Winninger, *Art sacré et nouvelles églises en Alsace, de 1945 à la fin du siècle*, Strasbourg, ERCAL, 1994, p. 291.

²²⁴ Voir en annexe le tableau des architectes reconstructeurs d'églises.

²²⁵ Maurice Culot, Martin Meade (dir.), *Dom Bellot moine-architecte 1876-1944*, Paris, Norma éditions, IFA, 1996, 271 p.

nommés par les communes pour reconstruire en général l'ensemble des bâtiments municipaux. Une large majorité de ces architectes est originaire de la région. Les autres y ont été nommés par le MRU ou l'ont choisie pour l'opportunité d'emploi que représentait une région sinistrée par faits de guerre.

Ce qui ressort de ces comptages est l'évidence de l'absence de spécialisation des architectes en matière de construction religieuse, l'exception d'un tel chantier dans une carrière de maître d'œuvre. Si l'on considère que la plupart des maîtres d'œuvre ont reçu un enseignement au sein duquel dominait alors une conception archéologique de l'architecture, et à plus forte raison de l'architecture religieuse, on pourra comprendre aisément la prédominance numérique d'un type d'églises aux formes traditionnelles dans la région reconstruite, notamment dans ses zones rurales et maritimes. Mais ces constructions tiennent peut-être moins à la conception théorique qu'en ont les architectes - qui est d'autant plus faible que ce type de chantier est exceptionnel - que des desiderata des maîtres d'ouvrage et des usagers. Pour autant, les débats sur le chantier d'église au sein de la profession ne sont pas absents.

- Les débats autour du programme de l'église

Dans une thèse intitulée « Le complexe du monument : les lieux de culte catholique en France durant les trente glorieuses²²⁶ », Pierre Lebrun dresse un intéressant bilan sur l'église dans l'imaginaire et la culture des architectes. Il attribue à l'édifice religieux « la fonction d'un invariant historique permettant de fonder, par delà les singularités propres à chaque époque, l'intemporalité, la durabilité et la supériorité de l'architecture sur la construction²²⁷. » L'analyse que l'auteur établit de différents ouvrages ou revues d'architecture pointe l'importance que revêt toujours, au moins pour les architectes ayant poursuivi leurs études avant la guerre, l'édifice du culte. Il cite par exemple la planche d'un numéro spécial consacré à l'architecture religieuse de *L'Architecture d'aujourd'hui*, où sont placés côte à côte les plans d'églises romanes, gothiques, classiques et celle de l'église Notre-Dame du Raincy (Auguste Perret architecte, 1922). Ou encore le livre posthume d'Anatole de Baudot *L'architecture, le passé - le présent*²²⁸, qui se termine sur une planche des « principaux édifices étudiés dans l'ouvrage », édifices qui sont exclusivement des bâtiments du culte, les meilleurs

²²⁶ Pierre Lebrun, « Le complexe du monument: les lieux de culte catholique en France durant les trente glorieuses », thèse de doctorat, François Loyer dir., Université Lumière Lyon 2, 2001.

²²⁷ Idem, p. 71.

²²⁸ Anatole de Baudot, *L'architecture, le passé – le présent*, Paris, H. Laurens, 1916, fig. 44.

représentants pour Baudot de l'architecture d'innovation des différentes périodes historiques. Pierre Lebrun observe en outre que plusieurs numéros de revues spécialisées sont consacrés au thème de l'architecture religieuse, attestant la place de l'édifice du culte dans la culture des architectes. Il note que le phénomène prend fin dans les années 1960, ce qu'il interprète comme le symptôme de la baisse brutale de la production d'églises et de la remise en cause des bases de l'enseignement de l'architecture après 1968.

Les positions des architectes de la Reconstruction au regard des édifices religieux catholiques sont loin d'être unanimes. Selon leur milieu social d'origine, leur formation, leur appartenance politique, leur conviction religieuse, ils appréhendent différemment le programme de l'église. Beaucoup ne sont pas acquis au modernisme, même ceux de la plus jeune génération, sortis de l'école juste avant ou juste après la guerre. Mais ils sont tous, ou presque, sensibles aux relations établies autour du programme et du chantier avec le maître d'ouvrage, le conseil municipal, l'affectataire, les habitants, les paroissiens. Leur conception de l'édifice tend à évoluer au gré des débats, des rapports avec la population concernée. Comme nous l'avons vu, la plupart d'entre eux sont loin d'être des spécialistes de la construction d'église. Ils sont donc sans doute de ce fait plus perméables aux suggestions des uns et des autres, dans un sens aussi bien que dans un autre. Au-delà du travail sur les formes et le décor revenant à l'architecte, la conception du plan et des critères fonctionnels tient beaucoup aux remarques des usagers de l'ancien et du futur lieu.

Cependant quelques professionnels ont une conception plus théorique de l'architecture religieuse. Ainsi en est-il d'André Le Donné, architecte en chef de la Reconstruction et membre du comité national technique. Il est partisan de donner au culte un aspect plus simple afin que les chrétiens se sentent conviés à la table du Père, comme les Apôtres entouraient le Christ à la cène²²⁹. Cette considération empreinte d'archéologisme et de lectures des néo-liturgies, porte l'architecte moderne à se rapprocher de la liturgie primitive, à tout faire partir de la table du sacrifice, d'où la prédilection pour un plan ramassé. André le Donné précise que l'édifice religieux doit prêcher lui-même les vérités que le prêtre prêche à ses fidèles : soit les vertus évangéliques d'humilité, de pauvreté, de simplicité et les vertus cardinales de force, de justice, de tempérance, de prudence.

²²⁹ Yves Sjöberg, op. cit., p. 136.

Nous sommes bien loin des conseils donnés aux architectes chargés de la reconstruction des églises après la Grande Guerre par Eugène Lefèvre-Pontalis, président de la Société française d'archéologie : « Que les architectes s'abstiennent d'innovations qui peuvent se donner libre carrière dans les paroisses nouvellement créées, mais qui doivent être proscrites dans nos anciens villages où il faut faire revivre les saintes traditions de notre art national²³⁰. »

Autre architecte auteur de nombreuses églises de la région parisienne, Georges-Henri Pingusson déclarait dans *l'Art sacré* en 1938 : « nourris et illuminés par les exemples du passé, nous devons néanmoins fuir leur attraction et oublier les formes où les générations qui nous ont précédés ont mis leur témoignage de foi et de passion. [...] Sans renoncer à atteindre au caractère noble et sacré qui convient à la maison du Seigneur, en face des aspirations et des moyens actuels, l'architecte doit créer une œuvre actuelle adéquate à notre temps et aux prémisses qu'il contient. [...] en face des hommes, il doit répondre aux aspirations des chrétiens de son temps et plus encore de ceux qui cherchent à atteindre la vérité²³¹. »

Il faut encore citer Pierre Pinsard, pour qui l'architecture religieuse a été un terrain privilégié d'expression architecturale : « Nous, architectes, si demain nous n'avions que des hôpitaux, des écoles et des logements à construire, n'aurions-nous pas l'impression d'être comme amputés d'une partie essentielle de notre mission qui est celle de satisfaire dans la chose construite le corps, l'intelligence et le parent pauvre de l'époque : je veux dire l'Ame²³². »

Le programme de l'église reste pour nombre d'architectes celui d'une liberté d'expression et d'une recherche fondamentale du rapport de l'homme au transcendantal, de la société au spirituel. D'une part, certains hommes de l'art en témoignent, tel Claude Parent, auteur notamment de l'église Sainte-Bernadette de Nevers (en collaboration avec Paul Virilio, 1967), qui écrit en 1959 : « l'église est un des derniers refuges de l'architecture. C'est un des derniers programmes qui permette à l'architecte d'obtenir,

²³⁰ *Bulletin des églises dévastées du diocèse d'Arras*, mars 1921, p. 3 : cité en note dans *Le vitrail dans le Pas-de-Calais 1918-1939*, catalogue d'exposition, Arras, Archives du Pas-de-Calais, 27 octobre 1989-6 janvier 1990, p. 10.

²³¹ Georges-Henri Pingusson, « L'église de « Jésus-Ouvrier » pour une paroisse d'Arcueil », *L'Art sacré*, novembre 1938, pp. 315-318.

Signalons la thèse de Simon Texier, *Georges-Henri Pingusson (1894-1978). L'architecture comme « transcendance poétique du concret », ou l'impossible doctrine*, thèse de doctorat sous la direction de Bruno Foucart, université de Paris IV, 1998, 837 p.

²³² Cité dans le dossier de la CRMH Nord-Pas-de-Calais sur l'église d'Armbouts-Cappel, biographie de Pierre Pinsard.

par transcendance des formes, la spiritualité²³³. » D'autre part, le nombre important de jeunes architectes, et non des moins grands, intéressés par le programme architectural du centre paroissial pendant la vague de construction des Trente Glorieuses atteste que l'architecture religieuse représente encore pour eux, si ce n'est l'œuvre de leur vie, au moins un exercice intéressant dans leur carrière.

Certaines voix déplorent même la trop grande liberté accordée aux architectes pour ce type de chantier, accusée de nuire à la vérité du programme au profit de la recherche plastique. C'est l'un des sujets du débat critique sur l'architecture des églises rendu par la revue *L'Art sacré* en 1956 : « [...] Il semble que parfois le désir de construire une église ronde ou triangulaire, ou d'employer le béton ou tel matériau, ait précédé dans l'esprit de certains architectes la véritable connaissance du programme. Cette liberté excessive s'explique plus qu'elle ne se justifie : l'architecte qui, à longueur d'année a travaillé sur les HLM, accueille souvent le projet d'une église comme la possibilité de s'exprimer lui, avec une totale liberté [...] Les techniques nouvelles, béton, acier, sont pour les virtuoses une tentation permanente²³⁴. »

- Une architecture religieuse par des artistes croyants ?

Tous les architectes sont-ils autorisés à œuvrer au chantier d'église ? La question reste pertinente au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, bien que la loi formulée par Fra Angelico : « pour peindre les choses du Christ, il faut vivre avec le Christ » date de plus de 500 ans²³⁵. Si l'on prend cette formule au pied de la lettre, seuls les artistes croyants pourraient œuvrer pour l'Église. C'est contre elle que les directeurs de la revue *l'Art sacré* engagent un combat dès 1945, lui attribuant la décadence de l'art sacré au XIX^e siècle en interdisant l'Église de s'adresser aux plus grands artistes d'alors, parmi lesquels Courbet, Manet...

Entre-deux-guerres, c'est pourtant encore cette formule qui prime. Certains ecclésiastiques sont intransigeants. L'archevêque de Munich, par exemple, se positionne contre un style d'architecture religieuse faisant référence aux halles d'exposition ou aux gares de chemin de fer. Il préconise en outre que « l'artiste qui travaille pour l'Église doit avoir lui-même un caractère religieux, et il doit exister une parenté d'âme entre lui

²³³ Cité par Jacques-Louis Binet, « Introduction », *Eglises d'aujourd'hui, patrimoine de demain*, Actes du colloque tenu à Paris les 21-22-23 novembre 1997, Paris, Spiritualité et art, 1998, p. 7

²³⁴ Cité par Debié, Vérot, op. cit., p. 249 : « Les églises récentes en France, les bases d'une étude critique », *L'Art sacré*, N° 3-4, novembre/décembre 1956.

²³⁵ Voir à ce sujet Pie-Raymond Régamey, *La querelle de l'art sacré*, Paris, Cerf, 1952, 48 p.

et son œuvre. Donnez-nous des artistes religieux et vous nous aurez donné l'art d'église²³⁶. »

Le bénédictin Dom Roulin est, lui aussi, très clair sur le sujet. Citant Goethe : « Il faut être quelque chose, pour pouvoir faire quelque chose », il conçoit que pour que les édifices soient religieux, tout doit y être ordonné par des artistes religieux²³⁷. Alors que l'adhésion au mouvement liturgique de l'auteur ne fait aucun doute, il reste, à cette date, éloigné de ce qui préoccupera le Père Couturier après la guerre : faire travailler des artistes de génie pour permettre à l'Église de renouer avec l'art vivant.

Après 1945, la situation n'évolue pas de manière radicale. La position du Souverain Pontife en 1952 est encore marquée par la loi de Fra Angelico : « l'artiste est par lui-même un privilégié parmi les autres hommes ; mais l'artiste chrétien est, en un certain sens, un élu parce que c'est le propre des Elus de contempler, d'apprécier et d'exprimer les perfections de Dieu²³⁸. »

Yves Sjöberg, en 1957, ne se prononce pas sur l'appartenance religieuse du maître d'œuvre sans ambiguïté, se contentant d'un vague « sens du sacré » : « Le sens du sacré est la condition sine qua non pour l'architecte voulant œuvrer dans le sens de sa mission : Nisi Dominus aedificaverit domum in vano laboraverunt qui aedificant eam (si le seigneur ne bâtit pas lui-même la maison en vain travaillent ceux qui la construisent)²³⁹. »

A Assy pourtant, le tournant est franchi, avec l'intervention d'artistes athées ou agnostiques, comme Fernand Léger ou Georges Braque. Les Pères Couturier et Régamey considèrent alors qu'on ne demande plus aux artistes d'appartenir à l'Église visible, mais seulement de respecter les mystères de la foi et de croire à la réalité de l'Esprit²⁴⁰.

A Maubeuge, c'est bien le communiste André Lurçat²⁴¹, architecte reconstruteur de la ville depuis 1944, qui est désigné en 1949 pour reconstruire l'église.

²³⁶ Extrait d'un sermon prononcé par Son Eminence le Cardinal Faulhaber de Munich en son église catholique le 31 décembre 1929, *Revue catholique des idées et des faits*, 9^e année, 21 février 1930, pp. 7-9.

²³⁷ Dom E. Roulin, *Nos églises. Liturgie, architecture, mobilier, peinture et sculpture*, Paris, Ed. P. Lethielleux, 1938, p. 105.

²³⁸ Pie XII, audience aux artistes de la IV^e Quadriennale romaine, 8 avril 1952.

²³⁹ Yves Sjöberg, op. cit., p. 198.

²⁴⁰ Madeleine Ochsé, « L'art sacré contemporain », *Histoire générale des églises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*, Paris, R. Laffont, 1966, p. 435.

²⁴¹ Voir la monographie de Jean-Louis Cohen, *André Lurçat (1894-1970) : autocritique d'un moderne*, Bruxelles/Liège, Mardaga, 1995, 309 p.

Vu le mode de désignation des architectes reconstruteurs d'église, le critère d'appartenance religieuse n'est de toute façon plus observable, mais il reste cher à certains milieux ecclésiastiques.

Les architectes reconstruteurs d'églises sont les architectes agréés par le MRU. Tous diplômés et inscrits à l'Ordre de leur profession, la plupart ont suivi la formation de l'École des Beaux-Arts. Les chantiers d'église sont souvent des chantiers d'importance, tant en volume qu'en budget. Mais, en dépit de la singularité du programme, peu d'architectes sont spécialisés dans ce type de construction. La plupart d'entre eux sont souvent appelés à reconstruire l'ensemble des bâtiments communaux d'une cité touchée par les faits de guerre. Seuls quelques-uns cumulent les commandes d'églises. Si leur formation ne les prépare pas d'emblée à travailler sur ce type de programme, le chantier d'église les intéresse, autant par son caractère exceptionnel que par sa complexité.

c) Architectes et artistes

- Modes de collaboration

Dans bien des cas, l'architecte lui-même intervient dans la réalisation du décor de l'église. Il conçoit les plans du mobilier liturgique, dessine les vitraux, ou tout au moins en donne une esquisse à l'artiste qui sera chargé de les réaliser.

A Blangerval par exemple, l'architecte Paul Pamart s'est fait le concepteur des vitraux. Il écrit le 30 avril 1963 à André Ripeau, maître-verrier à Versailles avec lequel la commune a passé un marché de gré à gré : « Vous trouverez un plan de la rosace telle que je désirerais l'avoir, ainsi que le plan des ouvertures sur les façades latérales. Je vous laisse le choix des coloris ». La maquette des vitraux est présentée à l'architecte qui doit encore accepter le choix des teintes. A Calais, Georges Wiart, en tant qu'architecte, a fourni pour le concours relatif à la réalisation des vitraux de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul un cahier des charges précis qui en fait le véritable concepteur. Il donne notamment des indications relatives à l'iconographie souhaitée. A la rosace il désire qu'apparaisse une Vierge à l'enfant, référence pour les gens du quartier qui vénèrent Notre-Dame-du-Risban. Aux vitraux proches de l'autel, il veut voir apparaître les deux saints auxquels l'église est dédiée. C'est lui qui impose l'idée de mettre en

relief, dans cette église d'un quartier portuaire, les aspects de la vie des apôtres ayant trait à la mer. C'est ainsi que saint Pierre est vu en pêcheur et saint Paul en navigateur.

Lorsque des artistes participent au chantier, c'est sous la direction de l'architecte. De manière générale, même quand les tâches sont bien réparties, l'architecte reste le maître de l'œuvre dans le sens où il assure la cohésion de l'ensemble, compose les équipes... Probablement afin de faciliter les rapports entre les différents intervenants, le maître d'ouvrage s'en remet à l'architecte pour le choix des principaux artistes, notamment ceux qui oeuvreront aux vitraux.

À Spycker par exemple, pour l'église reconstruite sur dommages de guerre, les principaux lots font l'objet d'une adjudication que l'entrepreneur le moins-disant remporte, tandis que le lot « vitraux » fait l'objet d'un marché de gré à gré avec un artiste fortement recommandé par l'architecte du lieu. Ainsi Charles Vilmant, artiste de Lambersart, se voit attribuer le marché. Une lettre de recommandation de Lucien Beun, l'architecte de l'église, fait état des chantiers où l'artiste a réalisé des vitraux sous sa direction : dans des immeubles particuliers et dans l'église d'Huby-Saint-Leu et la chapelle du séminaire d'Hazebrouck²⁴². L'architecte retient là un collaborateur avec lequel il a déjà travaillé en bonne intelligence.

À Bonnières, le maître-verrier Gérard Lardeur est choisi par l'architecte Pierre-André Dufetel qui a remarqué son travail au pavillon pontifical de l'Exposition Internationale de Bruxelles. Dans la correspondance des architectes, certains noms d'artistes reviennent, transmis de l'un à l'autre pour la qualité de leur travail. On retrouve souvent les mêmes équipes d'artistes sur les chantiers menés par un même architecte. Quand l'entente est bonne, l'architecte tient à garder les mêmes verriers, sculpteurs et décorateurs. Par exemple, les architectes Battut et Warnesson ont fait travailler aux églises de Saint-Pol-sur-Ternoise et de Frévent le même maître verrier Claude Blanchet.

De nombreux cas attestent de la prévalence de l'architecture sur les autres arts dans le chantier d'église. Le règlement du marché de gré à gré passé avec le statuaire de Créteil Louis Piron pour les sculptures de l'église de Coudekerque pose bien les conditions du travail : les œuvres seront exécutées en accord avec l'architecte après présentation des maquettes à échelle réduite en plâtre qui seront présentées à l'administration communale et au clergé de la commune avant toute exécution définitive. L'artiste sera tenu de suivre les directives qui lui seront données en cours

²⁴² AM Spycker : lettre de Lucien Beun au maire de Spycker, fin 1952.

d'étude afin que les œuvres soient en parfaite harmonie avec le nouvel édifice. L'exécution sera réalisée en pierre tendre à choisir de concert avec l'architecte²⁴³. Rien n'est donc laissé à l'entière liberté de l'artiste, qui vient bien apporter de nouveaux éléments à l'édifice mais ne doit rien imposer, surtout contre l'avis de l'architecte.

À l'église d'Armbouts-Cappel, la même hiérarchie est strictement observée. Alors que le curé, qui a travaillé tout au long du chantier en collaboration étroite avec l'architecte, propose de faire réaliser un Christ par Arthur J. Fleischmann à la manière de celui que ce dernier a réalisé à la chapelle vaticane de l'Exposition de Bruxelles en 1958, Pinsard s'y oppose résolument : « Pour ma part, je trouve ce Christ hideux. Je ne peux passer contrat avec Fleischmann et ne veut pas massacrer votre église²⁴⁴. » Plusieurs années après l'inauguration de l'église, le curé continue à solliciter l'architecte pour les questions d'aménagement, tenant en estime le rôle qu'il a dans la cohésion de l'ensemble : « Vous m'avez toujours dit combien c'était anormal et regrettable de voir tant de curés terminer eux-mêmes, à leur façon, sans contrôle de l'architecte et sans entente avec lui, ce qu'ils appellent du détail pratique-pratique. C'est ainsi qu'on massacre tout un ensemble, ajoutez-vous. [...] Je fais appel à votre fonction jusqu'au bout²⁴⁵. »

Les architectes revendiquent en effet leur prédominance sur les artistes, arguant que ces derniers doivent respecter le programme, le style de leur création. Afin d'assurer l'unité de conception des églises, le président du conseil régional de l'Ordre des architectes lui-même prend la plume pour proposer à l'évêque d'observer certaines règles :

- a. « qu'à toute église soit attaché un architecte figurant au tableau de l'Ordre et choisi par vous. Qu'un autre ne puisse être nommé seulement en cas de disparition du premier,
- b. tous les projets devraient être revêtus du visa de l'architecte de l'église, responsable de l'homogénéité de l'ensemble,
- c. que cette mesure soit applicable à tout élément de décoration, statuaire, peintures décoratives²⁴⁶... »

²⁴³ AD Nord 124.439 : marche de gré à gré, 10° lot, sculpture, n.d.

²⁴⁴ IFA 58 PINPI/54/05 : lettre de Pierre Pinsard à l'abbé Liebbrecht, 3 juin 1958.

²⁴⁵ IFA 58 PINPI/54/05 : lettre de l'abbé Liebbrecht à Pierre Pinsard, 21 février 1965.

²⁴⁶ AHDL 7 L 1 : lettre de Henri Maillard, président du conseil régional de l'Ordre des architectes, au Cardinal Liénart, 12 août 1941.

La date de ce courrier (12 août 1941), proche de la date de création de l'Ordre des architectes, laisse penser qu'en plus de la cohérence artistique, ce sont les intérêts d'une profession qui sont en jeu. Avant que le choix d'architectes agréés ne soit rendu obligatoire par les autorités, le président de l'Ordre a tout intérêt à attirer l'attention d'un futur maître d'ouvrage potentiel sur l'existence du tableau de l'Ordre et sur les exigences artistiques de ces professionnels.

La cohésion de l'ensemble de l'œuvre est une préoccupation essentielle des maîtres d'œuvre. L'architecte de l'église de Capelle-les-Hesdin revendique fermement son pouvoir, s'opposant au choix d'un sculpteur fait directement par la coopérative de reconstruction. Dans sa lettre du 2 juin 1956, il proteste contre le fait qu'une réunion entre coopérative et artistes se soit tenue sans lui : « Sur ceux-ci (travaux intérieurs) je ne suis pas d'accord, n'ayant jamais été consulté, et ces travaux, s'ils étaient exécutés, je ne pourrais les accepter, n'ayant pas donné mon accord, et ne voulant pas que cette église devienne une église ultra-moderne, cela ne cadre pas avec l'architecture de l'église. [...] Je tiens à ce que l'église, étudiée et conçue dans un style, ne soit pas actuellement, par un décorateur, transformée extérieurement et intérieurement en une église ultra-moderne, et que l'on n'ait pas l'impression d'entrer dans une église d'un style diabolique ». L'église de la Nativité-de-Notre-Dame est en effet traditionnelle dans son plan, sa forme et ses matériaux. Cette citation soulève le problème de la prédominance de l'architecture sur les autres arts et de la difficulté d'arriver à une synthèse des arts.

Elle relève aussi, dans un cas particulier que l'on retrouve de manière générale, le retard de la modernité en architecture religieuse par rapport aux arts plastiques. Dans les exemples fameux d'Assy ou d'Audincourt, l'architecture de Novarina est de style régionaliste. Elle est loin d'afficher la modernité des œuvres qu'elle contient.

En refusant les projets du sculpteur Louis Chavignier pour un bas-relief, un Christ et un chemin de croix, l'architecte Bonhomme, de Boulogne-sur-Mer, refuse complètement de se détacher de la tradition. Les vitraux de l'église dessinés par François Chapuis et présentant dans la nef des compositions abstraites colorées, ont pourtant été acceptés. Sans doute parce que la non figuration est mieux perçue dans une église que l'expressionnisme, qui passe pour « diabolique ». Nous y reviendrons au sujet de la querelle de l'art sacré.

- Entre synthèse des arts et querelles de l'art sacré

Cette conception du rôle à jouer par l'architecte dans l'équilibre harmonieux de l'ensemble architecture/œuvres d'art est amplifiée par de nombreuses voix, essentiellement après le retentissement qu'ont eu les chantiers d'Audincourt et Assy dans le diocèse de Besançon²⁴⁷. Citons pour exemple l'article paru en 1960 dans *La Croix* qui constate que peinture et sculpture ne sont pas intégrées à l'architecture. Se référant à ces chantiers prestigieux, les auteurs déplorent : « Il n'y a pas, à notre connaissance, d'autres grands exemples [que l'architecture de Le Corbusier au couvent dominicain de La Tourette]. Ailleurs, nous trouverons ici ou là un beau vitrail, un bel autel, une bonne architecture, mais jamais une œuvre d'ensemble d'où jaillisse, comme d'une église romane, le miracle de l'unité, c'est-à-dire du beau²⁴⁸. »

L'intégration des arts sous-tend une grande part de la création religieuse au XX^e siècle. Théorisée depuis le début du siècle, avec des accents parfois médiévaux, elle est vue comme un travail harmonieux des différents intervenants plasticiens et architectes.

C'est entre-deux-guerres que l'utopie d'une synthèse des arts connaît son apogée. Des groupements d'artistes religieux se créent alors, mus par la volonté d'une collaboration des uns et des autres au service de la liturgie. Dans le Nord par exemple, la Société Saint-Marc, composée d'artistes chrétiens de la région, est fondée en 1927. Si la synthèse des arts est un objectif pour ces artistes, c'est avant tout un moyen de lutter contre la prépondérance de l'art commercial dans les églises.

Les « Ateliers d'art sacré » tentent de renaître après la Seconde Guerre, en un « Centre d'art sacré ». Installés à partir de 1948 dans les mêmes locaux que l'organisation de Denis et Desvalières, au 8 rue de Furstenberg, dans le 6^e arrondissement de Paris, ils se donnent pour objectif de doter les artistes d'une formation spéciale aux tâches urgentes qu'imposent alors les programmes de reconstruction et de restauration des églises²⁴⁹. D'autres groupements surgissent également après guerre. L'art sulpicien est-il alors vaincu ? Il semble que oui, surtout après la prise de position exprimée par le Saint-Siège. En témoigne une série d'articles parus en 1952 dans le bulletin du diocèse de Cambrai, qui rappellent que l'instruction du Saint-Office sur l'art sacré du 30 juin met en garde à la fois contre les productions dites de Saint-Sulpice et celles d'un art outrancier qui enlaidit la sculpture ou la peinture

²⁴⁷ Annick Flicoteaux, *Le chanoine Lucien Ledeur et la Commission d'art sacré du diocèse de Besançon de 1945 à 1955*, mémoire présenté à l'Institut des arts sacrés de la faculté de théologie et de sciences religieuses, sous la direction du Père Paul De Clerck, Paris, Institut catholique, 1998, 109 p.

²⁴⁸ Amédée Ayfre, Jacques Blanc, « Les miracles de l'art sacré », *La Croix*, 16 décembre 1960.

²⁴⁹ AHDL 7 L 1 : appel à souscription du Centre d'art sacré, n.d.

religieuses, sous prétexte de les rénover²⁵⁰. Le clergé semble avoir réagi vivement à ce décret et obéi aux instructions romaines en « expulsant de leur église les statues de peu de valeur et stéréotypées qui n'auraient jamais dû y entrer.²⁵¹ » La CDAS de Cambrai assure, en 1953, ne plus autoriser « que les statues ou peintures qui seront conçues et réalisées pour un but particulier, et non faites en série passe-partout²⁵². »

Le discours a donc évolué depuis l'entre-deux-guerres. Plus qu'un combat contre un type de production, il s'agit maintenant de donner un juste développement à l'art sacré contemporain, en évitant tout scandale. La société « L'arche de Noé » fondée en 1949 s'inscrit dans ce contexte. Constituée d'artistes, elle inscrit dans son programme les directives de Pie XII données dans l'encyclique *Mediator Dei*, selon laquelle les évêques et les prêtres ont mission d'« éclairer et de diriger l'inspiration des artistes auxquels sera confié à présent le soin de restaurer et de reconstruire tant d'églises atteintes ou détruites par les violences de la guerre. Puissent-ils et veuillent-ils, s'inspirant de la religion, trouver le style le plus capable de s'adapter aux exigences du culte²⁵³ ! » De telles considérations permettent de penser que les objectifs de ce groupement sont bien loin du combat du Père Couturier en faveur de l'attribution des chantiers d'églises aux artistes de génie.

Il est certain qu'à côté des articles, des lettres de Régamey, des lettres de jeunes architectes ou artistes acquis au modernisme, les archives de la CDAS recèlent autant de documents ou correspondances défendant un tout autre parti. Le cas de la plaquette de « L'Arche de Noé » n'en est qu'un pâle exemple. Un article de *L'Observateur de Genève* est bien plus virulent ! Il fait un parallèle entre le défi fait à l'imagerie Saint-Sulpice et l'hérésie des iconoclastes au VIII^e siècle. Constantin IV, de ce fait dénommé « l'excrémentiel », avait ordonné de jeter images et reliques des saints aux égouts après les avoir souillées des plus répugnants contacts. L'auteur déplore qu'aujourd'hui on remplace ces effigies, « qui du moins ressemblaient à quelque chose ou à quelqu'un, par d'infâmes barbouillages qui ne ressemblent à rien du tout²⁵⁴. » Les illustrations de l'article en question sont des œuvres de Pablo Picasso et de Claus Meyer.

Les archives témoignent même de la réception de l'art sacré moderne par des particuliers. Un courrier provenant de familles catholiques de la région lilloise suite à la

²⁵⁰ « Commission d'art sacré », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, n° 17, 31 août 1952.

²⁵¹ « Réunion de la Commission d'art sacré », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, n° 22, 9 novembre 1952.

²⁵² « Réunion de la Commission d'art sacré », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, n° 11, 24 mai 1953.

²⁵³ AHDL Carton Art sacré : plaquette de présentation de « L'Arche de Noé », n.d. [c. 1949].

²⁵⁴ Louis Chochoy, « Excrémentialisme », *L'Observateur de Genève*, mai-juin 1956, p. 2.

présentation dans un journal local d'un jeune artiste de Tourcoing, signe leur refus d'un style symboliste aux accents cubistes modérés. Le combat est, pour ces familles, plus idéologique qu'esthétique : « Cet art dégradant nous révèle bien la décadence actuelle et l'avance maçonnique au cœur même de l'Église. Il défigure la ressemblance donnée de l'homme par Dieu, il place l'humanité dans un gouffre de l'absurdité et du bafouement du créé. [...] Certes, nous connaissons parmi les MLP des jeunes foyers qui soutiendront cet art moderne (et même des prêtres hélas). Mais nous ne partagerons jamais leur point de vue quitte à encourir la disgrâce de toute la paroisse, clergé compris²⁵⁵. »

La querelle sur l'évolution de l'art sacré touche d'autres pays que la France. La revue des Chantiers du Cardinal *Le Christ dans la banlieue* transcrit les propos de l'évêque polonais de Breslau sur l'art sacré. Il rappelle au clergé sa responsabilité et son autorité en matière d'art et d'architecture sacrés : « Il n'est pas rare de voir la construction d'une église confiée à des artistes, qui ne prenant pas personnellement une part active aux offices du culte, n'ont pas une intelligence suffisante des exigences de ce culte²⁵⁶. » Concernant l'architecture il se positionne en faveur d'une église bien identifiable : « L'Autorité ecclésiastique ne manque pas de motifs pressants pour s'opposer à ce que les églises prennent l'allure de salles de concert ou de halls de gare. »

Selon certains auteurs, l'association harmonieuse entre architecture et peinture aurait disparu avec l'apparition de l'architecture moderne, celle qui, selon les déclarations lors du congrès de La Sarraz en 1928, ne se préoccupe plus que des questions économique et sociologique²⁵⁷. La rupture de l'enseignement de l'architecture en France avec les Écoles des Beaux-Arts en est peut-être une conséquence²⁵⁸. Quelques architectes et artistes tentent toutefois encore après 1945 d'aboutir à une synthèse des arts sur des chantiers singuliers²⁵⁹.

²⁵⁵ AHDL Carton Art sacré : lettre de trois familles de Roncq à Mgr Lotthé, 8 octobre 1951.

²⁵⁶ Cardinal Bertram, « Propos d'art sacré », *Le Christ dans la banlieue*, n° 19, juillet-septembre 1954.

²⁵⁷ Pierre Vaisse, « Architectes et peintres ou de la difficulté de vivre ensemble », *Monuments historiques*, « Les grands prix de Rome d'architecture », n° 123, octobre-novembre 1982, p. 66.

²⁵⁸ Par la création en 1968 des unités pédagogiques d'architecture ou UPA, indépendantes des écoles des Beaux-Arts à Paris et en province.

²⁵⁹ Cf. II. 3. c.

Conclusion du chapitre 1

A peine déclenchées les hostilités et tombés les premiers obus, les pouvoirs publics mettent en place l'organisation de la Reconstruction du pays, qui coïncide avec l'organisation, attendue depuis déjà de nombreuses années, de la profession d'architecte. La reconstruction des églises, considérée comme non prioritaire par les Plans de redressement économique et de modernisation d'abord consacrés aux secteurs de la production et des transports publics, est néanmoins importante pour l'État. D'un point de vue idéologique d'abord : de la reconstruction des églises dépend le rétablissement du culte, considéré comme un frein à la progression du communisme, dans la région industrielle de Dunkerque notamment. D'un point de vue artistique ensuite : le gouvernement entend faire appliquer sa doctrine dans les domaines urbanistique et architectural, grâce à l'organisation de la profession et l'instauration de postes d'architectes-conseils pour les édifices religieux.

Dans l'attente d'inscrire les églises sur les listes prioritaires, l'État met à disposition des paroisses des bâtiments provisoires, souvent insuffisants. Nonobstant le fait que les conseils municipaux mettent plus ou moins d'entrain à constituer les dossiers, les dommages de guerre revenant aux lieux de culte tardent à être débloqués. C'est pourquoi les services de Reconstruction de l'Église, chargés notamment de monter les dossiers pour tous les bâtiments dont elle est propriétaire (presbytères, écoles, etc.), viennent seconder, voire se substituer à ceux des institutions publiques. La vitesse à laquelle s'organise l'institution religieuse et l'ampleur du soutien de l'ensemble de la population à ses actions (lancement d'emprunt notamment) prouvent l'intérêt que revêt la restauration et la reconstruction de l'église paroissiale, repère symbolique dans l'espace rural et urbain pour la population française. Outre son rôle administratif, l'Église occupe une place de premier plan sur le terrain. C'est en effet par des instances diocésaines influentes, les commissions d'art sacré, que sont examinés tous les projets de reconstruction d'église. Constituées majoritairement d'ecclésiastiques au fait du renouveau liturgique et de l'évolution de l'art sacré, elles donnent, outre les conseils relatifs à l'aménagement liturgique, un avis souvent suivi sur le style d'architecture à adopter. Les curés des paroisses ne sont pas les derniers à intervenir dans les chantiers de la Reconstruction. Au contraire, au plus près des communes et des architectes, directement concernés par le chantier de ce qui sera « leur » église, ils prennent une part active dans les décisions.

De fait, les architectes chargés des chantiers d'églises ont souvent à considérer, outre le cahier des charges établi par le maître d'ouvrage ou l'affectataire, les desiderata des usagers (nous entendons par là aussi bien les usagers du lieu de culte que ceux qui voient en lui une autre dimension, qu'elle soit urbanistique, patrimoniale, symbolique ou touristique). La façon dont les maîtres d'œuvre abordent le chantier n'est pas étrangère à leur mode de nomination. Choisis par les communes, parfois par les curés, dans une liste d'agrément régionale, ils sont souvent appelés à reconstruire l'église au même titre que les autres bâtiments communaux. Qu'ils soient de la génération d'entre-deux-guerres ou tout juste diplômés, le chantier d'église reste pour eux important, à la fois par son volume et par son programme. Sans formation théorique solide à l'architecture religieuse, ils envisagent souvent l'église comme une œuvre exceptionnelle de leur carrière, un chantier unique dont ils assurent la conception d'ensemble, y compris la décoration.

Chapitre 2 Les églises de la Reconstruction : retrouver le passé ou inventer l'avenir ?

Si, une fois posées les conditions juridiques, financières, organisationnelles, idéologiques et humaines, les chantiers d'églises semblent pouvoir être compris pour bonne partie par l'analyse de ces données, il ne faut pas sous-estimer l'importance des conditions techniques et matérielles, les contraintes posées par le terrain. En outre, les projets sont soumis aux demandes des maîtres d'ouvrage, et voient le jour dans un contexte où la population est pour le moins sensible à toute velléité de remise en cause des formes du passé.

Dans ce second chapitre, ce sont les réalisations qui serviront de base à l'analyse de l'architecture religieuse de la Reconstruction. Nous verrons, à partir des exemples des églises paroissiales reconstruites dans les diocèses d'Arras, Cambrai et Lille, comment les architectes répondent, avec les moyens de leur art, au cahier des charges d'un édifice dont la définition est en pleine mutation.

Notre corpus comporte 63 églises reconstruites dans la région Nord-Pas-de-Calais après 1945. Seules ont été retenues les églises totalement détruites et celles ayant fait l'objet de restaurations ayant visiblement transformé le bâtiment primitif. Les églises classées Monuments historiques, les églises reconstruites à l'identique ainsi que les églises ayant fait l'objet de restaurations discrètes ont été écartées, puisque nous pouvons considérer qu'elles ne participent pas à l'évolution de l'architecture religieuse. Nous consacrerons néanmoins une étude aux églises protégées partiellement dont la reconstruction combine d'intéressantes parties modernes aux parties anciennes reconstruites selon les principes de restauration des services des Monuments historiques alors en pratique.

Par le choix de leur emplacement, par leur plan, par leur forme, les églises de la Reconstruction sont le miroir des tiraillements idéologiques dont nous avons brossé les principaux traits dans le chapitre précédent. Sur le terrain, la prise en considération des avancées du mouvement liturgique, des progrès techniques, des recherches que l'Église mène pour trouver sa place dans la société en mutation, est plus ou moins marquée. Les convictions du maître d'œuvre, celles des pouvoirs publics commanditaires, celles des

membres du clergé affectataires et celles de la société civile se rejoignent ou s'affrontent entre elles, donnant lieu à des débats, toujours vifs et animés étant donné l'importance symbolique de l'édifice en question, dont les résultats architecturaux sont empreints.

1) En attendant Vatican II

a) L'abandon du modèle traditionnel ?

Nous avons décrit plus haut la vigueur du mouvement liturgique en France après la guerre, les différents relais qu'il trouve en matière de publications et son contenu en matière de rénovation de l'exercice du culte. Le clergé n'est pas tout entier acquis à ces idées mais les plans des églises de la Reconstruction portent pour beaucoup l'empreinte des innovations proposées par le mouvement liturgique et déjà expérimentées en Suisse et en Allemagne.

Dans les diocèses du Nord-Pas-de-Calais, l'idée d'une liturgie renouvelée, telle que la consacra le concile Vatican II, est déjà bien présente dans les années 1950. Cette évolution se concrétise dans le domaine architectural essentiellement par la recherche de nouveaux plans facilitant le rapprochement de l'assemblée par rapport au sanctuaire.

- Un espace fonctionnel

Le renouveau liturgique a en effet donné aux architectes l'occasion de repenser complètement l'espace du lieu de culte chrétien. C'est en réfléchissant à la manière de rassembler les paroissiens autour de l'autel qu'ils ont conçu de nouveaux plans. Déjà l'instruction du Saint-Office sur l'art sacré du 30 juin 1952 se positionnait en faveur d'un certain renouveau de l'architecture religieuse. D'après le président de la Commission pontificale de l'art sacré qui présente le contenu de ce texte officiel dans *L'Osservatore romano*, l'instruction ouvre la voie à l'architecture sacrée moderne en reconnaissant le principe de base de la fonctionnalité²⁶⁰. Les directives de l'instruction peuvent être résumées en quelques grands principes :

²⁶⁰ Celso Costantini, « L'instruction du Saint-Office sur l'art sacré », *L'osservatore romano*, juin 1952.

- L'église doit être et paraître une église. L'instruction est contraire à l'emploi des formes du XIX^e siècle mais refuse que l'église soit traitée comme une construction quelconque.
- L'église a son centre dans l'autel. Il est précisé que la liturgie antique, dans laquelle était utilisé l'autel tourné vers le peuple, sans tabernacle, tandis que la sainte Eucharistie était gardée dans de petits édicules spéciaux, a été particulièrement modifiée après le concile de Trente. Et l'on ne peut revenir en arrière.
- Privilégier l'esprit de simplicité, entendue non comme pauvreté et négligence, comme sobriété aristocratique et non comme un nudisme protestant.
- Dans l'église, la dignité de l'art s'associe à la dignité de la liturgie. L'église n'est pas la « machine pour prier » qu'en fait Le Corbusier ; elle a un caractère de stabilité répondant à un idéal immuable.
- La technique moderne est à utiliser pour créer une « âme spacieuse », c'est-à-dire un espace où tous les fidèles puissent voir le prêtre.
- L'urbanisme enseigne de choisir le lieu le plus approprié pour l'église. L'église doit dominer le paysage.
- Souvent l'architecte doit travailler sous une impérieuse nécessité d'économie. Il convient de procéder par degrés, en pensant tout d'abord à l'essentiel, puis à l'accessoire, à l'ornement, etc.... La meilleure dépense est celle qui concerne le projet. Que l'on fasse appel à un bon architecte.

Les innovations officiellement retenues comme valables semblent un peu timides au regard des chantiers des églises de la Reconstruction. Elles correspondent néanmoins à la tendance générale telle que la décrit Paul Koch, dans un article de *L'Architecture française* : le plan en croix a disparu et « d'autres éléments n'apparaissent plus, tel le transept rendu inutile par la possibilité d'élargir la nef à volonté [...] Le déambulatoire et les absidioles ne se justifient plus. Par contre, sacristies et locaux annexes sont développés et composés librement. Intérieurement comme extérieurement, les lignes sont nettes comme les surfaces créant une atmosphère simple et paisible²⁶¹. » Il constate que ces églises font revivre le « plan basilical, qui réalise l'unité du volume de la nef et du sanctuaire par un plan rectangulaire. Une suite

²⁶¹ Article de *L'Architecture française*, n° 191-192, 1958, p. 4, cité par Debié et Vérot, op. cit., p. 252.

de portiques, en général en béton, supporte une toiture à faible pente. Leur hauteur est modeste sans prétentions, aux effets verticaux. Les piliers sont incorporés au mur ou s'implantent à la limite des bancs. Le mur extérieur qui n'est qu'une clôture utilise le matériau régional ». Le clocher est « allégé par une ossature de béton, accolé ou indépendant, opposant sa verticale plantée en terre à l'horizontale de la nef. La chambre des cloches est très ouverte et le beffroi a disparu. »

La capacité d'accueil, l'étude des circulations à l'intérieur de l'église, qu'il s'agisse des déplacements habituels au moment de la communion ou de déambulations occasionnelles telles que celles qui ont lieu lors des pèlerinages ou des mariages, font l'objet de demandes précises de la part du clergé affectataire et de recherches pragmatiques de la part des maîtres d'œuvre.

C'est bien la priorité que fixe le chanoine Biévelet, président de la CDAS de Cambrai, lors de l'étude de l'avant-projet de l'église de Bouchain. Il rappelle que l'église doit avant tout être assez vaste pour satisfaire aux besoins religieux de la paroisse, quitte à la déposséder de quelque attribut traditionnel : « S'il fallait économiser, mieux vaut se passer de clocher²⁶². » Il rappelle aussi qu'avant tout une église doit être adaptée à sa fonction, au service du culte. La CDAS décide en outre, avec l'accord du maître d'œuvre, de faire certaines modifications de structure intérieure, pour donner aux fidèles le moyen de voir l'autel plus facilement²⁶³.

L'architecte Paul Guislain présente un avant-projet d'église, qui sera respecté dans ses grandes lignes dans la réalisation finale, d'une capacité de 400 personnes, pouvant accueillir pour les grandes fêtes une assistance de 700 personnes assises. Dès l'avant-projet, il s'efforce de prévoir, de façon rationnelle, les mouvements d'une telle foule : « Le circuit des félicitations aux messes de mariage a été calculé de façon que les fidèles ne pénètrent pas dans le chœur. Ils pourraient entrer dans la sacristie par la droite de l'autel et sortir par la chapelle absidiale²⁶⁴. » Il prévoit en outre que la chapelle absidiale abrite les fidèles l'hiver et la semaine, et les enfants le dimanche, et qu'un petit narthex permette de maintenir à l'extérieur de l'église les diverses affiches et brochures.

Quand il s'agit d'étudier la valeur du plan dodécagonal dessiné par l'architecte, la discussion porte sur le bien-fondé d'un tel choix (cf. Plan de l'église, Vol II, p. 63, fig. 4). Le président de la CDAS insiste pour qu'il n'y ait rien dans l'édifice qui soit là

²⁶² AD Cambrai : compte rendu de la réunion de la CDAS, 27 mai 1954.

²⁶³ « Réunion de la CDAS », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, n° 5, 4 mars 1951.

²⁶⁴ AD Cambrai : Paul Guislain, « église de Bouchain, avant-projet de reconstruction », 4 août 1954, p. 2.

seulement pour la forme. Le doyen est quant à lui favorablement impressionné par l'avantage d'avoir, dans une telle église, toute l'assistance bien « centrée », bien unie. Le maire enfin, se dit sensible au caractère particulier que présenterait une église réalisée suivant une pareille formule. Contre ces considérations d'ordre esthétique, le président de la CDAS rappelle que le caractère, le « style », ne sont pas affaire de formule. Il rappelle également les instructions du Saint-Office quant à l'architecture des nouvelles églises : « la plus grande simplicité de lignes, une conception et une exécution soignées. »

On voit dans ces échanges s'affronter deux conceptions de l'architecture religieuse : celle, attentive à l'image du monument, de l'administrateur de la ville et celle, privilégiant la fonctionnalité et l'aménagement intérieur de l'église, du clergé affectataire.

La CDAS de Cambrai, comme celles des diocèses voisins, se positionne nettement en faveur de l'abandon du plan traditionnel de l'église à plusieurs nefs. Quand elle discute du projet de reconstruction de l'église de Leval, elle émet le souhait d'une formule permettant « d'élaguer » les piliers prévus afin d'obtenir un dégagement complet de la nef, la disparition de tout bas-côté²⁶⁵. Le même souci de dégagement de la nef se retrouve dans les propos de l'architecte-conseil du MRU, Paul Koch. Pour l'église de Leval, il demande en ce sens à l'architecte de reporter les confessionnaux prévus sur chaque mur latéral de part et d'autre de la tribune, afin de « ne pas couper la nef »²⁶⁶.

Le groupement des églises dévastées de France véhicule lui aussi un message en faveur d'une église mieux adaptée à la liturgie et aux conditions de son temps. A l'occasion de l'Exposition internationale de la reconstruction et de l'urbanisme au Grand Palais à Paris en 1957, le groupement occupe un stand illustré par quatre panneaux de photographies portant en légende les principes suivants :

- Science : la hardiesse est plus à craindre que le pastiche.
 - Liturgie : la belle liturgie veut un cadre exact et pur.
 - Universalité : l'église établit un accord entre tous les temps, tous les lieux, tous les hommes.
- L'autel au centre des attentions

²⁶⁵ AD Cambrai 7 L 2.244 : compte rendu de la réunion de la CDAS, 28 décembre 1955.

²⁶⁶ AD Cambrai 7 L 2.244 : lettre de Paul Koch à Fernand Dumont, 27 avril 1956.

Avant même la prise de position officielle du Saint-Siège concernant la place de l'autel et l'autorisation de dire la messe face au peuple, les initiatives se multiplient dans ce sens au sein du clergé en charge de la reconstruction des églises.

À Leval, c'est à la demande du curé que l'architecte prévoit de placer le tabernacle dans le mur du chevet. Le maître-autel ainsi libre doit permettre de célébrer la messe face au peuple. Mais la CDAS, chargée de faire respecter les prescriptions liturgiques, intervient contre ce projet. Elle rappelle que dans le diocèse de Cambrai la messe face aux fidèles ne peut être qu'exceptionnelle. Elle exige que le tabernacle soit placé sur le maître-autel, selon les exigences du canon 1269 : « un et inamovible »²⁶⁷.

La CDAS de Cambrai félicite par contre l'architecte Joseph Hentges d'avoir consulté des documents liturgiques pour l'aménagement de l'église de Roeulx, même s'il ignore les prescriptions les plus récentes de la Sacrée congrégation des rites sur la place du tabernacle et la célébration face au peuple²⁶⁸. En effet, à peine deux ans après l'épisode précédemment cité, la même CDAS préconise « que l'autel majeur soit dégagé très largement du mur du fond. Ainsi est aménagé un espace sacré certainement très heureux et cela ménage une éventuelle évolution du droit liturgique qui faciliterait la célébration face au peuple. Mais nous n'en sommes pas là : pour l'instant, le déplacement du tabernacle est régi par un souci de favoriser plus le culte de la Présence réelle qu'une forme de célébration si légitime soit-elle²⁶⁹. » Hentges cite comme exemple d'église comprenant des dispositions pour la messe face au peuple la basilique Sainte-Marie-Médiatrice, porte des Lilas à Paris, réalisée par Henri Vidal en 1950-54. L'horizon de Vatican II n'est pas très loin, même si les évolutions sont encore considérées avec précaution.

La diversité des acteurs en jeu dans l'aménagement liturgique ne facilite pas toujours la tâche de l'architecte, tiraillé entre les demandes des uns, les validations et les conseils des autres. D'autant que tous ces acteurs ne communiquent et ne s'entendent pas toujours... En témoigne la lettre enflammée du président de la CDAS au vicaire général du diocèse de Cambrai : « [...] ce projet, approuvé par Le Donné, et les autres, ne nous laisse espérer qu'une église en plus qui n'apportera rien de « neuf ». Le trop petit nombre de places n'est pas la seule critique : le chœur est trop large et trop peu profond, l'ambon inutile. La place prévue pour la « confesse », comme dit le plan, est

²⁶⁷ AD Cambrai 7 L 2.244 : compte rendu de la réunion de la CDAS, 28 décembre 1955.

²⁶⁸ « Décret de la Sacrée congrégation des rites sur la forme et l'emplacement des tabernacles », *La documentation catholique*, n° 1260, 15 septembre 1957.

²⁶⁹ AD Cambrai 7 L 2.352 : lettre de l'abbé Devred à Joseph Hentges, 12 juillet 1961.

bien sans doute là, près de l'entrée principale ; mais la forme du meuble ? Une des entrées contre le mur ? Cet Hentgès ne doit point souvent se confesser dans une église... [...] A lire le résumé de la lettre de Le Donné, du 13 février 1957, il semble que les vrais problèmes aient échappé à cet architecte conseil du MRL pour les édifices religieux²⁷⁰. »

Au-delà de l'aspect liturgique, la réflexion sur l'aménagement du sanctuaire, dans un contexte de changement, revêt aussi des raisons économiques. Les instances du diocèse de Lille prennent très au sérieux les réflexions en cours, et sont soucieuses d'éviter les frais que pourraient entraîner une réforme prochaine. En effet, beaucoup pressentent, à moins qu'ils n'aient été informés par voie officielle, la tenue de cette rencontre et l'aboutissement des débats sur la réforme liturgique. Le chanoine Carette, secrétaire de l'évêché, met en garde l'archiprêtre de Dunkerque, le priant instamment de patienter avant d'engager les communautés paroissiales dans des dépenses et des prêts ayant trait à l'aménagement liturgique : « Pour l'autel, de plus, je me permets de signaler le danger réel qu'il y a à le « figer » actuellement dans la pierre, alors que nous sommes en pleine recherche... La mutation liturgique est loin d'être achevée. Et on peut imaginer un autel « provisoire », de qualité, si on ne dispose d'aucune pièce intéressante [...] Même la cathédrale de Rouen a opté pour ce parti. [...] Un autel en Lunel ou en Savonnière, à l'heure actuelle, c'est du luxe... surtout quand on est criblé de dettes... ou tout simplement quand on veut prendre au sérieux certaines déclarations conciliaires²⁷¹... » On peut en déduire que dans les milieux bien informés, il ne faisait plus de doute, dès la fin de la guerre, que l'importante réunion ne tarderait pas à être convoquée.

b) Des plans pour rassembler

Plusieurs églises reconstruites dans le Nord-Pas-de-Calais se distinguent par le fait qu'elles innovent totalement en matière de plan. La traditionnelle « église-autobus » ou *Wegekirche*, comme la nomme Rudolph Schwarz, est enfin abandonnée au profit d'un nouveau type d'aménagement liturgique qui donne une toute autre atmosphère de

²⁷⁰ AD Cambrai 7 L 2.352 : lettre du chanoine Biévelet au vicaire général, 14 mai 1958.

²⁷¹ AHDL 6 L 171: lettre du chanoine Carette au chanoine Delepouille, archiprêtre de Dunkerque, 26 décembre 1947.

piété aux lieux de culte chrétien²⁷². La région n'est certes pas la seule à accueillir les audaces des architectes en matière de plans d'églises, mais elle peut figurer parmi les plus innovantes. Comparés aux inventaires existant des églises reconstruites d'Alsace, de la Manche ou de la Moselle par exemple, ceux des églises des diocèses de Cambrai, Lille et surtout d'Arras comportent un nombre important d'édifices se distinguant par leur plan²⁷³.

- plan triangulaire

Un type de plan en particulier fait converger les lignes vers l'autel: le plan triangulaire. L'édifice de référence, modèle pour l'emploi de ce plan, est l'église de Fontaine-lès-Grès, de l'architecte Michel Marot (1956)²⁷⁴. Quatre églises du diocèse d'Arras sont reconstruites sur ce plan, adapté selon les cas en trapèze. Est-il le plan idéal ? Les architectes d'église ont toujours travaillé sur le symbolisme des formes. Dans le cas d'un plan triangulaire, le symbole de la Trinité paraît évident. En outre, les lignes convergent vers l'autel souvent mis en valeur par l'éclairage. Ce dispositif concentre les regards en un point mais échappe à l'idée d'ouverture, d'élévation. L'autel ne doit-il pas être le point de départ vers l'au-delà, le point d'élévation de l'esprit ?

Le plan triangulaire dans lequel l'autel est placé à un angle peut en effet donner l'impression d'une voie sans issue. Mais certains architectes ont associé le symbole de la Trinité à l'idée d'ouverture en plaçant simplement l'autel au milieu d'un côté. C'est ce qu'a fait Alexandre Colladant, le premier à employer un plan triangulaire pour une église du Nord-Pas-de-Calais, à Audinghen (cf vue aérienne, Vol. II, p. 40, fig.1).

Son premier projet pour l'église Saint-Pierre date de mai 1957. Bien que l'église soit prévue à son ancien emplacement, dans l'enceinte du cimetière de ce village côtier, Colladant ne s'est pas privé d'innover. En trois ans il a élevé un édifice empreint de symbolisme chrétien. Le premier élément que l'on aperçoit de très loin est le clocher, qui se dresse tel un mât en béton armé, portant un coq sculpté par Marc Barbezat. Puis

²⁷² Actes du colloque, *Eglises d'aujourd'hui, patrimoine de demain*, Paris, éd. Spiritualité et art, 1998, p. 272. Rudolf Schwartz est l'un des premiers architectes en Allemagne à rechercher de nouveaux aménagements pour mieux répondre aux besoins de la liturgie

²⁷³ Nous nous basons sur les travaux publiés suivants : Laurent Thurnherr, « Les églises de la seconde reconstruction », *Art sacré et patrimoine*, catalogue d'exposition, Musée Georges de la Tour, Vic-sur-Seille, Metz, éditions serpenoise, 2004, pp. 80-87.

Paul Winninger, *Art sacré et nouvelles églises en Alsace*, op. cit.

Plaquettes « Eglises de la Reconstruction » éditées par le Conseil général et le CAO de la Manche à l'occasion du 60^e anniversaire du Débarquement, 2004.

²⁷⁴ « À la recherche d'un plan », *L'Art sacré*, n° 5-6, janvier-février 1957, p. 11.

apparaît un vaisseau de briques finement ouvragé. L'appareillage présente des saillies cruciformes. L'entrée se fait par l'angle le plus aigu du plan triangulaire. De nombreuses références bibliques accueillent le visiteur : l'inscription insérée sous le porche, le baptistère circulaire entouré d'un bassin qui évoque les eaux du Jourdain où Jésus a reçu le baptême.

Le visiteur pénètre alors dans la nef unique éclairée par les deux vitraux se faisant face avant le sanctuaire. L'un des deux, figurant la Vierge à l'Enfant, a été réalisé par l'architecte lui-même. L'espace s'élargit de toute part vers le chœur, derrière lequel le mur est peint à fresque. L'autel est éclairé zénithalement par une grande lucarne percée dans le voile de béton armé qui couvre l'église. L'architecte est parvenu à créer à l'intérieur de l'église une atmosphère de recueillement et à donner à l'extérieur une dimension théologique à l'ensemble construit. Le plan et les formes seuls parviennent à transmettre un élan spirituel et se rattachent par là, à la tradition de l'architecture chrétienne.

À Givenchy-lès-la-Bassée, l'église s'inscrit également dans un plan triangulaire (cf plan, Vol. II, p. 161, fig. 4). Le premier projet de René Évard, architecte de Béthune, date de juin 1958. L'idée d'adopter le plan triangulaire pour reconstruire l'église détruite en juin 1940, neuf ans après l'inauguration de la précédente, lui est venue de l'exemple de Notre-Dame-de-la-Paix à Villeparisis, achevée en novembre 1958 par Novarina avec des sculptures de Chavignier, des vitraux de Bazaine et un chemin de croix d'Ubac.

Comment René Évard a-t-il exploité le plan triangulaire à l'église Saint-Martin ? Dans un sens presque contraire à celui d'Audinghen. A Givenchy une large façade entièrement vitrée et abritée par un large auvent s'ouvre sur la place. A l'intérieur, les lignes convergent vers le chœur, enserré dans un angle du triangle. Même la pente du sol s'incline progressivement vers l'autel, rendu ainsi bien visible à toute l'assemblée. Toutefois, le mur derrière l'autel ne clôt pas l'espace. Il est en effet constitué d'un vitrail qui était prévu à l'origine encastré dans un châssis en béton amovible pour permettre au prêtre de dire la messe en plein air. L'autel est éclairé zénithalement par un vitrail triangulaire. Le revêtement en pierres et la charpente en lambris de pin donnent une atmosphère d'intimité à l'intérieur de l'église. Le clocher-signal placé en avant du bâtiment sur la place est un écho au plan triangulaire. Il est constitué de deux dalles en béton armé se terminant en pointe. Les faces internes sont brutes de décoffrage mais d'un coffrage raboté et comportant un dessin en chevron de planches régulier. Les faces externes sont couvertes d'ardoises comme l'église.

Le plan triangulaire tel qu'il est exploité à Givenchy permet, pour la première fois dans le diocèse d'Arras, de répartir l'assemblée en arc de cercle par rapport à l'autel. Pour la première fois également, le baptistère n'est plus situé à l'entrée de l'église mais dans un lieu proche de l'autel, visible depuis les bancs de prière. On trouve cette organisation, de manière généralisée, à partir de la diffusion de la réforme liturgique de 1963, répondant au souci de rendre visible le sacrement du baptême par une assemblée nombreuse, de permettre à la communauté d'accueillir le nouveau chrétien.

Ces nouveautés ne sont pas spécifiques à Givenchy-les-la-Bassée. D'autres églises adoptent sensiblement les mêmes dispositions : l'assemblée en demi-cercle, le baptistère visible de la nef. Ces données sont prises en compte à l'église Saint-Francis de Riehen de l'architecte Fritz Metzger, inscrite elle aussi dans un plan triangulaire avec l'autel placé à l'une des pointes, dans un choeur ellipsoïdal, ou encore à la chapelle Saint-Thomas-Moore du Centre Universitaire Catholique d'Iowa conçue par l'architecte Barry Byrne, inscrite dans un losange, où les axes des travées convergent vers l'autel placé dans l'un des angles.

L'église reconstruite à Blangerval-Blangermont de 1960 à 1964 par Paul Pamart, architecte d'Avion, adopte elle aussi le plan triangulaire avec l'autel à l'un des angles. Ici la formule est développée au maximum. La symbolique trinitaire apparaît en plan, en façade, à l'abside (cf Vol. II, p. 59, fig.3). Toutes les lignes convergent vers le choeur, fermé cette fois, par un mur aveugle. Les murs latéraux sont éclairés par de petites ouvertures alternant formes rectangulaires et carrées recevant des vitraux colorés. La symbolique des couleurs du verre est traditionnelle: les tons chauds, rouge et orange au côté sud, les tons froids, bleus et vert au côté nord. On retrouve cette répartition des coloris associés aux scènes de l'Ancien Testament au nord et du Nouveau Testament au sud dans les cathédrales gothiques. En façade, une rosace s'inscrit dans le triangle que forme le toit à deux pans très inclinés, fidèlement à l'image de la cathédrale. Le porche se prolonge d'un patio jusqu'au campanile, haute colonne de béton portant cloche et croix. A l'intérieur, la voûte lambrissée plonge vers l'autel. Paul Pamart est parvenu à édifier un bâtiment novateur qui s'intègre très bien dans son environnement grâce à ses proportions réduites et ses matériaux.

L'église de Fiefs s'inscrit quant à elle dans un plan trapézoïdal et son autel est placé au milieu du petit côté. Dès l'après-guerre les architectes-conseils du ministère de la Reconstruction s'expriment sur la mise en valeur de l'autel. André Le Donné, en 1956, définit l'édifice catholique comme étant le lieu où la communauté chrétienne

célèbre l'eucharistie ; c'est donc « l'autel, son éclairage, sa mise en valeur, sa visibilité pour l'assistance, qui axe et détermine la construction tout entière²⁷⁵. » A Fiefs, la nef trapézoïdale centre le regard sur le chœur, très lumineux grâce à la verrière ménagée verticalement entre la couverture de la nef et la voûte surhaussée du chœur.

- Plan ellipsoïdal

Une église du diocèse détonne particulièrement par son plan : l'église Saint-Martin de Marck près de Calais. Si ce type de plan a connu une certaine fortune à l'époque baroque, il est réapparu pour la première fois au XX^e siècle sous le crayon de l'architecte allemand Dominikus Böhm en 1923²⁷⁶. Comme les plans en triangle ou en trapèze, le plan ellipsoïdal adopté par l'architecte Maurice Suaudeau à l'église de Marck met en valeur l'autel. Dans cet édifice éclairé par un unique bandeau de dalles de verre situé sous la voûte, l'autel placé à l'un des deux foyers de l'ellipse sous une ouverture circulaire lui apportant une lumière zénithale, frappe particulièrement celui qui entre à l'opposé.

L'axe de l'ellipse correspond à l'allée qui mène à l'autel et aboutit à l'abside décorée d'une fresque de Geneviève Colladant d'Andréis illustrant la Résurrection Générale au dernier jour (cf Vol II, p.248, fig.2). Côté porche, une tribune est fixée au-dessus du narthex. Le plan en double ellipse est une trouvaille autant sur le plan fonctionnel que symbolique. La forme ovale du bâtiment évoque, dans son contexte religieux, divers épisodes ou éléments de la Bible ou de l'iconographie chrétienne. Elle peut représenter l'arche de Noé ou la barque de Pierre, ou encore la mandorle qui entoure le Christ. Ce type de plan est adapté à la liturgie moderne dans le sens où il recentre l'attention sur l'autel. Néanmoins il reste un plan allongé qui contraint à une organisation intérieure en longueur si l'on veut placer l'autel à l'un des foyers. L'espace ménagé entre les deux ellipses est avantageusement utilisé. Il abrite, au-delà du porche, le bas-côté de la nef, un hall, un bureau, une sacristie et une réserve. Ces espaces fonctionnels sont ouverts vers la place. La double ellipse est interrompue du côté du cimetière.

Le plan ellipsoïdal ou ovoïdal est employé tout au long du siècle par les architectes d'églises. En Allemagne, il est remis à l'honneur par Dominikus Böhm

²⁷⁵ André Le Donné, « Eglises de France reconstruites », *Art Chrétien*, n° 4, septembre 1956, p. 16.

²⁷⁶ Sandro Benedetti, *Architettura sacra oggi*, Rome, Gangemi editore, 1995, p. 120. Dominikus Böhm formule en 1923 un projet d'église « Circumstantes ».

(projet d'église « Circumstantes », 1923) et Rudolf Schwarz (église Saint-Michel à Francfort, 1954 ; église Sainte-Thérèse à Linz, 1958-62). A Zurich, Fritz Metzger a employé ce plan pour l'église Saint-Félix-et-Regula mais a disposé l'autel au milieu d'un côté de l'ellipse pour faciliter la répartition des fidèles autour du chœur²⁷⁷. En France, l'église Notre-Dame de Royan de Guillaume Gillet avec l'ingénieur Bernard Lafaille, achevée en 1958, est, elle aussi, un vaisseau ellipsoïdal en béton armé.

- Plan centré

Dans l'objectif de créer un espace où les fidèles soient plus proches de l'autel, quelques architectes, de leur propre initiative ou sur l'idée du curé affectataire, utilisent un plan centré : circulaire, polygonal ou carré. L'innovation vient encore une fois de l'Allemagne. Otto Bartning dessine un projet d'église au plan « en étoile » (un dodécagone) en 1922. Il concrétisera son idée avec la construction d'une église circulaire en 1930 à Essen²⁷⁸. Si le plan centré se répand et si les architectes d'églises nouvelles l'affectionnent particulièrement, il est cependant rarement utilisé à la Reconstruction. L'église Saint-Joseph du Havre, de plan carré fait figure d'exception (Auguste Perret architecte, 1951-64) ainsi que l'église Saint-Maximin, de plan circulaire, reconstruite à Boust, en Moselle (Georges-Henri Pingusson architecte, 1958-63)²⁷⁹.

Le problème de la définition du lieu du sanctuaire est crucial dans une église de plan circulaire ou polygonal. Le plan circulaire est empreint d'une symbolique forte : il fait d'abord référence à Sainte-Sophie de Constantinople, première basilique de la chrétienté érigée par Constantin en 328, surmontée d'une coupole ; il a ensuite la qualité primordiale d'unifier l'espace ; enfin sur le plan géométrique, il représente une figure sans commencement ni fin, il est image de l'infini. Cependant, le plan circulaire représente pour l'aménagement liturgique un problème insoluble de direction. L'assemblée qui s'y réunit n'est pas « en marche » vers le paradis habituellement symbolisé par l'abside, d'où la nécessité de placer arbitrairement l'autel devant l'un des arcs du cercle, identifié par un détail. C'est alors la lumière ou le décor qui interviennent pour articuler les espaces.

²⁷⁷ L. Noviant, « Programme et fonctions de l'église », *L'Architecture française*, n° 239-240, 1962, pp. 13-17.

²⁷⁸ Gianluca Frediani, *Le chiese*, Roma-Bari, Editori Laterza, 1997, p. 14.

²⁷⁹ Bernard Toulhier (dir.), *Mille monuments...*, op. cit., notices n° 825 et n° 708.

A Bouchain, l'architecte reconstruteur de la commune, Paul Guislain, choisit cette solution : « La forme de l'îlot d'une part, le désir de ramasser l'assistance autour de l'autel d'autre part, ont incliné l'architecte à choisir un plan centré²⁸⁰. » Il opte pour un édifice de plan dodécagonal où le sanctuaire est inscrit dans le léger angle formé par trois côtés, mais fortement marqué par la structure de la charpente, dont les dix nervures rayonnent à partir d'un demi-cercle surplombant l'autel. La disposition des bancs en arcs de cercle concentriques suit cette logique constructive. Quatre grandes verrières baignent l'intérieur de lumière naturelle, et les côtés fermant le chœur sont aveugles. Une chapelle absidiale surmontant une salle de catéchisme aménagée au sous-sol fait office de chapelle d'hiver.

Le projet de Paul Guislain est approuvé par le conseil municipal en 1955²⁸¹. Le projet est validé par le MRU peu après²⁸². La CDAS de Cambrai quant à elle, agréé le projet après avoir obtenu de l'architecte la promesse d'utiliser au mieux les pièces de valeur sauvées de l'ancienne église²⁸³.

A l'église Saint-Nicolas de Dunkerque, l'architecte adjoint au plan pentagonal de l'édifice une excroissance destinée à l'emplacement de l'autel (cf Vol. II, p. 130, fig. 2). Le plan y perd l'une de ses principales qualités : l'unité spatiale.

Plusieurs églises reconstruites du diocèse de Lille adoptent un plan carré. Plus que le plan basilical, ce plan centré ménage un espace ramassé où l'assemblée est plus proche du sanctuaire. Dans la plupart des cas, il est même exploité de façon à ce que les fidèles entourent l'autel. Les bancs sont disposés de manière concentrique autour de l'autel placé au milieu d'un des côtés. On peut observer cette innovation dans les églises Saint-Sacrement à Lille, Saint-Pierre à Téteghem et Saint-Léonard à Spycker.

L'église du Saint-Sacrement appartient à l'association diocésaine. C'est donc sous la responsabilité de l'évêché, confiée au curé desservant, que le programme de reconstruction est défini. C'est que le curé de cette paroisse ouvrière a une idée bien précise de l'image que doit adopter la nouvelle église, qui entraîne le choix du plan carré. Il l'exprime au président de la CDAS en ces termes : « L'église est une salle de banquet « Sacrum convivium, in quo Christus sumitur ». Je donne donc une importance primordiale à la table et je vois les convives autour de la table, pour communier au Christ et aux autres frères. [...] Dans l'état actuel des choses et particulièrement dans le

²⁸⁰ AD Cambrai : Paul Guislain, « église de Bouchain, avant-projet de reconstruction », 4 août 1954, p. 1.

²⁸¹ AD Nord 124. 434 : décision du conseil municipal de Bouchain, 1^{er} avril 1955.

²⁸² AD Nord 124. 434 : commission du MRU, 4 juin 1955.

²⁸³ AD Cambrai, Bouchain : compte rendu de séance de la CDAS, 28 janvier 1955.

quartier où j'ai le devoir de porter l'Évangile du Christ, il est nécessaire de faire apparaître la religion catholique comme une mystique très humaine. Le peuple doit s'apercevoir que le Christ et sa doctrine sont très près de lui. [...] L'église n'est pas un « monument » mais une maison qui doit être habitable ; faite non pas seulement pour être vue et admirée du dehors, mais pour être habitée en dedans²⁸⁴. » C'est en ce sens que l'architecte Gustave Gruson conçoit les plans de l'église, aboutis la même année²⁸⁵. Il choisit un plan ramassé où l'assemblée est proche de l'autel. Un déambulatoire bas fait le tour de l'église, abritant chapelle de semaine et sacristies. L'église est donc un édifice sobre, dont les journalistes locaux saluent la sobriété et la fonctionnalité²⁸⁶ : « le plafond n'est pas à plus de 9 mètres du sol, il n'y a pas de colonnes, de façon à ce que tout le monde puisse voir le chœur », « on l'a voulue moderne mais simple, accueillante, équilibrée dans ses proportions »...

À Tétéghem, c'est l'état des anciennes fondations et les limites financières fixées par le montant des dommages de guerre qui ont poussé les architectes municipaux, Paul et Jean Gélis, à opter pour un plan carré, dont l'adaptation au culte moderne est considéré comme un atout supplémentaire, relevé par la CDAS : « Les fondations existantes ont conduit à adopter un plan carré, les angles de la nouvelle construction reposant ainsi sur des maçonneries qui paraissent utilisables. Nous avons appris avec plaisir que vous ne repoussiez pas le plan en croix grecque, qui, à notre avis, répond mieux aux exigences actuelles des cérémonies²⁸⁷. » C'est en fait un plan carré qui est adopté en définitive, où les bancs sont disposés en demi-cercle autour de l'autel placé au milieu d'un côté.

Au contraire, à l'église Saint-Léonard de Spycker, l'architecte a inscrit un édifice en croix grecque dans un plan carré. L'autel s'y trouve en retrait dans l'une des branches et les chaises des fidèles restent disposées en rangs face à lui (cf Vol II, p. 338, fig.2).

Les recherches dans le champ de l'architecture religieuse ont été prospères dans le contexte de la reconstruction des églises sinistrées pendant la Seconde Guerre mondiale. La conception de nouveaux plans, désirés par le clergé et dessinés par les

²⁸⁴ AHDL 7 L 201 : lettre de l'abbé Pierre Flipo à Mgr Lotthé, 25 février 1950.

²⁸⁵ AHDL 6 L 201 : Gustave Gruson, projet de reconstruction de l'église du Saint-Sacrement à Fives, 20 avril 1950.

²⁸⁶ Les citations suivantes sont tirées d'articles parus dans la presse régionale à l'époque de la pose de la première pierre et de l'inauguration : *Nord Eclair*, 15 novembre 1951, *Nord Matin*, 15 novembre 1951, *La Voix du Nord*, 27 novembre 1951, *Nord Eclair*, 12 mai 1953, *La Croix du Nord*, 3 mai 1953.

²⁸⁷ AHDL 7 L 344 : lettre de Paul et Jean Gélis à Mgr Lotthé, 3 juin 1955.

architectes, est liée à l'évolution de la liturgie, à la volonté de mettre en oeuvre une nouvelle forme de pratique du culte centrée sur la participation des fidèles à l'eucharistie.

c) Les restaurations

Pour l'établissement de notre corpus, le parti a été pris d'écarter les églises classées quand leur restauration n'occasionnait pas de modification notable par rapport à l'état antérieur. Pour autant, les références aux conceptions et aux pratiques de restauration des services des Monuments historiques sont omniprésentes dans ces recherches. En outre, certaines églises partiellement classées ont été retenues pour avoir fait l'objet d'une véritable reconstruction.

Il paraît intéressant de souligner que les débats théoriques sur la restauration de l'église sortent, dans le contexte d'après-guerre, du cadre strict de l'administration des Beaux-Arts.

- La course à la protection

Suite aux destructions traumatisantes, le recours au classement est souvent envisagé comme la possibilité de retrouver l'état antérieur de l'édifice, d'effacer l'anéantissement de l'église. Une « course à la protection » s'engage, qui reflète deux dimensions essentielles. D'abord, les difficultés financières rencontrées pour relever les édifices du culte. En effet, quand l'édifice est classé, le financement de sa restauration est assuré. Pour les édifices non protégés, toujours pour des raisons financières, certains préconisent de conserver le maximum des parties subsistantes. L'abbé Lestocquoy, secrétaire de la commission des Monuments historiques du département du Pas-de-Calais et conservateur du musée diocésain lance un appel en ce sens en 1946 : « Pour le moment, il est essentiel de s'en tenir à une attitude de prudence. On sait que la loi prévoit une attribution de 70% des dommages ; mais on n'a jamais précisé la base d'évaluation (1939 ou 1946). Par conséquent, si une partie de l'édifice subsiste, il faut la conserver absolument. Notre époque laisse peu d'illusions sur la qualité et l'ampleur des futurs monuments ; en règle générale ce qui a un siècle d'existence et plus, est mieux

construit que tout ce qui s'est fait depuis et l'avenir ne s'annonce pas plus favorablement au contraire²⁸⁸. »

Ensuite, deuxième dimension de cette course à la protection, la référence constante à la première Reconstruction et aux pratiques des services des Monuments historiques à cette période. En effet, le souvenir des restaurations des Monuments historiques de l'entre-deux guerres est présent dans les esprits tandis que la conception des pratiques de sauvegarde a évolué. Paul Léon, en charge du service des Monuments historiques après la Première Guerre mondiale affirme que plutôt que de reconstruire une église neuve, son administration optait souvent pour la restauration des travées subsistantes de l'ancienne église en place²⁸⁹.

La théorie de la restauration des services des Monuments historiques semble avoir évolué parallèlement aux tendances architecturales de la Reconstruction en général. Pour les architectes des Monuments historiques, il n'est plus question après 1945 de reconstituer un édifice, c'est-à-dire de le relever à l'identique. Pour exemple, l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Maubeuge (Nord) était inscrite. Sa destruction occasionne son déclassement et donne lieu à l'édifice que nous connaissons actuellement d'André Lurçat. De la même façon, une grande partie des maîtres d'ouvrage, du clergé et des architectes rejettent le pastiche et les styles « néo » qui ont régné entre-deux-guerres. Dès 1945, la revue *L'Art sacré* incite ses lecteurs à tout mettre en œuvre pour ne pas rater la seconde Reconstruction « comme elle le fut après l'autre guerre²⁹⁰. » L'abbé Pentel, président de la CDAS de l'évêché d'Arras rejette sans appel les réalisations d'après la guerre 14-18 : « Hélas, après celle-ci, la reconstruction a été d'une rare platitude et trop souvent d'une qualité technique déplorable. [...] La mentalité et goût étaient si peu préparés et si peu évolués, tant du côté des fidèles que du côté du clergé ou des municipalités, qu'il leur a fallu [aux architectes] bien souvent renoncé à toute hardiesse²⁹¹. » Claudius-Petit lui-même, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, dénonce les dangers de la « reconstruction à l'identique » n'aboutissant, la plupart du temps, qu'à de mauvais pastiches.

²⁸⁸ Jules Lestocquoy, « A propos de nos églises dévastées », *Informations religieuses*, 7 mars 1946, n° 7.

²⁸⁹ Paul Léon, « La restauration des monuments après la guerre », *Art et artistes d'aujourd'hui*, Paris, Fasquelle, pp. 9-30, cité par Jean-Michel Leniaud, *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002, p. 247.

²⁹⁰ Pierre Régamey, « Reconstruire les églises. L'esprit et les principes. L'église dans la cité », *L'Art sacré*, Cahier I, 3^e trimestre 1945, p. 2.

²⁹¹ Fernand Pentel (Abbé), « Un programme diocésain », *Structures art chrétien*, n° 41, 1966, p. 18.

- Restauration des églises : un chantier théorique partagé ?

Il importe de considérer l'action des services des Monuments historiques en parallèle avec les réflexions des autres acteurs de la sauvegarde du patrimoine religieux. Comme nous l'avons déjà vu, les maires, les conseils municipaux, le clergé, la population jouent un véritable rôle dans la conception des églises. Nous nous pencherons plus particulièrement sur le rôle non négligeable des architectes indépendants de l'administration des Beaux-Arts, et sur celui des institutions religieuses.

À Croix-en-Ternois (près de Saint-Pol-sur-Ternoise, Pas-de-Calais), le clocher de l'église est classé. L'architecte désigné par le conseil municipal décide de conserver les fondations existantes et le profil de l'ancienne église. Il introduit néanmoins une innovation remarquable : la mise en valeur du chœur par son éclairage. Les exigences essentielles du cahier des charges de l'église après la Seconde Guerre mondiale, qu'elle soit à reconstruire ou à construire, sont d'une part l'introduction de certains éléments de confort, telles que la diminution du volume, l'installation du chauffage, l'aménagement d'une chapelle de semaine, et d'autre part la mise en valeur de l'autel et le regroupement des fidèles autour de lui. Ici l'architecte, à moindre frais il est vrai car il emploie du simple verre coloré, met en lumière le chœur en ouvrant de longues baies de chaque côté de l'autel (cf. Vol. II, p. 106, fig. 1). Il allie ainsi structure ancienne et nouvelles données pour l'aménagement de l'espace intérieur. On remarquera qu'en dépit de la loi sur les abords qui étend sa mission²⁹², le service des Monuments historiques ne s'est pas opposé à cette hardiesse. Le temps est révolu où la commission des Monuments historiques refusait de voir adjoindre des parties modernes à un édifice ancien (comme ce fut le cas à Béthune après la Première Guerre mondiale pour l'hôtel de ville que l'architecte Louis Cordonnier voulait accoler au vieux beffroi²⁹³). A l'église d'Œuf-en-Ternois (près de Saint-Pol-sur-Ternoise), dont aucune partie n'est protégée, c'est l'architecte désigné par la coopérative de reconstruction *La Renaissance des clochers* qui choisit de restaurer le clocher partiellement détruit. Pour reconstruire l'église tout en permettant l'agrandissement du cimetière, l'architecte déplace tout simplement l'édifice sur la place attenante. Seul un parement en pierre assure la continuité avec le clocher ancien.

²⁹² Loi sur les abords, 25 février 1943 : elle impose la surveillance de tous les permis de construire dans un rayon de 500 m autour des monuments classés.

²⁹³ Jean-Etienne Grislain, « Bailleul et Béthune, la modernité à l'ancienne », *Villes reconstruites, du dessin au destin*, Paris, Ed. de L'Harmattan, 1994.

Au regard de ces exemples, on peut se demander si la hardiesse des solutions de restauration/reconstruction des architectes agréés, municipaux ou autres, n'a pas servi d'exemple aux architectes des Monuments historiques. Nous verrons plus loin qu'à Courrières l'architecte des Bâtiments de France a démarqué lui aussi nettement les parties anciennes des parties modernes.

Autres acteurs importants : les institutions religieuses. L'appel pour lancer les emprunts destinés à financer 30 % des frais de reconstruction des églises appartenant aux diocèses qui ne sont pas pris en charge par l'Etat est relayé dans les diocèses²⁹⁴. Ainsi le Cardinal Liénart, évêque de Lille, fait-il passer en décembre 1950 une note dans les journaux régionaux : « Il y a deux ans, les Français répondant à notre appel couvraient en 24 h le premier emprunt de 950 millions émis pour la reconstitution des églises et édifices religieux sinistrés. Grâce à leur générosité, nombre d'édifices ont été mis en chantier, évitant ainsi une ruine complète²⁹⁵. » Plus loin : « Il s'agit aujourd'hui du salut d'une grande partie de notre patrimoine religieux. POUR LES CLOCHERS MEURTRIS, POUR LES PAROISSES SANS EGLISE, POUR LES ŒUVRES RELIGIEUSES AGONISANTES FAUTE D'UN TOIT, nous demandons instamment aux catholiques de ne pas se dérober à leur devoir et de souscrire largement. »

Certes le vocabulaire employé correspond au public et à la cause visés. On parle ici de « salut » du patrimoine là où les services des Monuments historiques emploieraient le mot « sauvegarde ». Mais c'est bien un discours d'acteur de la protection du patrimoine, qui témoigne d'une réelle connaissance des problèmes de terrain. Le Cardinal connaît l'importance, pour la survie des bâtiments, de la mise hors d'eau et sait que toute interruption des travaux menace la pérennité du chantier. Evidemment, une de ses préoccupations est de permettre aux services d'église de continuer à être actifs. Mais ce sont bien les « clochers meurtris » qui figurent en tête de l'appel à financer l'emprunt pour travaux.

Outre l'engagement personnel des évêques concernés, une organisation émanant de l'épiscopat français témoigne de l'activité intensive du clergé pour la préservation du patrimoine religieux. Il s'agit de la Fédération nationale des groupements des églises dévastées, dont le siège est à Paris. Le travail de cette institution est déjà connu mais pas

²⁹⁴ Les bâtiments privés, telles que les églises construites après la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905, ne touchent que 70 % des dommages de guerre. Ils peuvent obtenir les 30 % qui restent (part différée) sur une autre caisse qui est alimentée par des fonds d'emprunt.

²⁹⁵ AHDL 6 L 710 : note du Cardinal Liénart adressée aux journaux régionaux pour insertion, 18 décembre 1950.

assez pour l'inflexion qu'il a pu apporter aux conceptions de restauration en général et à celle des services des Monument historiques en particulier.

La Fédération travaille avec l'administration des Beaux-Arts afin de hâter les travaux ayant un caractère d'urgence et de faciliter les liaisons avec le ministère de la Reconstruction. Elle joue notamment un rôle majeur en ce qui concerne la place des vitraux dans la reconstruction des églises. Elle soutient en effet l'idée d'étendre le privilège des Monuments historiques en matière de vitraux aux édifices du culte non classés. Une instruction du Commissariat général aux dommages de guerre signifiait que seuls les vitraux des édifices classés seraient pris en charge, les autres églises devant se contenter, au mieux, de verre teinté. La Fédération, considérant qu'il serait injuste de fermer l'avenir aux sinistrés par une notion trop étroite du « somptuaire » notamment en ce qui concerne les vitraux, exprime le désir que ne soit pas sacrifiée délibérément la magnifique renaissance du vitrail, réussite la plus éclatante de l'art français contemporain et émet le vœu que les vitraux soient admis là où leur qualité propre ou l'architecture de l'édifice les imposent, étant entendu que leur indemnisation par l'État serait différée jusqu'à ce que la situation du pays permette leur règlement²⁹⁶.

En outre la Fédération intervient auprès de l'administration des Beaux-Arts et permet la protection des parties sinistrées de la cathédrale de Nevers, l'obtention de crédits supplémentaires à Saint-Louis de Toulon, la mise en place de vitraux à Gournay-en-Bray et Elbeuf.

- Monuments historiques : le symbole ou la fonction ?²⁹⁷

Avant d'être le symbole d'une cité, l'église est un lieu de culte. L'intérêt porté à l'usage, plutôt qu'à l'image, au plan plutôt qu'à l'élévation révèle la connaissance qu'avaient les architectes des Monuments historiques de l'évolution liturgique en cours, probablement grâce au contact avec les instances ecclésiastiques, et le souci qu'ils avaient de rendre au culte un édifice respectueux des parties conservées mais bien adapté à sa fonction, en l'occurrence un espace aménagé pour concentrer l'attention des fidèles sur l'autel.

²⁹⁶ AHDL 6 L 710 : Assemblée générale de la Fédération nationale des groupements d'églises et d'édifices religieux sinistrés », 11 juillet 1947.

²⁹⁷ Cette partie est développée dans un article de l'auteur, « Restauration : le symbole ou la fonction ? La reconstruction des églises protégées après la Seconde Guerre mondiale », ctes du colloque *Living with history 1914-1964*, Université de Louvain, KADOC, 1-5 septembre 2004, à paraître.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, deux exemples d'églises partiellement classées à la reconstruction desquelles ont œuvré un architecte en chef des Monuments historiques et un architecte en chef des Bâtiments de France sont particulièrement intéressants à cet égard. Le premier est l'église de Bergues, près de Dunkerque. Ce cas est emblématique des destructions causées par la guerre dans la région car Bergues, ville typiquement flamande, fut très endommagée par les bombardements. Dans l'étude réalisée par les services de l'Inventaire régional sur les *Églises et retables des Flandres* paru en 1993, on lit sur Bergues : « Les destructions de 1940 et 1944 ont jeté bas le beffroi, jadis le plus beau du Nord, qui n'a retrouvé que sa silhouette, et l'église Saint-Martin reconstruite à l'économie²⁹⁸. » Pourtant l'église, dont le pignon sud et le transept sont classés, est reconstruite par l'architecte en chef des Monuments historiques Paul Gélis. Un des trois vaisseaux de la nef et deux des trois vaisseaux du chœur sont rebâti en briques jaunes par respect d'unité, tandis qu'une version simplifiée du clocher est élevée à l'emplacement de l'ancien. De l'édifice antérieur il ne reste, avec le chevet et le flanc sud du chœur, que le bras sud du transept. Quelques colonnes de la nef ont également conservé leur fût de pierre. En ne reconstruisant pas le vaisseau nord, Paul Gélis permet non seulement de faire des économies mais aussi d'adapter la taille de l'édifice aux besoins paroissiaux (cf. Vol. II, p. 51, fig. 4).

La démarche de l'architecte peut être rapprochée de celle d'Yves-Marie Froidevaux, architecte des Monuments historiques dans la Manche : un compromis entre restitution et reconstruction²⁹⁹. À Saint-Lô, Froidevaux a composé lui aussi une façade où la « cristallisation » des ruines fait de l'église un monument commémoratif.

Le second exemple, l'église Saint-Piat de Courrières (près de Lens, Pas-de-Calais), dont le clocher est classé en 1942 (c'est d'ailleurs son classement qui évite la disparition complète de l'église), est reconstruite par l'architecte en chef des Bâtiments de France Charles Waldschmidt, chargé du chantier en 1961. Celle-ci encore plus que la précédente présente une attention particulière à l'adaptation de l'édifice aux exigences du culte moderne. Son plan triangulaire tout d'abord répond parfaitement à la volonté de faire converger les lignes et les regards vers le chœur. Plusieurs églises reconstruites dans la région bénéficient de cette organisation spatiale mais elles sont assez rares pour justifier de signaler l'originalité du parti pris par un architecte des Bâtiments de France.

²⁹⁸ *Églises et retables des Flandres*, Itinéraire du patrimoine n° 45, Inventaire général, 1993, p. 18.

²⁹⁹ Laurent Koetz, « Yves-Marie Froidevaux. La mémoire reconstruite des églises de Valognes et Saint-Lo », *AMC*, n° 141, mars 2004, pp. 72-77.

Un rapport de l'architecte explicite ses choix : les données orientant la reconstruction étaient multiples : le programme imposait certaines dispositions (un édifice de 900 places, un autel bien visible, une chapelle de semaine), les possibilités financières (le coût de la reconstruction ne devait pas dépasser le montant des dommages de guerre, soit 700 000 NF valeur août 1958), l'existence d'un clocher classé Monument historique, restauré et financé par le service spécialisé et de quelques murs de l'église (non classés mais anciens pour la plupart), la disposition assez particulière du terrain.

Plutôt que de détacher le clocher classé du nouvel édifice, l'architecte a cherché au contraire à l'y intégrer par la conservation partielle d'éléments de l'église ancienne, dont l'état permettait la restauration, éléments qui d'ailleurs étayaient techniquement le clocher et le justifient esthétiquement. A partir et en retrait de ces parties anciennes, l'édifice nouveau, s'élargissant dans la seule direction possible, vers le sud-est, recourt à une architecture volontairement très dépouillée, exempte de pastiche. Le plan forme un trapèze qui permet la disposition en arc de cercle des trois rangées de bancs regardant le chœur (cf. Vol. II, p. 105, fig. 3). À l'abside en cul de four répond l'arc de cercle fermant la chapelle de semaine située à l'opposé. L'entrée est ménagée entre cette chapelle et le clocher. Charles Waldschmidt, tout en respectant le bâti ancien, construit un édifice dans une logique de construction évolutive, en concordance avec les pratiques culturelles en devenir. A l'intérieur, un même matériau, le bois ciré, couvre la nouvelle nef et le bas-côté nord ancien. Une couverture en terrasse est choisie pour ne pas nuire à l'échelle de la tour.

Lors de son inauguration en 1964 le curé souligne dans son discours la valeur de l'étude de M. Waldschmidt, architecte au service des Beaux-Arts, qui a « admirablement marié les exigences de l'architecture ancienne au dynamisme de l'école moderne³⁰⁰. »

Les questionnements concernant les conceptions de restauration des églises, dans un contexte de destructions massives, ne sont pas propres aux cas particuliers des églises protégées, mais à l'ensemble des églises à reconstruire.

Une dimension importante dans le contexte de l'après-guerre est celle de l'évolution liturgique. La question de la fonctionnalité de l'église, liée aux impératifs

³⁰⁰ « Bénédiction de l'église Saint-Piat », *La Voix du Nord*, 20 octobre 1964.

financiers dans les cas d'églises non protégées, est à l'origine de la formulation de formes et surtout de plans nouveaux. La prise en compte des innovations concernant la célébration du culte commence à se faire jour en France et les églises classées, qui sont avant tout des lieux affectés pour le culte, ne sont pas isolées de cette évolution. Les architectes des Monuments historiques, comme beaucoup d'autres maîtres d'œuvre d'église, ont cherché à concilier le symbole et la fonction.

2) Techniques et matériaux : choix ou contraintes ?

a) La tentation du passéisme

Suite au traumatisme des bombardements, devant l'incertitude du calcul des paiements des dommages de guerre, à cause de l'attachement aux formes traditionnelles ou simplement à cause de la peur d'innover, beaucoup d'églises reconstruites dans le Nord-Pas-de-Calais tendent à tisser des liens avec le passé. Les techniques et les matériaux adoptés dans le contexte de pénurie d'après-guerre ont-ils joué un rôle dans ces choix ? A l'heure de gloire du tout-béton, les églises font-elles exception ?

- Ne pas reconstruire à l'identique : une contrainte économique

Les cas d'églises reconstruites à l'identique – ils sont très peu nombreux – n'ont pas été retenus dans le cadre de ce travail. Mais l'étude des délibérations des conseils municipaux et de la correspondance des maires des cités sinistrées dans le Nord-Pas-de-Calais trahit le désir qu'ont eu certaines communes de s'engager dans la voie d'une reconstruction à l'identique. C'est souvent par souci d'économie que les architectes et les conseils municipaux ont été poussés à opter pour des solutions modernistes, adaptant les matériaux de l'époque à l'architecture religieuse. Mais certaines communes ont mis du temps avant de s'y résoudre.

À Bonnières, la première réaction devant l'église en partie détruite est de reconstruire à l'identique. Pour cela, le conseil municipal, dès 1945, demande le classement de l'église au titre de Monument historique³⁰¹. Mais un revirement a bientôt lieu. Dans une lettre à la Direction de l'Architecture, en 1948, le maire de Bonnières fait

³⁰¹ AM Bonnières : PV de délibération du conseil municipal, 16 septembre 1945.

savoir que : « le conseil municipal est désireux de reconstruire cette église dans un style plus moderne et vraisemblablement moins onéreux, d'accord en cela avec la grande majorité de la population³⁰². » Cette décision semble rassurer la Direction de l'Architecture, qui, en réponse, approuve ce choix : « il s'agirait en effet d'un véritable reconstitution dont la réalisation serait contraire à la doctrine de mon administration³⁰³. »

A Wizernes, le conseil municipal décide en 1955 de faire reconstruire l'église Saint-Folquin sur les anciennes fondations restaurées³⁰⁴. Il charge d'abord l'architecte de relever la « projection au sol » de l'ancien édifice, avant de se décider en faveur d'une nouvelle construction³⁰⁵.

Dans les cas de ces deux églises, ce sont des raisons économiques qui ont poussé les communes à tourner le dos au passé. Paradoxalement, les constructions qui ont résulté de leur choix final sont assez hardies du point de vue architectural.

- Structure et forme : le rationalisme en question

Les raisons financières ont imposé, plus que les raisons esthétiques, l'utilisation de matériaux modernes tels que le béton armé ou l'acier. Mais dans plusieurs exemples de reconstruction d'églises du Pas-de-Calais, leur emploi a fait resurgir la problématique du début du siècle inhérente à la récente découverte de ces matériaux : doit-on les employer pour la structure et les dissimuler derrière divers parements ou doit-on mettre en valeur leurs qualités propres ?

Passé le milieu du XX^e siècle, on trouve en effet encore dans les régions dévastées des silhouettes d'églises de type traditionnel mais élevées à base de matériaux nouveaux. Ces exemples ne sont pas les plus nombreux mais correspondent tous au même schéma : clocher formant porche au centre de la façade, composition symétrique, toit à deux pans, conservation du plan traditionnel en longueur. On remarque la permanence de ce schéma dans de petites communes agricoles à forte pratique religieuse, Coquelles et Moringhem.

³⁰² AM Bonnières : lettre du maire à la Direction de l'Architecture, 2 septembre 1948.

³⁰³ AM Bonnières : lettre de la direction de l'Architecture au maire, 7 novembre 1949.

³⁰⁴ AM Wizernes, service des travaux : PV de délibération du conseil municipal, 2 décembre 1955.

³⁰⁵ AM Wizernes, service des travaux : PV de délibération du conseil municipal : approbation de l'avant-projet de Francis Lemaire, architecte, 15 octobre 1958.

L'église de l'Assomption à Coquelles est la première église du Calaisis à être reconstruite. Elle est bénie par l'évêque le 11 novembre 1953. Bien qu'entièrement construite en béton armé, elle ne présente aucune innovation formelle. Le clocher domine l'édifice, formant axe de symétrie. La toiture en ardoise est à deux pans sur la nef et se termine en pan coupé au niveau du chevet. Le béton est entièrement recouvert d'un enduit cimenté peint en blanc. Le plus surprenant dans la conception de cet édifice est l'illusion donnée par la façade de l'existence de deux bas-côtés (cf. Vol. II, p. 98, fig. 1). En réalité, les deux extrémités de la façade donnent sur des jardinets. Ainsi l'architecte a tout fait pour rendre au village de Coquelles une église au profil traditionnel, un clocher dominant les constructions environnantes. Bien que les archives manquent à ce sujet, on peut supposer que c'est le conseil municipal qui a orienté le choix de l'architecte. En effet, si l'on considère les autres réalisations d'Yves Laloy dans diverses communes du littoral, Le Portel, Saint-Léonard ou Trépiéd, on s'aperçoit que cet architecte a adopté pour chacune un style différent.

À Moringhem, l'architecte de la commune, Gilbert Platiaux a su utiliser le béton de manière à faire l'unanimité parmi les habitants du village. Lors du discours d'inauguration du 19 octobre 1958, le maire reconnaît au nom de ses administrés « que la nouvelle église est belle et qu'elle plaît, avec ses lignes altières et son style élégant³⁰⁶. » L'article de *La Voix du Nord* faisant suite à cet événement approuve également « la sobriété des lignes qui n'exclut pas une raisonnable originalité conforme à l'évolution du style suivie par nos modernes bâtisseurs d'édifices sacrés³⁰⁷. » Cet avis prouve que le modernisme ne fait pas encore l'unanimité dans le Pas-de-Calais.

L'église est de plan basilical. Le clocher surplombe le porche et la nef est couverte par un toit à deux pans. Les hautes ouvertures rectangulaires évoquent les lancettes gothiques, le béton enduit rappelle les pierres blanches (cf. Vol. II, p. 272 fig.1). Ce conservatisme a été apprécié et voulu par le conseil municipal. Un article datant de 1956, alors que le projet et la maquette viennent d'être présentés au public fait remarquer que « l'ensemble respecte, notamment dans le clocher, la silhouette des églises campagnardes de la Morinie...ce qui est assez heureux³⁰⁸. » Toutefois, la structure en béton armé est apparente à l'intérieur, de larges arcs enjambent toute la

³⁰⁶ AM Moringhem : Discours du maire lors de l'inauguration de l'église, 19 octobre 1958.

³⁰⁷ « Mgr Evrard a consacré l'église reconstruite de Moringhem », *La Voix du Nord*, 19 octobre 1958.

³⁰⁸ « La nouvelle église de Moringhem », *La Voix du Nord*, 11 janvier 1956.

largeur de l'édifice, délimitant trois travées. Le remplissage est assuré par des caissons carrés en béton.

Devant ces nouveautés, l'évêque croit bon, le jour de la bénédiction de l'église Saint-André de « faire comprendre aux assistants », le pourquoi de ce style de construction, nouveau par ses lignes sobres et son dénuement recherché. Il montre « comment l'église est à la fois temple de la majesté divine et maison de Dieu parmi les hommes. Les grandioses constructions d'autrefois faisant de l'église un bâtiment exceptionnel parmi les habitations manifestaient la grandeur de la présence divine. La similitude des constructions actuelles avec l'habitat fait davantage saisir la présence de Dieu dans nos vies³⁰⁹. »

Tant d'explications développées par Mgr Évrard, devant l'église de Moringhem, laissent à penser que l'opinion n'était pas entièrement favorable à ce type d'édifice, pourtant loin d'innover en matière de construction religieuse. On trouve d'ailleurs trace, dans les archives communales, de ce qu'ont pu être les tensions au sein du village à propos du projet de Gilbert Platiaux. En effet, une lettre de l'architecte au maire dénonce le désintéressement du curé de la paroisse à la reconstruction de l'église. Désintéressement qui signifie même désapprobation car l'architecte signale que « la maquette du projet a été reléguée à la sacristie alors qu'elle était destinée à être placée à l'entrée de l'église provisoire³¹⁰ ». Ces différents témoignages attestent l'attachement du curé aux formes traditionnelles de l'église.

En milieu urbain également, les styles anciens sont toujours de vigueur. À Arras, l'église Saint-Sauveur a conservé ses fondations de 1935, date de la première reconstruction de l'église, construite en 1825 pour desservir les faubourgs en développement. Mais l'intérieur a été modernisé (cf. Vol. II, p. 36, fig. 2). Les voûtes de béton armé ont permis d'enjamber toute la largeur de l'édifice pour ne ménager qu'une seule nef au lieu de trois, et de rendre l'intérieur beaucoup plus lumineux qu'auparavant. Mais l'architecte Paul Decaux a élevé les murs en brique, comme ils l'étaient, et a conservé l'imposant porche clocher épargné par les destructions³¹¹.

³⁰⁹ « Bénédiction de la nouvelle église de Moringhem », *Informations religieuses*, n° 48, 27 novembre 1958.

³¹⁰ AM Moringhem : lettre de l'architecte Gilbert Platiaux au maire suite à la séance du conseil municipal du 30 septembre 1957, octobre 1957.

³¹¹ SI diocèse d'Arras : plan de l'église Saint-Sauveur, Paul Decaux architecte, 13 avril 1954.

Les habitants de Bonnières, Coquelles, Moringhem ou Arras sont imprégnés du respect de l'Église, qui depuis la réforme tridentine n'a pas évolué, ni dans sa liturgie, ni dans son organisation et encore moins dans l'aménagement de ses lieux de culte.

L'attachement à la tradition architecturale de l'église est sensible en milieu rural comme en milieu urbain. L'architecture religieuse de l'après-guerre n'est pas loin de la période des styles « néo » et reste liée aux formes traditionnelles du monument sacré. Mais derrière une façade familière, la structure est immanquablement en béton. Les raisons sont économiques mais aussi pratiques : comment se passer des voûtes à grande portée quand l'espace de l'assemblée doit être unifié ?

b) Pierre et brique : un désir de régionalisme

Dans les cas que nous venons d'étudier, le béton est souvent dissimulé et les formes traditionnelles préservées. En effet, peu d'architectes ont osé donner une place importante à ce matériau longtemps considéré comme spécifique au secteur industriel. D'après les recherches de Georges Mercier, le fait que les projets d'architecture à caractère régional recueillent si souvent l'approbation unanime des commissions d'art sacré doit être souligné. Un autre auteur spécialiste d'architecture sacrée considère que « dans le cas de communautés rurales, il peut être légitime de sauvegarder certaines silhouettes connues, les matériaux de la région³¹². » Paul Koch remarque que le retour aux matériaux naturels est de tradition dans toutes les régions³¹³.

- La pierre : un emploi local restreint

Dans le Nord-Pas-de-Calais, l'église du village, qu'elle soit du XVII^e ou encore du début du XX^e siècle, est en pierre de taille. De nombreuses carrières de la région les fournissent. Mais après 1945 les nouvelles données économiques en réduisent bien souvent l'emploi. Là encore, le rationalisme de la construction est mis à mal. C'est comme parement que la pierre est utilisée.

L'unique église où l'on retrouve de la pierre calcaire après-guerre est celle de Capelle-les-Hesdin, reconstruite entre 1955 et 1957 par deux architectes de Boulogne-sur-Mer, Bonhomme et Legrand. L'ancienne église du village, détruite en juin 1944,

³¹² Yves Sjöberg, *Mort et résurrection de l'art sacré*, Paris, Grasset, 1957, p. 195.

³¹³ Georges Mercier, *L'architecture religieuse contemporaine en France*, Paris, Mame, 1968, p.67.

datait du XV^e siècle, hormis la partie supérieure remontée après sa destruction par la foudre en 1739. Elle était en pierre calcaire de taille et couverte d'ardoise. L'église d'aujourd'hui n'a pas la même forme mais reprend les mêmes matériaux, avec des éléments de structure en béton.

À nouveau, l'attachement au souvenir de l'ancien édifice, qui a marqué la vie du village pendant des siècles, se ressent dans l'architecture. Plan rectangulaire, abside polygonale, toit à double pan, pierres et ardoises, clocher effilé sont autant de résurgences du passé. Mais la ligne est sobre, l'ornementation dépouillée. Les ouvertures bilatérales reprennent le rythme des fenêtres gothiques même si les ogives ont disparu, laissant place à de simples rectangles. Le clocher ne forme plus porche, il est implanté à un angle du bâtiment, à côté de l'entrée. Les abat-son en béton brut de décoffrage, comme l'auvent en béton peint, reposant sur de fins piliers, affirment la présence d'un matériau devenu incontournable (cf. Vol. II, p. 88, fig. 2). L'édifice est dissymétrique, n'ayant qu'un seul bas-côté dans lequel est aménagée une chapelle de semaine.

D'autres églises reconstruites sont recouvertes d'un parement de pierre, mais d'une autre nature que la pierre de taille, et plus économique. Il s'agit de moellons de pierre de Baincthun provenant des carrières du Boulonnais. Quelques architectes locaux s'illustrent dans son utilisation.

Sur la côte d'abord, où la construction en pierre est traditionnelle, étant donnée l'exploitation des carrières toutes proches, Yves Laloy et Robert Nédonchelle de Le Portel, ont, seuls ou en duo, oeuvré à la reconstruction des églises Saint-Pierre-Saint-Paul du Portel (1952-55), Saint-Vincent-de-Paul de Boulogne-sur-Mer (1955-59) et Saint-Pierre d'Équihen-Plage (1955-59).

De l'ancienne église du Portel ne restent en 1944 que le choeur et les deux bras du transept. Dès 1949, alors que la première pierre de la reconstruction du pays vient d'être posée, le conseil municipal décide de faire reconstruire entièrement l'église par les architectes Laloy et Nédonchelle. Le Portel est la première commune du Boulonnais, et l'une des premières du Pas-de-Calais à voir lancer la reconstruction de son église. Dans ces ports de pêche tels que Boulogne ou encore Calais, la pratique religieuse est importante, ce qui explique le lancement précoce du projet. L'enquête de pratique religieuse réalisée par le chanoine Leprince dans le diocèse d'Arras de 1954 à 1969

atteste cet attachement aux cérémonies religieuses et donc aux lieux de culte³¹⁴. Le taux de pratique dominicale du doyenné de Boulogne s'élève selon les paroisses de 15 à 19 %. Mais, d'après l'enquêteur, ce taux est bien supérieur dans certains quartiers portuaires où la tradition est plus forte. Le curé de la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul participe à l'enthousiasme de la Reconstruction. Dans son discours lors de l'ouverture du chantier il assure: « La destruction des sanctuaires n'est que le présage de leur résurrection. Le nôtre va se relever plus grand et plus beau qu'auparavant. » L'ensemble des habitants de Le Portel a dû être rassuré, après avoir assisté à la coulée de la voûte parabolique en béton, de voir s'élever sur la place centrale de la ville un noble édifice en pierres et tuiles, surmonté d'une croix (cf. Vol. II, p. 284, fig. 2). À l'extérieur en effet, c'est la pierre qui domine. Le béton n'est apparent qu'au niveau des châssis, des corniches, de la dalle de couverture du chœur et des abat-son. C'est exactement le même parti que l'on peut observer dans d'autres régions : le matériau local enveloppe une structure de béton. À Rennes par exemple, la seule église du diocèse rasée pour faits de guerre est en béton et granit³¹⁵.

L'église Saint-Pierre présente un porche dont les trois entrées sont séparées par des hauts piliers de pierre, évoquant les trois vaisseaux d'une église du Moyen Âge. L'éclairage bilatéral est assuré par des ouvertures dans les murs et des corniches. L'église forme un plan en L avec une chapelle située sur le côté du chœur. L'espace extérieur ainsi délimité forme un cloître fermé, avec le campanile à son angle. Rien du style régionaliste de l'édifice ne ressurgit à l'intérieur.

À Boulogne-sur-Mer, Yves Laloy est l'architecte de la première église de la ville à être reconstruite. Boulogne a été particulièrement touchée par la guerre. La ville est sinistrée à 85 %. C'est Pierre Vivien, architecte-conseil du ministère de la Reconstruction qui établit au printemps 1945 un Plan de reconstruction qui s'acheva en 1960³¹⁶. Les églises, d'abord provisoires, sont reconstruites définitivement après les habitations et les bâtiments publics. Saint-Vincent-de-Paul est la première à être bénite, deux ans avant Saint-Pierre et Saint-Patrick. Elle est située dans un quartier résidentiel dominant la vallée de la Liane peu avant son embouchure.

³¹⁴ AD Pas-de-Calais : Leprince, *Enquête de pratique religieuse, diocèse d'Arras, 1954-69*.

³¹⁵ Sandrine Le Brize, *Inventaire de l'architecture religieuse rennaise*, maîtrise sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes 2, 1998, pp. 92-94.

³¹⁶ Mégret (E.), « La reconstruction de Boulogne-sur-Mer après la seconde guerre mondiale », *Revue du Nord*, n° 311, juillet-septembre 1995, p. 641-647.

De style régionaliste, l'église d'Yves Laloy a une armature en béton mais un parement de pierres et une couverture de tuiles plates. Pour le plan elle est comparable à Saint-Pierre-Saint-Paul du Portel. La nef principale et la chapelle forment un plan en L, fermé par un petit cloître qui reçoit à son angle le clocher carré, à peine plus élevé que l'église elle-même. Le toit à deux pans forme en pignon un triangle équilatéral où la structure de béton qui soutient la verrière joue un rôle ornemental. La toiture est percée de petites lucarnes qui éclairent la nef, référence à l'architecture régionale. A l'intérieur, la voûte en béton est en arc brisé. Chaque travée reçoit une « grande arcade » qui abrite, côté cloître, une tribune.

Le style régionaliste de l'église Saint-Pierre à Équihen-Plage a été choisi en accord avec les élus locaux et le curé de la paroisse qui a participé pleinement à la conception du programme. Ce dernier écrit à l'architecte Roger Nédonchelle qu'il a examiné les plans « pour voir si le premier projet réalisait bien les idées qu'il lui avait soumises antérieurement ». Il intervient même pour de légères modifications, notamment sur le style des portes du presbytère car, il l'écrit: « Comme mon presbytère est destiné à recevoir tous mes paroissiens, y compris les plus humbles, je désire qu'il garde un cachet de simplicité. » On sent dans cette remarque poindre les changements qui commencent à bouleverser l'Église. Ce curé ne souhaite pas donner de l'Église une image triomphaliste comme celle qui prévalait encore dans l'entre-deux-guerres. Le choix d'une architecture régionaliste correspond à cette volonté de simplicité. Ce qui est perçu au niveau local correspond d'ailleurs au souhait exprimé au niveau national par l'architecte en chef de la Reconstruction André Le Donne : « Donner au culte un aspect plus simple afin que les chrétiens se sentent conviés à la table du Père, comme les Apôtres entouraient le Christ à la Cène³¹⁷. »

L'entrée de l'église est encadrée par le clocher rectangulaire couvert d'une dalle de béton, et du baptistère de plan circulaire que ferme une verrière à ossature de béton. La dalle qui couvre le baptistère se prolonge jusqu'au clocher et assure même la liaison avec la corniche du presbytère, formant un porche couvert. Plus simple que les deux églises précédentes, l'exemple de Saint-Pierre est le reflet de la coopération entre l'architecte et le clergé local.

À l'intérieur des terres, l'utilisation de la pierre se retrouve dans les réalisations d'un architecte, Henri Frey, à Fiefs et à Maisoncelle, deux villages du Ternois, à

³¹⁷ Yves Sjöberg, *Mort et résurrection de l'art sacré*, Paris, Grasset, 1957, p. 136.

proximité de Saint-Pol-Sur-Ternoise. L'église Saint-Germain de Fiefs, est la première du Ternois à être reconstruite. Elle remplace l'édifice détruit lors des bombardements aériens de 1944. Elle est située sur un nouvel emplacement au centre du village, précédée d'un large parvis, surélevé par rapport à la route. Henri Frey est associé pour ce projet à l'architecte Jean Bureau. Aux matériaux traditionnels s'allie discrètement le béton, peint en blanc pour l'auvent de façade, laissé brut de décoffrage pour les poteaux et les dalles du clocher.

Deux ans après le chantier de Fiefs, Henri Frey et Jean Bureau reconstruisent l'église Saint-Jean-Baptiste à Maisoncelle. Cette fois, l'édifice est élevé à l'emplacement de l'église détruite, sur la place au centre du village. Comme d'habitude, la reconstruction du village s'achève par celle de l'église. Dans cet édifice, le béton armé est utilisé pour les portiques, mais l'élévation est en pierres de Baincthun et la couverture en tuiles de Beauvais (cf. Vol. II, p. 244, fig. 1). Pour ce petit village de 160 habitants, la volonté des architectes n'a été autre que d'employer un style régionaliste pour intégrer l'église à son environnement. Le discours des architectes lors de la bénédiction de l'église le 20 décembre 1959 est clair: « L'esprit dans lequel ce sanctuaire a été conçu, était moins de réaliser une oeuvre originale, que de rester à l'échelle du village, dans la nature des matériaux et dans la simplicité des lignes. »

L'édifice est de plan rectangulaire, à nef unique, flanqué d'une tour-clocher. Le béton armé, utilisé pour les portiques, les corniches, les éléments préfabriqués formant la voûte sur la nef et le chœur est préparé dans des coffrages rabotés puis recouvert d'un enduit teint, qui rappelle la couleur de la pierre taillée.

La pierre utilisée comme parement des structures en béton assure aux églises une bonne insertion dans leur environnement, leur donne un accent régional. Mais plus nombreuses encore sont les réalisations en brique.

- La brique : un parement bon marché

Les briqueteries sont encore nombreuses à fonctionner dans le Nord-Pas-de-Calais au milieu du XX^e siècle. La brique utilisée pour l'habitat ouvrier et l'architecture industrielle qui se sont développés depuis le XIX^e siècle dans le département est devenue un matériau traditionnel. De ce fait, elle est utilisée comme parement pour donner aux églises de la Reconstruction un style régional.

De nombreux architectes ont utilisé ce matériau pour garantir l'intégration de l'église dans son environnement. C'est le cas de l'église de Bonnières. Elevé en brique et couverte de tuile, l'édifice, dont le haut campanile de plan carré domine le village, est en parfaite harmonie avec les maisons et les fermes environnantes. L'église de faible hauteur se fait discrète. Elle est remarquable par les verrières de Gérard Lardeur qui occupent pratiquement toute la hauteur des façades latérales. Le voûtement intérieur est en bois, ce qui renforce l'aspect chaleureux de l'ensemble.

L'église Notre-Dame d'Éclimeux est une réalisation des architectes Jean-Frédéric Battut et Robert Warnesson, souvent présents dans les reconstructions de la région de Saint-Pol-sur-Ternoise. Si ces anciens élèves d'Auguste Perret à l'École des Beaux-Arts affectionnent le béton armé, ils ont privilégié ici un matériau régional. Le béton reste de vigueur pour l'ossature et quelques éléments apparents, mais l'élévation des murs est en brique. La construction est modeste mais les architectes ont su jouer avec la brique en créant une mosaïque d'ouvertures carrées en façade, un rythme vertical pour les ouvertures latérales, qui reçoivent une nouvelle fois les vitraux en dalles de verres taillés de l'entreprise Loire de Chartres.

À Leval, l'église s'insère naturellement dans le cadre de la place bordée de maisons en brique. L'église d'origine, datant de 1737, avait été entièrement détruite par des obus pendant la Première Guerre mondiale³¹⁸. Reconstituée une première fois à l'identique en 1922, elle est à nouveau bombardée en 1944. La Commission diocésaine des dommages de guerre confie à l'architecte lillois Fernand Dumont le nouveau chantier. Quand la CDAS examine son avant-projet, elle apprécie cette « église très simple de lignes et qui trouve dans sa simplicité même du caractère³¹⁹. » L'édifice, reconstruit au même emplacement que l'ancienne église est un vaste parallélépipède en brique, bordé par des pignons triangulaires, au toit à deux longs pans couverts de tuile. La nef unique est scandée par des arcs brisés qui délimitent les travées. L'abside de plan rectangulaire est plus étroite que la nef. Les commentateurs ne se trompent pas sur ce qu'ont voulu édifier l'architecte et le clergé : l'église achevée est un « édifice religieux de style semi-moderne aux lignes harmonieuses convenant bien au village de Leval³²⁰. »

³¹⁸ AD Cambrai 7L2.244 : « Mgr Chollet archevêque de Cambrai, bénit l'église reconstruite de Leval », *La Croix du Nord*, 5 juin 1922.

³¹⁹ AD Cambrai 7 L 2.244 : lettre de la CDAS à Fernand Dumont, 27 mai 1956.

³²⁰ AD Cambrai 7 L 2.244 : « La réception provisoire des travaux de la nouvelle église de Leval », *La Voix du Nord*, 16 mai 1961.

Notre-Dame de Vacqueriette-Erquières est élevée en brique elle aussi. Le toit à forte pente, le large pignon triangulaire recevant une verrière, le chœur surélevé par rapport à la nef permettant un éclairage zénithal indirect, le clocher accolé à un angle de l'édifice, sont des caractères de l'architecture religieuse qui circulent parmi les chantiers de la Reconstruction. Quelque soit la nature du parement, ce plan et ces formes sont omniprésents.

On peut citer encore dans la région les églises qui adoptent ce parti : Saint-Louis de Cambrai, Saint-Nicolas de Zuydcoote, Saint-Nicolas de Mardyck, Saint-Louis de Lille, Saint-Martin de Fretin, Notre-Dame du Fort à Fort-Mardyck. D'après les archives qui dévoilent l'évolution des projets, il s'agit souvent moins d'un choix que d'une contrainte, celle de respecter les limites du montant des dommages de guerre, qui pousse architectes et maîtres d'ouvrage à opter pour ce type d'édifice.

L'architecte Joseph Philippe s'illustre particulièrement dans la construction d'édifices religieux en brique. L'église Saint-Martin de Landrethun-le-Nord est le premier projet d'église qu'il élabore, quelque peu remanié après les observations formulées par l'architecte de la CDAS, Fernand Pentel et les architectes en chef de la Reconstruction Paul Koch et André Le Donné. Il servira de modèle à ses projets suivants, l'église Saint-Jacques à Enguinegatte (Pas-de-Calais) et l'église Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception à Hazebrouck (Nord).

Pour cet architecte de Saint-Omer, l'emploi de la brique est lié à l'architecture locale mais aussi à l'influence qu'il a reçue de son maître, le moine bénédictin architecte Dom Bellot. Dom Bellot (1876-1944) appartient à cette première génération de constructeurs d'églises modernes, actifs dans l'entre-deux guerres. Ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Paris, moine à Solesmes, il construit des églises en briques aux Pays-Bas, en Belgique, en France et au Canada. Il est l'un des trois architectes les plus actifs dans l'architecture religieuse des années 1930 avec Henri Vidal et Auguste Perret. Il s'est spécialisé dans la construction d'églises en briques. Joseph Philippe, à la suite de Dom Bellot, élève en 1956 à l'abbaye de Wisques les bâtiments de l'actuelle chapelle. C'est une vaste salle sobre et lumineuse, éclairée de hautes fenêtres munies de claustras. À la différence des constructions de Dom Bellot, où elles sont de couleurs variées, les briques ici sont monochromes. C'est seulement leur appareillage qui permet, par des jeux de lumière, de donner aux murs leur structure et leur animation³²¹.

³²¹ Philippe Seydoux, *Eglises et abbayes d'Artois et du Boulonnais*, Paris, éd. de la Morande, 1981, p.14.

Les églises de Landrethun-le-Nord, Enguinegatte et Hazebrouck sont des édifices reprenant la plupart des éléments de l'église traditionnelle : toit à longs pans couvert en ardoises, ouvertures rectangulaires aux deux façades latérales, abside rectangulaire isolant le chœur de la nef rectangulaire, clocher pointu flanquant l'édifice, ouverture décorative en façade. Mais l'architecte de l'église n'est pas le seul artisan du programme. L'abbé Pentel, président de la CDAS d'Arras, impose à l'architecte un certain nombre de modifications au plan qui était déjà accepté par le conseil municipal d'Enguinegatte, faisant fi du retard qui pourrait entraîner un problème de financement. En effet, la coopérative ayant obtenu du préfet un arrêté pour que la commune soit prioritaire pour les travaux de son église en 1955, une refonte du projet induit une nouvelle demande pour l'année suivante. Mais l'abbé Pentel rappelle en juillet 1955 au gérant de la coopérative « La Renaissance » qu' « on ne peut se permettre de rater une construction qui normalement doit être la plus belle et la plus durable et être un témoin de notre temps. Il ne peut s'agir de bâcler un bâtiment comme on l'a fait généralement après l'autre guerre et aucune considération de temps ne peut être évoquée à l'encontre de ce principe. » Finalement l'église n'est construite qu'à partir de 1959 en respectant les observations de la CDAS, soit : une église plus courte et plus large, un baptistère visible de l'extérieur, la suppression des bas-côtés et de la tribune initialement prévus. Ces prescriptions, émanant d'une instance religieuse, sont conformes aux souhaits des architectes du ministère de la Reconstruction, et confirment le rôle important de la CDAS du diocèse d'Arras dans la reconstruction des églises dévastées.

Quantitativement, les églises en brique dominant largement la production de l'après-guerre dans le Nord-Pas-de-Calais. Si leur parement est traité en matériau régional, leur plan et leur forme exploitant les possibilités des structures en béton s'apparentent à ceux de la grande majorité des églises reconstruites en France, à ceux des églises en parement de pierre de Baincthun du Boulonnais ou à ceux des églises en parement de moellon calcaire de la Manche. Si elles conservent les éléments caractérisant leur appartenance à un sol et à un climat (matériau, pente du toit)³²², une certaine unification des productions à travers le territoire tend à prouver les limites après-guerre de la recherche d'un style régionaliste.

³²² Ces principes de l'architecture régionaliste sont formulés par Julien Guadet, professeur à l'École des Beaux-Arts, dans Julien Guadet, *Éléments et théorie de l'architecture*, Paris, Librairie de la Construction moderne, Aulanier et Cie, 1901-1904.

c) Le béton : un matériau consacré

A partir de 1945, la maîtrise du béton est complète. Economique, ce matériau est utilisé dans les églises au minimum pour les structures porteuses, comme nous l'avons vu précédemment. Grâce au procédé de la précontrainte, ce matériau permet de réaliser des portées plus grandes pour une hauteur de poutre donnée. Ainsi les voûtes peuvent-elles être plus larges sans besoin de contreforts. Le système du coffrage permet quant à lui de donner n'importe quelle forme aux éléments et de donner au béton de multiples aspects. Grâce au procédé de moulage enfin, piliers et voûte ne forment qu'un ensemble. A plusieurs reprises, grâce à cette technique, le profil des piliers est conçu pour imiter le carénage d'un navire, dans les régions côtières (à Saint-Vincent-de-Paul de Boulogne par exemple), ou pour apporter des variations à la simple voûte brisée. L'utilisation du béton introduit également un nouveau vocabulaire décoratif dans la construction. L'église Saint-Sarre de Lambres-lez-Douai profite par exemple de la mise au point d'un élément spécifique lié à l'utilisation du béton : les claustra (cf. Vol. II, p. 192, fig. 1). Des pièces préfabriquées percées d'alvéoles sont utilisées dans plusieurs parties de l'édifice, formant un motif répété aussi bien dans les façades latérales qu'au le garde-corps de la tribune et au banc de communion. Les possibilités techniques et plastiques du béton sont exploitées à divers degrés dans les églises de la Reconstruction.

- Béton et tradition

Un parti couramment rencontré parmi les églises de la Reconstruction est l'association de plans et formes traditionnels et du béton, utilisé comme matériau visible. Ce courant d'architecture religieuse s'inscrit dans la lignée de la construction des frères Perret en 1922 : Notre-Dame du Raincy. Alors que, comme il a été dit en introduction, ce modèle fit rapidement des émules à l'étranger, en France il n'a été reconnu qu'à la fin des années 1930. En 1945, le fonctionnalisme est largement admis et l'utilisation du béton est enfin acceptée dans l'architecture religieuse, aussi bien dans la structure que dans la maçonnerie.

Une agence d'architecture particulièrement active dans le Pas-de-Calais et désignée à plusieurs reprises pour des reconstructions d'églises du diocèse d'Arras utilise sans complexe le béton pour l'architecture religieuse. Ses deux membres, Jean-Frédéric Battut et Robert Warnesson, ont été dans les années 1930 formés à l'École

nationale des beaux-arts de Paris, précisément dans les ateliers Bigot et Perret. Architectes reconstruteurs agréés, ils s'installent à la Reconstruction dans le Pas-de-Calais. Leur agence est d'abord spécialisée dans l'aménagement des villes et la reconstruction du patrimoine immobilier des communes autour de Frévent, Saint-Pol-sur-Terquoise et Fruges, puis dans le domaine de la construction scolaire dans les années 1960. Les deux architectes réalisent également plusieurs plans d'urbanisme et des ensembles d'habitations autour d'Arras.

Leur premier chantier d'église est celui de l'église Saint-Germain à Siracourt, village sinistré à 100 %. L'équipe Battut et Warnesson est chargée de la reconstruction de l'ensemble du village, chantier mené entre juillet 1949 et le printemps 1951. Pour rebâtir en un temps record et à un coût limité les 35 foyers du village, l'école, la mairie et l'église, les architectes ont adopté l'utilisation de charpentes en béton armé, de parpaings et d'ardoises en fibrociment³²³.

Contrairement aux volontés de l'urbaniste René Hosxe, les architectes Battut et Warnesson optent dès le début du projet pour un matériau autre que la brique traditionnelle. Plus économique et plus rapide à fabriquer, le parpaing de béton est choisi comme élément principal de la reconstruction à Siracourt. La raison qui préside au choix de ces matériaux est avant tout économique. C'est le premier critère à être pris en compte par les architectes pour reconstruire le village dans la limite des dommages de guerre. Les architectes établissent les plans d'ensemble de tous les bâtiments à reconstruire suivant des normes très strictes de dimensions et de portée de planchers afin d'aider les entrepreneurs à proposer des solutions économiques. Ils projettent donc une ferme de type « monobloc », rectangulaire.

Au concours pour l'obtention des marchés des lots 1 (fondations spéciales) et 2 (gros oeuvre) du 19 avril 1949, l'entreprise Bouvet, d'Arras, s'impose. Elle propose une rationalisation de la reconstruction dont les avantages semblent indéniables :

- une économie de temps par la mise en chantier rapide,
- une économie du prix de revient de la préfabrication de beaucoup d'éléments, même sur le chantier, tous semblables,
- une économie de matériaux par l'emploi judicieux de matériaux simples facilement mis en œuvre,

³²³ AM Siracourt.

- une économie de main-d'œuvre spécialisée, des ouvriers spécialisés ou des contremaîtres pouvant encadrer un grand nombre de manoeuvres non spécialisés.

La standardisation et la réunion en un seul chantier d'un groupe important de bâtiments à reconstruire a permis d'arriver, d'après l'estimation des architectes, à un rabais de 35 % sur les prix de série.

L'église, construite en 1951, est située sur la place centrale du village. Les matériaux utilisés pour sa construction sont exactement les mêmes que pour les habitations : l'ossature est en béton armé, les murs en parpaings enduits de ciment et peints en blanc, la couverture en ardoises fibrociment. Le clocher est une projection de béton sur une armature de métal déployée. Toutes les parties apparentes en béton armé sont brutes de décoffrage et bouchardées. Comme à l'église Notre-Dame du Raincy, l'éclairage provient de claustras en béton laissant passer la lumière à travers des verres colorés jaunes ou verts.

Si le parti adopté par Jean-Frédéric Battut et Robert Warnesson pour la reconstruction de l'église a pu choquer les habitudes par l'utilisation exclusive du béton, il n'en reste pas moins qu'il se situe dans une lignée traditionnelle. Le clocher-signal implanté hors-œuvre reprend une solution qui existait déjà dans les années 1920. Pour le reste, le schéma traditionnel est resté en vigueur : le plan est rectangulaire même si l'église ne comporte plus de bas-côtés mais une seule nef. La sacristie néanmoins, qui vient se greffer sur un côté au niveau du chœur impose à l'ensemble une dissymétrie. La couverture est à deux longs pans, délimitant en façade un triangle équilatéral.

A Frévent, les mêmes architectes ont réussi à imposer, malgré plusieurs entraves à leur projet, une église de style moderne. La commission des travaux de la commune réunie pour la première fois le 30 octobre 1956, quatre ans avant le début du chantier, marque sa préférence pour un toit à deux versants, un éclairage bilatéral, un clocher faisant corps avec le bâtiment principal, des briques ordinaires, une chapelle latérale³²⁴. Il faut dire que l'ancienne église du XVII^e siècle avait intéressé le service des Monuments historiques avant-guerre, en vue d'un classement, et que sa destruction par les bombardements du 17 juillet 1944 a été un traumatisme pour les Fréventins. Du même avis que la commission aux travaux, l'architecte-conseil de la Reconstruction lui-même, André Le Donné, recommande aux architectes de faire visiter aux élus de

³²⁴ AD Pas-de-Calais 70 J 88 à 91.

Frévent, l'église Saint-Sauveur à Arras, qu'il qualifie lui-même « d'extrêmement simple et traditionnelle, ne présentant pas de grosses caractéristiques mais dont les vitraux sont fort beaux³²⁵ », ainsi que les églises de Capelle-les-Hesdin, Étaples et Le Portel, trois exemples d'architecture régionaliste.

Les archives n'ont pas gardé trace du bras de fer qui a dû se livrer entre les architectes et les membres de la commission des travaux de Frévent, toujours est-il qu'il reste aujourd'hui un bel édifice, compromis d'éléments fonctionnalistes et d'éléments régionalistes. Comme à Siracourt, le plan basilical est respecté. Les deux versants du toit couverts de cuivre agrafé sont à faible pente. Le clocher est implanté hors œuvre et l'éclairage provient d'une grande verrière en dalle de verre et béton. La façade est animée de parements en pierre de Bourgogne. Certes, le béton n'est pas laissé brut de décoffrage, il est enduit et peint là où il apparaît, dans la structure du clocher et dans le châssis de la verrière, mais il n'en est pas moins utilisé pour ses qualités : il permet de rendre l'église très claire et d'imposer aux arcs porteurs toute la largeur de la nef.

A Saint-Pol-sur-Ternoise, Battut et Warnesson ont dû concevoir le lieu de culte avec encore plus de circonspection, car une partie de l'église sinistrée était à conserver : la partie centrale de la façade, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, ainsi que les cloches, l'horloge et les deux étages des tribunes. De plus, la chapelle du couvent des Carmes datant du second XVI^e siècle est préservée par décision de la Direction générale de l'Architecture. Les architectes engagés sont également chargés de la reconstruction de l'ensemble du centre ville. Cette mainmise sur un secteur élargi leur a permis de dégager une perspective mettant l'église en valeur et constituant un ensemble religieux avec la chapelle des sœurs noires, épargnée par les bombardements.

L'édifice conserve la silhouette d'une église traditionnelle avec son toit à deux versants, sa longue nef rectangulaire, sa maçonnerie de brique. Les anciennes tribunes étant conservées, la hauteur du bâtiment était déterminée par avance, ce qui en fait un monument dominant du centre ville. Néanmoins des matériaux nouveaux ont été introduits par les architectes : la couverture en cuivre, le béton laissé visible au niveau du clocher et de la longue colonnade longeant la nef côté place et assurant habilement la liaison avec la chapelle préexistante. Un beau compromis a donc été trouvé ici : la brique était de mise pour constituer un ensemble avec la chapelle des sœurs noires

³²⁵ AD Pas-de-Calais 70 J 88 à 91 : lettre du maire de Frévent à Battut, 17 avril 1957.

tandis que le campanile et la colonnade sont en béton armé pour affirmer le caractère neuf de la construction. Les architectes Battut et Warnesson ont su utiliser les qualités du béton en employant un vocabulaire adapté.

D'autres architectes ont utilisé le béton pour la reconstruction d'églises tout en conservant des formes traditionnelles. Deux exemples caractéristiques sont ceux des églises de Boyaval et de Wizernes dues à l'architecte Francis Lemaire.

À Boyaval, le besoin d'agrandir le cimetière pousse le conseil municipal à reconstruire l'église sur une place au cœur du village. L'église modeste est remarquable par le jeu de ses lignes. Dans la blancheur des dalles qui recouvrent l'ossature de béton armé se détachent des lignes de force en béton brut de décoffrage. A la corniche qui s'étire sur toute la largeur de la façade, répondent la dalle de couverture du clocher et les séparations en béton de la dalle de verre qui éclaire le baptistère situé à droite de l'entrée. Un subtil jeu de volumes anime également l'architecture de l'église Saint-André. A la masse trapue du bâtiment s'oppose un clocher fin et élancé, orienté est-ouest, formant un angle étroit avec la nef.

À Wizernes, l'église Saint-Folquin est imposante par son immense fronton, triangle isocèle en béton armé peint en blanc (cf. Vol. II, p. 378, fig. 1). Ici, bien que les murs soient en maçonnerie de brique, c'est le béton qui domine. En effet, le toit a deux versants à forte pente qui descendent jusqu'à une faible hauteur au-dessus du sol. C'est seulement à l'intérieur que domine la brique, avec une large verrière courant sur toute la hauteur de la nef, derrière l'autel. Ici aussi l'architecte a joué sur les contrastes des volumes : en façade, l'énorme fronton soutenu par trois fins piliers, semble écraser le porche qu'il surplombe. Le clocher, en béton armé lui aussi, s'oppose au corps du bâtiment par sa finesse.

Dans les deux cas, Francis Lemaire a réussi à allier l'utilisation de matériaux traditionnels, comme la brique et la tuile, au béton, et a su jouer de formes modernistes sans renier la silhouette traditionnelle de l'église.

Le béton dans le contexte de la Reconstruction d'après 1945 est omniprésent. La pénurie de matériaux mais aussi les progrès techniques qu'il permet d'accomplir forcent maîtres d'ouvrage et architectes à l'adopter. Employé pour la structure des églises, il est toutefois rarement exploité pour ses qualités esthétiques propres. Les quelques architectes présentés ci-dessus ont osé l'exhiber tout en conservant la silhouette de l'église traditionnelle.

- Le béton : un matériau inadapté à la région ?

Un exemple d'église reconstruite dans la région qui rompt de manière plus décisive avec l'emploi du béton tel qu'il a été présenté jusqu'ici est celui de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Maubeuge, élevée par André Lurçat en 1955-58. Mais au-delà de l'analyse du bâtiment, bien connu par ailleurs, ce qui nous intéresse ici sont les débats auxquels il a donné lieu au sujet de l'utilisation du béton. Les déboires qu'a connus cette construction ont porté l'interrogation sur les qualités du matériau et son adaptation au climat régional.

André Lurçat est nommé architecte urbaniste de la ville en février 1945. En cinq mois, basant son travail sur une importante consultation populaire, il conçoit un plan d'aménagement. Les travaux de reconstruction proprement dite, basée sur une méthode de rationalisation poussée pour de nombreux éléments de construction et sur un système de travées rythmées, commencent au printemps 1947. Ainsi se bâtit « une ville conçue sans vaines abstractions par un bâtisseur, pensée en « fonctions » et en « matériaux » pour le bonheur, la santé et la joie de vivre³²⁶. »

Comme ailleurs, l'église est le dernier chantier entrepris. C'est à l'été 1949 que le conseil municipal désigne André Lurçat et Henri Lafitte, architecte local, pour l'étude et l'exécution du projet de reconstruction de l'église de Maubeuge-centre³²⁷. L'édifice avait été inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 10 juin 1943³²⁸. La conception de la nouvelle église, que l'on doit à André Lurçat mais qui a été développée par Henri Lafitte avant d'être épurée par l'architecte urbaniste, est celle d'une église moderne jouant sur les possibilités offertes par l'emploi du béton. Elle donne lieu à d'importants débats et dissensions, l'architecte traitant directement avec le maire et le doyen en dépit de la volonté du curé de participer à l'élaboration du programme. On se reportera pour les détails de la description de l'édifice et de ces débats au dossier compilé par la CRMH à l'occasion de la récente demande de classement de l'édifice³²⁹. Ce qui nous intéresse plus particulièrement, dans le cadre de ce chapitre, est l'exploitation faite du béton dans la conception de la structure et des

³²⁶ AM Dunkerque, Fonds Niermans : Maurice Gouvernet (architecte associé de Lurçat), « Méthodes employées pour l'étude du plan de Maubeuge », décembre 1946, p. 9.

³²⁷ AD Nord 124 433 : délibération du conseil municipal de Maubeuge, 26 juillet 1949.

³²⁸ CRMH Nord-Pas-de-Calais : dossier Maubeuge Saint-Pierre-Saint-Paul.

³²⁹ Inscription de l'église dans sa totalité par arrêté du 2 mai 2002.

formes de l'édifice et les commentaires éventuels recueillis dans les sources à propos de son utilisation, renouvelée par rapport à d'autres exemples de la région.

Dès 1950, la CDAS examine en présence de l'architecte l'avant-projet pour l'église Saint-Pierre-Saint-Paul. En tant que lecteur assidu de la revue *L'Art sacré*, le vice-président de la commission a entendu le message de Pie-Raymond Régamey : « Nous comprenons fort bien qu'on puisse faire des réserves sur ces projets – et peut-être préférerions-nous, nous-mêmes, des formes plus simples, plus modestes, nées d'un plus foncier retour aux humbles nécessités premières de l'Église auxquelles devraient peut-être se réduire aujourd'hui tout effort de restauration pour s'accorder à l'état réel du christianisme dans le monde. Mais il reste que les raisons pour lesquelles on refuse de tels projets, on les opposerait également aux œuvres les plus pures dès lors qu'elles présenteraient cette même volonté de renouvellement inséparable de la vérité de la vie des formes³³⁰. » Le chanoine Biévelet ne s'oppose pas tant au renouvellement des formes proposé par le projet qu'à la technique que Lurçat entend employer. La CDAS, en effet, « fait les plus expresses réserves sur le toit en terrasse pour une raison très pratique : ici, dans ce coin du nord, la terrasse est un procédé de couverture qui, jusqu'à présent, n'a pas donné satisfaction³³¹. » Cet élément, un des éléments fondamentaux de l'architecture moderne telle que la caractérise Le Corbusier par ses « cinq points » formulés en 1927, serait-il donc à exclure dans la région³³² ? Les remarques de la commission portent également sur le manque d'isolation que supposerait l'emploi de simples cloisons de béton. Ce à quoi Lurçat répond qu'il a prévu des cloisons doubles censées assurer une isolation parfaite en toute saison³³³.

Un architecte même, malheureusement non identifié (signature indéchiffrable), émet auprès de son confrère et ami quelques doutes quant à l'emploi exclusif du matériau choisi : « avec cet emploi généralisé et complet du seul ciment (sauf les verres) [l'aspect extérieur] risque d'être fort ingrat et, avec le climat et les fumées de Maubeuge, ce serait vite fort sale. Alors que dans d'autres immeubles on emploie à Maubeuge la brique³³⁴... »

³³⁰ Pie Régamey, « Projets pour Maubeuge », *L'Art sacré*, n° 9-10, mai-juin 1950.

³³¹ AD Cambrai, dossier Maubeuge Saint-Pierre reconstruction : lettre du chanoine Biévelet au Père Régamey, 3 novembre 1950.

³³² Manifeste de Le Corbusier, « Les cinq points d'une architecture nouvelle », 1927, rédigé pour présenter les maisons présentées lors de l'exposition du Deutscher Werkbund à Stuttgart.

³³³ AD Cambrai, dossier Maubeuge Saint-Pierre reconstruction : lettre de Lurçat à Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, 7 mars 1951.

³³⁴ AD Cambrai, dossier Maubeuge Saint-Pierre reconstruction : lettre de ? à André Lurçat, 21 février 1951.

En outre, il s'avère lors de la première étude de l'avant-projet par la CDAS que toutes les dispositions liturgiques ne conviennent pas à l'archevêque : le siège du célébrant placé dans l'axe devrait être du côté de l'épître, les fonts baptismaux ne doivent pas être placés près du chœur, l'autel majeur doit avoir un tabernacle.

Malgré tout, la CDAS entend ne pas « mettre opposition de principe à des plans d'église qui s'écartent de la conception traditionnelle »³³⁵. Elle invite même le Père Régamey, co-directeur de la revue *L'Art sacré*, à faire une conférence à Maubeuge sur l'architecture religieuse moderne. Cet événement est présenté dans le journal paroissial comme l'une des étapes de la compréhension des normes nouvelles en matière d'art sacré : « [...] M. le doyen de Maubeuge (Georges Fiévet) en s'adressant à celui qui, parmi les premiers, décida l'abandon des styles périmés et engagea l'Église à être de son temps, en art comme ailleurs, fut une idée aussi heureuse que les expositions auxquelles la conférence du Père Régamey va faire suite³³⁶. » La conférence du Père Régamey aura-t-elle converti, comme l'annonçait l'article cité, « les plus butés des ennemis de l'art moderne » ?

L'entente de l'architecte avec la CDAS n'est pas toujours évidente. Ayant pris le parti de faire confiance à l'architecte au niveau de la conception esthétique de l'église, incitée en cela par l'architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux Paul Tournon³³⁷, la CDAS compte jouer son rôle au niveau du contrôle de la « conformité » religieuse de l'édifice. Quand son président rappelle à Lurçat que ce dernier a promis de prendre en compte les remarques concernant les aménagements liturgiques, ce n'est pas sans rudesse : « En renouvelant le vœu que vous puissiez donner sans trop tarder aux Maubeugeois un centre de culte normal, je vous prie d'agréer³³⁸... »

Malheureusement, la construction terminée, certains problèmes sont rapidement décelés qui n'alimentent sûrement pas de manière positive les conversations sur la construction en béton dans la région. Un journal local s'en fait l'écho en 1959 : la condensation se concentre en certains endroits entraînant une rapide détérioration du

³³⁵ AD Cambrai dossier Maubeuge Saint-Pierre reconstruction : lettre du président de la CDAS au maire, 2 mai 1952.

³³⁶ « L'art moderne une escroquerie », *Malbo*, journal paroissial de Maubeuge, n° 64, 15 janvier 1955, p. 7.

³³⁷ Paul Tournon examina le projet de l'église Saint-Pierre de Maubeuge et émit quelques observations de détail contrebalancées par l'avis suivant : « mais étant donné la personnalité de l'auteur du projet, on ne peut que lui faire confiance. » (AD Cambrai, dossier Maubeuge Saint-Pierre reconstruction : rapport du 28 novembre 1951)

³³⁸ AD Cambrai, dossier Maubeuge Saint-Pierre reconstruction : lettre du président de la CDAS à André Lurçat, 15 mai 1952.

bâtiment, l'église est inchauffable et son acoustique défectueuse³³⁹. Un autre quotidien remet en cause l'emploi inapproprié du béton, donnant raison aux détracteurs du projet à l'époque de son élaboration : « S'agit-il d'une erreur de conception, d'un emploi de matériaux impropres ? (Dans la construction de certaine église voisine on a utilisé autre chose que le ciment et le béton et l'on s'en porte beaucoup mieux et à meilleur compte³⁴⁰. »

Les soucis vont en s'amplifiant. En 1971, l'église est fermée pour cause d'insécurité, le plafond menaçant de s'écrouler. La condensation a entraîné en certains endroits la corrosion des fers du béton armé du sous-plafond. C'est à l'occasion des travaux de réparation que le chœur est légèrement transformé, perdant notamment l'oculus au-dessus de l'autel et qu'un faux-plafond est tendu au-dessus de la nef.

Outre la remise en cause des propriétés du matériau, le béton est encore largement suspecté de n'être pas approprié à l'architecture religieuse. Nous avons rappelé plus haut combien il avait été longtemps cantonné à l'armature et consciencieusement masqué par des parements ou stucs de diverse nature, avant d'être exploité à découvert par les frères Perret à Notre-Dame-de-la-Consolation du Raincy (1922). A la Reconstruction, même si son emploi se généralise, même s'il est assez couramment laissé brut de décoffrage, les critiques restent présentes. Le commentaire naïf du journaliste qui rend compte de l'architecture de l'église de Joseph Philippe à Hazebrouck en est un exemple : « L'architecte a vu moderne, grand, haut, solide, très éclairé, avec la coquetterie de cacher tout le béton par un revêtement de briques³⁴¹. »

3) La question de la place de l'église dans la France d'après-guerre

a) La question de l'emplacement de l'église

- Urbanisme et église

La Reconstruction faisant suite à la Seconde Guerre mondiale a fait essentiellement l'objet d'une lecture du point de vue urbanistique. Si la conception des

³³⁹ « M. le député-maire Forest a adressé une lettre au président de l'Association syndicale de reconstruction », *Le courrier de la Sambre*, 22 janvier 1959.

³⁴⁰ « Propos du jour : où il est toujours question de l'église Saint-Pierre », *La Voix du Nord*, 17-18 janvier 1960.

³⁴¹ « Découvrons la splendeur de l'église Notre-Dame », *La Croix du Nord*, 16 janvier 1963.

plans d'aménagement et d'urbanisme occupe en effet une place importante dans les politiques du MRU et les activités des architectes après 1945, l'urbanisme n'est pourtant pas une innovation. Même s'il trouve après 1945 l'occasion d'applications nombreuses de théories développés récemment lors des CIAM (Congrès internationaux d'architecture moderne créés à La Sarraz en 1928) et repris dans *La Charte d'Athènes*, l'urbanisme existait déjà au moment de la Première Guerre mondiale³⁴².

Une Société française des architectes urbanistes est en effet créée en 1913. Issue de la section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social où elle a son siège, elle est à ses débuts présidée par Eugène Hénard, architecte de la ville de Paris. Elle diffuse dès lors les principes d'une discipline nouvellement nommée, « l'urbanisme », touchant à toutes les questions qui intéressent les villes : circulation, hygiène, esthétique³⁴³. Les architectes qui cherchent à promouvoir cette science et cet art développent leurs idées suite aux destructions occasionnées par la guerre, comme ce sera à nouveau le cas après la Seconde Guerre mondiale. Ils sont notamment à l'origine de la formulation de la loi Cornudet, qui impose dès 1919 aux villes de plus de 10 000 habitants d'établir un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement³⁴⁴.

Si l'urbanisme d'après-guerre est toujours envisagé comme un moyen d'effacer les désastres, le lexique employé après la Première Guerre mondiale fait néanmoins nettement plus appel aux ressorts d'une revanche à prendre sur l'ennemi qu'après 1945. Citons pour exemple les mots de Georges Risler, administrateur-délégué du Musée social et président d'honneur de la Société française des architectes urbanistes dans sa préface de 1915 au livre de Agache, Auburtin et Redont sur la reconstruction des cités détruites : « [Les événements] sont en train de transformer le monde et de l'arracher à la barbarie que voulait lui imposer l'Allemagne, ont engendré des destructions impies

³⁴² Le Corbusier, *La Charte d'Athènes*, Paris, Plon, 1943, 243 p. : il reprend dans cette publication les principes du 4^e CIAM de 1933.

³⁴³ Plusieurs de ces ouvrages ont fait l'objet de notices rédigées par l'auteur pour le projet en cours de l'Inha de « Base des écrits d'architectes élèves de l'ENSBA ». Nous retiendrons ici quelques titres parmi les plus représentatifs de l'historiographie produite par des auteurs actifs au sein du Musée social : Donat Alfred Agache, Marcel Auburtin, Redont, *Comment reconstruire nos cités détruites. Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*, Paris, Armand Colin, 1916, 2^e édition, 257 p. Marcel Auburtin, Henri Blanchard, *Cité de demain dans les régions dévastées*, Paris, Armand Colin, 1917, 317 p.

Donat Alfred Agache, *Nos agglomérations rurales. Comment les aménager : étude monographique, analytique, comparée d'un concours de plans de bourgs et villages*, Paris, 1918, 236 p.

³⁴⁴ La loi Cornudet est votée le 14 mars 1919.

[...]. Nombre de villages ont été totalement détruits par nos sauvages ennemis. [...] Il faut que quelque chose de supérieur à ce qui existait sorte des ruines accumulées³⁴⁵. »

Même si les reconstruteurs d'après 1918 semblent avoir opté pour des solutions moins radicales et moins visibles dans le paysage des cités françaises que ceux d'après 1945, les considérations urbanistiques étaient déjà bien présentes. Après 1945, les plus fervents défenseurs de la Charte d'Athènes voudront profiter de la *tabula rasa* opérée par la guerre pour mettre en application de nouveaux modes de penser la ville. Ce sont alors les publications de Le Corbusier ou de Marcel Lods qui vont marquer l'historiographie de l'époque³⁴⁶. Bien sûr ces tenants d'un urbanisme moderne auront rarement la possibilité d'expérimenter grandeur nature leurs propos théoriques mais ils influenceront notablement la conception des plans d'aménagement de certaines villes sinistrées de la région Nord-Pas-de-Calais, comme celles de Boulogne-sur-Mer (Pierre Vivien architecte), de Dunkerque (Jean Niermans architecte) ou de Maubeuge (André Lurçat architecte).

D'après Gouvernet, adjoint de Lurçat à Maubeuge, les bases théoriques de l'urbanisme moderne étaient établies avant la guerre mais les applications étaient rares. Quelques expériences avaient été menées dans les colonies, comme à Casablanca au Maroc sous la houlette de Henri Prost et Albert Laprade³⁴⁷.

En France c'est la Seconde Guerre qui va permettre aux urbanistes de se frotter aux réalisations de terrain, avec les contraintes imposées par les quartiers ou les monuments épargnés. L'adjoint de Lurçat pose les objectifs des urbanistes en ces termes : « Des monuments, des sites ont échappé à la destruction ; des quartiers entiers sont encore debout et qu'il faudra intégrer dans la cité future cependant que partout le progrès, l'hygiène doivent pénétrer avec l'apport de techniques modernes : des ruines de la ville d'hier doit naître l'organisme nouveau et rationnel que sera la ville de demain³⁴⁸. »

Dans ces réflexions sur l'aménagement de la ville moderne, quelle place est réservée à l'église ? Dans les zones rurales, les plus sinistrées, parfois à plusieurs reprises, parce qu'elles abritaient des bases militaires, l'église était toujours au centre du

³⁴⁵ Agache, Auburtin, Redont, *Comment reconstruire*, op. cit., p. XIII

³⁴⁶ Nous reprenons ici les titres d'ouvrage cités par Jacques Lucan, *Architecture en France (1940-2000)*, Paris, Le Moniteur, pp. 42-43 : Le Corbusier, *Manière de penser l'urbanisme*, Boulogne, Editions de l'Architecture d'aujourd'hui, 1946, 184 p.

Marcel Lods, « Urgence de la Charte d'Athènes », *Urbanisme*, n° 115, mai 1947.

³⁴⁷ Albert Laprade, *Lyautey urbaniste, souvenirs d'un témoin*, Paris, Horizons de France, 1934, 23 p.

³⁴⁸ AM Dunkerque 3Z42 : M. Gouvernet, « Méthodes employées pour l'étude du plan de Maubeuge », décembre 1946, p. 1.

village, formant le plus souvent une place de l'autre côté de laquelle s'élevait la mairie. Monument symbolique par sa fonction : elle rythme la vie quotidienne de la cité et les principaux moments de la vie des habitants (baptême, mariage, enterrement), elle l'est aussi par l'emplacement central qu'elle occupe, par le clocher qui se dresse comme un signal au centre de la communauté villageoise et comme un signal dans la campagne de l'existence de cette communauté.

L'Église avait de longue date défendu cette place prééminente, comme le rappelle Jean-Michel Leniaud dans *Ces églises du XIX^e siècle*³⁴⁹. Depuis le concile de Trente en effet, en réaction contre la manière trop familière dont le Moyen Âge traitait les abords de l'édifice, l'église s'est vue dégagée du bâti environnant. C'est Saint Charles Borromée qui exposa au concile que par souci de dignité, le chevet et les plans latéraux devaient être séparés des bâtiments les plus proches par des rues et que la façade devait donner sur une place.

L'exemple de Siracourt est pris ici pour illustrer la place accordée à l'église dans l'application de conceptions urbanistiques modernistes. L'urbaniste René Hosxe est chaudement soutenu dans son parti par un maire acquis aux progrès de l'urbanisme moderne, qu'il jugeait bénéfiques même pour un petit village de moins de 150 habitants !

Choisi pour servir d'emplacement à l'un des huit sites de l'organisation Todt, Siracourt accueille la base de lancement appelée « Wasserwerk Saint-Pol », qui n'a jamais servi. En 1944, les bombardements alliés se succèdent sur le village évacué. D'après Roland Hautefeuille, Siracourt est la cible militaire la plus bombardée de toute l'Europe avec 5070 tonnes de bombes dirigées sur elle³⁵⁰.

Après la Libération, pour commencer, d'importants travaux de nivellement sont réalisés par les Ponts et Chaussées. Une église provisoire est élevée pour les paroissiens de Siracourt et de Croix, dans le village de Croix. Elle est bénie le 3 mars 1946. Le curé de Siracourt réclame bien une église provisoire pour son propre village mais le préfet et le MRU considèrent que celle de Croix est proche du village (700 mètres), et assez grande pour les deux paroisses. Les contingents en ciment étant réduits, ils sont réservés aux travaux indispensables. D'ailleurs, l'église provisoire de Croix n'est même pas dallée. Le préfet explique : « Je suis momentanément dans l'obligation de surseoir au

³⁴⁹ Jean-Michel Leniaud, « L'église dans la ville », *Ces églises du XIX^e siècle*, Amiens, Encrage, p. 108.

³⁵⁰ Roland Hautefeuille, *Constructions spéciales. Histoire de la construction par l'organisation Todt dans le Pas-de-Calais et le Cotentin des neuf grands sites protégés pour le tir des V1, V2, V3 et la production d'oxygène liquide (1943-44)*, Paris, auteur-éditeur, 1985, 316 p.

dallage de l'église et de proposer de s'en tenir à la terre battue qui est encore d'un usage courant dans les campagnes même pour l'habitation³⁵¹. »

Dès le 13 mars 1945 est formée l'Association des Sinistrés de Siracourt. 22 propriétaires, soit la totalité des sinistrés, constituent l'association. Une coopérative est constituée le 1^{er} octobre 1948 et agréée, la première du département du Pas-de-Calais, le 9 novembre 1948. La première urgence étant de pourvoir à la reprise du travail agricole, le premier marché passé est celui concernant la construction de hangars métalliques en 1948.

Le fait surprenant dans ce modeste village, bien que compréhensible vu l'effacement de toute trace visible de voies ou de chemins, est la réalisation d'un plan d'urbanisme rigoureux. La commune est contrainte par la loi Cornudet de faire établir un plan d'aménagement³⁵². C'est René Hosxe qui conçoit le plan d'aménagement très abouti, approuvé par le conseil municipal le 23 juillet 1945, qui donne encore aujourd'hui son aspect particulier au village : un ensemble de voies en étoile sont ceinturées par des chemins d'exploitation en bordure desquels sont reconstruites les fermes³⁵³.

Dans le rapport de son enquête sur Siracourt, daté du 20 décembre 1946, René Hosxe explicite la conception du plan d'aménagement qu'il a élaboré. Il fait état du village avant sa destruction. Les exploitations agricoles et les habitations étaient groupées autour de la place du village. L'agglomération se trouvait selon lui congestionnée. Toute activité agricole se trouvait paralysée et les terres étaient morcelées à l'extérieur. Il est curieux de remarquer que l'urbaniste commet une erreur, sûrement volontaire, quant à l'importance de la population du village. En effet, il annonce 405 habitants en 1939, alors que le dénombrement de 1936 en comptait 133. Peut-être espère-t-il ainsi obtenir plus facilement la faveur du ministère pour la réalisation de son projet d'urbanisme. Le zonage est nécessaire, d'après René Hosxe, pour déterminer un emplacement rationnel des fermes en bordure du chemin de ceinture, soit sur leur nouvelle terre redistribuée et remembrée, soit à proximité avec accès facile par les chemins d'exploitation. Il évitera également la circulation des gros charrois au centre du village, qui pourrait même leur être interdit, et permettre l'économie de l'entretien des voies.

³⁵¹ AM Siracourt : lettre du préfet au maire, 23 juin 1945.

³⁵² L'article 2 de la loi accorde un délai de trois mois aux agglomérations totalement ou partiellement détruites pour qu'elles fassent établir un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension.

³⁵³ AM Siracourt : PV de délibération du conseil municipal, 31 juillet 1945.

Dans la conception moderniste de l'urbanisme qui y est appliquée, l'église reste implantée sur la place du centre du bourg, comme point de repère pour les habitants et signal dans le paysage. Au croisement des voies principales, l'urbaniste a prévu un espace libre formant place avec plantations. Sur un côté de cette place se situent les bâtiments des commerçants et artisans, à l'extrémité nord l'église, à l'extrémité sud la mairie-école.

Les recommandations officielles émanant de l'évêché de Lille après 1945 ne sont pourtant pas exclusives en faveur du respect de l'ancien emplacement. Elles préconisent avant tout de suivre l'évolution de l'agglomération : « Les églises dont la situation est en question par suite des destructions du fait de la guerre ne doivent pas nécessairement être reconstruites à l'emplacement antérieur, ceci dit lorsque le choix de l'emplacement est encore possible. Si la population a évolué et s'est déplacée depuis la construction de l'église antérieure, il faut profiter de la destruction pour reconsidérer l'emplacement³⁵⁴. » Plus loin, la même note précise : « L'église est un monument mais il n'est pas indispensable qu'elle soit symétrique de la mairie, qu'elle garnisse une place publique, et sa raison d'être principale n'est pas d'attirer des clients dans des boutiques voisines. »

- À la recherche d'un emplacement optimum

À la Reconstruction, l'application de plans d'aménagement remet parfois en cause l'emplacement séculaire de l'église, soit par souci hygiéniste, soit par souci d'adaptation à la circulation et aux nouveaux critères d'urbanisme. Les règles d'hygiène imposant souvent le déplacement du cimetière hors de l'agglomération, l'église qui était entourée de tombes est alors mise en valeur par les espaces dégagés autour d'elle, mais elle est aussi parfois sujette elle-même à un déplacement.

C'est le cas lorsque le plan d'aménagement modifie le tracé des rues, afin de réorganiser la voirie selon les critères de la circulation moderne. C'est le cas à Sainte-Catherine-les-Arras, où l'architecte de l'église Notre-Dame-de-Toute-Joie (1956-58), détruite par bombardement aérien à la fin du mois de mai 1940, n'est pas autorisé à utiliser les anciennes bases du bâtiment. Jean Rocard est en effet contraint par le plan d'urbanisme de la commune de respecter le nouvel alignement conçu pour permettre l'agrandissement de la chaussée. Dès 1955, le conseil municipal achète une parcelle

³⁵⁴ AHDL 6 L 9 : « Note concernant la situation des églises et destinées à M. les maires, urbanistes et architectes », 10 juin 1950.

pour compenser la perte de terrain côté rue³⁵⁵. L'église ne change pas réellement d'emplacement, mais elle perd le dégagement qu'elle pouvait avoir par rapport aux axes de circulation. La perte de ce critère de distinction par rapport aux bâtiments profanes est compensé ici par un imposant campanile qui indique la situation de l'édifice du culte.

A Bouchain, dans le diocèse de Cambrai, l'architecte valenciennois Paul Guislain s'attache à sauvegarder au maximum un espace vert le long de la route nationale. Il veut ainsi ménager un espace de rencontre, recréer le parvis traditionnel pour favoriser le regroupement des fidèles aux entrées et sorties de l'église. Par contre, il érige une haute tour-clocher en avant de l'édifice, vers la route nationale, de façon à ce qu'elle soit « dégagée au maximum et visible des divers accès routiers de la ville³⁵⁶ ».

A Hazebrouck, l'emplacement de l'église est modifié par rapport à la situation initiale en fonction du plan d'urbanisme mis au point par Roger Porte. Il ne conçoit pas de reconstruire l'église à proximité immédiate de la route nationale : « Les églises doivent être séparées des artères à grande circulation³⁵⁷. » L'église est placée en retrait de la route nationale, soit quelques mètres en arrière par rapport à l'église détruite, afin de libérer un dégagement devant son entrée. Ce déplacement ne s'est pas effectué sans mal et l'accumulation pendant douze ans de dossiers afférant à la reconstruction de l'église fait dire, non sans raison, au rédacteur du bulletin paroissial : « Les historiens de demain ne manqueront pas de documents³⁵⁸. »

Le premier souhait de l'urbaniste était de faire reconstruire l'église quelques rues plus loin. C'est une pétition des habitants du quartier du Nouveau Monde en 1948, groupant en deux jours 943 signatures, qui permit de maintenir l'édifice en son centre. A la suite de divers autres débats concernant le maintien ou non des écoles privées à côté de l'église, le emploi ou non des fondations, le maire, lors de la pose de la première pierre, se réjouit du travail réalisé du point de vue urbanistique, que l'emplacement de l'église valorise : « Le visage que présente ce quartier pour qui y entre par l'avenue de Bailleul respire la jeunesse et la fraîcheur : voie large, macadamisée, plantée d'arbustes, agrémentée de jardinières, espaces verts, l'urbanisme

³⁵⁵ AM Sainte-Catherine-les-Arras : PV de délibération du conseil municipal, 10 mai 1955.

³⁵⁶ AD Cambrai : Paul Guislain, « église de Bouchain, avant-projet de reconstruction », 4 août 1954, p. 2.

³⁵⁷ « Le sympathique urbaniste nous confie ses projets. Interview de M. Porte », *La Voix du Nord*, 26 mai 1945.

³⁵⁸ « Le chantier de l'église Notre-Dame est ouvert (13 novembre 1956) », Bulletin de la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes à Hazebrouck, n° 21, novembre 1956, p. 104.

y a appliqué ses principes en réalisations heureuses. Non seulement ce quartier qui fut le plus éprouvé de 40 à 45 a pansé ses blessures et réparé ses ruines, mais s'enrichit et s'agrandit tous les jours. Il constitue la partie la plus haute et la plus saine d'Hazebrouck. Disons fièrement – un peu naïvement peut-être mais qu'importe – que le Nouveau Monde est la zone résidentielle d'Hazebrouck³⁵⁹. »

La reconstruction donne parfois l'occasion opportune de rattraper la progression du bâti et de recentrer l'édifice par rapport aux habitations, voire de partager le montant des dommages de guerre pour la construction de deux lieux de culte au lieu d'un seul. Dans ce cas, l'un reste le lieu de culte principal, au centre de l'agglomération, tandis que l'autre, annexe, dessert un quartier éloigné.

C'est le cas notamment à Leffrinckoucke, village de la région de Dunkerque. Le plan d'urbanisme, conçu par Dubrulle, prévoit le développement des cités industrielles du quartier de Firminy, où la population devrait bientôt être plus importante qu'au centre ancien, déserté. Il envisage en conséquence de transférer les dommages de guerre afférant à l'église du village pour la construction d'une église à Firminy, lieu de culte principal et le transfert des dommages afférant à la chapelle qui existait dans le nouveau quartier à un petit lieu de culte, une chapelle de secours dans l'ancien centre³⁶⁰. L'architecte communal, Marcel Sézille, après des années de tergiversations entre l'évêché, la commune et les propriétaires pour l'achat d'un nouveau terrain (le terrain en question sera finalement donné par l'usine proche) étudie l'église principale Jésus-Ouvrier, dans le secteur de la gare, au centre des cités d'habitations ouvrières.

Par contre, les habitants du vieux village sont tenus en reste, malgré quelques dommages de guerre encore disponibles. En 1959, le même architecte, Marcel Sézille, propose un avant-projet. En 1959, il en transmet un second mais la chapelle provisoire restera en fonction encore quelques années. En 1972, l'adjoint au maire se fait l'intermédiaire des habitants auprès de l'évêché pour appuyer leur demande de construction d'une chapelle « en dur », assortie d'une pétition signée par 43 foyers³⁶¹. Ce n'est qu'en 1982 que la nouvelle chapelle, qui n'est toutefois qu'un bâtiment préfabriqué, est inaugurée.

Un cas similaire fait l'objet à Armbouts-Cappel, commune du Dunkerquois, du partage des dommages de guerre afin d'équiper deux quartiers en lieux de culte. Dès la

³⁵⁹ AHDL 4 C 141 : discours du maire lors de la pose de la première pierre de Notre-Dame d'Hazebrouck, 9 décembre 1956.

³⁶⁰ AHDL 6 L 171 : lettre de Marcel Sézille, architecte au maire de Leffrinckoucke, 28 juin 1965.

³⁶¹ AHDL 6 L 172 : lettre de l'adjoint au maire de Leffrinckoucke à Mgr Gand, 10 février 1972.

fin 1953, le conseil municipal adopte le principe de la construction de deux lieux de culte au lieu d'un, l'un au village, l'autre au hameau du Pont de Petite-Synthe, dans la limite de l'indemnité de l'édifice détruit³⁶². La décision n'a cependant pas été simple à prendre, en raison de la pression exercée par la population des trois quartiers distincts du village, touchant à son paroxysme lors d'une réunion « historique » au domicile privé du maire avec les représentants des quartiers et de l'évêché³⁶³. La première église est réalisée par Pinsard à l'emplacement de l'ancienne église, au milieu du cimetière, et l'autre est construite pour desservir une nouvelle paroisse, créée en 1952³⁶⁴. Cette dernière est financée par une partie des dommages de guerre de l'église Saint-Martin et un don appréciable (100 000 francs) du pape Pie XII auquel le curé du lieu s'était adressé en mettant en exergue la situation de la paroisse, « des plus précaires en raison des charges considérables qui pèsent sur toute la région fortement éprouvée par la Seconde Guerre. La population est presque exclusivement ouvrière et paysanne, les ressources sont insuffisantes³⁶⁵. »

À Dunkerque, les destructions donnent l'occasion au clergé de revoir la répartition des paroisses. L'église Saint-Jean-Baptiste, à proximité des églises Saint-Martin et Saint-Éloi, n'était que d'une utilité limitée. Le plan d'urbanisme mis au point par Théo Leveau attribue par ailleurs d'office un nouvel emplacement pour la reconstruction de Saint-Jean-Baptiste dans le nouveau quartier des Glacis, mais cependant décentré par rapport au territoire qu'elle aura à desservir selon les responsables ecclésiastiques. Le Cardinal lui-même intervient directement auprès de l'urbaniste et de la mairie pour tenter d'obtenir une décision « qui donne satisfaction à la population catholique dans son ensemble³⁶⁶. » Un accord satisfaisant cette demande est conclu en avril 1958, la première pierre est posée en mars 1961 et l'église inaugurée en mai 1962.

La particularité du cas de l'église Saint-Jean-Baptiste est celui du changement de statut qui accompagne son déplacement. L'église, ancienne chapelle du couvent des Récollets déjà reconstruite en 1777-78, fut mise à disposition du clergé sous le régime

³⁶² AD Nord 124.432 : compte rendu de séance du conseil municipal d'Armbouts-Cappel, 16 octobre 1953.

³⁶³ AHDL 6 L 9 : lettre de l'abbé Librecht au maire d'Armbouts-Cappel, juillet 1963.

³⁶⁴ AHDL 4 C 10 : ordonnance du Cardinal Liénart, évêque de Lille, 19 décembre 1952.

³⁶⁵ AHDL 6 L 10 : lettre de l'abbé Robert d'Hoine au Saint Père, 20 mai 1953.

³⁶⁶ AHDL 6 L 92 : lettre du Cardinal Liénart à Théo Leveau, 23 juillet 1957.

du concordat en 1802³⁶⁷. Les travaux à y exécuter revenaient donc aux pouvoirs publics si la fabrique ne pouvait les financer³⁶⁸. Quand il s'agit de reconstruire entièrement l'église, deux solutions quant à la destination des dommages de guerre sont présentées par la direction départementale du MRU au diocèse : « ou la mairie reçoit des fonds de concours, l'église devient bâtiment municipal à la charge de la ville pour l'entretien (inconvenient) ou elle remet ces dommages à la disposition d'une association diocésaine qui construit avec ses propres fonds³⁶⁹. » L'église Saint-Jean-Baptiste sera finalement rebâtie par l'association diocésaine, sous l'égide des Chantiers du diocèse, comme une église nouvelle.

À Bray-Dunes, petite commune du littoral dunkerquois, les négociations pour un échange de terrain en vue de recentrer l'église sont menées rudement. Une société immobilière privée ayant entrepris le lotissement de cette station de villégiature pour les industriels lillois, c'est avec elle que parlemente l'association diocésaine : « Nos propositions vous paraîtront peut-être assez difficiles à accepter (échange de terrain et mise à disposition gratuite du presbytère). Nous vous faisons remarquer que l'avenir de la plage, que vous le vouliez ou non est un peu liée à la célébration du culte et aux conditions dans lesquelles elle se fera. Une église bien placée, qui aura un curé pour la desservir, facilitera la pratique religieuse des baigneurs (et la majorité y tient)³⁷⁰. » L'église est considérée ici comme pouvant apporter une plus-value au quartier. Le chanoine Lepoutre ne manque pas d'un certain aplomb dans cette lettre, certainement utile vis-à-vis de professionnels de l'immobilier.

À Enguinegatte encore, l'emplacement de l'église à reconstruire est sujet à discussion. C'est la population d'un hameau éloigné du centre du village qui tente de rapprocher d'elle le lieu de culte. Elle fait circuler une pétition pour réclamer que la nouvelle église soit implantée entre le centre du village et le hameau, distants de 1, 750 kilomètre. Il ne sera pas donné suite à cette demande. L'église retrouvera sa place à côté du cimetière³⁷¹.

³⁶⁷ AM Dunkerque 2M8 : « Sur vu de la délibération du conseil municipal de Dunkerque le préfet du Nord, par arrêté du 24 Frimaire an XI (11 décembre 1802) a mis à la disposition de l'évêque de Cambrai [Le diocèse de Lille fut créé en 1913], pour servir l'église paroissiale pour le canton ouest, l'église en ci-devant couvent des Récollets de cette ville et les cloîtres y attenant.

³⁶⁸ Pour ces questions voir Jean-Michel Leniaud, *L'administration des cultes pendant la période concordataire*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1988, 428 p.

³⁶⁹ AHDL 6 L 92 : lettre de la direction départementale du MRU à Mgr Lotthé, 9 octobre 1956.

³⁷⁰ AHDL 6 L 54 : lettre du chanoine Lepoutre à M. Morlion, société « La plage de Bray-Dunes », 16 septembre 1950.

³⁷¹ AM Enguinegatte : pétition des habitants du hameau de la Basse Boulogne, 30 novembre 1957.

La Reconstruction peut enfin être l'occasion du réaménagement d'un quartier. Dans une région industrielle en cours de mutation comme le Nord-Pas-de-Calais après la guerre, on assiste parfois à la transformation de certains quartiers, véritable « politique de la ville » avant l'heure. A Lambres-lez-Douai, ce sont les représentants de l'archevêché qui alertent le maire sur la situation à venir. Informés par l'architecte de la commune, en charge de la reconstruction de l'église, de la construction prochaine de 1100 logements et du déplacement du centre vital de l'agglomération, les responsables de la CDAS insistent pour que l'église soit reconstruite à un emplacement qui corresponde mieux aux réalités futures de l'urbanisme de la cité. La commune, d'abord réticente à cause des délais supplémentaires imposés par la demande de transfert des dommages de guerre, acquiert, à l'issue de longs pourparlers (l'église provisoire est restée utilisée près de vingt ans), un terrain industriel face à la mairie³⁷². Le projet est l'occasion de reconvertir un quartier : « Quand ces vieilles bâtisses industrielles auront ainsi disparu pour faire place à l'église, ce quartier de la commune, avec la nouvelle mairie et le groupe scolaire, aura vraiment fort belle allure³⁷³. »

La Reconstruction est l'occasion, dans les villes mais aussi dans de nombreux villages, d'envisager le développement futur de l'agglomération et d'adapter le plan d'aménagement en conséquence. Dans la majorité des cas, le pragmatisme l'emporte. Ainsi, de nombreuses églises sont reconstruites à distance du cimetière au milieu duquel elles étaient autrefois. D'autres sont implantées en tenant compte du plan d'alignement ou des nouvelles infrastructures. Les réflexions sur l'implantation de l'église sont pleinement en phase avec celles de l'urbanisme contemporain.

b) De nouvelles formes pour une nouvelle église

L'architecture religieuse après la Seconde Guerre mondiale connaît des innovations non seulement dans les plans, mais aussi dans les formes. L'évolution des matériaux et des techniques est prépondérante dans ces changements mais n'est pas le seul facteur. En effet, l'évolution des mentalités, les recherches théologiques, fondent

³⁷² AD Cambrai 7 L 2.231 : lettre du maire de Lambres-lez-Douai au chanoine Deroubaix, 11 octobre 1954.

³⁷³ AM Lambres-lez-Douai : « La reconstruction de l'église semble prochaine », *La Voix du Nord*, n.d. [1962].

un nouveau rapport de l'église à l'environnement urbain et remettent en question les formes de l'église traditionnelle.

- Vers l'église-maison

L'architecture religieuse après la Seconde Guerre mondiale s'enrichit d'une nouvelle conception formelle de l'église-édifice. Les exemples suivants marquent une étape vers l'église humble telle que la conçoit André Le Donné : « L'église banale, tellement simple qu'elle semble avoir toujours existé³⁷⁴. » Cette tendance n'est pas sans rapport avec ce que Capellades appellera la théorie de la désacralisation, qui veut remplacer la maison de Dieu par la maison de la prière³⁷⁵. S'il faut attendre encore quelques années pour voir s'affirmer cette réaction dans la région, les réalisations citées s'inscrivent nettement dans le développement de l'idée selon laquelle l'Église est communauté des hommes avant d'être bâtiment du culte.

Particulièrement conçues pour s'intégrer à l'environnement bâti certaines églises évoquent les formes architecturales de l'habitat traditionnel, en gardant l'ampleur du monument religieux.

À Neufchâtel-Hardelot et à Cucq en particulier, les deux églises reconstruites grâce aux dommages de guerre ressemblent aux villas environnantes, comportant peu de signes visibles de leur fonction si ce n'est une croix en béton. La conception de ces églises rappelle la démarche d'Emil Steffan pour l'église de Thionville. En 1945, cet architecte allemand a bâti à Thionville une grange-église, ouvrant la voie en matière d'architecture religieuse à des constructions simples, s'intégrant avec discrétion dans l'environnement. Ses églises « ressemblent bien plus à des maisons ou à des groupes de maisons qu'à l'image traditionnelle qu'on se fait de l'église³⁷⁶. » Emil Steffan est sans doute, en Europe Occidentale, l'architecte qui aura le plus contribué à l'élaboration d'un « modèle » d'églises pour notre temps - modèle fonctionnel et spirituel, et non formel.

L'architecte Louis Cordonnier achève de reconstruire en 1952 l'église Saint-Augustin d'Hardelot-Plage. L'édifice détruit datait du début du siècle. C'était une réalisation de Louis-Marie Cordonnier, fondateur de la célèbre lignée d'architectes lillois. L'église possède une longue nef, un toit à deux pans couvert de tuiles plates. Les ouvertures latérales s'inscrivent dans des lucarnes. Au fronton, une dalle de verre et

³⁷⁴ André Le Donné, « L'église dans la cité contemporaine », *L'Art chrétien*, n° 23, p. 25.

³⁷⁵ Jean Capellades, « Où prierons-nous demain ? », *Cahiers de l'Art sacré*, n° 3, 1969.

³⁷⁶ Actes du colloque, *Eglises d'aujourd'hui, patrimoine de demain*, Paris, éd. Spiritualité et art, 1998, p. 158.

béton dessine un tympan triangulaire. Le porche est modeste et aucun clocher ne signale l'édifice (cf. Vol. II, p. 276, fig. 1).

À Cucq, l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, construite en 1961 par Andrzej Kulesza ressemble, elle aussi, à une maison. De plan carré, avec son toit à quatre pans couvert de tuiles plates, cette église s'impose grâce à son porche. Une large avancée à deux pans, ornée d'une verrière et d'une croix, signale l'entrée d'un lieu de culte. La structure de l'église est en béton mais les parties apparentes sont peintes. Les murs ont reçu un parement de pierres.

- Ruptures formelles : l'Église en question ?

À la Reconstruction, l'Église est déjà confrontée à la question de sa place dans une société en pleine mutation. Quand certains architectes proposent des formules se rapprochant fortement du bâti ancien, d'autres expriment la volonté de l'institution de s'insérer dans la ville reconstruite par des formes renouvelant complètement le vocabulaire de l'architecture religieuse. Ils sont aidés en cela par les progrès techniques et les recherches de l'architecture civile.

Notre-Dame-de-la-Salette est complètement sinistrée pendant la Seconde Guerre mondiale. En 1958, le conseil municipal désigne Jean Gondolo comme architecte communal³⁷⁷. Mais dès le 29 mai 1956 l'avant-projet de l'église est approuvé par la commune, et confirmé le 19 janvier 1958. L'architecte d'Arras a choisi, pour cette église qui est le lieu d'un pèlerinage important et qui reçoit la population flottante du hameau en période estivale, de traiter le béton armé de manière à faire du bâtiment un signe fort dans la cité.

Comme l'explique lui-même Jean Gondolo: « De par sa vocation à Notre-Dame-de-la-Salette, l'église reçoit pendant dix jours par an des milliers de pèlerins³⁷⁸. » L'architecte s'est donc attaché à créer des mouvements d'entrée et de sorties facilitant la circulation lors du pèlerinage. Il a eu l'ingéniosité de placer le mur des ex-voto à l'extérieur de l'édifice, sur un long mur reliant le clocher-signal à l'église. La disposition intérieure reste traditionnelle avec une nef de plan basilical, une tribune. Mais les voûtes en béton y créent un véritable élan vers le chœur. Les nervures qui soutiennent les voiles courbes en béton armé mènent à l'arc ouvrant sur le chœur. Elles partent du sol

³⁷⁷ AM Blériot-Plage : PV de réunion du conseil municipal, 22 février 1958.

³⁷⁸ « L'année 1958 verra la reconstruction de l'église de Blériot-Plage », *Nord Littoral*, 21 janvier 1958.

en façade pour arriver, en un mouvement courbe, à la plus grande hauteur de l'édifice, portant le regard de celui qui entre, vers le sanctuaire (cf. Vol. II, p. 330, fig. 2). En faisant se contrebuter les deux voiles courbes au niveau de l'axe du chœur, Gondolo ménage un éclairage indirect qui accentue la mise en valeur de l'autel par le contraste de lumière avec la nef. L'élégant clocher répond en écho à la forme de l'église. Jean Gondolo et son assistant André Berrier, ont réalisé à Blériot-Plage, pour la commune de Sangatte, un des édifices sacrés les plus originaux de la Reconstruction dans le diocèse d'Arras. Ils ont su imposer une architecture forte qui fait de l'édifice le lieu le plus marquant de la ville.

Ils ont véritablement adapté les matériaux de l'architecture profane à l'architecture religieuse. Bien qu'en limitant les coûts de construction puisqu'ils n'ont pas dépassé le montant attribué à la commune pour les dommages de guerre, les architectes ont su réaliser, comme le préconise un de leurs confrères : « un édifice qui ne soit pas quelconque, ni un simple abri à usages multiples, mais une architecture qui parle et qui est chargée d'exprimer des symboles et des valeurs³⁷⁹. »

L'église Saint-Patrick à Boulogne-sur-mer, unique ouvrage d'architecture religieuse des architectes Jean Grosbois et Georges Larroque est, elle aussi, un exemple d'exploitation des qualités plastiques du béton. L'intérieur de l'église est, à nouveau, traditionnel. Deux rangs de bancs sont disposés en longueur dans un vaisseau unique. L'église Saint-Patrick est un exemple de recherche d'expressivité des formes et des lignes architecturales. Ici, les formes évocatrices de la proue d'un navire ont un symbolisme fort. L'arche de Noé, la barque de Pierre sont des images d'Évangile suggérées par l'édifice. Mais aussi, l'élan donné par la ligne ascendante de la façade évoque simplement le désir d'explorer, la quête spirituelle que propose l'Église.

L'église Saint-Martin de Marck, œuvre de Maurice Suaudeau, remplace l'église paroissiale construite au XV^e siècle et détruite par les soldats allemands dans la nuit du 27 au 28 septembre 1944. L'architecte, de Calais, est désigné comme architecte de la ville de Marck pour la reconstruction. Dès 1948, la municipalité lui confie la mission de reconstruire l'église Saint-Martin³⁸⁰. Il réalise les premières esquisses en 1950 et le projet est accepté par le conseil municipal le 14 février 1958, sept mois après l'approbation d'un avant-projet. Tout le gros oeuvre du bâtiment est en béton armé.

³⁷⁹ Jean Willerval, « Incidences de la réforme liturgique sur l'aménagement des églises », *L'Architecture d'aujourd'hui*, avril-mai 1966, p. 45.

³⁸⁰ AM Marck : Discours de l'architecte Maurice Suaudeau lors de la bénédiction de l'église, 12 avril 1964.

Maurice Suaudeau a conçu pour Marck « un édifice de style résolument moderne³⁸¹. » L'église est remarquable, par son plan ellipsoïdal et par les techniques de construction utilisées. C'est l'unique église de Suaudeau dans le diocèse d'Arras et la première qu'il conçut. Le béton est utilisé ici pour toutes les parties de l'édifice. L'ossature, le clocher mais aussi la voûte, sont en béton armé, et même l'oculus situé au-dessus de l'autel est en béton translucide. Maurice Suaudeau a employé les procédés de préfabrication utilisés couramment dans l'architecture civile pour les adapter à l'architecture religieuse.

L'église de Marck conserve un haut campanile porteur de trois cloches et de la croix, qui signale le lieu de culte, mais Maurice Suaudeau, comme Jean Gondolo à Blériot-Plage a trouvé, grâce aux techniques modernes de construction, une nouvelle manière de caractériser l'édifice religieux dans la ville. Une des réactions qui a suivi l'emploi du béton dans l'architecture religieuse était la volonté d'utiliser ce matériau pour battre des records de hauteur. Les frères Perret avaient d'ailleurs un projet d'église-phare dotée d'un clocher de 200 mètres de haut³⁸²! Prévu pour Sainte-Jeanne-d'Arc à Paris mais non retenu, c'est au Havre qu'ils réalisèrent à une échelle moindre toutefois, leur plus haut clocher, en 1956. La réaction des architectes des églises de Marck ou Sangatte est toute autre. Ils conservent un clocher, plus par tradition que par ambition d'élever un ouvrage démesuré, mais les églises ont une expressivité propre, sans se référer d'aucune manière aux formes traditionnelles.

- Emprunts aux formes architecturales profanes

L'évolution de l'architecture religieuse trouve donc un appui dans les techniques de l'architecture civile, mais aussi dans les formes de l'architecture profane.

Les rassemblements des premières communautés chrétiennes, une fois reconnue officielle leur religion par Constantin en 314, se faisaient dans les lieux de rassemblement publics de l'époque: les basiliques. Les premiers bâtiments construits spécialement pour le culte étaient de plan basilical, avant de trouver un vocabulaire architectural propre, à l'époque romane puis gothique. Au Moyen Âge c'est la construction d'églises et de cathédrales qui insuffle le renouveau de l'architecture en général en mettant en chantier de nouvelles techniques. Ces chantiers étaient à l'origine de formes nouvelles.

³⁸¹ « Dans l'église de Marck en voie d'achèvement... », *La Voix du Nord*, 7-8 juillet 1963.

³⁸² Peter Collins, *Splendeur du béton*, Paris, Hazan, 1995, p. 448.

La tendance étant inversée au XX^e siècle, il peut sembler normal que les constructeurs d'églises empruntent à nouveau des formes existant dans l'architecture profane pour d'autres types de rassemblement : « dans les premiers siècles, l'Église s'empara pour son usage des bâtiments qui pouvaient le mieux s'y adapter [...] On peut envisager de la même façon d'emprunter, parmi les formes construites de notre temps, celles qui répondent le mieux aux besoins de l'assemblée des fidèles: salle de spectacle, halles de sports³⁸³. »

Dans les reconstructions des églises du Pas-de-Calais, une forme revient souvent qui s'apparente à un bâtiment d'usage profane : la salle des fêtes ou la salle des sports. Une demi-douzaine d'églises adoptent le modèle suivant : un plan rectangulaire, un toit en terrasse à faible pente. Quels sont les avantages de ce modèle, qui provient de l'architecture profane? L'intérêt économique semble être le premier. Les éléments de la voûte et de la couverture, sans faîtière, sont moins coûteux. Le plan rectangulaire est aussi la forme la plus simple à bâtir. Il permet d'aligner, comme il prévaut encore jusque dans les années 1960, plusieurs rangées de bancs dans la longueur. De plus, il permet l'aménagement d'une tribune, d'une nef unique ou divisée, l'installation de verrières sur un ou deux côtés. Jean Rocard, architecte arrageois, a choisi cette forme pour les deux églises qu'il a reconstruites dans le Pas-de-Calais. À Sainte-Catherine et à Œuf-en-Ternois, on retrouve le plan rectangulaire, le toit en terrasse à faible pente, le gros oeuvre en béton armé et la charpente métallique.

L'église Notre-Dame-de-toute-joie de Sainte-Catherine fait partie d'un ensemble paroissial comprenant l'église, une maison d'oeuvre, un presbytère et un logement pour le sacristain. Au corps principal du bâtiment, qui pourrait être assimilé à une salle des fêtes est accolé un campanile portant la croix qui ôte toute ambiguïté quant à l'interprétation de la fonction de l'édifice (cf. Vol. II, p. 312, fig. 1). La couverture descend vers le clocher, dégageant, sur la rue, une large façade entièrement vitrée, scandée par les piliers de béton. La nef est éclairée largement par ce seul côté.

L'aménagement intérieur est classique. Les bancs sont disposés dans la longueur de l'unique vaisseau. Le revêtement extérieur est également traditionnel. Un placage de pierres de Saint-Vaast a été réalisé au-dessus de la maçonnerie de briques.

Malgré l'emploi d'une forme architecturale profane, l'église de Sainte-Catherine ne s'impose pas moins en tant qu'édifice religieux, grâce en particulier à son clocher

³⁸³ Pierre Joly, « Remarques sur l'architecture d'église », *Formes sacrées*, mars 1966, p. 12.

élancé. L'emprunt à l'architecture civile correspond à des raisons fonctionnelles et économiques.

À Œuf-en-Ternois, Jean Rocard reprend les données du projet de l'église de Sainte-Catherine. Une grande halle abrite la nef unique dont l'aménagement intérieur fait une « église-autobus » traditionnelle. A l'extérieur, un parement en pierres de savonnière assure la continuité avec le clocher ancien. Un porche a été aménagé sur la façade aveugle donnant sur la rue. La lumière extérieure pénètre par trois grandes baies en dalles de verre encastrées dans la façade nord de l'église.

La même forme est utilisée par l'architecte Renard pour l'église Saint-Amé d'Annay, reconstruite de 1958 à 1960 à l'emplacement du bâtiment détruit. Celle-ci réutilise une partie des fondations anciennes. L'église Saint-Amé présente le même profil que Notre-Dame-de-toute-Joie de Sainte-Catherine. A la halle couverte d'un toit en terrasse à faible pente est accolé un clocher élancé portant la croix. Un porche est aménagé sur le pignon donnant sur la place du centre ville. Il s'étend de part et d'autre du clocher pour abriter l'entrée d'un côté et le baptistère de l'autre. Ainsi le lieu du baptême apparaît à l'extérieur et respecte le symbolisme du cheminement liturgique qui commence par ce sacrement. Le baptistère est éclairé par un lanterneau et par la verrière colorée formant un arc de cercle. A l'intérieur, des portiques de béton armé enjambent la largeur de la nef, délimitant cinq travées. La nef est éclairée des deux côtés par deux larges bandeaux de verres colorés assortis situés sur les corniches. Une tribune prend place au-dessus de l'entrée avec l'orgue. Les murs sont enduits et peints.

L'église Saint-Michel, à Étaples reprend également la forme de la halle. Projetée par Clément Tambuté et Pierre Requier, elle remplace l'église du XIII^e siècle détruite par bombardement le 15 juin 1944. C'est une église de plan rectangulaire dont le porche se prolonge jusqu'au baptistère circulaire, situé à l'angle de l'édifice. Un bas-côté, abritant une chapelle de semaine, lui est adjoint. Un revêtement en dalles de ciment recouvre l'armature de béton armé. L'aménagement intérieur reprend le modèle traditionnel de la nef en longueur.

À Maubeuge, le souci pour le diocèse, propriétaire de l'église Sacré-Cœur implantée dans une paroisse créée en 1911, est de reconstruire un édifice dans les limites du financement disponible. Le curé préconise de viser à l'essentiel : « bâtir dans le goût du jour, en se servant des formes standardisées et arriver peut-être ainsi à plus

d'économie³⁸⁴ ». Il demande donc à l'architecte Armand Bonhomme, le même que celui qui avait élevé la première église : « une carcasse moderne en fer ou en béton ». Celui-ci réalise une vaste halle couverte d'un pan unique.

L'analyse de l'emprunt des formes profanes dans l'architecture religieuse ne peut se limiter aux questions économique et technique. Un aspect essentiel est celui de la place de l'église dans la France d'après-guerre. Le développement de l'engagement de l'Église au sein du monde ouvrier permet de comprendre le parti pris pour l'église Jésus-Ouvrier de Leffrinckoucke (cf. Vol. II, p. 197, fig. 3 et 5). Son architecte, Marcel Sézille, qui sera appelé à modifier à de nombreuses reprises le dessin du projet, opte dès les premières études pour l'originalité, « fonction bien sûr de mes goûts personnels, mais aussi et surtout de la recherche d'attirer les nombreux passagers traversant la commune vers la Belgique et *vice versa*³⁸⁵. » Après modification de ce premier avant-projet, il présente, accompagné d'une solide argumentation, un nouveau dessin qui tire son originalité de l'emprunt aux formes de l'architecture profane : « Leffrinckoucke est une agglomération essentiellement ouvrière, c'est pourquoi l'église a été dénommée « Jésus-Ouvrier » et [c'est] la raison de la conception de ce projet en hommage aux travailleurs. L'architecture générale est relativement « dure », elle évoque « l'usine » ; le clocher ? C'est la cheminée, et les pentes des toitures les « sheds » des bâtiments industriels. Le plan masse évoque un portail d'église de l'art roman, berceau de l'architecture religieuse française des X-XI-XII^e siècles, dont la peine de ces hommes ayant réalisé ces monumentales cathédrales qui stupéfient encore aujourd'hui tous les constructeurs³⁸⁶. » Bien que quelques amalgames historiques permettent de fonder des doutes quant à sa formation théorique, l'architecte semble convaincu de l'intérêt de rapprocher l'image de l'église-bâtiment de celle de l'usine, comme l'Église-institution se rapproche des ouvriers par le biais de ses missions spécialisées.

Autre hommage rendu au monde du travail dans la zone littorale : l'emploi des formes des constructions navales. De nombreux maîtres d'œuvre, dans les villes de la côte où le sentiment religieux est toujours ardent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, empruntent des formes communes à ces paroissiens de famille de pêcheurs ou d'ouvriers des chantiers navals, essentiellement dans le voûtement des églises. L'église Saint-Jean-Baptiste à Dunkerque, conçue par l'architecte Jean Roussel, est présentée

³⁸⁴ AD Cambrai 7 L 2.274 : lettre du curé de la paroisse du Sacré-Coeur de Maubeuge au chanoine Biévelet, 28 octobre 1958.

³⁸⁵ AHDL 6 L 171 : lettre de Marcel Sézille au maire de Leffrinckoucke, 28 mai 1963.

³⁸⁶ AHDL 6 L 171 : Marcel Sézille, « Avant-projet de l'église de Leffrinckoucke », juillet 1965.

explicitement, dans la plaquette mise à disposition par la paroisse, comme une référence aux métiers de la mer : « On ne peut s'empêcher de penser aux proues que dressent vers le ciel les navires en construction sur le chantier naval tout proche. Jusqu'à cette demi coupole sur le toit, faisant saillie telle une écoutille sur le pont d'un navire. Ces similitudes ne sont pas fortuites. Consécration symbolique à Dieu Notre Père du travail maritime qui s'accomplit au port de Dunkerque, non seulement dans la construction et la réparation navales, mais aussi dans la navigation. Tel a été le but recherché et ainsi s'explique l'aspect extérieur de notre église³⁸⁷. » Evidemment, la forme de la proue de navire renouvelle de façon simple et abordable par tous les symboles de l'édifice religieux et permet aux architectes, comme au clergé, de revitaliser le sens du message de l'Église dans la ville³⁸⁸. La même plaquette porte une prière qui s'appuie directement sur cette symbolique : « Embarqués ensemble comme l'équipage dans le même bâtiment, nous demandons au Seigneur d'affronter avec lui les tempêtes de l'existence et qu'Il nous conduise, ensemble, au port du bonheur éternel. » L'image familière de l'édifice s'accompagne d'un discours empruntant au champ lexical du monde maritime. L'Église, par le biais de sa nouvelle image, se fait présente au monde des travailleurs, à la société contemporaine.

L'effort du clergé et des architectes d'adapter l'image de l'institution à la ville moderne par le biais des édifices religieux est bien réel puisque dans le diocèse de Lille, sur la vingtaine d'églises à reconstruire, les deux plus audacieuses sont celles qui ont été transférées dans des nouveaux quartiers d'habitation ouvrière.

Les exemples d'architecture religieuse réunis ici sont tributaires de l'architecture profane : le béton, d'abord employé dans l'architecture industrielle, est utilisé pour l'armature et les portiques ; la forme relève d'exemples d'architecture de lieux de rassemblement tels que les halls de sport ou les salles des fêtes. Le contexte de la Reconstruction impose aux architectes de trouver des solutions économiques. Cet impératif les a incité à innover en matière d'architecture religieuse.

Les réalisations étudiées ici montrent l'aboutissement des recherches plastiques et formelles qui ont animé les architectes reconstructeurs d'églises. Le désir d'inscrire

³⁸⁷ AHDL 6 L 92 : plaquette de présentation de l'église Saint-Jean-Baptiste de Dunkerque, n.d., 3 p.

³⁸⁸ Sur les nouveaux symboles de l'architecture religieuse contemporaine voir Céline Frémaux, « Eglises de la seconde moitié du XX^e siècle : mutation des formes, mutation des codes de lecture », Jean-Jacques Clair (dir.), *Codes de lecture des patrimoines religieux*, actes de l'université européenne d'été de Luxeuil, juillet 2004, Belfort, UTBM, 2005, pp. 45-58.

des édifices marqués par une longue tradition d'architecture chrétienne dans le courant de la modernité, tout en respectant une certaine rigueur économique, a donné lieu à des créations particulières. Les architectes ont recours à des formes nouvelles permises par l'emploi de matériaux nouveaux, comme le béton et les feuilles de cuivre. Au contraire, d'autres ont voulu conserver des signes forts comme le clocher ou les bas-côtés, qu'ils ont greffés aux formes d'architecture civile existantes.

c) Un art de notre temps ?

La plupart des églises reconstruites après la Seconde Guerre mondiale sont remarquables, non seulement par leur architecture, mais aussi par les peintures, sculptures ou vitraux conçus pour elles. Quoique assujettie à l'architecture, la question de l'art sacré mérite d'être traitée à partir des cas les mieux documentés. Le champ de la création religieuse se révèle être le domaine privilégié d'une recherche de la synthèse des arts, perçue comme l'un des moyens de faire renouer l'Église avec le dynamisme créateur qu'elle a pu avoir par le passé. La référence permanente est celle du Moyen Âge, temps glorieux du catholicisme, quand les artistes œuvraient de concert à la gloire de Dieu. Mais la question se pose de savoir si toute forme d'art a une place légitime dans l'édifice du culte ? Les débats, qui sont partie intégrante des questionnements sur la modernité en art de manière générale, sont virulents et débouchent parfois sur de véritables querelles de l'art sacré.

- Vers une synthèse des arts

Dans le Nord-Pas-de-Calais, la plupart des églises reconstruites abritent des créations de tous les domaines des arts plastiques. Qu'ils soient désignés par concours ou par les architectes, recommandés par les commissions d'art sacré ou choisis par les coopératives de reconstruction, les artistes participent amplement à l'introduction de la modernité dans les églises.

Qui sont les artistes ? On recense d'abord des artistes locaux. Comme pour les architectes, les communes maîtres d'ouvrage s'adressent à eux tout naturellement parce qu'ils sont connus dans le secteur et que la proximité de leur atelier facilite les échanges. À Givenchy-les-la-Bassée par exemple, les bas-reliefs en tôle martelée sont de Paul Meurin, artiste de Cuinchy, un village voisin. À l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de

Calais, le bas-relief de façade en pierre sculptée et les deux autels ont été réalisés, pour les mêmes raisons, par le sculpteur calaisien Jean Muse. A Audinghen et Marck, deux villes du littoral, c'est un artiste de Boulogne, Geneviève d'Andréis qui réalise vitraux ou fresques. Dans ces derniers cas, c'est un marché de gré à gré qui a été conclu entre l'artiste et le commanditaire.

Parfois, des pièces du mobilier liturgique ou du décor proviennent de dons. À l'église de Roeulx, le chemin de croix est offert par l'Atelier d'art sacré et sculpté, à la demande de l'archevêque de Cambrai, par le R.P. Dom Gossens de l'abbaye Saint-Paul de Wisques. Quant au tabernacle et au chandelier, ils sont offerts par le ferronnier Caille.

Dans d'autres cas, un concours est ouvert, comme pour les vitraux de l'église du Courgain maritime à Calais, ou un appel d'offre est lancé, et le marché est remporté, le jour de l'adjudication, par l'artiste qui a fait la proposition la plus intéressante, formule appliquée également pour les vitraux et les sculptures de l'église de Fiefs. Les concours et appels d'offre sont ouverts à tous. C'est ainsi que des artistes étrangers à la région interviennent dans les églises du Nord-Pas-de-Calais.

Mais, pour eux, le biais des coopératives de construction a joué également un grand rôle. On retrouve à plusieurs reprises les mêmes équipes d'artistes dans différents chantiers des diocèses sinistrés. Par exemple, à l'église Saint-Sauveur d'Arras, les vitraux sont de André Ripeau et les sculptures de Louis Chavignier. On retrouve les oeuvres du même maître-verrier et du même sculpteur à l'église de Capelle-les-Hesdin. François Chapuis est également présent sur les deux chantiers avec ses tapisseries ou ses dessins de vitraux pour Capelle-les-Hesdin. C'est un artiste de renommée nationale, qui est l'auteur de nombreux vitraux dans les années 1955-75 dans plusieurs régions de France. Il a travaillé dans la Somme à Longpré-les-Corps-Saints, dans la Manche à Gathemo, dans les Ardennes à Cornay, dans l'Orne à Lougé-sur-Maine, dans le Calvados à Basly³⁸⁹...

Un autre maître-verrier célèbre en France a oeuvré dans beaucoup d'églises de la Reconstruction du Nord-Pas-de-Calais. Gabriel Loire, représentant du grand atelier familial de Chartres s'est fait connaître en participant aux concours, aux appels d'offre

³⁸⁹ Franck Debié, Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré, une aventure du XX^e siècle*, Paris, Critérium, 1992, p. 263.

ou sur proposition de la coopérative « La renaissance des clochers ». C'est pourquoi son œuvre est présente dans une vingtaine d'églises du Nord-Pas-de-Calais. Les coopératives ont joué un rôle primordial dans l'ouverture des chantiers d'églises aux artistes les plus connus. Beaucoup d'artistes parisiens ou d'Île de France ont permis la diffusion dans la région de l'art sacré contemporain grâce aux diverses méthodes d'attribution des marchés en vigueur. Les maîtres-verriers d'Île-de-France, entreprise parisienne de Claude Blanchet, se sont illustrés à Saint-Pol-sur-Ternoise, à Frévent, à Calais, à Leffrinckoucke. Le sculpteur parisien d'origine hongroise, Jean Lambert-Rucky a créé des bas-reliefs pour les églises de Boyaval, de Fiefs, de Maisoncelle. Ce sont les artistes les plus représentés mais il y en a d'autres, qui, de Paris, travaillent pour la reconstruction et la décoration des églises de province : les sculpteurs Ringot et Morlaix, les maîtres-verriers Six et Largillier pour ne citer qu'eux.

Deux chantiers d'églises de la Reconstruction dans le Nord-Pas-de-Calais se distinguent par le type de collaboration qui s'est instaurée entre architectes et artistes. A Marck et à Audinghen, la recherche d'une synthèse des arts a favorisé l'harmonie et la qualité des lieux de culte.

Le projet de l'église Saint-Pierre d'Audinghen date de 1957. L'artiste Geneviève d'Andréis et le sculpteur Marc Barbezat, tous deux de Boulogne-sur-Mer y sont associés pour la réalisation d'une fresque et du chemin de croix. On perçoit dès l'entrée dans l'église qu'il y a eu un réel rapport de complémentarité, essentiellement entre l'architecte et le peintre, par les espaces qui sont réservés à l'intervention de l'artiste, et par le travail commun réalisé pour les vitraux. Tout d'abord, si l'architecture du bâtiment est remarquable à l'extérieur, à l'intérieur c'est l'immense fresque qui frappe le visiteur. Alors que la nef baigne dans une semi-pénombre, les couleurs vives du sanctuaire attirent le regard. L'architecture est pensée ici pour mettre en valeur cette fresque, qui occupe le grand côté du plan en trapèze, pour aboutir à cette représentation de la terre et du ciel, reliés par la figure de Jésus-Christ. Un défilé d'hommes se dirige, de gauche et de droite, vers le paradis céleste, introduits par la Vierge Marie d'un côté et par saint Pierre, à qui l'église est dédiée, de l'autre. Les vitraux latéraux, posés par Gabriel Loire de manière à faire apparaître des formes découpées à l'intérieur et des formes abstraites à l'extérieur, sont dessinés par Geneviève d'Andréis pour l'un et par Alexandre Colladant lui-même pour l'autre. Ils sont de facture différente mais révèlent une communauté d'esprit. Tous deux sont figuratifs mais les formes sont stylisées. La Vierge à l'enfant, de l'architecte, entourée de trois fleurs de lys et couronnée, est

dessinée avec les rondeurs évocatrices de la maternité, sans distinguer les membres des deux personnages. Le Saint Sébastien de Geneviève d'Andréis est, au contraire, représenté dans la nudité du supplicié. Quatre flèches sont pointées vers lui mais ne l'atteignent pas, alors qu'il est déjà auréolé, signe qu'il ne succombera pas à la torture. Certaines découpes des deux verrières évoquent des formes matisiennes développées à la chapelle de Vence.

Si la synthèse semble réussie entre architecture et peinture, c'est tout de même une équipe réduite qui est concernée. L'architecte a réalisé lui-même l'ensemble du mobilier liturgique. Le maître-autel, les stalles, la table de communion, le tabernacle, les chandeliers et les fonts baptismaux ont été composés par Alexandre Colladant et exécutés par Eugène Gallé, sculpteur à Evian, en granit de Bretagne. Toutefois, l'intégration de la fresque de 200 m² dans l'église d'Audinghen donne un bel exemple d'association des arts.

L'église Saint-Martin de Marck, commencée l'année où s'achève celle d'Audinghen, réunit sur un même chantier l'architecte Maurice Suaudeau et de nouveau Geneviève d'Andréis devenue Colladant d'Andréis et Gabriel Loire. Par un marché de gré à gré, les artistes ont accepté de travailler sous la direction de l'architecte. Mais Maurice Suaudeau a conçu à Marck une architecture qui laisse une place importante à la peinture et aux vitraux.

L'éclairage de la grande nef, du bas-côté et du chœur, est assuré par la lumière naturelle. Une bande de vitraux court sous la voûte intérieure, qui réfléchit la lumière au sol. Ces dispositions supposent une participation considérable du maître verrier. L'article de la *Voix du Nord* qui présente la nouvelle église ne s'y trompe pas en détaillant son travail : « L'un des attraits de la nouvelle église et ce qui sera peut-être le plus grand « sujet de contradiction »... mais aussi l'un des éléments principaux de la manifestation de l'art moderne dans cette église qui est totalement de notre époque, sera la série de vitraux. Sur le bas-côté de l'église, on remarque un grand mur de verre où le rouge domine un ensemble de tons clairs et chauds. Il s'agira d'une réalisation abstraite en verre éclaté, serti dans le ciment armé, technique propre au maître Gabriel Loire, de Chartres. Il est inspiré du partage du manteau de saint Martin, patron du lieu. 84 panneaux sont placés tout autour de la voûte. Mais les plus « révolutionnaires » sont probablement les quatorze vitraux composant le chemin de croix. [...] Le sens des vitraux du Maître Loire peut échapper à plus d'un visiteur. La notice que Monsieur le Curé de Marck a fait distribuer un dimanche à l'issue des offices doit rendre service en

facilitant la compréhension d'une forme d'expression abstraite, qui ne l'est pas autant qu'on le pense³⁹⁰... » La fresque de Geneviève Colladant d'Andréis à l'église Saint-Martin n'est pas une opération moins importante. Elle couvre 60 m² de mur derrière l'autel. Le thème de la Résurrection a été choisi ici par le curé de la paroisse, parmi plusieurs projets présentés par l'artiste. L'éclatement de lumière entourant le Christ en gloire, les hommes à sa suite et les anges attirent tous les regards. À Marck comme à Audinghen, le travail des artistes est libre même s'il est coordonné par l'architecte.

Ces églises dans lesquelles une tentative de synthèse des arts a été réalisée, comptent parmi les édifices religieux reconstruits du Nord-Pas-de-Calais les plus modernes et sont également celles où la recherche de religiosité du lieu semble la plus accomplie. Elles s'inscrivent dans la série des grandes réalisations lancées par le père Couturier sans avoir le défaut de celles-ci : devenir des musées d'art sacré. En outre, elles ont vu œuvrer des équipes de deux à trois artistes et architecte en parfaite cohésion tandis que le déploiement d'œuvres de divers intervenants comme à Assy ou Audincourt tend plutôt à rompre l'unité du lieu.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, la synthèse des arts s'épanouira dans les constructions d'églises nouvelles, paroissiales ou privées. A Boulogne-sur-Mer le couvent des Franciscains construit en 1965 par Pierre-André Dufétel comprend une église ornée de vitraux de Léon Zack, de Raoul Ubac et d'Elvire Jean. À Hem dans le Nord, l'église Sainte-Thérèse construite en 1958 a vu travailler de concert l'architecte Hermann Baur et le peintre Alfred Manessier. Enfin, l'église du Carmel de Valenciennes (1964-66) est un exemple fameux d'« église-sculpture » où le sculpteur Szekely et l'architecte Guislain ont travaillé en commun.

- Querelles d'art sacré

Comme on a pu l'observer à plusieurs reprises, la modernité en architecture a parfois été mal accueillie dans les paroisses rurales ou maritimes du diocèse d'Arras. Quant à l'art sacré, bien que son renouveau ait été plus précoce que celui de l'architecture religieuse, il a, à quelques reprises, été totalement refusé par les commanditaires.

³⁹⁰ « Dans l'église de Marck, en voie d'achèvement... », *La Voix du Nord*, 7-8 juillet 1963.

Bien que la CDAS, créée en 1936 dans le diocèse d'Arras à cet effet, ait déployé tous les efforts pour associer de grands artistes contemporains à la reconstruction des églises, le goût de la majorité des paroissiens, du clergé et des élus locaux n'était pas préparé à passer brusquement de l'art sulpicien à l'art sacré contemporain. En 1966, Joseph Pichard déplore : « Dans beaucoup d'entre elles (les nouvelles églises du diocèse d'Arras) quelques oeuvres d'art sacré trouveraient utilement leur place et notre voeu est que celles-ci, sous le contrôle de la commission d'art sacré, soient demandées à des artistes hautement qualifiés³⁹¹. »

Le rejet de l'art sacré contemporain est loin d'être spécifique au Pas-de-Calais. Il est généralisé après-guerre et a même déclenché une « querelle de l'art sacré ». Les remous de la querelle sont-ils parvenus jusqu'au diocèse d'Arras? Peut-être les curés, les conseillers municipaux ne connaissent-ils pas Assy et Audincourt, mais ils réagissent comme la majorité des Français devant les oeuvres « déformantes » qui leur sont proposées pour les églises reconstruites. Les voix officielles ne sont d'ailleurs pas plus encourageantes. Rappelons seulement que Pie XII dans l'Encyclique *Mediator Dei*, en 1947, déclare qu'il faut « tenir compte des exigences de la communauté chrétienne plutôt que de l'opinion et du goût personnel des artistes ».

Au regard du style, la définition officielle est pour le moins ambiguë. Le canon 1279 fait de l'évêque un garant de la « dignité » de l'art dans les églises de son diocèse : « Que l'Evêque ne permette jamais que soient exposés dans l'église ou autres lieux sacrés des images de faux dogmes et qui n'aient point la dignité et l'honnêteté nécessaires et qui soient pour le simple peuple une occasion d'erreur. » C'est à ce canon que sera amené à recourir l'évêque d'Arras au sujet d'une sculpture de l'église de Bonnières.

Dans les archives de la commune, toute une partie de la correspondance entre maire, coopérative de reconstruction et artiste révèle le débat virulent qu'a occasionné un bas-relief de la Sainte Face. Les travaux de l'église Saint-Aubin sont menés par les architectes Yves Huchez d'Arras et Pierre-André Dufetel de Boulogne-sur-Mer, désignés par le conseil municipal dès janvier 1955. A la fin de l'année 1955, la coopérative « La Renaissance des Clochers » propose au maire de Bonnières de prendre en charge la reconstruction de l'église Saint-Aubin³⁹². Outre la gestion législative, technique et financière des travaux, la coopérative se préoccupe d'assurer la

³⁹¹ Joseph Pichard, « Un Diocèse de France », *Structures art chrétien*, n° 41, juin 1966, p.13.

³⁹² AM Bonnières : lettre de la coopérative « La Renaissance des clochers » au maire, 6 septembre 1955.

participation d'un artiste de talent au chantier. Le 20 décembre 1957, un contrat est passé avec le sculpteur parisien Calka, premier grand prix de Rome et professeur à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, pour la réalisation des fonds baptismaux, du tabernacle, des chandeliers, du Christ d'autel et d'autres travaux de sculpture. Six mois avant la bénédiction de l'église par l'évêque Monseigneur Perrin, en décembre 1961, la querelle est déclenchée à la vue de ces oeuvres sculptées. Une lettre du maire à la coopérative dit l'ampleur de la surprise causée par l'introduction de l'art contemporain dans l'église du lieu : « L'aménagement intérieur de notre église, notamment la sculpture du mur de chevet, ayant soulevé un tollé général de protestation, nous avons demandé à la CDAS de nous faire connaître son avis³⁹³. » L'oeuvre à l'origine de ces préoccupations est un bas-relief en métal doré représentant la Sainte Face, de style expressionniste. L'attitude des autorités religieuses est sans équivoque.

À peine une semaine après avoir été alerté du scandale, l'évêque lance un arrêté imposant le retrait de l'oeuvre : « Vu les directives du Saint-Office des années 1947, 1952 et 1956, mettant en garde les évêques du monde chrétien contre certaines déformations de l'art contemporain qui n'épargnent pas toujours l'architecture ou la décoration des nouvelles églises,

Vu les articles 485 et 1178 du Code de Droit canonique qui prescrivent aux Ordinaires de veiller à la décoration des édifices religieux dans leur ressort,

Considérant en outre que les lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907 et la jurisprudence constante qui les explique investissant le curé et à fortiori l'évêque du pouvoir de réglementation culturelle à l'intention des églises,

Considérant le rapport à Nous adressé le 28 juin 1961 par la CDAS,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

- 1) Nous interdisons l'exposition publique dans l'église de Bonnières en reconstruction d'un panneau de métal doré représentant la sainte Face qui est à la fois peu lisible et choquante et qui, en outre, ne semble pas à l'échelle de l'édifice.
- 2) Nous demandons des modifications du crucifix destiné à l'autel dont le caractère, pourtant figuratif, est trop sommaire ou déplaisant. En outre, les règles liturgiques imposent que le crucifix de l'autel prenne place en son centre et non pas sur le côté du marchepied. Il devra être tenu compte de cette exigence.

³⁹³ AM Bonnières : lettre du maire à la coopérative « La Renaissance des clochers », 14 juin 1961.

3) Les prescriptions liturgiques réclament aussi que la cuve baptismale comporte intérieurement un compartiment pour la réserve d'eau baptismale.

4) Enfin, sans nul parti pris, on ne peut que s'étonner que l'architecte n'a pas placé de croix sur le clocher, alors que rien dans la forme de ce clocher ne s'opposait à l'érection de cette croix³⁹⁴. »

Comme l'évêque de Nancy pour le Christ de Germaine Richier, l'évêque d'Arras a pris une mesure des plus fermes à l'encontre du crucifix du sculpteur Calka. La désapprobation qu'a rencontré son oeuvre à Bonnières est bien rendue dans les lettres d'invectives du maire au directeur de la coopérative de reconstruction. Il s'insurge contre le fait que la coopérative se soit permise d'imposer « n'importe quoi, à plus forte raison des oeuvres dont les outrances ne peuvent que choquer les fidèles³⁹⁵. » En réponse à la proposition de faire expertiser l'oeuvre de Calka, le maire déclare : « Pour moi, je ne voudrais pas de la Sainte Face, même pour rien. [...] Pour ce qui est de Monsieur Calka, l'église de Bonnières aurait gagné beaucoup s'il n'y avait pas travaillé³⁹⁶. » La coopérative ne veut pas entrer dans la polémique et obtient de Calka qu'il remplace la Sainte Face refusée. Le petit village de Bonnières, qui comptait alors 756 habitants, s'est trouvé en 1961, dix ans après la querelle de l'art sacré déclenchée à Assy et Audincourt, au centre d'un débat récurrent qui est celui de l'introduction de l'art contemporain dans les églises.

L'épisode de la querelle de l'art sacré qui s'est déroulé à Bonnières est le plus significatif du diocèse d'Arras. Mais des archives d'autres communes permettent de constater que ce refus de l'art moderne n'est pas un cas isolé. L'architecte de l'église de Capelle-les-Hesdin par exemple s'oppose en 1956 à voir transformer son édifice par les travaux intérieurs en « église ultra-moderne », « d'un style diabolique ».

À Givenchy-lès-la-Bassée, le crucifix en tôle emboutie de Paul Meurin, formant un ensemble harmonieux avec le reste du décor a été simplement déplacé par les paroissiens pour laisser la place à un glorieux crucifix de style sulpicien. Cette attitude donne raison à Monseigneur Touzé, l'opposant le plus puissant de la revue *L'Art Sacré*, partisan des ornements traditionnelles de style sulpicien, quand il déclare en 1951 :

³⁹⁴ AM Bonnières : Arrêté de Mgr Perrin, évêque d'Arras, 3 juillet 1961.

³⁹⁵ AM Bonnières : Lettre du maire au directeur de la coopérative « La Renaissance des clochers », 8 juillet 1961.

³⁹⁶ AM Bonnières : Lettre du maire au directeur de la coopérative « La Renaissance des clochers », 17 octobre 1961.

« cette statuaire a pleinement satisfait la piété de nos pères et suffit encore à bon nombre de nos contemporains qui retrouvent en elle leurs concepts de la sainteté vue à travers un idéal simple et à la taille de leur imagination³⁹⁷. » Si cet habile défenseur du « bon sens » en art sacré soutient le style de Saint-Sulpice, il faut avouer que situé dans l'église de Givenchy-les-la-Bassée, le crucifix va à l'encontre du simple « bon goût » artistique.

Ces quelques exemples illustrent la virulence du débat sur l'art sacré contemporain qui accompagne la reconstruction des églises sinistrées dans le Pas-de-Calais. On retrouve à l'échelle d'un diocèse, les diverses tendances et réactions qui sont apparues en France une dizaine d'années plus tôt.

³⁹⁷ Mgr Touzé, « Editorial », *Le Christ dans la banlieue*, revue de l'urbanisme religieux du diocèse de Paris, n° 8, 1951.

Conclusion du chapitre 2

Les diocèses d'Arras, Cambrai et Lille sont, entre 1945 et 1965, de véritables foyers d'expérimentation en matière de construction de lieux de culte. Si la tentation existe, après le traumatisme des bombardements, de retrouver le passé, plusieurs facteurs vont à l'encontre de la reconstruction à l'identique et des pastiches. D'abord, l'évolution liturgique oblige les architectes à concevoir des plans répondant mieux à la nouvelle spiritualité. Ils inventent ou reprennent des formules développées depuis les années 1930 en Allemagne et en Suisse alémanique notamment. Les plans triangulaires, les plans centrés, permettent à l'assemblée d'être plus proche de l'autel et ainsi de participer de manière plus active au culte. Ensuite, les doctrines officielles de l'immédiat après-guerre, proches du modernisme, s'opposent à toute imitation du passé. En témoigne la position des services des Monuments historiques, appelés à examiner de nombreuses demandes de classement, inégalement justifiées. En effet, le classement est considéré par de nombreuses communes comme une assurance de reconstruction à l'identique. Mais l'administration des Beaux-Arts défend un certain renouvellement des formes, y compris dans les chantiers qu'elle dirige.

L'architecture des églises de la Reconstruction n'est pourtant pas toujours innovante. De manière générale, on observe la disparition du porche-clocher et des églises en pierre de taille. La prépondérance d'édifices de plan basilical aux combles à forte pente, flanqués d'un clocher à un angle de la façade, est indéniable quelque soit la région de France où ils sont reconstruits. Le régionalisme, ou plutôt devrait-on dire l'attachement à un caractère régional, se traduit par l'utilisation de matériaux de parement locaux. Dans le Nord-Pas-de-Calais il s'agit généralement de la brique, et occasionnellement de la pierre, dans les zones proches de carrières. Le béton, s'il est omniprésent dans les structures, ne fait que quelques apparitions, toutes remarquables, pour ses qualités plastiques et esthétiques.

La Reconstruction est aussi l'occasion de repenser l'aménagement des cités, qu'elles soient rurales ou urbaines. L'implantation de l'église, si elle n'est pas fondamentalement remise en cause, subit de légères modifications pour s'adapter aux nouveaux règlements ou pour suivre le déplacement des noyaux de population. L'enjeu

pour l'Église après la guerre est en effet de s'adapter au monde moderne. Incités en cela par les CDAS et les curés, les architectes s'attachent à transformer son image par le bâti. Il s'agit de renouveler les lieux du culte catholique, non seulement par les plans mais aussi par les formes et le décor. En s'associant des artistes de qualité, les architectes cherchent à renouer avec la tradition de l'Église mécène, encouragés en cela par les uns, décriés par les autres.

Conclusion de la première partie

L'étude des églises de la Reconstruction dans le Nord-Pas-de-Calais illustre les diverses tendances de l'architecture religieuse entre 1945 et 1965 identifiées par des bilans déjà réalisés ou en cours dans plusieurs régions grâce aux services de l'Inventaire régionaux ou départementaux, aux CAUE (Conseil en architecture, urbanisme et environnement), aux universités ou aux sociétés d'histoire local³⁹⁸.

Nous avons voulu, pour aller plus loin que l'analyse en terme de production artistique des édifices, considérer le poids dans leur conception des dimensions idéologique, politique, économique, liturgique et technique.

Cette démarche pousse à dépasser le dualisme conservatisme/modernisme souvent utilisé dans le jugement des créateurs. Comme l'avait constaté Danièle Voldman, nos investigations nous conduisent à affirmer que la rupture de 1944-1945, évidente sur le plan politique et militaire, s'estompe dans les domaines urbain et architectural³⁹⁹. Certes une tendance « passéiste » existe : que ce soit par la volonté de reconstruire à l'identique, par la permanence de formes traditionnelles ou l'emploi de matériaux locaux, certaines églises restent fidèles à une image traditionnelle des lieux de culte et de la religion. Le contexte historique : le traumatisme des dommages de guerre, le contexte sociologique : la permanence d'une pratique religieuse importante dans les zones rurales et maritimes du Pas-de-Calais, le contexte artistique: la reconnaissance tardive de Perret en France, le triomphe général du régionalisme, ne font pas du Nord-Pas-de-Calais une zone isolée en matière de construction religieuse.

Comme partout en France, l'ouverture aux données nouvelles de la production architecturale et artistique des acteurs de la construction dans les années de l'après-guerre fait surgir de nouvelles formes d'églises. Partout, l'influence des expériences étrangères se fait sentir, avec plus ou moins d'importance selon les connaissances du

³⁹⁸ Nous citons pour exemple des travaux publiés que nous avons eu l'occasion de consulter au cours de ce travail de recherche, sans compter les nombreux mémoires universitaires portant sur des inventaires locaux ou régionaux :

Laurent Thurnherr, « Les églises de la seconde reconstruction », *Art sacré et patrimoine*, catalogue d'exposition, Musée Georges de la Tour, Vic-sur-Seille, Metz, éditions serpenoise, 2004, pp. 80-87.

Itinéraires d'architectures modernes et contemporaines en Savoie, plaquette éditée par le CAUE de Savoie, n.d. Plaquettes éditées par le Conseil général et le CAO de la Manche, 2004.

³⁹⁹ Danièle Voldman, *La reconstruction des villes françaises...*, op. cit., p. 8

clergé, le dynamisme des élus locaux. Partout, une attention nouvelle aux exigences de la liturgie se fait jour. Parallèlement à l'évolution des techniques, les grandes colonnes et les bas-côtés qui séparaient l'assemblée ont disparu, la longueur de la nef s'est rétrécie, une nouvelle poésie de l'éclairage s'est mise en place. De nouveaux plans et de nouvelles formes, en dépit ou au contraire encouragés par les directives officielles, qu'elles soient d'origine ecclésiastiques ou civiles, ont enrichi le paysage rural et urbain de la France en reconstruction.

La diversité des acteurs et leur participation réelle, sur le plan pratique ou idéologique, au processus de conception des lieux de culte, est à prendre en compte pour mesurer la complexité des chantiers d'églises à reconstruire. Le statut des églises paroissiales, qui en fait des propriétés communales mais affectées au clergé, leur force symbolique et leur fonction, impliquent la participation des autorités civiles et religieuses mais aussi d'une grande partie de la société aux débats qui entourent leur reconstruction.

Les sources à disposition sont d'une richesse exceptionnelle et leur exploitation approfondie permet de remettre efficacement en cause la conception d'une évolution de l'art et de l'architecture sacrés fondée sur les seuls discours officiels, certes très influents mais qui ne couvrent pas la totalité des débats et ne prennent pas en compte les récepteurs de ces productions, qui, en tant qu'usagers, ont pris réellement part à la conception des projets de reconstruction.

Les églises de la Reconstruction sont révélatrices des bouleversements de la société française d'après-guerre. S'ancrer dans la tradition ou s'affirmer « de son temps », tel est le dilemme qui partage l'Église après 1945, confrontée à la question de la définition de sa place dans la cité et de ses formes de représentation architecturale. Certaines des expériences menées lors de ces chantiers d'églises paroissiales financés par les dommages de guerre concordent avec les options qui seront prises dans la construction des églises nouvelles, de statut privé et entièrement financées cette fois par l'Église.

Deuxième partie

Nouvelles églises des Trente Glorieuses 1945-1971

La seconde moitié du XX^e siècle vit se multiplier le nombre de constructions d'églises. Certains considèrent même cette période comme celle pendant laquelle la France s'est vue revêtir d'un « blanc manteau d'églises », plus encore que le Moyen Âge⁴⁰⁰. Il est vrai que pendant les Trente Glorieuses⁴⁰¹, les constructions d'églises se multiplient, en raison de la coexistence des deux types de chantiers que nous avons distingués suivant les modalités de la commande auxquelles ils correspondent. Après 1945, il existe en effet, d'une part les reconstructions des églises, pour la plupart communales, financées grâce aux dommages de guerre et, d'autre part, les constructions des églises nouvelles, la plupart diocésaines, financées par l'Église. Jean Capellades avance le chiffre de 2 500 églises ou chapelles construites en France de 1945 à 1969⁴⁰².

Nous étudierons ici le contexte historique, administratif et spirituel et les constructions d'églises nouvelles dans le Nord-Pas-de-Calais entre 1945, date de la fin de la Seconde Guerre mondiale, et 1971, date de la dissolution du Comité national de construction d'églises et de la mise en place du Plan construction.

Il peut sembler surprenant, à cette période de baisse sensible de la pratique religieuse, de recul des vocations, d'observer la multiplication des chantiers d'églises. Un tel phénomène est intrinsèquement lié à l'évolution structurelle de la société pendant les Trente Glorieuses.

L'essor démographique de l'après-guerre, le rajeunissement de la population, l'exode rural, entraînent un développement des agglomérations urbaines. Elevés à la périphérie des villes existantes, les nouveaux quartiers, trop éloignés des équipements

⁴⁰⁰ Selon la formule empruntée au chroniqueur Raoul Glaber, *Histoire*, v. 1026-1044, Livre 3, chap. 4 : « On eût dit que le monde lui-même se secouait pour dépouiller sa vétusté et revêtait de toute part un blanc manteau d'églises. » Par exemple André Besseges, « Un nouveau manteau d'églises s'étend sur la France et l'Europe », *La France catholique*, 31 octobre 1958, p. 8 ; Marc Gaillard, « Mille églises nouvelles en France », *Arts*, 12-18 février 1964, p. 14, citant l'ingénieur Robert Lourdin : « À aucune époque, depuis le Moyen Âge, on a construit autant d'édifices religieux qu'aujourd'hui. Plus de 600 églises construites en France depuis la Libération, près de 1000 prévues pour les dix années à venir. »

⁴⁰¹ L'expression « Trente Glorieuses » est lancée par l'économiste Jean Fourastié pour caractériser la croissance française. La période ainsi désignée est celle commençant après la Seconde Guerre mondiale et s'arrêtant avec la crise économique de 1973. Nous ne retiendrons pas exactement cette dernière date butoir, mais 1971, date à laquelle le nombre des chantiers d'églises accuse dans le Nord-Pas-de-Calais une baisse brutale. 1971 marque aussi la fin de l'existence du CNCE et coïncide avec le lancement du Plan Construction, réorientant la politique d'urbanisme jusqu'alors menée pour faire face au besoin de loger rapidement une population urbaine grandissante. Il précède de deux ans la circulaire Guichard (1973), texte qui met fin à l'urbanisme « des tours et des barres ».

⁴⁰² Jean Capellades, *Guide des églises nouvelles en France*, Paris, Cerf, 1969, p. 5.

centraux, reçoivent leurs propres structures socio-culturelles. Celles-ci comptent des établissements publics mais aussi associatifs et culturels : mairie annexe, bibliothèque de quartier, associations de loisirs, église annexe ou chapelle. Dans de nombreux cas, de nouvelles paroisses sont créées dans l'objectif de tendre à un ratio paroissial tel que celui qui avait été défini dans le cadre des Chantiers du Cardinal pour la banlieue parisienne⁴⁰³.

L'adaptation de l'équipement culturel aux besoins des populations de ces quartiers est au cœur des débats de l'Église d'après-guerre. Responsables de la construction des églises nouvelles, les diocèses doivent en assurer le financement. Les moyens afférant à la construction de lieux de culte nouveaux, en vertu de la loi de 1905, sont exclusivement ceux mis à disposition par les associations culturelles. En ce qui concerne les lieux du culte catholique, ce sont les associations diocésaines qui ont la charge d'assurer le financement des chantiers. L'organisation de cette gestion immobilière est mise en place au sein de chaque diocèse. La difficulté de financement des lieux de culte donne l'occasion aux associations diocésaines ou aux commissions créées à cet effet d'imaginer des initiatives originales de collecte de fonds.

La question du choix de l'investissement immobilier croise celle de la pastorale en pleine évolution, parallèlement aux mutations sociales. Bâtir ou ne pas bâtir ? Tel est le choix fondamental dans une période d'incertitude pour l'institution religieuse. Ce dilemme, commenté par nombre d'auteurs, laïcs ou ecclésiastiques, théologiens, sociologues ou architectes, est débattu au plus haut niveau des instances ecclésiastiques. De nombreux groupes de travail discutent en effet du type de pastorale à adopter pour toucher la population urbaine, les groupes sociaux les plus divers, au niveau national comme au niveau diocésain. Les questions urbanistiques et architecturales sont naturellement imprégnées de ces réflexions développées en amont de la conception d'églises.

Bien qu'effacés et sans participer directement, les pouvoirs publics restent présents dans le débat sur l'architecture des églises nouvelles. En effet, le ministère en charge de l'équipement, les préfetures, les mairies, sont, dans une certaine mesure, appelés à intervenir dans ce domaine. C'est avant tout la question de l'implantation des églises dans les nouveaux quartiers qui est de leur ressort. Ceux qui ont en charge l'équipement des quartiers nouveaux prévoient-ils d'emblée la présence de lieux de

⁴⁰³ Le Cardinal Verdier fixe en 1931, date de la création des Chantiers du Cardinal, le ratio paroissial optimum suivant : une église pour 10 000 habitants. Cf Franck Debié, Pierre Vérot, *op. cit.*, p. 152.

culte ou doivent-ils être sollicités par les responsables religieux ? Quelles relations sont entretenues entre l'État laïc et l'Église dans le cadre de l'urbanisation des quartiers périphériques ? Sont-elles révélatrices de tensions idéologiques ou le statut privé des églises nouvelles coupe-t-il court à toute dissension ?

Nous verrons que les cas sont très variés, et que les situations dépendent le plus souvent des hommes en présence sur le terrain. Les échanges entre les services immobiliers des diocèses et les services d'urbanisme des municipalités du Nord-Pas-de-Calais rendent compte d'une lente maturation des institutions, qui, d'un côté comme de l'autre, sont contraintes de faire des compromis pour assurer aux habitants ce qu'ils considèrent comme un lieu de culte ou/et comme un équipement urbain.

L'État n'est pas non plus totalement absent des questions de financement. Malgré la loi de 1905, certains arrangements sont trouvés pour faciliter les emprunts de l'Église. Cette participation est plus symbolique que matérielle mais elle pose néanmoins la question de la définition stricte de la séparation des Églises et de l'État. Il faut noter que dans le cadre des négociations pour obtenir de l'État des facilités financières, l'Église catholique persuade les responsables des autres confessions de s'associer à elle. L'œcuménisme est en marche. Au-delà de sa valeur théologique, il semble à ses débuts considéré comme un moyen pour les confessions religieuses de représenter ensemble un poids plus important dans la société civile.

Quand le choix de bâtir est fait, le problème de l'architecture commence. Problème de l'architecture et non de l'architecte, car la question est discutée, dans ce contexte encore plus qu'elle ne l'était dans le contexte de la Reconstruction, par un nombre d'acteurs important, impliquant non seulement hommes de l'art et aménageurs urbains, mais aussi responsables diocésains, curés et population. La diversité des styles d'édifices reflète la diversité des attitudes adoptées. Une permanence se dessine tout de même : la volonté d'innover. En effet, contrairement aux églises reconstruites qui sont nombreuses à accuser des liens formels avec le passé, les églises nouvelles font, en général, fi de la tradition architecturale religieuse. Elles révèlent quasiment toutes le tournant que l'Église adopte alors et qui sera entériné au cours du concile Vatican II (1962-1965).

Les créateurs des nouvelles églises sont choisis différemment des architectes reconstruteurs. Ils ont affaire directement aux maîtres d'ouvrage, soit les associations diocésaines ou les curés et, dans quelques cas, des commanditaires privés. N'étant ni obligés de figurer sur une liste d'agrément, ni contraints de limiter leur intervention à un

certain volume de travaux comme c'est le cas pour les reconstructions, ils sont choisis par les diocèses selon des critères artistiques ou personnels. La plupart des architectes sont implantés en région mais certains sont appelés en référence aux expériences réussies qu'ils ont menées ailleurs en France ou même à l'étranger.

Le contexte de la création de cette période est bien sûr marqué par l'évolution de la liturgie et l'aboutissement du mouvement de réforme à la promulgation de la *Constitution sur la liturgie* lors du concile Vatican II. Promulguée en 1963 et diffusée par des documents rédigés à l'intention des paroisses françaises quelques années plus tard⁴⁰⁴, elle fixe les critères du cahier des charges de l'église.

L'intervention des artistes dans les chantiers d'églises est fortement recommandée par le concile. Si des querelles éclatent toujours au sujet de l'art sacré contemporain, c'est le plus souvent au sujet de l'introduction de la non-figuration dans l'art sacré. Les débats sur cette question trouvent un terrain d'application privilégié dans le chantier de la chapelle d'Hem, pour laquelle Alfred Manessier conçoit un mur-vitrail non figuratif.

Sur le même plan que la partie précédente, cette seconde partie consacrée aux nouvelles églises des Trente Glorieuses est divisée en deux chapitres.

Le premier s'attache à fixer les conditions de la commande à travers l'étude du contexte historique, de l'organisation administrative et des débats concernant les chantiers d'église entre les principaux acteurs de la construction : Église, État, laïcs et créateurs.

Le second est consacré à l'analyse de l'architecture des églises, chapelles et autres centres paroissiaux élevés dans les trois diocèses du Nord-Pas-de-Calais de 1945 à 1971.

Chapitre 3 Équipement culturel des villes en développement : les conditions de la commande

Contrairement aux églises, en grande majorité communales, étudiées dans la première partie, celles considérées dans cette deuxième partie sont privées, appartenant

⁴⁰⁴ *Le renouveau liturgique et la disposition des églises*, Paris, CNPL, 1965 et *L'église, maison du peuple de Dieu*, Paris, CNAS/CNPL, 1968.

pour la plupart aux associations diocésaines. Quelques cas sont des églises construites par des commanditaires privés, des industriels soucieux de fournir aux quartiers ouvriers un équipement religieux.

Le statut privé de ces édifices impose de commencer l'étude des conditions de la commande par celle des institutions religieuses, qui ont à leur charge le financement et l'organisation des chantiers. Nous verrons ensuite que les institutions publiques sont loin d'être totalement absentes du domaine de l'architecture religieuse. Nous consacrerons également un chapitre à l'intervention des laïcs dans le chantier d'église. Devant l'ampleur des programmes et la complexité de leur mise en place, ils ont en effet été sollicités à bien des égards. Nous aborderons enfin les créateurs de ces églises nouvelles : comment se définissent leurs relations avec les commanditaires et comment ils répondent aux nouvelles exigences de coût et d'esthétique des maîtres d'ouvrage.

1) Les institutions religieuses

L'Église est théoriquement la seule responsable de l'équipement religieux des nouveaux quartiers. La loi de Séparation de 1905 lui donne l'entière liberté de créer des paroisses nouvelles et de décider de la construction de lieux de culte. Face à l'afflux de population dans les périphéries des villes en extension, les diocèses multiplient les créations de paroisses et élèvent de nombreux lieux de culte. Au début des années 1960, le besoin de nouvelles églises ou chapelles est estimé en France à près d'un millier⁴⁰⁵.

Si les initiatives de collecte de fonds et de commande architecturale reviennent aux diocèses, les grandes orientations indiquant la marche à suivre proviennent des plus hautes instances ecclésiastiques. Plusieurs institutions et comités existent ou sont créés qui travaillent à l'élaboration de stratégies immobilières, du point de vue financier comme du point de vue urbanistique et architectural. L'ensemble de leurs réflexions porte, de manière générale, sur la place du spirituel dans la ville moderne des Trente Glorieuses, celle des nouveaux quartiers où la population n'a plus les mêmes repères, ni la même structure que les familles auxquelles sont destinées la plupart des églises de la Reconstruction. Au-delà de leur rôle administratif, les institutions religieuses au niveau

⁴⁰⁵ AHDL CNCE Carton 2 : « La construction des églises nouvelles en France », n.d., p. 2. Les besoins des diocèses sont chiffrés : six diocèses ont un programme considérable : Paris (160), Lyon (300), Versailles (50), Metz (40), Strasbourg (27) et Besançon (26). 17 diocèses, parmi lesquels ceux d'Arras, Cambrai et Lille, ont un programme de 10 à 25 lieux de culte, et 62 diocèses ont à construire de 1 à 10 lieux de culte.

national ont donc également des attributions relevant des domaines de la sociologie, de la liturgie et de la pastorale.

Les responsables diocésains vivent quant à eux la diversité des expériences de terrain, qui nourrissent d'ailleurs les réflexions au niveau national. Études sociologiques, pastorales, urbanistiques sont aussi de leur ressort et donnent lieu à des applications pratiques. Des structures originales, inventées dans chaque diocèse selon les besoins des uns et des autres, mettent en place les projets immobiliers, s'occupent du financement des chantiers, imposent ou valident les choix artistiques.

Mais, comme dans le cas des églises reconstruites, c'est au niveau des paroisses des nouveaux quartiers que se cristallisent les débats du grand nombre d'acteurs impliqués ou concernés par ces projets. Curés, conseils paroissiaux, groupes de fidèles, ont chacun leur vision de la construction d'église, tant au plan fonctionnel qu'artistique.

a) Niveau national : une organisation efficace

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les instances religieuses en province doivent faire face à une question qui s'était rarement présentée à elles au préalable, au cours du XX^e siècle : pourvoir à l'équipement en lieux de culte des nouveaux quartiers des villes. Avant la loi de Séparation des Églises et de l'État, seuls les pouvoirs publics décidaient de la création de nouvelles paroisses, assuraient le financement des constructions nouvelles et supervisaient le programme architectural. Le diocèse de Paris a certes mis à l'épreuve ses nouvelles attributions dès la première moitié du siècle pour la banlieue parisienne mais en province, les cas de constructions d'églises nouvelles avant 1945 sont plus rares.

C'est seulement à partir de l'exode rural massif qui touche l'ensemble des campagnes françaises après la Seconde Guerre mondiale que les institutions religieuses du pays se voient obligées de réagir - et elles le font vite et efficacement - au manque de lieux de culte dans les nouveaux quartiers.

Plusieurs organismes sont créés, des enquêtes et des études sont lancées, à l'effet de préparer au mieux, voire d'anticiper, l'arrivée des habitants et de prendre en charge leur accompagnement spirituel. La question ne concerne pas uniquement l'édifice mais bien la présence de l'Église. Elle est envisagée aussi bien d'un point de vue spirituel que matériel. Les débats partagent les responsables ecclésiastiques sur la forme de présence à adopter : privilégier les hommes ou donner priorité au bâtiment ? Les choix oscillent

entre la discrétion, par l'animation pastorale de groupes chrétiens, et la visibilité, par l'édification d'un lieu de culte.

Les organismes religieux responsables des constructions d'églises au niveau national sont le relais des réflexions menées dans les diocèses et reflètent la complexité des débats. Ils réunissent des spécialistes de la liturgie, de la pastorale, mais aussi des sociologues, des architectes, des financiers. La qualité de leur organisation témoigne des efforts de l'Église pour opérer sa mutation, s'adapter aux nouvelles données de la société moderne.

- Tirer parti de l'organisation de la Reconstruction

Dans le temps même où la reconstruction des églises bat son plein, le besoin accru d'églises nouvelles dans les villes en extension nécessite la mise en place de structures administratives pour faciliter le travail des associations diocésaines en charge des chantiers. Les institutions religieuses ont peu d'expérience dans le domaine des constructions nouvelles, si ce n'est celle accomplie par les Chantiers du Cardinal en banlieue parisienne.

Par contre, l'Église est riche de l'expérience menée, et encore en cours, dans le cadre de la Reconstruction. Les coopératives d'églises et édifices religieux sinistrés avaient en effet œuvré, après 1918 et après 1945, à la constitution des dossiers de reconstruction, à la mise en place de relations régulières avec les institutions publiques. C'est tout naturellement vers elles que se tournent les responsables ecclésiastiques pour organiser la construction d'églises nouvelles.

Dans sa session d'octobre 1956, l'assemblée des Cardinaux et Archevêques de France demande au président de l'Union nationale des coopératives d'églises et d'édifices religieux sinistrés d'étudier la création d'un service de renseignements et de démarches, destiné à faciliter la construction de nouvelles églises⁴⁰⁶. Marcel Grimal est en effet, par son parcours, un spécialiste de la question : « À la demande du Cardinal Luçon, archevêque de Reims, il a été, après la Première Guerre mondiale, le fondateur des Coopératives de reconstruction d'églises sinistrées. Il a présidé à la restauration, après les deux guerres, de quelques 6 000 édifices religieux dévastés. Nul n'était donc

⁴⁰⁶ AHDL CNCE Carton 2 : courrier du secrétariat de l'épiscopat aux diocèses, 8 avril 1957.

plus qualifié pour appeler l'attention publique sur le problème angoissant des églises nouvelles à construire pour desservir les agglomérations qui se multiplient⁴⁰⁷. »

La première démarche de Marcel Grimal consiste à rassembler auprès des diocèses les desiderata des uns et des autres concernant les attributions d'un tel service. Le diocèse de Lille, dans lequel les besoins d'églises nouvelles sont de plus en plus pressants étant donné la croissance de la métropole et des villes secondaires, répond par la voix de Mgr Chavanat, responsable du service immobilier. Ce dernier révèle que l'expérience de constructeur est une tâche nouvelle et difficile pour les diocèses :

« Voici ce que nous attendrions de ce service, étant donné que nous sommes engagés dans la construction d'églises pour les nouveaux quartiers qui s'édifient dans les banlieues de nos villes industrielles :

1. Une documentation précise et simple sur les organismes de prêt à la construction, ou de subvention pour l'habitat (presbytères).
2. Des avis sur les nouveaux matériaux, les nouvelles méthodes de construction.
3. Une liste des entreprises sérieuses, des meilleurs artisans, des architectes.
4. Une action d'ensemble pour la représentation des valeurs spirituelles (catholiques, protestantes, juives) au sein de commissions nationales, départementales, municipales, du MRL, des offices HLM, afin qu'aucun plan d'ensemble n'ignore systématiquement l'église, le temple...
5. Serait-il possible de savoir ce qu'ont coûté les églises reconstruites, en particulier celles dont les photographies, les maquettes et les plans ont été récemment reproduits dans les revues d'art ou les expositions ?⁴⁰⁸ »

Le courrier de ce représentant du diocèse de Lille indique, par le caractère précis et spécifique des demandes adressées, que dès avant la mise en place d'une organisation spécifique, les membres des diocèses avaient pris conscience des difficultés que

⁴⁰⁷ Note de l'éditeur au bas de l'article de Marcel Grimal, « Construire des églises », *Etudes normandes*, 1^{er} trimestre 1961, 7 p.

⁴⁰⁸ AHDL CNCE Carton 2 : lettre de Chavanat à Grimal, 24 avril 1957.

représentaient la maîtrise d'ouvrage en général (problème du financement, problèmes techniques, problèmes administratifs) et celle des lieux de culte en particulier (notamment les rapports avec les institutions publiques et la société civile).

- Composition du CNCE : un souci d'efficacité

Synthèse de l'ensemble des courriers reçus des diocèses français, l'enquête de Marcel Grimal aboutit rapidement à la création du CNCE : le Comité national des constructions d'églises, dont le siège est à Paris, 107 rue du Bac. Il est présidé par Mgr de Vaumas, vicaire général de Paris et directeur général des Chantiers du Cardinal⁴⁰⁹. La vice-présidence est partagée entre Marcel Grimal et Mgr Rodhain, secrétaire général du Secours catholique. Mgr Martin, vicaire général de Versailles, en est le secrétaire-trésorier. Le comité est composé de représentants ecclésiastiques des plus grands diocèses ainsi que des laïcs intéressés par la question des églises nouvelles. Les diocèses représentés sont ceux de Bordeaux, Lille, Lyon, Meaux, Nancy, Nantes, Paris, Reims et Rouen. Pour le diocèse de Lille, c'est le chanoine Carette, secrétaire de l'évêché, spécialement chargé des immeubles, qui est désigné pour participer aux réunions du comité⁴¹⁰.

Une des premières tâches du comité, prendre contact avec les pouvoirs publics, est facilitée par ses membres laïcs. Un rapport de mars 1960 fait état des premières démarches : « Nous avons pris contact avec le garde des sceaux, les ministres des finances, de la construction, des anciens combattants et un grand nombre de parlementaires⁴¹¹. »

Ces premières démarches sont payantes. Grâce à elles, le comité a obtenu une autorisation tacite d'emprunter auprès des caisses d'épargne, à condition d'avoir pu obtenir la garantie d'une collectivité publique (conseil municipal ou conseil général). Il a obtenu également la promesse de la Direction de l'urbanisme d'un concours entier pour l'attribution des terrains et la communication des zones à urbaniser. Il a obtenu en outre des sièges centraux des grandes banques : Crédit lyonnais, Société générale, BNCI, CNEP, Crédit industriel et commercial, la promesse qu'ils appuieraient sans

⁴⁰⁹ Les membres dont la liste est établie ici sont ceux qui composent le CNCE à sa création en 1961 et/ou en décembre 1963 (AHDL CNCE Carton 2).

⁴¹⁰ Sa présence au sein du comité de sa création à sa dissolution explique la présence du fonds d'archives concernant l'activité du CNCE au diocèse de Lille.

⁴¹¹ AHDL CNCE Carton 2 : assemblée des cardinaux et archevêques, mars 1960, extrait du rapport de Marcel Grimal.

réserve, auprès de leur succursales locales, afin de faire aboutir au mieux les emprunts de cette catégorie.

Constitué en association loi 1901 au début de l'année 1961, le CNCE affiche dans ses statuts ses objectifs⁴¹² :

- Réunir et diffuser renseignements et documentation concernant la construction d'églises nouvelles et d'autres locaux annexes, les aménagements, reconstructions et réparations d'églises déjà existantes, dès lors que les travaux émanent directement de l'autorité diocésaine ou qu'ils en ont obtenu l'approbation.

- Étudier les normes sociologiques, liturgiques et financières à observer dans la construction des églises et locaux susdits.

- Conseiller les organismes diocésains sur le choix des emplacements et terrains, compte tenu notamment des projets et prévisions de développement démographique, des règles générales de l'urbanisme et plans d'extension et d'urbanisme et, d'une manière générale, sur tous autres problèmes que pose la construction d'églises nouvelles et locaux annexes.

- Étudier éventuellement avec les établissements bancaires les conditions dans lesquelles les organismes diocésains pourraient négocier des emprunts et intervenir auprès des administrations centrales et des autorités publiques afin de les saisir de toute question intéressant l'objet de la présente association.

- Et généralement mettre en œuvre ou provoquer toute mesure estimée utile pour mener à bonne fin des initiatives et promouvoir les intérêts en cause.

Dès 1961, l'Église de France fonde une structure compétente, capable d'analyser finement la question des constructions d'églises nouvelles grâce aux liens privilégiés qu'elle entretient avec les diocèses déjà expérimentés et les cadres dont elle se dote. Ses actions s'avéreront rapidement efficaces, facilitant l'un des objectifs principaux : obtenir des prêts pour assurer le financement des chantiers.

- Le rôle financier du CNCE

Pour tous les diocèses, le problème primordial inhérent à la construction d'églises nouvelles est le financement. Le rôle attendu du CNCE est de faciliter les emprunts au niveau national. Dès 1960, avant même la création du comité, Mgr

⁴¹² AHDL CNCE Carton 2 : statuts de l'association, 15 janvier 1961.

Chavanat, du diocèse de Lille, presse le secrétaire de l'épiscopat d'aboutir rapidement à la constitution d'un organisme central destiné à faciliter la construction des églises en France. Il expose en effet que le devenir de la situation dans le diocèse de Lille dépend pour beaucoup de cette organisation : « Nous souhaitons que vos démarches aboutissent car avec la quatrième église que nous venons de construire, si nous n'obtenons pas un prêt, nous sommes obligés de nous arrêter pendant deux ans, alors qu'il faudrait envisager la construction de trois à quatre nouvelles églises dès l'an prochain⁴¹³. »

Les enquêtes financières menées par le CNCE font état d'un besoin d'emprunt pour l'ensemble des diocèses estimé à 50 milliards. Plusieurs démarches sont menées pour bénéficier d'un prêt au meilleur taux : obtenir une garantie des collectivités publiques, faire appel aux fonds libres des caisses d'épargne et des Caisses des Dépôts et Consignations, obtenir des bonifications d'intérêts. D'autres mesures sont envisagées, dont l'ambition et l'originalité démontrent le dynamisme et l'enthousiasme des membres du nouveau comité : faire classer le CNCE parmi les œuvres exemptées de l'impôt sur le revenu, faire admettre que la construction des églises dans les grands ensembles fait partie des équipements collectifs qui bénéficient de conditions privilégiées, tenter d'obtenir une part du 1 % des entreprises réservé aux constructions de logements⁴¹⁴.

En moins d'un an, l'action du CNCE aboutit. L'accord de l'État concernant la garantie des emprunts de l'Église pour la construction de lieux de culte fait l'objet d'un vote de l'assemblée à la fin du mois de juillet 1961. L'article 11 de la loi des finances adoptée par le parlement en précise les limites : « Les emprunts contractés pour financer la construction, dans les agglomérations en voie de développement, d'édifices répondant à des besoins collectifs de caractère religieux, par des groupements locaux ou par des associations culturelles, peuvent être garantis par les départements et les communes⁴¹⁵. » La garantie de l'État lui-même est accordée pour le même objet par des groupements ou associations à caractère national, dont le CNCE.

Dès l'obtention de cet accord, le CNCE œuvre à obtenir l'émission d'un emprunt national. À cet effet sont contactées les autres confessions chrétiennes, mais protestants et israélites ne sont alors pas intéressés par un emprunt commun⁴¹⁶. Seuls les

⁴¹³ AHDL CNCE Carton 2 : lettre de Chavanat à Mgr Gouet, secrétaire de l'Épiscopat, 1^{er} décembre 1960.

⁴¹⁴ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de réunion du CNCE, 6 mars 1961.

⁴¹⁵ JO, 30 juillet 1961 (loi du 29 juillet 1961, article 11).

⁴¹⁶ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 2 octobre 1961.

musulmans répondent favorablement à cette initiative. L'idée d'un emprunt interconfessionnel est finalement abandonnée car il ne semble pas opportun au comité, dans les circonstances politiques de l'époque, de solliciter la participation des musulmans⁴¹⁷. Le pays est encore engagé dans la guerre d'Algérie (1954-1962) et le malaise est profond dans la société française⁴¹⁸. Dans ce contexte, le CNCE est témoin malgré lui de certaines conséquences du conflit. En effet, il reçoit les cloches des églises d'Algérie et de Tunisie, qu'il est chargé de mettre en vente, en priorité aux églises nouvelles et notamment aux paroisses où se trouvent des groupes de rapatriés⁴¹⁹. Certaines de ces cloches seront achetées par des paroisses du Nord-Pas-de-Calais : Saint-Joseph aux Nouvelles-Synthes, Saint-Pierre à Wattrelos, Saint-Jean à Saint-Pol-sur-Mer⁴²⁰...

L'initiative de l'emprunt revient donc au final à la seule Église catholique. L'Association nationale pour la construction d'édifices religieux (ANCER), chargée de gérer l'emprunt, est constituée le 26 avril 1962. Elle a son siège au 16 rue de Choiseul, dans le deuxième arrondissement de Paris. Les statuts de l'association stipulent qu'elle a pour but « de promouvoir et développer l'équipement moral du pays en facilitant par tous les moyens en son pouvoir toutes les opérations de financement concernant la construction dans les agglomérations en voie de développement, des édifices répondant à des besoins collectifs de caractère religieux⁴²¹. »

L'emprunt collectif atteint 63 840 000 francs, chacun des trente diocèses concernés y participant pour des sommes variables. C'est une lettre signée de Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances et des affaires économiques, qui annonce au président de l'ANCER l'octroi de la garantie de l'État pour l'emprunt en question⁴²².

⁴¹⁷ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 8 janvier 1962.

⁴¹⁸ Serge Berstein, Pierre Milza, op. cit., p. 157.

⁴¹⁹ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 4 mai 1964 : « 400 cloches d'Algérie sont transportées par le Secours catholique en France ». Compte-rendu de la réunion du CNCE, 1^{er} juin 1964 : « 90 % des lieux de culte seront fermés en Tunisie à la fin du mois. Les cloches seront ramenées par le Secours catholique si Bourguiba les laisse sortir sans droit de douane ». AHDL CNCE Carton 3 : compte-rendu de la réunion du CNCE, 15 juin 1964 : 400 cloches en provenance d'Algérie sont actuellement entreposées dans un garde-meuble à Anthony ; le CNCE est chargé de leur répartition.

⁴²⁰ AHDL CNCE Carton 3 : lettres du chanoine Carette à Mgr Vaumas pour la réservation de cloches en provenance des églises d'Algérie, 12 août 1964, 6 mai 1965.

⁴²¹ JO 26 avril 1962.

⁴²² AHDL CNCE Carton 7 : lettre de Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances et des affaires économiques à Olivier Moreau-Neret, membre de l'Institut, président de l'ANCER, 1^{er} juin 1962. La garantie de l'État est accordée par arrêté du 30 mai 1962 en vertu de l'article 11 de la loi n° 61-825 du 29 juillet 1961 : « Les emprunts contractés pour financer la construction, dans les agglomérations en voie de développement, d'édifices répondant à des besoins collectifs de caractère religieux, par des groupements locaux ou par des associations culturelles, peuvent être garantis par les départements et par les communes. Le ministre des Finances et des affaires économiques est également autorisé à donner la garantie de l'État

L'émission de l'emprunt est effectuée par la Caisse des Dépôts et Consignations sous la forme d'obligations au taux de 5,70 % sur 15 ans. L'obtention de la garantie de l'État, bien qu'elle soit entièrement légale puisque le parlement a approuvé les modifications de la loi des finances, remet tout de même en question les principes de la loi de Séparation de 1905. Certes, l'État ne finance pas un centime des constructions, mais la garantie qu'il accorde ignore la stricte séparation des pouvoirs publics et religieux. Les responsables des deux institutions ne s'y trompent pas. Afin d'éviter toute polémique, « par mesure de prudence et de discrétion⁴²³ », l'emprunt n'est pas émis dans le public.

Un nouvel emprunt est émis en 1966, géré par l'AFINER (Association nationale pour le financement d'édifices religieux)⁴²⁴. Il s'élève à 30 millions de francs au taux de 5,25 %. Un dernier emprunt est émis le 30 septembre 1969. Vingt millions sont alors répartis entre dix-huit diocèses et la Fédération protestante, remboursables en vingt ans au taux de 5,5 %.

Pour appuyer ses actions, le CNCE considère très vite l'avantage à tirer de la communication autour des projets de construction d'églises. Les buts avoués étant, d'une part, de sensibiliser l'opinion publique au problème de l'équipement religieux et d'inciter la population à répondre généreusement aux appels à souscription et aux quêtes des diocèses, et d'autre part, de sensibiliser les pouvoirs publics à ces problèmes.

Une grande enquête est menée par la sous-commission « propagande » auprès des diocèses de France qui aboutit en novembre 1962 à la rédaction d'un rapport destiné à être distribué aux informateurs religieux de la grande presse. C'est le publiciste Pierre Herbin, chargé des questions de publicité au sein du CNCE, qui rédige ce « Projet d'une propagande à l'échelon national en faveur des constructions d'églises », en partie achevé au printemps 1962⁴²⁵. Les perspectives de la campagne envisagée sont ambitieuses. Pierre Herbin entend la mettre en rapport avec le IV^e Plan qui prévoit près de 20 % d'élévation du niveau de vie moyen en quatre ans. Or le Plan prévoit que cette amélioration ne doit pas être consacrée uniquement à une augmentation des biens de consommation. Pierre Massé, commissaire général au Plan, oppose à la « civilisation du gadget » ce qu'il appelle « la civilisation de la cathédrale », dont les instruments sont les

aux emprunts qui seraient émis en France, pour le même objet, par des groupements ou par des associations à caractère national. »

⁴²³ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 7 mai 1962.

⁴²⁴ AHDL CNCE Carton 7 : l'AFINER est créée lors de l'assemblée générale constitutive du 8 novembre 1966.

⁴²⁵ AHDL CNCE Carton 7 : Pierre Herbin, « Projet d'une propagande à l'échelon national en faveur des constructions d'églises », printemps 1962, 17 p.

investissements qualitatifs destinés à la santé, à la culture, à la spiritualité. Et il énumère : hôpitaux, écoles, universités, musées, théâtres, églises... Cette inflexion que le Plan entend donner à l'économie française constitue selon Pierre Herbin un vent favorable dont peut bénéficier la construction d'églises.

Bien sûr, les initiatives locales destinées à inciter les dons sont nombreuses. Le rapport du CNCE cite quelques exemples de curés qui se « débrouillent » pour récolter des fonds, exemples étonnants que nous ne pouvons résister de citer à notre tour : celui qui plonge de trente mètres de haut et qui renouvelle son exploit autant de fois qu'il le faut devant un public qui a payé pour le voir, celui qui inonde la France de tracts et d'appels SOS et qui, tous frais de publicité payés, est tout de même arrivé à construire son église, celui d'une paroisse méridionale qui défie à la pétanque les visiteurs de son église : l'enjeu de la partie est versé à une caisse pour l'agrandissement de la nef.

Mais la propagande nationale en faveur des constructions d'églises qu'entend lancer le CNCE passe par la diffusion massive que permettent les médias modernes : des articles sont envoyés à la presse, des émissions télévisées sur les réalisations et les besoins sont diffusées avant la messe sur la RTF.

La campagne nationale que Pierre Herbin entend esquisser touche à une multitude de thèmes fondamentaux : théologique et biblique, ecclésial et pastoral, démographique et sociologique, économique et financier. Le défi pour les constructeurs d'églises des années 1960 est d'intéresser une population plus large que celle des seuls pratiquants à la question de l'équipement culturel. Pierre Herbin réfléchit en ce sens aux messages à diffuser pour inciter les gens à un geste gratuit. Selon lui, les supports publicitaires, qu'ils soient sous forme d'affiches ou d'insertions dans les journaux, doivent répondre à la question : « Des églises ? Pourquoi faire ? Qu'est-ce que vous voulez qu'on en fasse ? » La réponse formelle en est : « Nous vous apportons la possibilité de vous rassembler pour prier Dieu. » Mais conscient de la difficulté de toucher une cible plus large que les seuls pratiquants, Pierre Herbin souhaite étendre le message à des thèmes psychologiques : une église où on peut pleurer, où on peut venir confier une intention à la Sainte Vierge quand on a des soucis, où on peut trouver un peu de silence et de tranquillité pour remettre ses esprits en ordre⁴²⁶.

La teneur de ces différents messages se lit directement dans l'architecture des lieux de culte des nouvelles cités : intimiste, peu ouverte sur l'extérieur pour signifier

⁴²⁶ AHDL CNCE Carton 3 : compte rendu de la réunion du CNCE, 7 février 1966.

l'isolement par rapport aux bruits et aux rythmes de la ville. Plusieurs enquêtes lancées par le CNCE révèlent que les Français sont largement intéressés par l'implantation d'églises dans les quartiers suburbains. En effet, une étude psycho-sociologique de la SARES⁴²⁷ en 1969 permet de souligner une ouverture plus grande qu'on ne le pense aux formes actuelles de l'église et à une évolution de ses fonctions. 39 % des personnes interrogées aiment les églises modernes, 35 % ne les aiment pas et 20 % ont un avis partagé selon les cas. La même enquête révèle un profond besoin des populations sondées de recueillement qui appelle un lieu de paix et de silence ainsi qu'un vif désir d'avoir à disposition un centre fraternel et ouvert où l'on puisse se rencontrer et échanger⁴²⁸. En outre, l'église-bâtiment moderne est non seulement de plus en plus acceptée mais beaucoup de ceux qui la fréquentent y perçoivent le signe d'une redéfinition du visage de l'Église : une intériorisation, une attitude religieuse plus pure⁴²⁹.

Le rôle financier du CNCE, appuyé par une campagne de propagande visant à sensibiliser l'opinion publique et les décideurs, s'est avéré particulièrement efficace puisque moins d'un an après ses premières réunions, le comité a obtenu de l'État sa garantie pour des emprunts qui ont permis aux diocèses français de poursuivre sans interruption leur activité de constructeurs. Ce sont les membres laïcs du comité, industriels et banquiers, qui sont à l'origine d'une telle réussite. La Caisse des Dépôts, devenue la banque des collectivités locales, de l'aménagement du territoire, des entreprises publiques et du logement social, a servi à financer les dépenses de reconstruction, puis la modernisation de vastes secteurs de l'économie⁴³⁰. L'Église n'est pas en reste et profite elle aussi du système d'emprunts garantis par l'État. Outre l'impact matériel de ces emprunts, leur négociation a des implications idéologiques profondes. Pour la première fois depuis 1905, Église et État ont dialogué et se sont investis tous les deux pour la cause de l'équipement religieux des nouveaux quartiers.

- Le rôle technique et architectural du CNCE

⁴²⁷ Organisme filiale de la SEMA tout comme la SOFRES connue pour ses sondages d'opinions politiques.

⁴²⁸ AHDL CNCE Carton 3 : extrait d'un article de Jacques Antoine, « Eglises de l'an 2000 », *Construire l'Église*, n.d. [1967], pp. 20-21.

⁴²⁹ AHDL CNCE Carton 4 : Père Capellades, « Pour une politique d'équipement religieux », rapport confidentiel, novembre 1969, 19 p.

⁴³⁰ Serge Berstein, Pierre Milza, op. cit., p. 202.

Les finances acquises, il faut optimiser leur utilisation. La commission technique du CNCE s'emploie à réfléchir sur le type de construction à privilégier dans les nouveaux quartiers. Les débats qui s'y tiennent reflètent ceux qui animent les acteurs de la construction dans les paroisses et les diocèses.

« L'Église de France va-t-elle rater l'opération « églises nouvelles » ? » : c'est en ces termes que le CNCE titre une enquête adressée en 1962 aux diocèses de France, en écho à l'expression fameuse du Père Régamey concernant la reconstruction des églises après 1945⁴³¹. La question de l'architecture des nouveaux lieux de culte est en effet au cœur du problème de l'équipement culturel de la ville moderne. Nouvelles fonctions, nouvelles techniques, nouveaux moyens financiers, nouvelle image, sont des impératifs sans cesse ressassés par les responsables ecclésiastiques des chantiers. Mais quelle architecture définira le mieux la place de l'Église dans les nouveaux quartiers ? Les responsables religieux au plus haut niveau de la hiérarchie multiplient les réflexions sur ce sujet.

Les statuts du CNCE limitent ses pouvoirs à un rôle consultatif et de conseil. Pourtant les comptes rendus de ses réunions montrent sa volonté d'intervenir sur le plan artistique. Lors de l'une de ses premières réunions, il est fait état de la volonté de certains évêques que le comité soit un rempart contre des initiatives locales parfois maladroites. Sont mises en cause ici les églises somptueuses, contrevenant à la volonté des évêques de construire beau, simple et à meilleur compte. Il est donc demandé que « les architectes de la commission technique aient un certain droit de regard et d'intervention et que ce droit fût officiel, qu'ils puissent le cas échéant avoir la possibilité d'intervenir pour faire arrêter un projet de construction provocant⁴³². » Cette demande ne pourra aboutir, mais les travaux de la commission technique seront orientés vers le repérage et la diffusion de modèles d'églises simples et fonctionnelles, destinés à être diffusés auprès des constructeurs.

La question de la norme pour les chantiers d'église est un problème récurrent pour le CNCE, comme il l'est pour les diocèses. Respecter certaines conditions de construction favoriserait les diminutions de coût mais engendrerait aussi des obligations contraires au programme d'église, telle que la standardisation. Le CNCE considère en effet qu'en matière d'architecture religieuse, les recherches des architectes doivent être constantes et renouvelées. Pierre Pinsard insiste sur la nécessité de ces recherches : « Il

⁴³¹ AHDL CNCE Carton 2 : « Orientations des Chantiers du diocèse de Lille », avril 1967, 4 p.

⁴³² AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 6 février 1961.

faut donner une âme aux édifices religieux⁴³³. » Il est rejoint par Joseph Pichard qui estime qu'il faut envisager un prix minimum afin de sauvegarder la valeur des églises. Son ouvrage sur les églises nouvelles mentionne trois impératifs à respecter dans l'architecture religieuse : le fonctionnalisme, la signification religieuse, la valeur plastique. Il insiste sur le choix de l'architecte et la collaboration des artistes.

Malgré tout, le CNCE envisage plusieurs moyens de rationaliser les coûts de la construction d'église : constituer une équipe composée d'architectes, de liturgistes, d'un sociologue, d'un chauffagiste, d'un ingénieur du son, à laquelle serait confiée la construction de six à huit églises pouvant servir de modèles, ou encore confier à cinq architectes reconnus cinq programmes d'églises dans cinq diocèses différents pour permettre de dégager des normes communes de surface, d'équipement et de prix.

Ce type de projet est étudié à de nombreuses reprises mais fait toujours l'objet de vives polémiques au sein même du comité. Les uns, préférant construire à faible coût pour assurer une présence d'Église dans les nouveaux quartiers s'opposent aux autres, privilégiant la qualité des constructions. Nous retranscrivons ici le contenu de l'un des débats parmi tant d'autres qui illustre ces divergences : « Nous pourrions obtenir à des prix plus avantageux des églises en série. Mgr [Gouet] pense à l'avenir, et ne veut pas que l'on puisse dire plus tard que l'on a sacrifié la beauté de nos églises pour des questions d'argent. L'église est dans la cité, le seul bâtiment qui soit un monument, qui ait une « personnalité » ! Entre parenthèses, nous nous élevons contre toutes réclames pour les églises préfabriquées⁴³⁴. »

Nous verrons dans la partie consacrée aux réalisations que ce vœu de résister à la préfabrication pour les églises n'a pas toujours été respecté. Bien des constructeurs de bâtiments préfabriqués proposent aux diocèses d'élever des églises rapidement et à faible coût. Parmi eux on peut citer la société « Les fils de Georges Paccard », principal constructeur de cloches en France, basée à Annecy, qui propose des clochers préfabriqués et travaille en collaboration avec une maison qui réalise des églises du même type⁴³⁵, ou une société industrielle de Dieppe qui diffuse auprès des paroisses un catalogue d'églises à prix fixe, construite grâce au système Arcolam (exemple de

⁴³³ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 10 avril 1961.

⁴³⁴ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 5 juin 1961.

⁴³⁵ AHDL CNCE Carton 3 : lettre de la Société « Les fils de Georges Paccard » au chanoine Verscheure, 25 janvier 1965.

réalisation à Brétigny-sur-Orge). Ces procédés sont vivement critiqués au sein du CNCE⁴³⁶.

André Le Donn , devenu membre du CNCE en 1967, s' tait pourtant attach    poursuivre des  tudes de mat riaux et de r alisation  conomiques⁴³⁷. Mais dans un rapport sur les solutions  conomiques qui ont  t  propos es au CNCE, il convient que « nous  tions partis sur une fausse piste et qu'il semble difficile d'avoir des solutions qui seraient tr s  conomiques et de qualit ⁴³⁸. » Il cite en exemple deux cas du dioc se de Reims : une  glise dans la ZUP de Reims constitu e par un b timent identique aux maisons ouvri res du quartier (architecte Fouqueray), une  glise dans une ZUP des Ardennes qui, comme tous les b timents collectifs, sera un  difice tr s bas s' tendant au ras du sol (architecte Folliassion). Andr  Le Donn  reconna t cependant la n cessit  de recourir aux  l ments en b ton de pr fabrication lourde, aux poutres et aux poteaux en bois lamell -coll , aux panneaux et aux cloisons de compositions diverses afin d'obtenir des prix moins  lev s. Le caract re sacr  de l' glise doit r sider selon lui dans la conception de l'architecte, dans la fa on dont il utilise les  l ments donn s⁴³⁹.

Les Chantiers du dioc se de Lille quant   eux  cartent la formule des  glises en s rie, pour des raisons d'esth tique : « Quant   la recherche d'un style simple fond  sur la r p tition des m mes trames... Il semble que toute l'optique des architectes nous  loigne de pareilles conceptions. Y aurait-il d'ailleurs v ritables  conomies⁴⁴⁰ ? »

La recherche d' conomie de moyens ne cesse de hanter les architectes membres du CNCE. Certaines  glises, conciliant  conomie de construction et qualit  architecturale, sont retenues par la commission technique pour  tre propos es comme exemples de r ussite aux dioc ses demandeurs⁴⁴¹. Luc Ars ne-Henry retient ainsi quatre chapelles de co t r duit : la chapelle de Palaiseau (1959, 450 places, 24 millions), la chapelle Saint-Luc   Montrouge (1960, 300 places, 13,7 millions), une  glise   Reims (1960, 450 places, 30,6 millions) et une  glise   Montereau (1962, 575 places, 49 millions). Les prix qu'il indique sont en anciens francs. Il recense parmi les constructions les plus co teuses (autour de 900 francs par m²) l' glise de Gillet   Royan, l' glise de Marot   Fontaine-les-Gr s, l' glise de Le Donn    Pantin et les

⁴³⁶ AHDL CNCE Carton 3 : compte rendu de la r union du CNCE, 6 f vrier 1967.

⁴³⁷ AHDL CNCE Carton 3 : compte rendu de la r union du CNCE, 6 f vrier 1967.

⁴³⁸ AHDL CNCE Carton 9 : compte rendu de la r union du groupe « m thodologie » du CNCE, 2 octobre 1967.

⁴³⁹ AHDL CNCE Carton 9 : « Construction d' glises «  conomiques » », CNCE, 7 novembre 1967.

⁴⁴⁰ AHDL CNCE Carton 2 : « Orientations des Chantiers du dioc se de Lille », avril 1967, p. 4.

⁴⁴¹ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la r union du CNCE, 1^{er} octobre 1962.

églises de Tourcoing et Mons par l'équipe d'architectes des Chantiers du diocèse de Lille⁴⁴².

Le compte rendu des travaux d'un groupe de travail sur l'architecture préparant une enquête de la SARES mentionne : « il est souhaitable de s'orienter vers la construction à partir d'éléments préfabriqués, toutefois, il n'est pas pensable d'imposer des constructions types sur l'ensemble du territoire [...]. La construction doit être sobre et économique, ce qui n'est pas synonyme de laideur, être extensible ou transformable, et éventuellement cessible (vente dans le cas d'une implantation mal choisie) sans perdre des capitaux précieux⁴⁴³. »

Mais le problème des constructions économiques n'est pas uniquement architectural. Il est lié à l'évolution des conceptions de la pastorale. Dans de nombreux quartiers ouvriers du Nord-Pas-de-Calais, curés et architectes sont particulièrement sensibles à une image d'humilité du lieu de culte et sont favorables à la désacralisation de l'église, refusant toute monumentalité du bâtiment. Ce problème sera développé plus bas dans la sous-partie consacrée aux questions de pastorale.

En 1970, lors de son assemblée générale, le CNCE prend en sous-titre le nom de Centre national d'études et de recherche pour l'implantation des équipements religieux (CENERIER)⁴⁴⁴. Après le développement d'actions qui ont eu pour effet de réactiver les relations entre Église et État ou entre responsables de chantiers diocésains et responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, il oriente son activité vers la recherche. Il demande par exemple à vingt spécialistes une réflexion théologique sur les lieux de culte en milieu urbain. Sa mission a évolué, passant de l'urgence de la construction au temps de la réflexion.

Les nombreuses études menées par le CNCE sur la question de l'architecture des églises nouvelles attestent de l'hésitation permanente des responsables ecclésiastiques entre économie et qualité. La ligne directrice finalement suivie par la commission technique est celle adoptée dans la majorité des diocèses. L'architecture des églises doit répondre au triple critère d'économie, de simplicité et de fonctionnalisme.

⁴⁴² AHDL CNCE Carton 2 : notes manuscrites prises par le chanoine Carette lors de la session des responsables des constructions d'églises organisée par le CNCE les 26-27 avril 1963.

⁴⁴³ AHDL CNCE Carton 6 : compte rendu de Marc Arsène-Henry, enquête SARES, session des 27-28 septembre 1969.

⁴⁴⁴ AHDL CNCE Carton 4 : compte rendu de l'assemblée générale du CNCE, 2 mars 1970.

b) Les chantiers diocésains : un dynamisme régional

Les principaux acteurs de la construction d'églises pendant les Trente Glorieuses sont les ecclésiastiques actifs sur le terrain, curés des paroisses ou responsables des investissements immobiliers des diocèses. Ce sont leurs actions, leurs conceptions et leurs expériences qui ont été répercutées au niveau national par le biais du CNCE. Leur premier souci est le financement des chantiers. Dans le cadre des emprunts collectifs gérés par l'ANCER et l'AFINER, chaque diocèse est responsable de la part de l'emprunt qu'il a contracté. Le remboursement des emprunts est assuré grâce aux quêtes, aux souscriptions et aux dons.

Bien évidemment la question de l'architecture des églises, corollaire de l'évolution liturgique et pastorale, est abordée directement autour de projets concrets. Outre les curés constructeurs et les responsables des chantiers, dans chaque diocèse, une commission d'art sacré doit approuver les projets et les plans selon les critères liturgique et pastoral. De plus, des comités de laïcs collaborent très souvent à l'élaboration des programmes, au contrôle technique et à la gestion financière des projets. L'ampleur de ces organisations est relative à l'importance des besoins. Les diocèses qui ont les programmes les plus chargés constituent des organismes diocésains pour assurer la direction des travaux et éventuellement une péréquation financière à l'échelle du diocèse. À Paris bien sûr, les Chantiers du Cardinal continuent leur œuvre d'équipement de la banlieue en lieux de culte ; à Lyon, un office diocésain des paroisses nouvelles remplit le même rôle ; à Versailles, il s'agit de l'Association des chantiers diocésains ; à Dijon, l'Association sociale, éducative et culturelle de la Côte d'Or ; à Metz, l'Association Notre-Dame de Metz ; en Alsace, un Comité diocésain de construction est mis en place. Les trois diocèses de la région, confrontés aux besoins importants en lieux de culte des quartiers implantés à la périphérie des villes industrielles se sont organisés de différentes manières.

Lors de sa première visite en tant que délégué régional du CNCE dans les diocèses qui lui sont confiés, le chanoine Carette découvre des situations contrastées. Mis à part celui de Lille, seul le diocèse d'Arras est « un peu structuré », avec son Comité diocésain mixte des chantiers⁴⁴⁵. A Cambrai, l'abbé Falempe est très seul. Il bénéficie de l'aide d'un métreur et vérificateur bénévole. A Amiens, le chanoine Malgras s'active à mettre en place une équipe. Le compte rendu de la réunion

⁴⁴⁵ AHDL CNCE Carton 10 : lettre du chanoine Carette à Mgr Vaumas, 23 janvier 1967.

interdiocésaine « Chantiers » organisée à Arras à l'initiative du chanoine Carette en sa qualité de délégué régional du CNCE permet de retracer l'histoire de l'organisation des diocèses en présence (Amiens, Cambrai, Lille et Arras)⁴⁴⁶.

- Les chantiers dans le diocèse d'Arras

Dans le diocèse d'Arras, outre les besoins de constructions, l'entretien des bâtiments, spécialement dans la région minière, réclame un investissement important. Le budget des chantiers dépend de celui de la chancellerie car le Comité des chantiers n'est pas constitué en association. C'est l'association diocésaine qui construit, emprunte, quête. L'organisation des chantiers a été confiée à un comité diocésain composé de laïcs représentatifs de toutes les régions du diocèse, devenu comité restreint permanent de quatre prêtres et quatre laïcs, ayant pouvoirs de l'évêché pour prendre toutes les décisions, tant sur le plan technique que sur le plan financier, après entente avec les comités locaux. Le comité est présidé par le chanoine Pattein, chancelier et M. Leweurs, directeur en retraite du Crédit Foncier. Le secrétaire est un ingénieur en retraite. Les membres sont des prêtres et des laïcs. Le comité est mixte, c'est-à-dire qu'il examine les différents aspects : juridique, financier, de propagande et sociologique.

Le diocèse d'Arras fait une collecte annuelle et recueille des sommes supplémentaires grâce aux contacts pris avec un certain nombre de personnalités. Deux emprunts diocésains ont en effet été contractés, l'un auprès de la Caisse d'épargne de Saint-Omer (30 000 francs), l'autre auprès de l'AFINER (50 000 francs).

Les prix des églises nouvelles du diocèse d'Arras font pâlir d'envie des responsables des Chantiers de Lille. Le chancelier de l'évêché d'Arras explique ainsi les raisons de ce résultat : « Les curés bâtisseurs s'ingénient à trouver de la main-d'œuvre, soit bénévole, soit au rabais, parmi leurs paroissiens. Le fait est surtout patent dans les cités minières⁴⁴⁷. » Il donne l'exemple du curé de Libercourt qui a pu disposer dès le début du chantier de son église de deux ouvriers qualifiés, entièrement à disposition en-dehors de leurs heures de travail. De la même façon, beaucoup d'autres ont obtenu des concours pour les terrassements, les fondations, les tranchées, voire la pose complète du carrelage... Le chancelier ajoute un détail qui concerne l'architecte : « Il arrive maintenant que les plans dressés par l'architecte constituent le seul travail qui lui est

⁴⁴⁶ AHDL CNCE Carton 10 : compte rendu de la réunion interdiocésaine « Chantiers » tenue à l'évêché d'Arras le 29 avril 1969.

⁴⁴⁷ AHDL CDL Carton 2 : lettre de Mgr Roux, chancelier de l'évêché d'Arras, au chanoine Carette, 31 octobre 1961.

demandé : j'ai ici un commis d'architecte à mon service, et qui me coûte moins cher pour la menée à bien des travaux que l'architecte dessinateur. Pour une église, l'abbé Pentel s'est chargé du tout : vous entrevoyez l'économie... »

- Les chantiers dans le diocèse de Cambrai

A Cambrai, c'est l'association diocésaine qui s'occupe des chantiers sous l'égide de l'abbé Henri Falempe, chargé de l'équipement religieux dans tout le diocèse à partir de juillet 1966. L'abbé se renseigne sur tous les projets officiels de construction et d'urbanisme. Les réservations de terrain pour les dix-huit églises projetées obtiennent l'accord des pouvoirs publics. L'association diocésaine entre pour les deux tiers dans le financement et la paroisse contribue pour un tiers. L'abbé Falempe, avec la collaboration de M. Wilmot, métreur-vérificateur bénévole, choisit un architecte auquel est confiée l'affaire après avis de la CDAS.

A la suite du premier emprunt de 1959, une commission de construction d'églises est constituée sous la présidence de Mgr l'archevêque auxiliaire, Henri Jenny, le 26 janvier 1960⁴⁴⁸. Elle comprend quinze membres ecclésiastiques et sept membres laïcs. Son objectif : envisager sous ses divers aspects le problème général des églises nouvelles dans le diocèse de Cambrai. Elle est structurée en trois sous-commissions :

1) La sous-commission de financement qui s'occupe du remboursement de l'emprunt et de l'attribution des fonds.

2) La sous-commission d'implantation qui s'occupe du choix du terrain et mesure l'importance des projets envisagés.

3) La sous-commission de construction qui veillera à réaliser des églises simples, solides et « sacrées », malgré la pauvreté des moyens qui sera souvent imposée.

Mgr Jenny insiste sur le fait que rien ne doit être entrepris sans en référer à la commission de construction d'églises et que le choix de l'architecte se fera en union avec la commission.

Le problème du financement, dont la résolution est envisagée par l'archevêque sous l'angle de la solidarité, passe, dans le diocèse de Cambrai, par l'établissement de secteurs de parrainage. Par ce biais, les curés et commissions paroissiales qui ont à construire de nouvelles églises se voient apporter pendant deux ans un appoint extérieur destiné à réduire leur dette. Ce sont des paroisses anciennes proches qui sont choisies

⁴⁴⁸ Mgr Jenny, « Commission de construction d'églises », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1960, p. 71.

pour parrainer les nouvelles : Anzin pour Raismes, Saint-Amand pour Vieux-Condé... Le comité de parrainage mis en place dans chaque secteur a pour rôle d'intéresser l'ensemble de la population à la construction et de développer le sens de la solidarité mutuelle entre les paroisses⁴⁴⁹. Il organise notamment la quête annuelle des « Églises nouvelles ». Il utilise exceptionnellement le procédé de souscription à domicile en 1961 car la récolte de fonds est urgente. La commission de construction d'églises a bien conscience de la délicatesse de ce type d'action mais veut tout tenter pour faire face à la situation : « Il est possible que cette souscription fasse un peu de tort à d'autres souscriptions, mais il faut courir ce risque étant donnée la situation dramatique des paroisses endettées au-delà de leurs possibilités et la paralysie du ministère d'un clergé obsédé par le souci de payer des dettes⁴⁵⁰. »

L'enjeu des chantiers de nouveaux lieux de culte pour l'Église et la difficulté de leur financement sont tels que l'archevêque de Cambrai intervient lui-même pour solliciter les fidèles lors de la quête de 1959. Il souligne : « Vous avez tous constaté l'extension rapide d'importantes cités autour des grandes villes de notre diocèse. Des populations nombreuses, le plus souvent composées de familles ouvrières, habitent de vastes immeubles, bâtis en toute hâte. [...] Il faut donner aux familles la possibilité d'assister à la messe dans une église toute proche, aux enfants d'aller au catéchisme, aux militants d'Action Catholique de tenir leurs réunions après de laborieuses journées de travail dans des locaux peu éloignés de leur logement. Or, la construction d'une église est à notre époque une charge trop lourde pour une seule paroisse. C'est pourquoi toute la communauté diocésaine doit se sentir responsable de ce problème urgent. C'est un devoir de solidarité entre tous les fidèles qui sont les membres du Corps du Christ⁴⁵¹. »

Pour alimenter le crédit consacré aux constructions nouvelles, le diocèse de Cambrai propose à ses fidèles deux solutions. La première est de souscrire à l'emprunt de 100 millions lancé en obligations de 10 000 francs, portant intérêt à 5,5 %, remboursable en quinze ans. La seconde est de faire des dons à l'association diocésaine. L'emprunt lancé le 1^{er} novembre 1959 est rapidement couvert. La première échéance est annoncée dans le bulletin diocésain en guise de publicité : « A partir du 1^{er} novembre

⁴⁴⁹ « Églises nouvelles : secteurs de parrainage », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1961, p. 141.

⁴⁵⁰ « Églises nouvelles : secteurs de parrainage », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1961, p. 142.

⁴⁵¹ « Appel de Mgr Guerry, archevêque de Cambrai à ses Diocésains pour la construction de nouvelles églises (à lire en chaire dans toutes les églises et chapelles du diocèse le dimanche 1^{er} novembre 1959) », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1959.

1960, les souscripteurs pourront toucher en banque 5,50 francs pour 100 francs d'obligation⁴⁵². »

Les quêtes en faveur des églises nouvelles sont organisées annuellement à grand renfort de publicité (cf. tracts et affiches, Vol. II, p.382). La propagande pour celle de 1962, par exemple, est organisée en cinq points : un communiqué à lire en chaire par tous les curés le 15 mai, des tracts distribués le même jour, des affiches posées à l'entrée des églises, dans les salles d'œuvre et les collèges, une information aux enfants du catéchisme et la quête proprement dite le 22 mai⁴⁵³.

Les tracts et affiches diffusés lors des quêtes annuelles sont dignes des meilleurs publicistes. Les images sont accrocheuses et les slogans percutants : « Quand un jeune foyer s'installe, tous se font un devoir de l'aider à équiper son ménage. Aidez donc vos frères à bâtir » (1964), « Ici pas d'église pas de messe » (1968), « Églises nouvelles, tous les chrétiens sont responsables » (1969).

L'implication de l'archevêque auxiliaire n'est pas pour rien dans le succès remporté par les souscriptions en faveur des églises nouvelles. Ses textes, publiés dans le bulletin du diocèse ou par voie de tract, sont porteurs d'un message enthousiaste. Un exemple parmi d'autres témoigne de la ferveur du président de la commission de construction d'églises : « C'est l'heure de bâtir. Que de buildings, que d'écoles, hôpitaux, édifices divers s'élevant dans les cieux gris du Nord ! Et c'est bien, et ce n'est pas assez : construire est le signe de la vie qui monte. Les chrétiens bâtissent eux aussi la maison de Dieu, la maison du peuple de Dieu. Certes nous ne sommes plus au temps des cathédrales ou des basiliques somptueuses. Mais nous ne sommes pas non plus au temps dit des « catacombes ». La communauté chrétienne dans les quartiers nouveaux a besoin de chapelles et d'églises nouvelles. [...] Elles [les églises nouvelles] n'auront pas de subvention de l'État. [...] Elles seront pauvres, elles seront simples, mais elles seront belles, si elles expriment leur adoration et leur invincible espérance⁴⁵⁴. »

L'année suivante, l'archevêque auxiliaire garde le même ton mais change de message, mettant en exergue le déséquilibre entre anciens et nouveaux quartiers :

⁴⁵² « La première échéance de l'emprunt émis pour la construction des églises nouvelles », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1960, p. 344.

⁴⁵³ « La quête pour les églises nouvelles », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1962.

⁴⁵⁴ Texte de Henri Jenny, archevêque auxiliaire du diocèse de Cambrai, cité par le chanoine Jacques Bavière, « Au sujet des huit églises nouvelles », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 21 janvier 1962, p. 27.

« Vous qui bénéficiez des sanctuaires de vos ancêtres, n'oubliez pas les jeunes et nombreuses populations qui cherchent le centre et le cœur d'une nouvelle paroisse⁴⁵⁵. »

Les initiatives originales, provenant d'un clergé particulièrement motivé par sa mission dans les nouveaux quartiers ne sont pas rares. L'une des plus audacieuse est celle qui a permis la réalisation de la cité paroissiale Sainte-Marie à Haulchin. Les fonds ayant servi à sa construction proviennent de la solidarité de la communauté diocésaine d'une part, en particulier du secteur de parrainage, mais aussi de la générosité de 800 familles d'autre part. C'est l'équipe réunie autour du prêtre constructeur, l'abbé Bourgeois, qui conçut le projet fou de demander à des familles, principalement de milieu ouvrier, de laisser la valeur d'un demi mois de salaire pour construire une église. 800 familles ont ainsi permis de récolter les 14 millions de francs nécessaires pour commencer les travaux. Dans cette même paroisse, des dons personnels et généreux de plusieurs ingénieurs des sociétés Usinor et Cail (un don de un million et deux de 500 000 francs) ont également permis de mener à bien le chantier, sans oublier les dons en travaux ou en nature. Dans ce registre, la société Usinor a donné dix tonnes de profilés.

Un autre cas permet de détailler la provenance des souscriptions, celui de l'église Sainte-Thérèse de Raismes. Il n'est pas moins riche d'initiatives originales. Sur les 65 000 francs récoltés en 1963, on compte la participation des prêtres (1700 francs), la récupération d'une tonne de capsules (350 francs), les économies d'une petite fille de six ans (5 francs), les efforts pendant un an des « accrochés pour verser 5 francs par mois » (20 000 francs), quatre titres remis par une modeste paroissienne d'Anzin (400 francs), des briques en pièces de un franc (4 570 francs), une séance de théâtre (3 645 francs), une soirée familiale (1 300 francs), les kermesses de plusieurs années (20 300 francs), un concert d'orgues à Anzin (1 300 francs)⁴⁵⁶.

Un dernier cas prouve combien l'ensemble du diocèse est sensibilisé au problème de la construction d'églises nouvelles. Pour le jubilé de l'archevêque, en 1965, c'est la construction d'une église dans un quartier nouveau qui lui est offerte, occasion d'une quête exceptionnelle, assortie d'une distribution de 40 000 brochures illustrées évoquant l'activité de constructeur de l'archevêque de Cambrai⁴⁵⁷. En 1961,

⁴⁵⁵ Henri Jenny, « Message de Mgr l'Auxiliaire : bâtissons dans l'espérance les églises nouvelles », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 28 avril 1963, p. 139.

⁴⁵⁶ « Nos églises nouvelles. Bénédiction de la première pierre de l'église Sainte-Thérèse de Raismes », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 31 mars 1963, pp. 115-116.

⁴⁵⁷ AD Cambrai CAS 1960-77 : lettre de Mgr Jenny aux doyens du diocèse, 14 avril 1965.

huit églises nouvelles ont été érigées dans le diocèse de Cambrai⁴⁵⁸. Les régions les plus touchées par le développement urbain sont : la ville de Cambrai, le secteur de Douchy-Denain, l'agglomération de Valenciennes, la région d'Hautmont-Maubeuge⁴⁵⁹.

La question des relations avec les services d'urbanisme se pose ici comme partout ailleurs : « Il faut, en effet, suivre les projets d'urbanisme et obtenir d'y être inséré, concevoir l'organisation pastorale et son équipement, réaliser celui-ci à temps pour que les populations qui arrivent dans les nouveaux logements se sentent accueillies par l'Église. » Mais la question des besoins financiers passe avant tout. Les constructions les plus modestes exigent des fonds importants, dont le tiers des dépenses est pris en charge par le diocèse. Quelques exemples de réalisations sont donnés : le coût de l'église Saint-Eloi s'élève à 31 millions, celui de Notre-Dame-de-Lourdes à Douai à près de 20 millions, celui de Sainte-Thérèse de Raismes à 33 millions, celui de l'église Saint-Roch, conçue par Pierre Pinsard, s'élèvera à 30 millions de francs⁴⁶⁰, etc. Le prix de la place revient de 400 à 600 francs selon les églises.

Toutefois, la qualité des constructions n'est pas négligée dans le diocèse de Cambrai. La commission de construction d'églises considère que l'on ne peut pas construire « à bon marché » ; « Si l'on veut édifier des églises ayant du caractère, l'on est tout de suite entraîné dans des dépenses fort lourdes. Et il faut donc y mettre le prix⁴⁶¹. »

Pour aller dans ce sens, le Père Capellades, alors directeur de la revue *L'Art sacré* et Joseph Pichard, directeur du salon d'art sacré, sont interrogés. Le Père Capellades recommande les architectes Joseph Belmont et Rainer Senn. Les deux maîtres d'œuvre sont aussitôt approchés par le chanoine Bavière. Le premier est retenu pour construire l'église Notre-Dame-de-Lourdes à Douai et le second ne peut répondre positivement à la proposition de construire l'église de la Solitude à Vieux-Condé. C'est Guillaume Gillet qui sera chargé en définitive de l'église de Vieux-Condé.

Pierre Pinsard est, quant à lui, chargé de la construction de l'église Saint-Roch à Cambrai. Il prononce dans ce cadre une conférence sur l'art sacré au Familia, cinéma de

⁴⁵⁸ « Sept églises nouvelles », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 15 octobre 1961, p. 332. L'auteur de l'article précise : « C'est la dernière fois que l'on emploie ce titre car le nombre des églises nouvelles s'élève maintenant à huit. »

⁴⁵⁹ « Vœux du clergé », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1963, p. 8.

⁴⁶⁰ Chanoine Jacques Bavière, « Au sujet des huit églises nouvelles », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 21 janvier 1962, p. 27.

⁴⁶¹ « Journée des églises nouvelles : 5 mai », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 28 avril 1963, p. 144.

Cambrai. Une exposition de ses œuvres religieuses est organisée et circule dans les paroisses du doyenné en question.

- Les chantiers dans le diocèse de Lille

Dans le diocèse de Lille, l'organisation des chantiers est particulièrement originale. Elle est l'un des exemples le plus souvent cité au niveau national pour son organisation et ses réalisations. La participation du chanoine Carette aux réunions du CNCE contribue certainement à faire connaître les Chantiers du diocèse de Lille, mais la création d'un Atelier d'art et d'architecture, équipe d'architectes laïcs qui construit anonymement les églises nouvelles, est inédite. Nous reviendrons sur cette association dans le chapitre sur les créateurs⁴⁶².

Deux curés bâtisseurs achevaient péniblement leur église quand, à l'exemple du diocèse de Versailles et devant des plans d'expansion urbaine, l'évêché a sollicité l'aide de quelques laïcs pour la construction de lieux de culte dans les nouveaux quartiers. Dès 1957, l'association des Chantiers du diocèse de Lille adopte la structure, les méthodes et les objectifs qu'elle a ensuite toujours gardés⁴⁶³. Elle est l'une des organisations aux rouages les plus importants, comportant, à l'instar de Paris et Bordeaux, des bureaux et un personnel laïc en partie rétribué. C'est pour aider les curés fondateurs que le Cardinal Liénart a confié à une équipe de laïcs du diocèse le soin de prendre en mains le problème des Chantiers du diocèse, groupant à la fois la politique d'implantation, le choix et l'achat des terrains, la construction des églises et leur financement.

Les Chantiers du diocèse sont une association loi 1901 composée de douze laïcs, Mgr Chavanat, chancelier de l'évêché, et le chanoine Carette assistant aux réunions à titre consultatif. Les statuts de l'association sont déposés le 23 juillet 1956⁴⁶⁴. Les Chantiers du diocèse de Lille ont pour objet :

1) Toutes activités susceptibles d'apporter un soutien utile et une collaboration efficace aux personnes qui, sous l'autorité de Monseigneur, Evêque de Lille, entreprennent de procurer les terrains et les bâtiments nécessaires au culte et aux œuvres catholiques.

⁴⁶² Cf. II B p. 243.

⁴⁶³ AHDL CNCE Carton 2 : « Orientations des Chantiers du diocèse de Lille », avril 1967, 4 p.

⁴⁶⁴ AHDL CDL Carton 1 : Statuts des Chantiers du diocèse de Lille, 23 juillet 1956.

2) L'organisation et le fonctionnement de services, destinés à fournir des renseignements d'ordre technique ou juridique, en vue de la réalisation de tous projets tendant aux mêmes fins.

3) La mise à la disposition de ses membres de tous moyens utiles à la réalisation de ces projets.

4) L'entente, la liaison et la coordination entre ses membres et les divers organismes avec lesquels ils doivent être en rapport à l'occasion de ces activités et généralement toute activité se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité.

Il est intéressant de se pencher sur la composition du conseil d'administration de l'association à sa naissance, et surtout des activités professionnelles de ses douze membres. En effet, la totalité des intéressés appartient au milieu des affaires de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing. On compte un directeur de banque, six industriels, un financier, un expert-comptable et un entrepreneur. On peut certainement voir là la permanence des liens entre la bourgeoisie industrielle locale et l'évêché, liens très forts depuis la montée en puissance des grandes familles du textile dans la région, au XIX^e siècle⁴⁶⁵, mais aussi et surtout la lucidité de l'évêché. En effet, l'épiscopat avait tout intérêt à solliciter les compétences administratives, techniques, artistiques et financières de ces laïcs, se rendant compte que « la construction de l'église est affaire d'hommes qui savent ce que sont la conclusion de marchés et l'élaboration de devis⁴⁶⁶. »

Les premières personnalités, contactées directement par l'évêché, en sollicitent d'autres à leur tour, parmi les plus grandes fortunes de la région. Ainsi Emile Meeschaert, financier de Tourcoing, propose-t-il de demander lui-même à Gérard Mulliez de représenter le secteur de la ville de Roubaix. A plusieurs reprises, les relations personnelles et professionnelles de leurs membres aideront les CDL à obtenir des terrains, par achat ou par échange, des facilités de crédit ou encore des dons substantiels.

Avant même la constitution en association des Chantiers, des réunions sont tenues pour définir les buts d'une telle structure. La première se tient le 6 février 1956, sous la présidence du Cardinal Liénart lui-même. Dès cette date, les principaux

⁴⁶⁵ Gérard Cholvy, Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine, vol. II 1880-1930*, Toulouse, Privat, 1986, p. 331.

Pierre Pouchain, *Les maîtres du Nord, du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, p. 231 : Achille Liénart est lui-même fils d'un négociant en toiles.

⁴⁶⁶ AHDL CDL Carton 2 : manuscrit d'un article à paraître dans la revue *Art chrétien*, n.d., n.s.

protagonistes de la future association sont réunis. Le but des chantiers est dès lors clairement défini : « La constitution de nouveaux quartiers pose un problème de réalisation d'églises, de salles d'œuvres et d'écoles, que son Éminence le Cardinal Liénart souhaite voir aboutir. Sur la demande de l'Évêque, nous avons cherché à former un comité ne se limitant pas seulement à Lille, mais groupant les villes de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Armentières, Hazebrouck et Dunkerque. Nous créerons une association loi 1901, qui aura pour but d'apporter un soutien financier et technique à la réalisation d'églises et de bâtiments nécessaires aux œuvres catholiques⁴⁶⁷. »

Les membres des CDL se présentent comme des bâtisseurs d'églises du XX^e siècle. Les CDL ne regroupent que des laïcs. « Sous une forme modernisée, ils ont repris la grande tradition des maîtres d'œuvre mettant leur talent au service de l'Église, ou des mécènes lui offrant les lieux de culte. Désireux de pratiquer une forme très concrète d'apostolat, des hommes, des chefs d'industrie, des banquiers, des architectes, des publicitaires, des journalistes, ont offert à leur évêque leurs compétences administratives, techniques, artistiques, financières⁴⁶⁸. » Un article paraît pour les dix ans de l'association qui souligne ce trait original de la composition du comité des CDL, exclusivement laïc : « C'était il y a dix ans. [...] Le nombre des nouveaux logements commençait à se multiplier, entraînant la création de nouvelles cités. [...] Le concile du Vatican n'avait pas encore mis en relief le rôle des laïcs dans l'Église. Et pourtant, c'est à eux que le Cardinal Liénart, évêque de Lille, confiait la construction des nouvelles églises⁴⁶⁹. »

Le comité est composé de trois commissions, créées afin de rendre l'action des CDL plus efficace⁴⁷⁰ :

- Une commission financière : elle comporte des directeurs de grandes banques et des techniciens de la finance. Ils étudient l'efficacité des méthodes à employer pour obtenir et gérer les dons et résultats des quêtes.
- Une commission publicitaire : elle regroupe des techniciens de la publicité, des journalistes et des éditeurs. Il lui appartient d'organiser les campagnes publicitaires, d'élaborer puis de réaliser le matériel de

⁴⁶⁷ AHDL CDL : compte rendu de réunion des CDL, 6 février 1956.

⁴⁶⁸ AHDL CDL Carton 2 : manuscrit d'un article à paraître dans la revue *Art chrétien*, n.d., n.s.

⁴⁶⁹ « Il y a encore aujourd'hui des bâtisseurs d'églises », *Nord Matin*, 29-30 janvier 1964.

⁴⁷⁰ AHDL CNCE Carton 7 : réponse des CDL à l'enquête du CNCE « L'Église de France va-t-elle rater l'opération « Eglises nouvelles » ? », 26 avril 1962, p. 4.

propagande : tracts, affiches, brochures. De plus, les journalistes membres de cette commission mettent au service des Chantiers leurs relations professionnelles afin d'alerter en temps utile toutes les techniques de diffusion collectives : presse, radio, télévision.

- Une commission technique : elle est chargée de toute l'étude d'implantation des églises et des rapports avec les services d'urbanisme et les municipalités. Cette commission travaille directement avec le comité d'architectes (Atelier d'art et d'architecture).

Pour mener à bien son ambitieuse politique d'équipement religieux, le diocèse de Lille est l'un de ceux qui s'endette le plus. Il arrive en quatrième position derrière Paris, Versailles et Annecy, bien avant Besançon, Lyon, Marseille...⁴⁷¹

Le financement des chantiers est assuré, pour commencer, grâce à l'autorisation de découvert de 50 millions obtenue auprès des agences locales des banques Crédit du Nord, Scalbert, CCF, Fiduciaire de France et Crédit lyonnais, dont les directeurs sont membres des CDL⁴⁷². Il est ensuite projeté de lancer un emprunt de 100 millions. A cet effet, le comité des CDL avait d'abord pensé prendre contact directement avec M. Bloch-Lainé, directeur général de la Caisse des dépôts, pour s'efforcer de débloquer un prêt de son établissement financier. Mais à la création du CNCE, il a préféré s'intégrer au prêt demandé par le comité national plutôt que d'agir séparément⁴⁷³.

Afin de rembourser les divers emprunts souscrits, Mgr Gand propose d'adresser à ses diocésains une lettre soulignant la priorité réservée en France aux investissements à la construction, et le fait que parallèlement, les constructions d'églises doivent être considérées comme prioritaires par les catholiques de France⁴⁷⁴. Le nouvel évêque marque son attachement aux Chantiers en plaçant l'œuvre, en importance, immédiatement après le denier du culte.

Le financement est également assuré par d'autres biais que l'emprunt et les quêtes. De nombreux dons viennent en effet alléger les charges des paroisses. On relève parmi les souscripteurs les plus généreux beaucoup de sociétés ou dirigeants de sociétés. Pour l'année 1961 par exemple, quelques noms ressortent tels que : Crédit du Nord,

⁴⁷¹ AHDL CNCE Carton 4 : projet de taxe au prorata du volume des emprunts pour assurer le budget 1970, CNCE, 14 mai 1970.

⁴⁷² AHDL CDL : compte rendu de l'assemblée générale des CDL, 26 janvier 1959.

⁴⁷³ AHDL CDL Carton 1 : compte rendu de réunion du CNCE, 16 décembre 1960.

⁴⁷⁴ AHDL CDL : compte rendu de réunion des CDL, 21 juin 1965.

Filatures Prouvost, Peignages d'Armentières, Etablissements Delespaul Havez, Brasserie du Pélican, Société Le Blan, Etablissements Masurel...⁴⁷⁵

Les curés sont également sollicités pour susciter des souscriptions. Si certains, comme le « merveilleux » curé de Ronchin, parviennent à créer un esprit de solidarité entre leurs paroissiens, ou à susciter des dons de particuliers comme le curé de Saint-Pol-sur-Mer qui sollicite l'usine de pétrole BP, tous ne peuvent être aussi efficaces⁴⁷⁶. Les CDL leur demandent toutefois d'intervenir par une annonce en chaire de la quête annuelle des Chantiers, qui consiste en la lecture d'un mot de l'évêque. Afin de sensibiliser les curés à la nécessité de l'action des Chantiers, une visite des paroisses nouvelles est organisée régulièrement, à l'occasion de la journée des vœux de l'évêque. Une nouvelle expérience de propagande est menée dans la paroisse Saint-Maurice à Lille, à l'initiative de la commission financière. Elle vise particulièrement les personnes non pratiquantes mais qui font appel à l'Église pour les grandes circonstances de la vie. Le curé de la paroisse est chargé de dresser la liste de cette catégorie de paroissiens, puis de désigner une vingtaine de personnes qui déposeront les tracts puis ramasseront les dons.

La commission de publicité, essentiellement composée de journalistes, s'active à créer un climat autour des Chantiers, signaler les faits intéressants dans les journaux, à la radio et la télévision, prouver que l'argent donné est employé de manière utile et que les souscripteurs doivent continuer à donner⁴⁷⁷. Les slogans ou phrases de titre qui paraissent dans la presse régionale révèlent l'attitude offensive adoptée par les CDL : « Aidez à construire la maison de Dieu », « Nouvelles églises berceaux de nouvelles chrétientés », « Si ta main bâtit la maison de Dieu, la main de Dieu bénira ta maison »... L'organe de diffusion de l'activité des CDL est d'abord un petit bulletin à l'aspect de tract publicitaire. A partir du sixième numéro, l'ambition est tout autre. Le bulletin des Chantiers devient alors une véritable revue avec reportage photographique en couleur.

Sur le plan architectural, quelle est la doctrine des CDL ? Une intervention du président des CDL devant les curés du diocèse expose les conceptions artistiques et pastorales de l'organisation⁴⁷⁸. Les crédits étant limités, il est indispensable d'orienter les efforts vers une recherche sur la forme et le volume plutôt que de vouloir utiliser des

⁴⁷⁵ AHDL CDL Carton 2 : liste des souscripteurs de l'année 1961.

⁴⁷⁶ AHDL CDL Carton 1 : compte rendu de réunion de la commission financière des CDL, 30 juin 1958.

⁴⁷⁷ AHDL CDL Carton 1 : compte rendu de la réunion de la commission publicité des CDL, 1^{er} octobre 1958.

⁴⁷⁸ AHDL CDL Carton 2 : exposé de Henri Wallaert aux curés de Dunkerque, 8 octobre 1963, aux curés de Lille, 14 novembre 1962.

matériaux riches. Avant même la diffusion du texte conciliaire *Gaudium et Spes*, les CDL affirment rechercher une participation communautaire aussi étroite que possible au sacrifice de la messe, d'où la volonté d'unification des espaces intérieurs.

A partir de 1964, le comité des Chantiers du diocèse de Lille multiplie les chapelles provisoires dans les nouvelles ZUP⁴⁷⁹. Cette formule économique correspond en outre aux désirs des curés, se limitant à une réalisation très simple.

Les rapports entre ce comité supervisant toute la chaîne de construction d'église, du choix de l'architecte au financement, et les curés fondateurs, auparavant seuls gestionnaires de toutes ces étapes, sont-ils toujours sereins ? Il ne semble pas que ce soit le cas dans la paroisse du Saint-Curé-d'Ars à Lille puisque les différends entre le curé et les CDL donnent lieu à la rédaction d'un protocole d'accord délimitant désormais les responsabilités de chacun. En effet, une surface trop importante avait été demandée et même imposée par le curé fondateur. Les rôles sont répartis clairement dans le protocole d'accord, écartant le curé du chantier, une fois le projet établi⁴⁸⁰. Les articles suivants définissent la participation des uns et des autres au cours du projet :

« Art. III : Le programme est établi par l'évêché, après consultation du curé fondateur et sur avis de la commission pastorale et liturgique (nombre de places, chapelle de semaine, sacristies...).

Art. V : L'Atelier d'art et d'architecture (AAA) remettra au maître de l'ouvrage un avant-projet qui sera étudié en commission ; celle-ci se composera des représentants de l'évêché, du curé fondateur, des représentants des CDL et de l'AAA.

Art. XI : Après consultation, les firmes chargées de la construction sont désignées par les CDL. L'AAA, maître de l'œuvre, donne les ordres de service aux entreprises choisies, dirige leurs travaux et arrête leurs mémoires.

Art. XIII : Le curé fondateur doit créer un comité paroissial, qui aura pour mission d'intéresser la future paroisse à la construction de l'église. »

Les diocèses du Nord-Pas-de-Calais, confrontés à des besoins nombreux et pressants de lieux de culte dans les nouveaux quartiers résidentiels ont été contraints de s'organiser, de gérer des budgets serrés, de promouvoir leur œuvre de constructeurs. L'enjeu est important, mais les moyens sont limités. Le nombre des projets et la spécialisation exigée pour leur suivi impliquent la disparition des curés bâtisseurs.

⁴⁷⁹ AHDL CDL : compte rendu de réunion des CDL, 16 novembre 1964.

⁴⁸⁰ AHDL CDL : compte rendu de l'assemblée générale des CDL, 30 janvier 1961.

L'Église fait appel aux laïcs non seulement pour financer, mais aussi pour organiser les chantiers. Selon l'ampleur des besoins, les comités ou commissions institués sont plus ou moins importants, ont plus ou moins de compétence et de liberté d'action. Les Chantiers du diocèse de Lille figurent parmi les organisations les plus remarquées au niveau national.

La constitution des différentes structures diocésaines attire l'attention sur un point important de la construction des églises nouvelles : celui de la multiplicité des acteurs de la commande. Comme dans le cadre de la reconstruction, les laïcs sont nombreux à s'imposer dans le débat sur les constructions d'églises.

c) Évolution liturgique et pastorale

- Une nouvelle vision de la pastorale

Dès sa création, le CNCE pose la question des conditions pastorales d'implantation des églises. Le problème majeur est la rareté des études de sociologie générale dans les grands ensembles. Quel genre de société s'y forme ? Quelle y sera la fonction paroissiale ? Ces questions restent sans réponse sérieuse sans l'appui d'études préalables. Le CNCE entreprend donc d'interroger les diocèses sur ces questions⁴⁸¹ :

- Quels sont les types de relations sociales dans les grands ensembles : centripètes ou centrifuges ? En fonction de quels facteurs ?
- Y a-t-il des villages dans les villes ? Les activités non résidentielles sont-elles extérieures aux grands ensembles ?

Ce type d'enquête concerne la sociologie de la ville en général et celle des grands ensembles en particulier. Elle pose d'un point de vue pastoral la question qui est la même que celle qui se pose pour les équipements publics : le grand ensemble se suffit-il à lui-même ?

Du point de vue pastoral, elle doit aider à définir le plan d'évangélisation des nouveaux quartiers et à clarifier les orientations à prendre : créer des petits centres religieux ou des grandes églises centrales ? Multiplier les paroisses ou multiplier les chapelles autour d'un même curé ?

Dans les années 1950, il ne fait aucun doute que l'évangélisation des masses passe par la construction d'églises. Les écrits de Paul Winninger représentent un

⁴⁸¹ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 5 novembre 1962.

véritable plaidoyer en faveur de la multiplication des lieux de culte dans les villes. Dans son ouvrage *Construire des églises*, de 1957, l'auteur fait référence à l'archevêque de Malines qui déclarait en 1952 : « Le remède le plus efficace contre la déchristianisation des masses et le premier à appliquer, c'est la construction d'un centre paroissial, avec son église propre et ses œuvres adaptées, partout où le bien spirituel d'un nombre respectable de fidèles l'exige⁴⁸². » Sa thèse, basée sur l'expérience allemande, est de réduire la taille des paroisses urbaines à 1 500 âmes au maximum par prêtre. Elle s'appuie sur la réforme du concile de Trente qui posa comme limite de taille pour la paroisse, celle où le pasteur puisse connaître toutes ses ouailles. Paul Winninger prône, pour tendre vers ce modèle idéal, la multiplication des lieux de culte, et par là même leur modestie. En réalité, les normes établies par le CNCE se baseront sur l'expérience des Chantiers du Cardinal, organisme actif depuis 1931.

L'abbé Pailloncy, secrétaire général des Chantiers du Cardinal à partir de 1959, est invité à présenter les Chantiers du Cardinal lors d'une session du CNCE⁴⁸³. Il fait part des normes de pastorale que l'organisation des Chantiers du Cardinal estime correspondre aux besoins des populations des nouveaux quartiers, soit une église pour 10 000 habitants en moyenne⁴⁸⁴.

Se basant sur l'expérience parisienne, le CNCE considère que les zones urbaines à forte densité devraient avoir en moyenne un lieu de culte pour 10 ou 12 000 habitants, les zones à densité moindre un lieu de culte pour 5 000 habitants. Il faut noter que cette norme coïncide avec celle établie par le ministre de la Construction fixant l'« unité de quartier » à 3 000 ou 3 500 logements, soit 12 000 à 15 000 habitants. La distance est également considérée comme un facteur déterminant de la pratique religieuse. Si l'église n'est pas située dans le cadre habituel de la vie, au même titre que la boulangerie, l'épicerie et le bureau de tabac, elle semble trop éloignée et les prétextes faciles suffisent à dispenser de l'obligation religieuse. D'après certaines études de sociologie religieuse, un lieu de culte en zone urbaine de densité régulière est inefficace au-delà de 600 mètres⁴⁸⁵. En outre, l'implantation doit être au centre du quartier à

⁴⁸² Paul Winninger, *Construire des églises. Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les villes*, Paris, Cerf, 1957, p. 7.

⁴⁸³ AHDL CNCE Carton 2 : notes manuscrites prises par le chanoine Carette lors de la session des responsables des constructions d'églises, organisée par le CNCE les 26-27 avril 1963.

⁴⁸⁴ Le calcul de ce ratio est fonction d'un compromis entre exigences pastorales et moyens financiers. Le détail de sa définition est explicité par Debié et Vérot, op. cit., pp. 152-153.

⁴⁸⁵ AHDL, CNCE Carton 2 : « La construction des églises nouvelles en France », n.d., p. 2.

desservir, à proximité des centres commerciaux, du groupe scolaire, des principales voies d'accès⁴⁸⁶.

La surface de l'édifice religieux est définie quant à elle par un article de *L'Art chrétien* consacré au programme des chantiers de Paris⁴⁸⁷. A partir d'une enquête sur le nombre de pratiquants, le volume de l'église est fixé à 5 % de la population totale. En effet, considérant que 10 à 15 % de la population assiste aux offices, répartis en trois messes le week-end, le nombre de places calculé au plus juste doit représenter 5 % de la population totale. D'où la nécessité d'églises de 500 à 700 places selon la taille et la densité de population des paroisses. Le programme prend également en considération les dépendances (salles de catéchisme, locaux d'œuvres) qui doivent avoir la même surface de l'église, en sous-sol ou en surface selon le terrain disponible.

Mais les incertitudes de la pastorale dans les années 1960 conditionnent de nouvelles expériences et tentatives en matière de constructions de lieux de culte. Le responsable des Chantiers du diocèse de Lille résume ainsi l'évolution de la situation : « Quand nous avons commencé nos réunions au plan national, nous étions mandatés par nos évêques pour bâtir des églises, et nous nous demandions alors : comment bâtir ? Où bâtir ? Il semble que les questions ont évolué rapidement et tous, plus ou moins, en étions il y a peu de temps à celle-ci : que faut-il bâtir, églises ou salles polyvalentes ? Aujourd'hui la question est encore plus brutale que nous posent certains pasteurs : faut-il bâtir⁴⁸⁸ ? »

Dans l'immédiat après-concile, la question de la nécessité d'un bâtiment « spécialisé » pour le culte chrétien se fait entendre. La définition que donne de l'église Mgr Bekkers, évêque de Bois-le-Duc en Hollande est significative à cet égard : « une sorte de grande chambre de famille où les chrétiens se rassemblent pour rencontrer le Seigneur et se rencontrer les uns les autres dans le Seigneur. Rien ne la distingue spécifiquement des espaces ou bâtiments avoisinants. L'architecture n'a aucun rôle spécial à y jouer : il suffit qu'elle soit fonctionnelle, simple, hospitalière, et permette aux fidèles de témoigner du Christ dans ce monde et pour ce monde. Enfin rien

⁴⁸⁶ AD Cambrai Carton tracts et documents : « L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire », CNCE, mai 1964, pp. 4-5.

⁴⁸⁷ AHDL CNCE Carton 2 : note manuscrite du chanoine Carette reprenant l'article « Programme des chantiers de Paris », *L'Art chrétien*, 1960, n° 20, p. 39.

⁴⁸⁸ AHDL CNCE Carton 2 : « Orientations des Chantiers du diocèse de Lille », avril 1967, p. 2.

n'empêche que, le cas échéant, cet espace soit employé à d'autres usages que celui du culte⁴⁸⁹. »

La question de l'utilisation de locaux sociaux ou culturels par les communautés chrétiennes a même été posée dans les grands ensembles. Dans le diocèse de Lille, elle ne s'est posée que pour les lieux de culte provisoires « car les dits locaux sont...rarissimes pour ne pas dire inexistants. Et d'autre part, le climat psychologique ne semble pas propice à une telle ouverture !... L'ostracisme ne venant pas, croyez-le bien, des communautés chrétiennes⁴⁹⁰ ! » Le partage de locaux entraîne évidemment une réduction notable des coûts mais aussi une perte d'identité du lieu de culte. Les voix qui s'expriment à ce sujet montrent combien il est difficile en France de remettre en question l'identité du lieu de culte catholique. François Mauriac prend lui-même la plume pour marquer son opposition à de tels projets. Il appuie en cela l'avis du Père Congar paru dans la revue *Esprit* de février 1965 qu'il cite : « Certains iraient jusqu'à mettre en question la convenance d'avoir des églises comme édifices particuliers. Ils ne mettent pas en cause seulement le caractère monumental et prestigieux, que nous accepterions de critiquer avec eux, mais l'existence d'un local à part, du moins en dehors de son utilisation fonctionnelle le dimanche. Ici, nous ne serions plus d'accord... » A quoi François Mauriac renchérit : « Moi non plus, certes⁴⁹¹ ! »

Le colloque de 1965 sur l'implantation des lieux de culte permet de dégager quelques perspectives dans le domaine pastoral⁴⁹². Le lieu de culte doit être un carrefour, un ferment nécessaire à la constitution d'une communauté chrétienne. Le retard dans l'implantation des lieux de culte est vu comme l'une des causes principales de la déchristianisation. Tous les prêtres refusent l'église « œuvre d'art » et l'église « monument ». Ils souhaitent des églises sobres, des matériaux simples, en harmonie avec les besoins spirituels des habitants. L'ordre d'urgence donne néanmoins la priorité à l'édification d'un centre paroissial, le lieu de culte devant apparaître lorsque la communauté se sera affirmée. Ces considérations vont dans le sens des expériences lilloises. La multiplication des besoins à partir de 1963 a poussé les Chantiers du diocèse de Lille à privilégier la construction de salles polyvalentes. Cette solution est jugée économique et pratique sur le plan pastoral, à une époque où les besoins de la

⁴⁸⁹ Mgr Bekker, article de *Tijdschrift voor Architectuur en Beeldende Kunsten*, mars 1965, cité par Frédéric Debuyst, *L'art chrétien contemporain, de 1962 à nos jours*, Tours, Mame, 1988, p. 18.

⁴⁹⁰ AHDL CNCE Carton 2 : « Orientations des Chantiers du diocèse de Lille », avril 1967, p. 4.

⁴⁹¹ François Mauriac, « Le bloc-notes de François Mauriac », *Le Figaro littéraire*, 1-7 avril 1965.

⁴⁹² Jean Pelissier, « Des prêtres et des lieux de culte pour un demain qui se décide aujourd'hui », *La Croix du Nord*, 16 février 1965.

catéchèse et de l'action catholique priment sur le cultuel proprement dit. En effet, elle permet la création d'une communauté paroissiale qui, le moment venu, désirera et bâtira son église. Cinq implantations de ce genre ont été réalisées entre 1964 et 1966 dans le diocèse de Lille⁴⁹³.

La fin des années 1960 voit se multiplier les réflexions sur l'église dans la ville moderne et annoncent un virage de la pastorale. Un ouvrage remet particulièrement en question le modèle de la paroisse. Il s'agit du livre de Joseph Comblin, *Théologie de la ville*, qui se veut une critique radicale de cette unité territoriale⁴⁹⁴.

Un rapport antérieur du chanoine Carette prouve que cette vision de l'inadaptation de l'unité paroissiale à la pastorale urbaine était alors répandue dans le clergé. Ce rapport touche directement à la question de l'unité pastorale et remet en question la création de paroisses nouvelles. Le chanoine Carette déplore : « Trop souvent on conclut : à toute extension de logement doit correspondre une paroisse nouvelle. Ce faisant, on a peut-être trop construit et sur des programmes contestables. [...] Une réflexion rationnelle est nécessaire, qui doit s'appuyer sur les prévisions de l'avenir et non pas seulement sur les coutumes du passé⁴⁹⁵. »

La revue *Église d'Arras* publie elle aussi en 1969 un article sur la question intitulé : « Réflexion pastorale : les chantiers diocésains »⁴⁹⁶. La question de l'équipement religieux des nouveaux ensembles urbains est au cœur du problème posé : « Faut-il continuer de bâtir des églises comme par le passé ? » Exemple est pris de la région parisienne où plusieurs expériences d'utilisation de salles polyvalentes ont été menées. D'un côté, le renoncement au bâtiment-église est le renoncement au signe extérieur de richesse que constitue la propriété d'une vaste surface bâtie, de surcroît peu utilisée. D'un autre côté, la location est très onéreuse, des problèmes d'entretien et de décor se posent inévitablement. Le débat de fond porte aussi sur la valeur de l'urbanisme, l'identité de la ville elle-même : « Tout quartier d'une certaine importance doit avoir sa vie propre. N'est-il pas important qu'il y ait une expression extérieure et matérielle de son âme religieuse ? N'y a-t-il pas, sinon, un risque de sécularisation totale ? » La solution proposée ici est la construction de chapelles restreintes qui n'assureraient pas les rassemblements importants du dimanche, mais serviraient de lieux

⁴⁹³ AHDL CNCE Carton 2 : « Orientations des Chantiers du diocèse de Lille », avril 1967, 4 p.

⁴⁹⁴ Joseph Comblin, *Théologie de la ville*, Paris, Éditions universitaires, 1968, 495 p.

⁴⁹⁵ AHDL CNCE Carton 9 : Chanoine Carette, « Pour construire une église », 17 janvier 1967, 8 p. dactylo.

⁴⁹⁶ « Réflexion pastorale : les chantiers diocésains », *Eglise d'Arras*, 3 janvier 1969, p. 41.

de recueillement et de prière. Quant à l'utilisation de locaux polyvalents pour les grandes assemblées, on pourrait envisager la construction de locaux en co-association avec d'autres organismes. De telles solutions seront mises en oeuvre dans le Nord-Pas-de-Calais au cours des années 1980.

Le père J. Potel rédige en 1969 une note sur les aspects apostoliques de l'équipement religieux en milieu urbain, à partir de 36 analyses de situation dans 16 diocèses hors de la région parisienne. La tendance est plutôt de réduire les projets, de temporiser et de freiner la construction de nouveaux lieux de culte. Pour une grande majorité, il est toujours nécessaire de construire, même si certains émettent des réserves et des remises en cause. Ces positions découlent de la conception de la présence de l'Église dans le monde d'aujourd'hui et des orientations missionnaires que cela entraîne, la vision d'une pastorale à un échelon territorial plus vaste que la paroisse, l'interrogation sur ce que devient le « sacré »⁴⁹⁷.

La pastorale évolue de manière radicale au cours des Trente Glorieuses. Le mode d'évaluation des besoins en lieux de culte des nouveaux quartiers, basé au départ sur l'expérience des Chantiers du Cardinal, est vite désuet. L'unité paroissiale est remise en cause, l'interrogation porte même sur la forme du lieu de culte.

Lors d'une session de travail de la SARES, remarque est faite qu'« autrefois la vie religieuse s'identifiait à la vie culturelle. Aujourd'hui elle consiste à vivre sa foi dans le monde, c'est-à-dire à afficher un certain comportement et à le diffuser. Pour cela le bâtiment-église perd sa nécessité au profit d'autres besoins axés sur la formation des personnes⁴⁹⁸. » En résumé se pose le problème du sacré : le christianisme est-il un culte envers Dieu ou « l'évangile dans toute sa vie » ? Si l'option choisie est la seconde, le bâtiment perd son importance.

La pression de certains groupes de catholiques « anti-monuments » se fait vivement sentir au début des années 1970. En témoigne un article du mensuel *Lettre*, publié par les éditions du Temps Présent, intitulé : « Avons-nous à lutter contre la construction de nouvelles églises ? »⁴⁹⁹. Le parti pris des auteurs, non identifiés, est clairement exposé en introduction : « Est-il juste aujourd'hui de s'acharner à construire de nouvelles églises ? N'est-ce pas mettre le doigt dans un engrenage qui nous entraîne

⁴⁹⁷ AHDL CNCE Carton 5 : Père J. Potel, « note sur les aspects apostoliques de l'équipement religieux en milieu urbain », janvier 1969.

⁴⁹⁸ AHDL CNCE Carton 6 : compte rendu de Mgr Vaumas, enquête SARES, session des 22-23 septembre 1969.

⁴⁹⁹ « Avons-nous à lutter contre la construction de nouvelles églises ? », dossier de *Lettre*, octobre 1970, n° 146, pp. 16-20.

irréremédiablement vers une façon de vivre la foi que nous ne pouvons plus accepter ? Et s'il en est ainsi, n'avons-nous pas l'obligation de nous y opposer ? » À partir de l'exemple des Chantiers du Cardinal, l'article analyse le mécanisme du financement des églises nouvelles. Outre la participation des fidèles, le doigt est pointé sur la part prise par les puissances financières et l'État dans le budget des constructions de lieux de culte. En effet, l'État a accordé trois emprunts en 1962, 1966 et 1969, et des entreprises privées versent de l'argent ou accordent des terrains. L'article dissèque les raisons politiques de ces financements. Selon les auteurs, l'emprunt de 1966 a fait l'objet d'une lettre de Georges Pompidou, alors Premier ministre, à Mgr Goué entre les deux tours des élections présidentielles de 1965 ; l'emprunt de 1969 aurait été négocié au moment des élections qui ont suivi les événements de mai 1968. Ces emprunts ont une portée politique : pour les accorder, il a fallu que l'État élabore une dérogation à la loi de Séparation, n'était-ce pas indirectement financer le culte ? La séparation s'estompe, l'État entend acheter la bienveillance de l'Église.

Les auteurs du même article remarquent également que l'Église, censée parler aux pauvres, s'adresse aux puissants de ce monde pour construire des lieux de culte. Ils passent en revue les faits qui prouvent, selon leur interprétation, la compromission de l'Église. La présidence de l'ANCER a d'abord été tenue par le président honoraire du Crédit Lyonnais, puis par le directeur du Crédit industriel et commercial. L'emprunt de 1962 a été négocié par le PDG de Babcock et Wilcox. En outre, le cardinal-archevêque de Paris a reçu en mai 1960 dans ses salons une centaine de directeurs de sociétés pour les solliciter en faveur des Chantiers.

Arguant de l'imposture des grands qui imposent aux fidèles de leur verser des intérêts pour ces prêts, des sociétés de publicité qui organisent les campagnes de collecte à grands frais et de la coïncidence entre une option politique conservatrice et le financement actif des Chantiers (en mettant en parallèle les voix recueillies par Pompidou et l'argent récolté pour les Chantiers par habitant) l'article dénonce : « Il faut cesser de donner aux Chantiers du Cardinal. » Le message, au-delà d'une polémique à propos de la gestion des chantiers et des moyens capitalistes employés pour les financer, tient d'une vision militante et missionnaire de l'Église au service du pauvre, refusant « le visage d'une Église possédante, contre-témoignage révoltant et scandale aux yeux de tous. »

La pastorale et les formes mêmes des lieux de culte catholiques bénéficient des recherches d'une science humaine alors en plein développement, la sociologie. L'église dans cette approche n'est pas considérée uniquement comme lieu de culte mais bien comme équipement urbain, lieu de recueillement, empreinte du sacré dans la ville. Dans le contexte de l'équipement des villes en extension, la sociologie religieuse produit des études auxquelles se référer pour mieux comprendre le terrain d'implantation des nouveaux lieux de culte et orienter judicieusement la pastorale. Cette discipline nouvelle élabore des instruments de travail, se dote d'organes de diffusion et de publication. Il existe plusieurs organismes internationaux en sociologie des religions : la FERES (Fédération internationale des instituts ou centres de recherche socio-religieuses) qui publie la revue *Social Compass* concernant toutes les religions, la CISR (Conférence internationale de sociologie religieuse) qui regroupe les sociologues de toutes les religions à titre personnel et l'Association internationale de sociologie qui comporte un groupe de recherches en sociologie de la religion⁵⁰⁰.

Le recours aux enquêtes sociologiques est imposé à la suite du concile : « Les œuvres d'apostolat doivent être exactement adaptées aux nécessités actuelles. Pour y parvenir plus efficacement et avec fruit, on utilisera les enquêtes sociales et religieuses⁵⁰¹. » Le CNCE commande une enquête sociologique répondant aux questions : « Que faut-il construire ? », « Où faut-il construire ? », « Pour qui faut-il construire ? » Une équipe de chercheurs, psychologues et sociologues est chargée d'appliquer au domaine de l'équipement religieux des techniques expérimentées et mises au point pour appréhender la réalité telle qu'elle est vécue par une population. Le chantier de travail est ouvert en 1967. Le but est d'élaborer plusieurs hypothèses de politique à proposer aux personnes ou groupes concernés par les bâtiments-églises⁵⁰². La hauteur des coûts engagés dans ces programmes (375 millions de Francs de 1945 à 1965) justifie cette étape préliminaire consacrée aux études.

Le CNCE charge Jacques Antoine, directeur de la Société d'économie et mathématique appliquée (SEMA) et président de la SOFRES de diriger ces recherches. Une synthèse du comportement des fidèles quant à la fréquentation des lieux de culte,

⁵⁰⁰ Chanoine J. Verscheure, « Urbanisation et pastorale. Ce que la sociologie peut apporter à la pastorale en milieu urbain », *L'Art sacré*, janvier 1964, p. 9 ; « Les organismes internationaux en sociologie des religions », *La Croix*, 7 mai 1971.

⁵⁰¹ Charge pastorale des évêques, n° 17. Voir : Église catholique romaine – Concile. *La charge pastorale des évêques. Décret « Christus Dominus »*, Paris, Cerf, 1969, 467 p.

⁵⁰² AHDL CNCE Carton 4 : documents de travail pour les participants des sessions de septembre 1969, SARES, Paris.

une étude prévisionnelle de l'évolution démographique en France et une étude psychosociologique sur les attitudes de la population à l'égard du besoin de fréquentation d'équipement religieux sont établies dans ce cadre⁵⁰³. L'enquête repère les mutations sociales que l'Église se doit d'analyser pour mieux cibler son action de constructeur. Elles concernent : la concentration de la population dans les villes, la diversification des lieux d'activité, la mobilité des populations, la personnalisation (les jeunes se sentent de moins en moins liés par des obligations), la démesure du poids des structures actuelles de l'Église par rapport au nombre de prêtres. L'enquête conclut que le faible taux de pratiquants ne signifie pas nécessairement une déchristianisation mais peut-être seulement une plus grande distance par rapport aux structures de chrétienté.

Ces résultats ont une influence sur la question de l'équipement religieux. Il apparaît en effet que le premier objectif auquel a voulu répondre l'Église, le rassemblement dominical des pratiquants réguliers, est à revoir. Clergé et population s'accordent pour estimer de plus en plus cette fonction comme secondaire et pour dissocier la messe du dimanche et l'église. L'objectif est d'étudier en profondeur les options qui doivent être à la base des programmes d'équipement religieux, lesquels constituent l'un des moyens d'insertion de l'Église dans la société.

En novembre 1969, le Père Capellades transmet dans un cercle confidentiel une première version du rapport intitulé « Pour une politique d'équipement religieux », rédigé à partir de l'ensemble des travaux de sociologie engagés par le CNCE pour être présenté à l'épiscopat.

Dans le diocèse de Lille, aucun chantier ne démarre sans consultation préalable du Centre régional d'études socio-religieuses (CRESR)⁵⁰⁴. Créé comme centre diocésain en 1959, il est sollicité par les diocèses voisins et devient régional fin 1964. Son directeur présente le nouvel organisme aux curés en ces termes : « Pourquoi ce nouvel organisme ? L'Église ne peut plus, ne doit plus, se passer des techniques modernes pouvant améliorer son administration et accroître son efficacité apostolique. Où, quand, pour qui, selon quel planning construire églises, écoles, locaux paroissiaux ? Quand, comment faire appel aux contributions des fidèles ? Comment se recrutent les vocations⁵⁰⁵ ? ». La mission du Centre d'études socio-religieuses est de répondre à ces

⁵⁰³ AHDL CNCE Carton 3 : extrait de l'article de Jacques Antoine, « Eglises de l'an 2000 », *Construire l'Église*, n.d.[1967], pp. 20-21.

⁵⁰⁴ Le rôle du CRESR est défini par son président Claude Traullé, « Une expérience unique en France, le Centre d'études socio-religieuses de Lille », *La Croix*, 7 mai 1971.

⁵⁰⁵ AHDL P 291: lettre du Centre diocésain d'études socio-religieuses aux curés, juin 1959.

questions. Pris en charge financièrement par les trois diocèses de la région Nord-Pas-de-Calais, il fournit à chacun d'eux une part de son activité proportionnelle à la part prise dans son budget. L'équipe permanente est formée, outre son directeur qui se consacre aux problèmes d'organisation et aux relations au plan national et international, de deux sociologues de formation universitaire et de deux secrétaires. Intégré dans le dispositif organisationnel de l'Église locale, le CRESR n'en a pas moins une indépendance absolue et assure la responsabilité scientifique de ses travaux. Le centre peut proposer lui-même des sujets mais la décision revient en dernière instance à la hiérarchie. Parmi les premières études menées, on compte celles relatives à la pratique dominicale dans le diocèse de Lille et dans le diocèse d'Arras, celle sur le clergé (démographie, enquête d'opinion sur le prêtre), l'enseignement libre. Les recherches s'orientent ensuite, aux alentours de 1970, sur les problèmes d'organisation de l'Église : implantations d'églises et d'équipements religieux, délimitations de paroisses et de doyennés, études statistiques sur les finances de l'Église.

Le CRESR fait même œuvre de formateur dans le cadre de journées d'études. Ainsi est organisée en 1970 une journée d'études au grand séminaire de Lille sur le problème de la construction ou de la non construction des églises et de leurs annexes⁵⁰⁶. Mgr Gand préside lui-même la journée. La présentation des thèmes abordés reflète les résultats des études sociologiques menées par le centre :

1. La politique de rassemblement des chrétiens n'est-elle pas opposée à celle du « tombeau vide » ? Pour une foi authentique, ne convient-il pas actuellement d'y revenir ? Et les rassemblements en petits groupes, voire « domestiques » ne sont-ils pas les meilleurs ?

2. N'est-il pas radicalement faux de sacraliser des lieux ?

3. La pauvreté évangélique est-elle conciliable avec un immobilier nécessairement triomphaliste du point de vue d'un nombre important de Français ?

La note du chanoine Verscheure, qui dirige le CRESR, va même plus loin, posant des questions cruciales sur l'avenir même de l'Église, en partant de la thèse la plus extrémiste : n'est-il pas erroné de vouloir « rassembler » des chrétiens entre eux, n'est-ce pas dans la vie avec tous les hommes que se joue l'évangélisation ? De ce postulat théologique découle une interrogation sur les lieux de rassemblement : les

⁵⁰⁶ AHDL CNCE Carton 4 : document de la journée d'étude sur le problème de la construction ou de la non construction des églises et de leurs annexes, CRESR, Lille, 10 décembre 1970.

rassemblements de nombreux chrétiens indifférenciés dans des édifices sinon triomphalistes, du moins spécifiques, ne sont-ils pas regrettables⁵⁰⁷ ?

La question de la pastorale en milieu urbain a fortement évolué entre le début des chantiers d'églises dans les nouveaux quartiers et la fin des années 1960. Les études de sociologie urbaine et religieuse, les sondages et les statistiques ont permis d'étayer certaines conceptions de l'image de l'église dans la ville. Si le symbolisme du lieu de culte reste ancré dans les mentalités, révélant un attachement à la structure villageoise où le paysage était dominé par le clocher, la multiplication des chapelles, relais paroissiaux, cités paroissiales rendent compte de l'éclatement de l'unité pastorale de base⁵⁰⁸. L'évolution des données pastorales induit une évolution du type d'équipement religieux et une évolution du vocabulaire désignant les lieux de culte⁵⁰⁹. Le quadrillage paroissial tel qu'il était conçu, conformément au schéma de l'abbé Winninger dans *Construire des églises* en 1957, est incontestablement dépassé en 1969⁵¹⁰. Le rapport Potel, qui date de la même année (1969), confirme la tendance à utiliser des lieux polyvalents : « le petit sanctuaire isolable du reste par des parois mobiles est nettement dans l'air⁵¹¹. »

Selon Frédéric Debuyst, le souci commun des architectes d'églises des années 1970, est d'arriver à une image d'église à la fois simple et profonde, une « maison-église » donnée à la communauté célébrante⁵¹². Cette expression avait été utilisée par le CNPL en 1968 pour titrer sa brochure sur la réforme liturgique⁵¹³.

⁵⁰⁷ AHDL CNCE Carton 4 : chanoine Verscheure, « Les questions générales à résoudre lorsqu'on veut construire ou ne pas construire une église et ses annexes, gérer l'immobilier ecclésial », CRESR, 28 janvier 1970, 11 p.

⁵⁰⁸ AHDL CNCE Carton 2 : « Bilan et prévisions », 1962. Le CNCE distingue trois types de programmes, correspondant aux réalisations de lieux de culte dans les nouveaux ensembles :

- église : édifice religieux destiné à devenir le siège d'une nouvelle paroisse canoniquement érigée,
- chapelle : lieu de culte annexe mis à la disposition de habitants d'un quartier éloigné d'une paroisse déjà existante,
- cité paroissiale : ensemble de bâtiments destinés à l'exercice normal de l'activité pastorale, et comprenant entre l'église et le lieu de culte proprement dit, le presbytère, les salles de catéchisme, les salles d'œuvre, etc.

¹²¹ AHDL CNCE Carton 5 : « note sur les problèmes concernant la construction des équipements religieux », CNCE, table ronde du 3 mars 1969 : le CNCE déclare adopter le terme d'équipement religieux de préférence à celui d'église pour ce qu'il comporte à la fois le lieu d'assemblée liturgique et les locaux annexes.

⁵¹⁰ AHDL CNCE Carton 5 : « Présentation des premiers résultats obtenus par les études et les enquêtes », CNCE, 6 juin 1969, p. 3.

⁵¹¹ AHDL CNCE Carton 5 : Rapport Potel, « L'équipement religieux en milieu urbain : options prises et problèmes pastoraux », p. 13.

⁵¹² Frédéric Debuyst, *L'art chrétien contemporain, de 1962 à nos jours*, Tours, Mame, 1988, p. 63.

⁵¹³ *L'église, maison du peuple de Dieu. Réforme liturgique et architecture*, Paris, CNPL, 1968.

Le recours à la sociologie religieuse est reconnu nécessaire, notamment pour l'établissement d'un ordre d'urgence des constructions mais peu de diocèses ont un bureau d'études sociologiques. Ceux de la région Nord-Pas-de-Calais sont, grâce au CRESR, redevables à une science humaine alors en plein développement. Chaque zone urbaine, chaque ensemble concerné par la construction d'un lieu de culte dans la région est analysé au regard de sa composition démographique, sa composition socioprofessionnelle, sa composition politique. Le Centre d'études socio-religieuses, en croisant ses données avec des données géographiques et urbanistiques, a rédigé de nombreuses études qui ont bien souvent aidé les diocèses dans la prise de décision concernant l'implantation des nouvelles églises.

- Le concile Vatican II : une nouvelle conception du lieu de culte ?

Comme nous l'avons déjà évoqué en première partie, les expériences du culte pendant la guerre, les influences de l'étranger, le développement du mouvement liturgique ont considérablement bouleversé les rapports des catholiques pratiquants au culte. Au niveau institutionnel, la préparation de la réforme a commencé dès 1945 avec la création en France du Centre national de pastorale liturgique (CNPL). Il avait pour mission, avec une session par an, d'approfondir et d'amener à maturation les problèmes qui seraient proposées aux réflexions du concile. La revue *La Maison-Dieu* est le reflet de ces sessions⁵¹⁴. En 1948 est par ailleurs créée au Vatican la Commission pontificale pour la réforme de la liturgie⁵¹⁵.

Bien avant l'ouverture du concile, plusieurs fondements de la célébration sont remis en cause. Le cardinal de Lille en prend acte et se positionne sur ce sujet dès 1947 : « L'Église catholique est actuellement l'objet de bien des critiques. Au milieu d'un monde en plein bouleversement, on trouve qu'elle a vieilli, qu'elle aurait besoin, pour garder contact avec la société moderne, de se réformer elle-même et on lui reproche de ne pas se prêter avec assez de hardiesse à des transformations rapides et radicales. [...] Y a-t-il quelque chose à faire du côté de nos offices religieux ? Oui certainement, car beaucoup se plaignent de ne plus les comprendre et d'être réduits à y assister passivement alors que ces offices devraient être la participation active de toute la communauté chrétienne au culte divin. Une première difficulté vient du latin. C'est vrai.

⁵¹⁴ Suzanne Robin, *Eglises modernes*, op. cit., p. 73.

⁵¹⁵ La Commission pontificale pour la réforme de la liturgie est créée le 18 mai 1948.

Pouvons-nous le supprimer en remplaçant le latin par le français dans la célébration de nos offices ? Non, nous n'en avons pas le droit. Notre Église catholique, parce qu'elle n'est ni d'un pays, ni d'un peuple, mais parce qu'elle est universelle, ne veut utiliser, pour ses offices liturgiques, aucune langue nationale mais seulement, comme une langue commune, le latin. [...] Seule l'autorité du Saint Siège pourrait, si elle le jugeait à propos, modifier quelque chose sur ce point⁵¹⁶. »

Ce discours ne contient-il pas en germe, et même déjà de manière développée, les principaux points de la constitution sur la liturgie ? Les mots précis de « participation active » seront repris dans le texte conciliaire *Gaudium et Spes*, quelque seize ans plus tard. Quant au latin, il sera abandonné au profit des langues vernaculaires. Rappelons que le visionnaire cardinal a un rôle important au concile. Au cours des quatre sessions, d'octobre 1962 à décembre 1965, la minorité conservatrice, essentiellement représentée par les membres de la Curie romaine, se voit opposée à une majorité de prélats favorables au renouveau de l'Église. Parmi leurs chefs de file se distingue le cardinal Liénart, évêque de Lille. C'est son intervention, le 13 octobre 1962, pour faire différer les élections aux commissions conciliaires, qui permet l'organisation de la majorité favorable à l'*aggiornamento*⁵¹⁷.

Le second concile du Vatican représente, de manière générale, l'ouverture de l'Église catholique au monde moderne. L'initiative en revient au pape Jean XXIII. Le pape précise qu'il s'agissait par cette lourde réunion, de pousser l'Église à une réflexion sur elle-même, à un retour aux sources de la foi pour lui permettre d'engager un dialogue fructueux avec son temps, d'effectuer une mise à jour (*aggiornamento*) de son enseignement, de ses structures et de ses rapports avec l'ensemble de la communauté humaine, chrétiens et non-chrétiens, croyants et non-croyants⁵¹⁸.

Les textes adoptés par le concile renouvellent profondément le visage de l'Église catholique et définissent sa place dans le monde moderne. Le texte *Gaudium et Spes* précise que l'Église n'est pas étrangère au monde, qu'elle peut apporter sa contribution au monde et qu'elle-même a une dette à l'égard du monde⁵¹⁹.

La forme du culte que la constitution sur la liturgie approuve engendre une conception nouvelle du lieu de culte lui-même. L'article 7 de la Constitution conciliaire sur la liturgie donne la priorité à l'assemblée plutôt qu'au bâtiment. C'est cet article qui

⁵¹⁶ Cardinal Liénart, « Christianisme vivant », *Semaine religieuse de Lille*, n° 7, 16 février 1947, p. 73.

⁵¹⁷ Denis Pelletier, *La crise catholique. Religion, société, politique*, Paris, Payot, 2002, p. 20.

⁵¹⁸ Serge Berstein, Pierre Milza, op. cit., p. 327.

⁵¹⁹ Raymond Winling, *La théologie contemporaine (1945-1980)*, Paris, Le Centurion, 1983, p. 171.

a pu donner jour à des interprétations tendant à la banalisation extrême du lieu de culte. Mais de manière générale, il a bien été perçu comme une incitation à expérimenter de nouveaux types de plans et à rechercher de nouvelles formes portant témoignage de la présence d'Église à la cité moderne.

La diffusion des textes du concile ne se fait pas immédiatement. Le CNCE s'engage à le faire à partir de 1967, par l'intermédiaire du fascicule : « La maison d'église, éléments liturgiques fondamentaux d'un programme architectural d'église »⁵²⁰. Ce document est réalisé à partir de plusieurs textes émanant directement du concile ou de l'épiscopat français et de quelques ouvrages reconnus⁵²¹. Tout un passage concerne « l'art architectural » et s'adresse directement aux maîtres d'œuvre. Il cerne les particularités du programme d'église, en reconnaît les difficultés et avertit les architectes de l'entreprise périlleuse qu'ils auront à mener à bien. L'art de bâtir, au-delà de permettre la célébration du culte, doit exprimer l'esprit de la communauté. L'apport de l'architecture y est établi en deux points :

« a) Les progrès techniques doivent permettre d'apporter à la célébration toute une série d'améliorations pratiques appréciables, concernant la cohésion de l'assemblée, la visibilité, l'audition, la circulation, le confort... C'est avec quelque timidité et souvent un certain retard que l'on fait bénéficier nos églises de ces progrès techniques. [...] Pour ce faire, il faut se référer directement au geste humain que suppose chaque rite : marcher, être assis, présider, parler... Chaque chose du lieu de culte doit s'accorder à un geste individuel ou collectif, et cette action aura d'autant plus de chance d'être significatif du mystère célébré qu'elle sera humainement plus vraie.

b) On attend davantage de l'édifice et des choses dont il se compose. Ils doivent recourir à signifier la réalité invisible qui s'accomplit dans la liturgie. [...] Tel est le rôle de l'art, qui se sert des choses pour leur faire exprimer autre chose. Ce n'est pas là, pour l'architecte, une nouvelle « fonction » d'ordre esthétique qui viendrait s'ajouter à la « fonction » d'ordre pratique. Une esthétique extérieure aux rites ne peut être liturgique. Inversement un signe – et tout dans une église doit être un signe pour le

⁵²⁰ AHDL CNCE Carton 9 : « La maison d'église, éléments liturgiques fondamentaux d'un programme architectural d'église », n.s., n.d. [1967], 29 p. dactylo.

⁵²¹ Textes émanant du concile : Constitution sur la liturgie « Sacrosanctum concilium » du 4 décembre 1963 ; Instruction « Inter oecumenici » du 26 septembre 1964 ; Instruction « Eucharisticum mysterium » du 25 mai 1967. Textes émanant de l'Épiscopat français : CNPL, *Le renouveau liturgique et la disposition des églises*, 20 juillet 1965 ; « Bâtir et aménager les églises », compte rendu de la session nationale du Centre de pastorale liturgique, Versailles 1960, *La Maison-Dieu*, n° 63. Les ouvrages de Frédéric Debuyst, *Architecture moderne et célébration chrétienne*, Bruges, Ed. Biblica, 1966 ; AM Roguet, *Construire et aménager les églises*, Paris, Cerf, 1965.

croquant – qui ne conduit pas au-delà de lui-même, redevient une chose de ce monde, a-liturgique.

Si l'église ne peut pas se passer d'art, elle n'a pourtant pas de formes d'art qui lui soit propre. Le bâtisseur a le champ libre s'il s'intègre dans trois paramètres : le sens de la célébration, le sens de la communauté chrétienne locale, le sens de l'église dans la cité. [...] La réussite la plus rare – qui est pourtant la plus essentielle – est celle de l'unité du style, de l'homogénéité de l'œuvre dans son ensemble et jusqu'en ses moindres parties, d'un langage cohérent et pleinement efficace pour les sens, l'esprit et la prière⁵²². »

Le concile a marqué un renouveau fondamental de l'Église catholique à de multiples points de vue. Mais il n'est que l'aboutissement d'un mouvement de réforme en marche depuis des décennies, visible en France dès l'après-guerre. Nous reviendrons sur les aspects précis du texte *Gaudium et spes* concernant l'architecture religieuse et sur les applications auxquelles il a donné lieu dans le chapitre sur les réalisations.

Confrontée à la multiplication des besoins de lieux de culte dans les nouveaux quartiers, l'Église s'est dotée, en France, de structures efficaces. Tandis que se prépare le second concile du Vatican, au niveau national, le CNCE lance des études sociologiques, théologiques, architecturales afin de pouvoir aider les diocèses dans leur travail de terrain. Au niveau diocésain, les CDAS, les comités de construction, mais également les curés et les comités paroissiaux travaillent aux chantiers. Le financement mais aussi le programme des églises nouvelles, dépendent donc d'un grand nombre d'intervenants.

L'étude des activités du CNCE rend compte de l'étendue de ses domaines d'intervention et de son efficacité. Épaulés par des professionnels laïcs, les responsables ecclésiastiques des constructions d'églises ont pu dans ce cadre œuvrer à la réalisation d'objectifs multiples. Outre ses réflexions sur le plan technique et architectural des constructions, le rôle essentiel du CNCE est de sensibiliser le grand public à la question de l'équipement culturel des nouveaux quartiers et avec lui, les pouvoirs publics. Le succès de son action est couronné par l'obtention de la garantie de l'État pour les emprunts consacrés à l'équipement culturel. La nouvelle orientation du CNCE au début

⁵²² AHDL CNCE Carton 9 : « La maison d'église. Eléments liturgiques fondamentaux d'un programme architectural d'église », [1967], n.s., p. 5.

des années 1970 est néanmoins mal acceptée. Plutôt que des réflexions de fond sur les problèmes sociologiques, les responsables des chantiers diocésains attendent des actions concrètes sur le plan de la construction. Mgr Vaumas prend conscience, suite à un entretien avec l'évêque de Gap, que les activités du comité sont contestées. Le lien entre les documents diffusés et les décisions de construire n'apparaît pas évident aux responsables de chantiers. Ils doivent être lus et étudiés pour aboutir sur le terrain à des décisions, or « à l'exception de Lille, Montpellier et peut-être Grenoble, je ne pense pas que cette étude locale soit amorcée. Il faudra beaucoup de temps pour que soit compris l'utilité de cette réflexion méthodique. Actuellement tous attendent des conseils et de préférence des normes, des recettes⁵²³. »

À la fin de l'année 1971, le conseil permanent de l'épiscopat, tout en reconnaissant l'importance d'une recherche fondamentale sur le problème des équipements religieux telle qu'elle est présentée par le CENERIER n'estime cependant pas nécessaire de maintenir la structure.

Les dix années d'activité du CNCE correspondent au pic de constructions d'églises en France. L'évolution de la pastorale et la diminution des besoins ont signé l'arrêt de son fonctionnement avant la fin des Trente Glorieuses.

2) Les institutions publiques

a) Le développement urbain : de nouvelles compétences pour l'État

- Des mesures d'urbanisation

Les Trente Glorieuses en France s'accompagnent d'une spectaculaire croissance démographique. De 1946 à 1978, la population française s'accroît de 13 millions d'habitants, atteignant 53 millions d'habitants⁵²⁴. Ce dynamisme démographique stimule l'économie française en créant des besoins, au premier rang desquels le logement. Un nombre important de ZUP est prévu sur tout le territoire.

Le développement de l'urbanisme exige la création d'un millier de lieux de culte, le plus souvent avec un équipement paroissial (salles de catéchisme, locaux d'œuvres, presbytères). 85 diocèses sur 88 envisagent en 1964 des constructions

⁵²³ AHDL CNCE Carton 4 : note de Mgr Vaumas aux membres du comité directeur du CNCE, 23 février 1971.

⁵²⁴ Serge Berstein, Pierre Milza, *Histoire du vingtième siècle*, T. 3 *Le second 20^e siècle. De 1953 à nos jours. La croissance et la crise*, Paris, Hatier, 1987, p. 200.

d'églises nouvelles⁵²⁵. Dans ce contexte d'évolution démographique préoccupant pour l'État, l'Église entend affirmer son rôle dans la société moderne, prendre une place dans les nouveaux quartiers. Elle n'hésite pas, au défi de la loi sur la laïcité, à solliciter les pouvoirs publics, dans les limites de la légalité, pour avoir accès à des emprunts à des conditions privilégiées, pour obtenir la reconnaissance des lieux de culte comme équipements d'intérêt général et la réservation de terrains par les services d'urbanisme.

Outre la croissance démographique, l'État doit faire face à l'urbanisation de la population française. La population urbaine est passée en un siècle de 25 % (1870) à 75 % (1980) de la population totale de la France⁵²⁶. Il s'est construit en vingt ans plus de logements que depuis la fin du Second Empire⁵²⁷. L'activité de construction concerne essentiellement un habitat collectif et génère la prolifération de banlieues éloignées des centres urbains.

L'État intervient par la mise en place d'une législation spécifique. A la suite du Plan Monnet, deux plans en particulier concernent directement l'urbanisation : le second Plan (ou plan Hirsch, 1954-1957) met l'accent sur les industries de consommation, l'amélioration de la productivité, le logement et l'aménagement du territoire. Le quatrième Plan (1962-1965) porte sur les équipements collectifs⁵²⁸.

Des efforts sont faits pour limiter la croissance de l'agglomération parisienne au profit des métropoles d'équilibre et des villes moyennes. La politique d'aménagement du territoire se met en place à partir de 1954 pour répartir au mieux la croissance sur l'ensemble du territoire et aider à la reconversion de certaines régions. La DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire) met en œuvre à partir de 1963 cette « géographie volontaire du développement ».

Les moyens de l'urbanisme opérationnel se développent considérablement après la Seconde Guerre mondiale. En 1958 sont créées les ZUP, zones à urbaniser en priorité. La création d'une ZUP correspond avant tout à la réalisation d'un important programme de logements. La loi d'orientation foncière de 1967 remplace le système des ZUP par celui des ZAC, zones d'aménagement concerté. C'est un cadre juridique pouvant servir de support à des opérations d'urbanisme de toute nature : villes

⁵²⁵ AD Cambrai Carton tracts et documents : « L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire », CNCE, mai 1964, p. 2.

⁵²⁶ *Ibidem*, p. 212.

⁵²⁷ *Ibidem*, p. 218.

⁵²⁸ Serge Berstein, Pierre Milza, *op. cit.*, p. 202.

nouvelles, rénovation, restauration de quartiers anciens, extension urbaine, zones industrielles...

Au niveau national, le projet d'aménagement urbain, bâti par rapport aux prévisions de développement démographique, est colossal. Le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Eugène Claudius-Petit, met en place les structures nécessaires à ce projet : le Plan national d'aménagement du territoire et le Fonds national d'aménagement urbain⁵²⁹. La Caisse des Dépôts et Consignations apporte quant à elle les moyens financiers et les structures opérationnelles de l'aménagement urbain.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les agglomérations sont confrontées au problème de l'aménagement de nouveaux quartiers destinés à accueillir la population migrant vers les bassins d'emploi. Le cas d'Arras est exemplaire. Les services de la ville adoptent en 1946 un plan partiel d'urbanisme⁵³⁰. Arras dispose alors de vastes espaces constructibles dans ses faubourgs. C'est là que sont édifiés à partir de 1957 les principaux lotissements et les grands ensembles. Comme dans de nombreux cas de villes moyennes, le développement urbain y est spectaculaire. La surface de l'espace aggloméré s'accroît de 70 % en trente ans (1946-1976). Plusieurs des zones nouvellement construites constituent des quartiers autonomes avec leurs commerces, leurs services et leurs équipements publics. Dans deux d'entre eux, l'église a trouvé une place. Le premier est le quartier de la résidence Saint-Pol, élevée entre 1957 et 1968. L'église Saint-Paul est implantée en bordure du quartier, au carrefour de la route nationale Saint-Pol-sur-Ternoise/Amiens. La ville a continué de s'étendre au-delà des limites de son territoire, touchant les communes limitrophes. A partir de 1972 elle s'étale au nord-est et au sud avec les ZAC de Saint-Laurent-Blangy, qui aura son centre paroissial, de Saint-Nicolas et la résidence des Quatre As à Achicourt.

À Calais, la situation est identique. Une fois la reconstruction achevée, vers 1960, la ZUP de Beau-Marais est créée, immense ensemble qui regroupe quelques 15 à 20 000 personnes dans des immeubles en majorité collectifs, certains allant jusqu'à quinze étages⁵³¹. La ZUP est équipée d'un centre commercial et d'un centre culturel, les promoteurs de l'un et de l'autre s'étant battus pour obtenir un emplacement central dans

⁵²⁹ Pour ces questions voir Denis Rousseau, Georges Vauzeilles, *L'Aménagement urbain*, Paris, PUF, Que sais-je ? n° 2664, pp. 37-43.

⁵³⁰ Albert Broder, « La vie économique à Arras (1914-1958) », Yves-Marie Hilaire (dir.), *Histoire d'Arras*, Dunkerque, Ed. des beffrois, 1988, pp. 304-335.

⁵³¹ Alain Derville, Albert Vion (dir.), *Histoire de Calais*, Dunkerque, Ed. des beffrois, 1985, p. 306-315.

l'ensemble. Le projet initial du centre culturel subit de ce fait, et aussi pour des raisons économiques, de profondes modifications.

Les exemples d'extension de villes dans le Nord-Pas-de-Calais pourraient être multipliés avec les agglomérations de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Lille, Maubeuge, Valenciennes, Lens, Cambrai...

L'explosion démographique de l'après-guerre et l'urbanisation massive concernent directement la région Nord-Pas-de-Calais. Les villes confrontées au problème du logement des masses répondent aux besoins dans le cadre des programmes et de la législation mise en place par l'État.

Au début des années 1970, 500 000 logements sont construits tous les ans en France, d'où la nécessité d'implanter de nombreux lieux de culte. Les prévisions démographiques, revues à la baisse en 1973, entraînent alors un ralentissement des projets immobiliers et urbains. C'est dès 1971 que l'Église a amorcé un ralentissement des constructions de lieux de culte, alors que les grands ensembles étaient pour la plupart achevés et les ZUP équipées.

- De la responsabilité des pouvoirs publics dans l'équipement culturel

La question de l'équipement culturel des nouveaux ensembles urbains n'est pas absente des débats politiques. Au niveau local, certains maires facilitent l'implantation d'églises. Philippe Lamour par exemple, président de la Commission nationale de l'aménagement du territoire, s'exprimant sur les prévisions de la ville de demain, intègre l'église parmi les équipements qualifiant l'espace de la ville : « Dans les vingt ans qui viennent, il faut construire dix millions de logements : 500 000 par an. Construire hâtivement dans des conditions inhumaines quant à la qualité et à la superficie n'est pas une solution ; c'est fabriquer, à brève échéance, des taudis dont personne ne voudra plus dans un pays qui doit doubler son revenu en vingt ans. [...] On ne bâtit pas pour loger dans des cases des êtres dépourvus d'esprit, de pensée et d'âme, mais pour associer ensemble la vie d'êtres humains. L'urbanisme de demain ne doit pas seulement être « fonctionnel », mais prolonger l'humanisme d'hier. On peut, on doit associer le développement économique à l'esthétique. [...] L'architecte est et doit demeurer un artiste, mais il doit être un artiste qui substitue, à la volonté de la création

purement individuelle, la discipline collective qui permet à l'œuvre d'art de s'insérer utilement dans l'œuvre collective⁵³². »

Au niveau national, les plus hauts représentants du gouvernement se montrent favorables à une présence d'Église dans les nouveaux quartiers et réfléchissent aux adaptations à prévoir. S'ils sont les premiers concernés par le phénomène d'urbanisation des Trente Glorieuses, les pouvoirs publics doivent-ils considérer l'église comme l'un des équipements indispensables à la vie des nouvelles cités ? La loi de 1905 les tient-elle à l'écart de ce problème ?

Marcel Grimal, dans l'article « Construire des églises », pose la question de la participation de l'État à la construction des églises dans les nouveaux quartiers urbanisés. Bien que parlant en tant que responsable chargé par l'archevêque de Rouen de résoudre le problème du manque d'équipement culturel en Normandie, l'auteur présente son propos comme des remarques de simple bon sens, ne se référant à aucune préoccupation confessionnelle, suggérées uniquement « par l'amour de notre pays et un souci objectif de son développement harmonieux⁵³³. » Il tente par ses questions de rallier les pouvoirs publics à la cause de l'équipement culturel des nouveaux quartiers, solution incontournable, selon lui, pour créer de vraies communautés humaines.

L'État a, d'après Grimal, un rôle à jouer sans bafouer la laïcité, qui est celui du maintien de l'équilibre des groupes, et qui passe par la construction de lieux de culte : « [...] notre argumentation tend à justifier le rôle matériel de l'État dans le domaine de l'Esprit [...] Collectivités locales, particuliers à la recherche d'un logement, usines ou commerces à décentraliser, nul ne peut réaliser de soi ce vaste transfert quasi-instantané, comment voudrait-on que les collectivités religieuses victimes comme tous de cette transhumance soient, elles et elles seules, à même d'y parvenir ? [...] Déjà, par dizaine de milliers des catholiques sont, dans les agglomérations nouvelles, dépourvus de lieux de culte. N'ont-ils pas quelques titres à la sollicitude de l'État planificateur⁵³⁴ ? »

Les moyens demandés à l'État sont clairement exposés dans l'article : donner aux associations diocésaines la faculté d'emprunter auprès des caisses publiques ou des particuliers, délier les collectivités publiques des mesures d'exception qui leur interdisent toutes contributions à la construction d'un lieu de culte alors que celui-ci

⁵³² *Bulletin des Chantiers du diocèse de Lille*, n° 10, novembre 1965, p. 3.

⁵³³ Marcel Grimal, « Construire des églises », *Etudes normandes*, 1^{er} trimestre 1961, p. 2.

⁵³⁴ *Ibidem*, p. 3.

sera souvent leur monument essentiel, réglementer la réservation des emplacements affectés aux lieux de culte dans les nouveaux ensembles.

Une réflexion que Marcel Grimal refuse de développer pour ne pas céder à la tentation de la polémique mérite d'être relevée car elle présente le cas particulier du statut des églises, partagées entre bâtiments publics et bâtiments privés : « Si les catholiques [...] étaient possesseurs de leurs lieux de culte, on pourrait leur demander à tout le moins de liquider les biens dont ils n'ont plus partiellement ou totalement utilisation : églises rurales de villages dépeuplés ou de communautés disparues, afin d'en reporter le montant sur les églises nouvelles à construire dans des agglomérations justement nées de l'émigration de ces villages ruraux. [...] Mais les églises appartiennent non aux catholiques mais aux communes, et qu'elles soient utilisées à plein, partiellement ou pas du tout, ils n'ont aucune possibilité de les transférer. Même en les abandonnant ils ne peuvent que susciter leur désaffectation au profit de la commune propriétaire. Ils doivent donc tout tirer d'eux-mêmes ex nihilo. Il serait évidemment tentant puisqu'apparemment équitable de dire à l'État : vous avez pris nos églises. Des décisions qui nous échappent ont amené l'exode des populations que vous accueillez dans des centres neufs. Nous vous demandons de transférer également les lieux de culte, ce que nous aurions pu faire si vous ne les aviez pas confisqués⁵³⁵. » Les pouvoirs publics ne resteront pas insensibles à ce type d'argument, puisqu'ils accèderont à la plupart des demandes formulées par Marcel Grimal et soutenues par le CNCE.

La question de la participation financière de l'État à la construction des églises nouvelles revient périodiquement. Ainsi un article de *Panorama chrétien* en 1967 résume l'« audacieuse thèse défendue par un éminent juriste qui demande à l'État de prendre en charge la construction des églises. Cette thèse s'appuie sur le fait qu'en ne prenant à sa charge que les églises construites avant 1905, l'État pénalise les habitants des cités neuves en ne leur permettant pas de jouir de la liberté des cultes que leur garantit en théorie, cette même loi 1905⁵³⁶. »

La loi de Séparation implique, en France, la prise en charge totale des constructions de nouveaux lieux de culte par les institutions religieuses. Certains, dans

⁵³⁵ *Ibidem*, p. 5.

⁵³⁶ Robert Jauze, « Les français ont donné en vingt ans 37 milliards d'anciens francs pour bâtir des églises », *Panorama chrétien*, n° 127, octobre 1967, pp. 14-19.

le contexte d'urbanisation massive des Trente Glorieuses, s'interrogent toutefois sur la responsabilité de l'État planificateur. Plutôt que de jouer de ces arguments, l'Église préfère avancer dans la voie plus prudente de la sensibilisation des pouvoirs publics à son action en faveur de l'équipement culturel dans les nouveaux quartiers. Une fois obtenue la garantie de l'État pour ses emprunts, elle entend pousser le gouvernement à reconnaître le lieu de culte comme équipement d'utilité publique. D'après l'ancien ministre Claudius-Petit, ce souhait ne semble pas irréalisable⁵³⁷. L'administration devrait pouvoir, selon lui, imposer la présence d'une église aux municipalités et faire réserver des terrains à cet effet.

b) L'implantation des lieux de culte

L'engagement de l'État dans la question de l'équipement religieux, s'il peut prêter à polémique, participe avant tout de la réflexion sur l'aménagement du territoire et la politique d'urbanisation. L'intervention des pouvoirs publics porte en effet en priorité sur la réservation de terrains dans les nouveaux ensembles au profit des institutions religieuses.

- Les relations entre l'Église et les services d'urbanisme

Les difficultés rencontrées pour l'achat de terrains tiennent au fait que les plans d'urbanisme ont d'abord été prévus sans emplacement réservé à l'église. Or, l'urgence de la situation est patente : « Toutes les municipalités se ruent sur les terrains. Nous devons, dès maintenant, prendre rang pour acquérir les terrains et faire sortir de terre nos églises⁵³⁸. » Dans le diocèse de Lille, les CDL entreprennent des démarches auprès d'organismes tels que les mairies, les services d'urbanisme, le ministère de la Reconstruction et du Logement (MRL), le Comité interprofessionnel du Logement (CIL). En 1959, les CDL étudient avec les services d'urbanisme de la ville de Lille et le MRL les plans d'ensemble de la région, afin de pouvoir intégrer dès le départ des emplacements réservés aux églises dans les plans d'urbanisme⁵³⁹.

Conscient des difficultés rencontrées, le ministre de la Construction, dès avant la création du groupe de pression que constitue le CNCE, témoigne de son intérêt pour la construction d'églises nouvelles. Il participe par ses représentants à la réunion précédant

⁵³⁷ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion de préparation du colloque sur l'implantation des lieux de culte, 2 novembre 1964.

⁵³⁸ AHDL CDL Carton 1 : compte rendu de réunion de la Commission financière des CDL, 30 juin 1958.

⁵³⁹ AHDL CDL : compte rendu de l'assemblée générale des CDL, 26 janvier 1959.

la décision de création du Comité, en février 1958⁵⁴⁰. Cette réunion, programmée à l'initiative du diocèse de Rouen, regroupe les représentants de 49 diocèses, Cuminal, le chef du cabinet du ministre du MRL et Thiébaud, le directeur de l'Office pour l'aménagement du territoire. Lors de cette réunion, tenue au secrétariat de l'épiscopat à Paris, Thiébaud fait un long exposé de la politique foncière du MRL et présente en particulier la loi-cadre pour l'aménagement du territoire. Il assure que rien n'interdit les communes de redistribuer à des prix normaux à des sociétés privées, donc à des associations diocésaines, des terrains où les édifices culturels s'intégreraient dans un plan d'ensemble. Thiébaud émet le vœu que chaque diocèse porte à la connaissance de l'urbaniste en chef un programme d'ensemble des divers centres paroissiaux à créer ou à prévoir.

Le rapport entre Église et services d'urbanisme est formalisé au début de l'année 1960 par une circulaire du ministère de la Construction. Cette circulaire adressée aux préfets et aux délégués départementaux semble résulter d'une connaissance réelle des enjeux de l'équipement culturel dans les nouveaux quartiers : « Le développement considérable de nouveaux ensembles de constructions parfois très importants oblige les différentes confessions et spécialement l'Église catholique, à multiplier les lieux de culte. Les ressources évidemment modestes dont disposent les promoteurs les obligent à des recherches d'économie qui peuvent nuire à l'aspect architectural et d'autre part les conduisent à étudier les meilleurs emplacements que les plans d'urbanisme doivent aider à déterminer⁵⁴¹. »

Le ministre attire l'attention sur le fait que les terrains utilisés par les constructeurs d'églises proviennent souvent de legs ou d'offres de cession à des conditions charitables et que cela peut entraîner des implantations regrettables. Il incite en conséquence les responsables à faciliter des échanges de terrain afin de trouver la meilleure solution possible en fonction du plan d'aménagement du quartier. Il autorise en outre le directeur départemental à prêter son concours aux autorités religieuses pour la recherche des quartiers où la construction de lieux de culte serait nécessaire, à les conseiller sur le choix des architectes.

Les pouvoirs publics, s'ils souhaitent faciliter l'implantation de lieux de culte, entendent également s'impliquer dans la question de leur architecture. Afin de contrôler

⁵⁴⁰ AHDL CNCE Carton 2 : compte-rendu de la réunion du 25 février 1958 au secrétariat de l'épiscopat à Paris sous la présidence de Mgr Villot, n.s.

⁵⁴¹ AHDL CNCE Carton 2 : courrier du ministère de la Construction adressé aux préfets, au commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne, aux délégués départementaux, 3 janvier 1960.

les projets, le ministre impose l'instruction du permis de construire des lieux de culte en deux phases : la première mène à l'obtention d'un accord préalable sur l'implantation, le volume et l'aspect général des constructions projetées, la seconde à un accord définitif portant sur la qualité architecturale du projet et le respect des règles de sécurité et de construction.

Le ministre prend une autre mesure destinée à accélérer quelque peu la procédure administrative. Au lieu de soumettre les projets d'églises à un architecte conseil unique comme ce fut le cas pour la reconstruction des églises sinistrées, chaque projet est instruit au cours des deux phases de sa validation à l'architecte conseil compétent du département concerné. En cas de litige, la Direction de la construction peut être saisie. Elle prend une décision après avis d'une commission spéciale créée en accord avec l'évêque, la commission architecture du CNCE.

Ces mesures témoignent du réel intérêt du ministre de la Construction pour les lieux de culte. Ne révèlent-elles pas, au-delà de cet intérêt, une volonté de l'État de rester impliqué, même de manière distante, dans la construction d'églises ? Il semble qu'il aille plus loin que les demandes du CNCE, qu'il dépasse le rôle que l'Église entend lui faire jouer sur le plan urbanistique et cherche à occuper une partie du terrain architectural, comme il est habitué à le faire pour les églises à reconstruire.

- Des mesures gouvernementales en faveur de la construction d'églises

Sollicité par un organisme constituant un groupe de pression tel que le CNCE, l'État, par l'intermédiaire de son ministre de la Construction, est contraint de prendre en considération les demandes concernant la construction des églises nouvelles.

En 1963, Paul Delouvrier, délégué général au district parisien est invité à participer à l'une des réunions mensuelles du Comité⁵⁴². Le CNCE s'emploie à attirer son attention sur les questions suivantes : la réservation des terrains pour les centres culturels, la définition de la surface « primable » des presbytères, la reconnaissance du service privé d'intérêt public. Cette dernière question est l'un des fers de lance du CNCE. Mgr de Vaumas argumente en soulignant que l'équipement religieux est d'intérêt public du fait des 80 % de baptisés dans la population française. Il regrette néanmoins qu'aucun texte législatif ou administratif ne confère aux diocèses un droit de

⁵⁴² AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 4 mars 1963.

réserve sur les terrains. L'implantation religieuse au plan masse suppose de ce fait de nombreux contacts avec les autorités administratives, ce qui est parfois difficile en raison de l'hostilité locale. Il cite en exemple deux cités de 10 000 habitants des alentours de Lille qui n'ont pas de terrain d'église. Paul Delouvrier répond qu'en terrain vierge, l'autorité diocésaine sera habituellement consultée pour l'élaboration du plan masse. En zone de densification par contre, il n'existe pas de règles définies.

En 1966, Mgr Vaumas et Luc Arsène-Henry rencontrent J. Monod, délégué adjoint à l'Aménagement du territoire⁵⁴³. L'accueil que ce dernier leur réserve est jugé extrêmement favorable par les protagonistes du CNCE. Le fonctionnaire approuve à leur demande le principe de la représentation des cultes au sein des Instituts d'urbanisme. Des délégués régionaux désignés par le CNCE sont donc tenus d'être présents au sein des organismes civils qui se mettent en place et d'assurer la coordination avec les protestants et les israélites. Le chanoine Carette est délégué régional pour les diocèses de Lille, Cambrai, Arras et Amiens. Mgr Vaumas prévoit aussi, dans le cadre de la mise en place par le ministère de l'Équipement au plan régional et départemental des organismes d'urbanisme qui doivent élaborer et contrôler les schémas directeurs et les plans départementaux, de demander au ministre, M. Pisani, d'être informé de ces projets⁵⁴⁴.

En 1968, alors que la liaison avec le ministère de l'Équipement donne droit aux membres du CNCE de faire connaître leurs points de vue sur l'implantation de l'équipement religieux dans le cadre de colloques sur les problèmes généraux de l'urbanisme et de l'aménagement, Yves Aubert, directeur de la Construction (lui-même membre du CNCE de 1961 à 1963) détache un délégué auprès du CNCE en la personne de M. Puget, inspecteur général de la Construction⁵⁴⁵.

Le 9 février 1968, donnant suite à la demande de Mgr Vaumas, le ministre de l'Équipement fait droit aux autorités diocésaines d'être informées des plans d'urbanisme par un délégué agréé. A cette fin, chaque diocèse est tenu de désigner un délégué, prêtre ou laïc, auprès de la direction départementale⁵⁴⁶.

Dans un autre domaine que celui de l'urbanisme, l'État concède aussi des facilités aux constructeurs d'églises. En 1970, une importante réforme de la taxe locale

⁵⁴³ AHDL CNCE Carton 3 : compte rendu de la réunion du CNCE, 4 avril 1966.

⁵⁴⁴ AHDL CNCE Carton 10 : lettre de Mgr Vaumas au Cardinal Liénart, 23 janvier 1967.

⁵⁴⁵ AHDL CNCE Carton 9 : compte rendu de l'assemblée générale du CNCE, 5 février 1968.

⁵⁴⁶ AHDL CNCE Carton 9 : lettre du ministre de l'Équipement à NN. SS. Les Evêques, 9 février 1968.

d'équipement vient profiter aux nouveaux lieux de culte⁵⁴⁷. Cette taxe, dont le but était d'apporter une ressource supplémentaire aux collectivités locales était jusqu'alors appliquée sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments de toute nature. Elle était fixée à 1 % de la valeur forfaitaire de l'ensemble immobilier et pouvait atteindre 3 % par délibération du conseil municipal et 5 % par décret, à la demande du conseil municipal. En 1970, les bénéfices de cette taxe sont étendus aux constructions édifiées par certaines associations déclarées, par les congrégations légalement reconnues et par les associations culturelles.

Il est clair que l'État s'intéresse à, et intervient dans la construction des lieux de culte des nouveaux quartiers. Sa participation au niveau matériel est effective quand il s'agit de faciliter et de garantir des emprunts ou de réformer certaines taxes. Elle est d'ordre administratif quand il s'agit de faciliter les rapports entre institutions ecclésiastiques et services d'urbanisme. Les renseignements concernant les plans d'urbanisation sont d'une importance primordiale puisque la programmation des constructions d'églises ou chapelles s'effectue en rapport avec l'avancement des constructions de logements.

c) Le lieu de culte : équipement d'intérêt général ?

- Le colloque de 1965

Un colloque est organisé en 1965 au palais de l'Unesco à Paris par le CNCE sur le thème de l'implantation des lieux de culte. Son contenu est envisagé ici dans l'une de ses dimensions particulières. Seules sont prises en considération les communications en rapport avec l'engagement des pouvoirs publics.

Dès 1963, dans une réunion du 7 octobre, les membres du CNCE émettent le désir d'organiser un colloque sur l'incidence de l'urbanisation sur les constructions de lieux de culte⁵⁴⁸. L'idée germe rapidement et retient l'intérêt de Claudius-Petit⁵⁴⁹. Le thème de la rencontre est rapidement défini. Un premier texte préparé par le CNCE est rédigé en mai 1964. Il résume les préoccupations qui ont mené à l'organisation de ce

⁵⁴⁷ Le nouveau décret du 27 août 1970 vient modifier le décret du 24 septembre 1968.

⁵⁴⁸ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du 7 octobre 1963.

⁵⁴⁹ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du 2 décembre 1963.

colloque : « L'accroissement de la population française depuis 1945, le rapatriement massif de plusieurs centaines de milliers de compatriotes, les mouvements de population vers les zones industrielles en expansion, l'afflux temporaire vers les cités de loisirs posent aux responsables des diverses familles spirituelles de France (Catholique – Protestante – Israélite) un difficile problème d'équipement religieux⁵⁵⁰. »

Des représentants du CNCE mais aussi de la Fédération nationale des églises protestantes et du Consistoire israélite de France participent à la préparation du colloque. En effet, les mutations de l'urbanisme touchent toutes les confessions. L'Église réformée de France a ouvert 130 lieux de culte nouveaux dans les vingt années suivant la Libération⁵⁵¹. Cette institution élabore elle aussi un « plan » national, pour la construction des 80 centres nouveaux à réaliser. Les projets de constructions de temples rejoignent les mêmes priorités que ceux de constructions d'églises. Les centres polyvalents sont privilégiés aux dépens de vastes lieux de culte, avec un souci d'adaptation fonctionnelle débordant le cadre des seuls besoins culturels des fidèles. La Commission générale d'évangélisation de l'Église réformée de France est confrontée aux problèmes posés par les migrations saisonnières en direction des lieux de vacances. La communauté israélite est, elle aussi, concernée par les besoins d'équipement culturel. Outre la création de villes satellites, un autre phénomène la touche : celui du retour en France des israélites d'Algérie, ainsi que le rapatriement d'israélites d'Égypte, de Tunisie et du Maroc. C'est le modèle des synagogues-maisons communautaires qui domine parmi les nouvelles constructions. D'après Dominique Jarrassé, la synagogue au XX^e siècle passe du bâtiment culturel de prestige au centre communautaire intégrant une salle de culte transformable et des espaces sociaux⁵⁵². La communauté juive, bien que contrainte, faute de moyens suffisants, d'échelonner ses programmes de constructions, est concernée elle aussi par la question de l'implantation des lieux de culte en France et la réservation des terrains correspondant.

L'ancien ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme Claudius-Petit, alors maire de Firminy, est choisi pour diriger le colloque national sur l'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire des 1^{er} et 2 février 1965. Il prend une part active à la préparation du colloque. Loin de se contenter du point de vue d'un

⁵⁵⁰ AD Cambrai Carton tracts et documents : « L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire », CNCE, mai 1964, p. 1.

⁵⁵¹ « Aménagement du territoire : implantation des lieux de culte », *Échanges et logements*, journal édité par la bourse d'échange de logements, Paris, 15 novembre-15 décembre 1964, p. 21.

⁵⁵² Dominique Jarrassé, *Synagogues, une architecture de l'identité juive*, Paris, Adam Biro, 2001, p. 222.

technicien, il pose le problème fondamental des signes visibles du sacré dans un monde qui tend à se matérialiser⁵⁵³. Il obtient l'accord de l'ensemble des participants sur la nécessité de ne pas réaliser de constructions somptuaires mais de faire de l'implantation des lieux de culte un signe véridique d'une présence totale de l'Église.

Les articles publiés à la suite du colloque mettent l'accent sur la volonté affirmée lors de ces journées de travail de faire reconnaître par les pouvoirs publics le lieu de culte comme équipement d'intérêt général⁵⁵⁴. Le colloque était d'ailleurs accompagné d'une exposition intitulée : « le lieu de culte, équipement d'intérêt général ». Les revues d'architecture elles-mêmes sont réceptives à l'événement. Des articles paraissent à ce sujet entre novembre 1964 et février 1965 dans *Le bâtiment*, *Le bois*, *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, le *Bulletin de la SADG*, *L'usine nouvelle*, *La journée du bâtiment*, *L'Architecture d'aujourd'hui*, *Techniques et architecture* et *Espaces verts*⁵⁵⁵.

Le bilan que dresse Mgr de Vaumas à l'issue du colloque est plutôt positif⁵⁵⁶. Tout en regrettant que certains points n'aient pas été assez abordés, le colloque a constitué selon ses termes une « opération choc » qu'il s'agit d'exploiter pour aboutir à des résultats. Les répercussions sur le législateur sont en effet assez rapides. Un texte de loi destiné à remplacer le décret du 31 décembre 1958 est soumis à la fin de l'année 1965 pour avis au Conseil d'État⁵⁵⁷. Ce nouveau texte a pour but de donner des bases nouvelles à la réglementation. Il prévoit qu'une réservation de terrains soit faite au profit des collectivités publiques pour les services publics et les installations d'intérêt général. Il ne contient pas d'expression trop restrictive et doit pouvoir s'appliquer aux lieux de culte.

À l'issue du colloque, l'épiscopat catholique, la Fédération protestante de France, le Consistoire israélite de France et le CNCE présentent un texte de « vœu aux

⁵⁵³ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de réunion de préparation du colloque de 1965 sur l'implantation des lieux de culte, avril 1964.

⁵⁵⁴ Citons en exemple Jean Pelissier, « Des prêtres et des lieux de culte pour un demain qui se décide aujourd'hui », *La Croix du Nord*, 16 février 1965 : l'article rend compte des perspectives dégagées lors du colloque sur le plan pastoral ; Jean Pelissier, « Comment rassembler pour prier les hommes d'aujourd'hui dispersés et fatigués ? », *La Croix du Nord*, 17 mars 1965 : l'article rend compte des interventions du colloque concernant l'implantation et l'architecture des lieux de culte ; Jean Sainsaulieu, « Est-ce encore la peine de construire des églises ? », *TC*, 25 février 1965 ; « Colloque sur l'implantation des lieux de culte », *Le Figaro*, 2 février 1965 : l'article souligne l'originalité du colloque : la mise en commun par les catholiques, les protestants et les israélites de leurs expériences et de leurs difficultés.

⁵⁵⁵ AHDL CNCE Carton 3 : liste des journaux et revues qui ont publié des articles ou annonces à l'occasion du colloque de février 1965, établie par le CNCE en avril 1965.

⁵⁵⁶ AHDL CNCE Carton 3 : compte rendu de la réunion du CNCE, 1^{er} mars 1965.

⁵⁵⁷ AHDL CNCE Carton 3 : compte rendu de la réunion du CNCE, 6 décembre 1965.

pouvoirs publics »⁵⁵⁸. Ces organisations confessionnelles annoncent leur préoccupation, dans le projet d'urbanisation annoncé par les pouvoirs publics⁵⁵⁹, de la place faite à un urbanisme humain et aux équipements collectifs qui sont le prolongement nécessaire du logement : « Autant que de loger les hommes, il importe de leur fournir, judicieusement et harmonieusement répartis, des lieux de loisirs et de culture, des locaux d'enseignement et d'information, des lieux de silence et de repos, des lieux de prière et d'échanges spirituels, qui sont autant d'occasions de rencontre et de relations entre personnes⁵⁶⁰ ».

Les suggestions faites pour alléger les efforts des confessions religieuses ne remettent pas en question les fondements de la loi de 1905 mais considèrent que si le culte a cessé en France, depuis soixante ans, d'être un service public, il représente un intérêt général. Le vœu en direction des pouvoirs est formulé comme suit :

1. Que soit demandé aux divers organismes chargés de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire qu'ils considèrent comme un devoir de prévoir les superficies de terrains nécessaires aux lieux de culte et à leurs annexes.
2. Que devienne la règle que, dans les ZUP, les cessions de terrains soient effectuées aux prix retenus pour les équipements généraux (écoles, maisons de jeunes...).
3. Que soit généralisée la concession de baux à longue durée par les collectivités publiques au bénéfice des associations culturelles.
4. Que dans les ZUP soient laissées aux associations culturelles les délais nécessaires à la réalisation par tranches de leurs projets de construction.
5. Que les municipalités soient autorisées en cas de rénovation urbaine, à faciliter la reconstruction des églises communales démolies ou désaffectées, par une interprétation plus libérale de la loi du 13 avril 1908.
6. Que soient améliorées les dispositions de la loi du 2 août 1954 en majorant le pourcentage des revenus pouvant être affectés aux œuvres d'intérêt général (dont les associations culturelles).

⁵⁵⁸ AHDL CNCE Carton 3 : « Vœu présenté aux pouvoirs publics », colloque national sur l'implantation des lieux de culte, Unesco, 1-2 février 1965, 2 p.

⁵⁵⁹ Les chiffres cités annoncent dans les vingt ans à venir la réalisation de 500 000 logements par an pour 40 millions de Français.

⁵⁶⁰ AHDL CNCE Carton 3 : « Vœu présenté aux pouvoirs publics », colloque national sur l'implantation des lieux de culte, Unesco, 1-2 février 1965, p. 1.

7. Que soient aménagées des formes d'emprunts à long terme auprès des établissements spécialisés.

8. Que les dispositions fiscales, dont bénéficient les associations culturelles en matière de dons et de legs, soient étendues au domaine des acquisitions de terrains.

9. Que les associations diocésaines soient dispensées d'établir un parking et d'aménager les abords autour du lieu de culte.

10. Que par dérogation, autorisation soit donnée pour construire la totalité du terrain lorsque le lieu de culte est construit en volumes séparés.

11. Que les sociétés immobilières qui ont obtenu des avantages fiscaux (loi du 28 juin 1938) lorsqu'elles construisent des logements puissent donner un terrain pour un lieu de culte.

Ces vœux adressés à la fin de l'année 1965 aux trois ministères concernés par l'équipement culturel – ministère des Finances, ministère de la Construction et ministère de l'Intérieur – font l'objet d'un bilan en septembre 1966. Le Secrétariat d'État au logement répond favorablement au sujet des réservations de terrains : « Les ZUP et les zones d'habitat prévoient les réservations foncières nécessaires à l'édification de centres culturels en fonction des désirs manifestés par les collectivités locales intéressées. J'ajoute que les « grilles d'équipement » utilisées pour la détermination des équipements collectifs publics et privés prévoient un centre culturel pour la satisfaction des besoins d'une population implantée dans un ensemble de 3 000 logements⁵⁶¹. » La plupart des propositions obtiennent l'accord du ministère de l'Intérieur ou tout au moins que la « bienveillance sera la règle au ministère de l'Intérieur ».

En 1967, les liens entre services d'urbanisme et évêchés sont officiellement reconnus : les préfets et les directeurs départementaux d'urbanisme reçoivent un courrier du ministre de l'Équipement leur demandant de tenir informés les responsables mandatés par les évêques des projets d'urbanisme⁵⁶². Dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'effet est plus que positif puisqu'une table ronde réunit en 1967 les trois conseils épiscopaux de Cambrai, Lille et Arras avec des spécialistes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire⁵⁶³.

⁵⁶¹ AHDL CNCE Carton 3 : lettre du Secrétariat d'État au logement au CNCE, 1^{er} avril 1966. Le ministère de l'Intérieur donne également son accord pour la réservation de terrains au profit des associations culturelles le 5 novembre 1965.

⁵⁶² AHDL CNCE Carton 3 : compte rendu de la réunion du CNCE, 9 janvier 1967.

⁵⁶³ AHDL CNCE Carton 3 : lettre du chanoine Carette à Mgr de Vaumas, 10 mars 1967.

En 1970, les démarches entreprises par le CNCE auprès du ministère des Finances sont à leur tour prises en considération. Une modification du taux de la TVA de 19 à 15 % est en effet applicable à partir du 1^{er} janvier 1970 « aux travaux immobiliers concourant à la construction, à la livraison, à la réparation et à la réfection des immeubles affectés à l'exercice public du culte et des locaux annexes nécessaires à cette activité⁵⁶⁴. »

- Relations avec les institutions publiques locales

Si les relations semblent au beau fixe au plus haut niveau des institutions publiques et religieuses, il ne faut pas considérer qu'il en soit toujours de même au niveau local. Certaines difficultés se font sentir dans les rapports entre communes et évêchés. Dans quelques cas, les querelles laïcs/ecclésiastiques perdurent, comme à Clichy-sous-bois, où le maire communiste a « gommé » du plan masse la réservation de terrain pour l'église⁵⁶⁵.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, des tensions dans les relations entre responsables de chantiers diocésains et municipalités sont relevées. Dans le diocèse de Lille, le chanoine Carette dénonce dans de nombreux cas un « dialogue de sourd... à moins que ce ne soit le résultat navrant d'une conception bien étroite de la laïcité⁵⁶⁶. » Les exemples affluent, d'une municipalité qui exproprie la paroisse pour construire un groupe scolaire sans proposer d'échange de terrain, à celle qui refuse toute implantation d'église nouvelle car il s'en trouve une dans la ville ancienne, en passant par celle qui trouve motif après motif pour refuser le permis de construire de l'église.

Mais la plupart du temps, des compromis satisfaisants pour les deux institutions sont trouvés. L'exemple de Roubaix est représentatif. Le bilan après deux ans d'activité de la CER fait état du climat dans lequel évolue son action, notamment vis-à-vis des pouvoirs municipaux : « Nous évoluons à Roubaix dans un climat assurément compréhensif et très courtois, sans que pour autant il soit fait droit à toutes les demandes que nous sommes amenés à présenter, avec modération cependant, à l'administration municipale. [...] En dépit de quelques légers nuages passagers, on peut dire cependant que nos relations avec la municipalité sont excellentes, en dépit de

⁵⁶⁴ Journal Officiel, 4 janvier 1970.

⁵⁶⁵ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 1^{er} octobre 1962.

⁵⁶⁶ AHDL CNCE Carton 3, chanoine Carette, « Rapport sur les difficultés rencontrées », Colloque sur l'implantation des lieux de culte, 2 février 1965, p. 7.

certaines incidences politiques, qui ne sont pas sans compliquer parfois certaines positions⁵⁶⁷. »

À Saint-André, les relations avec les pouvoirs publics sont assez aisées : « Nous avons évidemment une excellente municipalité... mais il nous faudra quand même nous plier au règlement⁵⁶⁸ ! » Cette situation facilite les négociations concernant la réservation des terrains. La construction de l'église de Saint-André peut ainsi être envisagée dans le futur avec la certitude de la disponibilité du terrain réservé. En effet, la municipalité s'engage auprès des CDL à aménager sur le terrain réservé pour la future église un jardin, dont les bénéficiaires seront à la fois les administrés et les enfants fréquentant les salles de catéchisme⁵⁶⁹.

Lors de la pose de la première pierre de l'église du Christ-Ressuscité, le maire chrétien de Ronchin assure les responsables ecclésiastiques de l'appui de la municipalité pour l'édification du premier chantier diocésain⁵⁷⁰. La présence de l'évêque de Lille lui-même à cette cérémonie atteste de son soutien personnel à cette première aventure.

À Annappes, les contacts personnels pris par les membres des CDL avec les services municipaux ont largement aidés les CDL dans leurs démarches pour acquérir le terrain de la future église Notre-Dame-de-la-Nativité. D'ailleurs, avant même d'obtenir l'autorisation officielle du ministère de la Construction, le directeur de la Société HLM affirme mettre à la disposition des CDL le terrain convoité⁵⁷¹.

À Tourcoing, les relations avec la commune sont particulièrement bonnes. Le secrétaire de l'association diocésaine souligne, en parlant de la nécessité d'observer les mesures de sécurité imposées par la préfecture et inspectées par les services municipaux : « Étant donné les dispositions vraiment sympathiques de la mairie de Tourcoing, je serais heureux que nos architectes tiennent le plus grand compte de ces exigences⁵⁷². » Ce climat d'entente permet aux CDL de baisser les coûts du chantier. En

⁵⁶⁷ AHDL P 291: « Rapport de la Commission des églises de Roubaix sur ses activités depuis sa fondation (1960) », avril 1962.

⁵⁶⁸ AHDL Carton CDAS Saint-André Saint-Paul : lettre du chanoine Carette à Henri Wallaert, 29 mars 1965.

⁵⁶⁹ AHDL Carton CDAS Saint-André Saint-Paul : lettre de Henri Wallaert au maire de Saint-André, 21 mai 1965.

⁵⁷⁰ « Première étape des chantiers diocésains. Le Cardinal Liénart a béni la première pierre de l'église du Christ Ressuscité à Ronchin », *La Voix du Nord*, 9 juillet 1957.

⁵⁷¹ AHDL CDAS Annappes Notre-Dame-de-la-Nativité : lettre du directeur de la société HLM de Lille et environs aux Chantiers du diocèse de Lille, 8 janvier 1963.

⁵⁷² AHDL CDAS Tourcoing Notre-Dame-de-la-Paix : lettre du chanoine Carette, secrétaire de l'association diocésaine, à Henri Wallaert, président des CDL, 26 décembre 1963.

effet, le maire accepte de prendre en charge les aménagements des abords et du contour de l'église Saint-Jean-Bosco⁵⁷³.

Dans l'agglomération de Dunkerque, dès le début de l'opération « Les Nouvelles-Synthes », l'urbaniste de la ZUP fait figurer sur le plan de masse les implantations réservées aux églises et à l'école libre⁵⁷⁴. Trois centres culturels sont ainsi prévus, à Grande-Synthe, à Petite-Synthe et dans la partie centrale de la ZUP⁵⁷⁵.

Les relations entre l'évêché et la commune de Loos semblent également les meilleures possibles. Le Cardinal Liénart fait transmettre au maire ses remerciements pour sa « parfaite compréhension des besoins de la communauté chrétienne des Oliveaux⁵⁷⁶. »

L'emplacement de l'église Saint-André de Roubaix est déterminé en accord avec le CIL de Roubaix, organisme constructeur des 2 600 logements de la zone. La réservation d'un terrain au profit de l'évêché a été intégrée dans le contrat passé entre les vendeurs des terrains, les héritiers Edouard Motte-Lagache, et la société immobilière. Le terrain pour la construction d'un lieu de culte est, de plus, vendu à un tarif préférentiel. Grâce à l'activité d'un membre du comité paroissial auprès de la société immobilière, les Chantiers épargnent en outre les frais des travaux de viabilité et de l'aménagement des parkings⁵⁷⁷.

À Tourcoing, les urbanistes de la ZUP de la Bourgogne prévoient dès l'origine du projet d'intégrer une église parmi les équipements collectifs. Une convention est passée entre la société d'aménagement et l'association diocésaine de Lille en 1962 pour la réservation d'un terrain. La municipalité prête son concours dans la recherche de locaux provisoires permettant de célébrer la messe mais la solution retenue, plutôt que l'occupation temporaire d'une cave d'immeuble ou d'un local du groupe scolaire privé, est de construire immédiatement les dépendances de la future église.

Pour la reconstruction de l'église du Sacré-Cœur de Mouvaux, la paroisse sollicite la mairie pour participer au financement des travaux, au prétexte qu'ils sont « nécessités par un afflux de population dans [le] quartier du fait de l'implantation

⁵⁷³ AHDL CDAS Tourcoing Notre-Dame-de-la-Paix : lettre du maire de Tourcoing à Michel Segard, responsable des CDL pour Roubaix-Tourcoing, 22 mars 1967.

⁵⁷⁴ AHDL CDAS Grande-Synthe Saint-Joseph : lettre de Y. Toumaniantz, urbaniste, à Mgr P. Lestienne, 22 mars 1960.

⁵⁷⁵ AHDL CDAS Grande-Synthe Saint-Joseph : compte rendu de réunion entre Toumaniantz, Leclercq, Peretz, Salembier, 23 octobre 1962.

⁵⁷⁶ AHDL Carton rouge Loos Sainte-Trinité : lettre du chanoine Carette au maire de Loos, 1^{er} juin 1964.

⁵⁷⁷ AHDL CDAS Hem Saint-André : lettre du chanoine Carette à Henri Wallaert, 26 novembre 1968.

d'une cité du CIL⁵⁷⁸. » Cet appel est entendu par le conseil municipal qui vote l'attribution de 10 000 francs au Comité de reconstruction de l'église⁵⁷⁹.

Certaines querelles éclatent toujours à propos des constructions d'églises entre maires et curés. Mais de manière générale, le climat des relations entre pouvoirs publics et religieux est plutôt serein. Il est probablement le résultat des efforts de dialogue entre les uns et les autres, et de la présence organisée de l'Église catholique au sein de l'appareil de l'État par l'intermédiaire de laïcs engagés.

3) Les laïcs

Si dans la première partie de cette étude l'intervention des laïcs n'a pas fait l'objet d'un chapitre spécifique, il paraît nécessaire d'en introduire un ici tant l'Église de France s'associe pour la construction de ses nouveaux lieux de culte les compétences et la participation des laïcs. Au niveau national, financement et réflexion sur la construction d'églises doivent être encadrés par des professionnels avertis. Au niveau local, les curés et les diocèses ne peuvent assumer seuls la tâche de construire, en plus de leur mission apostolique. La participation des laïcs importe aussi bien sûr dans le cadre de la reconstruction. On en retrouve dans les comités paroissiaux, attachés à la gestion et à l'entretien du patrimoine culturel, on retrouve également les industriels, financeurs habituels des constructions religieuses. Mais l'intervention des laïcs se multiplie, leurs compétences étant indispensables à l'Église pour assumer le gigantesque programme de construction des Trente Glorieuses.

a) Compétences techniques et administratives

Les laïcs sollicités par les institutions religieuses pour prendre part aux activités des organisations nationales ou diocésaines chargées des constructions d'église le sont avant tout pour leurs compétences techniques et administratives.

Le Comité national de construction d'églises est créé par l'épiscopat français en 1961. Ses différents membres assurent au comité une efficacité, une légitimité et une compétence certaines pour toutes les questions afférant à la construction d'églises

⁵⁷⁸ AHDL P 250 : lettre de Jean Tiberghien-Salmon, président du Comité de reconstruction de l'église du Sacré-Cœur, au maire de Mouvaux, 27 novembre 1963.

⁵⁷⁹ AHDL P 250 : lettre du maire de Mouvaux relatant la séance du conseil municipal du 5 mars 1965, à Jean Tiberghien-Salmon, 6 avril 1965.

nouvelles. En effet, les membres laïcs sont tous des spécialistes éminents des disciplines nécessaires à l'élaboration d'un programme de construction d'églises nouvelles au niveau national. Leur recrutement judicieux permet au comité de bénéficier de la compétence de membres ayant des fonctions dans ou proches des pouvoirs publics. Ils sont répartis dans trois commissions : sociologique et technique, financière, d'information.

Plusieurs d'entre eux ont des compétences en matière de financement, que ce soit du point de vue juridique ou du point de vue des méthodes à adopter pour réunir des fonds : Antonin Dougerolle, agent de change à Lyon, Grach, juriste de la Compagnie fiduciaire parisienne, Tissot, directeur-adjoint de la Caisse des Dépôts et Consignations, Pierre De Calan, vice-président du syndicat général de l'industrie cotonnière, Maxence Faivre d'Arcier, président de sociétés, Jean Lecocq, industriel du Nord, Herbin, publiciste, professeur à l'ESSEC, Charles H. Merveilleux du Vignaux, conseiller-maître à la cour des comptes, J. Pelissier, informateur religieux du journal *La Croix*.

D'autres membres sont qualifiés pour étayer les réflexions sur la liturgie et la pastorale : Jounel, liturgiste et professeur à l'Institut catholique de Paris, Evain, permanent national à l'Action catholique ouvrière, Max Stern, sociologue, PDG du BERU (Bureau d'études et de réalisations urbaines).

D'autres encore sont à l'évidence choisis pour leur compétence artistique, leur expérience des chantiers ou leur lien avec les pouvoirs publics chargés de la construction : Joseph Pichard, critique d'art, directeur de la revue *Art chrétien*, Yves Aubert, ingénieur des travaux publics, Luc Arsene-Henry, architecte DPLG, Laurent Chappis, architecte DPLG, urbaniste IUP, Michel Marot, architecte DPLG, Pierre Pinsard, architecte DPLG, et Mme Sialelli, adjointe de Thiebaut, directeur de la législation et de la documentation au ministère de la Construction. Les architectes Arsene-Henry, Chappis, Marot et Pinsard ont été nommés comme architectes-conseils par le ministère de l'Équipement auprès du CNCE.

Les membres du CNCE sont présentés au Cardinal Liénart, sollicité pour nommer un représentant du diocèse de Lille, en ces termes : « Un Comité national de constructions d'églises a été constitué avec des personnalités ecclésiastiques. Il rassemble les compétences les mieux reconnues, tant dans la technique de la construction que dans la finance, l'administration et le droit. [...] Un groupe de financiers reconnus unanimement pour leur compétence est en liaison avec le ministre des Finances. D'autres personnalités prenant également le problème à cœur sont en

liaison constante avec les pouvoirs publics pour suivre, et si possible modifier, l'état de la législation concernant notamment les garanties des collectivités locales, la garantie de l'État et l'intéressement de celui-ci pour la construction d'églises dans les grands ensembles⁵⁸⁰. »

Le diocèse de Lille nomme l'industriel Jean Lecocq, déjà membre du Comité des chantiers du diocèse de Lille, pour les raisons suivantes : « un jeune et dynamique chef d'une entreprise importante de Lille, qui fait partie du Conseil supérieur national des jeunes patrons. Il appartient au comité d'expansion de la région du Nord qui vient de se créer, il s'occupe d'une société immobilière d'investissement pour la construction d'immeubles avec accession à la propriété, société d'investissement financée par la banque de Paris et des Pays-Bas, ce qui l'a déjà mis en rapport avec le ministre Sudreau [de la Construction]⁵⁸¹. »

Au niveau diocésain, le choix des laïcs à intégrer dans les services de construction d'églises est orienté de la même manière. On requiert des hommes aux compétences financières, organisationnelles, relationnelles et techniques.

Au niveau paroissial, il en est de même. Le président de la Commission des églises de Roubaix, par exemple, entretient des relations personnelles avec certains hauts fonctionnaires bien placés pour le renseigner à des fins utiles. C'est un courrier amical du ministre de l'Intérieur qui l'informe que le budget du ministère de l'Intérieur comporte un crédit de subvention pour les travaux de grosses réparations des édifices culturels appartenant aux collectivités locales⁵⁸².

b) Compétences financières

- Industries

Le rapport Herbin dénombre plusieurs cas de financement ou de participation de financement d'églises par des entreprises⁵⁸³. L'église de Fontaine-les-Grès près de Troie par exemple, est partiellement financée par une entreprise de bonneterie ; à Saint-Gobain, la société Pyrex propose de fournir les dalles de verre. De manière générale, les

⁵⁸⁰ AHDL CNCE Carton 2 : lettre de Mgr Gouet, secrétaire de l'épiscopat au Cardinal Liénart, évêque de Lille, 24 avril 1961.

⁵⁸¹ AHDL CNCE Carton 2 : lettre de Chavanat à Mgr Gouet, secrétaire de l'épiscopat, 1^{er} décembre 1960.

⁵⁸² AHDL P 291: lettre de Roger Frey, ministre de l'Intérieur à Joseph Cafler, président de la CER, 23 janvier 1963.

⁵⁸³ AHDL CNCE Carton 7 : Pierre Herbin, « Projet d'une propagande à l'échelon national en faveur des constructions d'églises », printemps 1962, 22 p.

réactions du public ne sont pas défavorables, même en milieu ouvrier. Seul le diocèse de Cambrai signale un cas où le concours sous forme de dons en nature d'une entreprise a pu donner prétexte à un reproche de paternalisme.

Le diocèse de Lyon fait état dans la même enquête d'une initiative qui sera lancée également dans le diocèse de Lille : « Tout récemment, Son Éminence a adressé 450 lettres personnelles pour solliciter des dons importants. Rendement relatif, mais appréciable quand même, en tout cas moyen pratique pour inviter les chrétiens nantis à une révision de vie sur l'usage de la fortune, en face d'un gros problème mettant en jeu les moyens d'évangélisation dans les quartiers nouveaux⁵⁸⁴. » A Nancy, les sollicitations aux entreprises sont menées au plan local. Le discours est développé de manière à susciter l'adhésion des divers milieux, patronat comme ouvrier : « Nous ne sollicitons pas une aumône, au nom d'un paternalisme désuet et compromettant. Mais tout paroissien, suivant ses moyens, doit contribuer à l'édification de la Cité paroissiale. Or, l'usine, en tant que telle, est un paroissien. Elle est même le premier paroissien, car c'est elle qui a attiré les autres et c'est elle qui possède les moyens les plus puissants. Il serait donc anormal qu'elle n'apporte pas sa contribution aux besoins spirituels et culturels d'une localité, comme elle répond à ses besoins sociaux, éducatifs et commerciaux⁵⁸⁵. »

Les exemples de sociétés finançant des constructions religieuses ne manquent pas dans les bassins industriels du Nord-Pas-de-Calais. La chapelle Sainte-Thérèse de Monchecourt, près de Maubeuge, est imaginée par le directeur de la Cokerie lui-même. Le directeur général de la Société des Houillères verse d'importants subsides pour sa construction⁵⁸⁶. À Roost-Warendin, la cité Belleforrière est élevée en 1947-48 à proximité de la fosse de l'Escarpelle. La société des Houillères finance la construction de la chapelle à l'intention de la population croyante du quartier, composée de nombreux Polonais. C'est également un dessinateur des Houillères qui réalise les plans de la chapelle Sainte-Rita. À Maubeuge, la chapelle Sainte-Thérèse bénéficie elle aussi de la participation des employeurs des ouvriers du quartier. Sa construction est peu documentée mais il est très probable que la société « Les forges de la providence » ait

⁵⁸⁴ AHDL CNCE Carton 7 : Pierre Herbin, « Projet d'une propagande à l'échelon national en faveur des constructions d'églises », printemps 1962, p. 9.

⁵⁸⁵ Idem.

⁵⁸⁶ Chanoine Thellier, « Inauguration de la chapelle Saint-Roch », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1951, p. 143.

participé, en dons ou en nature, à ce projet. C'est la même société qui a financé la construction de l'église Saint-Éloi de Hautmont.

Pour l'église de Saint-Pol-sur-Mer, près de Dunkerque, l'évêque de Lille sollicite directement auprès du directeur de la Société une aide financière : « Le développement toujours plus considérable à Saint-Pol-sur-Mer de la SGHP [Société générale des huiles de pétrole] a amené votre administration à construire de nouvelles maisons pour le logement du personnel. Cette disposition me met dans l'obligation de fournir aux employés et ouvriers chrétiens qui habiteront cette cité, un lieu de culte où ils puissent avec leurs femmes et leurs enfants pratiquer leur religion. Constatant avec une très vive satisfaction que l'administration s'intéresse au bien-être de son personnel, je viens vous prier de m'aider à construire une église simple mais digne, pour l'usage de la population⁵⁸⁷. » Avant l'organisation des Chantiers et la mise en place du système de financement complexe qui prévaudra pour les constructions postérieures, le Cardinal fait appel à la fibre paternaliste du directeur de société. Néanmoins, dans le contexte de sécularisation de la société, il n'est évidemment plus question de proposer autre chose qu'une « église simple », c'est-à-dire économique. Le projet de l'évêché est de construire un bâtiment de 500 à 600 places, estimé entre 25 et 30 millions de francs. Le cardinal précise au directeur de la SGHP : « Comme cette église doit être construite grâce à la seule charité des fidèles, et que nous ne pouvons compter ni sur la participation de l'État ni sur celle de la commune, je souhaite que votre intervention soit la plus généreuse et la plus large possible⁵⁸⁸. » Le destinataire de cette requête se montre très réceptif et annonce un montant de participation à une condition : « Notre aide dépendrait des facilités que le projet procurerait à notre personnel pour l'exercice de ses devoirs religieux et très particulièrement de la distance à laquelle la nouvelle église se trouverait de nos cités. Si elle était pour celles-ci d'accès très pratique, nous envisagerions de mettre à votre disposition une subvention importante, jusqu'à dix millions de francs⁵⁸⁹. » La nouvelle église sera située à une trentaine de mètres de la cité des Pétroles.

A Hem, le curé de la paroisse Saint-Paul peine à réunir des fonds parce que, explique-t-il dans l'un de ses appels à souscriptions : « En d'autres temps, l'industrie aurait suffi à couvrir la plus grosse partie des dépenses. Vous savez qu'elle est en partie

⁵⁸⁷ AHDL 7 L 322 : lettre du Cardinal Liénart à M. Hure, directeur de la SGHP, 1^{er} mars 1954.

⁵⁸⁸ AHDL 7 L 322 : lettre du Cardinal Liénart à M. Hure, directeur de la SGHP, 29 mars 1954.

⁵⁸⁹ AHDL 7 L 322 : lettre de M. Hure au Cardinal Liénart, 6 avril 1954.

ruinée [...] Je suis donc obligé d'élargir mon appel au négoce, aux classes libérales, et même à l'artisanat⁵⁹⁰. » L'industrie textile a particulièrement été touchée dans la région par la crise de la laine de 1952. C'est à cette conjoncture que fait référence le curé, conscient de perdre dans ce contexte économique défavorable l'apport de dons substantiels des financeurs habituels des constructions d'église, les industriels.

- Industriels

Les industriels, à titre personnel, ont traditionnellement apporté leur soutien à l'Église, notamment par le financement de constructions religieuses ou d'établissements d'enseignement libre⁵⁹¹. Ils sont les cibles privilégiées des campagnes de collecte de fonds des paroisses ou des diocèses, a fortiori dans la région industrielle textile de Lille.

L'inventaire des collectes de fonds, soigneusement tenu par la Commission des églises de Roubaix, fait état de la participation généreuse des industriels du textile roubaisien aux efforts des paroisses de la ville. Sous forme de dons ou sous forme de prêt, les entreprises Alfred Motte et Cie, Henri Wattinne, le Consortium de l'industrie textile de Roubaix, le peignage Amédée Prouvost et Cie, la filature Saint-Liévin, les établissements Mulliez-Lestienne, Louis Lepoutre et Cie, Glorieux, les sociétés Toulemonde Frères, Alfred Motte et Cie, Etienne Motte et Cie, témoignent de leur attachement au patrimoine culturel roubaisien. Rappelons aussi qu'en vertu de la loi de l'article 238 bis du Code général des impôts, les dons destinés à la construction ou à l'entretien des édifices culturels peuvent être déduits, dans la limite de 1 % du chiffre d'affaires pour les entreprises, et de 0,50 % du revenu imposable pour les particuliers.

Au-delà de la volonté de pérenniser, sans doute, les liens historiques entre patronat textile et diocèse de Lille, il faut souligner que les industriels donateurs ont été habilement sollicités par le président de la Commission des églises de Roubaix, lui-même issu de l'une de ces grandes familles, Joseph Cafler. Il présente en ces termes la commission : « C'est en connaissant la générosité proverbiale de tous les catholiques roubaisiens, inspirée par leur sens profond du devoir, que nous avons accepté cette très lourde tâche. [...] Un certain nombre de particuliers et d'entreprises industrielles ont

⁵⁹⁰ AHDL P 146 : appel à souscription de l'abbé Callens, n.d.

⁵⁹¹ A ce sujet, voir l'excellent ouvrage de Pierre Pouchain, *Les maîtres du Nord du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Perrin, 1998, 412 p, et particulièrement le chap. 6 « Sur la terre comme au ciel ? ».

déjà répondu à notre appel, de façon réellement émouvante mais l'équilibre du budget est encore loin d'être assuré⁵⁹². »

La paroisse du Sacré-Cœur de Mouvaux bénéficie pour la reconstruction de son église de dons importants de grandes familles industrielles (Lepoutre, Motte...) contactées par leur pair qui préside le Comité de reconstruction.

Enfin, il ne faut pas oublier de mentionner le financement complet de la construction de la chapelle Sainte-Thérèse de Hem par les époux Leclercq, réalisation sur laquelle nous reviendrons plus loin.

c) Compétences artistiques

- Des connaisseurs

Plusieurs industriels de la région sont des amateurs avertis et des collectionneurs d'art. Citons pour exemple la famille Masurel, dont la collection est à l'origine de la fondation du musée d'art moderne de Villeneuve-d'Ascq, Philippe Leclercq, qui collectionne et reçoit chez lui les plus grands artistes contemporains, déniche les talents comme il l'a fait avec le sculpteur Dodeigne, ou encore Jean Tiberghien, qui joue un rôle particulier dans la construction et le décor de l'église de Mouvaux.

Pour le projet de l'église Saint-Jean-Bosco à Tourcoing, le vice-président du CIL de Roubaix-Tourcoing et président de la société d'HLM « Notre maison », Jean Tiberghien-Salmon, contacte de son propre chef l'architecte Novarina. Il s'en explique au président des CDL : « Lorsque [...] j'ai contribué à l'édification de la Cité de la Fin-de-la-Guerre à Tourcoing, qui groupe 1100 logements, la question de la construction d'une église pour les habitants de la Cité s'est de suite posée à moi. Il se fait que par hasard, au cours d'une saison à Evian, j'ai eu l'occasion de visiter la petite église Notre-Dame-du-Léman à Amphion. Du point de vue architectural c'est certainement une très belle réussite. J'ai donc, à l'époque, cherché à rencontrer l'architecte, et c'est ainsi que j'ai fait connaissance avec Mr Novarina qui habite Thonon-les-Bains. A ma demande, Novarina a établi un plan d'église future pour la Cité de la Fin-de-la-Guerre, car je souhaitais que l'architecture de la nouvelle église fût bien dans le cadre de la Cité qui avait fait l'objet de tous nos soins. L'église n'est pas encore réalisée mais un plan provisoire et une maquette qui m'ont donné toute satisfaction ont été établis. Mr

⁵⁹² AHDL P 291: lettre de Joseph Cafler, président de la Commission des églises de Roubaix à MM. Prouvost et Lefebvre, 28 septembre 1961.

Novarina est un spécialiste de la construction d'église, et probablement avez-vous vu certaines de ces réalisations : église d'Amphion, de Passy, de Sochaux je crois, de Saint-Gervais et d'autres. Passy a fait beaucoup parler. Je puis dire que le style de Mr. Novarina est moderne sans être outrancier.

Suggestion : vu l'importance considérable des dépenses prévues, vu aussi la nécessité de créer des églises qui ne viennent pas déparer nos cités mais qui au contraire cadrent avec elles, n'est-il pas nécessaire d'avoir pour architecte un spécialiste de la construction d'église ? Novarina accepterait d'ailleurs, j'en suis sûr, de travailler en collaboration avec des architectes locaux, et en tout cas il pourrait vous faire profiter de ses expériences⁵⁹³. »

Cette citation d'un responsable de la construction immobilière de la région lilloise est intéressante à deux points de vue. D'abord, elle reflète sa position sur les besoins de l'équipement culturel des nouveaux quartiers, révélatrice de son milieu. C'est en effet la même que celle d'un Philippe Leclercq qui bâtit la chapelle Sainte-Thérèse dans un quartier ouvrier éloigné du lieu de culte de la paroisse d'Hem. Elle n'est pas sans évoquer un certain paternalisme du patronat textile de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Ensuite, elle reflète sa conception de l'urbanisme contemporain et de la qualité architecturale des nouveaux ensembles. Jean Tiberghien recherche le meilleur architecte d'église dans le but de valoriser l'environnement de la cité-jardin. Il est frappant de voir qu'un décideur de l'aménagement suburbain des années soixante tenait en aussi haute considération la qualité de la construction de ces logements de masse, et qu'il concevait les nouveaux quartiers comme des ensembles devant avoir une relative autonomie, une certaine centralité, et comporter une dimension spirituelle. L'évêque lui-même reconnaît la qualité de la cité de Tourcoing en construction dont il vante les mérites lors de la bénédiction de l'église provisoire : « Je me réjouis de cet effort magnifique accompli d'un accord commun par les patrons et les ouvriers pour doter nos familles d'un toit convenable dans une cité aussi agréable.⁵⁹⁴ »

- Des mécènes

La chapelle Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus-et-de-la-Sainte-Face à Hem est le résultat du projet des époux Leclercq, industriels fortunés de la filière textile, de faire

⁵⁹³ AHDL CDAS Tourcoing Notre-Dame-de-la-Paix : lettre de Jean Tiberghien-Salmon à Henri Wallaert, 12 décembre 1956.

⁵⁹⁴ « Son Éminence le Cardinal Liénart a érigé la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix et béni son église provisoire », *La Croix du Nord* ?, 14 juillet 1953.

construire une chapelle à proximité de leur résidence, dans un quartier ouvrier éloigné de l'église paroissiale. Si le projet est bien celui de commanditaires privés, il est particulier dans le sens où les époux Leclercq l'ont mené en y faisant participer les acteurs habituels d'une construction diocésaine.

Des sources jusqu'ici inédites (plans, correspondance) récemment rassemblées par le service des archives historiques du diocèse de Lille⁵⁹⁵ permettent aujourd'hui de compléter la connaissance de la chapelle, et surtout le lent processus de la conception du projet et les relations complexes tissées entre les divers protagonistes. L'étude de ces sources révèle Hem comme un chantier où la collaboration entre clergé, commanditaires et artistes a été effective dès le lancement du projet.

Les Leclercq entendent avant tout prendre part à l'activité de construction de l'évêché, jouer un rôle dans le renouvellement de l'art sacré au sein de leur diocèse : ils proposent leur mécénat au moment de la construction de la chapelle Saint-Paul et financent une partie du couvent des Dominicains (1952-1965, avec Jean Masurel). Ces actions précédant le projet de la chapelle d'Hem montrent que ce qui importait aux commanditaires était avant tout de servir l'Église, non pas de s'offrir une « fantaisie de mécène »⁵⁹⁶, une « chapelle Manessier »⁵⁹⁷.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer que les époux Leclercq ont volontairement soumis le projet, à toutes les phases de son avancement, à l'approbation des instances de l'évêché. A l'initiative des commanditaires, un comité pour la construction d'une chapelle à l'Hempenpont est monté : elle comprend Mgr Lotthé (président de la CDAS), l'abbé Leurent, curé de la paroisse, le révérend père Gérard, un père carme, Hermann Baur, Alfred Manessier, en plus de Monsieur et Madame Leclercq. La première décision d'importance concernant la chapelle, qui prouve le rôle réel qu'a joué le clergé local, est celle du choix de son vocable. Dès le début du projet, les Leclercq avaient souhaité la placer sous le vocable de Saint-François-d'Assise⁵⁹⁸. Or le curé fait valoir la préférence des paroissiens pour Sainte-Thérèse. La proposition est aussitôt acceptée, car les Leclercq tiennent à ce que cette chapelle soit intégrée dans

⁵⁹⁵ Frédéric Vienne, archiviste. Fonds concernant la chapelle d'Hem : 4 C 147 ; 6 L 147 ; 7 L 147 ; 32 N 147 ; 13 N 147 ; 2 Z 147 ; P 147.

⁵⁹⁶ Article signé Alain Plateaux, *Trait d'union*, bulletin de l'Institution Saint-Louis de Roubaix, 12 juin 1958.

⁵⁹⁷ « La chapelle Manessier », *L'Express*, 10 avril 1958 : « Leclercq a dépensé 50 millions pour permettre à Manessier d'avoir « sa chapelle » comme Matisse et Cocteau. »

⁵⁹⁸ AHDL 4 C 147 : compte rendu de réunion du comité créé pour l'érection de la chapelle lors de laquelle les membres sont informés que le Cardinal a accepté le vocable de Saint-François-d'Assise, 20 décembre 1954.

la communauté paroissiale. Dans une lettre à l'abbé Leurent, Philippe Leclercq écrit : « Personnellement j'aime beaucoup Sainte-Thérèse puisque je lui ai confié ma fille aînée, et je tiens essentiellement à ce que cette chapelle soit intégrée dans la communauté paroissiale et en soit aimée⁵⁹⁹. » Le rôle du curé est également étendu à la définition de l'importance de l'édifice en nombre de places, arrêté à 150. Mgr Lotthé suggère quant à lui l'emplacement du tabernacle sur un petit autel latéral, idée à l'origine du plan asymétrique de la chapelle.

Dans le cadre des constructions d'églises nouvelles, la participation des laïcs, mise en avant par le concile, revêt une importance particulière. Présents à tous les niveaux, sollicités par l'Église pour leurs compétences techniques, ils occupent des positions clés dans les rapports avec les pouvoirs publics, l'organisation et le financement des chantiers, les réflexions sur l'identité du lieu de culte. Nous avons mis dans cette partie l'accent sur la participation des industriels, particulièrement importante dans la région Nord-Pas-de-Calais où la bourgeoisie industrielle a toujours entretenu des relations avec les diocèses. Mais nous verrons aussi que les paroissiens eux-mêmes, dans leur diversité, ont participé directement aux réalisations.

4) Les créateurs

a) Les architectes

Dans les conditions de la commande d'églises nouvelles, le choix de l'architecte est soumis à différents critères que les maîtres d'ouvrage ont à hiérarchiser. Chaque organisation diocésaine est libre de ses choix mais toutes recherchent un compromis entre réduction des coûts et qualité de la construction.

- Le choix des architectes

Un problème crucial se pose aux commanditaires religieux : celui relatif au choix des architectes. Comment choisir le maître d'œuvre, comment désigner l'un plutôt que l'autre, au risque d'évincer un ami ou un « bon paroissien » ? Telles sont les questions que se pose le CNCE pour tenter au niveau national de répondre à ce problème et proposer des solutions aux diocèses. Le CNCE, en tant qu'organe de conseil de l'Église catholique en matière de construction de lieux de culte, diffuse en

⁵⁹⁹ AHDL P 147 : lettre de Philippe Leclercq à l'abbé Leurent, 10 décembre 1954

avril 1961 un texte à ce sujet⁶⁰⁰. Il faut noter que ce texte est l'un des premiers à être rédigé par le Comité. Cette priorité montre que le CNCE considère le rôle de l'architecte comme primordial mais les mises en garde qu'il formule témoignent de sa volonté de ne pas lui abandonner l'ensemble du projet : l'Église doit être un maître d'ouvrage présent dès la conception du programme et jusque dans le contrôle du moindre détail de l'aménagement⁶⁰¹.

Le choix des architectes apparaît très important, mais difficile. Le CNCE remarque que « très peu d'architectes semblent capables de construire des églises. On ne peut cependant pas évincer des architectes qui n'en aient pas encore construit. Mr Chappis pense qu'à l'échelon départemental les architectes-conseil devraient établir un barrage efficace. [...] Une liste (confidentielle) pourrait être établie. Dans le diocèse de Versailles, le choix des architectes est réservé à l'évêché. Cet exemple devrait être suivi⁶⁰². »

Les expériences de province sont examinées à cet effet. Certaines sont très structurées, d'autres n'ont aucun cadre fixé. Le cas du diocèse de Lille est le plus original : les architectes d'une commission d'architecture travaillent en équipe, anonymement, à la construction des églises nouvelles⁶⁰³. A Lyon, une commission composée de cinq à six architectes dont deux de la CDAS donne son avis pour chaque construction. A Nantes au contraire, aucune organisation ne structure la commande. Quatre architectes réputés religieux gravitent autour de la CDAS mais chaque curé est libre de choisir son architecte.

Nous verrons que le problème du choix d'un architecte ami est récurrent. Situation à laquelle le CNCE s'oppose fermement : « Malgré l'importance primordiale de la fonction, il semble cependant que les architectes soient choisis sur des critères sans rapport avec les résultats attendus : amitié, relations, bons sentiments... Il est donc utile de rappeler qu'un architecte doit être choisi avant tout pour sa compétence, son activité professionnelle et si possible ses références, d'autres raisons ne devant intervenir que pour départager éventuellement des concurrents de même qualité⁶⁰⁴. »

⁶⁰⁰ AHDL CNCE Carton 2 : « Choix des architectes. Contrats pour la construction des églises et de leurs annexes », avril 1961, 4 p.

⁶⁰¹ Idem, p. 1.

⁶⁰² AHDL CNCE Carton 2 : « Choix des architectes. Contrats pour la construction des églises et de leurs annexes », avril 1961, p. 2.

⁶⁰³ Voir chapitre suivant.

⁶⁰⁴ AHDL CNCE Carton 2 : « Choix des architectes. Contrats pour la construction des églises et de leurs annexes », avril 1961, p. 2.

La session des commissions d'art sacré tenue à l'Arbresle en 1966 donne l'occasion de s'interroger sur cet aspect important de la création architecturale qu'est le choix du maître d'oeuvre. La revue *Art d'Eglise* note le danger de l'appel aux grands : « On cherche les valeurs là où elles se sont affirmées. L'impression ne reste-t-elle pas d'un trou béant entre les rares possibilités qu'on dénombre et les besoins énormes qui sont les nôtres ? N'oublie-t-on pas que Le Corbusier est mort ? [...] Les « grands », c'est-à-dire les artistes reconnus, jouissant d'une audience débordant les frontières de leur pays, ne peuvent suffire à la tâche. L'appel aux artistes reconnus est certainement bon et ne pourrait être assez encouragé. A vouloir cependant être trop exclusif, on court un grand danger, comme l'a fait remarquer très justement M. Froidevaux : celui de vouloir sauver la face. Le blocage sur les « grands » risque de donner une vue artificielle et fautive de la réalité. Quelle réponse donne-t-on, en effet, aux multiples appels qui naissent de la diversité des besoins concrets, humblement locaux ? [...] Nous avons au moins autant besoin d'œuvres modestes que de réalisations éclatantes. Un gros effort est à faire un peu partout dans le monde pour détecter ceux qui auraient en eux un petit quelque chose de l'exigence vis-à-vis de lui-même du grand architecte qu'était Le Corbusier et qui, artistes sans notoriété acquise, seraient capables d'un honnête travail⁶⁰⁵. »

La longueur de cette citation se justifie par le fait que son contenu rejoint exactement la problématique de notre étude. Il est frappant de voir que déjà les contemporains, pour des raisons autres que celle de l'historien de l'art, craignaient les effets d'une architecture religieuse à deux niveaux. On retrouve cette dichotomie dans l'historiographie : quelques réalisations monopolisent l'intérêt des chercheurs tandis que les autres, de loin plus nombreuses et par là plus représentatives, sont complètement ignorées par la critique.

- La question des honoraires

Le financement des églises nouvelles est un problème lancinant pour les diocèses qui n'ont d'autres ressources que celles des quêtes et souscriptions diverses. Les contrats avec les architectes sont de fait durement négociés. Au niveau national les

⁶⁰⁵ André Lanotte, « Où en sont nos amis français ? Quelques réflexions sur la rencontre liturgie-architecture à l'occasion de la session des Commissions d'art sacré de France à l'Arbresle, en septembre 1966, et de l'exposition d'art sacré de Paris », *Art d'Eglise*, 35^e année, n° 139, p. 59.

instances religieuses tentent de fixer une norme, tandis qu'au niveau local les arrangements vont bon train. Le risque étant la liberté des uns, la garantie des autres, et surtout la qualité des réalisations. Le souci est exprimé clairement : « Il ne faut pas se dissimuler que nombre d'architectes à qui l'on donnera des honoraires réduits auront une tendance fâcheuse (mais après tout bien humaine) à réduire les recherches⁶⁰⁶. » Ou encore : « Il faut se méfier d'un choix basé sur l'offre d'architecte qui accepterait de travailler à taux réduit ou même gratuitement, car cela ne garantit pas l'esthétique et l'économie désirée, tout en enlevant au maître de l'ouvrage la possibilité d'imposer ses exigences⁶⁰⁷. »

Le CNCE pose le problème du choix des architectes, aussi bien que celui du coût de leurs honoraires⁶⁰⁸. Il prend l'initiative, sur avis des architectes membres, de fixer un taux minimum de rémunération de 6 % du montant des travaux, soit le même que celui préconisé par l'Ordre des architectes. Alors que les contrats des architectes pour les travaux au compte de l'État fixent à 4 ou 5 % le taux de leurs honoraires, taux très bas qui s'explique par l'abondance des chantiers et la répétition d'éléments constructifs, il n'est pas envisageable pour les églises de descendre sous un taux d'honoraire inférieur à 6 %. Les architectes Pinsard et Arsène-Henry se positionnent clairement contre un taux plus bas, alléguant que de telles conditions, comme celles qui sont en vigueur aux Chantiers du Cardinal, favorisent la médiocrité des constructions⁶⁰⁹.

Les solutions diffèrent selon les diocèses. D'après une enquête réalisée par le CNCE, 10 diocèses ont maintenu le taux officiel, 8 diocèses ont établi un taux de 6 à 7 %, 9 diocèses ont fixé un taux de 5 % et 4 diocèses un taux dégressif⁶¹⁰. Dans le diocèse de Lille, le fonctionnement particulier de l'AAA entraîne un arrangement financier inédit. D'abord établis au taux de 5 %, les honoraires des architectes de l'Atelier d'art et d'architecture sont définitivement fixés en 1961. Il est décidé qu'une somme forfaitaire de 25 000 francs sera allouée au Comité d'architecture pour chaque église construite⁶¹¹.

- L'Atelier d'art et d'architecture de Lille : une expérience inédite

⁶⁰⁶ AHDL CNCE Carton 2 : « Choix des architectes. Contrats pour la construction des églises et de leurs annexes », avril 1961, p. 1.

⁶⁰⁷ Idem, p. 2.

⁶⁰⁸ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 5 juin 1961.

⁶⁰⁹ AHDL CNCE Carton 2 : compte rendu de la réunion du CNCE, 2 novembre 1961.

⁶¹⁰ AHDL CNCE Carton 2 : « Enquête auprès des diocèses », n.d. [1961].

⁶¹¹ AHDL CDL : compte rendu de réunion des CDL, 9 octobre 1961.

L'organisation des Chantiers du diocèse de Lille est inédite et souvent prise en exemple en ce qui concerne le mode de travail des architectes. Les trois premières églises des CDL sont confiées à trois architectes différents. Le président des CDL considère ce fonctionnement comme un frein et comme une perte d'argent. Il rappelle que c'est à la demande de l'évêché qu'un architecte différent est choisi pour chaque chantier, ceci afin de ne jeter l'exclusive sur personne. Il propose la constitution d'un comité de huit à dix architectes qui étudieraient ensemble les plans des nouvelles églises à construire, pour que les expériences acquises ne soient pas chaque fois perdues par un changement d'architecte. Ce comité répondrait aux exigences suivantes :

- « - Les participants de ce comité devraient faire abstraction de leur nom, et s'engagent à travailler en groupe, pour un but commun.
- Ce groupe, complètement désintéressé, cherchera des méthodes rationnelles de construction adaptées à chaque quartier. Des normes leur seront indiquées. Les programmes seront définis par les CDL.
- Un responsable désigné fera la synthèse des projets.
- Le plan présenté sera approuvé par le comité des CDL.
- Un taux d'honoraire unique sera fixé. La répartition en sera faite par le comité des architectes lui-même.
- Un responsable d'exécution sera désigné pour chaque église.
- Choix des membres de ce comité : nous nous efforcerons de choisir des architectes représentatifs et de valeur non discutée au sein de cette profession afin qu'ils soient admis dans tous les milieux, officiels ou professionnels.
- Cette méthode doit permettre un travail d'équipe efficace, où les personnalités ne seront pas éteintes ; bien au contraire, chacun y mettra toute sa science, son intelligence et son cœur⁶¹². »

Il est du reste entendu que ce groupe d'architectes n'adoptera pas une solution unique pour toutes les églises, mais cherchera, au contraire, à concevoir une église pour chaque quartier.

Un premier architecte est contacté par deux industriels, membres des CDL, pour être le chef de file du comité. L'idée d'un travail en équipe qui fera l'originalité de l'association d'art et d'architecture est déjà affirmée. Il est en effet convenu dès l'origine qu'André Lys constitue une équipe de plusieurs architectes qui travailleront

⁶¹² AHDL CDL : compte rendu de réunion des CDL, 20 février 1959.

sous sa direction. André Lys est immédiatement acquis à cette idée et se dit désireux d'aider les CDL dans la plus large mesure. En témoigne le montant des honoraires qu'il propose : moins de 2 % du montant des travaux⁶¹³.

Quant au choix des architectes, il est vite dicté par les membres de l'association. Les architectes seront choisis dans la région. L'idée de faire venir l'architecte Novarina est donc rejetée. Par contre, Henri Wallaert s'entretient avec Pierre Pinsard à l'occasion de sa venue sur le chantier en cours du couvent des dominicains de Lille. Il en revient enthousiasmé, envisage même de faire appel à Pinsard pour favoriser l'heureuse évolution des projets des CDL. Mais il précise : « En temps opportun, nous pourrions demander à Pinsard d'exposer sa formule, de soumettre une idée maîtresse à notre équipe d'architectes, sous réserve que cette confrontation soit préparée et présentée de telle manière qu'elle ne puisse à aucun titre dissocier notre équipe à qui nous devons tenir avant tout⁶¹⁴. » Cette idée ne sera jamais mise en œuvre.

Le nombre des membres de l'AAA est finalement limité à cinq ou six afin que d'autres architectes qui en feraient la demande puissent accéder à ce comité. La liste des architectes ayant travaillé dans les divers chantiers au diocèse de Lille, dressée le 12 décembre 1964 pour répondre à l'enquête du CNCE sur l'organisation des chantiers diocésains mentionne douze noms d'architectes, dont onze de la région Nord-Pas-de-Calais : André Lys (Lille), Pierre Hardy (Avion), Gaston Leclercq (Phalempin), Ludwik Peretz (Lille), Maurice Salembier (Marcq-en-Baroeul), Jean Willerval (Paris), Jean Watel (Mouvaux), Emmanuel Maes (Lille), André Dupire (Roubaix), Omer Lecroart (Roubaix), Marcel Spender (Roubaix), Guy Jourdain (Lille)⁶¹⁵. En 1969, il reste André Lys, Pierre Hardy, Gaston Leclercq, Ludwik Peretz, Maurice Salembier et Jean Willerval.

Une fois le comité constitué, Henri Wallaert fait tout pour que l'entreprise soit un succès. Il organise notamment un voyage d'études pour visiter les églises nouvelles des régions normande et parisienne⁶¹⁶. En 1961, un second voyage emmène les architectes à Besançon et en Suisse, où ils rencontrent Hermann Baur. Henri Wallaert invite ensuite le Père Capellades à faire une conférence à Lille sur les problèmes posés par l'art moderne. Il organise enfin des réunions régulières de plusieurs jours avec les

⁶¹³ AHDL CDL : compte rendu de réunion des CDL, 29 mai 1956.

⁶¹⁴ AHDL CDL Carton 3 : compte rendu de réunion des CDL, 16 novembre 1964.

⁶¹⁵ AHDL CNCE Carton 2 : « Architectes ayant travaillé dans les divers chantiers au diocèse de Lille », 12 décembre 1964.

⁶¹⁶ AHDL CDL : compte rendu de réunion des CDL, 14 mai 1959.

architectes du comité, à son domicile, afin de travailler intensément aux projets en cours.

Le premier projet du comité, qui a alors pris le nom de « Atelier d'art et d'architecture du Nord » est celui de l'église du Curé-d'Ars à Lille. Le projet est accepté à l'unanimité par les membres des CDL⁶¹⁷. Le système semble fonctionner puisque le coût de construction de l'édifice ne dépasse pas 50 millions de francs, un record par rapport aux églises de Lambersart et Ronchin⁶¹⁸.

Outre les économies, le mode de travail de l'AAA induit une dynamique de recherche qui a impulsé la création de nouvelles formes dans l'architecture religieuse du Nord. Le fonctionnement original de cette équipe qui travaille en commun est présenté dans la revue des Chantiers : « Ensemble ils [les architectes de l'AAA] ont étudié, discuté, confronté leurs expériences personnelles. Ensemble, ils sont allés à l'étranger et en France, voir ce que d'autres avaient fait pour y chercher la meilleure inspiration. [...] C'est en discutant ensemble les plans entre eux, qu'ils ont eu des audaces que seuls ils n'auraient pas eues. La suppression des tribunes par exemple. Elles imposaient un volume trop grand. Or la tribune n'est plus à l'échelle humaine, et sa suppression produit un édifice plus harmonieux. C'est en confrontant leurs points de vue, qu'ils se sont rendus compte, autre exemple, de la dimension d'un chœur. Quand il est trop grand, on est tenté d'y mettre autre chose qui distrait l'attention. Il faut donc le ramener à une « cadence » vraie, capable de maintenir une atmosphère voulue par l'Église⁶¹⁹. »

L'engagement demandé aux architectes des églises nouvelles du diocèse de Lille est important. Outre les honoraires modiques, l'anonymat des créateurs sous le nom générique de l'Atelier d'art et d'architecture, les architectes ne sont autorisés à concourir pour d'autres églises que celles des CDL qu' « à condition toutefois que ces activités nouvelles ne nuisent pas aux études et réalisations en cours, les architectes devant, en priorité, consacrer leur temps et leurs soins aux Chantiers du diocèse de Lille ; ils ne pourront, en aucun cas, reproduire les églises des Chantiers du diocèse de Lille⁶²⁰. »

⁶¹⁷ AHDL CDL : compte rendu de réunion des CDL, 20 juin 1959.

⁶¹⁸ AHDL CDL Carton 1 : compte rendu de réunion des CDL, 24 mai 1960.

⁶¹⁹ *Bulletin des Chantiers du diocèse de Lille*, n° 7, novembre 1962, p. 14.

⁶²⁰ « Protocole d'accord entre les Chantiers du diocèse de Lille et l'Atelier d'art et d'architecture du Nord », article 5, 21 mars 1959.

L'expérience de l'Atelier d'art et d'architecture est unique en France. Sa composition, sa formation à l'architecture religieuse, son mode d'organisation sont originales. Les nombreuses réalisations qui ont vu le jour en quelques années, toujours différentes au plan formel, sont révélatrices d'un travail d'équipe non seulement entre architectes, mais aussi entre commanditaires et architectes. Lors de l'exposition d'art sacré qui se tient à Paris en 1961, les quatre premières églises réalisées par les CDL sont présentées. En 1966, l'exposition d'art sacré au Musée d'art moderne de Paris fait bonne place à l'église Saint-Joseph des Nouvelles-Synthes et présente le bilan des dix années d'activité des CDL.

b) Les architectes et le programme d'église

- Des architectes religieux ?

De même que pour les églises à reconstruire, la question de la religiosité des architectes d'églises nouvelles se pose. Il semble que la plupart des noms attachés aux constructions d'églises soient ceux d'architectes croyants. À considérer que les participants aux sessions du CNCE soient croyants, un grand nombre des architectes choisis pour construire les églises le sont. On recense parmi eux : Luc Arsene-Henry, Joseph Belmont, Laurent Chappis, André Le Donné, Roger Faraut, Yves-Marie Froidevaux, Pierre Genton, Guillaume Gillet, Michel Marot, Pierre Pinsard, Pierre Prunet, Jean Rouquet, Jacques Traverse, Jean Willerval⁶²¹.

Il est certain en tous les cas que Pinsard et Belmont, qui interviennent à l'occasion de congrès organisés par le CNPL, ont un engagement religieux. Pierre Pinsard propose par exemple une communication dont le titre révèle le contenu autant liturgique qu'architectural : « Action liturgique et communauté dans l'édifice pour le culte »⁶²². Lors de la même session, Joseph Belmont participe quant à lui à une table ronde sur « les modalités de développement des centres urbains dans les villes industrielles et les aspects urbains pour la prévision des lieux de culte », question indissociable de considérations pastorales. Pour Pierre Pinsard, l'architecte d'église doit être croyant, si ce n'est pratiquant. Il se demande d'ailleurs si la foi n'est pas inhérente à la personne de l'artiste : « Comment peut-on être artiste, avoir le sens du divin, de

⁶²¹ AHDL CNCE Carton 2 : extrait de la liste des participants à la session des responsables des constructions d'églises organisée par le CNCE les 26-27 avril 1963.

⁶²² IFA 58 PINPI/PP/07 : programme du congrès d'architecture et d'amateurs d'architecture, Assise, 22-24 avril 1965.

l'indicible, du mystère de la vie, de l'immense détresse de la condition humaine et ne pas être croyant⁶²³ ? »

C'est jusque dans son enseignement que l'intérêt de Pierre Pinsard pour l'architecture religieuse est visible. En effet, il est l'un des seuls professeurs à encore proposer aux étudiants des sujets sur le programme d'église. Il faut cependant considérer qu'il enseigne en Belgique, à l'école Saint-Luc de Tournai, pays où la laïcité n'est pas considérée de la même façon qu'en France. Il propose à ses élèves de 4^{ème} année en 1956-57 un sujet sur « une cité paroissiale ». Le programme qu'il énonce prend en considération l'image de l'église dans la ville moderne : « Si, de nos jours, l'église n'est plus le « cœur » de la cité, elle n'en constitue pas moins un élément de première importance. Son emplacement, sa conception, son architecture doivent exprimer honnêtement sa fonction et sa signification, dans notre civilisation, dans notre système de pensée, dans notre organisation sociale et économique⁶²⁴. » Il laisse toute latitude à ses étudiants en matière de forme, matériaux, modes de construction et leur demande de se laisser guider essentiellement par la liturgie.

Nous avons cherché à savoir comment se situaient les architectes de l'AAA oeuvrant dans le diocèse de Lille à propos de la foi. Le protocole d'accord entre les CDL et l'Atelier d'art et d'architecture du Nord précise que les CDL confient au groupe d'architectes « la réalisation des programmes de construction pour les mener à bonne fin, dans un esprit de foi, d'art, de technique et d'économie, en alliant ces impératifs aux soucis de créer des édifices convenant au culte et de rechercher par ce qui s'est fait et par la continuité, à faire avancer ce magnifique thème qu'est une église⁶²⁵. » Il est difficile de savoir dans quelle mesure évaluer « l'esprit de foi », placé ici en tête des conditions requises pour les chantiers d'églises, dans le recrutement des architectes de l'AAA. Des entretiens ont été menés avec deux architectes de l'organisation. D'après chacun d'entre eux, pourtant entendus séparément, aucune condition de religiosité n'était requise pour travailler dans l'équipe⁶²⁶. Chacun des deux avait été sollicité par André Lys, lui-même croyant, qu'ils connaissaient personnellement, et avait accepté la

⁶²³ IFA 58 PINPI/PP/07 : Pierre Pinsard, « Un architecte non-chrétien peut-il construire une église ? », session d'études du CNPL, Versailles, septembre 1960.

⁶²⁴ IFA 58 PINPI/PP/07 : Institut supérieur d'architecture de Tournai. 5^e projet de l'année scolaire 1956-1957 proposé aux élèves de 4^e année, « Une cité paroissiale », par Pierre Pinsard.

⁶²⁵ AHDL CDL Carton 1 : « Protocole d'accord entre les Chantiers du diocèse de Lille et l'Atelier d'art et d'architecture du Nord », article 1, 21 mars 1959. Les architectes signataires sont : André Lys, Gaston Leclercq, Maurice Salembier, Jean Willerval, Ludwig Peretz et Pierre Hardy.

⁶²⁶ Entretien avec Ludwik Peretz à son domicile, Villeneuve d'Ascq, 27 octobre 2004.
Entretien avec Maurice Salembier à son agence, Marcq-en-Baroeul, 28 octobre 2004.

proposition pour avoir l'occasion d'exercer son art au programme de construction religieuse. Loin de tout souci liturgique, qui semble pourtant dominer les programmes et les réunions des CDL, les architectes disent avoir cherché l'occasion, dans le chantier d'église, de créer avant tout une belle œuvre plastique.

Même si les commanditaires sont ecclésiastiques, les architectes n'ont pas à prouver leur foi. Mais la plupart étant choisis par relation ou pour s'être fait connaître dans le cadre de leur engagement pour la défense de l'architecture religieuse, ils gravitent dans des milieux catholiques. Pour conclure, laissons la parole à Claudius-Petit, selon qui l'architecte, quand il ajoute quelque chose de plus à l'ouvrage qu'il construit par un dimensionnement approprié, par un dosage de la lumière dont il a le secret, fait « un don de soi aux autres ; en cela il est chrétien essentiellement même si apparemment il n'a pas conscience de l'être⁶²⁷. »

- Les architectes face aux contraintes du chantier d'église

Les moyens des commanditaires avec lesquels travaillent les architectes d'églises nouvelles sont sans commune mesure avec ceux dispensés par les pouvoirs publics pour la reconstruction des églises touchées par les dommages de guerre. De ce fait, le programme ne peut être le même, et l'intervention des maîtres d'œuvre dans la conception est d'autant plus soumise au contrôle du maître d'ouvrage. Une enquête auprès des diocèses réalisée par le CNCE lors de sa création transmet le besoin d'imposer au début de toute étude des normes, un programme et un plafond financier, pour éviter aux architectes la tentation du « monumental »⁶²⁸.

La difficulté essentielle pour les architectes provient du fait que la qualité de l'édifice doit nécessairement être combinée à un coût réduit. Le CNCE remarque qu'il est assez rare que les architectes se rendent compte des dépenses impliquées par la réalisation de leurs plans. Il conseille aux responsables diocésains d'insister fortement sur le caractère impératif de l'indication donnée du point de vue financier : « C'est dès le début, dès le premier coup de crayon que l'architecte doit envisager un parti qui lui permette de rester dans les limites qui lui sont fixées. Pour la majeure partie des projets

⁶²⁷ AHDL CNCE Carton 9 : compte rendu de la table ronde du CNCE, 2 décembre 1968.

⁶²⁸ AHDL CNCE Carton 2 : « Enquête auprès des diocèses », n.d. [1961].

diocésains, il s'agira de réalisations simples, modestes mais belles et saines. Les architectes seront loyalement mis devant cette situation⁶²⁹. »

Si le travail de construction se fait en général sur la base d'un dialogue, plusieurs cas posent des difficultés, du fait de la discordance entre ce que désire le commanditaire ecclésiastique et l'idée que se fait le maître d'oeuvre de l'architecture religieuse. Les récriminations des responsables de chantiers citées par une enquête du CNCE en témoignent : « Chaque architecte veut mettre une église à son fleuron », « Pour un architecte, faire une église c'est l'oeuvre maîtresse, ça fait sa renommée », « Une église c'est le couronnement de son oeuvre », « Pour un architecte construire une église c'est construire pour la postérité »⁶³⁰.

La priorité des maîtres d'ouvrage, après la question financière, est la fonctionnalité de l'église en tant que lieu de culte. De ce fait, les diocèses entendent imposer de manière ferme le contrôle de la CDAS sur les projets. Le CNCE rédige dans ce sens une note aux diocèses intitulée : « Contrôle de l'aménagement et de la décoration des églises »⁶³¹. Plusieurs points sont soulignés dont :

- Rappeler aux architectes le contrôle sur l'ordonnance du chœur, le contrôle très précis sur l'autel, les crucifix et les chandeliers, la grille de communion, l'ambon, le siège du célébrant, le baptistère, les luminaires, le bénitier, la statue de la Vierge, le Christ en croix, les vitraux...
- Demander aux architectes la présentation des artistes pour obtenir l'agrément de la CDAS, présenter maquettes et dessins de chaque projet.

Les architectes reconnaissent eux-mêmes que la spécificité du programme de l'église leur impose de consulter fréquemment les spécialistes de la liturgie. Au chanoine Carette qui demande à Jean Willerval de faire partie de la commission du CNCE destinée à étudier l'aménagement des églises nouvelles, ce dernier répond qu'il accepte tout en remarquant : « Je pense seulement que mon avis ne sera jamais que très

⁶²⁹ AD Cambrai : CNCE, « Note concernant les architectes qui seront pressentis pour la construction des cités paroissiales », 6 juin 1963.

⁶³⁰ AHDL CNCE Carton 5 : Rapport Potel, « L'équipement religieux en milieu urbain : options prises et problèmes pastoraux », p. 31.

⁶³¹ AHDL CNCE Carton 2 : projet de note aux diocèses « Contrôle de l'aménagement et de la décoration des églises », 1^{er} avril 1963.

empirique, le côté liturgique et traditionnel du problème prenant nécessairement le pas sur celui plus subjectif de l'architecte⁶³². »

Tout en recherchant l'économie, les autorités religieuses considèrent bien le programme d'église comme des plus exigeants : « Le volume intérieur, l'aspect extérieur, toutes les parties constructives de l'église en font le projet d'architecture le plus difficile qui soit, bien entendu si l'architecte se penche vraiment sur le problème qui lui est soumis⁶³³. » La plupart des commanditaires, opposés à la banalisation du lieu de culte, défendent vigoureusement la qualité des constructions religieuses. Le chanoine Carette, représentant du diocèse de Lille au CNCE, prend cause contre la standardisation pour la liberté des créateurs : « Personnellement, je crois davantage à un certain type de presbytère-standard qu'à une église aux éléments standardisés ! Qu'on veuille bien laisser aux architectes la « presque dernière » liberté d'expression et de création qui leur reste⁶³⁴ ! »

Pourtant, l'intervention même des architectes est remise en cause. Dans le cadre du colloque de 1965 sur l'implantation des lieux de culte, une question non inscrite au programme fait figure de « bombe » aux yeux des observateurs : « Faut-il encore construire des églises ? »⁶³⁵. Les vicaires qui la posent souhaitent qu'on en finisse avec l'art, moderne ou pas, succédané de la richesse, privilège des bourgeois, étranger à l'instruction de base, insulte à la pauvreté. Pour eux, un lieu de culte doit être utilitaire, indifférencié, laid si le quartier est laid, pour n'intimider ou n'humilier personne. Architectes et critiques d'art outrés n'ont pas su répondre mieux que Claudius-Petit à cette question. Nous reproduisons son discours tel qu'il a été transcrit dans l'article cité ci-dessus : « Nous vivons un moment historique, l'avènement d'une culture populaire. Le principe socialiste du droit du peuple à la beauté vient de s'imposer aux responsables du Plan. C'est fait. On ne construira plus d'hôpitaux ni d'écoles comme autrefois, ni de gares, ni de châteaux d'eau. L'art ne sera plus le luxe des quartiers riches, mais la règle. Est-ce le moment d'en priver les églises ?

L'architecture est l'art souverain, parce qu'il est l'art social, celui que personne ne peut s'approprier. La beauté est une richesse en effet, mais c'est celle de tous. Les monuments forment le goût à tous les âges. C'est l'école de la rue. Comment former des

⁶³² AHDL CNCE Carton 3 : lettre de Jean Willerval au chanoine Carette, 10 juin 1965.

⁶³³ AHDL CNCE Carton 2 : « Choix des architectes. Contrats pour la construction des églises et de leurs annexes », avril 1961, p. 1.

⁶³⁴ AHDL CNCE Carton 2 : note du chanoine Carette à l'intention du CNCE pour la réunion du 5 juin 1961 à laquelle il est absent.

⁶³⁵ Jean Sainsaulieu, « Est-ce encore la peine de construire des églises ? », « TC », 25 février 1965.

citoyens, s'ils n'ont rien en commun dont ils soient fiers ? Le beau chacun pour soi perpétue la culture de classe, liée à l'argent.

Refuser l'architecture, c'est un suicide social, du masochisme et de la démagogie. Au contraire, il faut révéler à ces malheureux la joie de vivre et de créer par le spectacle quotidien de la beauté. La haine du beau n'est plus possible quand on a travaillé de ses mains. Le sens péjoratif donné à « monuments » est une aberration. Il faut en finir avec cet état d'esprit régressif. Il n'y a pas de progrès sans culture, ni de culture possible sans beauté. »

Le journaliste qui transcrit ces mots n'a de cesse d'admirer son auteur : « On a vu ce que politique veut dire : vision totale des choses, habitude de décider, courage de se compromettre, car on ne gouverne pas sans adversaires. [...] Merci, Claudius-Petit, vous êtes un homme d'État et un homme tout court. »

Claudius-Petit revient inlassablement sur la nécessité de la qualité de l'architecture religieuse. Ses arguments sont frappants, relèvent de la signification sociale de l'architecture. Selon lui, en utilisant les solutions économiques, les solutions de salles polyvalentes, l'Église épouse le comportement matérialiste du siècle. Alors que « L'inutile est nécessaire à l'individu, à la communauté, à l'expression de la communauté. L'Église abandonne-t-elle sa mission, l'Église cesse-t-elle d'être présente au monde⁶³⁶. »

La difficulté du programme d'église est reconnue par les architectes membres du CNCE. Luc Arsène-Henry exprime la tension entre le fait que l'église doit être un bâtiment significatif pour le chrétien et pour le non-croyant, et le fait qu'il doit être aussi suffisamment vaste pour l'assemblée dominicale. « Nous demandons aux architectes de résoudre la quadrature du cercle en leur demandant en même temps des volumes qui soient intimes, pour le moindre prix⁶³⁷. »

Xavier Arsène-Henry s'engage lui aussi dans le débat sur l'architecture religieuse contemporaine. Passionné par les possibilités de l'urbanisme et du logement collectif, il est partisan d'une adaptation des formes aux usages, loin de tout conservatisme. Il considère que l'esprit humain, « conservateur sans discrimination, est une des causes de l'échec de la rénovation urbaine. Aussi, la ville d'aujourd'hui, inadaptée à nos conditions de vie, ne rend pas les services que tout citoyen est en droit

⁶³⁶ AHDL CNCE Carton 9 : compte rendu de la réunion du groupe « méthodologie » du CNCE, 2 octobre 1967.

⁶³⁷ AHDL CNCE Carton 9 : compte rendu de la table ronde du CNCE, 2 décembre 1968.

d'en attendre. Ne commettons pas la même erreur dans nos églises. Acceptons la transformation de l'espace intérieur, quand bien même nous y serions sentimentalement attachés⁶³⁸. » Pour cet architecte, mieux vaut envisager la démolition d'une ancienne église sans valeur pour en édifier une nouvelle que la conserver. Il préconise pour les quartiers neufs la mise en place de simples relais mêlés à la vie quotidienne (pieds d'immeubles, intégration dans des centres commerciaux, prolongements de terrasses en dalles...). Pour les grands rassemblements éventuels, il envisage des solutions temporaires comme des voiles tendus, des structures gonflables, ou l'utilisation d'espaces polyvalents.

Joseph Belmont, auteur de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes à Douai, conçoit lui aussi qu'il est extrêmement difficile de construire une église. Il préconise pour ce faire « de se raccorder aux deux idées maîtresses suivantes :

- La première est qu'un édifice religieux doit rester à l'image de l'Église de son époque. L'église du XX^e siècle n'ayant plus ni la richesse, ni la puissance matérielle qu'elle a connues autrefois, il apparaît important de retrouver la modestie et la vie intérieure de l'Église primitive. Ce sera le seul moyen d'éviter le faux grandiose et le faux luxe.
- La seconde est de donner toute leur importance aux recherches constructives et structurales. Il apparaît en effet qu'à travers des styles parfois très différents, cette préoccupation a été celle de tous les constructeurs, du Moyen Âge au XIX^e siècle. Il est certain que si les maîtres d'œuvres gothiques revenaient parmi nous aujourd'hui ils emploieraient avec enthousiasme l'aluminium, l'acier, le plastique. Ils ont su en effet avec la pierre et le verre, dépasser proportionnellement toutes nos audaces actuelles⁶³⁹. »

Pierre Pinsard, quant à lui, s'exprime dans les mêmes colonnes au sujet des églises modernes à l'occasion de la construction de l'église Saint-Roch à Cambrai⁶⁴⁰. Il fait d'abord sienne la formule suivante : l'ambition légitime d'un architecte est de construire de futurs monuments historiques. Puis il pose à son tour le problème de la

⁶³⁸ Xavier Arsène-Henry, « Quelle église pour la ville ? », *La Croix*, 25 juin 1969.

⁶³⁹ Joseph Belmont cité dans « Sept églises nouvelles : chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, Douai », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 15 octobre 1961, p. 333.

⁶⁴⁰ Pierre Pinsard, cité dans « Les églises modernes », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1962, p. 173. Le bulletin publie de larges extraits de la conférence du même titre de l'architecte de l'église Saint-Roch à Cambrai.

complexité du programme : « Construire une église à l'heure actuelle, c'est se poser dans l'ordre de l'architecture les plus graves questions. Il s'agit là plus que jamais, de faire esprit de la matière et de la matière esprit. Si les formes créées par les techniques sont souvent belles dans leur pureté rationnelle, il n'en reste pas moins que leur rationalisme n'est pas un brevet de beauté. L'architecte doit les hausser à une sorte de transcendance. » Tout en considérant que tout art est sacré à partir du moment où dans la construction s'affirme la loi d'équilibre et de vérité, il place néanmoins l'architecture sacrée comme la plus haute expression de l'art architectural : « C'est vraiment l'architecture à la fois du dépassement et de la grandeur, comme aussi de l'humilité et du mystère... » Il met au premier plan dans l'architecture religieuse la lumière, et considère que l'église-édifice doit être un signe, par sa position et son clocher, mais aussi à l'intérieur par son unité profonde et fondamentale.

Le programme d'église à l'époque contemporaine, s'il est profondément renouvelé, n'en est pas moins complexe. Les impératifs fonctionnels, économiques et spirituels discutés entre maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrages lui donnent toute sa valeur. Les conditions économiques ont certes été décisives dans l'adoption ou l'invention de certaines formes, mais la réflexion sur le sens de l'image portée par l'édifice n'est pas à négliger.

C'est une erreur, que nous ne voudrions pas reproduire ici, que de considérer l'architecture religieuse comme une typologie isolée de l'histoire de l'architecture générale, enfermée dans ses propres codes et soumise aux propres conditions de son programme. Il n'en est rien. Il faut replacer l'emploi et l'évolution des formes, des techniques, des matériaux de l'architecture des lieux de culte dans ceux de toute la production architecturale contemporaine. Pierre Pinsard est intransigent à ce propos et conseille au directeur du CNPL de modifier en ce sens le texte des directives concernant l'aménagement des lieux de culte. Plutôt que de mettre en garde contre la nudité et la simplicité inspirée par les tendances de l'architecture et de l'art décoratif modernes, Pinsard indique lui : « On ne peut s'abstraire de son époque et les structures et les formes de l'architecture du XX^e siècle et celles de son architecture sacrée ne devraient pas différer. Le caractère et la beauté de l'architecture moderne sont faits très souvent,

de grande simplicité, de surfaces nues, de volumes purs dont l'application trouve admirablement sa place dans l'architecture sacrée d'aujourd'hui⁶⁴¹. »

c) Place et évolution de l'art sacré

Après le paroxysme de la querelle de l'art sacré en 1958 à Assy, les rapports entre l'Église et les artistes vont en s'améliorant. Certes, les critiques et la méfiance continuent à limiter l'introduction de l'art contemporain dans les églises, nous en avons vu des exemples flagrants dans plusieurs chantiers de reconstruction. Mais les efforts de formation déployés par les CDAS, le développement de certaines sociétés d'artistes catholiques, les mains tendues à plusieurs reprises du Vatican vers les artistes réamorcent un dialogue détendu avec les créateurs.

- Rapprochement entre l'Église et les artistes

Par divers articles rédigés par le concile, l'Église affirme son désir de renouer avec l'art vivant. L'article 123 est primordial à cet égard : « Que l'art de notre époque et celui de tous les peuples et de toutes les nations ait lui aussi, dans l'Église, liberté de s'exercer, pourvu qu'il serve les édifices et les rites sacrés avec le respect et l'honneur qui leur sont dus ». C'est aussi le concile qui a demandé qu'en chaque diocèse soit instituée une Commission d'art sacré et créé la Commission nationale d'art sacré. L'article 62 précise : « Que les formes d'art qui conviennent à nos contemporains, selon le génie des diverses nations et régions, soient aussi reconnues par l'Église ».

Déjà avant le concile, et particulièrement dans le diocèse de Cambrai, des efforts remarquables étaient faits dans ce sens. La commission d'histoire et d'art sacré organise chaque année à l'occasion de la Sainte-Aldegonde une exposition d'art sacré. L'art moderne y fait son apparition pour la première fois en 1950. La section d'art moderne présente au public des œuvres de Bourdelle, Rucky, Delespinne, Henrick, Rollart...⁶⁴² En 1952, la même exposition reçoit des œuvres de Pauline Peugniez, Olin, Lurçat, Jullien, Manessier, Kaepelin, Lambert-Rucky, Félix Roulin...

En outre, le bulletin du diocèse fait montre d'une réelle ouverture à l'art contemporain. Un article de Marius Boucqueniau, l'habituel chroniqueur du bulletin pour les questions d'art sacré, rendant hommage à Georges Desvallières décédé le 4

⁶⁴¹ IFA 58 PINPI/PP/07 : brouillon de réponse de Pinsard à la lettre de l'abbé Jacques Cellier, directeur du CNPL du 2 juin 1965, s.d.

⁶⁴² « L'exposition d'art sacré de Maubeuge », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, n° 6, 19 mars 1950, p. 72.

octobre 1950, parle du style de cet artiste et s'engage personnellement dans le débat de l'art sacré : « Cette rudesse a parfois choqué, comme d'ailleurs a déplu parfois la candeur consciemment ingénue de Maurice Denis. La faute est imputable à l'imagerie fade ou conventionnelle dont nous fûmes saturés pendant un siècle : il en est qui sont incapables de jouir d'un tempérament original : il leur manque d'avoir des yeux neufs. Maurice Denis et Georges Desvallières ont chacun leur salle au musée du Luxembourg et les « classiques » attardés prendraient sans doute conscience de leur erreur s'ils voyaient les tableaux que les « fauves », les « primitifs du XX^e siècle », les « cubistes » etc. proposent à notre admiration⁶⁴³. »

Dans le diocèse de Cambrai, tout est mis en œuvre pour sensibiliser le grand public, aussi bien que les membres du clergé, à l'art sacré contemporain. En 1958, le diocèse se dote du premier musée d'art religieux ouvert en France. Il s'agit d'un musée provincial, intéressant les trois diocèses de Lille, Cambrai et Arras. Il est inauguré par l'archevêque dans la chapelle de l'ancien Grand séminaire à Cambrai. Les études au grand séminaire de Cambrai comprennent même un programme général de formation artistique. Trois années sont consacrées aux arts plastiques, puis une à la musique, une au cinéma et une à la littérature. Le programme en arts plastiques de 1962-1965 est axé sur le sacré dans l'art. Parmi les thèmes abordés on en relève plusieurs intéressant l'art contemporain : « l'art moderne dans la tradition des arts primitifs », « carrefour d'artistes avec Elvire Jean, Giglioli, Lipsi », une intervention de Manessier⁶⁴⁴.

Dans le rétablissement des relations entre l'Église et les artistes, le pape Paul VI joue un rôle important en adressant le 8 décembre 1965, un *Message du Concile aux artistes*, en ces termes : « A vous tous, maintenant, artistes, qui êtes épris de la beauté et qui travaillez pour elle : poètes et gens de lettre, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, hommes de théâtre et cinéastes... A vous tous, L'Église du Concile dit par notre voix : si vous êtes les amis de l'art véritable, vous êtes nos amis !

L'Église a, dès longtemps, fait alliance avec vous. Vous avez édifié et décoré ses temples, célébré ses dogmes, enrichi sa liturgie. Vous l'avez aidée à traduire son divin message dans le langage des formes et des figures, à rendre saisissable le monde invisible.

⁶⁴³ Marius Boucquéniau, « Georges Desvallières », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, octobre 1950.

⁶⁴⁴ AD Cambrai CAS 1960 et sq. : « Programme général de formation artistique », Grand séminaire de Cambrai, 1962-1965.

Aujourd'hui comme hier, l'Église a besoin de vous et se tourne vers vous. Elle vous dit par notre voix : ne laissez pas se rompre une alliance féconde entre toutes ! Ne refusez pas de mettre votre talent au service de la vérité divine ! Ne fermez pas votre esprit au souffle du Saint-Esprit !

Le monde dans lequel nous vivons a besoin de beauté pour ne pas sombrer dans la désespérance. La beauté, comme la vérité, c'est ce qui met la joie au cœur des hommes, c'est ce fruit précieux qui résiste à l'usure du temps, qui unit les générations et les fait communier dans l'admiration. Et cela par vos mains...

Que ces mains soient pures et désintéressées ! Souvenez-vous que vous êtes les gardiens de la beauté dans le monde : que cela suffise à vous affranchir de goûts éphémères et sans valeur véritable, à vous libérer de la recherche d'expressions étranges ou malséantes. Soyez toujours et partout dignes de votre idéal, et vous serez dignes de l'Église qui par nos voix, vous adresse en ce jour son message d'amitié, de salut, de grâce et de bénédiction⁶⁴⁵. »

La session des CDAS tenue au couvent de l'Arbresle en 1966 est symptomatique de ce renouveau de l'attitude de l'Église à l'égard de l'art. Un représentant du groupe Saint-Jean, fondé par Lacordaire, ouvre la série d'interventions réservées aux artistes. Cette présence est saluée par les observateurs comme une grande nouveauté : « elle est le signe d'une sorte de réconciliation entre l'Église et les artistes⁶⁴⁶. »

Une lettre du chanoine Carette met cependant en garde les membres du CNPL sur le radicalisme des tenants de l'art sacré contemporain : « Personnellement, j'aurais voulu vous dire tout de suite ma reconnaissance pour votre décision prudente quant à la diffusion de certains textes. Non que je craigne la recherche même si elle bouleverse les valeurs les plus établies de nos vies sacerdotales. Mais je redoute l'engouement incontrôlé de certains esprits, le « primarisme » de certaines réactions... Combien de prêtres actuellement troublent et éloignent de l'Église des croyants sincères de par une sorte de frénésie de nouveauté, de changement à tout prix... [...] C'est pourquoi, sans retomber dans le rubricisme de jadis, je souhaite que le CNPL édicte quelques règles, dénonce quelques fautes impardonnables. Par exemple, ces tabernacles-frigidaires ou boîtes à fusibles que nous avons vus à Lyon ! Je souhaite aussi que le CNPL reste très indépendant et ne donne à aucun moment l'impression d'être... pour *L'Art sacré*

⁶⁴⁵ *Message du Concile aux artistes*, 8 décembre 1965, cité par Sabine Lavergne, *Art sacré et modernité*, Namur, Ed. Culture et vérité, 1992, p. 256.

⁶⁴⁶ Julien Racine, « La session de l'Arbresle sur l'art sacré », *La Croix du Nord*, 17 septembre 1966.

inconditionnellement. Vous avez eu raison de choisir le haut lieu de la Tourette pour cette première session [...]. Mais n'avez-vous pas été un peu débordé par l'enthousiasme de certains ? Ce n'était plus de l'admiration, mais un vrai délire, une sorte de corbulatrie...[...] Cette indépendance du CNPL n'est certes pas compromise par ces quelques faits. Mais ne pourrait-elle s'affirmer parfois par un avis qui ne soit pas conforme au canon de nos esthètes modernes, par un « non » justifié devant certains essais ou certains avis. Par exemple, que pensez-vous du sanctuaire de Saint-André de Nantes [J. Chénieux architecte] que louait *L'Art sacré* de juillet-août 66 ? N'en déplaise à notre ami Brion, je pense que c'est un merveilleux « plateau » de télévision, parfaitement fonctionnel avec ses sunlight... mais ce n'est pas un sanctuaire ! Peut-on le dire sans immédiatement passer pour ignare, retardataire, et mi-croulant : je commence à en douter⁶⁴⁷. »

Cette longue missive reflète la vigueur des dissensions au sein même de l'Église concernant l'intervention des créateurs en particulier dans l'aménagement liturgique. Rappelons que le chanoine Carette était abonné à la revue en question, mais qu'il était aussi lecteur de *La Maison-Dieu*, et de *Art chrétien*, autres vecteurs qui lui permettaient sans doute d'avoir des avis divergents sur les réalisations d'églises contemporaines⁶⁴⁸.

Malgré tous les signes de rapprochement entre Église et art vivant, les commandes sont assez rares, pour plusieurs raisons. D'abord, à la suite du concile, la réforme liturgique et les aménagements intérieurs qui en découlent placent de fait au second rang la création plastique. Frédéric Debuyst le remarque : « il faut noter que dans l'immédiat après-concile, l'intérêt pour l'art, si intense dans les années qui précèdent, passe à peu près partout au second plan. L'attention se concentre sur le réaménagement concret des lieux de célébration, ainsi que sur des questions de principe en rapport avec la situation de l'Église dans une société qui a cessé d'être chrétienne⁶⁴⁹. » Paul-Louis Rinuy remarque que ce déplacement des priorités correspond de manière symptomatique à la fin du Salon d'art sacré (existant de 1951 à 1973), et à la disparition de la revue *L'Art sacré* (1969)⁶⁵⁰. Ensuite, l'importance des programmes et la limite des budgets impliquent souvent de reporter la commande

⁶⁴⁷ AHDL CNCE Carton 3 : lettre du chanoine Carette à Cellier, 26 septembre 1966.

⁶⁴⁸ AHDL CNCE Carton 3 : inscription du chanoine Carette à la session des CDAS des 4-7 septembre 1966, envoyée le 1^{er} juin 1966. Réponse à la question « Etes-vous abonné à des revues de littérature ou d'art sacré ? » : à *La Maison-Dieu* depuis l'origine, *L'Art sacré*, *L'Art chrétien*.

⁶⁴⁹ Frédéric Debuyst, *L'art chrétien contemporain, de 1962 à nos jours*, Tours, Mame, 1988, p. 18.

⁶⁵⁰ Paul-Louis Rinuy, « L'art et l'Église en France au XX^e siècle, de Maurice Denis à Jan Dibbets », *Studiolo*, n° 2, juin 2003, p. 281.

d'œuvres d'art, voire d'y renoncer. Enfin, même dans une église nouvelle, l'introduction de l'art sacré ne fait pas toujours l'unanimité.

Pour ces différentes raisons, les artistes sont rarement sollicités. André Lanotte en fait la remarque dans un article de la revue belge *Art d'Église* : « La prière paraît encore à beaucoup n'avoir nul besoin de cette mystérieuse et ambiguë création, autour de laquelle flotte toujours quelque peur, mais qui lui est en fait indispensable⁶⁵¹. » Il recommande de ne pas « plaquer » des œuvres d'art sur les édifices, mais de permettre une assimilation réciproque de l'art et de l'église. « C'est alors qu'on pourra voir s'ouvrir très largement les possibilités de notre temps, celles de la peinture non figurative par exemple [...]»⁶⁵². »

- La question de l'art non figuratif

La question de l'introduction de l'art non figuratif dans les églises reste mal étudiée dans son ensemble. Si les travaux de Françoise Caussé sur l'intervention de Manessier aux Bréseux permettent de constater que dans ce cas les vitraux non-figuratifs ont été appréciés, on ne peut se permettre aussi rapidement que ne le fait Paul-Louis Rinuy à partir de ce seul exemple, de généraliser le fait⁶⁵³. Selon ce dernier : « À partir de l'exemple de Manessier aux Bréseux, Françoise Caussé montre bien qu'en fait l'Église française dans son ensemble et les communautés paroissiales dans leur existence réelle ont été beaucoup plus facilement gagnées à la qualité esthétique et au message spirituel des vitraux non-figuratifs qu'on ne l'a souvent cru⁶⁵⁴. »

Les cas étudiés au cours de cette étude attestent que l'acceptation ne s'est pas faite sans mal. Il est vrai que le clergé éclairé, et lui seul, promouvait inlassablement l'art sacré contemporain, qu'il soit abstrait ou non d'ailleurs, mais la grande majorité des curés et des paroissiens étaient hostiles à son introduction dans l'église. L'exemple de la chapelle d'Hem est le plus connu, où le même Manessier n'est perçu par certains que comme le producteur d'un art « spécial », « incompréhensible ». Mais les cas sont bien plus nombreux dans la seule région du Nord-Pas-de-Calais à témoigner de la

⁶⁵¹ André Lanotte, « Où en sont nos amis français ? Quelques réflexions sur la rencontre liturgie-architecture à l'occasion de la session des Commissions d'art sacré de France à l'Arbresle, en septembre 1966, et de l'exposition d'art sacré de Paris », *Art d'Église*, 35^e année, n° 139, p. 58.

⁶⁵² Idem.

⁶⁵³ Françoise Caussé, *Les artistes, l'art et la religion en France. Les débats suscités par la revue « L'Art sacré » entre 1945 et 1954*, thèse de doctorat sous la direction de Marc Saboya, Université Bordeaux III, 1999.

⁶⁵⁴ Paul-Louis Rinuy, « L'art et l'Église en France au XX^e siècle... », op. cit., p. 289.

difficile acceptation d'un art sacré non-figuratif. On se référera aux multiples anecdotes à ce sujet qui ponctuent nos chapitres sur les réalisations.

Il reste par contre difficile d'explicitier le refus de la non-figuration : le manque de formation à l'art des prêtres et des fidèles et l'attachement à la tradition sont certainement des raisons de cette réticence. La formation du regard est bien un leitmotiv de la revue *L'Art sacré*. Les Pères Régamey et Couturier attachent la plus grande importance à la formation de l'œil par la forme, à laquelle doit contribuer la mise en page de la revue elle-même⁶⁵⁵. Il faut en tout cas considérer que l'art sacré n'est pas le seul à provoquer une attitude de rejet et il faut replacer ces « querelles » dans l'histoire de l'art en général.

Un exemple intéressant parmi d'autres est l'évolution de l'appréciation du Père Couturier sur ce point. D'abord hostile à l'art non-figuratif comme art d'église, développant des sujets sur l'art de Picasso, arguant que l'art abstrait ne serait jamais religieux, le dominicain, artiste lui-même, change radicalement d'opinion en quelques années. Il a la hardiesse, mais aussi l'humilité, de rassembler dans une nouvelle édition de son ouvrage *Art et catholicisme*, des textes écrits par lui avant et après sa « conversion » à l'art non-figuratif⁶⁵⁶. Les raisons qu'il avance comme ayant présidé à son jugement sont représentatives des débats qui entourent l'art sacré non figuratif.

L'auteur avoue avoir écrit « trop tôt » et désire revenir sur le jugement énoncé sur Picasso. Il se réfère à ce qu'il avait écrit en 1941 : « ce que nous voudrions dire c'est que l'art cubiste, comme tel, l'art non représentatif est lui aussi, en dépit d'authentiques valeurs, essentiellement irréligieux : si l'art religieux se caractérise par sa référence au monde surnaturel, comment cet art qui ne se réfère même pas au monde naturel, qui grade en soi-même toutes ses raisons de joie, qui referme sur soi toute sa portée et tout son sens, pouvait-il être religieux... ? » Quatre ans plus tard, il défend au contraire la valeur humaine et spirituelle, les virtualités de l'art abstrait, faisant référence aux arts non représentatifs que sont la musique et l'architecture.

Bien que cet exemple soit précoce par rapport à la période qui nous préoccupe, il est intéressant parce qu'il porte en lui les discours antagonistes que l'on retrouve au long de la seconde moitié du XX^e siècle.

⁶⁵⁵ Sabine de Lavergne, *Les grandes années de la revue « L'Art sacré »*, Namur, Culture et vérité, 1992, p. 252.

⁶⁵⁶ Marie-Alain Couturier, *Art et catholicisme, problèmes actuels*, Montréal, Ed. de l'Arbre, nouvelle édition augmentée (1^{ère} édition 1941), 1945, 100 p. Le chapitre dont sont tirés les extraits est « Note sur l'abstraction », pp. 95-100.

Les chantiers d'églises nouvelles, dont la maîtrise d'ouvrage et le budget sont différents de ceux des chantiers de la Reconstruction, sont caractérisés par la diminution du nombre de commandes aux artistes. Seul le recours aux maîtres-verriers reste fréquent. Par contre, le mobilier liturgique, les chemins de croix, sont le plus souvent commandés à des ateliers d'art monastique ou à des négociants. Toutefois, les exemples sont assez nombreux pour attester de la difficulté à faire entrer dans l'église un art sacré moderne, surtout lorsqu'il est non figuratif. L'exemple unique des œuvres d'art de la chapelle d'Hem et la volonté du commanditaire privé de faire des émules en mettant en exergue la valeur apologétique de l'art étant resté sans suite, on peut penser que ce sont avant tout des contraintes budgétaires qui ont restreint les commandes d'œuvre d'art.

Conclusion du chapitre 3

La période des Trente Glorieuses, entendue ici comme s'étendant de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la dissolution du CNCE en 1971, a vu éclore de nombreux chantiers d'églises dans tous les diocèses de France marqués par le développement urbain. La seule région du Nord-Pas-de-Calais en compte 68. Le statut privé des nouvelles églises change considérablement les conditions de la commande.

L'Église, maître d'ouvrage, s'organise de manière à assumer l'organisation, la gestion et le financement des chantiers. Au niveau national, grâce au CNCE, elle parvient à sensibiliser la population et les pouvoirs publics aux besoins en lieux de culte des nouveaux quartiers. Ses cadres, mais aussi les curés bâtisseurs et les paroissiens, conçoivent l'idée d'édifices en rapport avec la place de l'institution dans la ville moderne. Les études de sociologie religieuse, l'évolution de la pastorale et de la liturgie orientent les réflexions vers la conceptualisation d'une maison d'église simple et fonctionnelle.

L'État, en dépit de la loi de Séparation de 1905, est présent à différents niveaux dans la question des constructions d'églises nouvelles. D'abord, les pouvoirs publics sont amenés à considérer l'église comme un équipement donnant leur autonomie aux nouveaux ensembles. Ensuite, ils ont leur rôle à jouer en ce qui concerne les possibilités d'implantation des lieux de culte dans l'urbanisme. Plusieurs mesures sont adoptées pour faciliter la tâche des institutions religieuses. Outre les lois concernant l'urbanisme, l'État intervient sur une question essentielle : le financement des églises. Il permet en

effet aux institutions religieuses de bénéficier de crédits auprès de la caisse des dépôts et leur accorde sa garantie.

Les laïcs ont un rôle majeur dans l'organisation des chantiers. Sollicités par l'Église pour mener à bien des programmes immobiliers ambitieux, ils assurent la réussite des entreprises de construction par leur compétence en matière financière, juridique, administrative, parfois politique, et leur participation directe sur le plan financier et artistique. En effet, de nombreux industriels de la région lilloise, en leur nom propre ou au nom de leur entreprise, apportent des dons substantiels aux paroisses ou au diocèse pour la construction d'églises nouvelles. Certains considèrent même comme de leur devoir de pourvoir à l'équipement culturel des quartiers de résidence de leurs ouvriers.

Dans ce contexte, quelle est la place des créateurs ? Les limites serrées des budgets, la participation d'un grand nombre d'acteurs et le rôle prépondérant des communautés paroissiales dans l'élaboration des programmes les soumet à un contrôle serré. Pourtant, le chantier d'église reste pour eux, malgré sa complexité, l'occasion d'exprimer librement leur créativité et de faire œuvre. En effet, il leur permet de s'employer à renouveler les plans et les formes, à développer une symbolique nouvelle, à inventer l'image de l'Église urbaine des Trente Glorieuses.

Chapitre 4 Constructions d'églises des Trente Glorieuses

Les conditions de la commande des églises nouvelles des Trente Glorieuses que nous avons présentées plus haut ont à l'évidence beaucoup joué dans l'évolution de l'architecture religieuse. Les constructions de lieux de culte répondent en effet essentiellement à trois critères nouveaux particulièrement déterminants.

Le premier est celui de l'économie des moyens mis à disposition par le principal maître d'œuvre, l'institution religieuse. Tout comme les programmes de logements, ceux des églises des Trente Glorieuses répondent à l'exigence de construire vite et pas cher. Les diocèses et les paroisses ont beau avoir recours à des moyens ingénieux pour susciter les dons des paroissiens et sensibiliser les laïcs à l'effort d'équipement religieux, les souscriptions ne suffisent pas à élever des lieux de culte au rythme de la construction des cités d'habitation et de leur peuplement. D'où la nécessité pour les architectes de proposer des projets économiques, en usant pour cela de techniques et de matériaux adaptés, et en concentrant les diverses fonctions du lieu de culte.

Le second critère est celui de l'environnement dans lequel s'insèrent ces édifices. Les églises nouvelles sont implantées uniquement en milieu urbain densément bâti. Dès lors se pose la question de leur identification. Le clocher peut-il demeurer symbole du lieu de culte catholique dans un environnement où tous les immeubles le dépasseraient en hauteur ? Si les premières expériences témoignent d'un attachement à l'image de l'église villageoise, elles sont rapidement suivies par une recherche de formes innovantes, portant témoignage du renouveau de l'Église et de sa volonté d'adaptation au monde moderne. La tendance à la rupture formelle par rapport à l'environnement bâti est généralisée. Elle est aussi le résultat d'expériences de la part des architectes qui trouvent toujours dans le programme de l'église une occasion d'exprimer librement leur créativité et de faire œuvre.

Le troisième critère est lié à la redéfinition du lieu de culte que formule le concile Vatican II d'une part et à la réflexion sur l'image et la fonction du lieu de culte qui est menée dans le cadre de l'évolution de la pastorale d'autre part. Les plans d'églises permettant une meilleure participation de l'assemblée, une nouvelle disposition des lieux de la parole et du baptême existait bien avant les dispositions conciliaires. Nous en avons vu des exemples dans le cadre de la Reconstruction, c'est également le cas des églises nouvelles édifiées avant 1963. Il est intéressant de

comparer les plans des églises avant et après la promulgation du texte *Gaudium et spes* qui réforme la liturgie catholique. Ils correspondent pour la plupart à une demande formulée par le curé ou le comité paroissial et témoignent de l'impact du renouveau liturgique chez les catholiques. Certains curés devançant la réforme, d'autres l'appliquent malgré eux. Les architectes s'emploient à dessiner des plans qui unifient l'espace de la célébration tout en permettant de ménager des espaces réservés aux activités de la paroisse. L'église devient le centre ou le relais paroissial, bâtiment où sont condensées toutes les activités qu'exige la pastorale : catéchisme, œuvres diverses, réunions, parfois cinéma ou activités sociales.

1) L'urgence de la pastorale. Des débuts expérimentaux

a) De l'église de village à l'église du quartier ?

On ne peut aborder la question de l'architecture des églises nouvelles sous le même angle que celle des églises reconstruites. Dans ce dernier cas, nous avons vu que la tentation d'un certain passéisme, s'expliquant par diverses raisons historiques, sociologiques, psychologiques, est très présente. Dans le premier au contraire, rares sont les églises ou chapelles qui adoptent un parti esthétique traditionnel. Les études de sociologie religieuse, l'évolution de la pastorale et de la liturgie ont contribué pour beaucoup à orienter les constructeurs vers des formes nouvelles. Pourtant, la première tentation ne fut-elle pas de reproduire dans les nouveaux quartiers urbains les structures du village, donc de placer l'église au centre et de la signaler par une forme immédiatement identifiable ?

En effet, dans les années 1950, plusieurs constructions religieuses, dans le diocèse de Lille notamment, s'apparentent à des églises de village, par leurs matériaux autant que par leurs formes. Les premières églises présentées ici sont des réalisations dont le projet est né dans un contexte marqué par la confiance en l'avenir de l'Église, la volonté d'inscrire fortement une présence d'Église dans la ville, et la certitude de voir perdurer la pratique du culte. Les secondes adoptent elles aussi le profil de l'église villageoise mais cette fois par volonté d'insertion dans un environnement qui compte de nombreuses analogies avec la cité rurale. Elles s'intègrent dans des cités jardins où est recréé le rapport église/maisons, tant du point de vue urbanistique que de celui du volume et de la forme.

- Un profil traditionnel pour des églises imposantes

À Tourcoing, la construction de la future église Saint-Jean-l'Évangéliste est envisagée dès 1948, en rapport direct avec la construction de la cité des canaux. Une nouvelle paroisse est créée en 1949⁶⁵⁷. Le Cardinal Liénart, évêque de Lille, considère que cette église, « érigée dans un quartier ouvrier, est appelée à rendre non seulement des services d'ordre spirituel, mais aussi des services sociaux très importants. La paroisse deviendra en effet un centre d'œuvres qui exercera sur la population une influence des plus heureuses. » Après quinze mois de démarches auprès de la municipalité, le terrain voulu est acquis et le curé imagine avec son frère architecte une véritable cité paroissiale, comprenant en plus de l'église, un presbytère, des salles de réunion et de catéchisme, une chapelle d'hiver.

Avant l'organisation des CDL et la mise en place de la quête annuelle au profit des églises nouvelles, comment a été financée la construction de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste ? Malgré l'engagement du diocèse à hauteur de 25 000 francs dans l'opération, les travaux sont interrompus faute de ressources en 1951. La crise de la laine n'est pas étrangère à ce manque d'argent. En effet, la participation attendue des industriels du textile locaux n'a pas donné les résultats espérés⁶⁵⁸. Au début de l'année 1954, la nef est achevée mais les bas-côtés manquent encore. La construction du presbytère est, quant à elle, remise faute de financement. La deuxième tranche des travaux démarre enfin en mars 1954, l'église est voûtée. Les travaux se poursuivent en 1957 avec le presbytère, les bas-côtés et les salles de catéchisme.

Le parti architectural, qui ne semble pas avoir fait l'objet d'une consultation par la CDAS, témoigne de l'ambition du projet. Première construction nouvelle dans le diocèse de Lille, l'église Saint-Jean-l'Évangéliste est un édifice imposant par sa hauteur et son volume. Sa façade sobre, mur de brique sans ornement percé d'un porche carré, donne sur un terre-plein en retrait de la rue. Une corniche imposante cerne les différentes parties de l'église : narthex, nef, chœur, salles annexes. L'intérieur est sobre et dénudé. Seule une croix, placée au sommet de la façade, signale l'église, mais la hauteur et la forme de l'édifice suffisent à identifier le lieu de culte catholique (cf. Vol. II, p.348, fig. 1).

⁶⁵⁷ AHDL 6 L 359 : Cardinal Liénart, ordonnance de création de la paroisse Saint-Jean-l'Évangéliste à Tourcoing, 15 décembre 1949.

⁶⁵⁸ AHDL 6 L 359 : lettre au préfet du Nord, s.n., 8 juillet 1952.

Dans le diocèse de Cambrai, l'église Saint-Joseph de Douai, s'apparente elle aussi aux églises de la Reconstruction les plus courantes. Construite en 1964 par Alexandre Beaurain dans la cité minière de Frais-Marais, elle reprend les éléments de l'architecture religieuse traditionnelle : plan rectangulaire, toits à deux pans, chœur plus étroit que la nef, verrières courant le long des parois et s'élargissant au niveau du sanctuaire. Un fin porte-cloches a été adjoint postérieurement à la construction.

Ces constructions ont en commun des volumes imposants et des formes caractéristiques de l'église-type. Bien qu'elles soient des églises nouvelles, elles ne cherchent pas à rompre avec le passé. Leur architecture impose l'édifice du culte catholique comme l'un des édifices prééminents de la cité.

- Des églises pour des quartiers à l'allure de villages

C'est aussi le cas d'un certain nombre d'églises situées dans des quartiers dont la structure est apparentée à celle d'un village. Située au centre d'une cité jardin, l'église Saint-Paul de Marcq-en-Baroeul fait figure de lieu de culte traditionnel. Elle a en effet tout d'un édifice de style flamand. La paroisse Saint-Paul est créée en 1952 par le Cardinal Liénart pour desservir un quartier en expansion⁶⁵⁹. Une chapelle provisoire, installée dans un immeuble prêté par un fidèle, est inaugurée en 1953. Elle répond après de longues années d'attente à un vœu de la population. En effet, dès 1944, une lettre signée par une trentaine d'habitants de la commune demandait au Cardinal Liénart la construction d'une église ou d'une chapelle à Marcq, dans le quartier du boulevard Clémenceau⁶⁶⁰. Sur cette commune très étendue, les quatre églises existantes ne suffisaient pas à combler les besoins de l'ensemble de la population. La réponse qui leur est alors faite témoigne de la prudence observée par l'évêché dans le contexte des hostilités de la Seconde Guerre mondiale : « Le Cardinal a lu votre lettre avec attention mais ne peut pour le moment prendre une solution définitive sur cette importante question. Il en prend bonne note et le moment venu ne manquera pas de faire étudier sérieusement le projet⁶⁶¹. » Quelques années plus tard, le Cardinal soutient le projet de construction de l'église Saint-Paul. Il « recommande à la bienveillance de ses diocésains

⁶⁵⁹ AHDL 4 F 226 : Cardinal Liénart, ordonnance de création de la paroisse Saint-Paul de Marcq-en-Baroeul, 13 avril 1952. Inauguration de la chapelle provisoire, 20 décembre 1953.

⁶⁶⁰ AHDL 4 C 226 : lettre de René-Joseph Libert signée par une trentaine d'habitants de Marcq-en-Baroeul au Cardinal Liénart, 3 janvier 1944.

⁶⁶¹ AHDL 4 C 226 : lettre de Mgr Lotthé à René-Joseph Libert, 17 janvier 1944.

la construction de la nouvelle église du quartier de l'hippodrome, de Marcq, qu'il a confiée à l'abbé Jean Ghesquières. Le nombre considérable de maisons édifiées depuis quelques années a rassemblé plusieurs milliers de personnes pour lesquelles l'établissement d'une nouvelle paroisse apparaît nécessaire. Son Éminence remercie les personnes qui voudront bien lui permettre d'assurer cette fondation⁶⁶². »

Le programme, fixé par le comité paroissial, comporte les éléments suivants : une église de 700 places, une chapelle de semaine, une chapelle mortuaire, les sacristies, la possibilité d'adjoindre à l'avenir un presbytère, un clocher et une tribune. Il précise que l'architecture du projet trouvera ses racines dans l'architecture traditionnelle flamande dont l'esprit est défini par un précédent projet et comportera une haute charpente en bois collé. Cette charpente est admirée par un observateur : « Ces poutres, en plus de leur souplesse dans la robustesse auront également l'avantage d'être plus élégantes et décoratives et même, dans la ligne du style flamand-hollandais du nouveau sanctuaire⁶⁶³. » La référence à la construction flamande, outre l'utilisation de briques, les pans très inclinés de la charpente, les lucarnes, est donnée explicitement par l'emploi de la « travée brugeoise » qui enserre les ouvertures de la façade (cf. Vol. II, p. 257, fig. 3). De plus, l'architecte prévoit « le plus grand soin dans la mise en œuvre des matériaux, afin d'éviter toute sécheresse d'aspect quitte à rechercher certaines déformations pour conserver à la construction la simplicité et la vibration des matériaux si remarquable et si attachante de l'architecture rurale flamande traditionnelle⁶⁶⁴. »

L'historique du projet montre que la prise en charge des fondations d'églises nouvelles par les CDL n'était pas admise par tous. Même si le cas de Marcq Saint-Paul est exceptionnel, il remet en cause l'activité des CDL et surtout de l'AAA. Le projet, initialement conçu par le comité paroissial Saint-Paul, est rejeté par la CDAS, provoquant un sentiment d'amertume parmi les membres du comité paroissial : « Quand il s'agit, en définitive, d'édifier une nouvelle maison pour le Bon Dieu, combien semblent négligeables pour les paroissiens ces questions de formes, de règles, ces barrières, en un mot cette rigidité à laquelle se heurtent nos efforts⁶⁶⁵. » Mais les règles fixées par les CDL sont rigoureuses. Mgr Chavanat rappelle qu'à partir du moment où interviennent les Chantiers, l'architecte de l'église doit travailler en commun avec les

⁶⁶² AHDL 6 L 226 : certificat du Cardinal Liénart, 25 mars 1952.

⁶⁶³ « L'église Saint-Paul bien charpentée », *La Croix du Nord*, 9 mai 1964.

⁶⁶⁴ AHDL 6 L 226 : Guy Jourdain, programme de l'église Saint-Paul de Marcq-en-Baroeul, 21 février 1963, p. 5.

⁶⁶⁵ AHDL Carton CDAS Marcq-en-Baroeul Saint-Paul : lettre du comité paroissial Saint-Paul à Mgr Chavanat, 9 février 1963.

architectes de l'AAA ; les normes de construction doivent être respectées, notamment en ce qui concerne le prix ; les devis et mémoires doivent être étudiés en commun. Le projet initial est revu par Guy Jourdain. Il y travaille en tenant compte des observations formulées par la CDAS : elles rendent nécessaire de remodeler entièrement le projet mais son « esprit », consistant dans une adaptation de l'architecture flamande que le comité considérait comme souhaitable compte tenu de la physionomie de la paroisse, n'est pas remis en question par la CDAS⁶⁶⁶. Guy Jourdain affirme n'avoir accepté le projet « que compte tenu du but religieux à atteindre ». Il sera finalement le maître d'œuvre de l'église Saint-Paul, les CDL ne participant financièrement que par le biais du paiement de 25 % du prix des travaux, hauteur de leur participation à tout chantier d'église nouvelle. L'architecte conçoit un édifice noyé dans la végétation, « comme une église rurale au centre de son cimetière ou de son enclos où l'environnement des arbres, de fleurs et des gazons crée une échelle et donne un caractère attachant à l'édifice⁶⁶⁷. »

L'église de Comines, dans le diocèse de Lille, dénote elle aussi un attachement aux formes de l'église rurale traditionnelle. Sa situation dans une cité-jardin a sans doute poussé l'architecte Maurice Salembier à opter pour ce type de profil. Pourtant, ni le secrétaire de l'évêché, ni le président des Chantiers du diocèse n'étaient a priori favorables à un tel édifice trapu doté d'un clocher-porche. Le premier envisageait « une formule se rapprochant de celle actuellement édifiée à Marcq (Le Quesne) »⁶⁶⁸, le second proposait directement à l'architecte une autre solution : « Le clocher va alourdir terriblement l'ensemble de votre projet. Un signal métallique ne conviendrait pas mieux à cette église⁶⁶⁹ ? »

Peut-être est-ce le comité paroissial qui a influencé l'architecte dans le choix esthétique ? Maurice Salembier a en effet été contacté par un habitant de Comines, « désireux de l'entretenir au sujet de la future chapelle et des plans de Marcq ou Armentières, qui nécessitent évidemment une adaptation aux conditions des lieux⁶⁷⁰. » On ne connaît pas l'issue de l'entretien entre ce paroissien et l'architecte mais il est

⁶⁶⁶ AHDL Carton CDAS Marcq-en-Baroeul Saint-Paul : lettre de Guy Jourdain, architecte, au comité paroissial Saint-Paul, 1^{er} mars 1963.

⁶⁶⁷ AHDL 6 L 226 : Guy Jourdain, programme de l'église Saint-Paul de Marcq-en-Baroeul, 21 février 1963, p. 1.

⁶⁶⁸ AHDL CDAS Comines Notre-Dame-du-Sacré-Cœur : lettre du chanoine Carette à Henri Wallaert, 17 août 1964.

⁶⁶⁹ AHDL CDAS Comines Notre-Dame-du-Sacré-Cœur : lettre de Henri Wallaert à Maurice Salembier, 9 novembre 1964.

⁶⁷⁰ AHDL CDAS Comines Notre-Dame-du-Sacré-Cœur : lettre du notaire Meurillon de Comines à Henri Wallaert, 14 octobre 1964.

certain que la communauté paroissiale a suivi le projet avec intérêt et s'est montrée régulière dans le remboursement du prêt accordé par les Chantiers pour la chapelle.

Le président des Chantiers, dont les sempiternelles relances aux différentes paroisses endettées sont souvent amères, est cette fois surpris par la générosité des paroissiens. Le lendemain de la bénédiction de l'église, il confie au curé être touché de « l'accueil que vous m'avez toujours réservé et de la générosité que vous avez suscité parmi les membres de votre communauté paroissiale. Ils sont un précieux réconfort pour poursuivre la tâche qui nous a été confiée.⁶⁷¹ » Les années passent et Henri Wallaert ne peut s'empêcher d'être admiratif « devant la générosité et l'esprit de générosité inlassable que vous [l'abbé Delesalle] avez su créer au sein de votre communauté paroissiale⁶⁷². »

L'église, très attendue par la population du quartier, a particulièrement satisfait les attentes des fidèles. Le curé compte un mois après la bénédiction de la nouvelle chapelle plus de 240 assistants à la messe de 8 h 30 ! Succès assuré d'après lui par la qualité de l'édifice : « Le quartier est toujours très heureux de sa chapelle⁶⁷³. » L'affluence continuera même de croître puisqu'il est obligé de doubler la messe du dimanche à partir de 1966⁶⁷⁴.

La chapelle d'Hem, inaugurée en 1958, est un autre édifice parfaitement intégré dans son environnement. L'architecte Hermann Baur s'est, au cours de longues heures passées sur le site, imprégné de l'harmonie de l'ensemble des maisons ouvrières, afin de créer une façon de béguinage autour de la future chapelle. La hauteur et les volumes de l'édifice ont été étudiés de manière à ne pas dépareiller l'ensemble. Les matériaux ont également été choisis dans ce sens. L'insertion de la chapelle dans son environnement était pour l'architecte un point important de son travail à Hem. Il fut d'ailleurs désolé de voir peindre en blanc les maisons alentour : « Malheureusement les maisons de brique dont j'étais effectivement parti ont été ensuite, contre ma volonté, peintes en blanc, constituant ainsi une note discordante dans l'ensemble⁶⁷⁵. »

⁶⁷¹ AHDL CDAS Comines Notre-Dame-du-Sacré-Cœur : lettre de Henri Wallaert à l'abbé Delesalle, 29 novembre 1965.

⁶⁷² AHDL CDAS Comines Notre-Dame-du-Sacré-Cœur : lettre de Henri Wallaert à l'abbé Delesalle, 26 janvier 1970.

⁶⁷³ AHDL CDAS Comines Notre-Dame-du-Sacré-Cœur : lettre de l'abbé Delesalle à Henri Wallaert, 13 décembre 1965.

⁶⁷⁴ AHDL CDAS Comines Notre-Dame-du-Sacré-Cœur : lettre de l'abbé Delesalle à Henri Wallaert, 26 octobre 1966.

⁶⁷⁵ AHDL P 147 : lettre de Hermann Baur aux Pères de Saint-André-les-Bruges, novembre 1958.

Dans le diocèse d'Arras, une chapelle modeste équipant un quartier résidentiel neuf à la périphérie de Saint-Omer, revêt elle aussi l'image d'une église villageoise. Le clocher a laissé place à une simple croix mais le plan rectangulaire de l'édifice, son toit à deux pans, ses matériaux traditionnels (tuiles et briques) et surtout le vitrail de façade au-dessus du porche couvert, évoquent l'archétype de l'église. L'architecte, Joseph Philippe, a abandonné pour ce quartier nouveau les vastes églises qu'il affectait dans le cadre de la reconstruction. Les matériaux sont les mêmes mais la forme générale est plus épurée et l'importance du projet beaucoup plus modeste. La taille et la forme de l'église sont adaptées à cette cité de résidences individuelles entourées de verdure.

Seuls quelques exemples d'églises nouvelles s'inscrivent dans la lignée de l'architecture religieuse traditionnelle ou s'apparentent aux formes de l'architecture régionale qui a dominé la Reconstruction. A la différence de celles qui seront édifiées dans les grands ensembles, ces églises sont pour la plupart implantées dans des cités-jardins ou des quartiers dont la structure est proche de celle des villages.

b) Réalisations d'une Église missionnaire

De nombreux quartiers ouvriers de la région Nord-Pas-de-Calais sont équipés d'un lieu de culte modeste, souvent élevé à l'initiative du curé du lieu et grâce à la bonne volonté et au travail des habitants eux-mêmes. Ces prêtres, dont l'attitude est proche de celle des prêtres ouvriers, entendent par le biais de la participation créer une communauté catholique soudée et attachée à son lieu de culte. Le type de construction élevé dans ces cas, que ce soit dans des cités minières ou des cités ouvrières, est caractérisé par la modestie des moyens, pour des raisons économiques, certes, mais aussi pour des raisons idéologiques : la maison du Dieu des pauvres doit être pauvre, tout élément ostentatoire en est banni.

- Réalisations artisanales

Représentants de l'architecture pauvre, les édifices dont il est question ici sont le plus souvent des « réalisations artisanales » à l'initiative des habitants du bassin minier, à Lillers, Sallaumines, Lens, Wingles, ou des communes du littoral : Marck et Camiers.

La situation du bassin minier est particulière. Zone de mono-industrie, les villes sont complètement gérées par le patronat puis par la Société des Houillères. Pour remédier au manque d'équipement religieux, plusieurs paroisses, aidées par l'évêché, ont érigé des églises dans les cités. C'est le cas de Notre-Dame-de-Lourdes à Liévin (1955), de Notre-Dame-des-Cités à Sallaumines (1955), de Saint-Paul à Carvin (1956), de Sainte-Thérèse à Lens (1956), de Saint-Laurent à Wingles (1958). Ce sont toutes des « réalisations artisanales » comme les nomme la CDAS d'Arras, c'est-à-dire que les constructeurs n'ont eu recours ni à un maître d'œuvre, ni à une entreprise de construction⁶⁷⁶. Elles sont édifiées par des bénévoles, sous la conduite du curé de la paroisse en général. Leur architecture s'apparente plus à l'architecture industrielle ou d'habitation qu'à celle d'une église traditionnelle. Ces églises ressemblent en effet à des entrepôts industriels. De brique, de parpaing et de béton, sans aucun ornement ni vitraux, rien ne trahit leur fonction si ce n'est la croix à Notre-Dame-des-Cités de Sallaumines, le clocher à Saint-Laurent de Wingles, le porche à Saint-Paul de Carvin. L'emplacement peut aussi être révélateur. Le plan de situation de l'église Notre-Dame-des-Cités de Sallaumines montre la place privilégiée de l'église (cf. Vol. II, p. 329, fig. 2). Elle est située dans l'axe d'une voie sans issue qui dessert les habitations de la cité.

Toutes ces églises sont de taille réduite, de plan rectangulaire, au toit à un ou deux pans couvert de tôles Fibrociment. À Houdain, c'est un simple préfabriqué qui a été aménagé par l'architecte du diocèse Jacques Durand pour devenir un lieu de rassemblement et une chapelle.

Ces lieux de culte peuvent paraître peu dignes en comparaison des églises de la Reconstruction, mais il faut replacer la décision de leur construction dans son contexte. Les années 1950 sont celles où les mouvements d'Action catholique, les prêtres-ouvriers, incitent à repenser le rapport de l'Église à la ville, spécialement dans les quartiers ouvriers. L'Église au temps de la déchristianisation veut redevenir missionnaire, elle cherche à redéfinir la paroisse.

L'évangélisation du monde ouvrier est alors une préoccupation constante de la sociologie religieuse. Franck Debié et Pierre Vérot remarquent : « La construction était l'occasion d'un effort communautaire. [...] On parlait donc souvent de la construction

⁶⁷⁶ *Structures art chrétien*, n° 41, juin 1966, p. 20.

pour unir la communauté⁶⁷⁷. » Ils citent à ce propos Paul Winninger : « La coopération matérielle des fidèles au chantier est souvent une occasion magnifique pour favoriser la prise de conscience de la fraternité chrétienne, puis du problème religieux ». L'expérience des constructions d'églises modestes dans les cités minières du Pas-de-Calais s'inscrit dans cet esprit. Ces églises, plus que des « maisons de Dieu », sont des « maisons du peuple de Dieu ».

A Lillers, c'est le chanoine Campagne qui motive la population du hameau de Rieux, situé à deux kilomètres du centre-ville pour construire une église. Grâce aux dons et aux souscriptions obtenus, une petite église en brique a pris place en dix mois sur la place du hameau⁶⁷⁸. La personnalité du prêtre a beaucoup compté dans l'effort de construction de l'église. Dans *L'écho paroissial*, il n'hésite pas à solliciter les fidèles : « Je crains de devoir renoncer à construire un modeste clocher. Et une chapelle sans clocher est-elle vraiment une chapelle ?... Allons, un beau geste, un geste large ! ... merci⁶⁷⁹ ! » En dix mois de travaux et au moindre coût, les habitants du hameau de Rieux ont obtenu une église digne dont l'évêque qui l'a bénie le 23 mars 1958 a dit : « nous n'aurions jamais osé espérer qu'elle eût ces dimensions et cette remarquable architecture. Oeuvre originale qui n'a rien d'« original », œuvre d'art et œuvre d'amour ». L'église Notre-Dame illustre la réussite d'une pastorale missionnaire. La participation des paroissiens fut influente dans le choix d'une architecture simple et rattachée à la tradition.

Les diocèses de Cambrai et Lille présentent moins d'exemples de ce type de réalisation. On en compte toutefois une à Roubaix, dans le quartier ouvrier du Hutin. Une nouvelle paroisse créée dans ce quartier en pleine expansion dès 1949. Un bâtiment prêté par les établissements Dubar-Delespaul fait d'abord office de lieu de culte puis il est remplacé par un édifice à la construction duquel participent les habitants du quartier. Des professionnels sont employés uniquement pour les travaux essentiels, le reste ayant été effectué par la main-d'œuvre locale⁶⁸⁰.

Dans le diocèse de Cambrai, trois réalisations artisanales sont effectuées, elles aussi, avant la mise en place d'une structure diocésaine chargée des constructions d'églises, dans des quartiers ouvriers, par la population locale. À Onnaing, la chapelle

⁶⁷⁷ Franck Debié, Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré, une aventure du XX^e siècle*, Paris, Criterion, 1992, p.207.

⁶⁷⁸ François Gaquère, *Monsieur le chanoine Louis Campagne : 1896-1963*, Arras, éd. des oeuvres missionnaires, 1973, p. 112-131.

⁶⁷⁹ *L'écho paroissial* de Lillers, 49 septembre 1957.

⁶⁸⁰ Abbé Potdevin, *Connaissez-vous le Hutin ?*, Roubaix, paroisse de la Sainte-Famille, 1954, 26 p.

Sainte-Maria-Goretti dessert une cité minière. Elle a été entièrement construite par les mineurs. Un porte-cloche métallique évoque un chevalet de mine (cf. Vol. II, p. 280, fig. 1).

À Quarouble, la chapelle du Marais est, elle aussi, implantée dans un quartier ouvrier. Sa construction simple et économique en parpaings témoigne de la modestie des moyens affectés à ce projet. Ce sont les habitants du quartier du Marais, éloigné à la fois du centre de Quarouble et du village voisin de Vicq, qui décidèrent de construire une chapelle. En 1959, les paroissiens obtinrent l'autorisation de l'évêché d'entreprendre leur propre chapelle⁶⁸¹. Le bâtiment, aussi bien que le mobilier du culte, a été conçu et élevé par les paroissiens.

À Aulnoye-Aymeries, l'église Saint-Raphaël, elle aussi située dans une cité de cheminots, est une construction économique. De plan rectangulaire, en brique, elle est couverte en tôle ondulée. Seule une croix en façade signale l'édifice.

Ces réalisations artisanales, dans le contexte de l'expansion démographique et urbaine, ont permis de répondre le plus vite possible aux besoins, de porter l'évangélisation dans les quartiers ouvriers par le biais du lieu de rassemblement. Elles ont en outre, par leur mode de construction, contribué à fonder et à souder des communautés de paroissiens.

- Anti-triomphalisme et procédés de construction économique

Les lieux de culte présentés ici ne sont pas des réalisations artisanales même si elles sont semblables aux précédentes. Elles répondent aux mêmes critères d'économie et sont conçues pour donner une image d'humilité du lieu de culte. Elles sont néanmoins dessinées par des architectes.

La chapelle Saint-Joseph-Ouvrier, à Écaillon, située dans une cité minière du diocèse de Cambrai, est un exemple caractéristique de ce type de construction, à maints égards. Tout d'abord, le vocable choisi marque la proximité entre la vie des paroissiens et l'Évangile. Ensuite, l'esprit de la construction est d'abord celui d'un projet de la communauté. L'enjeu est non seulement de développer un esprit de solidarité entre les habitants, mais aussi de favoriser les échanges entre les différentes communautés immigrées. En effet, le quartier est peuplé de nombreux Italiens et Polonais, issus des

⁶⁸¹ Philippe Lebon, *L'art sacré dans le Valenciennois : les églises nouvelles de 1945 à nos jours*, mémoire de maîtrise, université de Valenciennes, 1997, p. 77.

premières vagues d'immigration dans le Nord-Pas-de-Calais pour le travail à la mine. Les messes qui se tenaient d'ores et déjà dans une demi-lune de tôle ondulée qui avait servi de camp de prisonniers l'hiver 1944-45 étaient dites tour à tour en trois langues : français, polonais et italien. Les inscriptions choisies pour orner l'église sont en rapport direct avec cette mixité de population. A l'intérieur, une phrase tirée de la bible (Ézéchiel 36.24) : « De toutes les races, de toutes les nations, je vous rassemblerai », répond à une autre inscription : « Qui que tu sois, frère, catholique, protestant, juif, musulman, croyant ou non, entre dans la maison de ton Dieu, tu es chez toi. » Il est tout de même remarquable que dans cet endroit éloigné de tout, centré sur le travail à la mine et la vie des communautés, se soient développés avec tant d'acuité, non seulement un esprit œcuménique, mais aussi une ouverture aux non-croyants. Rappelons que l'Église prônera cette ouverture lors du concile.

Le meilleur moyen de rapprocher les communautés et de souder les catholiques est de les faire participer au chantier, non seulement par des dons, mais aussi physiquement. Dès 1961, ce sont les mineurs de la cité Villemain qui décident : « Ensemble, nous ferons notre chapelle avec nos bras⁶⁸². » C'est l'abbé Daublain qui organise le financement de la chapelle et le déroulement du chantier.

La sous-commission chargée des constructions d'églises nouvelles au sein du diocèse de Cambrai confie le projet à l'architecte Gaston Leclercq, installé à Bouchain. Ce dernier présente à la sous-commission un projet apprécié pour l'atmosphère d'accueil et de recueillement ainsi que pour le caractère de robustesse de la modeste chapelle⁶⁸³. Pour ce lieu de culte de 250 places assises élevé avec les « moyens du bord » et par les futurs usagers, l'architecte réalise un plan très simple et choisi des matériaux économiques. Le parti envisagé au départ par le maître d'œuvre d'éclairer la façade par des claustras et de prévoir un chevet courbe est modifié à la demande de la sous-commission en vue de ne pas compliquer le travail de la main-d'œuvre bénévole et non spécialisée⁶⁸⁴.

Finalement, grâce aux divers dons et à la participation des habitants, la chapelle est achevée en 1964 et son coût s'élève à près de 150 000 francs seulement. Le financement est dû en grande partie grâce aux dons des mineurs. En 1962, 80 familles

⁶⁸² AD Cambrai : Écaillon, chapelle Saint-Joseph-Ouvrier, livret de la bénédiction de la chapelle.

⁶⁸³ AD Cambrai 7 L 2.134 : compte rendu de la réunion de la sous-commission chargée des églises nouvelles, 5 juillet 1961.

⁶⁸⁴ AD Cambrai 7 L 2.134 : compte rendu de la réunion de la sous-commission chargée des églises nouvelles, 11 novembre 1961.

décident de donner chacune 5 francs par quinzaine pendant quinze mois ; les mineurs de la cité fabriquent pendant leur temps libre 10 000 parpaings ; à partir de 1963, des ouvriers et des mineurs d'autres communes, parmi lesquels des protestants et des musulmans, puis des scouts, des jeunes Belges des « Chantiers missionnaires » participent à la construction ; la paroisse de Berck-Plage, où les mineurs ont une maison de vacances, apporte une participation généreuse à l'entreprise⁶⁸⁵. Lors de l'inauguration, l'archevêque, en présence du maire de la ville et de plusieurs représentants des Houillères, magnifie l'action des travailleurs et du curé, qui « réussirent à bâtir cette chapelle au prix de beaucoup de peine et de sueur⁶⁸⁶. » L'édifice est un bâtiment bas signalé par une croix, dont l'intérieur, aux murs blanchis à la chaux, est lumineux, faisant ressortir le sol de tommettes rouges et le bois clair des poutres (cf. Vol. II, p. 134, fig. 1). Tout y rappelle la mine : les parpaings de schiste provenant des terrils, l'autel de « cuerelles » remontées de la mine.

À Monchecourt, la cité Saint-Roch est, elle aussi, témoin d'une construction de chapelle destinée à la population, à dominante polonaise, du quartier. Moins bien documentée, sa construction ne paraît pas aussi extraordinaire que celle de la chapelle d'Écaillon, mais plusieurs indices permettent de penser qu'elle a été l'objet d'une grande solidarité des paroissiens et des responsables des Houillères. Son maître d'œuvre est le directeur de la Cokerie lui-même.

L'édifice imaginé par l'ingénieur revêt la forme d'une chapelle traditionnelle, dont les briques s'harmonisent avec les corons de la cité. Son clocher-porche, ses trois travées scandées à l'extérieur par des ouvertures ogivales géminées et des contreforts en font une église de village miniature. La chapelle dessert la cité située à trois kilomètres de l'église paroissiale la plus proche.

À Roost-Warendin, la chapelle Sainte-Rita est également l'œuvre d'un dessinateur des Houillères. L'édifice en brique présente une structure et un plan traditionnels. La charpente en bois apparente enjambe une nef unique. Le chœur est délimité par un arc brisé. Les ouvertures sont des lancettes ogivales jumelées. Des contreforts extérieurs scandent l'édifice au rythme de ses travées.

À Maubeuge, la paroisse Sainte-Thérèse, érigée en 1954, est située aux confins de la ville, au centre de quartiers peuplés d'ouvriers des forges et des usines de

⁶⁸⁵ « Édifiée dans la fraternité pour la fraternité », *La Voix du Nord*, 22 décembre 1964.

⁶⁸⁶ « Son Excellence Mgr Jenny a béni la nouvelle chapelle à Écaillon », *La Croix du Nord*, décembre 1964.

Hautmont. L'édifice a la forme des églises traditionnelles mais sa charpente métallique apparente et sa couverture de tôle ondulée trahissent les économies de moyens qui ont présidé à sa construction.

À Sin-le-Noble, l'expansion d'un quartier ouvrier coupé du reste de la paroisse par une route et une voie ferrée contraint le diocèse à pourvoir à son équipement culturel. Jusqu'à l'inauguration de la salle-chapelle de la Médaille-Miraculeuse, le catéchisme pour les enfants des 400 familles du quartier, dont 275 familles de mineurs du puits de midi, se faisait dans des garages prêtés.

Le curé bâtisseur met en œuvre une initiative originale pour constituer des fonds destinés à la construction d'un centre culturel comprenant salle de catéchisme et lieu de culte. Il lance la vente d'une médaille de la Sainte Vierge, assurant à qui la portera « de grandes grâces »⁶⁸⁷. Il s'agit de la figure de Notre-Dame-Miraculeuse telle qu'elle apparût le 27 novembre 1830 à sainte Catherine Labouré, fille de la Charité. En outre, le ton des tracts que l'abbé Robert diffuse auprès de ses paroissiens est assez percutant : « Je ne viens pas vous proposer un placement rentable... Je viens vous tendre la main : pour un don très minime... ou un prêt sans intérêts. Pourquoi ? Pour le financement d'une chapelle que nous avons bâtie à la gloire de la Sainte Vierge, sous le vocable de la Médaille Miraculeuse⁶⁸⁸. » Il ne fait aucun doute que le curé sût sensibiliser ses paroissiens au problème de financement du projet. Les quêtes, les bénéfices du cinéma paroissial, un prêt de l'archevêché de Cambrai permirent de financer entièrement la salle⁶⁸⁹.

Le bâtiment, inauguré le 8 décembre 1962, est une construction économique. Il comprend une grande salle de réunions avec deux petits bureaux et des sanitaires. Le sanctuaire peut être fermé et laisser place à une salle de réunions pour les habitants ou une salle de jeux pour les enfants du quartier⁶⁹⁰. L'ossature métallique est composée de cinq fermes, les parois sont élevées en briques creuses et la couverture est réalisée en plaques d'amiante⁶⁹¹. Le seul élément qui signale la chapelle est un bas-relief de la médaille miraculeuse en façade, commandé à l'abbaye Saint-Paul de Wisques.

⁶⁸⁷ AD Cambrai, Églises neuves : tract « Prenez et gardez sur vous la 'médaille miraculeuse' », n.d.

⁶⁸⁸ AD Cambrai, Églises neuves : tract pour le financement de la chapelle de la Médaille Miraculeuse à Sin-le-Noble, [1962].

⁶⁸⁹ AD Cambrai, Églises neuves : lettre de l'archevêché de Cambrai à l'abbé Robert, curé-doyen de la paroisse Saint-Martin à Sin-le-Noble, 7 septembre 1962.

⁶⁹⁰ AD Cambrai, Églises neuves : lettre de l'abbé Robert, curé-doyen de la paroisse Saint-Martin à Sin-le-Noble au révérend Père de l'abbaye Saint-Paul de Wisques, 31 mai 1963.

⁶⁹¹ AD Cambrai, Églises neuves : association diocésaine de Cambrai, devis estimatif pour la construction d'une salle de réunions à Sin-le-Noble, 30 septembre 1961.

À Jeumont enfin, toujours dans le diocèse de Cambrai, la chapelle Saint-Jean est construite avec des moyens économiques et grâce à la participation des familles du quartier. Construite dans une impasse en retrait de la rue, la chapelle, qui comprend des salles paroissiales au rez-de-chaussée et un lieu de culte au premier étage accessible par une large rampe d'escalier, est entièrement construite en dalles de béton préfabriquées (cf. Vol. II, p. 182, fig. 1). Mis à part les éléments de façade (escalier et croix), elle a tout d'un bâtiment industriel.

Dans le diocèse de Lille, l'église Saint-Jean-l'Évangéliste à Saint-Pol-sur-Mer, près de Dunkerque, est conçue elle aussi pour équiper un quartier ouvrier. L'érection d'une nouvelle paroisse est nécessitée en 1954 par le développement d'un quartier qui compte la cité des Pétroles (logements de la Société générale des huiles de pétrole, SGHP), une cité de retraités de la SNCF et une cité HLM.

L'évêché, alerté des projets de la municipalité d'augmenter le nombre de logements HLM dans ce quartier et de ceux de la Société des Pétroles de construire de nouveaux logements, envisage aussitôt l'implantation d'une église. Le projet de l'évêché est de construire un bâtiment de 500 à 600 places, estimé entre 25 et 30 millions de francs, financé en partie par la SGHP.

Le projet architectural est établi par Jean Morel, de Rosendaël. Le curé et le doyen lui présentèrent le programme dès le mois de mai 1954. Jean Morel réalisa alors des études préliminaires dont le premier intérêt est la recherche d'économie : « Ces études ont été basées sur l'emploi d'un hangar agricole de 16 mètres sur 30 et je me suis efforcé à l'obtention d'un caractère religieux. L'édifice serait en briques enveloppant l'ossature métallique. Cette brique serait apparente intérieurement et extérieurement. Le plafond intérieur suspendu à la charpente de fer serait en bois revêtu à l'intérieur de Roclaine isolante, pour les deux tiers de la surface, le tiers central étant fait de staff en forme de coupole plate éclairante et décorable. Un presbytère tout orienté au sud et un clocher au nord caleraient et situeraient l'église⁶⁹². » Les plans sont acceptés par la CDAS qui les trouve intéressants par leur simplicité, le choix raisonné des matériaux, la sobriété élégante des lignes et leur caractère moderne (cf. Vol. II, p. 322, fig. 1).

D'autres cités, autres que les cités ouvrières, ont besoin en urgence dès l'après-guerre de nouveaux lieux de culte. Il s'agit des cités touristiques. Plus rares sans doute dans la région Nord-Pas-de-Calais que sur les côtes méditerranéennes ou dans les

⁶⁹² AHDL 7L322 : lettre de Jean Morel, architecte à l'évêché de Lille, 17 mai 1954.

stations de montagne, elles existent pourtant. La plupart se sont développées dès le début du siècle ou dans l'entre-deux-guerres, d'autres continuent à se développer après-guerre.

À Marck, l'église reconstruite, Saint-Martin, se trouve bien éloignée de certains quartiers de la ville, étirée en longueur le long de la côte. Le curé, désireux de nantir le quartier des « basses communes » d'un lieu de culte, constitue une société civile immobilière. Grâce à ses deniers personnels, à l'aide de bénévoles et aux dons du diocèse et de la paroisse, ainsi qu'à une souscription, il fait bâtir, sur des plans de l'architecte Charles Parenty, une petite église au modeste campanile en béton⁶⁹³. L'édifice se présente comme une maison avec pignon sur rue. Le mobilier liturgique est celui de l'ancienne église paroissiale Saint-Martin.

Dans la commune de Cucq, près du Touquet, l'expansion de la station balnéaire exige la création d'un lieu de culte au hameau de Trépied. Il est conçu pour accueillir les estivants, en plus de la population locale. L'association diocésaine charge l'architecte Yves Laloy de ce chantier. Ce dernier s'emploie à articuler autour d'un autel central une chapelle de semaine de taille réduite et la chapelle principale. Entièrement en parpaings et béton, la construction est économique et sobre. En façade, une croix en bois surmonte le porche d'entrée.

À Sainte-Cécile-Plage enfin, la chapelle Saint-Félicien est issue de la volonté et de la participation des fidèles de la station balnéaire⁶⁹⁴. Ce hameau de Camiers possédait avant-guerre une chapelle en bois. Après sa destruction, les paroissiens ont souhaité l'édification d'un lieu de culte définitif. Pour combler le manque de fonds, dont une partie a été obtenue par les dommages de guerre afférents à l'ancienne chapelle, la paroisse a eu recours à des dons et à une aide financière du diocèse. La population du hameau a participé physiquement à la construction de la chapelle Saint-Félicien dont les plans ont été dressés par l'architecte Pierre Requier, déjà bâtisseur de l'église d'Étaples en 1960. De plan rectangulaire, l'église est élevée en parpaings et couverte de tuiles. L'ouverture d'une baie au-dessus du chœur, la verrière peinte en façade, la grande croix de bois devant l'édifice donnent à la chapelle une atmosphère de spiritualité chrétienne que peuvent partager 150 personnes à la fois.

En permettant à Sainte-Cécile-Plage de bénéficier d'un lieu de culte assez important, le diocèse prend en compte les réalités de la vie moderne. Les loisirs

⁶⁹³ S.I, diocèse d'Arras, IM 287.

⁶⁹⁴ S.I, diocèse d'Arras, IM 155.

devenant plus accessibles, la population se rend nombreuse, en été et les week-end, vers les stations balnéaires.

Toutes de construction modeste, qu'elles bénéficient du travail d'un architecte ou non, les églises économiques bâties à l'initiative des paroisses sont révélatrices de la prise en compte par l'Église des réalités sociales. Peu intéressantes sur le plan architectural, ces églises le sont par contre sur le plan de la sociologie religieuse. Elles remettent pratiquement toutes en cause le modèle de l'église traditionnelle. A l'écart du débat de l'architecture religieuse contemporaine, elles développent une problématique différente : comment l'Église peut-elle servir au mieux les communautés chrétiennes ? Au vu de ces quelques exemples, il semble suffire, dans les années cinquante, d'un lieu de rassemblement et de prière. Le lieu de culte est mineur, ce sont les « pierres vivantes » qui comptent.

c) Les solutions économiques

- Des églises en série ?

À Hem, le curé de la paroisse Saint-Paul est chargé par l'évêque en 1952 de la construction d'un lieu de culte. Dans cette paroisse ouvrière, comme c'était le cas à Tourcoing, les patrons d'usine ne sont pas indifférents au projet. Philippe Leclercq entend participer pleinement au chantier. Il entreprend de sensibiliser le curé fondateur à l'art sacré moderne en l'emmenant à Audincourt, aux Bréseux et à Maiche. Il espère ainsi le convaincre que « La vraie beauté, dans une église, est l'une des choses les plus apologétiques qui soient, et même si elle a été incomprise au début, elle s'impose obligatoirement aux âmes à brève échéance⁶⁹⁵. » Cette assertion est le credo de l'industriel qui réalisera enfin ce qu'il espère déjà, dans le projet d'une autre chapelle d'Hem : Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus-et-de-la-Sainte-Face. A cet homme engagé, le président de la CDAS répond que le choix de l'architecte revient au curé : « Ce droit lui est dû en raison de la charge considérable que constitue l'établissement d'une paroisse⁶⁹⁶. » Mais il assure que rien ne peut être fait sans l'approbation de la CDAS.

Pourtant, loin d'être une réalisation exemplaire sur le plan de la recherche, c'est une chapelle de style traditionnel qui sera élevée à Hem. Vu la documentation qu'il

⁶⁹⁵ AHDL 7 L 146 : lettre de Philippe Leclercq à Mgr Lotthé, 21 mai 1952.

⁶⁹⁶ AHDL 7 L 146 : lettre de Mgr Lotthé à Philippe Leclercq, 28 mai 1952.

avait rassemblée, le curé constructeur avait dès le départ l'idée de voir élever une église sobre et robuste, dans le style de celles de Saint-Michel de Bâle, Saint-François de Riehen (Fritz Metzger, architecte), ou Tous-les-Saints à Bâle (Hermann Baur, architecte). Le résultat sera, comme le titre un journal : « Une église préfabriquée (autrichienne) à Roubaix⁶⁹⁷. »

L'architecte Carlos Ducoulombier, de Mouvaux, qui avait fait des études préparatoires pour l'église Saint-Paul et son presbytère, n'a eu finalement qu'à diriger les travaux de montage de l'église. En effet, le bâtiment a été construit à partir d'éléments préfabriqués en Autriche, par l'Osterreichischer Holzbauverband de Linz-an-der-Donau⁶⁹⁸. C'est à la suite d'une démarche d'un agent lillois de la maison Nudelmont et fils, chargée de la diffusion de ces produits en France, que l'abbé Callens est convaincu d'opter pour cette solution⁶⁹⁹. L'architecte abandonne ses projets mais offre à la paroisse le prix des études abandonnées et convient pour le montage de l'église préfabriquée d'un taux d'honoraire très avantageux, correspondant à 4 % du montant des travaux d'installation⁷⁰⁰.

Les plans de montage lui sont envoyés par la société autrichienne (cf. Vol. II, p. 175, fig. 4). Il a par ailleurs visité l'église de Linz dont la construction est identique à celle d'Hem. L'église Notre-Dame du Fayet, en Haute-Savoie, est elle aussi construite sur le même principe. La nef unique de la chapelle Saint-Paul est couverte en charpente de bois de sapin, précédée d'un porche surmonté d'une tribune. Le chœur de plan carré, plus étroit que la nef, est accolé de deux annexes servant l'une de chapelle, l'autre de sacristie. En 1956, une fresque financée par un mécène est réalisée à l'intérieur par la princesse polonaise Marie-Anne Poniatovska, sœur du ministre français de la santé publique.

La préfabrication a été adoptée pour des raisons d'économie et de rapidité : « D'abord, le coût proportionnellement modique de la construction permet de commencer plus vite, avec une base de départ beaucoup moins considérable. Il faut l'évaluer au tiers de la dépense probable d'une construction en dur correspondante [500 places]. Ensuite, cette manière de bâtir, qui ressemble à un grand jeu de construction de

⁶⁹⁷ « Une église préfabriquée (autrichienne) à Roubaix », La Croix du Nord, 20 mars 1953. Hem est une commune accolée à celle de Roubaix.

⁶⁹⁸ AHDL P 146 : lettre de l'abbé Callens, curé de la paroisse Saint-Paul de Hem à la banque Scalbert, 2 juillet 1953.

⁶⁹⁹ AHDL P 146 : lettre de l'abbé Callens à la société Holzbauverband, 2 janvier 1953.

⁷⁰⁰ AHDL P 146 : lettre de Carlos Ducoulombier, architecte, à l'abbé Callens, curé de la paroisse Saint-Paul de Hem, 21 novembre 1953.

112 tonnes de bois, est beaucoup plus rapide que la manière classique en briques, pierre ou béton⁷⁰¹. » Le prix de revient est en effet beaucoup moins élevé que celui d'une construction en dur, même si le devis initial n'a pas été respecté⁷⁰².

Il faut dire que le financement de la chapelle, entièrement à la charge de la paroisse, est difficile à assumer. Aux fins de réunir les fonds pour la construction de l'église Saint-Paul, L'abbé Callens diffuse un formulaire engageant les volontaires à verser une somme déterminée à l'avance pendant douze mois. Il envoie même une supplique au pape implorant un subside qui lui permette de mener à bien les travaux de la nouvelle église. Son appel recevra une réponse favorable. Le Vatican versera un don de 100 000 francs⁷⁰³.

De forme traditionnelle, l'église est perçue favorablement par le curé « très satisfait » et les paroissiens : « Tout le monde la trouve jolie⁷⁰⁴. » Vingt ans après son achèvement, aux dires du curé toujours en place : « Elle fait l'admiration de tous les visiteurs pour sa sobriété, son élégance et son intimité si favorable à la prière communautaire. » Le curé, devenu âgé, envisage même de construire pour ses vieux jours un plain-pied selon le même procédé⁷⁰⁵.

Saint-Paul ne fera pas d'émule dans la région mais les formules d'église préfabriquées seront développées à maintes reprises dans d'autres régions de France. Nous avons pu mesurer combien le souci de réduire les coûts par les procédés de préfabrication en série avait été présent dans les discussions des architectes du CNCE. Leurs réflexions ont donné naissance à des maquettes d'églises à partir d'éléments standardisés produites par les frères Arsène-Henry, Pierre Dumas ou encore Pierre Székely. Il faut rapprocher de ces tentatives les recherches d'André Le Donné pour une église « prototype », de Jean Prouvé pour des églises démontables dès 1959, de l'ingénieur Stéphane Du Château pour des églises aux structures tridirectionnelles en acier, réalisées à Chartres, à Roiffieux et à Paris (Notre-Dame-des-Foyers, rue de Tanger)⁷⁰⁶.

- Aménagements de salles

⁷⁰¹ AHDL P 146 : appel à souscription de l'abbé Callens pour la construction de l'église Saint-Paul à Hem, 10 mars 1954.

⁷⁰² AHDL P 146 : lettre de l'abbé Callens à la société Holzbauverband, 21 septembre 1954.

⁷⁰³ AHDL 6 L 146 : lettre de la nonciature apostolique de France au Cardinal Liénart, 28 mai 1953.

⁷⁰⁴ AHDL P 146 : lettre de l'abbé Callens à la société Holzbauverband, 21 septembre 1954.

⁷⁰⁵ AHDL P 146 : lettre de l'abbé Callens à la société Holzbauverband, 8 février 1974.

⁷⁰⁶ Georges Mercier, op. cit., p. 190.

Le moyen le plus économique de concevoir un lieu de culte reste celui de l'aménagement de salles existantes. Cette formule, qui se multipliera vers la fin du siècle, trouve déjà quelques cas d'application pendant les Trente Glorieuses. Les restrictions de budget ou le manque de certitude sur l'évolution urbaine sont à l'origine de tels projets.

À Saint-Amand-les-Eaux, pour l'église Notre-Dame-des-Malades, l'architecte Joseph Philippe avait entamé les études pour la construction d'une nouvelle chapelle. Tout en respectant des critères stricts d'économie, son devis descriptif fait état d'un projet de bâtiment assez ambitieux, tant en terme de volume que de forme. La chapelle prévue à l'origine devait pouvoir accueillir 342 personnes assises, comprendre deux sacristies, un narthex donnant accès à une tribune et un baptistère. Une charpente métallique devait constituer la structure de l'édifice, couvert de tuiles ou de plaques Eternit. De larges verrières séparées par des potelets de béton devaient recevoir des dalles de verre de couleur⁷⁰⁷. Faute de moyens, le projet de l'architecte audomarois sera abandonné au profit d'un simple aménagement de salle paroissiale.

À Denain, la chapelle Saint-Joseph est elle aussi une salle aménagée. Située dans un quartier assez éloigné de l'église principale, elle permet de desservir cette zone à moindre frais.

Dans le diocèse d'Arras, à Houdain, c'est un bâtiment préfabriqué qui a été transformé en chapelle. L'édifice est caractérisé grâce à l'adjonction d'une croix, d'un porche en briques et de vitraux en dalle de verre au niveau du chœur.

Les conditions de la commande d'églises nouvelles font de la recherche d'économie un souci constant des commanditaires et des architectes. En dépit de la spécificité d'un programme qui exige une certaine qualité, des solutions qui nient l'importance du recours à un architecte sont expérimentées. Si, en haut lieu, de telles formules sont vivement vilipendées, ce sont les nécessités d'équipement en lieux de culte des diocèses du Nord-Pas-de-Calais et les revenus modestes des paroisses poussent certains curés à avoir recours à des églises préfabriquées ou à des aménagements de salles.

⁷⁰⁷ AD Cambrai 7 L 2.367 : lettre de Joseph Philippe, architecte, à l'abbé Raymond Robert, curé de Notre-Dame-des-Malades, 29 septembre 1954.

Le début des années 1950 correspond à un lancement effréné de chantiers d'églises dans tous les diocèses qui connaissent un accroissement démographique. Les institutions religieuses n'ont alors aucune organisation permettant de répondre aux besoins des paroisses en extension ou des paroisses nouvelles. Au niveau national, le CNCE ne sera créé qu'en 1961, au niveau régional, les diocèses ont engagé en priorité leurs efforts dans l'organisation de la Reconstruction. Sans directive particulière ni conseils à suivre, les curés sont livrés à eux-mêmes pour subvenir aux besoins les plus pressants.

Quand ils peuvent rassembler les fonds nécessaires, ils choisissent eux-mêmes l'architecte, établissent le programme en accord avec les paroissiens. Les édifices élevés dans ces cas concrétisent le rêve d'une cité urbaine à l'image du village, où les éléments sont ordonnés selon une hiérarchie dominée par l'église.

Quand les moyens sont trop réduits, la plupart des curés optent pour des réalisations économiques. La participation des fidèles au chantier apparaît comme un acte fondateur de la communauté paroissiale. Les formes conçues alors découlent des procédés de construction économiques employés et donnent l'image d'une église volontairement humble, considérée comme une maison de prière, la communauté des hommes ayant plus d'importance que l'église de pierre.

Si ce type de lieux de culte tend à redéfinir la pastorale de l'Église, il cohabite dans le Nord-Pas-de-Calais avec des constructions conçues, elles, pour être adaptées à une nouvelle liturgie, par leur plan, ou à dégager une symbolique forte qui affirme une nouvelle image de l'Église dans l'environnement urbain.

La coexistence de ces différents axes de recherche dans la deuxième moitié des années 1950 dans les diocèses du Nord-Pas-de-Calais témoigne de l'intensité des réflexions qui précèdent la réunion du concile Vatican II.

2) La gestion organisée des chantiers d'église

Très vite, les institutions religieuses s'organisent pour faire face aux besoins de l'équipement religieux. Les diocèses, avant même la création par l'épiscopat du CNCE, créent différentes structures leur permettant d'assurer l'organisation, la gestion, et le contrôle technique et artistique des chantiers.

Les axes de travail de ces structures sont nombreux. Sur le plan architectural, ils s'articulent en plusieurs temps. D'abord, obtenir des réservations de terrains pour construire les lieux de culte au centre des nouveaux quartiers. Ensuite, choisir les

architectes qui puissent répondre aux exigences d'économie, inventer des formes renouvelant l'image de l'église dans la ville. Enfin, imposer aux maîtres d'œuvre la prise en compte du programme établi par les curés et les comités paroissiaux, de penser l'espace intérieur de manière à répondre aux fonctions pastorales et culturelles du lieu, selon les inflexions données par les textes du concile Vatican II.

a) Évolution des recherches formelles

La hauteur et le volume n'étant plus considérés, ni même acceptés, par la majorité du clergé comme des attributs distinctifs de l'architecture religieuse, les axes de recherche des constructeurs d'églises se résument à deux points principaux. Le premier est celui de la recherche d'intégration et d'humilité où l'église n'est autre qu'une maison de prière, un bâtiment peu ou non différencié des autres dans le quartier. Nous en avons vu de nombreux exemples dans le chapitre précédent. Le second est la recherche d'une rupture formelle par rapport à l'environnement bâti, intervenant par les lignes et les matériaux plutôt que par le volume.

- Le renouveau du symbolisme religieux des églises du diocèse d'Arras

Plusieurs églises nouvelles du Pas-de-Calais se distinguent par la symbolique de leur forme. Bâtie elle aussi dans un nouveau quartier, l'église du Saint-Curé-d'Ars de l'architecte Jean Gondolo est particulière par sa forme de tente. La cité Pierre Bolle où elle est construite, située à la périphérie d'Arras, est, à l'origine, un lieu où quarante maisons provisoires ont été bâties pour reloger après 1945 les cheminots sinistrés. En 1950-51, la peupleraie commence à être abattue pour laisser place à cent maisons individuelles de type HLM. En 1970, la cité compte plus de 500 maisons. Dès le début du peuplement de ce quartier résidentiel, le besoin d'un lieu de culte se fait sentir. Une chapelle de 50 places dédiée à Notre-Dame-de-Lourdes est aménagée dans un ancien atelier offert par un entrepreneur de menuiserie. Quand le chantier de l'église définitive s'ouvre en 1959, la participation bénévole des habitants reflète l'empressement de la population à voir s'édifier son lieu de culte.

L'architecte chargé du chantier est celui qui travaille simultanément à la reconstruction de l'église de Sangatte. Dans les deux cas, il cherche à exploiter les matériaux modernes de façon à leur donner une symbolique chrétienne. Au Curé-d'Ars, Jean Gondolo s'attache au symbolisme de la tente. D'après Georges Mercier, « la forme de la tente, abri primitif de l'homme, a, dans tous les pays, séduit les architectes

bâisseurs d'église, qui se sont appliqués à renouveler son symbole en utilisant les structures et les revêtements offerts par la technique moderne⁷⁰⁸. » Il est vrai que l'on retrouve fréquemment cette forme. À Rennes, l'église Saint-Clément (Perrin et Martin architectes, 1957) et l'église Saint-Jean-Marie-Vianney (Labesse et Beauchamps architectes, 1960), grâce à leurs longs pans à forte pente couverts d'ardoise, peuvent être associées à l'image de la tente⁷⁰⁹. Jacques Durand, assistant de Jean Gondolo pour l'église d'Arras explique : « Avec les pieds des fermes faisant saillie à l'extérieur, sous les grands pans noirs de la couverture en ardoise d'Angers, c'est bien une tente que nous avons voulu évoquer au milieu de la cité, c'est la tente de Dieu au milieu des maisons des hommes. »

Grâce à l'utilisation des techniques les plus modernes, les fermes en sapin rouge portent le faîtage à dix-sept mètres de hauteur⁷¹⁰. L'église du Saint-Curé-d'Ars est la première de France à être totalement conçue en charpente de bois lamellé-collé, technique qui fut l'une des grandes nouveautés, avec la télévision encore fort imparfaite, de l'Exposition Universelle de 1937 à Paris⁷¹¹. Elle consiste à coller des lamelles de bois les unes aux autres et à les presser. Elle permet de fabriquer des poutres artificielles de grande longueur et auxquelles on peut donner par gauchissement toutes les formes voulues⁷¹². La couverture de 1000 m² en ardoise descend pratiquement jusqu'au sol. Les murs latéraux et de façade constituent une bande ininterrompue de dalles de verres de couleur dont la maquette a été réalisée par le Père Cholewka, de l'abbaye de Wisques (Pas-de-Calais), auteur des vitraux de Saint-Vulgan à Lens. La façade est ornée d'une grande verrière de 60 m². En façade, l'effet de tente est accentué par le faux-pignon, au-dessus de l'auvent d'entrée et par le mât central de dix-huit mètres de haut supportant la croix et servant de point d'appui au support de la cloche (cf. Vol. II, p. 32, fig. 1). Une pièce d'eau fait le tour de l'édifice pour assurer la réverbération de la lumière dans les vitraux par temps sombre.

L'intérieur, entre le bois du plancher et le bois de la charpente, est clair et chaleureux. L'aménagement privilégie l'axe longitudinal de l'édifice, de manière traditionnelle. Cette église, « l'enfant chéri » de l'architecte Gondolo, est un

⁷⁰⁸ Georges Mercier, *L'architecture religieuse contemporaine en France*, Paris, Mame, 1968, p. 110.

⁷⁰⁹ Sandrine Le Brize, *Inventaire de l'architecture religieuse rennaise*, maîtrise sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes 2, 1998, pp.191-192 et pp. 155-156.

⁷¹⁰ « Une église d'avant-garde à Arras », *La Voix du Nord*, 24 octobre 1980.

⁷¹¹ Emile Berthoud, *Deux mille ans d'art chrétien*, Chambray-les-Tours, CLD, 1997, p. 455.

⁷¹² Suzanne Robin, *Églises modernes. Évolution des édifices religieux en France depuis 1955*, Paris, Hermann, 1980, p. 47.

aboutissement réussi des recherches qui occupent les bâtisseurs d'église à la veille du concile⁷¹³.

À Libercourt en 1960, les architectes Battut et Warnesson, certainement plus libres que lors de leurs interventions de reconstruction dans le Ternois, adoptent une forme originale pour l'église Saint-Henri, érigée dans le quartier de la Fosse 5. Cette église fait partie du programme de construction du diocèse. Grâce aux efforts financiers de la paroisse et du diocèse, l'église Saint-Henri est installée pour desservir une paroisse de 7 000 âmes. Le programme imposé aux architectes est d'envergure. Il s'agit de bâtir un centre paroissial composé de plusieurs édifices : une église de 450 places, un presbytère, une salle paroissiale, des salles de catéchisme, un parking.

Les architectes choisissent de donner un caractère neutre aux bâtiments secondaires pour les faire contraster avec l'église, caractérisée par sa grande toiture en triangles opposés (cf. Vol. II, p. 212-213, fig. 1 et 2). Le plan complexe s'articule autour de deux octogones emboîtés l'un dans l'autre. Le plan au sol qui en résulte est allongé, il présente six pans de mur identiques avec un angle sortant. La symbolique est moins évidente ici que celle du plan circulaire, ovale ou triangulaire. Les architectes ont simplement voulu donner une forme caractéristique à l'église de Libercourt, forme qu'ils ont empruntée au pavillon anglais de l'Exposition Universelle de Bruxelles de 1958. À ce sujet, ils n'ont pas eu l'approbation de la commission d'art sacré qui argumente : « le côté amusant, pittoresque risque d'être vite démodé⁷¹⁴. »

Le duo d'architectes a néanmoins réalisé son programme et donné à Libercourt une église moderne dont la visibilité a été pensée tant sur le plan architectural que sur le plan urbanistique. En effet le terrain acheté par l'association diocésaine se trouve à l'angle d'un boulevard passant et le clocher est un véritable signal liturgique au carrefour de deux voies importantes. Si l'église est satisfaisante sur le plan « fonctionnel », il est vrai que le geste architectural ne correspond pas à ce que souhaite Pierre Vago, c'est à dire que les architectes « doivent se pénétrer du renouveau de la pensée religieuse plutôt que de se lancer dans la recherche de la nouveauté et de l'étonnant⁷¹⁵. »

Une autre église du diocèse imprime un signe fort dans l'environnement urbain. Il s'agit de l'église Sainte-Élisabeth, construite à Lens par Jacques Durand, l'assistant

⁷¹³ S.I Arras IM 39.

⁷¹⁴ AD Pas-de-Calais 70 J 86-87 : Fonds Battut-Warnesson,.

⁷¹⁵ Pierre Vago, « Considérations sur un état d'esprit », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 125, avril 1966, p. 1.

de Gondolo pour l'église du Saint-Curé-d'Ars à Arras, quelques années plus tôt. Bien que datant de 1967, l'église Sainte-Élisabeth ne peut être considérée comme une église appliquant les nouvelles directives du concile. Elle conserve en effet un plan rectangulaire et une distribution intérieure traditionnelle.

Le projet de l'église Sainte-Élisabeth de Lens a été proposé par le père Casimir Czojka, curé de la paroisse, pour accueillir notamment les immigrants de la communauté polonaise, importante dans le bassin minier depuis l'entre-deux-guerres. Une chapelle existait déjà mais la nouvelle église devait avoir une capacité de 400 places. L'association diocésaine achète un terrain aux houillères par acte du 7 mai 1965 et le permis de construire est obtenu le 27 octobre 1965. Le projet de Jacques Durand est accepté, sous réserve de quelques modifications d'ordre fonctionnel, par la CDAS, et l'église est achevée à Pâques 1967, entièrement financée par le comité paroissial Sainte-Élisabeth. Les deux parties de bâtiment, l'une en brique, l'autre composée de verrières, s'emboîtent. La couverture en tôle d'acier galvanisé est en légère pente ascendante vers le chevet. Un porche abrité tourné vers la rue d'accès accueille les fidèles. Une croix à son extrémité signale la fonction de l'édifice.

L'église Sainte-Élisabeth s'impose dans l'environnement construit par son ampleur et la richesse de ses verrières. L'architecture sobre qui répond au programme, revêt une grande valeur par ses lignes harmonieuses et la place réservée aux vitraux. La composition architecturale permet une gradation de la luminosité à l'intérieur de l'église. La nef, côté tribune, est sombre, tandis que le chœur est en pleine clarté, les verrières à son niveau, s'étendant du sol au plafond.

- Innovations de l'architecture religieuse dans le diocèse de Cambrai

Dans le diocèse de Cambrai, la commission chargée des églises nouvelles a opté, contrairement à ce qui s'est fait dans le diocèse de Lille, pour l'appel à de grands architectes de renommée nationale. La plupart d'entre eux ont innové en matière de formes. Ainsi l'architecte Denis Honegger s'est-il illustré avec la monumentale réalisation de Hautmont, les architectes Paul et Claude Guislain ont-ils bâti une église originale à Raismes et Guillaume Gillet a-t-il opéré un renouvellement formel total à l'église de Vieux-Condé.

Le projet de construction de l'église Saint-Éloi à Hautmont s'intègre à la fondation d'un quartier résidentiel ouvrier ex-nihilo, la cité-jardin du bois du Quesnoy. Les logements ont été élevés à partir de 1950 pour les employés de la société Les

Forges de la Providence. Cette dernière a proposé à l'évêché de faire bâtir le centre paroissial de la nouvelle cité mais les archives ne permettent pas d'identifier l'origine du financement de l'église⁷¹⁶. L'architecte suisse roman dessine un premier projet dès 1953. Il sera modifié à plusieurs reprises jusqu'à la version définitive de 1958⁷¹⁷.

Le premier projet présenté consiste en un complexe alliant une grande salle et une chapelle⁷¹⁸. Ce dispositif est resté tout au long de l'évolution du projet un impératif des maîtres d'ouvrage comme du maître d'œuvre. La question du rapport entre les deux parties a constitué un problème longuement débattu. Dans le projet originel, la grande salle, d'une capacité d'accueil de 392 places, est destinée à servir de salle de cinéma. La chapelle en elle-même est réduite à 76 places. Les deux espaces sont alors prévus sur le même axe et communiquent par une simple porte à glissière. La question du principe de la transformation possible de la salle de cinéma en lieu de culte est soumise à l'archevêque lui-même. Le président de la CAS insiste sur la fonctionnalité d'un tel dispositif : « Bâtir ces deux salles de manière que l'on puisse facilement, instantanément, prolonger l'autre. Mais il faut prévoir aussi quelques mesures qui rendraient plus facile l'utilisation d'une salle de plaisir en lieu de prière, surtout si la chapelle doit abriter le Saint-Sacrement⁷¹⁹. »

Sur le plan esthétique et technique, la commission qui examine le projet de 1953 émet plusieurs remarques. D'abord l'ensemble lui paraît conçu avec logique, simplicité et économie. Ensuite, elle « constate avec satisfaction que le projet ne prévoit ni courbe ni contrecourbe, sauf pour le chevet et la tribune-cabine de cinéma, dont les tracés se répondent et sont concentriques⁷²⁰. » Cette dernière remarque est liée au souci d'économie de la commission, consciente que les coffrages cintrés entraînent des coûts supplémentaires. En effet dans la construction en béton les éléments plans sont souvent substitués aux éléments courbes traditionnels par suite des exigences du coffrage⁷²¹. Le projet final comprendra néanmoins plusieurs éléments courbes.

La commission précise également qu'en raison du climat de la région, les terrasses prévues pour la couverture doivent être réalisées avec un soin tout particulier.

⁷¹⁶ AD Cambrai 7 L 2.288 : lettre du chanoine Biévelet, président de la CAS, 16 mai 1953.

⁷¹⁷ Sophie Luchier, *fiche d'inventaire de la chapelle Saint-Éloi de Hautmont*, Inventaire général, Base Mérimée, 1992.

⁷¹⁸ AD Cambrai CAS Hautmont Saint-Éloi : atelier Denis Honegger, plan, coupe et façade de l'église Saint-Éloi, 11 mars 1953.

⁷¹⁹ AD Cambrai 7 L 2.288 : lettre du chanoine Biévelet, président de la CAS, 16 mai 1953.

⁷²⁰ AD Cambrai 7 L 2.288 : compte rendu de réunion de la CAS sur le projet de l'église Saint-Éloi de Hautmont, n.d. [4 mai 1953].

⁷²¹ Georges Mercier, *L'architecture religieuse contemporaine en France*, op. cit., p. 11.

Enfin, la commission s'arrête sur la tour lanterne de vaste dimension au-dessus du chœur. Si elle permet de distinguer la chapelle des constructions profanes qui l'entourent, elle risque également d'être difficile à chauffer. L'emplacement des portes d'entrée est aussi étudié d'un point de vue pratique : protection contre le vent, évacuation des visiteurs... L'appréciation de la CAS donnée en résumé dans le bulletin du diocèse est pour le moins mesurée : « Les plans de l'église et des annexes prévus pour un faubourg d'Hautmont, tout en semblant s'écarter des formes traditionnelles, se révèlent néanmoins justifiés dans leur technique et leur utilisation future⁷²². »

Un autre compte rendu, probablement postérieur, d'une réunion de la CAS de Cambrai, donne la mesure de la part du maître d'ouvrage dans le projet. L'avertissement donné au début du texte veut témoigner de son respect vis-à-vis du maître d'œuvre : « Il faudrait d'abord insister sur la qualité des plans conçus par M. Denis Honegger pour l'ensemble paroissial du Bois du Quesnoy à Hautmont. Que M. Honegger sache bien que la Commission d'Art Sacré du Diocèse de Cambrai a pris un très vif intérêt à examiner son travail⁷²³. » Mais les trois pages suivantes sont une complète remise en cause du projet de l'architecte. La CAS verrait notamment l'orientation du bâtiment complètement inversée, le porche réduit, le baptistère déplacé, les ouvertures réduites à une large porte, le chœur à la place de la sacristie et la sacristie à la place du vestiaire, la tour-clocher sacrifiée pour assurer plus de place dans la chapelle. L'ensemble de ces propositions, étayées par des arguments de fonctionnalité, sera en grande partie pris en compte par l'architecte dans son remodelage du projet. L'orientation du bâtiment et l'abandon de la tour-lanterne sont les éléments les plus marquants des modifications apportées (cf. Vol. II, p. 169, fig. 4). Par contre, les vues de l'architecte seront acceptées en ce qui concerne l'adoption d'une couverture cintrée pour la chapelle et de parois courbes pour les salles paroissiales. Denis Honegger conçoit une église imposante dans le quartier qu'elle dessert. Un vaste parvis s'étend devant l'entrée de la chapelle. Côté rue, l'ensemble des salles, réparties suivant un arc de cercle, ménage une place et accueille dans ses deux bras ouverts les visiteurs. Le clocher effilé gagne en hauteur et signale plus discrètement le bâtiment que la tour-lanterne du projet initial.

L'église Saint-Éloi est achevée la même année que l'église parisienne du même architecte, Notre-Dame-des-Buttes-Chaumont. Il est intéressant de comparer les plans

⁷²² « Réunion de la CAS du 4 mai », *Quinzaine diocésaine*, bulletin du diocèse de Cambrai, 24 mai 1953, p. 138.

⁷²³ AD Cambrai CAS Hautmont Saint-Éloi : compte rendu de réunion de la CAS, n.d. [1953].

de façade conçus pour l'église des Buttes Chaumont avec la façade de Saint-Éloi. Les proportions sont différentes mais le rythme est identique : une ouverture centrale encadrée par des piliers et deux ouvertures latérales plus étroites. Le tympan en berceau est repris dans les deux projets. La technique de prédilection de l'architecte, un assemblage de plaques de béton préfabriquées, est la même dans les deux cas. Elle inscrit l'architecte dans la lignée des frères Perret parmi les adeptes d'un classicisme structurel. Denis Honegger s'était déjà illustré par l'emploi du béton dans l'architecture religieuse au début des années cinquante. Il acheva en effet en 1955 l'église du Christ-Roi de Fribourg, projet auquel participa Peter Collins⁷²⁴.

Les formes de l'église Sainte-Thérèse de Raismes participent encore plus du renouveau de l'architecture religieuse. Les architectes Paul et Claude Guislain sont des architectes nordistes. Basés à Valenciennes, ils ont acquis une renommée dépassant le cadre régional grâce à la réalisation du carmel de Valenciennes en collaboration avec le sculpteur Pierre Székely (1964-1966). L'église Sainte-Thérèse de Raismes est moins remarquable à bien des égards que celle du couvent des carmélites, basée sur une volumétrie associant le cercle et le carré⁷²⁵. Mais elle correspond mieux à un programme d'église paroissiale. Le programme a d'ailleurs été précisément établi par le curé et le Comité de construction de l'église, constitué en 1954. Dans les neuf pages manuscrites d'un cahier d'écolier, l'abbé Godart, curé fondateur de la paroisse Sainte-Thérèse de Raismes, expose aussi bien les impératifs fonctionnels du lieu que des aspects plus esthétiques⁷²⁶.

Les commanditaires connaissaient-ils le projet du carmel Saint-Saulve de Valenciennes ? Il est difficile de le prouver au vu des seules archives repérées, mais la concordance des dates des deux chantiers peut le laisser croire. Et plus encore les premières phrases du programme, comme un avertissement adressé au maître d'oeuvre : « Non pas bâtir une église dans un but de recherche architecturale, non pas construire un bâtiment où l'architecture pourra s'exprimer librement. Mais bâtir dans un esprit de foi le « Temple de Dieu ». Au XX^e siècle la « communauté chrétienne » n'occupe plus une place de choix dans la société, son Temple sera donc par nécessité financière et par nécessité spirituelle un bâtiment où s'exprime le « dépouillement évangélique ». Il faudra donc beaucoup de simplicité pour ne pas violer l'esprit de l'Évangile. Noter que

⁷²⁴ Simon Texier, *Églises parisiennes du XX^e siècle*, op. cit., p. 98.

⁷²⁵ Franck Debié, Pierre Vérot, op. cit. p. 260.

⁷²⁶ AD Cambrai Classeur Raismes Sainte-Thérèse : décret d'érection de la paroisse, 25 janvier 1954.

l'église à construire est pour une population de cités et non pour des intellectuels » pour qui seules comptent les valeurs « spirituelles ». C'est une église paroissiale et non une église « monastique »⁷²⁷. »

A la suite de cet avertissement, les architectes sont invités à entrer en contact avec les comités constitués au sein de la paroisse pour suivre le chantier. Ils sont même incités à faire appel aux paroissiens pour les travaux de finition. L'économie est de rigueur dans le programme. Ce critère conditionne, selon les rédacteurs du programme, l'utilisation d'une charpente métallique. En effet, l'investissement est limité au départ à 220 000 francs. Finalement, le devis des architectes, s'élevant à 350 000 francs, sera accepté⁷²⁸. Le montant total des travaux dépassera même 400 000 francs⁷²⁹.

D'un point de vue liturgique, le programme est marqué par les évolutions en cours : centrage du plan, autel le plus nettement possible en lumière, ambon à mettre en relief, fontaine baptismale dégagée de tout, surélévation de la chorale pour que les chanteurs suivent mieux la cérémonie.

La réalisation est relativement fidèle aux prescriptions rédigées par le curé. Bien que le plan ne soit pas centré, la nef n'est pas très longue et une différenciation très nette des volumes met en valeur l'espace du sanctuaire. De plus, une lumière zénithale tombe sur l'autel. La nef d'une capacité de 350 personnes descend en pente douce vers le chœur. La schola a été placée entre le célébrant et les fidèles, dans une excroissance du bâtiment. À l'extérieur, l'édifice est entouré d'un terrain enclos, un narthex de verdure assurant la transition entre le monde extérieur et le recueillement intérieur. Le contraste avec les constructions environnantes est également assuré par la hauteur de l'édifice, les longs murs couverts d'ardoises sombres percés de quelques ouvertures verticales. À l'intérieur, les hauts murs de brique donnent à l'église une certaine austérité, uniquement contredite par la lumière colorée traversant les vitraux de Paul Ducatez.

La nouvelle église de Vieux-Condé rompt avec les références de l'architecture religieuse historique. Pour construire le lieu de culte du quartier de La Solitude, l'évêché a fait appel à l'un des plus fameux architectes reconstruteurs d'église après la Seconde Guerre mondiale en la personne de Guillaume Gillet, premier Grand prix de

⁷²⁷ AD Cambrai Églises neuves Raismes Sainte-Thérèse : programme de l'église Sainte-Thérèse, n.d. [1962], 9 p. man.

⁷²⁸ AD Cambrai Églises neuves Raismes Sainte-Thérèse : convention entre l'association diocésaine de Cambrai et le Comité de construction de l'église Sainte-Thérèse.

⁷²⁹ AD Cambrai Églises neuves Raismes Sainte-Thérèse : décompte définitif d'honoraires sur un montant des travaux de 401 935, 84 francs, 28 mars 1966.

Rome d'architecture. Le contact avec l'architecte de l'église Notre-Dame de Royan est établi par l'intermédiaire de M. France, directeur de l'École des Beaux-Arts de Valenciennes, ancien prix de Rome de gravure. Ce dernier fait part à l'évêché, dès 1961, de son vœu de travailler bénévolement à quelque construction d'église avec M. Gillet : « Monsieur France propose le concours gracieux de Monsieur Guillaume Gillet, son ami, architecte du pavillon de France à Bruxelles et de l'église de Royan, pour la construction d'une église nouvelle du diocèse ; il serait aidé de Monsieur France qui a le diplôme d'architecte décorateur qui y intéresserait les élèves de son école académique. Ces messieurs travailleraient sans honoraire mais demanderaient d'être libres une fois fixé le programme de dépense acceptable, le nombre de places et les exigences économiques⁷³⁰. »

Le programme de l'église Sainte-Thérèse est établi dès le mois de juin 1961. Il fixe le nombre de places assises à 450, prévoit deux autels dont l'autel majeur avec tabernacle pour la célébration dos au peuple, mais bien dégagé du mur pour qu'exceptionnellement on puisse célébrer face au peuple. Sont également prévus deux confessionnaux, un emplacement pour des fonts baptismaux éventuels. Deux salles de catéchisme de 60 places doivent être intégrées à la chapelle de telle sorte que l'on puisse les ouvrir sur celle-ci en cas d'influence. Le financement est limité à 250 000 francs, y compris les honoraires de l'architecte. Dès les premiers devis estimatifs ce chiffre est dépassé et donne matière à plusieurs échanges de lettres entre l'architecte et les services financiers du diocèse. Le dernier document relatif au montant des travaux est daté du 20 février 1969. Ce récapitulatif fixe à 745 737, 76 francs le coût de l'église de Vieux-Condé.

Une réunion de la CAS dont rend compte son président, le Chanoine Biévelet, le 20 septembre 1961, est consacrée à l'étude du projet⁷³¹. L'édifice décrit est de plan carré. La structure en béton brut est recouverte par quatre voiles minces de bois lamellé-collé en forme de paraboloïde hyperbolique⁷³². Ce procédé est utilisé à plusieurs reprises dans des exemples célèbres de l'architecture religieuse. Il suffit de se référer à la cathédrale d'Alger (Paul Herbé et Jean Le Couteur, architectes ; René Sarger, ingénieur-conseil structure ; Jean Prouvé, ingénieur-conseil façades ; 1955-1961), ou à celle de Brasilia (Oscar Niemeyer, architecte ; achevée en 1970).

⁷³⁰ AD Cambrai 7 L 2.434 : lettre au président de la CAS, 19 juin 1961.

⁷³¹ AD Cambrai Classeur gris Vieux-Condé Sainte-Thérèse : compte rendu de réunion de la CAS, projet de chapelle-église pour la « Solitude » à Vieux-Condé, 20 septembre 1961.

⁷³² Georges Mercier, op. cit. p. 115.

Le problème de l'emplacement de l'autel, proposé au centre ou en cinq autres endroits, montre, de l'avis de la commission, que l'architecture n'est pas assez différenciée. Le choix du curé usager s'est porté sur une solution plaçant l'autel au sommet de l'un des angles, que l'architecte s'engage à valoriser par la lumière et les couleurs (cf. Vol. II, p. 360, fig. 2). L'architecte a déclaré qu'on apprécierait mieux le volume une fois qu'il serait élevé et demandé qu'on surseoit jusqu'alors au choix de plan d'utilisation. Mais l'auteur du compte rendu remarque : « s'il fallait toujours attendre qu'un édifice fût construit pour en prévoir l'utilisation... » Néanmoins le chanoine Biévelet pense qu'en soi la construction est très intelligente et intéressante (éclairage, problèmes du clocher, etc...), mais il doute qu'elle soit adaptée à « La Solitude ». Le curé et l'architecte en sont, eux, persuadés. Le débat s'achève sur une incertitude : « on verra... il est plus facile d'adapter un édifice à un champ d'Exposition internationale qu'à La Solitude ». Il est fait allusion à la construction par Guillaume Gillet, en collaboration avec l'ingénieur René Sarger, du pavillon de la France à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1958, couvert de deux paraboloides hyperboliques. Ce type de couverture est employé par l'architecte pour l'église de Vieux-Condé mais aussi pour celle d'Avignon⁷³³.

Le 4 décembre 1961 les mêmes questions reviennent à la CAS. L'église est-elle fonctionnelle sur le plan liturgique et pastoral ? Les lignes extérieures sont d'une certaine beauté et donnent une impression grandiose. Mais quel effet produira-t-elle dans le cadre si modeste de La Solitude ? En 1965, la CAS déplore toujours que l'édifice soit rigoureusement symétrique, ne comporte pas d'espace spécialement conçu pour recevoir, non seulement un autel, mais tout un sanctuaire. L'église est en effet construite non à partir de l'autel, mais d'une structure extérieure, à l'intérieur de laquelle la place centrale de l'autel serait esthétiquement la meilleure⁷³⁴. Mais la place centrale ne convient pas à la conception traditionnelle et pastorale de l'assemblée liturgiques : un sanctuaire est nécessaire (autel, ambon, siège du célébrant...) qui exige une aire sacrée vers laquelle s'oriente l'assemblée elle-même ; l'autel est un centre psychologique non un centre mathématique. Il faut donc un compromis entre la structure architecturale et le caractère fonctionnel.

La solution retenue opte pour un sanctuaire carré ou rectangulaire dont deux côtés seraient parallèles à l'axe des murs. Les membres de la CDAS regrettent que

⁷³³ Bernard Toulhier (dir.), *Mille monuments...*, op. cit., notice n° 949.

⁷³⁴ AD Cambrai 7 L 2.434 : réunion de la CAS, notes manuscrites, 21 février 1965.

Guillaume Gillet n'ait entendu dès l'ébauche du projet les réserves qu'ils avaient faites. Sans doute l'architecte y voyait-il une contradiction avec l'idée qu'il se faisait du chantier d'église : « Construire une église c'est chanter un cantique, non point résoudre un théorème⁷³⁵. » Toujours est-il que quelques années plus tard, à Avignon, il optera à l'église Saint-Joseph-Travailleur (1967-69) pour un plan triangulaire où le lieu du sanctuaire est clairement identifié.

La construction de Guillaume Gillet à Vieux-Condé a suscité encore d'autres réactions. Une lettre du curé au président de la CAS datée du 6 juillet 1965 révèle la méfiance de l'abbé à l'égard de l'architecte⁷³⁶. Il fait part d'une rumeur selon laquelle Guillaume Gillet aurait l'intention d'élever un autel de fantaisie en rondins de mine, reliés par du fer forgé. L'abbé demande confirmation de cette rumeur et en appelle aux récentes instructions de l'épiscopat concernant l'autel. L'abbé conclut sa lettre en disant : « ce que je vous dis là peut paraître étrange, mais après ce que nous savons de Monsieur Gillet, il est bon de veiller au grain ». Le curé se pose là en défenseur de la liturgie mais aussi en défenseur du « bon goût », relayant probablement par ses mots les dires de ses paroissiens. L'autel sera effectivement réalisé en rondins de mine, « hommage voulu et rendu par l'architecte au caractère du pays environnant »⁷³⁷.

Des années après sa construction, l'architecture de la chapelle de Vieux-Condé fait toujours parler d'elle. Elle suscite même la création de toute pièce d'une légende sur ses origines. Un article de 1994 affirme que l'édifice, initialement destiné à l'Algérie au début des années 1960 (d'où son « architecture particulière en forme de tente ») fut implanté à Vieux-Condé en raison de la guerre d'indépendance⁷³⁸. Avant cette date, aucun document ne fait mention d'une telle origine du bâtiment. On peut penser que le journaliste se sera fié à une rumeur locale, fondée sur une certaine vision de l'architecture, plutôt qu'à des documents originaux. Les différentes sources consultées aux archives du diocèse de Cambrai permettent de prouver que cette affirmation est infondée. En effet, les plans sont étudiés, dès 1961, de très près, et modifiés à la demande de la commission d'art sacré. Le témoignage de la veuve de Guillaume Gillet, confirmé par l'ingénieur Robert Lourdin qui travailla au chantier de Vieux-Condé, atteste que cette rumeur est fautive⁷³⁹.

⁷³⁵ Cité par Bernard Champigneulle, *L'architecture du XX^e siècle*, Paris, PUF, 1962, p. 92.

⁷³⁶ AD Cambrai 7 L 2.434 : lettre du curé de Sainte-Thérèse au président de la CAS, 6 juillet 1965.

⁷³⁷ Lettre de Rose Gillet, veuve de Guillaume Gillet, à Céline Frémaux, 22 octobre 2003.

⁷³⁸ Jean-Pierre Mollet, *La Voix du Nord*, 7 mars 1994.

⁷³⁹ Entrevue avec Rose Gillet, Royan, 20 septembre 2003.

- Les réalisations des Chantiers du diocèse de Lille : une nouvelle image de l'Église

Les Chantiers du diocèse de Lille ont mené des expériences remarquables. Les églises élevées à partir de 1957 et jusqu'en 1970 tentent de redéfinir le lieu de culte, dans ses rapports à la ville et dans ses formes. Les édifices construits sont porteurs d'une nouvelle image de l'institution religieuse. Leur architecture est innovante par la forme et par le plan.

L'église du Christ-Ressuscité élevée à Ronchin, dans la banlieue sud-est de la métropole lilloise, est la première réalisation des Chantiers. Elle est située dans un ensemble de logements individuels en accession à la propriété, destiné à relier les communes de Ronchin et Lille⁷⁴⁰. La nouvelle paroisse est créée en 1957⁷⁴¹. En mars 1956, l'évêché est déjà à la recherche d'un terrain à Ronchin en vue d'édifier une église. Le secrétaire de l'évêché transmet au président des Chantiers les grandes lignes du projet : « Le Cardinal est d'avis qu'il faut étudier soigneusement la question et que, si l'on aboutit à une conclusion favorable, on nommerait très vite un curé qui commencerait à s'occuper de la construction d'une église qui devient nécessaire dans ce quartier⁷⁴². » Dès avril, André Lys se voit charger du projet de construction.

Avant la fin de la même année, autour de l'abbé Jacques Toulemonde, plusieurs réunions sont tenues dans l'objectif de trouver les moyens de financer la construction d'une église. Le culte se tenait alors dans une chapelle provisoire, située au sous-sol d'un bloc HLM au cœur de la Cité-Jardins de Ronchin⁷⁴³. Une association d'hommes s'est créée dans la paroisse pour trouver l'argent nécessaire par des dons, des kermesses et des souscriptions. Les dames et les jeunes filles quant à elles, ont « pris des responsabilités dans les domaines qui leur sont propres : ligue d'action catholique, nettoyage de l'église, entretien de la chapelle, formation chrétienne des tout-petits⁷⁴⁴ ...»

Tous les moyens sont bons pour recueillir les fonds ou participer à l'ouvrage. Les hommes de bonne volonté de la paroisse sont invités par l'architecte à prêter main forte aux entreprises pour le défrichage du terrain ou le transport des moellons depuis la

⁷⁴⁰ AD Nord W 145397 : Robert Clément et Gaston Doisy, architectes, dossier sur Ronchin, 1957.

⁷⁴¹ AHDL 4 C 285 : ordonnance du Cardinal Liénart érigeant la paroisse du Christ ressuscité, 20 décembre 1957.

⁷⁴² AHDL Carton CDAS Ronchin : lettre de A. Chavanat, secrétaire de l'évêché de Lille, à Henri Wallaert, président des Chantiers du diocèse de Lille, 28 mars 1956.

⁷⁴³ « Ronchin. La messe dans le sous-sol d'un bloc à la Cité Jardins », *La Croix du Nord*, 25 octobre 1956.

⁷⁴⁴ « La paroisse du Christ Ressuscité se développe », *Nord-Eclair*, 16 décembre 1956.

gare. Des cases symbolisant les briques de l'église en chantier sont vendues. Des enveloppes de souscription sont distribuées et ramassées à domicile. Le curé adresse une supplique au pape qui lui répond favorablement⁷⁴⁵.

L'église conçue par André Lys, architecte DPLG, futur architecte des Bâtiments civils et palais nationaux, est appréciée par la CDAS pour ses « plans ingénieux, modernes et audacieux »⁷⁴⁶. Tous les observateurs s'accordent à la trouver très originale, moderne, aux lignes inattendues. De plan elliptique, l'église est couverte d'une toiture « en selle de cheval » (cf. Vol. II, p. 295, fig. 4 et 5).

La structure et la forme de l'édifice, certes innovantes pour une église, sont déjà couramment utilisées dans l'architecture civile, principalement pour les halls d'exposition. Les voiles porteurs sont le fruit de la collaboration étroite entre ingénieurs et architectes, particulièrement productive au début des années 1950 en France. On retrouve ce type de voûte dans les constructions contemporaines du Centre national des industries et des techniques de Robert Camelot, Jean de Mailly et Bernard Zehrfuss (1953-1958), du pavillon de France à l'Exposition internationale de Bruxelles de Guillaume Gillet, René Sarger et Jean Prouvé (1956-1958). Il a déjà été utilisé pour l'église Notre-Dame de Royan, reconstruite par l'architecte Guillaume Gillet, assisté des ingénieurs-conseils Bernard Lafaille et René Sarger (1954-1958).

Le plan ovale adopté pour l'église de Ronchin a également fait ses preuves à la basilique souterraine Saint-Pie-X de Lourdes (Pierre Vago, André Le Donné, Pierre Pinsard, architectes, Eugène Freyssinet, ingénieur-conseil ; 1955-1958). L'architecte André Lys reprend pour ce vaste lieu de rassemblement qu'est l'église du Christ-Ressuscité les expériences menées pour des chantiers équivalents : les halls d'exposition. Il libère l'espace intérieur de toute colonne en faisant reposer le toit sur deux piliers extérieurs. Il confère toutefois à la forme de l'église une symbolique forte : le voile de ciment de la toiture a la forme de la position des mains étendues sur le calice, tout sera fait pour faire converger l'attention vers l'autel (éclairage, ligne ascendante de la couverture, sol incliné vers le chœur)⁷⁴⁷.

La taille et la silhouette de l'église en font un élément marquant du paysage urbain de la nouvelle cité HLM de Ronchin. L'édifice est, de plus, signalé par un

⁷⁴⁵ AHDL 4 C 285 : lettre de l'évêché à Mgr Paul Marella, Nonce apostolique en France, 27 février 1959.

⁷⁴⁶ « Les Chantiers du diocèse de Lille en 1957. Les paroissiens des quartiers neufs de Ronchin pourront prier à l'ombre d'une nouvelle église dédiée au Christ Ressuscité », *La Croix du Nord*, 4 décembre 1957.

⁷⁴⁷ « Sous le vocable du Christ Ressuscité la nouvelle Cité-Jardins de Ronchin aura une église d'un style vraiment audacieux », *La Voix du Nord*, 28 décembre 1958.

campanile aérien. La volonté des Chantiers d'inscrire dans la ville la représentation d'une Église au souffle nouveau est ainsi bien présente à Ronchin. Un journaliste remarque à juste titre que le projet, malgré son originalité, a tout de même reçu l'approbation de l'évêché, et que cette originalité « répondait par ailleurs au dynamisme du curé »⁷⁴⁸. Cet ecclésiastique qui, comme tout curé constructeur arrivé dans une paroisse nouvelle, a dû déployer énergie et inventivité pour créer une communauté paroissiale non identifiée par un lieu, correspond à l'image de l'institution religieuse qui a une place à prendre dans la société française d'après-guerre et dans le nouveau contexte urbain. C'est ce que signifie l'appréciation du journaliste : à nouvelle image, nouvelle architecture.

La seconde réalisation des Chantiers se situe à Lambersart, dans une cité-jardin également, au centre de la nouvelle paroisse Notre-Dame-de-Fatima⁷⁴⁹. Dès 1955, l'évêque de Lille entrevoyait la nécessité de doter Lambersart d'un nouveau lieu de culte : « Ce quartier comprendra d'ici peu 230 nouvelles maisons, avec une moyenne de trois enfants par maison. Si on y ajoute les maisons déjà bâties dans les rues adjacentes, c'est un total de 300 familles qui pourront y loger. Comme j'ai pu le faire en de nombreuses cités récemment construites, je souhaiterais pouvoir doter ce quartier de Lambersart d'une chapelle pouvant contenir de 400 à 500 personnes, avec quelques dépendances, comme une sacristie, une salle de catéchisme et une modeste maison pour le chapelain⁷⁵⁰. »

Les architectes de l'église ont utilisé la brique et le béton des maisons voisines afin de ne pas déparer l'esthétique de l'ensemble et pour respecter l'un des principes des Chantiers du diocèse de Lille : « La maison de Dieu doit être semblable à la maison des hommes⁷⁵¹ ».

L'église des architectes André Lys et Luc Dupire est jugée « de style moderne », par les journaux locaux aussi bien que par le Cardinal Liénart lors de l'inauguration. Son plan rectangulaire et ses lignes droites en font une réalisation moins hardie que l'église de Ronchin mais les objectifs du lieu sont les mêmes : capacité d'accueil de 600 personnes, absence de piliers ou colonnes, bancs plutôt que chaises, chapelles d'hiver,

⁷⁴⁸ « Première étape des chantiers diocésains. Le Cardinal Liénart a béni la première pierre de l'église du Christ-Ressuscité à Ronchin », *La Voix du Nord*, 9 juillet 1957.

⁷⁴⁹ AHDL 4 C 166 : ordonnance d'érection de la paroisse Notre-Dame-de-Fatima à Lambersart à partir du 21 décembre 1958, 12 décembre 1958.

⁷⁵⁰ AHDL 4 C 166 : lettre du Cardinal Liénart, évêque de Lille au président de l'office départemental des HLM, 8 octobre 1955.

⁷⁵¹ « Seconde construction des Chantiers du diocèse de Lille, l'église Notre-Dame-de-Fatima sera bénie dimanche à Lambersart, par son Éminence le Cardinal Liénart », *La Voix du Nord*, décembre 1958.

chapelle mortuaire et baptistère, sacristies. Si le plan de l'église reste traditionnel, ses formes sont plus singulières (cf. Vol. II, p. 186, fig. 1). Comme à Ronchin, il faut y voir la volonté des Chantiers d'imprimer une nouvelle image à l'Église, encouragée par l'évêque lui-même. Les Chantiers sont selon lui « un nouveau signe de la vitalité de Notre Sainte Église qui, par ses formes extérieures de sanctuaires aux lignes modernes, prouve qu'elle ne vieillit pas et sait s'adapter aux exigences de la vie actuelle⁷⁵². » Le décor intérieur (chemin de croix, crucifix, statue de Notre-Dame-de-Fatima, etc.) a été réalisé au cours de l'année suivant l'inauguration de l'église, ainsi que le clocher⁷⁵³. L'église, dont le montant des travaux s'est élevé à environ 46 millions (valeur 1960) est totalement remboursée en 1977⁷⁵⁴.

L'église du Saint-Curé-d'Ars, à Lille, s'inscrit parmi les réalisations des CDL qui tendent à renouveler l'image de l'institution religieuse. Son implantation, faubourg de Béthune à Lille, a fait l'objet de nombreuses études. Le second rapport du centre diocésain d'études socio-religieuses résume en seize pages la situation⁷⁵⁵. En 1959, le quartier est déjà doté d'un équipement scolaire public et d'un équipement commercial, ce qui lui donne, d'après le rapport du centre d'études de sociologie religieuse, son autonomie. Les paroisses existantes sont distantes de 500 à 1600 mètres mais la composition socio-professionnelle du quartier, à large dominante ouvrière, laisse penser que le taux de pratique y est faible.

Sur la base de cette étude, une paroisse est créée en 1960 et une église construite sur un emplacement prévu par le service municipal d'urbanisme⁷⁵⁶. C'est la quatrième église des Chantiers du diocèse de Lille après celles de Ronchin, de Lambersart et de Coudekerque-Branche, et la première de l'Atelier d'art et d'architecture du Nord. La création de l'AAA répond au souci des CDL de bâtir de nouvelles églises aux prix de revient les meilleurs. Mais elle a aussi un fondement théorique qui n'est pas sans évoquer certaines expériences du début du siècle : « Grâce à lui, la construction d'une église sera comme au Moyen Âge le fruit d'un travail en commun. L'un des architectes

⁷⁵² « En présence d'une foule immense, Son Éminence le Cardinal Liénart a béni la nouvelle église Notre-Dame-de-Fatima à Lambersart », *La Croix du Nord*, 23 décembre 1958.

⁷⁵³ « La dernière née des églises du diocèse, Notre-Dame-de-Fatima, a maintenant son clocher », *La Croix du Nord*, 19 février 1959.

⁷⁵⁴ AHDL Carton CDL Lambersart : lettre de Henri Wallaert, président des CDL, à M. Desmet, Lambersart, 24 février 1977.

⁷⁵⁵ AHDL 5 C 189 : CDESR, rapport n° 2, implantation d'église à Lille faubourg d'Arras, faubourg des Postes, 15 mai 1959.

⁷⁵⁶ AHDL 4 C 189 : ordonnance de création de la paroisse du Saint-Curé-d'Ars à Lille, 20 novembre 1960.

étant, après la mise au point des plans, désigné par ses pairs comme maître d'œuvre⁷⁵⁷. » La référence au passé médiéval évoque pour ce groupe d'architectes la période mythique des constructeurs de cathédrale anonymes.

L'église du Saint-Curé-d'Ars est prévue comme les précédentes pour accueillir 600 personnes. Son plancher est surélevé pour laisser place à un sous-sol où est aménagée une vaste salle de catéchisme. Ici encore, le souci primordial est celui de la mise en valeur de l'autel. L'éclairage zénithal est le principal dispositif permettant d'attirer l'attention vers le chœur. Les quatre fins piliers métalliques qui forment la base du clocher encadrent l'autel comme ceux d'un dais de lumière.

Le traitement des questions liturgiques fait de l'église du Saint-Curé-d'Ars un édifice précurseur. C'est la première église du diocèse de Lille à avoir un baptistère placé non plus à l'entrée de l'édifice, mais à droite de l'autel. Cela correspond à la réinterprétation, avant même le Concile, de la liturgie. En effet, la tradition voulait que les catéchumènes passent par le baptême avant d'entrer dans l'église alors tout le début de la messe était primitivement aussi destiné aux catéchumènes⁷⁵⁸.

Quelques années après sa construction, le nouveau curé relève pourtant de nombreux défauts, tant dans la conception de l'espace que techniques. D'abord, l'église s'avère trop grande ce qui entraîne une dispersion des fidèles. Grief auquel le chanoine Carette répond que c'est le curé fondateur qui a exigé cette taille. Ensuite, l'autel est trop loin des fidèles. Il s'agit cette fois de la difficile question de l'aménagement liturgique. Le chanoine Carette avoue sur ce point être de plus en plus prudent, et préconise maintenant d'organiser le sanctuaire de façon mobile afin de ne pas compromettre irrémédiablement l'avenir : « Qui sait ce que nous imposeront encore les changements liturgiques à venir⁷⁵⁹ ? » Enfin, la verrière au-dessus de l'autel n'est pas étanche, erreur regrettable mais trouvant son origine dans l'attrait de l'innovation : « Vous devinez que nous étions tous très emballés par cette formule de lumière zénithale illuminant l'autel, mais nous n'avions jamais prévu les eaux de condensation qui ne manqueraient pas d'inonder le sanctuaire⁷⁶⁰. » L'église aura, en dépit des

⁷⁵⁷ « L'église du Saint-Curé-d'Ars qui sera inaugurée demain à Lille », *La Voix du Nord*, 26 novembre 1960.

⁷⁵⁸ « Son Eminence le Cardinal Liénart va bénir le 26 juin la première pierre de l'église du Saint-Curé-d'Ars au faubourg de Béthune », *La Croix du Nord*, 17 juin 1960.

⁷⁵⁹ AHDL Lille Curé d'Ars : réponse du chanoine Carette, secrétaire de l'association diocésaine suite au rapport de l'abbé Faes, curé du Saint-Curé-d'Ars, 21 novembre 1967.

⁷⁶⁰ Idem

améliorations apportées à ces problèmes matériels, une courte durée de vie puisque la paroisse sera supprimée à peine vingt ans plus tard, en 1983⁷⁶¹.

Une autre église des Chantiers est remarquable par sa forme. Il s'agit de Notre-Dame-de-la-Nativité située à Villeneuve-d'Ascq (ancienne commune d'Annappes). Le terrain destiné à son implantation est acquis en 1963 par l'association diocésaine⁷⁶². Comme dans toute paroisse nouvelle, un curé est nommé pour encadrer la communauté paroissiale naissante, diriger le culte dans des locaux provisoires et monter un comité paroissial désireux de suivre le chantier d'une future église, essentiellement du point de vue financier. Le curé Jean Planckeel est chargé de la nouvelle paroisse d'Annappes en 1960. Il commence par dire la messe dans un garage, puis une baraque en planche. L'église définitive est volontairement basse de plafond, afin de « sauvegarder le caractère familial de la communauté actuelle »⁷⁶³. La « chapelle » fut le premier lien social entre les jeunes habitants. Le « centre social » qui, par la suite, soutint la vie du groupe, est sorti de ces rencontres. La ville nouvelle est bien à la recherche de liens sociaux que l'église, sortant de terre en même temps que les logements, contribue à créer.

Le style de l'église d'Annappes est dépouillé comme l'est celui des autres constructions des CDL, mais Notre-Dame-de-la-Nativité ne ressemble à aucune d'entre elles⁷⁶⁴. La technique utilisée pour sa construction, une structure en béton remplie de briques, permet de donner à l'édifice des lignes courbes (cf. Vol. II, p. 371, fig. 3-5). Une galerie couverte à gauche de l'église conduit directement à la chapelle mortuaire. À droite, accessibles de l'extérieur, se trouvent deux salles de réunion et les sanitaires. À l'intérieur, les bancs sont organisés en deux rangées séparées par un couloir qui mène au chœur. Les fonts baptismaux, contrairement à l'église du Saint-Curé-d'Ars, conservent ici leur position à l'entrée de l'église.

Construite pendant l'année 1963, l'église d'Annappes est sujette aux modifications de l'aménagement liturgique annoncées lors de la seconde session du concile du Vatican. Il apparaît cependant que leur impact n'est pas immédiat puisque ce n'est qu'en 1966, soit trois ans après son achèvement, que les Chantiers se préoccupent

⁷⁶¹ Voir partie III.

⁷⁶² AHDL CDAS Annappes Notre-Dame-de-la-Nativité : lettre du chanoine Carette, secrétaire de l'association diocésaine, à Henri Wallaert, président des Chantiers du diocèse de Lille, 9 avril 1963.

⁷⁶³ Charles Iung, « Une paroisse centenaire à l'église gothique et une paroisse toute neuve au baraquement de planches », *La Croix du Nord*, 22 juin 1963.

⁷⁶⁴ « L'église Notre-Dame-de-la-Nativité sera-t-elle terminée pour Noël ? », *La Voix du Nord*, 2-3 juin 1963.

du détail de l'emplacement de l'autel : « Les modifications apportées dans la liturgie nous amènent à repenser l'aménagement de cette chapelle. Il y aurait donc lieu de prévoir un nouvel autel face au peuple et supprimer celui existant contre le mur⁷⁶⁵. »

Il semble curieux que le souffle du concile, auquel participait le Cardinal Liénart qui présentait sans pouvoir le recommander le changement de position de l'autel, n'ait pas atteint les CDL dans le cadre de ce chantier. Les architectes de l'AAA avaient-ils une réflexion sur la liturgie aussi poussée que certains comptes rendus de réunions le laissent présumer ? A en croire les témoignages des maîtres d'œuvre des Chantiers, il semble que la réflexion sur l'aménagement liturgique n'était pas l'essentiel de leur travail. Aucun des deux architectes de l'église du Saint-Curé-d'Ars ne se souvient avoir discuté de dispositions liturgiques mais simplement pensé l'espace en vue de faciliter le rassemblement des fidèles⁷⁶⁶. Mais qu'en est-il de la CDAS ? Pourquoi n'a-t-elle pas anticipé le renouvellement de la liturgie ? La question reste difficile à trancher par le biais des sources archivistiques. Et malheureusement les témoins de ces années se font rares.

L'église Saint-Jean-Bosco de Mons-en-Baroeul constitue un jalon important dans la recherche d'une nouvelle symbolique de l'architecture religieuse. L'architecte en est le parisien Jean Willerval, intégré à l'équipe de l'AAA pendant quelques années. Actif dans le Nord, alors urbaniste de Douai, cet architecte a particulièrement étudié les conséquences de la réforme liturgique sur l'architecture religieuse, comme en témoigne l'article paru dans la revue *L'Architecture d'aujourd'hui* : « Incidences de la réforme liturgique sur l'aménagement des églises »⁷⁶⁷. Il se montre particulièrement attaché à l'œuvre des Chantiers, comme il l'écrit au président : « Je vous assure que nous prenons à cœur de mener à bien vos chantiers. Pour moi j'ai un grand plaisir à voir à quel point vous êtes sensibles à nos problèmes ce qui n'est pas le cas de tous les clients, loin de là. J'attache une grande importance à l'étude de nos églises, j'y consacre souvent soirées et dimanche. Je voudrais qu'elles soient belles et elles me donnent beaucoup de soucis. Tous mes camarades sont animés des mêmes intentions je vous l'assure⁷⁶⁸. »

⁷⁶⁵ AHDL CDAS Annappes Notre-Dame-de-la-Nativité : lettre de Henri Wallaert, président des CDL, à Maurice Salembier, architecte, 21 septembre 1963.

⁷⁶⁶ Entretiens de l'auteur menés séparément à leur domicile avec les architectes Ludwik Peretz et Maurice Salembier, 27 et 28 octobre 2004.

⁷⁶⁷ Jean Willerval, « Incidences de la réforme liturgique sur l'aménagement des églises », *L'Architecture d'aujourd'hui*, avril 1966, n° 125, p. 45.

⁷⁶⁸ AHDL CDAS Tourcoing Notre-Dame-de-la-Paix : lettre de Jean Willerval, architecte, à Henri Wallaert, président des CDL, 28 octobre 1962.

À Mons-en-Baroeul, dans une cité en développement, il réalise une église qu'il veut symboliser la « tente du Seigneur », dont le clocher représenterait le mât principal. En adoptant un plan trapézoïdal, il met en application rigoureuse un des principes primordiaux de l'*aggiornamento*, le regroupement des fidèles autour de l'autel. Les rangées de bancs viennent en effet encadrer le podium où se situe le sanctuaire, au pied du clocher dont les piles sont visibles derrière l'autel, au point où convergent les lignes ascendantes de la couverture (cf. Vol. II, p. 270, fig. 2). La pente du sol, inclinée vers le sanctuaire, concourt à favoriser la bonne visibilité du chœur.

C'est l'abbé Sion qui a été chargé de la création de la communauté paroissiale du nouveau quartier, appelé à accueillir 15 000 âmes suite à l'implantation d'une ZUP⁷⁶⁹. Il dirige la messe dans une chapelle provisoire pendant six ans (la paroisse est créée en 1954⁷⁷⁰) avant de voir les Chantiers s'atteler à l'édification d'une église définitive, « dont les lignes hardies [sont] dignes des autres de la région édifiées par le même organisme »⁷⁷¹.

La communauté paroissiale émet des vœux concernant sa future église : « une église claire ; une église pas ancienne, mais également pas trop moderne ; 600 places ; pas de bancs (nous avons les chaises) ; un seul autel ; une chapelle de semaine ; un baptistère accessible et pas près de l'autel ; sacristie à l'entrée de l'église (clergé plus accessible) ; pas de tribune, schola près du sanctuaire ; un vrai clocher⁷⁷² !! » Ces desiderata n'ont pas tous été suivis à la lettre par l'architecte. La question des bancs notamment, considérée par les paroissiens sous un angle économique, est traitée par le maître d'œuvre sous l'angle esthétique. Ce dernier en fait lui-même les plans et exige que le menuisier lui soumette ses plans d'exécution et les choix de ses bois avant tout commencement des travaux, « l'aménagement intérieur de l'église ne pouvant en effet souffrir une exécution médiocre »⁷⁷³.

Au-delà des aspects esthétiques et des considérations de goût, les points exprimés par la communauté paroissiale concernant l'aménagement liturgique sont des

⁷⁶⁹ « L'église Saint-Jean-Bosco de Mons-en-Baroeul, bénite dimanche par Son Eminence le Cardinal Liénart », La Croix du Nord, 20 mars 1964.

⁷⁷⁰ AHDL 4 C 244 : ordonnance du Cardinal Liénart portant érection de la paroisse Saint-Jean-Bosco à Mons-en-Baroeul à partir du 19 mars 1954, 1^{er} mars 1954.

⁷⁷¹ « Les travaux de construction de la nouvelle église Saint-Jean-Baptiste ont commencé », La Voix du Nord, 11 octobre 1962.

⁷⁷² AHDL CDAS Mons Saint-Jean-Bosco : lettre de l'abbé Sion, curé de la paroisse, rendant compte de la réunion de la communauté paroissiale du 19 décembre 1961, au chanoine Carette, , 6 janvier 1962.

⁷⁷³ AHDL CDAS Mons Saint-Jean-Bosco : lettre de Jean Willerval, architecte, à M. Castelain, entrepreneur de Tourcoing, 7 septembre 1962.

indices, à quelques mois de l'ouverture du concile Vatican II, de la propagation des idées du mouvement liturgique auprès des pratiquants. L'unicité de l'autel sera un point-clé de la réforme. La suppression de la tribune, la chorale placée à proximité de l'autel afin de permettre la participation de tous les fidèles au culte, sera également une orientation présente dans le texte *Gaudium et Spes*. Quant à l'emplacement du baptistère, il ne sera pas fixé par la réforme. Mais dans les faits, en conséquence de l'exigence de le rendre visible de toute l'assemblée, il sera souvent placé à côté de l'autel. La communauté paroissiale de Saint-Jean-Bosco, en s'opposant à ce dispositif, révèle que cette option existait déjà bien avant le Concile.

Jean Willerval réalise une autre église à Tourcoing, toujours dans la banlieue lilloise, qui sera inaugurée la même année que Saint-Jean-Bosco. C'est pourtant un autre architecte, Maurice Novarina, qui avait dessiné le premier projet, mais hors du cadre des CDL. Il en avait reçu la commande en 1953 par le curé du lieu, qui avait agi de la sorte comme le faisaient alors les curés fondateurs. Le projet avait d'ailleurs été approuvé par la CDAS⁷⁷⁴. Le contact avec Novarina avait été établi grâce à l'industriel Tiberghien-Salmon, président de la société HLM en charge de l'aménagement de la cité de la Fin-de-la-Guerre. Ce projet inédit de Maurice Novarina est conservé dans les archives du diocèse de Lille⁷⁷⁵. De plan trapézoïdal, l'église devait être accolée d'un corps de bâtiment en L abritant les salles paroissiales et précédée d'un campanile hors œuvre.

La participation de l'architecte savoyard est écartée par les CDL pour des raisons économiques. Le président des CDL apprécie l'œuvre de l'architecte savoyard mais, écrit-il : « les églises que nous nous proposons de réaliser seront des églises modestes dont le prix de revient a une importance énorme. Toutefois, nous nous efforçons de faire un édifice beau qui inspire à la prière⁷⁷⁶. » Il faut dire qu'après un court temps d'arrêt suite à la construction de l'église du Saint-Curé-d'Ars à Lille, l'activité des Chantiers a repris à un rythme accéléré puisque les années 1962-1963 voient la mise en chantier de pas moins de six églises, à Mons-en-Baroeul, Annappes, Rosendaël, Tourcoing, Loos et Grande-Synthe⁷⁷⁷.

⁷⁷⁴ AHDL 7 L 354 : lettre de Mgr Lotthé, président de la CDAS, à l'abbé Lecomte, curé de Notre-Dame-de-la-Paix, 12 novembre 1953.

⁷⁷⁵ AHDL 7 L 354 : Maurice Novarina, avant-projet pour l'église Notre-Dame-de-la-Paix de Tourcoing (plan masse, façades et coupes), janvier et mars 1953.

⁷⁷⁶ AHDL CDAS Tourcoing Notre-Dame-de-la-Paix : lettre de Henri Wallaert à Jean Tiberghien-Salmon, 27 décembre 1956.

⁷⁷⁷ « On ne bâtit plus de cathédrales mais on construit des églises », *La Voix du Nord*, 1^{er} décembre 1962.

La réduction des coûts permet en effet la multiplication des chantiers. Raison d'autant plus pertinente que l'enjeu de la construction d'une nouvelle église dans un nouveau quartier est aussi celui de la création d'un relais social. Le curé de la paroisse Saint-Jean-Bosco assure qu'il est urgent, alors que les logements commencent à être habités, de transformer l'église provisoire en salle d'œuvres, « d'autant que la municipalité de Tourcoing a inscrit dans ses projets la fondation d'une Maison de Jeunes sur le territoire de la paroisse. Il serait malheureux d'arriver trop tard, alors que les jeunes attendent avec impatience leur maison⁷⁷⁸. »

L'église de Jean Willerval présente une élévation en briques du pays. L'édifice est formé de quatre volumes parallélépipédiques imbriqués qui révèlent à l'extérieur l'organisation des espaces intérieurs : nef principale, bas-côté, chapelle de semaine, sacristie. À l'intérieur, le plafond, en fines lattes de bois, monte progressivement vers le chœur. Deux salles de catéchisme, aménagées au-dessus de la sacristie, complètent le centre paroissial.

À Grande-Synthe, les membres de l'Atelier d'art et d'architecture construisent une église dans la lignée de celles des Chantiers, « aux lignes fort peu conventionnelles »⁷⁷⁹. Elle est implantée dans la ZUP créée pour loger les familles des ouvriers (30 000 habitants) de la nouvelle usine sidérurgique implantée à Dunkerque⁷⁸⁰. Édifice de plan quadrangulaire relativement bas, l'église est marquée par son clocher, constitué de quatre murs de hauteurs différentes jointifs deux à deux, entourant le lanterneau qui surplombe l'autel. La maçonnerie est en briques.

L'aménagement intérieur n'est pas accepté par le clergé sans réticence. La présence de quatre piliers massifs est perçue comme un retour en arrière. Depuis la Reconstruction en effet, les architectes d'église avaient fait une priorité de la suppression de toute entrave à la visibilité de l'autel. Un ecclésiastique indique en bas d'une page consacrée à l'étude des bancs : « Noter que l'église de Grande-Synthe comporte (hélas !!!) des colonnes qui gêneront la visibilité et la circulation en cas de tassement⁷⁸¹. » Le dispositif du sanctuaire, un podium à plusieurs niveaux, est lui aussi remis en cause d'un point de vue fonctionnel par le clergé : « Nous ne comprenons pas

⁷⁷⁸ AHDL CDAS Tourcoing Notre-Dame-de-la-Paix : lettre de l'abbé Albert Lecomte, curé de la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix, à Henri Wallaert, président des CDL, 1^{er} décembre 1961.

⁷⁷⁹ « Edifice moderne dans une cité nouvelle, l'église Saint-Joseph sera ouverte au culte le 5 décembre », *La Voix du Nord*, 16 octobre 1965.

⁷⁸⁰ « Pour que dans chaque nouveau quartier le Bon Dieu ait aussi sa maison », *La Croix du Nord*, 1^{er} décembre 1962.

⁷⁸¹ AHDL CDAS Grande-Synthe Saint-Joseph : comparaison entre l'église Saint-Jean-l'Évangéliste à Saint-Pol-sur-Mer et le projet de construction de l'église de Grande-Synthe, s.d.

ce que les architectes ont voulu faire au point de vue fonctionnel, nous ne pouvons pas accepter cela : depuis la nef jusqu'à l'autel on monte deux marches puis [un palier de] un mètre puis [un palier de] deux mètres puis un. Où placer le siège du célébrant⁷⁸² ? »

Jean Willerval est encore chargé, au sein de l'AAA, de dessiner le projet de l'église de la ZUP de la Bourgogne. L'église Saint-Thomas de Tourcoing est la dernière réalisation des CDL dans une ZUP de la région lilloise. Les Chantiers poursuivront leur œuvre après 1969 mais dans un autre contexte, celui de la ville nouvelle de Lille-Est : Villeneuve-d'Ascq⁷⁸³.

Jean Willerval est l'urbaniste de cette zone de Tourcoing, en collaboration avec Le Moal. Le parti pris pour l'aménagement de cette ZUP de 3 000 logements repose sur l'installation d'une voie centrale piétonnière bordée d'immeubles collectifs de trois à quatre étages, décalés en planimétrie et en altimétrie, au rez-de-chaussée desquels se trouvent les équipements collectifs⁷⁸⁴. Par ailleurs, un quart des logements de la zone sont des immeubles individuels. La quasi-totalité des logements sont des logements sociaux. Les urbanistes considèrent renouveler ici le type d'urbanisation des ZUP : « On a essayé de donner à cette nouvelle agglomération le maximum d'attrait urbanistique et architectural pour éviter de tomber dans les maux dont souffrent trop souvent les nouvelles cités, ennui, vide, tristesse des logements sociaux. La conception de cette ZUP a été menée dans le souci de l'échelle humaine. Les logements collectifs restent en général à quatre niveaux maximum, disposés le long d'une grande artère centrale volontairement brisée pour donner une impression d'espace et des perspectives variées dans le cheminement⁷⁸⁵. » Cette rue centrale dessert l'ensemble des équipements et services, dont l'église.

Jean Willerval est chargé d'étudier un projet de construction des dépendances de la future église⁷⁸⁶. A la fin de l'année 1966, il présente une maquette, approuvée par Henri Wallaert à l'exception du clocher⁷⁸⁷. Le comité paroissial est par contre réticent vis-à-vis du devis accompagnant le projet. Il demande à Willerval de revoir ses projets,

⁷⁸² AHDL CDAS Grande-Synthe Saint-Joseph : lettre du chanoine Carette à Henri Wallaert, 21 janvier 1965.

⁷⁸³ Voir troisième partie.

⁷⁸⁴ AHDL CDAS Tourcoing Saint-Thomas : société d'aménagement de la région de Roubaix-Tourcoing, dossier sur la ZUP de la Bourgogne, septembre 1968.

⁷⁸⁵ AHDL CDAS Tourcoing Saint-Thomas : document sur la ZUP de la Bourgogne, n.d., n.s.

⁷⁸⁶ AHDL CDAS Tourcoing Saint-Thomas : compte rendu de la réunion sur l'église de la ZUP de la Bourgogne sous la présidence de M. Blary, adjoint au maire, 5 octobre 1965.

⁷⁸⁷ AHDL CDAS Tourcoing Saint-Thomas : lettre de Henri Wallaert, président des CDL, à l'abbé Watine, curé de Saint-Thomas, 3 janvier 1967.

de s'en tenir aux normes standard de 1000 francs par m² correspondant à une personne assistant à la messe, soit, dans le cas de Tourcoing, 500 000 francs⁷⁸⁸.

Néanmoins le projet de Willerval est conservé mais les travaux tardent à commencer pour des questions de budget. Cela fait redouter au curé de ne plus pouvoir maintenir dans sa chapelle provisoire la population qui arrive par vagues en fonction de la livraison des logements. Il regrette qu'au lieu de vouloir construire le « monument prévu par Mr. Willerval », les CDL ne s'orientent pas vers une église « toute simple »⁷⁸⁹. La situation semble en effet dramatique aux dires du curé : « Malgré la multiplication des messes (une le samedi soir et bientôt une troisième le dimanche matin), le nombre de personnes indisposées dans la chapelle augmente régulièrement par suite de son manque de volume⁷⁹⁰. » Le chantier sera enfin ouvert à la fin de l'année 1968 et l'église inaugurée par Mgr Gand, nouvel évêque du diocèse de Lille, le 21 décembre 1969.

L'édifice s'inscrit dans un plan rectangulaire. Des murs aux angles arrondis, décalés les uns par rapport aux autres, délimitent les espaces de la nef, du chœur, de la chapelle de semaine et du bas-côté. Tout le bâtiment repose sur deux poutrelles en bois, dont l'intersection prend appui sur l'unique pilier à l'intérieur de l'église. L'élévation est en brique creuse. Aucune ouverture n'est percée dans les murs. L'éclairage est uniquement assuré par des percements dans la toiture. Au sous-sol, trois salles de réunion sont aménagées.

Ces quelques exemples montrent le dynamisme novateur de l'architecture religieuse, entraîné par une recherche de rupture formelle par rapport à un environnement urbain souvent bâti en hauteur. Ces édifices se distinguent par leurs lignes particulières, obtenues grâce à l'emploi de techniques et de matériaux nouveaux. Les architectes, dans les limites des budgets de construction et dans le respect des programmes précis établis par les comités paroissiaux, s'emploient à produire un symbolisme religieux permettant d'identifier les lieux de culte autrement que par un volume imposant ou un clocher.

b) Les plans d'église à l'heure du concile

⁷⁸⁸ AHDL CDAS Tourcoing Saint-Thomas : lettre de Michel Segard à l'abbé Watine, 29 mai 1967.

⁷⁸⁹ AHDL CDAS Tourcoing Saint-Thomas : lettre de l'abbé Watine à Henri Wallaert, 3 juillet 1968.

⁷⁹⁰ AHDL CDAS Tourcoing Saint-Thomas : lettre de l'abbé Watine à Henri Wallaert, 21 août 1968.

Les diocèses du Nord-Pas-de-Calais furent, dans les années d'après-guerre, des foyers de recherches architecturales et d'innovations intenses en matière de construction d'églises. Sur tous les thèmes, les bâtisseurs de lieux de culte : architectes, curés, administrateurs, paroissiens de la région animent un débat que l'on retrouve au niveau national, voire international. Ils sont réceptifs aux théories régionalistes et modernistes, sensibles aux influences d'outre-Rhin concernant les modèles de plans, tiraillés entre poids de la tradition et désir d'innovation... Tous, à travers l'image de l'église qu'ils bâtissent, cherchent à donner un modèle d'architecture religieuse pour la seconde moitié du XX^e siècle adapté à la pratique d'une liturgie renouvelée.

Les expériences menées dans les diocèses de France en ce qui concerne les plans d'églises seront formalisées lors du concile Vatican II. Émile Berthoud résume avec raison : « Les décisions conciliaires n'entraînèrent pas de nouveautés fondamentales pour le plan des églises neuves⁷⁹¹. » On le voit à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais, toutes les réflexions sur le plan, sa fonctionnalité, sa symbolique, ont trouvé des débouchés avant la réunion du concile en 1962. Mais le concile apparaît néanmoins comme un aboutissement. Ses décisions formalisent certaines expériences, dégagent non pas un modèle, mais un concept d'église nouvelle, issu des multiples recherches qui l'ont précédé.

Pour bien comprendre l'impact du concile sur l'architecture religieuse, il faut en connaître les objectifs et surtout détailler les décisions qui portent directement sur l'architecture de l'église. Nous nous appuyerons pour ce faire sur l'article de Jean Willerval paru dans la revue *L'Architecture d'aujourd'hui* en 1966, qui détaille les articles conciliaires ayant une incidence sur l'architecture des églises. Nous suivrons point par point l'application de ces articles à travers l'architecture de la première église post-conciliaire du diocèse d'Arras, l'église Saint-Paul d'Arras (1966-68). Nous verrons ensuite d'autres exemples d'églises nouvelles porteurs eux aussi de l'esprit du concile.

- Évolution des plans d'églises avant le concile

Les églises construites *ex nihilo* innoveront quasiment toutes au niveau des plans et de l'aménagement liturgique. De la même manière que les églises reconstruites qui ont adopté formes et plans nouveaux, elles sont de plan centré, de forme inédite,

⁷⁹¹ Émile Berthoud, *2000 ans d'art chrétien*, op. cit., p. 458.

donnant la priorité à une recherche de fonctionnalité et d'adaptation aux formes renouvelées du culte, et à une recherche de symbolique adaptée aux temps modernes.

Par son plan, une réalisation se distingue particulièrement, étant la seule église du diocèse d'Arras de plan circulaire. Il s'agit de l'église Saint-Vulgan, élevée à Lens entre 1961 à 1963 par l'abbé Pentel, architecte DPLG et président de la CDAS. Elle remplace, en fait, une construction provisoire en bois qui datait d'après la guerre de 1914-1918. Sur le même emplacement, réduit, l'architecte doit concevoir une église de 350 places comprenant une chapelle de semaine pouvant s'ouvrir sur l'autel principal pour donner une capacité totale de 450 places. Étant donné le risque d'affaissement du terrain dû à la nature du sous-sol, il faut en outre une construction légère.

Le plan circulaire, en même temps qu'il permet d'occuper le maximum de la surface de la parcelle, est porteur d'une symbolique chrétienne forte (cf. Vol. II, p. 209, fig. 3). Il représente la cohésion de la communauté chrétienne et permet en plus à l'assemblée de se répartir en arc de cercle autour de l'autel. Suzanne Robin, dans son étude de l'organisation de l'espace culturel, considère ce schéma comme le meilleur que l'on puisse proposer pour une église⁷⁹². Il évite l'éloignement des fidèles par rapport à l'autel qu'impose le plan rectangulaire, il n'évoque pas le spectacle comme certaines églises construites en amphithéâtre et, enfin, évite, à condition de ne pas centrer l'autel, une disposition concentrique qui clôt l'espace, referme l'assemblée sur elle-même. Le plan circulaire a toujours retenu l'intérêt des architectes d'église. C'est même un plan référent car il évoque la rotonde du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

Le projet de l'abbé Pentel s'inscrit dans une longue tradition de constructions chrétiennes de plan centré. Plusieurs architectes contemporains l'ont adopté avant lui. Otto Bartning en 1930, pour l'église de la Résurrection d'Essen, Georges-Henri Pingusson pour un projet d'église de la banlieue parisienne, dédiée à Jésus-Ouvrier, qui ne fut jamais réalisée. Ce dernier avait prévu un volume cylindrique surmonté d'une vaste coupole éclairante. Les bancs étaient prévus disposés en arc de cercle autour de la plate-forme où devaient se tenir l'autel, la chaire, les ambons, les sièges des prêtres. L'architecte explique ses motivations : « Nourris et illuminés par les exemples du passé, nous devrions néanmoins fuir leur attraction et oublier les formes où les générations qui nous ont précédés ont mis leur témoignage de foi et de passion. [...] Sans renoncer à atteindre au caractère noble et sacré qui convient à la maison du Seigneur, en face des

⁷⁹² Suzanne Robin, *Églises modernes. Évolution des édifices religieux en France depuis 1955*, Paris, Hermann, 1980, p. 35.

aspirations et des moyens actuels, l'architecture doit créer une œuvre actuelle adéquate à notre temps et aux prémices qu'il contient⁷⁹³. » Cette citation qui date de 1938 est encore actuelle au moment où l'église Saint-Vulgan est bâtie, plus de vingt ans après. Celle-ci anticipe la réforme de la liturgie et des aménagements des églises.

L'église Notre-Dame-de-la-Consolation, à Aubry, dans le diocèse de Cambrai, fait elle aussi la part belle à un aménagement liturgique en plein accord avec les nouvelles données conciliaires. Elle remplace une église du XIX^e siècle démolie en 1957 pour cause d'affaissement minier⁷⁹⁴. L'édifice est inscrit dans un plan carré. Le chœur, placé à l'un des angles, est signalé par une structure pyramidale qui lui apporte un éclairage zénithal. Le plan permet de disposer l'assemblée en arc de cercle autour de l'autel et de ménager dans les espaces libres des salles annexes.

- L'impact du concile sur l'architecture religieuse

Le second concile oecuménique du Vatican est convoqué par Jean XXIII dans le but d'adapter l'apostolat aux situations nouvelles. L'aspect pastoral, les espérances oecuméniques, l'*aggiornamento* liturgique, la participation plus active des laïcs à la vie ecclésiale sont les principaux thèmes abordés. Paul VI, ouvrant la deuxième session, assure dans son discours désirer voir le concile : « jeter un pont entre l'Église et le monde contemporain ». Comment se traduisent les décisions du concile en matière d'architecture religieuse ?

Parmi les seize textes rédigés par les différentes commissions du concile, un document intéresse particulièrement l'architecture et l'art sacré. Il s'agit de la Constitution sur la liturgie, *Gaudium et Spes*, le premier texte présenté à la discussion et le premier à être officiellement promulgué, le 4 décembre 1963⁷⁹⁵. Il développe les thèmes du rôle actif des membres de la communauté dans le culte liturgique, dans la mission évangélique, et du renouvellement de la liturgie. La cène est revalorisée par la concélébration des prêtres et le groupement des fidèles autour de l'autel. Le « mystère pascal » doit être explicité à travers les célébrations. Dans le but de favoriser ces aspects, certains articles de la constitution concernent directement l'architecture et l'aménagement intérieur de l'église.

⁷⁹³ Georges Mercier, *L'architecture religieuse contemporaine en France*, Paris, Mame, 1968, p. 12.

⁷⁹⁴ AD Cambrai 7 L 19.

⁷⁹⁵ Pour les articles de la *Constitution sur la liturgie*, Jean Willerval, « Incidences de la réforme liturgique sur l'aménagement des églises », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 125, avril 1966, p. 45.

L'article 124 s'intéresse directement au plan des églises : « Dans la construction des édifices sacrés, on veillera soigneusement à ce que ceux-ci se prêtent à l'accomplissement des actions liturgiques et favorisent la participation active des fidèles. » L'article 5 renforce le précédent en imposant une dimension esthétique à l'édifice religieux : « [...] cette maison doit être belle et adaptée à la prière et aux célébrations liturgiques. »

En 1968, le CNPL édite un fascicule pour guider les constructeurs d'église dans le respect de la réforme liturgique, mais aussi en tenant compte de l'évolution de l'architecture contemporaine et des changements de la vie sociale⁷⁹⁶. Il souligne que l'objectif principal de l'architecture dans une église doit être double : trouver un plan de rassemblement des fidèles qui favorise la cohésion et la participation et mettre en valeur l'autel pour qu'il soit le pôle bien visible de l'assemblée. Le fascicule définit trois fonctions de l'architecture religieuse :

- Une fonction pratique : l'église doit être un bon « outil » pour célébrer.
- Une fonction humaine : l'église doit favoriser la vie fraternelle, la méditation personnelle.
- Une fonction spirituelle : l'église doit évoquer la réalité invisible que les croyants y célèbrent.

Le fascicule détaille aussi tous les rites et leur organisation dans l'espace de l'église.

- L'église post-conciliaire

La première église post-conciliaire du diocèse d'Arras est l'église Saint-Paul, construite à Arras par Jacques Durand. Elle est édifiée dans la périphérie de la ville dans une zone en cours de peuplement. L'église est actuellement entourée de barres d'immeubles et borde un boulevard très passant. Toutes ses caractéristiques en font un exemple représentatif de l'architecture religieuse postérieure à 1965. Son programme comprend les recommandations exactes du concile pour ce qui relève de l'aménagement liturgique.

Tout d'abord, Jacques Durand se voit remettre un cahier des charges assez précis dont le programme a été élaboré par le comité paroissial. Or la constitution *Gaudium et*

⁷⁹⁶ *L'église, maison du peuple de Dieu. Réforme liturgique et architecture*, Paris, CNPL, 1968.

Spes insiste sur la collaboration entre artistes et clergé, rapport qui n'était pas toujours des plus heureux en ce qui concerne les églises de la reconstruction.

La première des idées présidant à l'élaboration du plan est d'obtenir « une assemblée bien groupée autour de l'autel. » Il s'agit bien là d'une des principales recommandations du concile. Jean Willerval, constructeur d'églises du diocèse de Lille, décrit en 1966, dans *L'Architecture d'aujourd'hui* les « incidences de la réforme liturgique sur l'aménagement des églises ». Il affirme : « le principal but à viser dans la construction d'une église est de pouvoir réaliser ce rapprochement physique convenable entre les ministres du culte et les fidèles, ce qui revient à écarter définitivement le rectangle. » L'église Saint-Paul adopte un plan polygonal irrégulier qui englobe un espace principal d'assemblée en tiers de cercle et des annexes. Les bancs de prière sont répartis en arc de cercle suivant des allées matérialisées au sol par l'orientation du dallage (cf. Vol. II, p. 34, fig. 2). Grâce à la technique du bois lamellé collé, la charpente enjambe toute la largeur de la nef, aucun pilier ne venant rompre l'espace.

La superficie de la nef a été calculée suivant les besoins précis du quartier. La commission mixte des chantiers diocésains, chargée d'orienter la politique de construction du diocèse a estimé en 1966, la population du quartier à 11 000 personnes. Sur la base de 10% de pratiquants, 1100 places ont été prévues, réparties en trois messes dont deux principales. Une église de 600 places doit donc convenir au quartier. Ce calcul rigoureux est une prédisposition recommandée implicitement par le CNPL, qui conseille d'inclure dans le programme d'une église, les données fournies par l'étude sociologique des communautés locales.

Les dispositions du concile insistent sur la place de l'autel. L'article 91 veut en finir avec l'autel collé au mur et la messe dite dos aux fidèles : « Il est mieux de construire l'autel majeur séparé du mur pour qu'on puisse en faire facilement le tour et qu'on puisse y célébrer vers le peuple et il sera placé dans l'édifice sacré de façon à être véritablement le centre vers lequel l'attention des fidèles se tourne spontanément. » À l'église Saint-Paul, l'autel est bien le centre vers lequel toutes les lignes convergent. Il est légèrement surélevé et bien dégagé, comme le recommande Jean Willerval. Malheureusement aujourd'hui, des éléments de décoration ajoutés par des paroissiens rompent l'harmonie de l'ensemble et nuisent même à la circulation et à l'orientation des regards sur l'autel.

Une des nouveautés principales de la réforme liturgique est la redéfinition du lieu de la parole. Situé auparavant à l'autel, il est déplacé au niveau de l'ambon. De fait,

il peut avoir des dimensions réduites qui permettent de mieux voir le célébrant et une circulation s'instaure dans le chœur en fonction des étapes liturgiques. Le chœur doit aussi être aménagé pour recevoir les sièges du célébrant et des ministres. La réforme liturgique donne de l'importance au célébrant qui doit être assis face au peuple et pouvoir, de son siège, diriger la prière.

Une des exigences du comité paroissial Saint-Paul concerne la chorale : « La chorale est placée de façon à voir parfaitement l'autel majeur et de façon à être parfaitement vue de l'assemblée sans gêner celle-ci et en créant un lien entre ces deux parties. » La référence aux instructions du concile est directe. L'article 29 de la réforme dit en effet : « les membres de la schola cantorum exercent une fonction authentiquement liturgique. » Selon l'interprétation de Jean Willerval, la chorale fait le lien entre le sanctuaire et la nef. Il l'assimile au chœur antique des tragédies grecques qui maintenait constamment le lien entre la tragédie qui se déroulait sur la scène et les spectateurs. Il conseille de placer la chorale près du sanctuaire et à la vue de tous, comme a tenu à le faire le comité paroissial Saint-Paul.

Enfin, la réforme est appliquée à l'église Saint-Paul en ce qui concerne le baptistère. Dans les églises de la Reconstruction, le baptistère était le plus souvent placé à l'entrée de l'édifice, accessible de l'extérieur, pour symboliser le rite d'initiation. La cuve baptismale trouvait place dans un espace réduit où ne pouvait entrer qu'un nombre restreint de personnes. L'instruction n° 99 bouleverse cette habitude : « Dans la construction et la décoration du baptistère, on veillera à ce que la dignité du sacrement du baptême apparaisse clairement et que le lieu se prête aux cérémonies communes. » Jean Willerval remarque que l'instruction n'impose pas un lieu déterminé : « le baptistère peut être placé aussi bien à l'entrée de l'église que près du sanctuaire, de préférence près d'une porte ou du narthex pour qu'il garde son symbolisme. Il est maintenant acquis qu'il ne doit plus se trouver en dehors de l'église dans un bâtiment séparé. » À l'église Saint-Paul d'Arras, le baptistère est installé dans la chapelle du Saint-Sacrement, de façon à être accessible du hall d'entrée et de la nef. La cuve baptismale était placée sur le côté de la chapelle, dans un espace circulaire vitré avançant dans la nef et bien visible de tous. Cette installation a été modifiée ensuite.

Toutes les instructions de la réforme liturgique promulguée par le concile Vatican II ont donc été soigneusement appliquées dans l'aménagement de la première église post-conciliaire du diocèse d'Arras. Le bâtiment contient, en outre, la sacristie des prêtres, la sacristie des enfants, un bureau.

En plus de cet aspect fonctionnel, l'aspect spirituel est pris en compte dans le programme élaboré par le comité paroissial, qui influe également sur l'architecture. La volonté qui prime dans l'élaboration du programme est de voir bâtir des grands murs protecteurs pour faire de l'église un asile, un lieu isolé du monde extérieur. Les visiteurs doivent y trouver protection, calme et repos dans l'environnement urbain. Le comité paroissial entend insister sur le contraste entre la ville, bruyante, nerveuse et impersonnelle et l'église, lieu plus intime, à l'échelle humaine.

Le programme concerne enfin les vitraux qui doivent évoquer la paix, la prière, le recueillement. Jacques Durand a répondu à la volonté du comité paroissial en élevant des murs de briques laissées apparentes ou crépies, surmontés d'un bandeau de verres colorés courant de l'entrée au mur du chœur. L'éclairage de la nef est assuré par des ouvertures percées dans la toiture.

L'architecture de l'église Saint-Paul d'Arras correspond à la réalisation d'un programme complet, attentif aux nouveautés de la réforme liturgique. Bien avant la réforme existaient des plans permettant le regroupement de l'assemblée autour de l'autel, des recherches sur la symbolique des formes. Mais celle-ci, de peu postérieure à la fin du concile, possède tous les éléments, tous les pôles correspondant à la nouvelle façon de célébrer. Le concile a contribué à fixer des règles liturgiques déjà pressenties.

- Évolution des plans des églises des CDL après le concile

Après 1965, les architectes de l'AAA renoncent généralement au plan basilical. Ils contribuent à développer des recherches formelles tout en accentuant le rapprochement des espaces de l'assemblée et du sanctuaire, suivant en cela les principes du concile Vatican II.

A Loos, l'église nouvelle s'affirme au centre des immeubles d'habitation par sa forme et son implantation. Le projet d'église naît dès l'extension du quartier des Oliveaux. L'association diocésaine acquiert un terrain proche des deux plus hautes tours du quartier. Le futur sanctuaire est prévu de façon à s'ouvrir sur une vaste place et être situé à proximité d'un centre commercial⁷⁹⁷.

⁷⁹⁷ « Au cœur de la cité nouvelle une église sort de terre », *Nord-Eclair*, 11 avril 1967.

Un premier plan dessiné par André Lys en 1963 n'est pas étranger à l'influence des Chantiers du Cardinal de Paris⁷⁹⁸. Ces derniers ont en effet une influence directe sur l'organisation des Chantiers du diocèse de Lille mais aussi sur la conception des lieux de culte de ses membres. Les CDL reçoivent lors d'une de leurs réunions l'abbé Pailloncy, invité à leur présenter l'organisation parisienne⁷⁹⁹. Il présente les normes d'implantation, de taille et d'équipements déjà vus, indique le prix de revient d'une église avec sous-sol (140 millions francs). Il présente le concept d'église à tiroir, combinant lieu de culte et locaux. Dans ce système, quatre à cinq salles paroissiales ouvrent sur le sanctuaire. L'idée d'église à tiroir est retenue pour l'église de Loos à l'issue de cette présentation. André Lys y travaille dans le but de permettre à la paroisse d'avoir un équipement important sur un minimum de surface. L'architecte propose une nef triangulaire, inspirée de l'église Sainte-Agnès de Fontaine-lès-Grès (Michel Marot architecte, 1958), et des salles de catéchisme séparées par des cloisons amovibles.

Au point de vue technique, le curé du lieu, l'abbé Michel Mulliez, issu d'une famille de grands entrepreneurs du Nord, est bien placé pour connaître les innovations en vogue dans l'industrie. Il transmet au président des CDL ses impressions sur un bâtiment que son frère, Gérard Mulliez, lui a montré à Roubaix : « une réalisation étonnante susceptible d'être adaptée à la réalisation d'une église économique. [...] Une voûte composée d'éléments de 1 x 6 m en briques creuses préfabriqués au sol sur place⁸⁰⁰. » L'abbé Mulliez transmet en outre au président des CDL le tarif d'un nouveau hangar de stockage réalisé en bois collé, envoie André Lys visiter le nouveau dock de la maison Phildar à Roubaix, fait même établir par le chef du service des constructions des Établissements Mulliez une esquisse sommaire du plan de l'église souhaité⁸⁰¹.

Le plan d'André Lys sera abandonné suite à un changement de programme. D'une part, le modèle d'église-tiroir est remis en cause par l'évêché, d'autre part, le curé émet de nombreuses critiques du projet au plan esthétique et fonctionnel. Suite à de nombreux échanges et remaniements de plan qui n'aboutissent pas à un consensus, André Lys abandonne l'entreprise et quitte, fâché, les Chantiers⁸⁰². Un nouveau projet sera signé par Maurice Salembier en 1966. Ce dernier reporte les salles annexes dans

⁷⁹⁸ AHDL Carton rouge Loos Sainte-Trinité : André Lys, plans, façades, coupes, perspective de l'église Sainte-Trinité, novembre 1963.

⁷⁹⁹ AHDL CDL : compte rendu de réunion des CDL, 10 juillet 1964.

⁸⁰⁰ AHDL Carton rouge Loos Sainte-Trinité : lettre de l'abbé Mulliez, curé de la paroisse Sainte-Trinité, à Henri Wallaert, président des CDL, 26 avril 1964.

⁸⁰¹ AHDL Carton rouge Loos Sainte-Trinité : programme pour l'église Sainte-Trinité, octobre 1965.

⁸⁰² AHDL Carton rouge Loos Sainte-Trinité : lettre d'André Lys, architecte, à Henri Wallaert, président des CDL, 21 juin 1965.

une aile perpendiculaire à l'édifice, plus vaste que le premier prévu. Le projet final correspond à la réalisation du programme fixé en septembre 1965 par le comité paroissial, qui amende le précédent. Le plan désiré est : « un plan carré utilisé en diagonale, qui semble particulièrement économique au point de vue surface et satisfaisant du point de vue de la disposition de l'assemblée⁸⁰³. » L'idée est reprise de l'église Notre-Dame-de-Beauregard à la Celle-Saint-Cloud (1964)⁸⁰⁴. Les autres considérations étaient déjà définies dans les orientations du programme de 1964 : une église claire, sanctuaire élevé de trois marches, autel permettant la messe face à l'assemblée⁸⁰⁵... Les dispositions concernant l'aménagement liturgique sont, à la date de 1964, en plein concile, encore sujettes à évolution. Le comité paroissial prend en conséquence la précaution de ne pas fixer définitivement le projet : « Pour cet ensemble très important du sanctuaire, de l'autel et de l'ambon, on souhaite une étude faite sur place après établissement des volumes essentiels. Cette étude garde un caractère forcément provisoire dans l'attente des décisions post-conciliaires⁸⁰⁶. »

Par contre, les responsables semblent fixés en ce qui concerne l'emplacement des fonts baptismaux. On doit y accéder par cheminement dans l'église mais la solution des fonts joints au sanctuaire telle qu'elle a été retenue à l'église du Curé-d'Ars à Lille est rejetée. Il faut toutefois un lieu plus marqué et plus noble qu'à Notre-Dame-de-la-Nativité à Annappes. Le programme établi par les paroissiens et le curé de Loos dénote une bonne connaissance des réalisations précédentes des CDL. Les références aux chantiers d'église dans les nouvelles cités de Lille et des environs sont nombreuses et détaillées. Cela prouve que l'activité des CDL a créé au niveau du diocèse une véritable dynamique, a contribué à la formation du clergé et à développer son intérêt en faveur de l'architecture religieuse contemporaine.

La forme de l'édifice finalement réalisé évoque celle d'une tente ou d'un vaisseau. La toiture monte vers l'autel, éclairé par des vitraux percés dans le mur de l'abside et par une ouverture zénithale. Une large allée centrale face à l'autel dessert les rangées de bancs, placées en arc de cercle autour du sanctuaire.

Comme à Loos, les plans de l'église Sainte-Bernadette de Dunkeque-Rosendaël prennent en compte la participation de l'assemblée et le besoin d'associer au lieu de

⁸⁰³ AHDL Carton rouge Loos Sainte-Trinité : considérations préliminaires au programme pour l'église Sainte-Trinité, septembre 1965.

⁸⁰⁴ AHDL Carton rouge Loos Sainte-Trinité : programme pour l'église Sainte-Trinité, septembre 1965.

⁸⁰⁵ AHDL Carton rouge Loos Sainte-Trinité : programme pour l'église Sainte-Trinité, mai 1964.

⁸⁰⁶ Idem.

culte lui-même un ensemble de salles annexes. Le projet est signé par les architectes Leclercq, Peretz et Salembier mais l'avant-projet est l'œuvre de Ludwik Peretz.

Construite sur un terrain triangulaire qui lui fut réservée dans un secteur urbanisé après la guerre, l'église Sainte-Bernadette adopte un plan trapézoïdal qui permet une disposition de l'assemblée en éventail (cf. Vol. II, p. 123, fig. 4). Des salles annexes sont aménagées dans le prolongement de la nef. L'entrée dessert d'un côté l'église, de l'autre les dépendances. L'élévation est entièrement en briques. La couverture est portée par des poutres en bois lamellé-collé qui s'élèvent vers le chœur.

L'église donne grande satisfaction à la communauté chrétienne de Rosendaël. Le curé en témoigne : « Je puis vous assurer, après un an d'utilisation, que les paroissiens sont enchantés de votre réalisation qui est une véritable réussite⁸⁰⁷. » Appréciation qui est probablement pour beaucoup dans la générosité des dons récoltés par la paroisse pour le remboursement de la construction. Cette générosité semble d'ailleurs exceptionnelle, si l'on en croit la surprise du président des CDL : « Le versement que vous avez fait suscite notre admiration. Il représente un témoignage de foi extraordinaire et nous aidera à poursuivre l'œuvre que nous avons entrepris depuis 26 ans⁸⁰⁸. »

L'église Saint-André, construite par les CDL dans la plaine des Hauts-Champs à Hem, adopte un plan inédit dans la région (cf. Vol. II, p. 173, fig. 3). Le programme est définitivement fixé par le comité paroissial et le curé fondateur en 1966 après plusieurs ébauches variant quant à la capacité d'accueil, à la disposition des salles annexes⁸⁰⁹...

Les formes circulaires proposées par les architectes ont été retenues par le comité paroissial à quelque réserve près : « Ces formes circulaires semblent intéressantes de par l'effet de contraste qu'elles peuvent provoquer dans un ensemble assez rectiligne. Il y aurait lieu cependant, étant données les formes circulaires des salles, d'éviter cette atmosphère concentrationnaire qu'on éprouve dans une œuvre assez semblable à Lyon La Duchère⁸¹⁰. » Il est fait ici allusion à l'église de Duchère-Balmont (Pierre Genton architecte, 1964), qui comprend des alvéoles où sont installés chapelles et bureaux.

⁸⁰⁷ AHDL P 290 : lettre de l'abbé Assemaine, curé de la paroisse Sainte-Bernadette de Rosendaël, à Henri Wallaert, président des CDL, 2 décembre 1969.

⁸⁰⁸ AHDL P 290 : lettre de Henri Wallaert, président des CDL à l'abbé Assemaine, 4 novembre 1981.

⁸⁰⁹ AHDL CDAS Hem Saint-André : compte rendu de réunion du comité paroissial avec les architectes Peretz et Salembier, 7 juillet 1966.

⁸¹⁰ AHDL CDAS Hem Saint-André : chanoine Carette, programme de l'église Saint-André, 14 octobre 1966.

Le résultat final à Hem est un espace du culte de plan circulaire auquel viennent se greffer des alvéoles, circulaires elles aussi, accessibles par l'extérieur, séparées de l'espace central par des cloisons amovibles. La maçonnerie de brique, les volumes courbes, donnent à cet édifice un caractère remarquable au milieu de l'ensemble de tours et de barres de la plaine des Hauts-Champs.

L'impact des textes conciliaires est à relativiser étant donné les nombreuses dispositions prises avant la promulgation de la *Constitution sur la liturgie* de 1963 dans les églises reconstruites et les églises nouvelles pour favoriser la participation de l'assemblée et redéfinir les lieux à l'intérieur de l'église.

Toutefois, il est certain que le concile entérine de manière officielle les évolutions en cours et qu'il est suivi d'applications dans l'ensemble des lieux de culte, anciens et nouveaux. Le dispositif le plus remarquable est certainement le dégagement de l'autel permettant de dire la messe face au peuple, mis en pratique dans toutes les constructions nouvelles. Dans l'objectif d'unifier l'espace de l'assemblée et du sanctuaire, les plans centrés ainsi que les plans en arc de cercle ont connu un certain succès.

c) Églises nouvelles et art sacré

- La raréfaction des commandes

Les différentes organisations des chantiers des diocèses d'Arras, Cambrai et Lille ont bien associé quelques artistes aux travaux d'églises mais l'intervention de ces derniers se limite souvent aux vitraux et fait rarement l'objet d'un travail en commun avec les architectes. Ils sont conçus comme des éléments de décor plutôt que comme œuvre plastique à part entière. Quant aux réalisations artisanales, elles ne comportent pas plus de vitraux que d'œuvres d'art originales.

On compte parmi les maîtres verriers les plus présents le Père Cholewka (églises de Lens et Arras), Claude Blanchet (églises d'Arras, Annappes, Comines, Grande-Synthe, Lille, Loos, Marcq-en-Baroeul), Gabriel Loire (églises de Lambersart, Marcq-en-Baroeul). Les CDL ont souvent commandé des éléments du mobilier liturgique à François Fauck (églises de Grande-Synthe, Comines, Loos), Luc Six (églises de Mons-en-Baroeul, Roubaix), ou Émile Morlaix (églises de Lambersart, Ronchin), des sculptures à Philippe Scrive (églises de Mons-en-Baroeul, Tourcoing).

Dans de nombreux cas, l'architecte est lui-même le concepteur du mobilier. Il dessine les bancs, les confessionnaux, l'autel et jusqu'à la cuve baptismale et le tabernacle.

Mis à part le cas de Hem où le commanditaire, à la fois mécène, impose des œuvres originales, les œuvres intégrées à l'église sont commandées à des ateliers monastiques ou des revendeurs. Seule la documentation du chantier de l'église de Mouvaux apporte le témoignage de la commande d'une sculpture originale, elle aussi suscitée par un industriel amateur d'art. En effet, l'église reçut une statue du Sacré-Coeur dans les années qui suivirent son inauguration. Jean Tiberghien, industriel qui coordonne le comité de construction, consulte à ce sujet Maurice Novarina, l'architecte de l'église. Ce dernier lui conseille de s'adresser pour la commande d'une statue du Sacré-Cœur à un sculpteur de qualité de sa connaissance, Louis Derbré, résidant à Arcueil.

Une exposition de son œuvre est présentée à la galerie Hervé, avenue Matignon à Paris au début de l'année 1967. Jean Tiberghien s'y rend en personne et se dit même intéressé par l'acquisition d'une pièce. Une statue destinée à prendre place dans l'entrée de l'église est commandée à l'artiste. Le rapport entre l'industriel collectionneur et l'artiste est très direct. Le goût de Jean Tiberghien se heurtait-il lui aussi aux réticences du clergé ou plus largement à celui des fidèles concernant l'art contemporain dans l'église ? Il n'en fait pas de doute. En témoigne la façon dont Jean Tiberghien exprime franchement au sculpteur son avis sur le projet en cours : « Pour le Sacré-Cœur destiné à l'église de Mouvaux, je pense sincèrement que vous avez réalisé là une très belle œuvre. Je crains pourtant, comme je vous l'ai dit, que étant donné le caractère très « provincial » de ceux qui m'entourent, la tête avec les longs cheveux ne fasse un peu « beattles » et que cela porte à la critique. Mais ne pas changer l'expression de la figure qui est très belle⁸¹¹. »

- Intégration des arts : l'exemple de la chapelle d'Hem

Bien que l'intervention d'artistes soit assez rare dans les chantiers des églises nouvelles de la région, l'une d'entre elles est tout de même un lieu remarquable en matière d'art sacré contemporain et tient une place primordiale parmi les exemples d'intégration des arts. La chapelle Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus-et-de-la-Sainte-

⁸¹¹ AHDL P 250 : lettre de Jean Tiberghien à Louis Derbré, 24 mai 1967.

Face d'Hem, près de Lille, s'inscrit dans la lignée des constructions religieuses d'Assy, Audincourt ou Vence pour avoir réuni une équipe d'artistes de renom dont les principaux intervenants : l'architecte Hermann Baur, le peintre Alfred Manessier et le sculpteur Eugène Dodeigne. La chapelle est un chantier exemplaire d'intégration des arts où l'architecte Baur et l'artiste Manessier ont été incités à travailler ensemble dès le début du chantier. Nous n'aborderons ici l'étude de ce cas que du point de vue de la commande, la réalisation elle-même étant bien connue par de nombreux travaux et articles⁸¹². Nous voulons montrer à quel point les relations entre commanditaires privés, clergé et artistes ont favorisé l'intervention des artistes.

La lettre que Philippe Leclercq envoie en 1952 à l'évêque de Lille pour lui parler de son projet contient un réel manifeste du renouveau de l'art sacré. Philippe Leclercq y expose les conditions nécessaires à l'Église pour renouer avec son temps : « Réintroduire l'art moderne dans l'église, trouver un art qui tâche d'exprimer Dieu aussi bien que possible, afin de la faire comprendre au peuple (et non, contrairement à ce que croient d'innombrables membres du clergé, avec les horreurs sulpiciennes). Quoi de plus apologétique que la vraie beauté, alors que toutes ces choses mortes ne montrent qu'une caricature de la religion. L'Église doit revenir à sa tradition et à sa mission et être en tête de tous les arts⁸¹³. » Plus loin, Philippe Leclercq fixe les règles à imposer selon lui dans toute construction de lieu de culte : l'action du clergé envers les artistes doit se borner à empêcher toute erreur contre le dogme, la morale et l'histoire religieuse. Le clergé ne doit surtout pas vouloir imposer de règle dans le domaine plastique qui est du ressort de l'artiste. Une idée déjà très aboutie de ce que sera plus tard la chapelle d'Hem est présente : « Je verrais très bien certaines toiles de Manessier conduisant à un Christ. L'art non figuratif me paraît surtout à sa place dans des vitraux projetant la lumière sur le Dieu de l'autel comme une prière et répandant dans toute l'église une atmosphère de recueillement et d'amour. » L'essentiel du projet de la chapelle d'Hem

⁸¹² Anne Lefebvre, « La chapelle Sainte-Thérèse et de la Sainte-Face à Hem, écrin pour une vie spirituelle et une expression artistique », *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, Tome XLIX, 1996-1997, pp. 227-238 ; dossier sur la chapelle d'Hem, rapporteur Anne Lefebvre, Commission régionale du patrimoine historique archéologique et ethnologique (Co.re.ph.ae.) du 06-12-94 ; Dominique Pitteux-Valin, « L'élaboration d'un édifice religieux à l'époque contemporaine. L'exemple de la chapelle d'Hem (1957) », mémoire de maîtrise, Université Lille III, M.-A. Stalter dir., 1999 ; Georges Mercier, « Du vitrail abstrait au mur de lumière », *L'œil*, n° 43-44, juillet-août 1958, pp. 23-29 ; Pichard, Joseph, « L'architecture religieuse de notre temps. Grands programmes et petites églises », *La construction moderne*, décembre 1958, pp. 411-417.

⁸¹³ AHDL P 147 : article de Philippe Leclercq destiné à *La Croix* de Paris daté du 03-06-52 (non publié), envoyé à l'évêque de Lille, 6 juin 1952.

est déjà annoncé dans ces lignes, quelques quatre années avant la pose de la première pierre (16 septembre 1956).

Le projet se concrétise en décembre 1954, quand Baur, sur la proposition de Manessier qui avait déjà travaillé avec lui en Suisse, est contacté pour le projet. Il lui est présenté sous l'angle précis d'un travail en commun avec Manessier. En effet, il répond à Philippe Leclercq le 4 décembre 1954 : « merci de votre invitation de travailler sous votre direction et en collaboration avec notre ami Manessier⁸¹⁴. » Si le débat du renouveau de l'art sacré conduit à la nécessité d'une « synthèse des arts », Philippe Leclercq la conçoit dans une communauté d'esprit avec le Moyen Âge⁸¹⁵, où chacun est le complémentaire de l'autre, sans esprit de concurrence mais au service de la religion. Il veut éviter « l'erreur monumentale d'Audincourt où un peintre a fait des vitraux sublimes dans un mauvais hall de gare »⁸¹⁶.

C'est exactement l'organisation recommandée par Joseph Pichard, le créateur des salons d'art sacré, pour réaliser une véritable synthèse des arts. Ce dernier souligne, à l'occasion de la pose de la première pierre de la chapelle, la collaboration entre architecte et peintre dès le premier stade. « C'est bien ce que nous réclamons depuis un certain nombre d'années, et ce qui se produit si rarement. [...] Je pense qu'une construction où les apports des artistes demeurent très importants – et c'est précisément le programme de l'église - doit être prévue par l'architecte en parfait accord, et par conséquence en collaboration d'études avec ceux-ci⁸¹⁷. » Hermann Baur commentera lui-même plus tard cette « collaboration d'un genre nouveau, qui consiste à commencer ensemble un travail. [...] les objets ont été en grande partie exécutés d'après des idées et même des dessins (relativement assez poussés) de l'architecte – et je crois que c'est sur ce point précis qu'un progrès essentiel a été réalisé par rapport à Assy[...]»⁸¹⁸.

Ce mode de fonctionnement est parfaitement illustré par la lente élaboration de la verrière Sud, en dalle de verre, qui fait aujourd'hui la renommée de la chapelle. Les premiers plans de la chapelle datent du 30 mars 1955 mais ce n'est que près d'un an plus tard qu'une grande verrière est envisagée, sur la suggestion de Philippe Leclercq. Il en convainc Baur par ces mots : « Cela donnerait à la chapelle l'éclairage nécessaire

⁸¹⁴ AHDL P 147 : lettre de Hermann Baur à Philippe Leclercq, 4 décembre 1954.

⁸¹⁵ Cité dans l'article « Alliant l'art moderne aux traditions du Moyen Âge une chapelle dédiée à Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus sera édiflée au printemps prochain », *Nord Eclair*, 17 janvier 1956.

⁸¹⁶ AHDL P 147 : lettre de Philippe Leclercq à RP Samuel Stehmann, 13 novembre 1958.

⁸¹⁷ Joseph Pichard, « Propos sur l'art. Une église dans le Nord », *La Croix de Paris*, 8 septembre 1956.

⁸¹⁸ AHDL P 147 : lettre de Hermann Baur aux Révérends Pères de Saint-André-les-Bruges, novembre 1958.

[...]. Et Manessier pourrait utiliser du bleu et du rouge, couleurs dont il se sert le mieux et qui correspondent le mieux à son génie. Un Manessier est inconcevable sans bleus ni rouges. Il vaut mieux le laisser faire et s'exprimer comme il le ressent afin de lui permettre de s'épanouir totalement », « [...] Ce vitrail Sud serait je crois, une grande œuvre d'art que l'on viendrait admirer du monde entier⁸¹⁹. » Mais le commanditaire n'impose rien aux artistes. À Baur il écrit : « Ne prenez mes idées que pour ce qu'elles valent c'est-à-dire peut-être pour rien du tout⁸²⁰. » À Manessier : « Sachez que depuis toujours je suis totalement décidé à ne mettre aucun vase sacré, aucun chandelier, rien, pas même un clou, que vous n'ayez approuvé et décidé vous-même⁸²¹. » Leclercq dira plus tard qu'il évitait même pendant de longs mois de rencontrer Manessier pour ne pas risquer de le troubler par une parole ou une autre. C'est Manessier qui émet le souhait d'employer des dalles de verre, afin d'éviter une trop grande transparence qui risquerait d'apporter des reflets d'un mur à l'autre. Quant à placer une tapisserie tissée par la famille Plasse Le Caisne d'après la *Sainte Face* de Georges Rouault, c'est à l'issue d'une correspondance entre artistes et commanditaires parfois quotidienne que la décision est prise d'un commun accord. Les nombreux échanges épistolaires, émaillés de réflexions plus générales sur l'art contemporain, l'art sacré et la liturgie reflètent la qualité des rapports entre les protagonistes et portent sur l'évolution du plan, de la dimension de l'édifice, de sa hauteur ou encore des artistes à associer pour le mobilier liturgique.

En 1955, les plans présentés à la CDAS recueillent un avis favorable de ses membres, parmi lesquels des architectes : Corbeau, Cordonnier, Vilain, Morel, Lys et Philippe, eux-mêmes constructeurs d'églises dans la région. Voici le bref compte rendu de leur réunion : « Mr Baur présente un projet très original et qui répond bien à sa destination. La Commission reconnaît la parfaite convenance du projet de Mr Baur. Elle espère que la décoration de la chapelle lui ôtera son aspect un peu sévère au premier abord »⁸²². Philippe Leclercq justifie ce dépouillement en le comparant à celui de beaucoup d'églises romanes, notamment les églises cisterciennes, et même un bon nombre d'églises gothiques du XIII^e siècle : « [...] Dès que j'eus acheté ce terrain, j'eus constamment sous les yeux la petite église romane de Tavant en Touraine, précédée

⁸¹⁹ AHDL P 147 : lettres de Philippe Leclercq à Hermann Baur, 15 décembre 1956 et 8 novembre 1957.

⁸²⁰ AHDL P 147 : lettre de Philippe Leclercq à Hermann Baur, 21 février 1956.

⁸²¹ AHDL P 147 : lettre de Philippe Leclercq à Alfred Manessier, 12 octobre 1956.

⁸²² AHDL 6 L 147 : compte rendu de la séance de la CDAS du 19 décembre 1955.

d'un terrain planté de quelques beaux arbres et désirai absolument m'en inspirer⁸²³. » En revanche, le mur nord, dit-il, s'apparentera au gothique flamboyant.

Malgré la détermination et la foi des commanditaires, il ne fut pas plus facile à Hem qu'à Audincourt ou Assy d'introduire l'art non figuratif dans un lieu de culte catholique. Si les Leclercq tiennent à impliquer le curé dans le projet, ce n'est pas sans difficulté qu'ils se heurtent à ses réticences en matière d'art moderne et en matière de pratiques liturgiques nouvelles. L'abbé Leurent (curé de la paroisse de 1951 à 1969) est hostile à la messe face au peuple qu'affectionnent les Leclercq et peu enthousiaste à l'arrivée des panneaux vitraux-ciment de Manessier qui doivent, selon lui, donner à la chapelle son « caractère spécial ». A propos du style Manessier, ses craintes reflètent un pan des débats toujours vibrants à l'époque sur l'introduction de l'art non figuratif dans l'église : « accepteriez-vous de vous engager à garder cinquante ans cette tapisserie de la Sainte Face (de Manessier) au fond de la nef principale, sans même l'avoir vue ??? Je ne l'ai pas vue non plus mais je crains qu'elle soit du genre Manessier incompréhensible⁸²⁴. » Les tensions vont en s'aggravant au fil des années, malgré les efforts déployés par les Leclercq pour amener le curé à comprendre et aimer la chapelle. Dès septembre 1955, Philippe Leclercq envoie les plans de Baur au curé, en le rassurant : « Comme vous le verrez, c'est une architecture moderne des plus sobres et, somme toute, traditionaliste⁸²⁵. » Quand deux mois plus tard il envoie des plans définitifs à l'abbé Leurent il spécifie bien : « à moins d'avis contraire de votre part ».

L'engagement pédagogique des Leclercq est surprenant : ils encouragent et facilitent les rencontres entre membres du clergé local et artistes. Ils commencent par prêter une aquarelle de Manessier au vicaire d'Hem (février 1956) afin qu'il l'ait constamment sous les yeux et puisse le montrer à tel ou tel visiteur, puis un *Alleluia*, puis la *Descente de croix*. Philippe Leclercq écrit modestement, commentant ces « actions de sensibilisation » étonnamment modernes : « Je crois qu'en cette fondation, l'un des rôles qui m'est assigné par la providence est d'être l'intermédiaire, bienveillant et amical, entre les artistes et la population »⁸²⁶. Et les idées ne manquent pas pour tenir ce rôle : dès mars 1956, Mlles Duthoit, épicières à l'Hempont, suite à la proposition

⁸²³ AHDL 6 L 147 : transcription de l'interview télévisée de Philippe Leclercq le 31 janvier 1960.

⁸²⁴ AHDL P 147 : lettre de l'abbé Leurent à MGR Lotthé, 31 janvier 1958.

⁸²⁵ AHDL P 147 : lettre de Philippe Leclercq à l'abbé Leurent, 19 septembre 1955.

⁸²⁶ AHDL P 147 : lettre de Philippe Leclercq à Alfred Manessier, 7 février 1956.

de Philippe Leclercq, tiennent à disposition de toutes les personnes qui désirent la voir la maquette de la chapelle.

Malheureusement les tensions avec le curé de la paroisse s'aggravent. La colère est à son comble lorsque ce dernier impose un objet « insolite », un christ sulpicien, dans la chapelle. Philippe Leclercq écrit : « Ce fut pour moi très douloureux, car cet objet commercial désacralise toute l'ambiance. Tout fut chez nous mûri, longuement en commun, pendant six années, et Mr le curé, sans hésiter une demi seconde, sans méditation préalable, sans demander de conseil autorisé, lui au contraire, Pan⁸²⁷ ! » Cet épisode de « querelle de l'art sacré » à l'envers connaît un certain retentissement puisqu'un article paru en juin 1958 dans les *Informations catholiques internationales* note la laideur du petit Christ doré placé dans la chapelle. Philippe Leclercq écrira d'ailleurs à l'auteur de cet article pour le remercier d'avoir fait ce commentaire.

Le manque de formation des prêtres à l'art en général et à l'art sacré contemporain en particulier représente pour le commanditaire une des plaies de l'Église : « C'est une œuvre extrêmement importante de former des futurs prêtres afin qu'ils retrouvent l'esprit des grands siècles chrétiens et cessent d'encombrer nos sanctuaires de toutes ces niaiseries ridicules qui, du point de vue apologétique, sont d'un effet épouvantable. Ces œuvres commerciales achetées rapidement au lieu d'œuvres étudiées et pensées chacune avec profondeur et dans la méditation procèdent d'un manque d'amour [...] Au contraire, un art sacré véritable, dépouillé et méditatif incite les fidèles à la prière et même attire un peu à la fois des non pratiquants⁸²⁸. »

La chapelle est bénite en 1958 mais son aménagement se poursuit jusqu'en janvier 1964, date à laquelle Leclercq résume : « Manessier a dessiné cinq merveilleuses chasubles qui ont été tissées par Plasse Le Caisne, un très bel ostensor a été réalisé sur les dessins du RP Baudouin, bénédictin de Ligugé. J'ai un merveilleux petit christ roman en bronze pour la croix de procession. Des orgues viennent d'être installés [...] J'ai acquis un petit morceau de terrain supplémentaire derrière la chapelle qui permet d'avoir une très belle vue sur l'abside. J'ai commandé à un jeune sculpteur,

⁸²⁷ AHDL P 147 : lettre de Philippe Leclercq à Y. Moubarac, 17 juin 1958 : « Un grand merci pour vous élever contre la pose, par notre curé, de l'affreux petit Christ doré... enlevé depuis quelques jours heureusement, sauf pendant les messes, hélas. Ce fut pour moi très douloureux, car cet objet commercial désacralise toute l'ambiance. »

⁸²⁸ AHDL P 147 : lettre de Philippe Leclercq au Chanoine Cornil, 3 décembre 1958.

Jean Roulland, un buste en bronze du bien-aimé Pape Jean, qui m'a été promis d'ici une dizaine de jours⁸²⁹. »

Les archives mises au jour récemment nous font découvrir du chantier d'Hem des pans entiers de la complexité de la commande, du déroulement du chantier, des rapports entre commanditaire et artistes, entre artistes, le rôle incontournable de plusieurs ecclésiastiques dans l'élaboration du projet, jusqu'ici ignorés. Elles révèlent Hem comme une étape significative dans l'évolution de l'art sacré contemporain et donne tout son sens à cette « synthèse des arts » recherchée par tous comme un moyen de sauver l'art sacré de l'endormissement dans lequel il était plongé depuis le XIX^e siècle et pleinement réalisée ici grâce à l'initiative des époux Leclercq.

Économie oblige, les églises nouvelles sont moins riches en œuvres d'art originales que les églises reconstruites. Comme c'est le cas pour les architectes, les artistes les moins-disants sont souvent privilégiés. Limiter les commandes à quelques noms permet aux diocèses d'obtenir des réductions appréciables. Seules quelques rares interventions sont remarquables, suscitées et financées par des industriels amateurs d'art.

Le cas de la chapelle d'Hem, unique dans la région et même en France, constitue un exemple remarquable et sans doute idéal du processus à suivre lors de l'élaboration d'un projet de construction d'église. Il répond à bien des questions qui se posaient alors aux curés constructeurs telles que le choix des artistes, le rôle du commanditaire, l'établissement du programme, ou encore la place de la liturgie dans le projet.

3) Nécessités économiques et incertitudes de la pastorale

a) La fortune de la halle

La forme de la halle connut une fortune considérable dans le contexte de la construction d'églises nouvelles. Ébauchée à la Reconstruction, son adaptation au culte connut alors de nombreuses variantes. Dans l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais, une dizaine d'églises de plan rectangulaire, couvertes par une toiture à pan unique ont été élevées durant les Trente Glorieuses dans les nouveaux quartiers urbanisés.

⁸²⁹ AHDL P 147 : lettre de Philippe Leclercq, février 1964.

La justification théorique de ce choix trouve appui dans l'histoire de la chrétienté. En effet, les premières églises occupaient, puis reprenaient la forme des basiliques, lieux de rassemblement public. Pierre Joly remarquait, dans un article paru en 1966, la nécessité pour l'architecture religieuse d'emprunter aux formes profanes : « Or le fait est que des villes entières sortent de terre, pour lesquelles il est besoin d'églises neuves et que l'on construit dans ce pays plus d'églises, bon an mal an, qu'à aucune autre époque de l'histoire. Devant l'ampleur du problème, ne faut-il pas envisager le besoin, non plus seulement de solutions nouvelles, mais d'une nouvelle tradition⁸³⁰ ? » Et l'auteur de suggérer l'emploi des formes des lieux de rassemblement profane telles que les salles de spectacle ou les halles de sport.

- Dans le diocèse d'Arras

C'est dans la ville de Lens que se trouvent les deux réalisations les plus proches de la halle profane. Notre-Dame-de-Boulogne et Sainte-Thérèse, inaugurées respectivement en 1954 et 1956, ont été conçues par l'abbé Pentel, architecte et président de la commission d'art sacré de l'évêché d'Arras. C'est lui qui a suivi l'ensemble des dossiers des églises de la Reconstruction dans le département du Pas-de-Calais. Il est à noter que les deux édifices sont élevés dans des cités minières des Houillères du bassin Nord-Pas-de-Calais (HBNPC). Dans les deux cas, l'association diocésaine a fait l'acquisition d'un terrain aux Houillères pour y construire l'église de la cité. Les deux édifices avaient un plan rectangulaire à l'origine, transformé rapidement en plan en L avec l'adjonction de salles paroissiales servant au catéchisme et aux réunions. Les deux édifices ont une structure en béton armé mais la nature de leur remplissage diffère. L'église Notre-Dame-de-Boulogne est élevée en dalles de ciment, alors que l'église Sainte-Thérèse est en brique. Les deux sont couvertes de tôles en fibrociment. Seule la seconde est flanquée d'un porte-cloche en béton qui permet de porter la croix au-dessus des arbres plantés aux abords du bâtiment. Notre-Dame-de-Boulogne est simplement signalée par une croix fixée en façade.

- Dans le diocèse de Cambrai

Dans le diocèse de Cambrai, l'adaptation de la halle en lieu de culte est plus variée. Cette diversité correspond aux différents maîtres d'œuvre intervenus dans la

⁸³⁰ Pierre Joly, « Remarques sur l'architecture d'église », *Formes sacrées*, mars 1966, pp. 5-12.

construction des églises nouvelles à la demande de l'évêché. La première construction d'église reprenant la forme de la halle est située à Aulnoye-Aymeries. Elle est construite par l'architecte Joseph Philippe, connu pour ses églises monumentales en brique de Hazebrouck, Enguinegatte et Landrethun-le-Nord. Il s'est ici nettement détaché de la forme de l'église traditionnelle qu'il avait privilégiée dans le cadre de la reconstruction. Néanmoins, l'église Saint-Éloi, qui exhibe en façade occidentale un pignon rappelant la coupe d'une halle couverte d'un seul pan, n'est qu'une paroi masquant un toit à double pan asymétrique. Seul le porche d'entrée, situé derrière ce pignon, est couvert d'un seul pan.

L'architecte a habilement employé cette juxtaposition de formes afin d'utiliser au mieux le terrain disponible. En aménageant ce porche, il permet aux visiteurs sortant de déboucher sur la place attenante. Si l'église est couverte de deux pans asymétriques, c'est pour permettre de loger les salles annexes dans le prolongement latéral de la nef, disposition appréciée par la commission d'art sacré⁸³¹. De même, l'éclairage latéral du chœur par un vitrail en dalles de verre est remarqué par la CDAS. Il faut dire que le plan de Joseph Philippe a été étudié avec le Père Gossens, bénédictin de l'abbaye Saint-Paul de Wisques, sur les conseils de Mgr Jenny lui-même, évêque auxiliaire et président de la commission diocésaine de construction d'églises⁸³².

Mgr Jenny a, de plus, pris une part active dans l'effort de propagande pour le financement de l'église d'Aulnoye. Il a adressé un appel personnel aux habitants du doyenné de Berlaimont pour leur solliciter des offrandes, suivant le système de parrainage des paroisses mis en place dans le diocèse de Cambrai⁸³³. Ses propos justifient les choix architecturaux qui ont présidé à la conception de l'église Saint-Éloi : « Notre époque est un temps où l'on bâtit, et non pas seulement parce que la guerre avait détruit, mais surtout parce que la vie monte, les quartiers s'accroissent, les villes s'étendent, la population augmente dans nos villes laborieuses. [...] Jadis le clocher s'élevait plus haut que tout le reste du village. Aujourd'hui nos chapelles et nos églises ne peuvent plus rivaliser en hauteur, ni en splendeur avec les constructions des hommes. Dieu se contente d'une maison plus simple, plus pauvre. [...] Un quartier nouveau de la paroisse d'Aulnoye s'est créé et doit s'étendre. Une chapelle est en train de s'édifier

⁸³¹ AD Cambrai 7 L 2.24 : CAS, examen des plans revus de la chapelle d'Aulnoye, séance du 17 février 1961.

⁸³² AD Cambrai 7 L 2.24 : lettre de Stéphane Disay, d'Aulnoye, au chanoine Biévelet, 26 février 1961.

⁸³³ AD Cambrai Églises neuves, Aulnoye : les paroisses de parrainage de l'église Saint-Éloi sont : Berlaimont, Bachart, Leval, Saint-Remy, Pont-sur-Sambre.

grâce à l'esprit de foi et au dévouement d'un comité de laïcs en union avec son clergé. [...] C'est le doyenné tout entier qui accepte d'apporter sa contribution avec celle du diocèse⁸³⁴. » La simplicité dont parle Mgr Jenny n'est pas celle réclamée par certains comme témoignage de pauvreté évangélique ni celle faisant de l'église une maison de prière plutôt qu'une maison de Dieu, mais répond aux soucis d'économie d'un diocèse où les besoins en lieux de culte sont nombreux. Le montant des travaux de Saint-Éloi est évalué en 1963 à près de 250 000 francs⁸³⁵.

À Douai, une église de type halle est élevée par Joseph Belmont. L'architecte, connu pour ses constructions d'église à Mazamet, Dijon, etc., expose les deux idées maîtresses selon lui pour la conception d'une église à l'époque contemporaine⁸³⁶ :

- Un édifice religieux doit rester à l'image de l'Église de son époque. L'Église du XX^e siècle n'ayant plus ni la richesse, ni la puissance matérielle qu'elle a connues autrefois, il apparaît important de retrouver la modestie et la vie intérieure de l'église primitive. Ce sera le seul moyen d'éviter le faux grandiose et le faux luxe.

- Donner toute leur importance aux recherches constructives et structurales. Il apparaît en effet qu'à travers des styles parfois très différents, cette préoccupation a été celle de tous les constructeurs, du Moyen Âge au XIX^e siècle. Il est certain que si les maîtres d'œuvre gothiques revenaient parmi nous aujourd'hui ils emploieraient avec enthousiasme l'aluminium, l'acier, le plastique. Ils ont su en effet avec la pierre et le verre, dépasser proportionnellement toutes nos audaces actuelles.

En quoi l'église Notre-Dame-de-Lourdes respecte-t-elle les principes énoncés par l'architecte ? Formellement, l'édifice veut affirmer sa modestie, voire son enfouissement, par sa faible hauteur (également source d'économie) et l'absence d'ouvertures. Seul un vitrage continu surmonte les murs en brique. Au niveau technique, Joseph Belmont exploite des éléments de son temps, tels que l'ossature métallique entièrement standardisée, les plaques du lanterneau en polychlorure de vinyle ou la couverture étanche Gertoit.

Au niveau structurel, le projet répond simplement au programme élaboré par les responsables ecclésiastiques et au souci d'intégrer l'église à la ville de manière discrète. La conception de cet édifice répond à une demande bien spécifique, que l'architecte

⁸³⁴ AD Cambrai 7 L 2.24 : appel de Mgr Jenny, évêque auxiliaire, président de la Commission diocésaines de construction d'églises, aux habitants du doyenné de Berlaimont, n.d.

⁸³⁵ AD Cambrai Eglises neuves, Aulnoye : situation d'honoraires par Joseph Philippe pour un montant de travaux de 251 425, 84 francs, 15 novembre 1963.

⁸³⁶ Cité dans « Sept églises nouvelles : chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, Douai », *Quinzaine diocésaine*, bulletin du diocèse de Cambrai, 15 octobre 1961, p. 332.

expose lui-même dans un de ses ouvrages : « Le problème qui m'a été posé était extrêmement intéressant : comment réaliser dans le diocèse de Cambrai une série d'églises pouvant abriter chacune 200 personnes et sans jamais dépasser un budget limite de 20 millions de francs (de 1962). Je pensais déjà depuis longtemps qu'une église ne pouvait rester, à notre époque, n monument de la cité et qu'elle devait au contraire retrouver une échelle très modeste. J'ai donc dessiné une structure légère très basse, composée de poutres en treillis préfabriquées. Je l'ai ensuite habillée d'une façade traditionnelle, en cherchant à l'adapter à chaque fois au site intéressé. J'ai également transformé cette halle de marché en nef d'église, en l'axant toute entière sur un chœur surmonté d'un grand lanterneau en matière plastique et en aluminium étiré⁸³⁷. »

Si le prototype de Douai ne fut jamais suivi d'autres constructions, il semble en tous cas bien adapté aux besoins de la communauté. Ainsi, l'entrée a été prévue à l'opposé de la route pour donner sur un vaste parvis où les paroissiens puissent se retrouver avant et après les cérémonies (cf. Vol. II, p. 114, fig. 1-2). Le clocher constitue un auvent, le porche d'entrée de cette zone réservée. L'édifice est jugé très favorablement par la CAS qui y trouve une qualité supérieure à celle des autres projets d'église portés à son examen, apprécie la beauté des formes, leur expressivité⁸³⁸. Une réserve est cependant émise à l'encontre de l'aménagement liturgique, Joseph Belmont ayant proposé une disposition du tabernacle et du baptistère inédite, et non conforme aux règles liturgiques⁸³⁹.

Joseph Belmont suscitera de nombreux commentaires suite à la construction de l'église Sainte-Bernadette de Dijon (1964). Il emploie là le même principe qu'à Douai : un rectangle presque aveugle organisé en basilique. Mais il superpose ce rectangle à une construction de plan basilical très basse et raccorde les deux masses par un toit concave en pente très douce, « qui rappelle l'élégance des pavillons chinois et la légèreté de la tente. L'église est flanquée d'un campanile bas et trapu qui porte un mât très élancé, et ressemble à la forme stylisée de certains clochers suisses, tout en rappelant certains sanctuaires bouddhiques⁸⁴⁰. » Ce dispositif suscitera l'enthousiasme des rédacteurs de la

⁸³⁷ Joseph Belmont, *Etudes et réalisations*, Paris, D. Vincent et Cie, 1977.

⁸³⁸ AD Cambrai Douai Notre-Dame-de-Lourdes : rapport sur le projet Notre-Dame-de-Lourdes, Joseph Belmont architecte, remis à Mgr Jenny, n.s., 7 juillet 1961.

⁸³⁹ AD Cambrai Douai Notre-Dame-de-Lourdes : lettre de A.G. Martimort, Centre de pastorale liturgique, à l'abbé Devred, directeur de la CAS de Cambrai, 25 juin 1961.

⁸⁴⁰ Franck Debié, Pierre Vérot, op. cit., p. 255.

revue *L'Art Sacré*, pour la monumentalité qu'il permet d'affirmer⁸⁴¹. Il suscitera par contre de la part de Frédéric Debuyst, a priori favorable à une certaine monumentalité, une vive critique pour son manque de cohérence architecturale⁸⁴². Cet auteur cite Belmont, au même titre que Lehmbruck ou Schädel en Allemagne et Brantschen en Suisse, comme un architecte dont les églises sont des tours de force esthétiques ou techniques. Si la critique peut paraître pertinente pour Notre-Dame de Dijon, elle ne prend pas en considération l'église Notre-Dame-de-Lourdes à Douai. Cette dernière, moins publiée que les exemples plus marquants du même architecte, gagnerait à être mieux connue pour ses qualités d'adaptation de l'espace aux besoins des usagers et ses qualités d'intégration à l'environnement, témoignage d'une véritable réflexion de l'institution-Église sur l'impact de sa représentation architecturale dans la ville moderne.

Dans la ville de Cambrai, trois églises, dues à trois maîtres d'œuvre différents, adoptent la forme de la halle, couverte par un ou deux pans ou couverte en terrasse. La première, par ordre chronologique, est l'église Saint-Roch, conçue par Pierre Pinsard. Un terrain est acquis par l'association diocésaine dès 1957 en vue de construire une église plus importante que celle existante dans le quartier Saint-Roch en extension. Cette dernière, datant de 1880, devait être transformée en salles paroissiales mais elle sera finalement démolie en 1975. L'architecte établit un projet pour cette église de Cambrai en relation étroite avec les responsables ecclésiastiques du projet.

Il présente ses premiers dessins lors d'une réunion au presbytère de la paroisse Saint-Roch en 1961. L'édifice est un carré dans l'œuvre, à l'intérieur duquel sont inscrits l'unique nef et le sanctuaire, une chapelle du Saint-Sacrement, le baptistère et la sacristie. Les deux confessionnaux sont prévus hors œuvre. L'entrée se fait dans l'axe de l'autel. À l'extérieur, Pinsard prévoit de blanchir les murs de briques à la chaux, proposition qui sera déclinée par le chanoine Biévelet car l'entretien en serait trop fastidieux⁸⁴³. L'extérieur doit être animé par des dispositions et des éléments particuliers : des petits vitraux aux façades nord et sud, un sanctuaire ménagé dans une saillie de l'édifice, un lanterneau au-dessus de l'autel, un clocher simple. Pinsard

⁸⁴¹ « L'église d'un grand ensemble. Sainte-Bernadette à Dijon », *L'Art Sacré*, n° 11-12, juillet-août 1964, p 3-4 : « Voici l'une des très rares églises françaises d'aujourd'hui qui nous révèle le visage vivant et caché de l'église pour notre temps. Depuis Ronchamp et l'Arbresle nous n'avions plus eu cette révélation d'une plénitude, nous n'avions pas retrouvé cette perfection de qualité et d'invention. »

⁸⁴² Frédéric Debuyst, *Architecture moderne et célébration chrétienne*, Saint-André-les-Bruges, Ed. Biblica, 1966, p. 46.

⁸⁴³ AD Cambrai 7 L 2.88 : lettre du chanoine Biévelet à Pierre Pinsard, architecte, 10 octobre 1961.

souhaite dès l'origine du projet que « cette église ait plus d'atmosphère, plus de caractère aussi, que la chapelle Saint-Jean à Douai »⁸⁴⁴. Il avait achevé la chapelle de l'institution Saint-Jean, avec Jean Prouvé comme ingénieur-conseil, en 1958.

Dans une conférence prononcée à Cambrai, dont des extraits sont publiés dans le bulletin du diocèse, Pierre Pinsard cite un texte de sainte Thérèse d'Avila qui caractérisera, selon lui, la nouvelle église Saint-Roch de Cambrai : « Que la pauvreté mette en toute chose son parfum »⁸⁴⁵. Cependant, l'économie de moyens ne doit pas être antinomique avec le caractère sacré de l'église. Il le dit lui-même : « La grande œuvre d'art est celle qui fait oublier ses moyens propres ; ses prouesses constructives et son contrepoint ne sont là que pour exprimer le chant de l'invisible⁸⁴⁶. »

L'avant-projet retient particulièrement l'intérêt du curé de la paroisse et du directeur de la CAS par sa valeur plastique. Le chanoine Biévelet expose les qualités de cette architecture : la simplicité des lignes, l'équilibre des masses, la belle modestie de l'ensemble, et une certaine « herméticité » attirante, posant le problème d'une église où l'« intériorité » est requise, dans un monde dont l'architecture semblerait soucieuse d'exprimer l'impuissance à vivre chez soi et en soi (cf. Vol. II, p. 85, fig. 3-4).

Un second avant-projet, étudié en réunion le 23 décembre 1961, ne remet pas en cause la première étude déjà bien aboutie. Seuls quelques aménagements de l'espace liturgique ont été réalisés suivant les exigences de la commission d'art sacré⁸⁴⁷.

La réalisation de Pierre Pinsard, alors déjà fameux pour avoir participé à la construction de la basilique souterraine de Lourdes, est empreinte d'une harmonie sereine. Brique et béton brut semblent s'allier pour protéger l'intériorité de l'édifice tout en permettant une impression de légèreté à l'intérieur. L'église Saint-Roch est en outre remarquable par la recherche acoustique, le plus souvent absente des projets d'église, qu'a réalisé pour elle le maître d'œuvre. Le plafond est en effet percé d'une multitude d'alvéoles constituées de pots en terre cuite écarlate pour améliorer l'acoustique du bâtiment⁸⁴⁸.

⁸⁴⁴ AD Cambrai 7 L 2.88 : compte-rendu de la réunion tenue au presbytère de la paroisse Saint-Roch en présence de l'architecte Pierre Pinsard, 1961.

⁸⁴⁵ Pierre Pinsard, « Les églises modernes (extraits) », *Quinzaine diocésaine*, bulletin du diocèse de Cambrai, 1962, p. 173.

⁸⁴⁶ Cité par Magalie Génuite, « Pierre Pinsard (1906-1988), architecte de l'ascèse », *Colonnes*, n° 13, avril 1999, p. 10.

⁸⁴⁷ AD Cambrai 7 L 2.88 : rapport du chanoine Biévelet suite à la réunion du 23 décembre sur l'église Saint-Roch de Cambrai, 30 décembre 1961.

⁸⁴⁸ « Conçue dans un style moderne, la construction de la nouvelle église Saint-Roch sera entreprise bientôt », *La Voix du Nord*, 3-4 mars 1963.

La seconde église nouvelle adoptant la forme de la halle profane à Cambrai est Saint-Jean, conçue par Alexandre Beurain, architecte cambrésien (cf. Vol. II, p. 85, fig. 3-4). La même recherche de simplicité que pour l'église Saint-Roch a présidé à l'ensemble, mais le résultat est différent. La commission d'art sacré est d'ailleurs perplexe devant le projet de Beurain : « La facture extérieure de l'édifice fait toujours question. Soutiendrait-elle la comparaison avec la facture extérieure de l'ensemble HLM dont les derniers éléments dénotent une certaine qualité d'exécution⁸⁴⁹ ? » De même, l'architecte est prié par le directeur départemental de l'inspection de l'urbanisme et de l'habitat de se rapprocher de Tambuté, architecte-conseil à la construction, pour retravailler les oculi et l'esthétique du clocher⁸⁵⁰.

L'architecte a-t-il voulu interpréter trop à la lettre le programme général de construction d'église élaboré par l'évêché ? Ce programme indique qu'il revient au curé de fixer la capacité désirée de l'édifice, l'orientation du sanctuaire, le nombre des confessionnaux, l'emplacement des statues ou encore les besoins de sacristies. Mais il indique aussi une orientation concernant le clocher signal qui explique peut-être la curieuse construction d'Alexandre Beurain : « Un clocher monumental est souvent trop onéreux. Sauvegarder ses deux raisons d'être : abriter les cloches et constituer un signal⁸⁵¹. »

La complexité de l'historique du projet a également pu affecter la qualité de la réalisation finale. La correspondance entre la CAS de Cambrai et Pierre Székely, qui œuvrait alors à la chapelle du Carmel de Valenciennes, en dévoile certains points. Un premier projet avait été établi au début des années 1950 par Alexandre Beurain, suivant la consigne : l'économie à tout prix. Il s'agissait d'une église de style néo-gothique, approuvée par la CAS d'alors. Au moment de passer à l'exécution, la CAS avait été profondément modifiée. Elle exigea le retrait de l'ancien projet et souhaita un changement d'architecte. L'archevêché ne permit que de redemander au même architecte un nouveau projet, toujours refusé par la CAS. Pierre Székely est alors contacté pour modifier les volumes intérieurs, mais de nombreuses restrictions lui sont imposées en fonction des rapports difficiles entre la CAS et le responsable des constructions immobilières du diocèse : conserver à tout prix le plafond ascendant

⁸⁴⁹ AD Cambrai Églises neuves Cambrai Saint-Jean : CAS, séance du 4 mars 1963.

⁸⁵⁰ AD Cambrai 7 L 2.85 : lettre du directeur départemental de l'Inspection de l'urbanisme et de l'habitat à Alexandre Beurain, architecte, 28 janvier 1964.

⁸⁵¹ AD Cambrai 7 L 2.85 : programme d'église, n.s., n.d.

(« idée personnelle » du chanoine Merck), ne pas donner de formes courbes aux murs, travailler très rapidement et pour des honoraires modestes⁸⁵².

La première pierre est posée en juillet 1964⁸⁵³. L'édifice est bâti sur un plan rectangulaire. La charpente métallique à pan unique incliné est celle d'une halle. Un pan inversé distingue néanmoins l'espace du sanctuaire. L'église est bien acceptée par les habitants du quartier, habitués à fréquenter pour toute chapelle un baraquement, aménagé après la Première Guerre mondiale pour reloger les cambrésiens des quartiers endommagés par les bombardements. La nouvelle église est vue comme un véritable centre paroissial répondant aux besoins de la communauté⁸⁵⁴.

La troisième et dernière construction en forme de halle réalisée à Cambrai est le centre paroissial Saint-Martin, situé dans la cité Martin-Martine, construit par deux architectes cambrésiens : René Lancelle et Pierre Prod'homme. L'association diocésaine passe un contrat avec ces architectes en 1967 et la réception définitive des travaux a lieu en 1970. Le programme de construction est établi par les responsables ecclésiastiques⁸⁵⁵. L'église doit correspondre aux besoins de la communauté paroissiale de ce quartier ouvrier de 8 000 habitants. Elle doit pouvoir accueillir 450 à 500 personnes et être adaptée à l'environnement construit d'habitations de type « Camus ». L'accent est porté sur les conditions d'entretien du bâtiment, qui doivent être simples et économiques, ainsi que sur la fonction de l'édifice. L'église doit rassembler les fidèles autour de l'autel et du sanctuaire, selon deux modes :

- Un rassemblement physique : vue, lumière, acoustique.
- Un rassemblement psychologique par le caractère : simplicité, pureté.

Des prescriptions sont également transmises aux architectes concernant l'aménagement liturgique, prenant en compte le contenu de la réforme liturgique : sanctuaire bien dégagé, fonts baptismaux visibles de toute la nef...

L'édifice réalisé est un vaste complexe, sobre dans sa forme et ses matériaux, imposant par la rigueur de son architecture et le rythme de ses façades. L'église, de plan rectangulaire, est plus haute que les salles annexes qui lui sont accolées. Celles-ci sont desservies par un patio délimitant une cour de plan carré (cf. Vol. II, p. 83, fig. 3-4).

⁸⁵² AD Cambrai 7 L 2.85 : lettre du chanoine Biévelet à Pierre Székely, 28 mai 1963.

⁸⁵³ « Ch. Taquet, archiprêtre de la cathédrale, a béni et posé la première pierre de l'église Saint-Jean route du Cateau », *La Croix du Nord*, 14 juillet 1964.

⁸⁵⁴ « Pour le bidonville : un baraquement chapelle mais pour le grand ensemble : une église moderne ! », *La Croix du Nord*, 15 juillet 1964.

⁸⁵⁵ AD Cambrai Églises neuves Cambrai : programme de construction, église, salles de catéchisme et de réunion Martin-Martine, 3 janvier 1967.

Une dernière église en forme de halle est construite dans le diocèse de Cambrai à Anzin. Le curé de la paroisse, le chanoine Pilate, a économisé pendant trente ans pour mener à bien son projet de construction d'église, enfin achevé en 1968⁸⁵⁶. Dans ce quartier ouvrier de la Bleuse-Borne, une église de 350 places assises s'avère nécessaire, même si la population est en baisse depuis la fermeture de la fosse minière proche et de quelques usines du secteur. Le programme est sensiblement le même que celui présenté aux architectes de l'église Saint-Martin de Cambrai : même souci d'entretien, de rassemblement des fidèles autour de l'autel. Le curé de la paroisse expose sa conception de l'architecture religieuse, à l'occasion d'un débat qui l'oppose au service des monuments historiques au sujet du transfert du chemin de croix de l'ancienne chapelle : « Notre église a été construite dans le style garage ou atelier, celui qui s'impose dans un milieu industriel [...] L'architecte des monuments historiques épouse l'opinion de nos contemporains qui veulent que nos églises soient des tombeaux⁸⁵⁷ », ou encore : « On parle de l'Église des pauvres. Mais les pauvres qui viennent dans une église préfèrent certainement y trouver un peu de beauté que de la nudité et du vide. [...] Je crois que l'erreur de ceux qui veulent tout vider est de confondre églises paroissiales et chapelles de monastères. Si le bon Dieu y est le même, les usagers en sont différents, et voilà pourquoi l'Église veut que les églises fréquentées par les « fidèles », par le peuple, soient ornées... Des moines peuvent s'en passer, mais le peuple en a besoin⁸⁵⁸. »

Il est vrai que l'architecture de l'église Saint-Vincent affiche une sobriété et une modestie que seul le clocher effilé qui la précède permet de ne pas confondre avec un autre type d'équipement collectif. Particulièrement basse par rapport aux maisons et immeubles qui l'entourent, élevée en brique, sans aucun ornement de façade, l'église de la Bleuse-Borne est une de ces réalisations qui illustrent la fortune de la forme profane de la halle dans l'architecture religieuse des nouveaux quartiers.

- Dans le diocèse de Lille

On retrouve ce type d'église dans le diocèse de Lille, à Mouvaux, près de Tourcoing, et à Coudekerque-Branche, près de Dunkerque.

⁸⁵⁶ « Bâtitteur d'église à 92 ans », *La Voix du Nord*, 25 janvier 1968.

⁸⁵⁷ AD Cambrai Anzin Bleuse-Borne : lettre du chanoine Pilate, curé d'Anzin au vicaire général Leclercq, 5 avril 1968.

⁸⁵⁸ « Question de principe ou problème artistique. Le chemin de croix de l'ancienne chapelle sera-t-il installé dans la nouvelle église de la Bleuse Borne ? », *La Voix du Nord*, 5 avril 1968.

L'église du Sacré-Cœur de Mouvaux est en fait une reconstruction et non une construction nouvelle, ce qui explique que ce chantier n'est pas du ressort des CDL. Le financement des travaux est donc à la charge des seuls paroissiens. Le conseil municipal accorde néanmoins une aide de 10 000 francs. Les dons importants de grandes familles industrielles, Les quêtes effectuées dans la paroisse constituent enfin un apport substantiel au budget de reconstruction.

L'église néo-gothique commencée en 1910 par l'architecte Cockempot avait vu ses travaux stoppés faute de crédit. Suite à la croissance de la population du quartier, le comité paroissial décide d'achever l'église de manière à ce qu'elle puisse accueillir jusqu'à 800 fidèles. Le projet est d'abord conçu sous la forme d'un agrandissement de l'église par l'ajout d'un narthex et l'élévation d'une nouvelle façade⁸⁵⁹. Puis il est décidé de faire table rase de l'église ancienne, de n'en conserver que les murs latéraux et de l'abside et de reconstruire en « style moderne non outrancier ».

C'est l'architecte Maurice Novarina qui est choisi pour mener à bien ce projet. L'industriel Jean Tiberghien-Salmon préside le Comité de la reconstruction de l'église. Pendant les travaux, il met à disposition pour la messe un atelier de piqûrage de ces établissements. C'est probablement lui qui a incité le curé à faire appel à Novarina dont il connaît l'église Notre-Dame-du-Léman à Amphion et qu'il avait déjà contacté quelques années plus tôt pour élaborer le projet, écarté par les CDL, de l'église Saint-Jean-Bosco de Tourcoing. Novarina dessine les plans de la future église en 1960-1961 en collaboration avec l'architecte local Jean Watel⁸⁶⁰. Ce dernier, habitant au pied de l'église, travaillait à un projet d'achèvement de l'édifice depuis des années.

La collaboration des deux architectes donne naissance à un édifice répondant aux vœux de la communauté paroissiale : favoriser l'unité spirituelle de la communauté par un autel proche de l'assistance et visible par tous, une lumière orientée vers le chœur, la suppression de toute tribune et la présence des choristes presque parmi les fidèles⁸⁶¹. En cela, la paroisse du Sacré-Cœur devance les prescriptions du concile. Sur les murs de brique en partie conservés de l'ancienne église est édifiée une verrière, destinée recevoir des vitraux le jour où les finances le permettront. L'ensemble est

⁸⁵⁹ « Bâtie en 1910 et demeurée inachevée, l'église du Sacré-Cœur serait agrandie pour son cinquantenaire et la place réservée aux fidèles doublée par un narthex moderne », *La Voix du Nord*, 24-25 janvier 1960.

⁸⁶⁰ AHDL P 250 : Maurice Novarina et Jean Watel, plans, façades et coupes de l'église du Sacré-Cœur de Mouvaux, 28 juin 1961.

⁸⁶¹ « Au Sacré-Cœur, la nouvelle « Maison du Bon Dieu » sera une maison de verre », *Nord-Eclair*, 27 février 1962.

couvert par une charpente métallique supportée par six tubes, quatre à l'intérieur et deux en façade, sous l'auvent qui s'avance au-dessus de l'entrée. Un clocher de 22 mètres de haut est prévu. Il ne verra jamais le jour.

L'église Saint-Pierre de Coudekerque-Branche est la troisième réalisation des Chantiers du diocèse de Lille, élevée dans une paroisse récente d'un quartier en cours de construction⁸⁶². La nécessité d'un lieu de culte a été imposée par le nombre de nouveaux logements prévus dans la zone, destinée au logement des nombreux employés des industries de Dunkerque, comme l'explique un journaliste : « Le nouveau Coudekerque : un vaste chantier sur lequel ont déjà été édifiés plusieurs centaines de logements collectifs ou individuels que sont venues habiter récemment des familles de travailleurs de Dunkerque. Des fenêtres des nouveaux logements on aperçoit le phare, les grues du port, les tours toutes proches de la ville qui connaît actuellement une si prometteuse expansion. Dunkerque grandit et grandira encore. Entre les nouveaux logements de Coudekerque et le canal de Furmes, il subsiste une vaste plaine ; la construction va s'y poursuivre jusqu'à ce que le nouveau quartier compte sept à huit mille âmes. Aux habitants de ce quartier, il fallait une église. Dieu aussi aura sa maison dans le nouveau Coudekerque⁸⁶³. » Le terrain a été offert par un ancien officier de marine qui souhaitait que l'église fut dédiée à Saint-Pierre⁸⁶⁴. Le choix architectural est explicité par plusieurs articles de journaux locaux, apparemment sollicités régulièrement par les Chantiers pour insister sur ce point. *La Voix du Nord* explique que les nouvelles églises du diocèse « portent la marque de notre temps », sont « fonctionnelles » et leur simplicité « conforme à l'esprit de pauvreté évangélique »⁸⁶⁵. *Nord-Éclair* rappelle six mois plus tard que « si la silhouette des nouvelles églises est souvent inattendue et c'est le cas pour l'église Saint-Pierre, de Coudekerque », sa simplicité est « en accord avec la ligne des nouveaux immeubles ». De plus, c'est une construction peu coûteuse, « moins de 400 000 nouveaux francs, c'est-à-dire le prix d'un petit nombre de maisons particulières moyennes⁸⁶⁶. »

⁸⁶² AHDL 4 C 79 : ordonnance de création de la paroisse Saint-Pierre à Coudekerque-Branche, 1^{er} mai 1960.

⁸⁶³ « Son Eminence le Cardinal Liénart pose à Coudekerque-Branche la première pierre de l'église Saint-Pierre », *La Croix du Nord*, 1^{er} décembre 1959.

⁸⁶⁴ « Un record : l'église Saint-Pierre de Coudekerque-Branche que Son Eminence le Cardinal Liénart bénira dimanche a été construite en six mois et demi », *La Croix du Nord*, 29 avril 1960.

⁸⁶⁵ « Il y a encore aujourd'hui des bâtisseurs d'églises », *La Voix du Nord*, 28 novembre 1959.

⁸⁶⁶ « A Coudekerque : cette église a été bâtie en cinq mois », *Nord-Eclair*, 6 mai 1960.

La forme profane de la halle a été largement utilisée par les architectes d'églises des Trente Glorieuses pour deux raisons. La première est financière. En effet, les techniques de construction adoptées pour ce type d'édifice sont simples et économiques. La seconde est d'ordre idéologique. L'emploi d'une forme profane s'inscrit dans la volonté d'apparenter l'église des nouveaux quartiers à l'église primitive aménagée dans des bâtiments préexistants.

b) Des salles polyvalentes en attendant l'église ?

- Présence et prudence

Comme nous l'avons écrit plus haut, les Chantiers du diocèse de Lille se sont orientés, dès le milieu des années 1960, vers des réalisations de salles polyvalentes, économiques, destinées à devenir salles annexes si le besoin de construire une église définitive se faisait sentir dans les quartiers en développement. L'incertitude de la pastorale et les prémices de la baisse de la pratique remirent en cause la politique immobilières menée jusqu'alors par le diocèse de Lille, l'un des plus actifs de France en la matière.

Outre la recherche d'économie, la réalisation de salles polyvalentes allie rapidité de construction et fonctionnalité. Ce type de construction permet à l'Église d'assurer sa présence dans toutes les ZUP de l'agglomération lilloise. Elle s'est développée dans un contexte d'évolution de la pastorale qui favorisait une certaine simplicité des lieux de culte.

La conception de l'église comme maison de l'assemblée des croyants correspond en effet à une attitude généralisée dans les années 1960 en France et en Europe, influencée par les recherches archéologiques touchant aux premiers lieux de culte chrétiens. Un article paru dans la revue *La Maison-Dieu* en 1960 met en lumière la notion de « maison d'église » comportant des salles pour tous les services, remplissant toutes les fonctions d'administration et d'assistance⁸⁶⁷.

À la même période, Joseph Comblin, dans sa *Théologie de la ville*, réclame des maisons d'Église, « c'est-à-dire des ensembles construits qui montrent au milieu de la ville des déserts, des lieux d'ouverture vers l'au-delà de la ville, qui soient les signes

⁸⁶⁷ Noëlle Maurice, Denis Boulet, « La leçon des églises de l'antiquité », *La Maison-Dieu*, n° 63, 1960, pp. 26-28, cité par Jean Capellades, *Guide des églises nouvelles en France*, Paris, Le Cerf, 1969, p. 27.

d'une transcendance⁸⁶⁸. » Louis Bouyer encore, incite les bâtisseurs d'église à « redécouvrir comment la liturgie chrétienne, à l'époque la plus créatrice de son existence, a remodelé les bâtiments qu'elle avait utilisés au début, et comment, par la suite, en est sorti quelque chose de nouveau. Quand nous regardons les églises qui furent adaptées ou construites pour abriter la liturgie chrétienne au meilleur de sa fraîcheur, nous voyons que l'important n'est pas dans les détails, pris isolément. C'est plutôt dans une relation dynamique des différents foyers de la célébration. Ceci peut donner naissance à une variété presque illimitée de formes. Mais ces formes deviennent mortes dès qu'on les copie matériellement sans bien comprendre ce qui a donné leur sens⁸⁶⁹. »

Les années 1960 sont celles d'un intérêt marqué pour la liturgie et l'architecture des premières communautés chrétiennes. Nombreux sont les auteurs et les architectes à se référer à ces temps qu'ils considèrent comme mythiques du point de vue du lien organique entre bâtiment et célébration. C'est le cas dans le diocèse de Lille. L'urgence des constructions est établie par les CDL en fonction du développement urbain des agglomérations. Etant donné que ce développement est difficile à prévoir, il est d'autant plus prudent de choisir la solution prudente des bâtiments provisoires.

- Fonctionnalité et économie

Ainsi en est-il à Lomme, dans le quartier ouvrier de la Mitterie. Dès 1956, le curé du lieu avait rencontré le maire pour lui faire part de son désir d'établir un lieu de culte dans le quartier en développement. A peine un an plus tard, un terrain est réservé par l'évêché. Les militants catholiques du lieu rassemblent toutes les données démographiques destinées à évaluer la population pratiquante et à inciter les CDL à y construire un lieu de culte.

Quand le projet prend forme, il s'agit de construire une chapelle de secours et des salles de catéchisme plutôt qu'une église définitive. Le devis descriptif de l'architecte de l'AAA qui supervise le dossier prévoit trois salles de catéchisme avec un petit bureau et un groupe sanitaire. Les salles, séparées par des cloisons pliantes, sont desservies par une galerie extérieure couverte. Elles reçoivent un éclairage bilatéral par des impostes situées sous le plafond et par des baies orientées sur le jardin. Les murs sont maçonnés en briques pleines et un chaînage en béton armé relie le haut des

⁸⁶⁸ Joseph Comblin, *Théologie de la ville*, Paris, Editions universitaires, 1968, pp. 402-404.

⁸⁶⁹ Louis Bouyer, *Architecture et liturgie*, Paris, Le Cerf, 1967, p. 14.

maçonneries. La charpente est en bois⁸⁷⁰. C'est un édifice correspondant à ce premier devis descriptif qui est inauguré en 1964. Le curé salue l'œuvre des CDL, attribuant à la construction du lieu de culte des vertus apologétiques : « La réalisation de la chapelle Saint-Pierre à La Mitterrie-Lomme est d'un grand bienfait pour les habitants de ce quartier qui y trouvent le réconfort spirituel dont ils ont besoin. Bien des habitants du quartier ont repris la pratique religieuse⁸⁷¹. »

Un bâtiment semblable a été construit à Armentières, où le curé de la paroisse, devant le développement du quartier du cimetière et prenant exemple sur Lomme, a souhaité que soit construit un local de trois salles pouvant être réunies pour constituer une chapelle de 250 à 300 places⁸⁷². Ludwik Peretz, architecte membre de l'AAA dessine, comme pour Lomme, une chapelle provisoire bénite par le Cardinal Liénart en 1964⁸⁷³. Toutes les salles sont pourvues de portes escamotables pour permettre de rassembler jusqu'à 120 personnes le dimanche. Les paroissiens semblent apprécier, aux dires du curé, cette construction : « [...] la chapelle est pleine, chaque dimanche à la messe. On se presse sur les bancs et beaucoup d'assistants doivent rester debout. Cela prouve que cette construction répondait à un besoin réel. Les paroissiens s'y trouvent bien ; ils la préfèrent même à l'église parce qu'ils s'y sentent davantage en famille⁸⁷⁴. » Cette satisfaction des premiers temps de la mise en usage de la chapelle fait cependant rapidement place à maints sujets de désagrément liés à ce type de construction provisoire⁸⁷⁵ :

- Les deux cloisons amovibles destinées à séparer les salles de catéchisme ne sont jamais utilisées car il n'y a pas plus d'un catéchisme à la fois. Elles gênent la vue de l'autel pour les personnes placées sur les côtés et empêchent une bonne circulation au moment de la communion.

⁸⁷⁰ AHDL Carton CDAS Lomme Saint-Pierre : Ludwik Peretz, notice descriptive et estimative des salles de catéchisme de la Mitterrie, 6 février 1963.

⁸⁷¹ AHDL Carton CDAS Lomme Saint-Pierre : lettre du curé de Lomme Saint-Pierre à Henri Wallaert, président des CDL, 2 novembre 1964.

⁸⁷² AHDL Carton CDAS Armentières Saint-Joseph : lettre de la paroisse Saint-Joseph d'Armentières à Henri Wallaert, 14 juin 1963.

⁸⁷³ AHDL Carton CDAS Armentières Saint-Joseph : invitation à l'inauguration et la bénédiction de la chapelle provisoire d'Armentières le Bizet par le Cardinal Liénart le 12 juillet 1964.

⁸⁷⁴ AHDL Carton CDAS Armentières Saint-Joseph : lettre de l'abbé Danset, curé de la paroisse Saint-Joseph à Armentières à Henri Wallaert, président des CDL, 12 novembre 1964.

⁸⁷⁵ AHDL Carton CDAS Armentières Saint-Joseph : lettre de Philippe Lambert à Henri Wallaert, 28 novembre 1967.

- Pour rentrer, les fidèles longent la chapelle sur le côté où il y a des grandes baies vitrées. De ce fait, les personnes en retard défilent à l'extérieur devant tout le monde, et nuisent au recueillement de l'assemblée.
- La chapelle est mal aérée, le cubage d'air est insuffisant. Quand elle est pleine en été, c'est assez pénible.
- Les fondations sur l'un des côtés n'ont pas été recouvertes de terre. Cela entraîne un manque d'esthétique et de la corrosion.
- Le terre-plein devant l'église est semé en gazon. En fait de gazon, c'est une véritable jungle. Il eut mieux fallu au départ faire un terre-plein asphalté.
- Quand des réparations sont à faire, le curé, pour bénéficier de la gratuité des travaux, est obligé de convoquer les corps de métier qui ont été choisis par l'architecte pour les Chantiers. Cela demande plus de temps. Le curé suggère que les CDL fassent travailler au maximum les corps de métier qui se trouvent sur les lieux.

L'ensemble de ces remarques tient à la nature économique du chantier. Le président des CDL répond au curé du lieu que la hauteur des plafonds, le choix du gazon, l'appel à des entreprises extérieures, sont conditionnés par la recherche du moindre coût. Malgré ces inconvénients, la paroisse ne vit jamais la construction d'une véritable chapelle. En effet, vu les limites imposées au développement de l'habitat dans le quartier par le cimetière, la frontière belge et la dérivation de la rivière Lys, l'église envisagée au départ n'a pas lieu d'être bâtie⁸⁷⁶. Le curé lui-même, dont le sentiment est confirmé par les études du Centre de sociologie religieuse, renonça pour cette raison à un chantier plus ambitieux.

Apparenté aux précédents, le projet d'équipement cultuel de la ZUP de Wattrelos fut conçu dès 1961. Avertis par le maire de la commune, après étude du Centre de sociologie religieuse et approbation par le Cardinal lors du Conseil épiscopal du 26 mai 1961, les Chantiers ont réservé un terrain dans le secteur. Le détail du rapport du Centre de sociologie religieuse pose les conditions de la création du nouveau lieu de culte, pour répondre à certains critères : « Étant donné les normes en vigueur dans le diocèse de Lille, la perspective d'une population de 8 000 habitants requiert a priori l'érection d'une nouvelle paroisse. Toutefois le problème doit être posé dans le contexte de l'équipement cultuel existant. Les églises Saint-Maclou et Notre-Dame-de-Bon-

⁸⁷⁶ AHDL Carton CDAS Armentières Saint-Joseph : lettre du chanoine Carette à Henri Wallaert, 1^{er} avril 1969.

Conseil sont distantes de 1875 mètres. Pour une répartition optimum des édifices culturels on doit tendre à ce que la population ne soit pas éloignée d'une église de plus de 500 mètres à vol d'oiseau. La nécessité d'envisager un équipement culturel apparaît donc établie tant sous l'aspect de la population attendue que sous l'aspect géographique⁸⁷⁷. »

Alors que la première tranche des travaux de la cité de Beaulieu ne commence qu'en 1964, l'Église occupe déjà le terrain, d'un point de vue géographique et humain⁸⁷⁸. En effet, le curé chargé de la création de la nouvelle paroisse s'installe rapidement sur place⁸⁷⁹. Il envisage la construction, en bordure de ZUP, de deux salles de catéchisme et de réunion, transformables en lieu de culte provisoire et un petit logement.

Le curé fondateur de la nouvelle paroisse Saint-Pierre est un homme décidé et efficace. Il constitue un comité paroissial s'activant à susciter le plus de dons possibles pour libérer la paroisse de son emprunt auprès des CDL. Quêtes, vente de calendriers, souscriptions à l'occasion des étrennes, contribuent à rembourser rapidement le montant correspondant à la construction de la chapelle⁸⁸⁰. Le curé adresse même des courriers aux entrepreneurs locaux. Parmi les souscripteurs ayant répondu à son appel, on compte les habituels patrons du textile : SA Wattinne Bossut et fils, SA du tissage de la Ruche, Sartel, les techniciens du fil à coudre moderne, Leclercq-Dupire et Cie, Mulliez-Cavrois. Une lettre de L. Mulliez-Cavrois, le plus généreux donateur, témoigne de l'intérêt réel que ce dirigeant d'entreprise porte à la réalisation de la chapelle : « J'envoie un chèque de 10 000 francs comme participation aux frais de l'église Saint-Pierre ou ses annexes. Je vous félicite d'avoir terminé la chapelle. Dans sa simplicité même, elle est un succès⁸⁸¹. » Dès 1970, soit six ans après sa bénédiction, la chapelle est remboursée.

L'architecte de la chapelle est Omer Lecroart, l'un des architectes de la ZUP de Watrelos, dont la réalisation est dirigée par Jean Willerval. Omer Lecroart œuvre personnellement à la réservation d'un terrain pour l'association diocésaine et fait don de

⁸⁷⁷ AHDL 4 C 390 : Centre diocésain d'études socio-religieuses, rapport sur la ZUP de Watrelos, 23 mai 1961.

⁸⁷⁸ A. Lecoutre, « Petit à petit la nouvelle paroisse s'organise », *Nord Eclair*, 12 février 1964.

⁸⁷⁹ La paroisse Saint-Pierre de Watrelos est érigée par ordonnance du Cardinal Liénart le 1^{er} novembre 1964.

⁸⁸⁰ AHDL Carton CDAS Watrelos Saint-Pierre : lettre de l'abbé Albert Descamp, curé de la paroisse Saint-Pierre, à Henri Wallaert, président des CDL, 7 janvier 1969.

⁸⁸¹ AHDL P 392 : lettre de M. Mulliez-Cavrois, filature Saint-Liévin de Watrelos, à l'abbé Descamp, curé de la paroisse Saint-Pierre, 16 juillet 1964.

ses honoraires. Le logement du curé est situé en avant de la chapelle dont il est séparé par un cloître ouvert. Un terrain destiné à une église définitive est réservé à une centaine de mètres de la chapelle. Il ne fut jamais construit.

L'appréciation du chanoine Carette lui-même prouve que la modeste réalisation fut appréciée à bien des égards : « Cette petite chapelle peut, je pense, figurer en bonne place dans les réalisations polyvalentes que les Chantiers ont déjà édifiées⁸⁸². » La formule du lieu de culte polyvalent permet aux Chantiers d'allier rapidité de construction et économie et à l'Église d'assurer une présence dans les nouveaux ensembles de logements (cf. Vol. II, p. 371, fig. 1).

À Saint-André, le nouveau quartier de la Cessoie est équipé lui aussi d'un ensemble culturel polyvalent. Le projet est conçu dès le départ comme « relativement semblable à ceux de Lomme-Mitterie ou de Armentières le Bizet⁸⁸³. » Un terrain est réservé dans ce quartier qui s'apprête alors à accueillir 6 000 habitants. La participation de la population locale au projet est considérée comme primordiale par les CDL. Dès le début de la conception, le curé est invité à constituer un comité de quartier responsable de la gestion du budget. Le président des CDL présente au comité le projet et la maquette constitués par Ludwik Peretz. Concernant le choix du vocable de la chapelle, un référendum est organisé à l'échelle du quartier.

Si la construction d'une église est envisagée à terme, c'est un lieu de culte et un groupe de salles de catéchisme qui sont d'abord élevés par les CDL (cf. Vol. II, p. 310, fig. 1). Un article commente le projet présenté par les CDL : « Les bâtiments conçus dans un style sobre mais élégant qui s'harmonise parfaitement à celui de ce nouveau quartier, comprendront une chapelle provisoire en matériaux traditionnels, en forme de croix. La partie centrale pourra être compartimentée par des cloisons escamotables en trois salles permanentes de catéchisme, auxquelles fera suite un sanctuaire permanent. À l'entrée sera érigé un signal où seront placées les cloches. Sur la gauche de cette entrée, se trouvera le bureau de M. l'abbé Wauquier et les installations sanitaires. L'accès aux salles se fera par un préau disposé sous forme de cloître. Cette implantation sera la première tranche du futur centre paroissial en attendant la construction d'une église définitive⁸⁸⁴. »

⁸⁸² AHDL CDAS Wattrelos Saint-Pierre : lettre du chanoine Carette à Henri Wallaert, 2 février 1967.

⁸⁸³ AHDL Carton CDAS Saint-André Saint-Paul : lettre du chanoine Carette à Henri Wallaert, 21 septembre 1964.

⁸⁸⁴ « Réalisé par les Chantiers du diocèse le nouvel ensemble paroissial de la Cessoie va démarrer au printemps », *La Croix du Nord*, 7 janvier 1965.

Un article d'un autre journal local confirme l'ambition initiale des Chantiers de construire à terme une église définitive : « Le lieu de culte implanté au cœur d'une cité future, qui comptera bientôt plusieurs milliers de foyers, est l'embryon d'une nouvelle communauté paroissiale. Une église sera construite plus tard, à proximité, sur un terrain réservé à cet effet⁸⁸⁵. »

La construction réalisée présente des caractéristiques identiques aux constructions polyvalentes déjà vues : « Réalisée en six mois dans un style dépouillé et élégant ; l'entrée, qui se fait par un cloître, est précédée d'un clocher. À l'intérieur, ce sanctuaire peut être cloisonné en salles de réunions et de catéchisme⁸⁸⁶. »

Enfin, un autre centre paroissial « provisoire » et polyvalent est construit par les CDL à Marcq-en-Baroeul dans le quartier du Quesne. A la suite d'initiatives de petits groupes de personnes privées, de nombreux projets non aboutis au niveau du quartier pour installer un lieu de culte dans une maison individuelle ou au rez-de-chaussée d'un immeuble collectif, le projet est remis aux CDL qui, en quelques mois, bâtissent un lieu de culte provisoire⁸⁸⁷. Dans ce cas comme dans les précédents, l'importance de la population locale est primordiale dans le projet. C'est d'ailleurs un groupe de parents du quartier, soucieux de l'enseignement spirituel de leurs enfants qui a exprimé le premier au Cardinal Liénart le désir de voir s'ériger sur la plaine du Quesne une église et réclamé l'installation d'un prêtre⁸⁸⁸. Le Centre de sociologie religieuse est chargé d'une étude qui renseigne l'évêché sur l'évolution démographique à prévoir et propose une situation géographique en fonction des lieux existants.

Il est vrai que depuis 1961 des messes étaient célébrées dans une petite salle, mais l'afflux de population dans le quartier l'avait vite rendue insuffisante⁸⁸⁹. Maurice Salembier est chargé du projet architectural, le douzième des CDL depuis 1956. Il réalise un bâtiment où la succession de deux salles séparées par des cloisons mobiles aboutit au sanctuaire. L'ensemble peut recevoir 250 personnes. L'accès se fait par un cloître extérieur⁸⁹⁰.

Le projet de l'église définitive, abandonné dans la plupart des cas, est remis à l'ordre du jour à Marcq-en-Baroeul dès 1967, soit moins de quatre ans après la

⁸⁸⁵ « L'inauguration de la chapelle Saint-Paul », *Nord Eclair*, 21 octobre 1965.

⁸⁸⁶ « Les Chantiers diocésains vont inaugurer la chapelle Saint-Paul à Saint-André », *La Croix du Nord*, 21 octobre 1965.

⁸⁸⁷ AHDL 6 L 227 : « Enfin une vraie chapelle ! », bulletin paroissial de Marcq Saint-Vincent, mai 1964.

⁸⁸⁸ AHDL 4 C 227 : lettre d'un groupe d'habitants du Quesne au Cardinal Liénart, 28 septembre 1961.

⁸⁸⁹ « La chapelle Saint-Jean au Quesne sera prochainement inaugurée », *Nord Eclair*, 16 septembre 1964.

⁸⁹⁰ « Sobre, élégante, fonctionnelle, voici la chapelle Saint-Jean au Quesne », *La Croix du Nord*, 12 septembre 1964.

bénédictio du centre paroissial. Le principe d'une nouvelle construction est accepté par Mgr Gand et le programme fixé par le curé et le comité local. 550 places sont exigées au lieu des 330 existantes, l'église est envisagée « construite en matériaux très simple. Aujourd'hui il faut construire « pauvre » : c'est une question de financement et de témoignage⁸⁹¹. » Maurice Salembier est chargé de l'édification de l'église, inaugurée en 1971. La première chapelle est conservée pour servir de salles de réunion et de chapelle d'hiver. Divers éléments de la chapelle provisoire sont réemployés dans l'église Saint-Jean tels que les autels, le vitrail de Saint-Jean, les chaises et le confessionnal.

L'attitude de prudence adoptée par les CDL, si elle est à l'origine de bâtiments peu remarquables au niveau architectural, a surtout permis la multiplication des chantiers, assuré une présence d'Église dans toutes les nouvelles ZUP de l'agglomération lilloise, permis la création de communautés vivantes et mis à leur disposition des espaces de célébration et de rencontre.

Conclusion du chapitre 4

Les nécessités de l'équipement religieux dans la région Nord-Pas-de-Calais sont directement liées au dynamisme démographique et à l'urbanisation des Trente Glorieuses. De l'après-guerre à 1971, 68 édifices religieux ont été élevés dans les diocèses d'Arras, Cambrai et Lille.

Les premières réalisations ont donné lieu à des tâtonnements, des expériences souvent restées sans descendance. En effet, l'urgence de la pastorale, essentiellement dans les cités ouvrières, a engendré un grand nombre de chantiers menés par le curé, parfois un architecte ou un ingénieur ami, avec une main-d'œuvre locale bénévole. Les édifices élevés avec les seuls moyens des collectes de fonds sont modestes, réalisés avec des structures et des matériaux caractéristiques de l'architecture industrielle : charpente métallique, éléments de béton préfabriqués, ardoises Eternit ou tôles ondulées. Par contre, des églises plus imposantes, et fidèles à l'image de l'architecture religieuse traditionnelle sont élevées dans les cités-jardins, comme une référence au village à la structure duquel s'apparente ce type de cité.

⁸⁹¹ AHDL Carton CDAS Marcq-en-Baroeul Saint-Jean : programme de la chapelle Saint-Jean, 9 avril 1968.

Dans le contexte des années 1950, les chantiers sont menés à l'initiative des curés fondateurs. Certains ont une conception missionnaire de l'Église. Ils multiplient les actions visant à faire participer les habitants au projet de construction d'un lieu de sociabilité du quartier. Proches des populations ouvrières, ils emploient des méthodes visant à briser les barrières entre clergé et fidèles, autant dans l'organisation des travaux que dans la collecte de fonds.

Devant l'ampleur des besoins, les diocèses ont été rapidement contraints de s'organiser et de prendre en main une véritable politique immobilière. Les trois diocèses étudiés, comme tous les diocèses français concernés par l'accroissement urbain, se sont dotés de structures chargées de la gestion des chantiers. Chacun, sous l'impulsion de l'évêque et selon la personnalité des responsables, a développé des solutions différentes.

Le diocèse d'Arras, particulièrement concerné par l'équipement culturel des cités minières, a favorisé les chantiers participatifs et associé des architectes locaux. Les travaux ont même été souvent dirigés par les architectes du diocèse eux-mêmes. A Cambrai, l'option choisie a été de faire appel autant que possible à des architectes réputés pour leurs réalisations : Pierre Pinsard, Denis Honegger, Claude Guislain, Guillaume Gillet ont ainsi été maîtres d'œuvre d'églises du diocèse. A Lille enfin, les chantiers du diocèse sont particulièrement bien organisés, grâce à la participation des nombreux laïcs sollicités parmi les notables de l'agglomération. Sous l'impulsion de leur président, Henri Wallaert, un atelier d'architectes a été créé pour travailler aux chantiers d'églises selon un mode inédit en France : cinq à six architectes de la région travaillent en commun et de manière anonyme aux projets.

Les rapports entre clergé, laïcs et architectes autour du chantier d'église sont profondément renouvelés par le statut privé des édifices religieux. Le programme et les conditions financières sont dans la plupart des cas précisément établis par les commanditaires et les usagers. L'architecte, tout en étant soumis à leurs exigences, doit donner de l'Église une nouvelle image. Les recherches portent à la fois sur les moyens de donner à l'édifice religieux une identification autre que la monumentalité, qui n'est plus de mise dans les quartiers d'immeubles, et une qualité qui traduise les nouvelles conceptions du lieu de culte. Matériaux, techniques, réflexion sur l'implantation de l'église, sur le plan ont été des moyens de répondre aux nécessités du nouveau programme d'église.

Les méthodes employées dans les différents diocèses, tant au niveau de la commande qu'au niveau technique et architectural, ont en commun la recherche

d'économie de moyens. Dans les formes, cet aspect est bien visible. De nombreuses églises adoptent la forme de la halle, type de lieu de rassemblement le moins coûteux. Dans le diocèse de Lille, les nombreuses salles polyvalentes, lieux de culte « provisoires », relèvent également de cette recherche d'économie, tout en permettant à l'Église d'assurer une présence dans les nouveaux ensembles, dans un contexte où l'avenir de la pastorale devient incertain.

Conclusion de la seconde partie

Les Trente Glorieuses sont marquées en France par un développement spectaculaire de l'urbanisation. L'équipement des nouveaux quartiers, pour le clergé comme pour la majorité des habitants et les représentants des pouvoirs publics, doit comprendre des lieux de culte. De statut privé, ces derniers sont financés en théorie entièrement par l'Église. En réalité, certaines industries participent encore à l'effort d'équipement religieux, et l'État facilite et garantit les emprunts de l'institution religieuse. Grâce à son organisation et à la participation de laïcs compétents, l'Église parvient en effet à sensibiliser les pouvoirs publics à la nécessité d'implanter les lieux de culte dans les grands ensembles et les nouveaux quartiers. Elle obtiendra même la reconnaissance des lieux de culte comme bien d'équipement général.

La construction d'églises dans les nouveaux ensembles urbains représente un enjeu majeur pour les différentes institutions. L'Église y voit une mission pastorale, un moyen de freiner la déchristianisation des milieux ouvriers. Pour les pouvoirs publics, l'équipement culturel participe de l'autonomie des nouveaux quartiers, permet de donner à la ville des repères dans l'espace et du lien social. Une étude serait intéressante à développer sur le rôle précis qu'ont joué les curés fondateurs et les premières communautés paroissiales dans la construction de liens sociaux dans les grands ensembles. Les archives paroissiales livreraient sans doute des données intéressantes sur la composition sociale des groupes actifs à la formation de la paroisse (mixité ou non), sur la diversité des habitants touchés par les actions de la paroisse (kermesses, spectacles, rencontres...), et enfin sur l'appartenance religieuse des habitants ayant répondu à l'appel à financement des nouvelles églises (pratiquants ou non, chrétiens ou non). Les quelques éléments que nous avons retenus au cours de la consultation des archives peuvent donner un aperçu des enjeux que pourrait comporter une étude sociologique des paroisses naissantes et de leurs liens avec la ville.

Ces enjeux ont des répercussions urbanistiques. L'intérêt d'implanter de nouveaux lieux de culte repose sur le choix judicieux de leur emplacement, valable s'il permet d'entretenir des liens privilégiés avec les immeubles d'habitation, soit par la centralité, soit par l'intégration dans l'ensemble des équipements du quartier. La nécessité de construire dans les villes en extension où la pression immobilière est forte

impose aux hommes chargés des chantiers d'église de batailler pour l'obtention de terrains situés au centre géographique des nouveaux quartiers. La partie est difficile mais l'enjeu justifie les efforts déployés pour s'assurer le soutien des mairies, des sociétés immobilières et des urbanistes.

Le problème de l'implantation de l'église est pointé dès 1960 par Joseph Pichard, alors directeur de la revue *L'Art Sacré*, comme le premier de ceux qui doivent préoccuper les constructeurs d'églises. Ce spécialiste de l'architecture religieuse contemporaine donne un élément de réponse à ce problème : « Il est certain que la hauteur des églises comme celle des édifices publics en général sera inférieure à celle des immeubles. Mais une compensation devra être trouvée dans l'espace au sol occupé par l'église et dans ce qu'on peut appeler l'espace d'isolation⁸⁹². » Georges Mercier propose quant à lui : « Lorsque l'église s'inscrit dans un site sans caractère, comme souvent dans les faubourgs des grandes villes, une rupture brutale de l'architecture religieuse avec les constructions environnantes peut constituer une meilleure solution⁸⁹³. »

C'est ce choix qui est fait la plupart du temps par les architectes des églises du Nord-Pas-de-Calais. Les architectes travaillant au sein de l'AAA pour le diocèse de Lille, en particulier, ont souvent opté pour des lieux de culte de volume et de hauteur réduits ne prétendant pas rivaliser avec ceux des immeubles d'habitation environnants mais aux formes et aux lignes rompant l'unité orthogonale des grands ensembles. Plusieurs autres architectes ont fait de même dans les diocèses voisins comme Denis Honegger à Hautmont, Fernand Pentel à Lens, Guillaume Gillet à Vieux-Condé.

Si les choix techniques et plastiques échoient en définitive à l'architecte, il est certain que le programme d'église, bien plus que ceux des autres types d'équipements collectifs des nouvelles cités, est conçu par les usagers du lieu. Nous avons vu dans tous les cas que le travail de réflexion sur le programme commence tôt en amont, et qu'il est mené par les paroissiens. Le projet est donc orienté selon leurs besoins et selon la conception mentale qu'ils ont du lieu de culte contemporain, ainsi que de leur point de vue sur l'aménagement des zones urbanisées.

Dans le contexte de l'urbanisation des Trente Glorieuses, l'équipement culturel représente un enjeu important pour l'Église mais aussi pour l'État. Le chantier d'église a donné l'occasion aux différentes institutions de renouer entre elles le dialogue,

⁸⁹² Joseph Pichard, *Les églises nouvelles à travers le monde*, Paris, Ed. des deux mondes, 1960, p. 142.

⁸⁹³ Georges Mercier, op. cit., p. 22.

souvent interrompu depuis 1905. Les lieux de culte élevés entre 1945 et 1971 dans la région sont l'aboutissement des réflexions qui ont animé les nombreux acteurs de leur construction en vue de redéfinir la place et l'image de l'église dans la ville.

Troisième partie

Architecture religieuse 1971-2000 : nouvelles problématiques

Cette troisième et dernière partie porte sur les églises construites et reconstruites entre 1971 et 2000. Rappelons d'abord brièvement les raisons qui ont présidé au choix d'un tel découpage chronologique.

Nous avons observé dans la région un effondrement du nombre des constructions d'églises à partir de la fin des années 1960. Ce ralentissement net de l'activité constructrice des diocèses du Nord-Pas-de-Calais ne sera plus démenti par la suite, et ce jusqu'à aujourd'hui. Divisé par deux entre 1965 et 1970, le nombre de chantiers d'église se stabilise, autour de dix par an, jusqu'au début des années 1990, avant de s'effondrer une nouvelle fois dans la dernière décennie du siècle.

À Cambrai par exemple, le rôle de la Commission de construction d'églises n'est plus le même à partir du début des années 1970. Alors qu'elle a cessé ses réunions régulières pendant de longs mois, son nouveau président, le vicaire général Leclercq, est tenu de revoir ses orientations : « Sauf exceptions, il semble que nous n'aurons plus à examiner de grands projets de construction d'églises. Dans les quartiers neufs où un édifice cultuel est nécessaire, on s'oriente vers un ensemble de salles polyvalentes comportant un sanctuaire restreint (Douchy). [...] L'évolution de la liturgie qui semble aller vers une grande mobilité, les possibilités financières restreintes, l'incertitude de l'avenir, ont pour conséquence une grande prudence dans les aménagements. On devra donc souvent se contenter de solutions provisoires, mais le provisoire doit être beau et digne⁸⁹⁴. »

La baisse accusée du nombre de chantiers d'églises qui se produit autour de 1970 n'est pas spécifique à la région. Elle correspond de manière générale à la fin des besoins urgents d'équipement religieux des nouveaux quartiers. La situation est la même dans la plupart des régions pour lesquelles nous avons des chiffres comparables. En Alsace, le Comité diocésain de construction créé en 1963 pour gérer les chantiers d'églises dans les nouvelles banlieues fusionne en 1972 avec la CDAS, « quand on arrête pratiquement la construction de nouvelles églises⁸⁹⁵. » Émile Berthoud observe,

⁸⁹⁴ AD Cambrai CAS 1960-77 : compte rendu de la réunion de la CAS, 12 décembre 1972.

⁸⁹⁵ Paul Winninger, *Art sacré et nouvelles églises en Alsace, de 1945 à la fin du siècle*, Strasbourg, Ercal, 1994, p. 32.

lui, au niveau européen, un ralentissement net des constructions d'églises à partir de 1985, dont il attribue les causes au fait que les besoins sont satisfaits et que l'accroissement démographique a ralenti⁸⁹⁶.

Au niveau national, le Comité national de construction d'églises, créé dix ans plus tôt par l'épiscopat pour organiser et financer les constructions, est dissout en 1971. La même année est mis en place par les pouvoirs publics le Plan construction. Ce dernier marque la fin des constructions de masse et des grands ensembles. L'Église, qui en matière de construction de lieux de culte a toujours été en phase pendant les Trente Glorieuses avec le peuplement des grands ensembles, est sensible à ce ralentissement brutal de l'expansion urbaine du début des années 1970. S'il reste encore quelques quartiers à éclore, la grande majorité des ZUP est alors pourvue en églises, chapelles ou centres paroissiaux.

La date extrême de l'année 2000 a été choisie pour deux raisons principales. La première est qu'elle permet d'avoir un minimum de recul. Quelques chantiers ont bien été lancés après cette date mais il eût été difficile d'avoir accès aux archives de projets en cours. La seconde raison est que l'année 2000 marque l'aboutissement d'un projet hautement symbolique dans la région : celui de la façade de Notre-Dame-de-la-Treille à Lille, inaugurée le 19 décembre 1999. Ce chantier met fin à plus d'un siècle de travaux à la cathédrale et rend compte des efforts sans cesse renouvelés du diocèse depuis 1945 en matière de construction religieuse en général, du point de vue financier et du point de vue architectural.

La période étudiée étant quasiment contemporaine, il est impossible, au-delà de l'analyse des conditions de la commande, de l'identification de problématiques architecturales et urbaines, de dresser un bilan définitif, d'autant que le nombre peu élevé des constructions dans la région risque de ne pas être représentatif des tendances générales et que le manque d'études comparatives est patent. Sur certaines questions, plutôt que de disserter vainement à partir d'exemples trop peu nombreux, nous tenterons de dresser un bilan historiographique. Cela nous permettra au moins de cerner les positions des uns et des autres, historiens, professionnels de l'architecture, ecclésiastiques, sur des thèmes débattus.

⁸⁹⁶ Émile Berthoud, *Deux mille ans d'art chrétien*, Chambray-les-Tours, CLD, 1997, p. 455.

Comme annoncé dans l'introduction générale, cette troisième partie rend compte d'une évolution significative de notre problématique pour la fin du XX^e siècle. En effet, il n'est plus lieu ici de distinguer les églises ni par leur statut de bâtiment public ou privé, ni par le type de chantier concerné : reconstruction ou construction. Nous garderons bien comme fil directeur la problématique des conditions de la commande et de leur impact sur la création architecturale, artistique et urbaine. Mais les différents acteurs de la construction d'églises s'entremêlent dans les dernières années du siècle de manière complexe. Nous étudierons aussi bien des églises communales que des églises diocésaines, et même un certain nombre de constructions mixtes. En effet, les relations entre les institutions religieuses et les pouvoirs publics, loin de se limiter à la question de la participation financière ou des accords administratifs, se situent directement sur le terrain opérationnel.

Les dernières décennies du XX^e siècle sont manifestement celles d'une évolution des rapports en France entre Église et État, largement préparée par les expériences vécues dans le cadre des chantiers d'églises des Trente Glorieuses. La « politique de la ville »⁸⁹⁷ faisant, à partir de 1971, la part belle aux équipements publics, l'église est considérée dans une large mesure comme l'un des pôles structurants de la ville, et comme un lieu important de sociabilité. Que ce soit dans le cadre des villes nouvelles ou de la restructuration de quartiers anciens, les deux institutions sont enclines à dialoguer pour valoriser les opérations d'urbanisme. Elles sont également intrinsèquement liées dans la gestion du patrimoine religieux. L'Église et les communes sont confrontées à l'entretien coûteux d'édifices bien souvent devenus inadaptés et peu utilisés. Se pose alors la question de leur devenir. Que faire des églises anciennes vétustes ? Que faire des églises récentes inutilisées ? Dans la plupart des cas, les solutions à ces problèmes sont prises en charge de concert par les deux institutions.

Les architectes d'églises, dans cette période, se voient confrontés à trois défis majeurs. Pour les églises nouvelles, plus que jamais contraints de produire des devis d'un montant réduit, ils s'orientent vers des recherches de techniques et de matériaux économiques, élèvent parfois volontairement des bâtiments d'une durée de vie, au moins comme lieux de culte, limitée. Pour les églises à reconstruire dans les quartiers anciens en cours de restructuration, les architectes ont à redéfinir le rapport de l'église à

⁸⁹⁷ L'appellation n'est apparue de manière officielle qu'en 1988. Elle désigne les mesures, les procédures et les pratiques spécifiques orientées vers des secteurs géographiques définis comme « prioritaires ». Voir Antoine Anderson, Hervé Vieillard-Baron, *La politique de la ville. Histoire et organisation*, Paris, Editions ASH, 2003, p. 13.

la ville. L'église catholique doit-elle rester un marqueur dans l'environnement bâti ? Si oui, sur le plan urbanistique ou architectural ? La question de l'adoption de formes ou de volumes imposants est récurrent dans cette période où certains auteurs ont vu un retour du monumentalisme. Nous exposerons leurs différents points de vue plus bas. Enfin les maîtres d'œuvre ont eu à agir dans un domaine en plein développement, surtout dans la région Nord-Pas-de-Calais : celui de la reconversion de bâtiments industriels, commerciaux ou autres, à aménager en lieux de culte.

Suivant la même partition que dans les parties précédentes, le premier chapitre portera sur les conditions de la commande. Il détaillera les problèmes de gestion de l'équipement culturel rencontrés par les diocèses, les grandes orientations des politiques d'urbanisme menées en France au cours de la période 1971-2000 et le cadre de l'intervention des pouvoirs publics dans la question du patrimoine religieux, l'implication des créateurs dans l'évolution du programme d'église.

Le second chapitre détaillera quant à lui les exemples de constructions élevées dans les trois diocèses d'Arras, Cambrai et Lille. Il s'agit de constructions nouvelles autant que de reconstructions, mais aussi d'aménagements de bâtiments reconvertis, de constructions mixtes dont l'espace est partagé entre équipement public et lieu de culte, sans oublier le chantier de l'achèvement de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille.

Chapitre 5 Gérer le patrimoine religieux

Au cours des trois dernières décennies du XX^e siècle, le nombre de chantiers d'églises a fortement baissé par rapport à ce qu'il fut pendant les Trente Glorieuses. 47 églises sont construites ou reconstruites entre 1971 et 2000 dans la région, alors qu'elles furent 149 entre 1945 et 1971. Néanmoins, les chantiers se succèdent, à une moyenne de huit inaugurations par tranche de cinq années.

Les acteurs de la construction d'églises sont les mêmes qu'auparavant mais leurs rapports, ainsi que la part qu'ils prennent dans les chantiers, évoluent. Nous verrons dans cette partie les conditions de la commande d'églises et les nouvelles problématiques qui s'y rapportent. Nous traiterons dans l'ordre des diocèses, puis des pouvoirs publics, et enfin des architectes.

1) Les diocèses face à la gestion de leur patrimoine immobilier

Dix ans après sa création, l'activité du CNCE est remise en cause. Ce dernier est contraint de réorienter son action : le nouveau comité se veut un « bureau d'études, de recherche et de réflexion au niveau théorique et général » et est désormais inséré dans la mise en œuvre de la pastorale d'ensemble de l'Église de France⁸⁹⁸. Cette structure n'est cependant pas maintenue, elle est intégrée au Conseil épiscopal de liturgie à la fin de l'année 1971, au grand dam du chanoine Carette⁸⁹⁹. Le secrétaire de l'évêché de Lille considère en effet la suppression de cet organisme comme une « exécution capitale »⁹⁰⁰.

Même si l'organisme national chargé d'étudier les constructions d'églises est dissout en 1971, il n'en reste pas moins que les diocèses continuent à déployer une activité considérable en matière de chantiers d'églises. D'abord, ils n'ont pas achevé leur tâche de constructeur. En plus des chapelles encore à élever dans les quartiers périphériques, la création des villes nouvelles les oblige à travailler sur les questions de la pastorale et de l'équipement religieux à prévoir dans ce nouveau type d'agglomération. Le diocèse de Lille est concerné à cet égard par la création de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq. Les diocèses ont aussi à répondre à de nouveaux besoins nécessités par l'évolution de la société et de la pratique religieuse. Cela donne

⁸⁹⁸ AHDL CNCE Carton 4 : compte rendu de l'assemblée générale du CNCE : transformation du CNCE en CENERIER, Centre national d'études et de recherche pour l'implantation des équipements religieux, 2 mars 1970.

⁸⁹⁹ AHDL CNCE Carton 4 : compte rendu de la réunion du Conseil permanent de l'épiscopat, 16 décembre 1971.

⁹⁰⁰ AHDL CNCE Carton 4 : lettre du chanoine Carette à Mgr Vaumas, 21 février 1972.

naissance à des chapelles dans les lieux de passage comme les gares ou les commerces, ainsi qu'à des lieux de culte œcuméniques.

Ensuite, une grande part de l'activité de construction concerne les églises à reconstruire ou à aménager. Certaines églises diocésaines victimes de destructions par accident sont en effet à reconstruire. Certains lieux de culte sont, à cette occasion, aménagés dans des locaux reconvertis.

Enfin, les diocèses sont confrontés à la gestion d'un patrimoine opulent, inadapté et coûteux à entretenir. Nous verrons que se pose pour eux le problème du devenir de nombreuses églises, anciennes comme récentes.

a) Construire

- Ville nouvelle : quelle pastorale ?

Les cas de villes nouvelles ne sont pas laissés en reste par les responsables de l'équipement religieux. Le CNCE, peu de temps avant sa disparition, organise un débat autour du projet d'équipement religieux de la ville nouvelle de Vaudreuil. Le responsable de la future ville y expose les caractères de l'urbanisme adopté tandis que les membres du comité réfléchissent à un projet d'équipement religieux⁹⁰¹.

Le problème de l'équipement des villes nouvelles est traité essentiellement sous l'angle de la pastorale. Il s'inscrit dans la continuité des recherches menées pour les nouveaux quartiers dont nous avons détaillé les principaux aspects dans la partie précédente. L'attitude adoptée dans toutes les villes nouvelles au début de leur existence, à la fois pour des raisons idéologiques et pour des raisons économiques, est celle du choix d'une visibilité minimale, de la priorité donnée aux communautés⁹⁰². Pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise par exemple, le diocèse envisage de doter les nouvelles paroisses « d'un « équipement de base » leur permettant d'assurer le culte et l'enseignement pendant dix ou vingt ans. Il reviendra aux nouvelles communautés paroissiales de bâtir l'église lorsqu'elles seront définitivement constituées, tout en gardant l'espoir que viendront des jours meilleurs⁹⁰³ ! » De même dans la ville nouvelle de Val-de-Reuil (Eure), le diocèse d'Évreux choisit de ne pas construire d'église. Les Chantiers du diocèse de Lille s'étaient déjà orientés vers ce type d'équipement minimal,

⁹⁰¹ AHDL CNCE Carton 4 : débat sur l'équipement religieux de la ville nouvelle de Vaudreuil, 1^{er} juin 1970.

⁹⁰² Pour ces questions voir Franck Debié et Pierre Vérot, « Visibilité minimale dans les villes nouvelles », *Urbanisme et art sacré*, op. cit., pp. 223-234.

⁹⁰³ cité par Debié et Vérot, op. cit., p. 227 : *Construire l'Église*, janvier 1968, p. 13.

peu coûteux et susceptible d'être transformé dans le futur, avec les salles polyvalentes élevées dans la périphérie de l'agglomération lilloise.

Les choix opérés dans les villes nouvelles s'appuient sur les études de la sociologie religieuse, considérées comme primordiales. Jacques Antoine, sociologue travaillant pour le CNCE, se propose d'étudier avec certains comités locaux la possibilité d'aller jusqu'au plan opérationnel pour l'application locale des conclusions de l'enquête de sociologie religieuse faite au plan national. Le chanoine Carette transmet cette proposition au responsable du CRESR de Lille : « Il a synthétisé diverses recherches qui pourraient être proposées à l'équipe chargée ici de l'étude de la ville nouvelle de Lille-Est. Il est indispensable que ceci se fasse en plein accord avec toi-même et le CRESR⁹⁰⁴. » Cette coopération ne fut pas effective puisque le diocèse n'entreprit rien à Villeneuve-d'Ascq avant une dizaine d'années, mais le simple fait de proposer un travail en commun nous assure que les responsables ecclésiastiques au niveau local étaient particulièrement sensibles à l'apport de la sociologie religieuse et qu'ils comptaient profiter avantageusement des études menées au niveau national.

Les trois expériences pilotes en matière de pastorale qui devaient être menées à Lille, à Chollet et à Grenoble ne virent pas le jour⁹⁰⁵. Ce type de projet aurait dû, semble-t-il, être réalisé dans les trois villes citées, en rapport avec les études de sociologie religieuse menées dans le cadre du CNCE par Jacques Antoine. Un article du journal *Le Monde* traite des réflexions menées au sujet de l'équipement religieux adopté pour la ville nouvelle de Grenoble⁹⁰⁶. Nous en reprenons ici les grandes lignes, avant de décrire la situation vécue à Villeneuve-d'Ascq.

C'est autour de l'architecte Maurice Blanc, conseiller municipal, délégué à l'urbanisme de la ville de Grenoble, militant chrétien de gauche, que se forme à partir de 1968 un groupe de chrétiens, dont l'évêque lui-même, désireux d'imaginer les besoins culturels de la future ville de 50 000 habitants. Rappelons que c'est cet évêque, Mgr Matagrin (1969-1989), qui prépare le rapport de la conférence épiscopale de 1972 : « Politique et foi. Pour une pratique chrétienne de la politique ». Ce texte consacre la légitimité du pluralisme politique des catholiques, encourage à militer dans le syndicalisme et les partis politiques, et reconnaît l'existence de la lutte des classes, au

⁹⁰⁴ AHDL CNCE Carton 4 : lettre du chanoine Carette à Verscheure, 18 septembre 1970.

⁹⁰⁵ AHDL CNCE Carton 4 : compte rendu de la réunion du groupe directeur du CENERIER, 6 juillet 1970.

⁹⁰⁶ Robert Solé, « Les chrétiens de la ville nouvelle de Grenoble iront à la messe dans des salles municipales », *Le Monde*, 23 août 1970.

point de donner à une partie de l'opinion le sentiment d'une dérive à gauche de l'épiscopat⁹⁰⁷.

À Grenoble, les promoteurs de la ville nouvelle visaient une intégration des différents équipements sociaux entre eux. Les animateurs du groupe de réflexion ont opté pour des choix pastoraux très en vogue à l'époque : donner la priorité à la communauté plutôt qu'au bâtiment, privilégier les rassemblements de petits groupes. Ainsi les réunions et séances de catéchisme sont prévues pour se dérouler dans des salles municipales. Seul un bâtiment « spécifique » est exigé par l'évêque au centre de la ville nouvelle, pour être à disposition permanente des chrétiens. À l'heure de la réflexion, il n'est pas encore certain qu'il s'agisse d'une église, ou d'un lieu banal qui puisse servir à d'autres usages que la prière. L'orientation choisie pour la ville nouvelle de Grenoble, l'une des premières à être mise en chantier, s'inscrit dans le cadre des recherches sur les unités pastorales nouvelles, souvent réduites à des communautés dites « de base », limitées à une quinzaine de personnes.

À Villeneuve-d'Ascq, les étapes précédant la réalisation d'un équipement culturel sont nombreuses⁹⁰⁸. En 1968, Claude Traullé, le directeur du CRESR rencontre pour la première fois le responsable de l'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est et suggère à l'évêché de poser au préalable la question des types de présence d'Église envisageables. Comme le souligne un journal local : « la question première est de savoir quelle forme de communautés chrétiennes il faut promouvoir. Les bâtiments suivront, même s'il ne faut pas tarder à en retenir les emplacements.⁹⁰⁹ » Le processus de réflexion sur les équipements culturels à prévoir est engagé à partir de 1969. L'évêque et le Conseil épiscopal chargent l'abbé Michel Lecomte, permanent d'action sociale, de coordonner toutes les recherches et tous les travaux en vue de déterminer quelle présence d'Église susciter dans la ville nouvelle.

Ici comme dans les autres villes nouvelles, la question de la construction d'églises se pose de manière assez radicale. L'évolution des conceptions pastorales, la baisse des recettes des chantiers du diocèse et celle de la pratique dominicale ont suscité l'interrogation : faut-il encore construire des églises ? Une enquête préalable, suivie de multiples réunions et de contacts diversifiés a abouti à la rédaction, par Claude Traullé et l'abbé Michel Lecomte, d'un « livre blanc » intitulé : « Pour la ville nouvelle de

⁹⁰⁷ Denis Pelletier, *Les catholiques en France depuis 1815*, Paris, La Découverte, p. 99.

⁹⁰⁸ AHDL 4 F 410 : CRESR, « Chronologie Lille-Est », 14 avril 1977, 12 p.

⁹⁰⁹ Louis Liteve, « Une nouvelle ville se construit : quelle Église y faire naître ? », *La Croix du Nord*, 27 juin 1971.

Lille-Est, quelles présences d'Église⁹¹⁰ ? » Ce livre accompagné d'un questionnaire est distribué à 700 exemplaires auprès d'un échantillon représentatif de la future population de la ville nouvelle. Ainsi l'évêque, appelé à décider en dernier ressort, pourra le faire après consultation d'un maximum de personnes.

Le livre blanc propose deux hypothèses⁹¹¹. L'une part d'une approche sociologique de la future population de Lille-Est. Considérant que la société est composée de diverses classes sociales, elle suggère de créer des groupes chrétiens par milieux sociaux. Il s'agit là d'un cas d'application de la pastorale spécialisée, telle qu'elle fut imaginée avant la guerre par le fondateur de la JOC⁹¹². La JOC a en effet été le modèle de l'apostolat par milieux sociaux et d'une forme d'éducation populaire chrétienne par le militantisme. Or, il semble que le système de l'apostolat par milieux résiste mal à l'unification des modes de vie et des cultures⁹¹³. La spécialisation par milieux, imaginée en 1931 pour une société qui venait seulement d'entrer dans la seconde révolution industrielle, se révèle inadaptée à la France de la fin des Trente Glorieuses⁹¹⁴. Le CRESR n'avait-il pas vu venir la fin de ce modèle ? La première hypothèse du livre blanc pour une présence d'Église à Lille-Est était déjà dépassée.

La seconde hypothèse propose un schéma plus novateur. Ce dernier s'appuie sur les trois catégories d'attitude des hommes par rapport à la foi : ceux qui vivent leur religion comme un mode à part, ceux qui lient leur foi et leur vie au coeur du monde, ceux qui expriment des besoins spirituels nouveaux et n'acceptent plus mouvements et paroisses. Partant de là, un noyau de trois animateurs serait mis en place : un homme, une femme, un prêtre. Ce « trio missionnaire » non exclusivement clérical serait l'agent de l'animation religieuse collective.

Quelle que soit la forme de pastorale retenue, la question des équipements se pose inévitablement. Tout est imaginé, de la cité paroissiale complète en centre ville en passant par des équipements dispersés dans les quartiers. La consultation de la population doit aider l'évêque à se prononcer. Ce dernier a toutefois décidé dès avril 1971 l'installation d'une aumônerie étudiante et d'un équipement culturel au centre ville.

⁹¹⁰ AHDL 4 F 410 : Michel Lecomte, Claude Traullé, « Pour la ville nouvelle de Lille-Est, quelles présences d'Église ? », dactylo., avril 1971, 43 p.

⁹¹¹ Elles sont présentées dans l'article de Pierre Faure, « Une église nouvelle pour une ville nouvelle », *Nord Eclair*, 20 mai 1971.

⁹¹² JOC : Jeunesse ouvrière chrétienne

Gérald Cholvy, « Aux origines de la JOC française : le temps de la conquête (1927-1943) », *Revue d'histoire ecclésiastique*, volume XCV/1, 2000, pp. 107-135.

⁹¹³ Denis Pelletier, *La crise catholique*, op. cit., p. 96.

⁹¹⁴ Idem p. 103.

En 1972, la question de la nature architecturale des équipements n'est pas encore tranchée. Une étude du CRESR tend à préciser les besoins, après la publication des réactions suscitées par la diffusion du livre blanc⁹¹⁵. Elle se base également sur l'enquête réalisée par la SARES à l'initiative du CNCE en 1968-69 au sujet des attitudes des adultes urbains à l'égard des bâtiments religieux selon laquelle :

- 77 % de cette population sont favorables à la construction d'églises et réclament la réalisation de ces bâtiments.
- 18 % moins impliqués, n'envisagent pourtant pas le paysage sans église et leur univers culturel amputé de cet édifice.
- 5 % sont opposés à la construction d'églises.

Le rapport du CRESR définit les fonctions fondamentales à assurer dans la ville de Lille-Est. Elles se résument en trois points essentiels : manifester par des signes visibles la présence de l'Église dans la ville, permettre les rassemblements liturgiques de chrétiens, favoriser les rencontres, les dialogues des chrétiens et de toute personne intéressée.

Compte tenu de l'estimation des besoins, deux implantations sont alors envisagées : l'une au centre ville mais suffisamment éloignée par rapport à une aumônerie prévue dans le quartier universitaire du Pont de Bois, l'autre au nord du parc urbain. D'un point de vue architectural, il est convenu que les deux équipements projetés « ne nécessitent aucunement la réalisation de bâtiments spécifiques⁹¹⁶. » Le rapport précise même que ces équipements sont susceptibles de trouver place dans la maison de quartier prévue par les aménageurs. Il paraît en cela contradictoire avec les résultats de l'enquête, justifiant la construction d'églises, qu'il affichait en première page.

L'argumentaire du CRESR distingue en réalité deux types d'équipement : « La perspective de réaliser dans chaque quartier un équipement spécifique destiné aux chrétiens ne correspond plus aux modes de présence que cherche aujourd'hui l'Église. Des équipements bien conçus sont à situer aux noeuds vitaux de la ville mais pour des besoins plus immédiats de rencontre au niveau des quartiers, il est préférable qu'à l'instar de tout groupe qui le désire, les chrétiens puissent utiliser les locaux collectifs résidentiels⁹¹⁷. » En avril 1972, le Conseil épiscopal approuve la perspective d'un

⁹¹⁵ AHDL 4 F 410 : Ville nouvelle de Lille-Est, projets d'équipements religieux, 5 mai 1972, 5 p.

⁹¹⁶ AHDL 4 F 410 : Ville nouvelle de Lille-Est, projets d'équipements religieux, 5 mai 1972, p. 4.

⁹¹⁷ AHDL 4 F 410 : Ville nouvelle de Lille-Est, projets d'équipements religieux, 5 mai 1972, p. 4.

programme de mini-équipements d'environ 100 m², à implanter dans cinq à neuf quartiers, proposée par un représentant de l'ÉPALE, l'établissement public d'aménagement de Lille-Est. Ce projet annule celui de l'utilisation de m² sociaux prévus pour certains quartiers.

Enfin, en 1973, une lettre de Mgr Gand au directeur de l'ÉPALE officialise les demandes d'équipement de l'évêché : 800 m² sont réservés pour le centre ville, 800 m² pour la zone Nord, 400 m² pour le Pont de Bois, des mini-équipements de 100 m² dans les quartiers du Triolo, du Château, des Prés. Des mini-équipements sont également envisagés dans quatre autres quartiers non encore précisés⁹¹⁸. L'estimation du coût des équipements culturels pour Villeneuve-d'Ascq en 1975 s'élève à 5 650 000 francs. Tous les projets envisagés n'aboutiront pas, notamment ceux de plusieurs mini-équipements dont l'implantation s'avéra inutile.

Au fil des années, la conception de la présence d'Église subit une inflexion non négligeable. En effet, une lettre de Mgr Gand adressée à l'ÉPALE remet en cause l'hypothèse que les équipements du centre ville soient intégrés : « La volonté est de réaliser un bâtiment qui soit « signifiant » mais non triomphaliste. Une recherche architecturale est à mener pour qu'en fonction de l'environnement on ait une oeuvre qui « témoigne »⁹¹⁹. » Un rapport non signé de 1976, émanant probablement d'une équipe constituant le noyau de la future communauté paroissiale, préconise pour le centre-ville « un sanctuaire signifiant qui manifeste la différence de l'église par rapport aux autres bâtiments⁹²⁰. » C'est dans ce sens que l'architecte Maurice Salembier concevra l'oratoire Saint-Marc, toutefois limité à une superficie de 50 m².

Il faut noter que les relations entre l'évêché et les responsables de l'aménagement de la ville nouvelle ont été particulièrement étroites au cours des années de réflexion. L'un des responsables de l'ÉPALE a en effet suivi la plupart des réunions et orienté les décisions concernant les choix de l'équipement culturel. Même sur le plan architectural, les aménageurs ont eu un rôle important. Ils ont non seulement soumis les CDL à leurs normes de construction mais aussi, pour certains chantiers, effectué un contrôle sur les réalisations des CDL, voire imposé leur propre architecte. C'est, par exemple, l'aménageur qui propose l'implantation du sanctuaire central sur la place publique de Villeneuve-d'Ascq, le long du cheminement piétonnier reliant la mairie au

⁹¹⁸ AHDL 4 F 410 : CRESR, « Chronologie Lille-Est », lettre de Mgr Gand à Mr Ralite, 9 mars 1973.

⁹¹⁹ AHDL 6 L 410 : lettre de Mgr Adrien Gand, évêque de Lille, à l'ÉPALE, 7 octobre 1975.

⁹²⁰ AHDL 4 F 410 : équipement religieux pour le Centre-Ville, n.s., 1976.

quartier du Triolo. C'est encore lui qui impose à l'évêché de confier la réalisation des salles intégrées au rez-de-chaussée du HLM voisin aux architectes de l'ensemble, Amadeo et Paindavoine, de l'agence Architecture Sud.

Les villes nouvelles sont élevées au moment critique où la pastorale des années 1960 connaît un revirement. De la remise en cause de la paroisse et de la promotion de la pastorale spécialisée, le clergé passe, au tournant des années 1970, à une conception de la présence d'Église dans la ville plus visible. L'étude des projets d'équipement culturel de la ville nouvelle de Lille-Est, conçus à partir de 1969 mais réalisés jusqu'au début des années 1980, est révélatrice de cette évolution. Cette dernière est largement confirmée par le projet de cathédrale de la ville nouvelle d'Évry lancé en 1988 par l'évêque Guy Herbulot pour « participer, en renouant avec les solides traditions spirituelles du Moyen Âge, à la force vivante de l'Église de France, témoigner de sa réalité, apporter énergie et savoir-faire à une entreprise exaltante et jugée impossible par beaucoup⁹²¹. » On est en effet alors bien loin de la conception d'une Église souterraine oeuvrant comme un « levain dans la pâte ».

- Églises et supermarchés

Les questions de pastorale concernent non seulement l'implantation et les formes de l'église mais aussi la présence d'Église à assurer dans certains contextes spécifiques. Soucieuse d'adapter ses modes de présence au monde moderne, l'Église s'interroge à propos de l'attitude à adopter par rapport aux nouveaux modes de vie des populations urbaines. Les migrations quotidiennes et saisonnières posent ainsi la question de la construction d'églises dans les quartiers d'affaire, dans les stations balnéaires et de sport d'hiver. Déjà en 1969, un article du journal *La Croix* pointait le problème de l'équipement culturel d'un type nouveau nécessaire dans certains cas : « Les lieux de rassemblement occasionnels (stations, gares, autoroutes...) attendent des solutions d'une conception entièrement nouvelle. Nous sentons bien qu'il n'est plus question d'y reproduire cette petite église au milieu de la place du village⁹²². » Le développement fulgurant des supermarchés est aussi à l'origine d'un questionnement sur les lieux de culte à aménager éventuellement dans ces grandes surfaces de la

⁹²¹ Claude Mollard, *La cathédrale d'Évry*, Paris, Ed. Odile Jacob 1996, p. 13.

⁹²² « Quelle église pour la ville ? », *La Croix*, 25 juin 1969.

consommation. Nous nous attarderons sur la naissance de ce type d'équipement dont notre inventaire comporte un exemple de réalisation.

La question de la localisation des lieux de culte au début des années 1970 est en partie conditionnée par l'apparition des supermarchés. Le CNCE recommande : « Des « maisons d'église » peuvent être mieux situées en périphérie comme (et en proximité) des centres commerciaux, tandis que des oratoires insérés en immeubles assureraient des lieux de prière personnelle et de recueillement proches des habitants. Il paraît nécessaire de prévoir des chapelles dans les gares, les aéroports, sur les autoroutes⁹²³. »

Une table ronde sur le thème « Présence de l'Église et centres commerciaux périphériques » est organisée par le CRESR de Lille en 1970⁹²⁴. La réalité de ce nouveau type d'équipement commercial est bien connue par les responsables religieux, qui rencontrent à l'occasion de cette table ronde les acteurs les plus divers ayant à voir, de près ou de loin, avec l'implantation des centres commerciaux en périphérie des villes. La table ronde, sous l'égide du CNCE, est animée par Jean Baboulène, président du Bureau d'études et de réalisations urbaines (BERU) et réunit le maire de Creil, le doyen de Creil, plusieurs responsables de sociétés d'hypermarchés, l'architecte-urbaniste chargé de la zone de Creil, le directeur de l'office HLM de Creil. Les chiffres alors connus sont, aux dires du CRESR, « alarmants » : au 31 décembre 1969, 73 hypermarchés existaient, totalisant plus de 400 000 m² de surface de vente. 74 ouvertures sont prévues en 1970, doublant cette surface. Les intervenants de la table ronde sont clairvoyants : « On peut prévoir que cette opération aura des répercussions sociales et psychologiques sur les populations concernées. L'Église se doit d'examiner ce fait afin de nourrir sa réflexion pastorale et éventuellement éclairer les décisions à prendre. »

Le thème est également abordé par une enquête du CNCE en 1970 : « Il importe de considérer l'incontestable succès (provisoire peut-être car la civilisation actuelle bouge très vite mais il ne faut pas manquer les diverses étapes) des supermarchés géants. [...] Les marchands ont repéré de nouveaux besoins, de nouveaux circuits. Peut-être faut-il les suivre là encore (Saint-Paul suivait les bateaux des marchands). Il s'agirait donc de construire des maisons au bord des routes dans des lieux bien choisis. Il ne s'agirait pas d'y faire des églises modernes pour la messe dominicale (qui ne sera

⁹²³ AHDL CNCE Carton 4 : CENERIER, annexes à la note aux évêques, 10 novembre 1970.

⁹²⁴ AHDL CNCE Carton 4 : « Présence de l'Église et centres commerciaux périphériques », table ronde, CRESR, 2 mars 1970.

pas toujours obligatoire) mais des hauts lieux où s'installeront de puissantes personnalités dotées de moyens d'animation de groupes et de foules. On y diffusera un modèle de comportement plus qu'on ne rassemblera des pratiques hebdomadaires. Les enfants pourront y être amenés par car pour participer à des émissions et à des jeux destinés à les instruire. Jeunes et adultes y trouveront d'immenses parkings lorsqu'ils auront envie de prolonger cet enseignement par des soirées auxquelles une publicité bien faite les invitera inlassablement. On y célébrera l'Eucharistie par groupes et en foule suivant des modes qu'il faudra entièrement réinventer⁹²⁵. » Le concept de l'Église réinventée à l'heure de la consommation de masse paraît surprenant, mais n'est-il pas visionnaire, quelques trente ans avant les JMJ et les tournées mondiales du pape Jean-Paul II accueilli par des foules massées sur des parkings ou des aérodromes devant une architecture de sanctuaire éphémère ?

La présence d'églises dans des hypermarchés ne cesse de prendre de l'ampleur dans les années 1970. En 1971, quatorze projets sont plus ou moins avancés dans la région parisienne, à Velisy, Créteil, Parly. L'intérêt du clergé pour ces structures commerciales ne cessera de s'affirmer.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, un seul lieu géré par l'Église dans un lieu de passage est connu. Il s'agit du centre œcuménique La Passerelle, aménagé dans un local du centre d'affaires Euralille conçu par l'architecte Jean Nouvel dans les années 1990. Ce dernier est implanté sur la ZAC du centre international d'affaires des gares de Lille. Il s'inscrit dans le projet ambitieux de la communauté d'agglomération de Lille pour devenir une métropole internationale. Dans le cadre de la mise en service du tunnel sous la Manche et des TGV reliant Paris à Lille, Londres et Bruxelles, la communauté urbaine de Lille a désigné la Société anonyme d'économie mixte, Euralille, comme aménageur d'un grand projet urbain à vocation principalement tertiaire sur 70 hectares⁹²⁶. Le projet est soutenu par le maire de Lille, Pierre Mauroy, qui y voit un « projet régénérateur pour toute la région »⁹²⁷.

En 1990, à la demande du prêtre responsable de zone, Jean-Pierre Baietto et P. Boulrier, directeur et sous-directeur d'Euralille, acceptent de rencontrer des responsables des communautés réformée et catholique de Lille pour leur présenter le projet du

⁹²⁵ AHDL CNCE Carton 4 : note de M. Brion sur les idées-forces de l'enquête du CNCE, 1970, p. 9.

⁹²⁶ Délibération du conseil de communauté du 27 avril 1990.

⁹²⁷ « A-t-on jamais autant discuté d'un grand projet ? », *La Voix du Nord*, 1-2 avril 1990.

« Centre des gares »⁹²⁸. L'abbé Roger Duprez, à l'initiative de cette rencontre, se positionne en faveur d'une présence d'Église largement oecuménique à Euralille, non pas sous la forme d'un lieu de culte mais sous la forme d'un hall d'accueil et d'une salle silencieuse⁹²⁹. Nous reviendrons sur le concept oecuménique du lieu dans la sous-partie suivante.

En 1991, les promoteurs d'Euralille, à la demande de la municipalité lilloise, proposent à l'évêque, Mgr Vilnet, de prendre en charge un lieu de silence et d'écoute au sein de l'ensemble commercial⁹³⁰. L'évêché accepte, s'engageant à occuper les 191 m² brut de gros oeuvre qu'il a à charge d'aménager et dont il devra assurer l'entretien⁹³¹. Un bail est signé entre la société du centre commercial et l'association diocésaine de Lille en juin 1994⁹³². Une disposition exige du preneur de maintenir le local en état d'activité au moins cinq demi-journées par semaine⁹³³. Le centre commercial est ouvert à la fin de l'année.

Dans un tel lieu de passage, quel est le public visé ? Les responsables religieux ont bien pris en compte cette question dans l'élaboration du programme de La Passerelle. L'abbé Roger Duprez considère que le lieu de silence de ce qu'il appelle le « World Trade Center » est destiné à recevoir cinq types de publics : les clients, les passagers quotidiens qui transiteront par le centre commercial pour aller d'une gare à l'autre, les employés, les touristes et les hommes d'affaires⁹³⁴. Le lieu doit donc avoir des fonctions adaptées à ces différentes catégories de visiteurs. Il doit être un signal de l'existence de la dimension religieuse dans ce tout nouveau centre important de la ville, proposer une information sur la vie des communautés, un accueil et une possibilité de silence et de recueillement.

L'Église a toujours démontré une volonté déterminée d'accompagner les mutations de la société. L'urbanisation, en constante évolution depuis les Trente

⁹²⁸ SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : lettre de l'abbé Roger Duprez au conseil épiscopal, au doyenné, au conseil pastoral de zone, 9 mars 1990.

⁹²⁹ SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : note de l'abbé Roger Duprez, 1^{er} mars 1991.

⁹³⁰ SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : note manuscrite sur le projet de lieu de silence à Euralille, n.s. [abbé Roger Duprez], 3 juillet 1991.

⁹³¹ JP Lagrange, « La Croisée des chemins refuse sa délocalisation », *La Voix du Nord*, 8 octobre 1994.

⁹³² SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : bail entre la société du centre commercial Euralille et l'association diocésaine, 29 juin 1994.

⁹³³ SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : lettre de Claude Traullé à l'abbé Roger Duprez, l'abbé Bernard Bisman, Mme Françoise Delannoy, Mme Jacqueline Thomas, Mr Jean Leclerc, 16 juin 1994.

⁹³⁴ SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : note manuscrite sur le projet de lieu de silence à Euralille, n.s. [abbé Roger Duprez], 3 juillet 1991.

Glorieuses, a été à l'origine de nouveaux modes de vie et de nouveaux rapports sociaux que le clergé s'est efforcé d'analyser et de comprendre pour s'y adapter au mieux. L'insertion de lieux de culte dans les zones de passage tels que les gares, les aéroports ou les centres commerciaux témoigne de cet effort permanent. Le centre La Passerelle à Euralille est l'un des derniers avatars connus de l'adaptation de la présence d'Église au monde moderne, sous une forme inédite et selon un fonctionnement nouveau.

- Des lieux œcuméniques

La construction de lieux de culte entre 1971 et 2000 dans le Nord-Pas-de-Calais intègre, outre les conceptions nouvelles de la pastorale, les nécessités de l'œcuménisme. Précisons les principaux moments du développement de l'œcuménisme en France, puis voyons comment il a été interprété dans notre région d'étude et à quelles structures il a donné naissance.

Le mouvement œcuménique a pour objectif de restaurer l'unité de l'Église du Christ que les controverses dogmatiques et les conjonctures historiques ont écartelée en confessions rivales⁹³⁵. Plusieurs papes font, au cours du XIX^e siècle, des tentatives de rapprochement avec les Églises orientales. C'est avant la Première Guerre mondiale que le mouvement œcuménique s'esquisse véritablement, lors de la première conférence missionnaire mondiale, tenue à Edimbourg en 1910⁹³⁶. A partir des années 1950, le rapprochement entre confessions chrétiennes ou « chrétiens séparés » s'opère largement. Depuis le concile Vatican II, bien des difficultés et des méfiances réciproques se trouvent aplanies aussi bien entre catholicisme et anglicanisme qu'entre le Saint-Siège et le patriarcat de Constantinople. Le concile promeut en effet l'œcuménisme par le décret *Unitatis redintegratio*. L'œcuménisme se concrétise au niveau local par l'organisation de rencontres paroissiales, de liturgies interconfessionnelles.

Par suite, des lieux adaptés à ce type de rencontres sont imaginés. Les premières expériences menées donnent naissance, à la fin des années 1960, au centre Saint-Marc à Grenoble, à celui de la station de Chamrousse, et à celui de Maurepas, dans les Yvelines. Outre la volonté de permettre un rapprochement entre les différentes confessions, l'ouverture de tels lieux peut avoir des retombées économiques

⁹³⁵ Paul Gerbod, *L'Europe culturelle et religieuse de 1815 à nos jours*, Paris, PUF, Nouvelle Clio, 1^{ère} ed. 1977, rééd. mise à jour, 1989, p. 231.

⁹³⁶ Idem, p. 233.

intéressantes pour les institutions religieuses. Certaines recherches sont ainsi motivées par la réduction des moyens financiers et humains. L'exemple le plus original et en un certain sens visionnaire, est celui d'un groupe de prêtres, pasteurs et laïcs protestants et catholiques qui entreprennent une recherche concernant les équipements pour une ville de 120 000 habitants à côté d'Amsterdam. Leur recherche vise à essayer de dépasser les parallélismes confessionnels ou autres qui multiplient les équipements dans toutes les fonctions : culturelle, culturelle, sanitaire, sportive, scolaire. Ils émettent l'hypothèse d'équipements ouverts à tous, supprimant les doubles emplois et plus économiques⁹³⁷.

Dans les faits, en France, peu de centres œcuméniques sont créés⁹³⁸. Avec ses deux centres ouverts en 1983 puis 1994, le diocèse de Lille fait figure de promoteur actif de lieux ouverts à la fois aux catholiques et aux protestants, même si l'expérience est parfois difficile à pérenniser. Le premier lieu en question est un équipement du centre ville de Villeneuve-d'Ascq, la Croisée des Chemins. Le second est le lieu de silence La Passerelle à Euralille. Nous verrons quelles ont été les lignes directrices qui ont guidé les promoteurs de ces lieux, comment les contacts ont été pris entre les différentes confessions et quelles sont les ambitions pastorales portées par ces projets.

Lors des premières réunions d'information concernant la présence d'Église à Villeneuve-d'Ascq, il est question d'envisager une « option œcuménique »⁹³⁹. Lorsque l'implantation d'un lieu de culte est envisagée au centre ville, rien ne laisse pourtant présager de l'occupation des lieux par différentes communautés. En 1972, une réunion de l'Église réformée est organisée et les recherches au plan œcuménique démarrent⁹⁴⁰. Malgré cela, lors de la rencontre suivante entre les responsables chargés par l'évêché de l'équipement culturel, la perspective œcuménique s'estompe⁹⁴¹. Trois ans plus tard, un journal local mentionne le projet du centre ville, dont on ne « connaît encore ni le dessin, ni l'orientation »⁹⁴².

Ce n'est qu'en 1979 qu'une commission préparatoire pour la création d'un « lieu d'animation chrétienne et de rencontres œcuméniques au centre-ville de Villeneuve-

⁹³⁷ AHDL CNCE Carton 4 : compte rendu de la réunion du groupe directeur du CENERIER, 6 avril 1970.

⁹³⁸ Franck Debié et Pierre Vérot, op. cit., p. 317. Les auteurs citent en tout les deux centres du diocèse de Grenoble, celui de Maurepas et celui de Bouc-Bel-Air, entre Aix et Marseille, une initiative privée.

⁹³⁹ AHDL 4 F 410 : CRESR, « Chronologie Lille-Est », 14 avril 1977, p. 3.

⁹⁴⁰ AHDL 4 F 410 : CRESR, « Chronologie Lille-Est », 14 avril 1977, p. 5 : réunion de l'Église réformée, 24 février 1972.

⁹⁴¹ AHDL 4 F 410 : CRESR, « Chronologie Lille-Est », 14 avril 1977, p. 5 : rencontre entre MM. Honoré et Traullé, 24 mars 1972.

⁹⁴² « A Villeneuve-d'Ascq, « construire » l'Église... », *La Voix du Nord*, 29 novembre 1975.

d'Ascq » est mise en place⁹⁴³. A partir du début de l'année 1982 le projet est bien engagé : la question de l'aménagement intérieur du sanctuaire est discutée par les représentants des Églises catholique et réformée⁹⁴⁴. Le centre œcuménique de Villeneuve-d'Ascq se veut novateur dans sa conception, ambitieux dans ses objectifs : « Presque unique en France, il épouse notre époque et veut œuvrer à l'ouverture entre croyants des différentes confessions chrétiennes ainsi qu'au dialogue avec les autres confessions et les non croyants⁹⁴⁵. »

Le fonctionnement du centre, baptisé « La Croisée des Chemins », est fixé par un protocole d'accord entre le diocèse de Lille et les conseils presbytéraux de l'Église réformée de France à Lille en 1982 pour trois ans⁹⁴⁶. Le « centre œcuménique d'animation chrétienne » fonctionne sous couverture globale de l'association diocésaine. L'animation et la gestion du centre sont confiées à une équipe animatrice de huit à dix membres catholiques et protestants. Les ressources doivent être assurées par la participation des « usagers », des subventions du diocèse, du secteur pastoral catholique, de l'Église réformée de France et des dons. S'il est vrai que le diocèse de Lille a assumé seul le coût de la construction du centre œcuménique, les frais de fonctionnement sont partagés⁹⁴⁷.

Mais bientôt, des difficultés de financement se font sentir, imposant au diocèse, propriétaire des lieux, de se poser la question du devenir de cet équipement : « Tel un symbole d'une Église en marche s'est ouvert au cœur d'une ville neuve un lieu d'accueil, de réflexion, de prière et d'œcuménisme [...]. Mais l'équipement coûte cher. L'évêque dès lors le remet en cause, envisage toutes les hypothèses y compris celle de sa mise en vente.⁹⁴⁸ » La solution finalement retenue est d'envisager une plus grande souplesse de fonctionnement. Le protocole renouvelé en 1988 inscrit la possibilité d'utiliser les locaux séparément pour des activités propres aux communautés catholique et réformée⁹⁴⁹. Toutefois, en 1995, le centre La Croisée des Chemins est fermé, au profit du local œcuménique du complexe Euralille. Dès 1993, la perspective du transfert

⁹⁴³ AHDL 6 L 410 : « Création d'un lieu d'animation chrétienne et de rencontres œcuméniques au centre-ville de Villeneuve-d'Ascq », tract, 2 décembre 1979.

⁹⁴⁴ AHDL 4 C 410 : compte rendu de réunion de la commission centre œcuménique, 15 janvier 1982.

⁹⁴⁵ AHDL 4 F 410 : *Lettre des amis de La Croisée des Chemins*, association loi 1901, s.d.

⁹⁴⁶ AHDL 4 C 410 : protocole d'accord entre le diocèse de Lille et les conseils presbytéraux de l'Église réformée de France à Lille concernant le centre d'animation de Villeneuve-d'Ascq, 22 avril 1982.

⁹⁴⁷ Marie Lecomte Chantoiseau, « Quand les Églises s'adaptent à une ville nouvelle, La Croisée des Chemins à Villeneuve-d'Ascq », mémoire de licence, UV de méthodologie d'histoire politique et religieuse, sous la direction de M. Michel, université de Lille 3, p. 15.

⁹⁴⁸ « La Croisée des Chemins négocie un virage délicat », *Nord Eclair*, 19 mai 1987.

⁹⁴⁹ AHDL 4 F 410 : *La Croisée des Chemins*, bulletin n° 7, septembre 1988.

progressif et partiel des activités de la Croisée des Chemins vers Euralille était envisagée⁹⁵⁰.

C'est alors le lieu La Passerelle qui prend le relais de l'action du centre œcuménique de Villeneuve-d'Ascq. La plaquette actuelle de présentation de La Passerelle décrit ce local comme un « lieu de silence et d'écoute, ouvert à tous, en toute liberté » qui « veut introduire la spiritualité au cœur d'Euralille et montrer qu'elle se conjugue avec la modernité »⁹⁵¹. À Euralille, le lieu de recueillement est envisagé dès le début du projet comme un centre œcuménique. L'évêque se prononce lui-même en faveur d'un lieu modulable dont la plus grande partie serait neutre et pourrait être tantôt à usage catholique, tantôt à usage protestant, mais qui réserve un petit lieu exclusif à chaque religion⁹⁵².

Des contacts sont établis par le prêtre chargé du projet avec les autres communautés religieuses⁹⁵³. Les protestants se disent prêts à collaborer à la prise en charge du lieu. Les juifs se montrent désireux de participer à ce type d'action mais leur communauté étant très peu nombreuse, ils ne peuvent s'engager dans le projet d'Euralille. En ce qui concerne les musulmans, il s'avère difficile de trouver un interlocuteur car les communautés sont très séparées par nationalités. Le seul responsable rencontré se montre intéressé mais exige un lieu de prière distinct pour les musulmans. À l'issue de ses différents entretiens, l'abbé Duprez propose de commencer par une association de chrétiens ouverts aux autres religions⁹⁵⁴.

L'œcuménisme progresse lentement après le concile Vatican II. Si des actions entre les différentes communautés chrétiennes sont entreprises régulièrement, la construction, l'aménagement ou la gestion de lieux de culte en commun s'avèrent plus rares. Dans le diocèse de Lille, l'œcuménisme est considérée comme une voie possible du renouveau de l'Église, particulièrement souhaitable dans des contextes nouveaux. Des lieux œcuméniques sont aménagés, d'abord au centre-ville de Villeneuve-d'Ascq, puis dans le centre commercial d'Euralille. L'un remplaçant l'autre, on peut penser que l'expérience ne fut pas un succès. Mais la faute n'en revient certainement pas aux seuls

⁹⁵⁰ SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : notes prises par l'abbé Duprez lors de la rencontre avec Mgr Vilnet, 9 septembre 1993.

⁹⁵¹ Plaquette de présentation du lieu de silence et d'écoute La Passerelle, distribué sur place.

⁹⁵² SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : compte rendu de réunion, 5 avril 1991.

⁹⁵³ SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : note manuscrite sur le projet de lieu de silence à Euralille, n.s. [abbé Roger Duprez], 3 juillet 1991.

⁹⁵⁴ SI diocèse de Lille Euralille La Passerelle : lettre de l'abbé Roger Duprez, responsable pastoral de la ville Lille à Bruno Colcombet, Espace Promotion, 5 juillet 1991.

animateurs de La Croisée des Chemins. En effet, cet échec tient aussi au fait que le centre de la ville nouvelle ne devint jamais le lieu de vie et d'animation imaginé par les urbanistes. Une autre architecture du lieu de culte aurait-elle pu contribuer à donner une identité plus forte au centre-ville, comme ce fut le cas à Évry ? Nous en débattons dans le chapitre sur les réalisations.

Après 1971, le nombre des constructions d'églises s'effondre, dans les diocèses du Nord-Pas-de-Calais comme partout en France. Mais il reste quelques chantiers à mener. En effet, même si la plupart des quartiers sont fournis en lieux de culte, il en reste à équiper. Nous n'avons pas exposé ici les conditions de la commande semblables à celles connues pendant les Trente Glorieuses. Par contre, des besoins nouveaux et variés se font sentir. Forts de leur organisation et s'appuyant sur les nombreuses études sociologiques et pastorales, les diocèses y répondent avec détermination.

Celui de Lille est confronté à de nouvelles données inédites dans la région : la création d'une ville nouvelle à Lille-Est et l'opération gigantesque du centre d'affaires internationales Euralille. Les évêques et le clergé s'engagent à assurer une présence d'Église dans ces réalisations. Elle est d'ailleurs souhaitée par les pouvoirs publics, équipement public d'aménagement dans un cas, mairie et société mixte d'aménagement de l'autre. Particulièrement sensibles à l'évolution de la pastorale, les responsables religieux mettent en place des projets auxquels la population est conviée à participer, réfléchissent aux modes de présence à adopter, s'associent de nombreux laïcs. En lien étroit avec les aménageurs, ils choisiront pour Villeneuve-d'Ascq un équipement modeste éclaté par quartier, privilégiant toutefois une image signifiante du lieu de culte en centre-ville. À Euralille, le lieu imaginé n'est pas à proprement parler un lieu de culte mais un lieu de rencontre œcuménique, ouvert au dialogue interreligieux.

b) Reconstruire/achever

Numériquement plus importantes que les constructions nouvelles, les reconstructions d'églises financées par les diocèses dans le Nord-Pas-de-Calais illustrent elles aussi la volonté de l'Église de participer à la vie du monde moderne⁹⁵⁵. Plusieurs églises diocésaines, devenues vétustes ou détruites par accident, doivent être reconstruites. Loin des pensées souvent nostalgiques qui guidaient les affectataires des

⁹⁵⁵ De 1971 à 2000, 19 églises nouvelles sont élevées tandis que 30 églises sont reconstruites.

lieux de culte lors des reconstructions succédant aux guerres, l'idée généralement acceptée par le clergé dans ces cas, est de profiter de l'occasion pour adapter l'église aux nouvelles nécessités du culte et aux nouvelles conceptions pastorales, et de limiter les frais de construction et d'entretien. Cette attitude est confirmée par les différents cas d'aménagement de locaux d'origines diverses, imaginés afin d'éviter des coûts de construction importants.

Qu'il s'agisse de reconstruire ou d'achever, l'heure est à l'innovation. Un chantier exceptionnel en rend compte : celui de l'achèvement de la cathédrale. Inauguré à la veille de l'an 2000, ce chantier clôt plus d'un siècle d'efforts pour doter enfin le diocèse de Lille de son église. Sans entrer dans les détails de la construction proprement dite, qui sera traitée dans le chapitre suivant, nous envisagerons les enjeux symboliques d'un tel chantier.

- La Commission des églises de Roubaix

Le problème du devenir des églises vétustes se présente dès les années 1950 dans le diocèse de Lille. Outre les reconstructions d'églises et les constructions d'églises nouvelles, cet autre versant de la gestion du patrimoine immobilier fait alors son apparition. En tant qu'affectataire, l'Église est sollicitée par les communes au sujet de la réparation, voire de la reconstruction, des églises anciennes. À Roubaix, le diocèse met en place une organisation chargée de ces problèmes spécifiques. Si l'activité de la Commission des églises de Roubaix sort du cadre chronologique de cette partie, elle doit être présentée ici car elle préfigure les arrangements entre propriétaires et affectataires qui se multiplieront quelques années plus tard à l'occasion des nombreuses démolitions-reconstructions d'églises communales.

La Commission des églises de Roubaix (CER) est créée en conséquence des difficultés éprouvées par les pouvoirs publics à entretenir le patrimoine culturel de la ville. C'est en effet le maire de Roubaix qui alerte l'évêché, dès le début de l'année 1958, sur la situation matérielle des églises de Roubaix, propriétés communales, et la charge qu'elles représentent pour la ville⁹⁵⁶. Les églises de Roubaix comptent neuf propriétés communales et huit propriétés de l'association diocésaine.

⁹⁵⁶ AHDL P 291 : lettre du chanoine Carette au maire de Roubaix, 30 juin 1959.

Pour remédier à ces problèmes, le Cardinal Liénart décide, en 1959, la création à Roubaix d'un comité composé de laïcs dont les buts sont les suivants⁹⁵⁷ :

- 1) Décharger MM. les curés des besognes matérielles qui ne sont pas spécialement de leur compétence.
- 2) De collaborer efficacement, avec les services municipaux et ceux de l'évêché, pour tout ce qui touche aux églises et bâtiments paroissiaux des paroisses de Roubaix.

En échange d'être libérées des sujétions matérielles, les paroisses sont tenues de cotiser, chaque année, à une caisse de péréquation inter-paroissiale, gérée par la Commission des églises de Roubaix. En contrepartie, la commission règle l'exécution des travaux de toute nature, voire même les acquisitions éventuelles, suivant un programme rationnel, commandé par l'urgence des besoins, et les moyens financiers dont elle pourra disposer. Le chanoine Deroubaix est le représentant permanent de l'évêché au sein de la commission.

La Commission des églises de Roubaix est constituée des plus éminents citoyens de la cité, parmi lesquels : Joseph Cafler, Antoine Mulliez, Fernand Lepoutre, Daniel Tiberghien, Gaston Vandroy, M. Meeschaert⁹⁵⁸. Ils ont pour rôle de représenter l'association diocésaine et les paroisses auprès des pouvoirs publics, et particulièrement auprès de la ville, pour toute décision de réparation ou de transformation aux édifices cultuels de Roubaix. Leur première mission est d'établir le détail des travaux indispensables pour chaque église puis de recueillir auprès du curé les données des problèmes afin de décider d'un ordre d'urgence des interventions.

Une convention est signée le 11 décembre 1959 entre la commission et la ville de Roubaix, prévoyant la participation des paroisses pour les travaux de grosse réparation et d'entretien des églises communales, à hauteur de 30 % du coût des réalisations.

Si les curés approuvent de manière générale cette union de tous pour le support d'une telle charge, certains se sentent aussi écrasés par la nouvelle participation financière demandée à leur paroisse. C'est bien tout le problème que la commission doit résoudre avec délicatesse. Elle insiste, dans son bilan des premières activités menées, sur la nécessité d'en finir avec l'individualisme des paroisses : « Il serait effectivement

⁹⁵⁷ AHDL P 291: note du Cardinal à lire en chaire, 19 juillet 1960.

⁹⁵⁸ « Mgr Pruvost, vicaire général, a béni hier la nouvelle église du Saint-Sépulcre. Le cardinal Liénart vient aujourd'hui consacrer l'autel », *La Voix du Nord*, 23-24 décembre 1962.

impensable qu'une paroisse plus favorisée dans ses ressources songeât, par exemple, à entreprendre des embellissements plus ou moins somptueux, ou à entreprendre encore des constructions surrogatoires qui peuvent attendre, dans le moment que les toitures de certaines pauvres sont entièrement à refaire, tant pour obtenir la mise hors d'eau, que pour assurer la sécurité des fidèles⁹⁵⁹ ! » La caisse de péréquation inter-paroissiale est donc alimentée par les cotisations de chaque paroisse dont le montant, en accord avec la chancellerie, est fixé en fonction des possibilités de chacune d'elles. Elles varient entre 150 000 à 1 200 000 anciens francs et donnent un total annuel de 7 500 000 anciens francs. Certaines paroisses émettent cependant des difficultés à participer à cette caisse au principe solidaire.

Dans le but d'alléger les charges des paroisses, la commission s'emploie à recenser les bâtiments paroissiaux et à proposer un regroupement des salles d'œuvre pour leur utilisation rationnelle, sur un plan inter-paroissial. Elle espère ainsi réaliser des locations ou des ventes des bâtiments non utilisés⁹⁶⁰.

Pour le financement des travaux, la commission entend demander le concours des entreprises industrielles de la ville, sous forme de prêts remboursables par tranches annuelles de 5 %.

Le premier chantier du CER est l'église Saint-Sépulcre de Roubaix, à reconstruire entièrement. Pour remplacer l'ancienne église, la commune et l'association diocésaine décident d'allier leurs efforts. Le maire, régulièrement sollicité pour des travaux de réparation à l'église, demande au préfet si un tel projet est susceptible de recevoir son approbation et celle du ministre : « Pour éviter ces coûteuses et continuelles dépenses d'entretien, mon administration s'est déclarée favorable à une proposition de reconstruction de cette église présentée par les représentants de l'évêché de Lille. [...] Un édifice moderne embellirait le quartier et, pour nos finances, des dépenses importantes d'entretien seraient écartées pendant une période de 25 à 30 ans⁹⁶¹. »

La démolition-reconstruction de l'église de 1875 est décidée par le conseil municipal dans sa séance du 25 janvier 1960. La mairie de Roubaix assure une participation forfaitaire de 300 000 francs, la paroisse apporte les 550 000 francs restant.

⁹⁵⁹ AHDL P 291 : « Faudra-t-il fermer certaines églises de Roubaix ? », appel à contribution, janvier 1964, p. 2.

⁹⁶⁰ AHDL P 291 : « Rapport de la Commission des églises de Roubaix sur ses activités depuis sa fondation (1960) », avril 1962.

⁹⁶¹ AHDL P 305 : lettre de M. Morjean, maire de Roubaix, au préfet du Nord, 20 novembre 1958.

Les propositions au concours d'architecture pour la reconstruction de l'église Saint-Sépulcre sont soumises à un jury composé de quatre ecclésiastiques et de quatre membres de l'administration municipale, en plus des membres de la Commission des églises de Roubaix et de deux architectes désignés par le président de l'Ordre régional des architectes.

Les indemnités de dommages de guerre de l'église Saint-Sépulcre, que les services municipaux avaient laissé forclore font également l'objet d'un partage. C'est grâce à l'action tenace et persévérante du chanoine Deroubaix que le dossier obtient un reclassement. Le maire et la commission conviennent donc de répartir équitablement les fonds correspondants entre ville et commission⁹⁶². A l'issue de rudes négociations, la ville assure la réfection des trottoirs autour de la nouvelle église et la plantation du square de l'abside tandis que la commission prend en charge l'aménagement du parvis et l'entretien et les réparations de l'installation de chauffage par le sol.

La commission satisfait aussi la demande de la mairie sur un autre plan, qui dépasse les simples arrangements financiers pour se mêler de politique. Il s'agit de la question de la maîtrise d'ouvrage, mettant mal à l'aise le maire de la ville, surtout vis-à-vis de certains membres du conseil municipal. S'agissant d'une église communale, il est normal que la ville prenne la direction des travaux. « Cependant, au cours d'une très cordiale entrevue, à la demande discrète mais insistante de M. Clerambeaux, dans le but d'éviter toute difficulté politique au sein du conseil municipal, nous avons accepté dans un but de collaboration amicale d'être maître d'ouvrage, sachant fort bien que cela nous coûterait très, très cher⁹⁶³. »

À Lille existe une organisation similaire : le Comité lillois d'entretien des bâtiments du culte, constitué en 1964, composé lui aussi de laïcs. Il est créé compte tenu de l'état inquiétant des églises de la ville de Lille. Le comité prend en charge le problème sous ses deux aspects : technique (détermination des urgences, surveillance des travaux) et financier (sur les 25 églises de la ville, l'entretien des trois classées au titre des Monuments historiques n'incombe pas au culte, 12 font partie du domaine municipal dont 50 % des frais d'entretien sont à la charge du culte et 10 sont entièrement à la charge du comité)⁹⁶⁴.

⁹⁶² AHDL P 291 : lettre de Joseph Cafler au chanoine Carette, 22 novembre 1960.

⁹⁶³ AHDL P 291 : Note de la CER pour M. Guetemme, secrétaire général de la mairie de Roubaix, juillet 1968.

⁹⁶⁴ AHDL P 291 : tract du Comité lillois d'entretien des bâtiments du culte, « Eglises de Lille S.O.S. », 27 février 1966.

Le problème de l'entretien des édifices religieux anciens est traité par le diocèse de Lille comme une question indépendante de sa politique de construction de nouveaux lieux de culte. Des commissions spécialisées de laïcs sont les interlocutrices des pouvoirs publics pour les cas précis d'entretien d'églises anciennes. Bien qu'il ne fasse pas l'objet de quête supplémentaire, le coût de l'entretien des bâtiments culturels anciens vient probablement grever le budget des Chantiers.

Que penser du désengagement des pouvoirs publics légalement responsables de l'entretien des églises antérieures à 1905 ? Faut-il y voir des difficultés financières réelles pour les communes ou constater un assouplissement dans l'interprétation de la loi de Séparation des Églises et de l'État ? Au vu de la situation dans les diocèses du Nord-Pas-de-Calais, on peut sans doute penser que le dialogue renoué entre institution religieuse et pouvoirs publics au sujet des constructions nouvelles a favorisé un climat d'entente et incité les communes à se tourner vers l'évêché pour la question de l'entretien des églises anciennes. Le cas du transfert de la maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction de l'église Saint-Sépulcre à Roubaix en dit long sur les arrangements, rendus possible dans ce climat de dialogue, entre pouvoirs laïcs et ecclésiastiques.

- Reconstruire/réhabiliter

Le besoin de reconstruire des églises vétustes augmente au cours des années. Les premières églises construites par les associations diocésaines après la loi de séparation atteignent, dans la période 1971-2000, près d'un siècle d'existence. Certaines, victimes d'incendies ou de tempêtes, d'autres d'effondrements de terrain, d'autres encore de la mauvaise qualité des matériaux mis en œuvre lors de leur construction, doivent être reconstruites. Tous les projets établis dans ce cadre font l'objet d'un cahier des charges orienté sur l'économie des moyens, le renouvellement de l'image de l'Église et la fonctionnalité du lieu. Les mentalités ont beaucoup évolué depuis la reconstruction d'après-guerre puisque aucune reconstruction n'affecte de ressembler à l'ancienne église.

Il faut dire que le concile Vatican II, imposant la rénovation de l'aménagement liturgique des églises anciennes, a contribué à bousculer les esprits attachés à une image figée du patrimoine religieux. Il a même provoqué des réactions assez radicales, allant jusqu'au vandalisme dans certaines églises. Certains se sont posés, à cette occasion, la question de la reconstruction des églises inadaptées. À la fin des années 1960 par

exemple, l'auteur d'un article du journal *La Croix* se positionne en faveur de l'adaptation des églises à la liturgie actuelle. « Notre esprit, écrit-il, conservateur sans discrimination, est une des causes de l'échec de la rénovation urbaine. Aussi, la ville d'aujourd'hui inadaptée à nos conditions de vie, ne rend pas les services que tout citoyen est en droit d'attendre. Ne commettons pas la même erreur dans nos églises. Acceptons la transformation de l'espace intérieur, quand bien même nous y serions sentimentalement attachés. [...] Si l'église n'a aucune valeur, [...] pourquoi la conserver ? Mieux vaut envisager sa démolition et l'exploitation du terrain afin d'aider à l'édification d'une nouvelle église⁹⁶⁵. »

C'est dans cette lignée que s'inscrivent les opérations de reconstruction des églises dans les trois dernières décennies du XX^e siècle. En effet, tous les nouveaux lieux de culte accusent une rupture nette avec les bâtiments préexistants. Nonobstant l'attachement sentimental aux anciennes églises, curés et comités paroissiaux privilégient la nouveauté, en ce qu'elle correspond mieux à leurs besoins. Comme l'analyse dans sa thèse la sociologue Marie-Thérèse Findji, monument religieux et lieu de culte correspondent à deux logiques architecturales différentes : « Construire un monument religieux – qui s'impose comme un symbole – ou un lieu de réunion des chrétiens, cela ne peut être considéré comme synonyme désormais ; cela relève de deux logiques⁹⁶⁶. »

Dans le même souci de réduire les coûts de leur politique immobilière tout en édifiant des lieux de culte correspondant aux conceptions pastorales du temps, les diocèses entreprennent des reconversions de bâtiments commerciaux ou d'habitation. Certains de ces locaux aménagés appartiennent aux associations diocésaines, d'autres sont achetés à des entreprises ou des particuliers. Dans les années 1990, ce type de lieux de culte se multiplie. L'Église occupe sans complexe des locaux d'une grande banalité, aménagés avec la plus grande économie.

Pour sa part, l'Église ne rechigne pas à reconvertir elle-même des bâtiments conçus à l'origine pour un tout autre usage, en lieu de culte. Elle y trouve le moyen de s'implanter dans les quartiers à moindre frais tout en mettant en application certaines conceptions de la pastorale que nous avons déjà développées, selon lesquelles l'Église du XX^e siècle doit s'inspirer de celle des premiers chrétiens qui utilisaient les bâtiments

⁹⁶⁵ « Quelle église pour la ville ? », *La Croix*, 25 juin 1969.

⁹⁶⁶ Marie-Thérèse Findji, *Images et fonctions du bâtiment-église dans une typologie de la population urbaine française*, Thèse de doctorat de sociologie, Paris, EPHE, 6^e section, 1970.

de rassemblement profanes. Cette attitude n'est pas spécifique à une région, ni à une confession. Bernard Reymond cite plusieurs édifices à caractère profane de sa connaissance transformés en temples ou en églises : le temple de la place du Change, dans la vieille ville de Lyon, est aménagé dans une ancienne bourse au change ; à Jouxens, près de Lausanne, une ancienne porcherie a été adaptée aux besoins du culte⁹⁶⁷.

Nous étudierons dans le chapitre suivant les modalités de l'aménagement de ce type de lieux de culte.

- Achèvement de la cathédrale de Lille

Ce n'est qu'à la veille du troisième millénaire que la façade de la cathédrale de Lille est enfin en projet. Nous ne voulons pas ici dresser l'inventaire des projets proposés, réservant l'étude de l'achèvement de la cathédrale pour le chapitre sur les réalisations. Nous entendons plutôt exposer les enjeux d'un tel chantier, ses implications pour l'Église et pour la ville de Lille, et au-delà des institutions, pour les autres acteurs, tels que population et aménageurs immobiliers.

L'inachèvement était devenu pour ainsi dire une caractéristique de la cathédrale de Lille. Il est d'ailleurs parfois perçu comme un état qualificatif d'un édifice, symbolique de la pérennité de l'entreprise. Il faut citer à cet égard le cas exceptionnel de l'église de la Sagrada Família de Barcelone. Malgré l'inachèvement de l'église d'Antoni Gaudi, les Barcelonais se sont appropriés ses clochers et en ont fait les symboles de la ville. Le chantier, toujours en cours après plus d'un siècle de travaux, s'inscrit dans la grande tradition des bâtisseurs de cathédrale du Moyen Âge : il est l'œuvre de plusieurs générations et personnifie dans la durée la vie et le développement de la cité. Mais l'inachèvement de l'église est lié à Barcelone à l'envergure du projet, aux méthodes de travail de l'architecte Gaudi et au type de financement de la Sagrada Família (uniquement des dons car elle est une église expiatoire).

Le chantier commencé à Lille en 1856 a connu plusieurs phases, au cours desquelles l'édifice s'est lentement élevé sans jamais avoir de façade. L'achèvement de la cathédrale de Lille peut-il être rapproché de ces chantiers du XIX^e siècle à Bayonne, Clermont, Quimper ou Nantes, sous-tendus par la conception d'un mythique âge

⁹⁶⁷ Bernard Reymond, *L'architecture religieuse des protestants*, op. cit., p.246.

médiéval ? L'idée selon laquelle la société participait de génération en génération à l'élévation d'un monument qui était alors considéré comme l'expression terrestre du Beau et du Vrai, justifiait alors l'inachèvement : « Forme parachevée de la société terrestre dans ses aspirations culturelles, politiques et sociales, signe de perfection, la cathédrale ne saurait être achevée⁹⁶⁸. »

Que recouvre à Lille la volonté des évêques de la seconde moitié du XX^e siècle de voir aboutir le chantier ? Il nous semble que l'achèvement de la cathédrale de ce jeune diocèse, créé en 1913 sur le territoire de l'ancien diocèse de Cambrai, représente en quelque sorte la phase d'accomplissement de la création du diocèse.

La volonté des évêques successifs du diocèse de Lille de la seconde moitié du XX^e siècle d'achever le chantier-phare du diocèse, peut-il être considéré comme la volonté d'une reconquête religieuse ? Si on le rapproche d'autres chantiers de ce type réalisés en France, tout laisse à penser que l'évêché voulait faire du chantier de la cathédrale un exemple moteur, symbole de l'activité missionnaire des prêtres du diocèse. On peut, par exemple, surtout dans les conditions des années de guerre, comparer le diocèse de Lille, occupé par le chantier de la Treille, au peuple chrétien et à l'institution ecclésiastique, que l'on a vu, « dans le pauvre diocèse de Limoges, achever par le moyen de sommes considérables un projet de construction interrompu depuis des siècles⁹⁶⁹. »

A Lille, dès les années 1940, l'évêché veut en finir avec le chantier de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille. Cette dernière continue à s'élever en dépit des circonstances, jusqu'à ne plus manquer que d'une façade. Après quelques tergiversations autour d'une construction provisoire, tout s'accélère à près d'un siècle du début des travaux. La position de l'évêché est alors soumise à des considérations économiques. En 1984, le conseil épiscopal envisage en effet des solutions radicales pour le devenir de la cathédrale. L'objectif est de se débarrasser d'un poids financier trop lourd pour le diocèse, en impliquant soit la mairie, soit le département⁹⁷⁰. En effet, le conseil épiscopal envisage d'engager des pourparlers avec la mairie au sujet d'une opération immobilière qui pourrait intégrer la cathédrale. Dans cette éventualité, la façade pourrait être définitivement condamnée. L'autre hypothèse avancée est celle de

⁹⁶⁸ Eugène Ollivier, « La cathédrale de la Révolution à nos jours », *Monuments historiques*, n° 153, octobre 1987, p. 21.

⁹⁶⁹ Eugène Ollivier, « La cathédrale de la Révolution à nos jours », *Monuments historiques*, n° 153, octobre 1987, p. 18.

⁹⁷⁰ AHDL 5R Projet façade Ouest (1984-89) : lettre de l'abbé Haverland au chanoine Ghesquières, 17 octobre 1984.

faire don de l'édifice au département pour le franc symbolique, avec le doute que les gens réagissent de manière négative. À quelques semaines de ces réflexions, le chanoine Carette est invité par l'homme d'affaires Jacques-Yves Mulliez à la réunion de la commission qui s'est constituée pour l'aménagement du secteur de la centrale des œuvres et de la Treille. Monsieur Mulliez a proposé que les membres du comité directeur de l'œuvre de la cathédrale, en charge de la réalisation des travaux, intègrent sa commission car la réalisation de la façade et l'aménagement des environs sont liés⁹⁷¹. De nombreux projets verront le jour avant le lancement de celui de l'architecte lillois Pierre-Louis Carlier.

Il est vrai qu'outre le projet architectural, l'achèvement de la cathédrale s'inscrit dans un projet urbain. Intimement liée au secteur dit du « Vieux-Lille », Notre-Dame-de-la-Treille a incontestablement un rôle à jouer dans sa réhabilitation. Dans le contexte de redécouverte du tissu urbain médiéval, période à laquelle se référait explicitement l'architecture néogothique de l'édifice, comment son parvis a-t-il été conçu⁹⁷² ?

Pour l'architecte Bernard Huet, c'est le XIX^e siècle qui a modifié l'appréhension de la cathédrale dans l'espace, qui en a fait un objet « à part » de la cité⁹⁷³. Ces édifices ont alors été dégagés et ont perdu un certain rapport d'échelle immédiat avec leur environnement. L'architecte souligne la difficulté rencontrée pour imposer des projets de rétrécissement des parvis, tels que celui de la construction d'une chambre de commerce face à la cathédrale de Bourges⁹⁷⁴, ou celui de Reims où la proposition de reconstitution de l'espace antérieur a été rejetée par les habitants. De même à Lille, le parvis de la cathédrale est resté dégagé. Un espace qui devait être construit le long de la façade sud a même été aménagé en parc urbain. Seule la voie qui longe le côté nord de l'édifice est occupée par des appartements et des magasins qui tendent à créer une animation commerciale autour de l'édifice.

La façade de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille fut inaugurée à la fin de l'année 1999. L'évêque de Lille qui vit enfin l'achèvement de la façade souligna à quel point la cathédrale est le reflet des événements et des réflexions qui ont marqué le chantier : « La cathédrale est le témoin architectural de ces époques de foi, comme elle

⁹⁷¹ AHDL 5R Projet façade Ouest (1984-89) : lettre du chanoine Carette à Mgr Vilnet, 2 décembre 1984.

⁹⁷² L'intitulé du concours pour la cathédrale de Lille stipulait : « Le style du monument devra rappeler les belles constructions à la fois simples et imposantes de la première moitié du XIII^e siècle », première page du concours, 1854, reproduite dans Frédéric Vienne (dir.), *Notre-Dame de la Treille*, op. cit., p. 69.

⁹⁷³ Bernard Huet, « Meurtre près de la cathédrale », *Monuments historiques*, n° 153, octobre 1987, p. 25.

⁹⁷⁴ Idem, p. 28.

porte la marque des blessures ou des ambitions techniques des siècles. Elle révèle même nos fragilités et la faiblesse de nos constructions⁹⁷⁵. »

La question de l'achèvement de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille est restée vive tout au long du XX^e siècle. Église du diocèse de Lille à partir de 1913, elle a représenté pour les évêques successifs l'identification de leur zone pastorale, le symbole de la vie apostolique du diocèse de Lille. Parallèlement aux nombreux chantiers de reconstruction et de construction d'églises dans le diocèse, et en dépit des difficultés financières et techniques rencontrées, la cathédrale a continué à s'élever et sa façade a été achevée à quelques jours de l'an 2000.

c) Gérer

La politique immobilière des diocèses à la fin du XX^e siècle consiste avant tout à gérer un patrimoine abondant et coûteux à entretenir. Outre les églises leur appartenant, les diocèses des régions minières se voient confrontés à un problème spécifique : celui des églises des Houillères. Du fait de la nationalisation des sociétés d'exploitation minière en 1944, le devenir des lieux de culte des cités, à l'origine privés, doit être pris en considération par les associations diocésaines. De plus, ces dernières ont à gérer le patrimoine des églises diocésaines. Sans nous appesantir sur les nombreuses églises anciennes frappées de vétusté, trop vastes ou inutilisées, nous étudierons les problèmes posés par les seules églises récentes.

- Entretien des nouvelles églises des Trente Glorieuses : un coût important

La plupart des églises élevées pendant les Trente Glorieuses l'ont été dans les conditions propres à ce contexte : rapidement et de façon économique. Très vite, des problèmes d'entretien et de réparations se présentent qui grèvent d'autant le budget des associations diocésaines consacré aux chantiers d'églises. À partir du début des années 1970, les réclamations déferlent. Nous ne voulons pas ici faire un bilan financier des différentes opérations de réparation ni les mettre en rapport avec le budget réservé aux constructions nouvelles mais rendre compte, à travers l'étude des correspondances entre responsables des chantiers et curés des paroisses, de l'ampleur prise par les problèmes d'entretien. Nous nous appuyons uniquement sur les exemples des Chantiers du

⁹⁷⁵ Gérard Defois, archevêque-évêque de Lille, « La cathédrale, source et cœur », *Basilique-cathédrale Notre-Dame de la Treille*, plaquette d'information 2004-2005, Lille, Bayard Service Edition, 2004, p. 4.

diocèses de Lille qui ont le plus bâti pendant les Trente Glorieuses et qui ont conservé des archives permettant de suivre facilement l'évolution de ces questions.

Si les coûts d'entretien des églises des CDL se révèlent particulièrement élevés, c'est en fonction de la qualité d'origine des constructions. En effet, nous l'avons vu, les églises et chapelles des nouveaux quartiers étaient bâties avant tout suivant des critères d'économie. D'où l'utilisation de matériaux peu coûteux mais aussi peu résistants à l'usure du temps. D'ailleurs, dans les années soixante, les projets d'architecture n'étaient pas toujours considérés comme pérennes. Dès 1956, un des architectes de l'opération du Front de Seine à Paris, Raymond Lopez, estimait l'âge limite des immeubles d'habitation de 30 à 50 ans maximum⁹⁷⁶. Il en est de même pour l'architecture religieuse.

Beaucoup d'églises étaient par exemple couvertes de panneaux en stramit. Ce matériau donna rarement satisfaction sur le plan de l'étanchéité et favorisa les dégradations par les infiltrations d'eau. À peine dix ans après l'achèvement des travaux à l'église d'Armentières, soit juste à la fin de la garantie décennale, le curé des lieux se plaint aux Chantiers : « L'architecte a eu la gentillesse de m'écrire qu'il me fallait veiller fréquemment à monter sur la toiture, pour empêcher que les descentes d'eau ne se bouchent... Voilà un conseil judicieux : ou personnellement j'y monte ou je m'adresse à quelque entreprise locale, qui le fait à contrecœur et je les comprends, et ce n'est pas davantage un service gratuit⁹⁷⁷. » Le curé d'Armentières, dix ans après l'inauguration de la chapelle, doit envisager une réfection totale de la toiture et un changement de procédé. Il se demande alors : « N'aurait-il pas mieux valu dépenser davantage au départ ? Pourquoi aussi faire une plate-forme dans nos régions où il pleut au moins six mois par an ? » Et de conclure : « Il y a des économies qui n'en sont pas⁹⁷⁸. » Le chanoine Carette, mis au courant de l'affaire, se montre insatisfait de ce type de situation qui décourage les curés et ampute le budget des paroisses. Il écrit directement à la chancellerie de l'évêché au sujet de cette affaire : « Je persiste à souhaiter que les CDL surveillent plus attentivement les églises bâties par leurs soins.

⁹⁷⁶ Raymond Lopez, « L'âge limite des immeubles d'habitation », *Urbanisme*, n° 39-40, 1956.

⁹⁷⁷ AHDL Carton CDAS Armentières Notre-Dame-de-la-Nativité : lettre de l'abbé Saint-Venant aux CDL, 14 octobre 1974.

⁹⁷⁸ Idem.

Les dégâts constatés à cette chapelle ne peuvent absolument pas être imputés à un manque d'entretien⁹⁷⁹. »

La plupart des griefs provenant des paroisses concernent les choix économiques opérés au moment de la construction des églises. On se souvient qu'à l'église du Saint-Curé-d'Ars à Lille, l'ouverture pratiquée pour permettre un éclairage zénithal favorisait la condensation qui retombait en gouttes d'eau sur l'autel ! À la chapelle Saint-André de Hem, la liste des imperfections relevées après dix ans de service est lourde : il pleut en cinq endroits de la chapelle, des malfaçons ont été repérées dans le sol, le chauffage est très coûteux et fonctionne mal, les cloisons de séparation en bois sont en partie à réparer, les voies d'accès sont en graviers que l'on retrouve partout et notamment sur les toits, ce qui contribue à boucher les écoulements d'eau⁹⁸⁰...

La multiplication des avaries tient aussi au fait que certaines constructions étaient bâties comme locaux provisoires dans l'attente d'une église définitive. Mais les conditions n'ayant pas nécessité de lieux de culte plus grands, les salles paroissiales sont souvent restées les seuls équipements de la communauté catholique dans certains quartiers. Ainsi en est-il de la chapelle Saint-Pierre construite à Wattrelos. Le curé s'adresse aux CDL au sujet de la dégradation de la salle, non sans amertume : « Voici bientôt vingt ans, notre « chapelle provisoire » a pu être édiflée dans le cadre des Chantiers du diocèse... Comme chacun le sait, le provisoire ne dure qu'un temps et finalement coûte très cher à l'usage. C'est ainsi qu'à la prochaine rentrée d'automne nous entamons des travaux considérables et nécessaires du fait de la dégradation progressive et rapide de la charpente et de la toiture. [...] Nous souhaitons surtout vous inviter à bien veiller, en liaison avec les services techniques compétents, à ce que tout « chantier du diocèse » actuellement en cours ou à l'étude soit fiable et durable en particulier au niveau des charpentes et couvertures⁹⁸¹. »

Le plus grave est que les situations de ce genre se multiplient, frappant de discrédit l'œuvre des Chantiers du diocèse, encore active, et au profit de laquelle des quêtes sont encore organisées. Les paroisses endettées ne manquent pas de faire remarquer la délicatesse de la situation aux CDL. Le curé de Loos profite de ce qu'il vient de recevoir un tract pour la quête annuelle pour leur faire part de son

⁹⁷⁹ AHDL Carton CDAS Armentières Notre-Dame-de-la-Nativité : lettre du chanoine Carette, secrétaire de l'évêché de Lille, à la chancellerie, 5 janvier 1976.

⁹⁸⁰ AHDL CDAS Hem Saint-André : lettre de l'abbé Jean Vancorsellis à Henri Wallaert, président des CDL, 10 novembre 1977.

⁹⁸¹ AHDL CDAS Wattrelos Saint-Pierre : lettre de l'abbé Daniel Nonque aux CDL, 28 juin 1983.

mécontentement. Il dit avoir additionné entre avril 1979 et novembre 1980 près de 10 000 francs de travaux pour remédier à des malfaçons de construction. L'étanchéité de la toiture, comme souvent, pose problème. Certaines boiseries sont pourries, alors que l'église a à peine douze ans. Le curé veut mettre en garde les Chantiers : « Ceci pour dire que les « Chantiers » n'ont peut-être pas suffisamment suivi les travaux qu'ils avaient commandés⁹⁸². »

Mais les commentaires ne sont pas toujours exprimés de manière aussi polie. Le curé de Coudekerque-Branche ne contient pas son énervement suite aux nombreuses réparations qu'il a dû faire assumer à sa paroisse : « Les égouts de l'église se sont effondrés sur plus de vingt mètres depuis leur installation. Ceci s'ajoute hélas aux innombrables avatars du même genre que j'ai déjà rencontrés dans cette église : toiture, plafond, cave inondée, grande verrière du chœur que j'ai dû renouveler complètement, les verres ayant été posés sur des fers mal peints, murs qui se fendent de partout, chauffage à réparer... Et que dire du clocher qui ressemble plus à celui d'une église bombardée du Vietnam qu'à celui d'une église neuve...enfin⁹⁸³ ! » De telles accusations, formulées directement à la chancellerie du diocèse occasionnent des remontrances formelles à l'encontre de l'œuvre des Chantiers. La chancellerie souligne ce défaut, « souvent constaté, dès l'origine, et que, malgré tous vos efforts, vous n'avez pu parfaitement maîtriser. Il s'agit de la surveillance des chantiers par un technicien averti et parfaitement indépendant de l'architecte, d'une part, et des entreprises d'autre part⁹⁸⁴. » D'où l'idée émise d'assurer le salaire d'un homme compétent, dévoué et efficace pour le suivi des chantiers. Elle sera mise en pratique quelques années plus tard, dans le cadre du service du patrimoine de l'Église de Lille⁹⁸⁵.

Ces exemples, tirés parmi d'autres des archives des Chantiers du diocèse de Lille ou de la CDAS, montrent que l'activité de construction des diocèses, si elle s'est brutalement tassée au tournant des années 1970/1971, s'est réorientée vers les réparations exigées par les dégradations subies par les églises les plus récentes. Cet état

⁹⁸² AHDL Carton rouge Loos Sainte-Trinité : lettre du curé de Loos Sainte-Trinité aux CDL, 12 novembre 1980.

⁹⁸³ AHDL CDAS Coudekerque-Branche Saint-Pierre : lettre de Charles Costenoble au chancelier du diocèse de Lille, 25 mars 1973.

⁹⁸⁴ AHDL CDAS Coudekerque-Branche Saint-Pierre : lettre de la chancellerie du diocèse de Lille à Henri Wallaert, 25 mars 1973.

⁹⁸⁵ AHDL CDAS Coudekerque-Branche Saint-Pierre : lettre de André Delepoulle, archiprêtre de Dunkerque à Eric Decottignies, 5 mars 1985.

de fait jette une ombre sur l'activité des constructeurs d'églises pendant les Trente Glorieuses mais rejoint aussi les griefs portés à l'ensemble des constructions de cette époque, quand la quantité prévalait sur la qualité.

L'expérimentation de nouveaux matériaux économiques, la généralisation de méthodes de construction faciles et rapides à mettre en œuvre, telles que le couvrement en terrasse, sont des éléments d'explication des dégradations rapides subies par les églises élevées dans les années 1950-1960. En ce qui concerne le suivi des chantiers, souvent dénigré, il tient sans doute plus à la maîtrise d'ouvrage qu'à la maîtrise d'œuvre. Ce sont en effet les commanditaires qui ont sans cesse insisté sur la réduction des coûts, obtenu des architectes des conditions préférentielles, probablement sans avoir réellement conscience des conséquences que cela pourrait avoir quelques années plus tard. Dans les dernières décennies du XX^e siècle, diocèses et paroisses auront de fait à prendre en charge un important budget d'entretien et de réparations aux églises des Trente Glorieuses.

- Églises des Houillères

La situation des églises du bassin houiller est spécifique au Nord-Pas-de-Calais. Bien que les édifices en question soient antérieurs à 1945 (le parc de ces lieux de culte se constitua définitivement dans l'entre-deux-guerres) et sortent du cadre chronologique de cette étude, on ne peut ignorer le cas de leur transfert vers les diocèses au cours des années 1970/1980 car la résolution du problème de gestion de ce patrimoine spécifique constituera un exemple pour les cas postérieurs de reconversion d'églises.

Quand, en 1944, le gouvernement nationalise les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC)⁹⁸⁶, les liens privilégiés des anciennes compagnies avec le clergé sont évidemment remis en cause. Dès 1945, la direction générale décide de ne plus prendre en charge les dépenses du culte. Le paiement des traitements des ministres et l'entretien des édifices sont menacés d'être suspendus au 1^{er} octobre⁹⁸⁷. Des baux de longue durée sont alors signés entre les directions des sociétés minières et les associations diocésaines. Les églises sont louées aux évêchés pour un loyer annuel de

⁹⁸⁶ Par ordonnance du 2 novembre 1944. La loi de nationalisation des Houillères est votée le 17 mai 1946, donnant naissance aux Charbonnages de France.

⁹⁸⁷ Archives du Centre historique minier de Lewarde, HL 1087 : conférence de la direction générale, 29 juin 1945.

un franc symbolique par immeuble pour les églises et les chapelles et de 1 000 francs pour les presbytères. Le contrat de bail précise que le preneur s'engage à l'exécution de tous les travaux de réparation que le bailleur jugera nécessaire⁹⁸⁸.

À partir de 1969, les Houillères proposent de vendre les églises aux diocèses. La première réaction des institutions religieuses est le refus devant l'ampleur du coût que représente l'entretien de ces édifices. L'évêché d'Arras refuse de « consacrer dix-sept millions de francs à un équipement déjà dépassé et dont il faudra assurer l'entretien⁹⁸⁹. »

Une solution est finalement trouvée à la résolution de ce problème. Le gouvernement Chaban-Delmas accepte la prise en charge des travaux de réfection par l'État avant le transfert des églises aux diocèses⁹⁹⁰. L'État subventionnera les Houillères à hauteur de 90 % du coût des travaux de réfection des édifices cultuels. Les 10 % manquants seront pris en charge par les associations diocésaines en même temps que se fera le transfert de propriété en considérant comme nulle la valeur de l'immeuble et du terrain occupé⁹⁹¹. C'est sur cette base d'accord qu'est signée, le 8 novembre 1977, une convention cadre tripartite entre l'État, les associations diocésaines et les Houillères.

La participation financière, directe cette fois, de l'État à l'entretien de lieux de culte de statut privé, peut sembler contraire à la loi de séparation de 1905. Mais elle s'inscrit dans le contexte particulier de la nécessaire reconversion du bassin minier, dont les pouvoirs publics ont mesuré l'ampleur à partir de la fin des années soixante. Le Nord-Pas-de-Calais est en effet une région dite de vieille industrialisation qui connut de graves difficultés économiques à partir du moment où la crise frappa simultanément ses industries de base comme celle du charbon mais aussi la sidérurgie, le textile, la chimie... Conscients de cette situation, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de dispositions⁹⁹². En 1967 fut créé un Commissariat à la reconversion industrielle destiné à favoriser l'implantation d'activités porteuses d'emploi. En parallèle, une politique de réhabilitation du patrimoine des Houillères fut mise en place en 1971. Elle

⁹⁸⁸ Archives du Centre historique minier de Lewarde, 18 W 2, dossier 1390 : bail entre la Direction générale des sociétés minières de Douai et l'association diocésaine d'Arras, à compter du 1^{er} janvier 1948.

⁹⁸⁹ Archives du Centre historique minier de Lewarde, 1 W 133 : compte rendu de réunion entre responsables des HBNPC et de l'évêché d'Arras, en présence de Mgr Huygues, évêque d'Arras, 26 mars 1969.

⁹⁹⁰ Elisabeth Dubois et Thérèse Lefebvre, « Eglises et chapelles des compagnies houillères en Artois », *Les dossiers de Gauheria*, n° 6, 2000, p. 13.

⁹⁹¹ Archives du Centre historique minier de Lewarde, 88 W 112 : Alexis Destruys, « exposé devant le CA sur la restructuration du bassin minier et les travaux d'amélioration de l'habitat », dactylo., 3 mars 1977, 29 p.

⁹⁹² « Réflexions sur le bassin minier Nord-Pas-de-Calais », OREAM Nord, dactylo., décembre 1981, 3 p.

concernait la rénovation des voiries et des réseaux divers, l'amélioration de l'environnement, du logement et des équipements collectifs. Un groupe interministériel, le GIRZOM⁹⁹³, fut chargé de suivre la mise en œuvre de la politique définie et de répartir les fonds exceptionnels accordés aux zones minières. C'est dans ce cadre précis que l'État subventionna les réparations aux églises des Houillères à transférer aux évêchés.

Dans le cadre de la convention entre Houillères, État et évêchés, un programme des travaux aux églises est déterminé en tenant compte des contraintes financières et du choix des églises à remettre en état. Ce choix combine plusieurs critères : l'état des églises et le degré d'urgence des travaux, la localisation de l'église et les risques d'affaissements miniers, l'utilisation de l'église ou sa fréquentation par les fidèles. La liste définitive arrête à 27 le nombre de chapelles à conserver et à rénover à destination du diocèse d'Arras, à 5 pour le diocèse de Cambrai et à une église pour le diocèse de Lille.

Les raisons pour lesquelles les évêchés renoncent à certains lieux sont diverses. Quand les travaux s'avèrent trop importants, certaines églises sont détruites, comme ce fut le cas de l'église Sainte-Thérèse à Avion, en 1973. Quand l'emplacement d'une chapelle est mal situé, cette dernière peut être démantelée, comme ce fut le cas pour la chapelle Saint-Hubert de Mazingarbe, qu'il est jugé préférable « de supprimer purement et simplement »⁹⁹⁴. Dans d'autres cas, les églises des Houillères, quand elles sont estimées superflues par le diocèse, sont désaffectées. Au total, sur les 43 églises des Houillères, quatre furent démolies et deux désaffectées. Quatre autres furent achetées par des communes et une par des particuliers⁹⁹⁵. Quant à celles qui furent reconverties, elles ont donné naissance à des centres d'activités diverses : la chapelle Notre-Dame-de-la-Mine de Billy-Montigny est affectée aux activités des louveteaux ; l'église Sainte-Thérèse de Bully-les-Mines, rachetée par la commune aux Houillères en 1978 fut transformée en centre socio-culturel Jean Macé, lieu de rencontres pour les habitants du quartier ; l'église Sainte-Barbe de Drocourt, après être passée des mains des Houillères à celles de l'association diocésaine en 1976, échut à la commune pour 50 000 francs et fut transformée en local des boulistes.

⁹⁹³ GIRZOM : Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières. Il est créé en février 1972.

⁹⁹⁴ Archives du Centre historique minier de Lewarde, 1 W 133 : compte rendu d'une entrevue entre responsables de l'évêché et des HBNPC, 17 décembre 1969.

⁹⁹⁵ Archives du Centre historique minier de Lewarde, 64 W 58 : comptage établi à partir du tableau des équipements culturels au 20 mars 1985 et de la situation des églises au 31 décembre 1986.

Le transfert des églises des Houillères s'étala sur près de dix ans. La majorité d'entre elles fut cédée aux associations diocésaines d'Arras et Cambrai. Dans le contexte spécifique des régions minières, les églises ne furent pas les seuls éléments du patrimoine industriel à faire l'objet de transferts de propriété. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la voirie, les équipements sportifs, hospitaliers, culturels et le logement connurent le même type de procédure. Dans une région où les sociétés minières avaient pourvu à tous les équipements nécessaires à la vie des cités, les églises étaient comptées parmi les bâtiments collectifs indispensables. Dans les années 1970, un certain nombre d'entre elles étaient devenues inutiles et les associations diocésaines refusèrent d'assumer la charge de leur entretien. Malgré l'intervention de l'État, certaines d'entre elles furent démolies ou reconverties. Le cas des églises des Houillères constitue un véritable précédent dans la région en matière de reconversion de lieux de culte. La plupart des transformations en font des espaces de rassemblement à vocation culturelle ou de loisirs.

- Désaffectation/reconversion des églises

Face aux difficultés de gestion d'un patrimoine très important, l'Église doit trouver le moyen de se séparer d'un certain nombre de lieux de culte dont elle n'arrive plus à assumer l'entretien. Parmi les églises désaffectées pour être reconverties ou détruites dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, on compte les églises des Houillères mais aussi de nombreuses églises récentes⁹⁹⁶.

Pour le corpus qui nous concerne, les églises postérieures à 1945, on pourrait penser que peu d'entre elles sont concernées par la désaffectation. Il n'en est rien, au contraire. En effet, l'épopée des constructions d'églises pendant les Trente Glorieuses dans les nouveaux quartiers, portée au départ par le sentiment général dans le clergé que la mission évangélisatrice des banlieues s'effectuerait plus facilement par la multiplication des églises et des chapelles, s'acheva dans un sentiment d'incertitude

⁹⁹⁶ L'auteur a développé cette idée lors du colloque *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet culturel à l'objet culturel*, Université Laval de Québec, 12-14 novembre 2004. L'article « Petites églises de la seconde moitié du XX^e siècle en France : une reconversion programmée ? », paraîtra dans les actes attendus à l'automne 2005.

quant à l'utilité même des lieux de culte. Ce sentiment n'était pas infondé. Parmi les constructions provisoires que choisit de réaliser le diocèse de Lille dans ce contexte de désillusion, une seule fit effectivement place à une église définitive. Les quartiers périphériques, les ensembles d'immeubles de logement élevés dans les ZUP connurent rapidement des problèmes d'ordre économique et social, des mutations dans la structure de leur population qui ne contribuèrent pas à l'ancrage et au développement des activités de l'Église.

Pour se défaire d'un patrimoine encombrant, les diocèses sont prêts à étudier toutes les possibilités. La plupart des églises concernées sont cédées aux communes, d'autres à des particuliers. Les deux lieux de culte en préfabriqué de Jeumont sont ainsi cédés à la ville qui les transforme en centres associatifs et sportifs. Pour la chapelle Sainte-Marie, construite en 1981, la vitesse à laquelle la fonction culturelle est créée puis abandonnée est surprenante (cf. Vol. II, p. 180, fig. 1). La chapelle du Camp turc, Saint-Jean, date elle de 1958. En 1997, l'inutilité de ces bâtiments en tant que lieux de culte pose un problème au diocèse. Quand il est question de raser la chapelle Saint-Jean, les habitants du quartier s'y opposent néanmoins, surtout pour des raisons sentimentales : « des familles ont participé à sa construction et même sans fréquenter cette chapelle, elles y tiennent, c'est la chapelle de leur quartier⁹⁹⁷ ! » Le curé du lieu propose alors à la mairie d'acheter la chapelle pour un franc symbolique, à condition que la paroisse puisse continuer à occuper l'étage haut pour le catéchisme. Finalement, ce n'est qu'en 2001 qu'une solution aboutit : le maire veut en faire un espace sportif et un lieu de rencontre pour les associations, avec la volonté de « préserver un lieu public en le rendant au public⁹⁹⁸. » Un an plus tard, la seconde vie de la chapelle Saint-Jean est annoncée : les travaux d'aménagement commencent pour transformer la chapelle en salle polyvalente au rez-de-chaussée et en salle de musculation au premier étage.

L'église de Vieux-Condé, près de Valenciennes, construite par Guillaume Gillet en 1961-1965, projet qui ne passa pas inaperçu dans la presse et qui ne convainquit pas sans mal les membres de la CDAS, est à son tour, en 1994, l'objet d'une cession de l'association diocésaine à la ville. Cette dernière compte en faire un lieu d'événements culturels. Le conseil municipal accepte en effet la rétrocession par l'archevêché de la chapelle, qui « fait désormais partie du patrimoine local malgré son architecture

⁹⁹⁷ AD Cambrai, 7 L 2.224 : lettre du curé au maire, 13 novembre 1997.

⁹⁹⁸ « La chapelle Saint-Jean sera réhabilitée », *La Voix du Nord*, 30 septembre 2001.

particulière en forme de tente⁹⁹⁹. » L'archevêché finance une étude des travaux à réaliser. Il est ensuite décidé que l'institution religieuse prendrait à sa charge la tranche des travaux de l'exercice 1994, soit 435 000 francs. Pour la toiture et les autres travaux, la ville prendrait le relais. Ces tractations démontrent que les deux institutions, ecclésiastique et municipale, tiennent à conserver l'édifice même s'il n'a plus sa fonction originelle, en tant qu'élément du patrimoine. Le processus de patrimonialisation de la chapelle est confirmé par son inscription, en 2003, sur la liste complémentaire des Monuments historiques¹⁰⁰⁰.

L'église désaffectée du Curé d'Ars, à Lille, est particulièrement intéressante car elle concerne la première église construite par le groupement d'architectes « Atelier d'art et d'architecture » travaillant pour les Chantiers du diocèse de Lille. Bâtie dans un quartier où les immeubles s'élèvent à partir des années cinquante, où l'équipement scolaire public est déjà en place en 1959, elle est la quatrième réalisation des *Chantiers du diocèse*, et correspond à la création d'une nouvelle paroisse. Mais suite à l'évolution de la population du quartier, en partie d'origine étrangère et ne pratiquant pas le culte catholique, l'église est privée de son desservant attitré dès 1974 et la paroisse est supprimée à partir du 1^{er} octobre 1983. L'évêché souhaite alors se défaire de l'édifice, fermé au culte en septembre 1983, pour des raisons d'économie. « [...] il n'est pas question de démolir car le bâtiment est en bon état. Par ailleurs, sa conception, de grands volumes sans rien de très particulièrement religieux dans l'architecture, le rend utilisable à d'autres fins sans gros frais de transformation¹⁰⁰¹. »

C'est la municipalité qui achète finalement l'église au prix demandé par le diocèse, celui fixé d'après l'estimation des services fiscaux, soit 2,2 millions de francs¹⁰⁰². Pour le diocèse, l'affaire est intéressante financièrement et pour la ville, elle entre dans le cadre de la politique de décentralisation des services municipaux, soutenue par le maire de Lille Pierre Mauroy, alors Premier Ministre. Ce dernier vient même présider en personne un conseil de quartier en 1985, lors duquel lui est présenté le projet de la future maison de quartier aménagée dans l'ancienne église, qui comprendra : une salle de spectacles, une bibliothèque, des salles d'activité et d'évolutions gymniques (cf. Vol. II, p. 222, fig. 1). Le maire se félicite de présider cette réunion qui répond au « pari » de faire de Lille une métropole de dimension

⁹⁹⁹ J.-P. Mollet, « La commune hérite de l'église de La Solitude », *La Voix du Nord*, 9-10 mai 1994.

¹⁰⁰⁰ Église inscrite en totalité par arrêté du 5 février 2003.

¹⁰⁰¹ « Reconversion pour le Saint-Curé d'Ars », *La Voix du Nord*, 16 février 1984.

¹⁰⁰² AM Lille : compte rendu de la séance du conseil municipal, 22 septembre 1984.

internationale, tout en ressuscitant, dans le même temps, « le village dans la ville »¹⁰⁰³. Village dont le centre, à l'évidence, n'est plus l'église...

Dans le diocèse de Cambrai, parmi d'autres exemples de reconversion, on peut citer Sin-le-Noble, où la commune rachète en 2000 la chapelle de la Médaille Miraculeuse pour en faire une école de danse (cf. Vol. II, p. 332, fig. 1), et Marly-les-Valenciennes, où la municipalité fait de l'église Saint-François-d'Assise un centre culturel. Mais pour tous, le transfert de propriété entre évêché et communes s'opère dans des conditions similaires : achat au prix fixé par l'administration des Domaines ou cession pour une somme symbolique. En revanche, le devenir des bâtiments est divers. Tout en conservant leur rôle de lieu de rassemblement et de rencontre, les anciennes chapelles accueillent désormais des activités culturelles, sociales ou sportives.

Parfois à peine une génération après la mise en fonctionnement d'églises et de chapelles souvent modestes, celles-ci sont sujettes à la désaffectation en raison de leur inutilité. Les associations diocésaines, étant dans l'impossibilité d'entretenir un parc d'édifices non fréquentés, sont alors contraintes de les vendre. Dans la plupart des cas, un arrangement est trouvé avec les communes sur le territoire desquelles elles sont édifiées. Elles sont alors transformées en lieux de culture ou de loisirs.

La disparition du CNCE en 1971 marque la fin des années fastes des constructions religieuses en France. En effet, l'Église ayant été très réactive au développement des nouveaux quartiers en périphérie des villes, la plupart d'entre eux ont été pourvus d'équipements culturels au fur et à mesure de leur édification.

Cependant, la tâche missionnaire des diocèses n'est pas achevée. Ils doivent répondre à de nouveaux besoins, liés à l'évolution des politiques urbaines et de la vie sociale. Il leur faut désormais pourvoir à l'équipement culturel des villes nouvelles, accompagner certaines mutations culturelles et de consommation, telles que le développement des échanges inter-religieux et l'apparition des hypermarchés.

Mais la tâche devenue la plus lourde pour les institutions religieuses est la gestion d'un patrimoine immobilier, ancien ou récent, de moins en moins utilisé et d'entretien coûteux. Ainsi les reconstructions ou aménagements de nouveaux lieux de culte plus fonctionnels en remplacement d'anciens sont deux fois plus nombreux entre

¹⁰⁰³ « Visite frileuse et « conseil » au Faubourg de Béthune », *La Voix du Nord*, 20-21 janvier 1985.

1971 et 2000 que les constructions neuves. Ce chiffre témoigne de la volonté d'adapter les lieux de culte aux besoins, et de la nécessité pour l'Église de se séparer d'un héritage trop lourd à financer.

Cette politique, bien que nécessaire économiquement, pose néanmoins le problème de la conservation du patrimoine religieux du XX^e siècle. Même la cathédrale de Lille manqua de faire les frais de l'empressement du diocèse à se défaire d'édifices coûteux à entretenir ! Toutefois, comme nous l'avons démontré, ce sont bien les églises des Trente Glorieuses qui sont le plus menacées de disparition.

2) Pouvoirs publics et patrimoine religieux

Dans l'ouvrage qu'il dirige sur les églises parisiennes du XX^e siècle, Simon Texier remarque : « Comme le reste des types d'édifices, l'architecture religieuse participe ainsi de ce retour à la ville opéré depuis la fin des années 1970¹⁰⁰⁴. » Il cite comme fait significatif l'adjonction d'un clocher à l'église Saint-Marcel, construite en 1966 par Daniel Michelin, boulevard de l'Hôpital : « Cet élément nouveau, qui n'est qu'une mise en représentation de l'église, est aussi le symbole de son retour à la ville, non seulement comme élément visible et immédiatement identifiable, mais encore comme morceau d'architecture contribuant à redonner corps au boulevard¹⁰⁰⁵. » Si l'on ne connaît pas d'exemple semblable dans le Nord-Pas-de-Calais, on observe cependant un renouveau du rôle joué par l'église dans l'environnement urbain.

Nous voulons mettre cette observation en relation avec l'évolution des politiques de la ville depuis 1971. La nouvelle attention portée à l'environnement bâti par les pouvoirs publics, qui passe par les réhabilitations de quartiers ou encore la création des villes nouvelles, porte aussi sur les équipements. Outre le cadre de vie, les lieux de sociabilité, ferment des relations entre citoyens, sont revalorisés. Les discours sur la place de l'église dans la ville témoignent de l'intérêt que suscitent les équipements religieux dans la conception de la ville à la fin du XX^e siècle.

a) L'église et la ville : un rapport à restaurer

- Évolution des politiques de construction après 1971

¹⁰⁰⁴ Simon Texier, op. cit., p. 144.

¹⁰⁰⁵ Idem.

À partir de 1971, date choisie comme limite chronologique de ce chapitre, la politique de construction du ministère de l'Équipement et du logement connaît un virage important. La création de l'organisme du Plan Construction marque, en effet, un changement des conditions de la commande publique. Présidé par Paul Delouvrier de 1971 à 1982, il entend répondre à la critique des opérations d'urbanisme et des réalisations de logement des années 1950 et 1960. À cet effet, il soutient la recherche en matière de techniques innovantes, de participation des « usagers » et de mise au point de nouvelles formes d'habitat¹⁰⁰⁶.

Il s'avère que jusque 1974, la croissance a occulté les problèmes qui se dessinaient tant dans le domaine de l'habitat que dans celui de l'insertion économique et sociale¹⁰⁰⁷. Après la crise de 1973 qui marque la fin des Trente Glorieuses, le secteur de la construction subit un contrecoup considérable. La diminution du nombre de logements s'accompagne alors d'une mutation de la demande. La part des logements collectifs s'amenuise au profit de celle de l'habitat individuel. En outre, en 1973, Olivier Guichard, le ministre de l'Équipement, du Logement et du Tourisme rédige une circulaire qui signe la fin de la planification des grands ensembles, parfois résumée par les termes « ni tours, ni barres »¹⁰⁰⁸. Elle donne un coup d'arrêt décisif à la construction des groupes d'habitat de plus de 1 000 ou 2 000 logements selon la taille de l'agglomération. Le ministre entend ainsi mettre fin à ce type de construction, à l'origine, selon lui, de la marginalisation de certains quartiers.

À partir de 1973, une nouvelle gestion du développement urbain, plus qualitative et moins étatique, se met donc en place¹⁰⁰⁹. En mai 1974, le Président Valéry Giscard-d'Estaing prône une politique urbaine à « échelle humaine »¹⁰¹⁰. Outre les grands ensembles, cette nouvelle gestion concerne les quartiers anciens. En effet, deux types d'intervention sont mis en place au sein du VII^e plan (1976-1980). Dans les grands ensembles, c'est le dispositif Habitat et vie sociale (HVS), dans le centre des villes, il

¹⁰⁰⁶ Jacques Lucan, op. cit., p. 227.

¹⁰⁰⁷ Antoine Anderson, Hervé Vieillard-Baron, op. cit., p. 17.

¹⁰⁰⁸ Olivier Guichard, « Directive ministérielle du 21 mars 1973 visant à prévenir la réalisation des formes d'urbanisation dites « Grands Ensembles », et à lutter contre la ségrégation sociale par l'habitat », *Urbanisme*, n° 136, 1973.

¹⁰⁰⁹ Denis Rousseau, Georges Vauzeilles, *L'Aménagement urbain*, Paris, PUF, Que sais-je ? n° 2664, 1992, p. 41.

¹⁰¹⁰ Henri Bresler, Isabelle Genyck, *Le front de Seine. Histoire prospective*, Paris, SEMEA 15, 2003, p. 64.

s'agit des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)¹⁰¹¹. Ces dernières répondent aux recommandations du Premier ministre Raymond Barre adressées aux préfets dans une lettre-circulaire le 3 mars 1977 : « La qualité de la vie sociale et de son cadre architectural devra guider les choix autant que les considérations fonctionnelles [...]. La réhabilitation appelle une action d'ensemble portant à la fois sur les bâtiments, leur environnement, les services collectifs et tout ce qui favorise la vie sociale¹⁰¹². »

En 1981, le Premier ministre Pierre Mauroy crée une commission nationale pour traiter des grandes questions relatives à l'habitat social. Plusieurs maires animent cette commission dont le maire de Roubaix, André Diligent. Après une année de travail et la publication du rapport *Ensemble, refaire la ville*, des sites sont choisis pour être de véritables laboratoires de la politique urbaine. 3 sur 23 se situent dans le Nord-Pas-de-Calais : Roubaix, le Valenciennois, la ZUP des Nouvelles Synthèses à Dunkerque.

Dans les années 1980, la décentralisation instaure un nouveau type de gestion du développement urbain. A partir de la loi de 1982 sur la décentralisation, ce sont les collectivités territoriales qui ont en charge le développement urbain. Avec le IX^e plan (1984-1988), 148 quartiers sont inscrits dans les contrats de plan État-région. Cette politique va induire des flux financiers importants associant État, régions, villes, bailleurs sociaux¹⁰¹³. Plusieurs villes du Nord-Pas-de-Calais profiteront de ce type d'opération, dans le cadre desquelles s'inscrira la reconstruction d'une église vétuste.

1971, date de la mise en place du Plan construction, constitue véritablement un tournant dans les politiques de construction d'après-guerre. Après avoir répondu à la nécessité de couvrir très rapidement et à un coût faible les besoins de logement et d'équipement de la population urbaine en plein développement, les pouvoirs publics se tournent vers une tout autre démarche : celle de la qualité.

À la qualité du cadre de vie est systématiquement associé la mise en place d'équipements socioculturels. Le rythme de construction des églises est tout à fait parallèle à celui des logements et correspond aux mêmes nécessités. L'urgence pendant les Trente Glorieuses d'offrir à la population urbaine déferlante des lieux de culte a fait place à des besoins plus rares, cantonnés aux lieux de culte des villes nouvelles, de

¹⁰¹¹ Antoine Anderson, Hervé Vieillard-Baron, op. cit., p. 25.

¹⁰¹² Cité par Antoine Anderson, Hervé Vieillard-Baron, op. cit., p. 22.

¹⁰¹³ « Qu'est-ce que la politique de la ville », site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, <http://www.seine-saint-denis.pref.gouv.fr/g2.ville.htm>, consulté en mars 2004.

quelques quartiers périphériques et aux reconstructions d'églises vétustes. Toutefois, nous le verrons plus loin, la diminution des besoins n'a pas nécessairement, dans le cas des églises, permis d'augmenter la qualité des constructions. En effet, à partir des années 1970, les résultats des quêtes et des dons tendent à baisser irrésistiblement, si ce n'est dans la France entière, au moins dans les diocèses du Nord. Par contre, les municipalités, épaulées par les politiques de construction et les politiques de la ville mises en place par le gouvernement, vont tirer profit de dispositifs leur permettant d'assurer la reconstruction d'églises anciennes, voire de participer à certaines entreprises diocésaines.

- Les villes nouvelles

Les années 1970 sont marquées par la mise en place d'une politique d'aménagement encore inédite en France, caractérisée par la création des villes nouvelles. Si la première loi sur les villes nouvelles est votée en 1970, c'est dès les années 1960 que se développe ce concept. Dans le Nord, la création de la ville nouvelle de Lille-Est est à l'origine d'un programme de construction de nouveaux lieux de culte.

Pierre Merlin, auteur de l'ouvrage *Les villes nouvelles en France*, définit le concept de ville nouvelle comme suit : « Opérations d'urbanisme ayant fait l'objet d'une décision volontaire et pour la réalisation desquelles des mécanismes et des moyens spécifiques ont été mis en place¹⁰¹⁴. »

Dès les années 1960, le gigantisme critiqué des ZUP et des quartiers périphériques, impose aux urbanistes comme aux politiques d'appréhender une nouvelle vision du développement urbain. Alfred Sauvy, professeur au collège de France et directeur de l'Institut national d'études démographiques déplore : « Depuis dix-neuf ans la population française a augmenté de huit millions et cependant nous n'avons pas construit une ville neuve, je parle d'une ville vraiment neuve, c'est-à-dire seule, indépendante et à une échelle suffisante. [...] Et cependant que d'avantages ! Possibilités de choisir l'emplacement [...], économies considérables : puisque de toute façon il faut construire quelque part, il vaut mieux faire du neuf, car le coût en serait beaucoup moins élevé... Du même coup, nous aurions un laboratoire d'urbanisme, qui permettrait de construire une science urbaniste véritable¹⁰¹⁵. »

¹⁰¹⁴ Pierre Merlin, *Les villes nouvelles en France*, Paris, PUF, Que sais-je n° 2609, 1991, p. 4.

¹⁰¹⁵ Cité dans *Bulletin des Chantiers du diocèse de Lille*, n° 10, novembre 1965, p. 6.

Neuf villes nouvelles françaises sont conçues vers 1970¹⁰¹⁶. Cinq en région parisienne : Evry, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart et quatre en province : Lille-Est dans le Nord, Le Vaudreuil près de Rouen, L'Isle-d'Abeau à l'est de Lyon, les rives de l'étang de Berre entre Marseille et le complexe sidérurgique de Fos.

Le « *Programme finalisé* » des villes nouvelles, un des six programmes prioritaires du VI^e Plan, en 1970, leur assigne comme objectifs de :

« - restructurer les banlieues et organiser le développement des agglomérations en créant des pôles d'emploi, d'habitat, d'équipements et de services » ;

- diminuer les migrations alternantes et faciliter la solution des problèmes de circulation et de transports dans les agglomérations concernées » ;

- constituer de véritables villes, ce qui implique une cohérence entre les emplois et les logements, une variété tant dans les emplois créés que dans les habitations construites, la cohérence temporelle et spatiale dans la réalisation des équipements et des logements, la création rapide de centres urbains, une attention particulière portée aux loisirs et à l'environnement, ainsi qu'aux dessertes extérieures » ;

- constituer, par leur caractère expérimental, des opérations témoins d'aménagement et d'urbanisme.¹⁰¹⁷ »

Le recours à la création de villes nouvelles est nécessité par la situation de la région parisienne. Face au sous-équipement de la banlieue, le district de la région parisienne est créé pour étudier les problèmes d'aménagement et d'équipement de tout ou partie de la région¹⁰¹⁸. Paul Delouvrier est nommé délégué général du district. C'est après la publication, en 1965, du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, que la France s'est dotée officiellement d'une politique de villes nouvelles en Île-de-France, puis dans d'autres régions. En effet, le schéma directeur de la région de Paris préconisait une croissance au moins aussi rapide des villes de province, en priorité celles que la DATAR définissait comme métropoles d'équilibre¹⁰¹⁹.

Dans le Nord, une seule ville nouvelle est proposée : Lille-Est qui, comme son nom l'indique, est directement liée au développement de l'agglomération lilloise et vise en particulier à insérer les campagnes universitaires d'Annappes et de Flers. Pour chaque ville nouvelle est créé un établissement public d'aménagement (EPA) associant

¹⁰¹⁶ Pierre Merlin, op. cit., p. 3.

¹⁰¹⁷ Pierre Merlin, op. cit., p.

¹⁰¹⁸ *Ibidem*, p. 35.

¹⁰¹⁹ *Ibidem*, p. 43.

l'État et les collectivités locales¹⁰²⁰. L'EPA de Lille-Est (EPALE), dirigé par l'ingénieur des Ponts-et-Chaussées de l'arrondissement de Lille, Jean-Claude Ralite, est créé en 1969 et dissout en 1983. L'ambition de la ville nouvelle de Lille-Est est d'offrir des structures d'accueil de qualité. Jean-Claude Ralite résume les conditions de naissance de la future Villeneuve-d'Ascq : « Début 1967 les ministères de l'Équipement et de l'Éducation nationale souhaitent voir menée sur l'agglomération lilloise une expérience d'urbanisme : [...] sortir l'enseignement supérieur du centre ville où il éclate [...] édifier à l'occasion du programme universitaire, un complexe urbain nouveau, pensé selon les normes de l'urbanisme contemporain, et conçu en une composition aérée. Une mission pour étude de la ville est confiée à Marot, premier Grand prix de Rome, professeur à l'École des Beaux-Arts et Secq, architecte à Lille¹⁰²¹. »

À Lille-Est comme dans l'ensemble des villes nouvelles priment les infrastructures de transport, les équipements de superstructure (écoles, collèges, lycées, crèches, centres de protection infantile, dispensaires, équipements pour inadaptés, équipements culturels) et les équipements sportifs. Ce niveau élevé d'équipement public constitue toute la différence avec les urbanisations de masse (grands ensembles, ZUP) des années 1950 et 1960¹⁰²².

Quelle est la position de l'EPALE vis-à-vis de la politique à adopter pour l'équipement religieux ? Plusieurs considérations guident les réflexions de l'établissement public d'aménagement¹⁰²³. D'abord, par souci de libéralisme, les aménageurs se doivent de tenir compte des demandes des autorités religieuses, d'autant que la pratique religieuse concerne 21 % de la population nationale, et certainement plus dans le Nord. Ensuite, les équipements religieux constituent des facteurs d'animation non négligeables, qui peuvent et doivent participer à la vie de la ville et des quartiers où ils sont implantés. Par exemple, l'implantation proposée par les aménageurs pour les équipements religieux du quartier de la Cousinerie, est au centre du quartier. Ces lieux doivent constituer un pôle d'attraction rayonnant sur toute la partie nord de la ville¹⁰²⁴.

¹⁰²⁰ *Ibidem*, p. 71.

¹⁰²¹ Jean-Claude Ralite, « La ville nouvelle de Lille-Est doit favoriser l'effort de réanimation de la région Nord », *Nord-Industriel*, 24 novembre 1967, n° 47, p. 16.

¹⁰²² Pierre Merlin, *op. cit.*, p. 97.

¹⁰²³ AM Villeneuve-d'Ascq 8120 : « L'équipement culturel de la ville nouvelle », EPALE, 8 août 1974.

¹⁰²⁴ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois : CRESR, « Équipements religieux de la Cousinerie », 10 janvier 1978.

La question de l'équipement culturel, prise en compte par les aménageurs, a été, dans plusieurs villes nouvelles, écartée par les institutions religieuses, notamment en Ile-de-France, où les terrains proposés par Paul Delouvrier n'ont pas été retenus par les associations diocésaines¹⁰²⁵. Au contraire à Villeneuve-d'Ascq, l'Église a été présente dès le début du projet, même si les formes et l'implantation des lieux de culte à adopter ont donné lieu à de longs pourparlers. Alors que le rapport envoyé par l'EPALE au groupe central de planification urbaine en 1967 ne fait aucune mention des équipements culturels¹⁰²⁶, en 1974, le programme de construction de lieux de culte souhaité par l'évêché est admis par les aménageurs.

- Les discours sur la place de l'église dans la ville

Quels ont été les discours sur la place de l'église dans la ville d'après 1970 ? La reconsidération des équipements socioculturels inclut-elle les équipements culturels ? L'abandon des principes de l'urbanisme moderniste en faveur d'un retour à la rue, à la notion de quartier, a-t-il entraîné une reconsidération du lieu de culte comme pôle structurant de la cité ? Des travaux du CNCE, mais aussi d'urbanistes, d'architectes et de sociologues, portent la réflexion sur la place de l'église dans l'environnement urbain au cours des années qui voient la pensée sur la ville se transformer. Même si les études de sociologie religieuse et urbaine sont moins nombreuses que pendant la période d'urbanisation massive¹⁰²⁷, elles sont révélatrices du changement de posture à l'égard du rôle symbolique de l'édifice religieux.

Le CNCE a une position déterminée sur la question de la place des lieux de culte dans la ville. En 1970, dans son rapport moral, le président développe l'orientation que doit prendre, selon lui, l'organisme national, à présent que l'urgence des constructions est révolue. Exactement en parallèle avec les thèmes développés par les ministères en charge des politiques d'équipement et d'aménagement, il entend aborder des recherches sur l'urbanisme, notamment sur la dimension spirituelle de la cité : « Dans le domaine

¹⁰²⁵ Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France. T III De la croissance à la compétition 1967-1999*, Paris, Picard, 2000, p. 224.

¹⁰²⁶ CAC Fontainebleau 86 AJ bis 1256 : Réalisation du V^e Plan dans l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing. Rapport au groupe central de planification urbaine, 4^e trimestre 1967.

¹⁰²⁷ Thierry Paquot, « Théologie chrétienne et urbanisation », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 96 « Urbanité et liens religieux », octobre 2004, pp. 7-16. L'article de Thierry Paquot fait un repérage des travaux de sociologie religieuse urbaine d'avant 1970. Il cite les écrits des Pères Godin et Daniel, de G. Le Bras, du Père Winninger, de J. Comblin, de J. Ellul, de E. Poulat, de F. Boulard, de J. Chélini ou encore de P.H. Chombart de Lauwe.

de la construction, il serait très souhaitable que le Comité national aide à s'affermir et à se préciser les tendances actuelles de constructions adaptées à la mobilité des circonstances et des fonctions... [...] Le CNCE pourrait apporter une contribution notable dans l'urbanisation. [...] Intéresser les chrétiens au phénomène urbain et à l'urbanisme. Il s'inspirerait de *Gaudium et Spes* : connaître les hommes dans toutes leurs dimensions, travailler avec tous les hommes de bonne volonté pour humaniser les structures et faciliter ainsi l'annonce de Jésus-Christ¹⁰²⁸. » Ainsi, pour l'Église, participer à la réflexion sur la ville et infléchir l'urbanisme vers plus d'humanité signifie rendre au lieu de culte une certaine visibilité, affirmer par l'architecture religieuse la présence de valeurs spirituelles au sein de la société matérialiste.

En matière de sociologie urbaine, ce sont les travaux de Paul-Henry Chombart de Lauwe (1913-1998) qui font référence dans les années 1970. Ce dernier, dans les années 1950, fut le pionnier d'une manière nouvelle de pratiquer la sociologie de l'espace social. Il est considéré comme le fondateur de la sociologie urbaine en France. Ses travaux montrent l'importance du voisinage dans les quartiers populaires anciens, la physionomie de « village » de ces quartiers. Les nouveaux quartiers quant à eux engendrent de nouvelles formes de vie sociale marquées par l'accroissement de la ségrégation sociale et la méfiance qui caractérise les relations de voisinage.

L'article du bulletin du diocèse de Nice qui analyse l'apport de la sociologie urbaine à la question du besoin d'équipement religieux dans les nouveaux quartiers révèle exactement les diverses positions du clergé et de la société face à ce phénomène et leurs conséquences en matière d'architecture religieuse :

« Pour le sociologue, considérer que les équipements religieux ne sont pas nécessaires dans ces quartiers peut recouvrir objectivement deux choses :

- ou bien la nostalgie d'un état de choses où l'Église avait une place toute trouvée : la paroisse du quartier ancien bien implantée, signe visible... Du moment que ça ne peut pas être pareil dans les quartiers nouveaux, on baisse les bras [...] Cela veut dire que l'Église, sociologiquement, est liée à une forme ancienne de vie sociale telle qu'elle s'exprimait dans les quartiers anciens ;

- ou bien le mythe d'une Église pure : les formes existantes de communautés chrétiennes ne satisfont pas l'esprit, alors on veut profiter d'une situation nouvelle pour « inventer » une église nouvelle, y compris dans ses équipements immobiliers, et pour

¹⁰²⁸ AHDL CNCE Carton 4 : rapport moral du président présenté lors de l'assemblée générale du CNCE, 2 mars 1970.

être sûr de ne pas apporter d'a priori, on dit : « Il ne faut surtout pas construire avant que les gens n'y habitent parce que c'est à eux de décider ». Cela s'appelle l'illusion de la « table rase ». Comme si les nouveaux habitants arrivaient sans passé ! En fait, ils ont un passé, y compris un passé religieux. On s'est rendu compte que c'était une illusion de « mélanger » artificiellement les classes sociales dans tel ou tel ensemble. De même, c'est une illusion de vouloir « inventer » des formes d'églises à partir de rien¹⁰²⁹. »

Citant Chombart de Lauwe : « Les nouvelles formes de vie sociale qui apparaissent dans les groupes d'habitation sont le résultat du « dialogue muet » entre les habitants et les bâtisseurs », l'auteur conclut que la présence de l'Église dans un nouveau quartier dépendra du « dialogue muet » entre les futurs chrétiens du quartier et les décisions des constructeurs d'églises nouvelles. Si l'on tarde à construire, on rate l'arrivée, on sera mal placé et les nouveaux habitants auront l'impression confuse que l'Église comme les autres institutions, les a « laissés tomber » au départ.

Plus récemment, Pierre Laborde concevait le rôle encore vivace de l'église dans les villes européennes occidentales en matière d'identification des lieux : « La forte perception du quartier par l'habitant réside aussi dans l'existence d'un certain équipement qui sert d'élément de structuration et de polarisation [...]. Le quartier dispose d'équipements sociaux et culturels. L'église n'est plus l'élément essentiel de la structuration en Europe occidentale mais reste fréquemment une référence toponyme et un repère facile¹⁰³⁰. »

Nous verrons dans le chapitre suivant que la plupart des urbanistes et des architectes concernés par l'implantation ou la construction d'une église considèrent cette dernière comme l'un des équipements structurants du quartier. Dans certains cas, c'est même le lieu de culte qui donne sa cohérence au programme de rénovation ou de restructuration de quartiers. Citons ici à ce sujet la position d'un architecte célèbre, Guy Lapchin, architecte DPLG et lauréat du prix national de l'urbanisme 1960, qui présente en 1967 sa candidature à l'archevêché pour la construction du centre culturel de Douchy-les-Mines. Il dit vouloir faire de l'église un des pivots de l'ensemble : « Je suis attaché à la réalisation, sur le territoire de Douchy-les-Mines, d'une ville nouvelle devant comprendre 3 000 habitants, et dont j'achève la première tranche qui va grouper 600 foyers. Le plan d'ensemble établi par l'urbaniste comprend, à la limite des constructions

¹⁰²⁹ Les travaux de Chombart de Lauwe sont cités dans un dossier sur les constructions d'églises du bulletin diocésain de Nice du 17 décembre 1976, J.-M. Tschann, « Notations sociologiques sur l'enjeu des nouvelles églises », dont certains extraits sont repris par la *Quinzaine diocésaine de Cambrai* en 1977.

¹⁰³⁰ Pierre Laborde, *Les espaces urbains dans le monde*, Paris, Nathan-Université, 1994, p. 145.

déjà établies, une église. Les équipements scolaires, sociaux et culturels ont également été définis par l'urbaniste et certains devraient être réalisés prochainement. Je pense qu'il conviendrait que ce nouvel ensemble qui prend vie, soit doté dans les mêmes délais de son église qui est l'un des deux points maîtres de la composition¹⁰³¹. »

De même, pour les architectes de l'opération du Front de Seine à Paris dans les années 1970, la place de l'église est primordiale. Dans les premières esquisses et maquettes qu'ils avaient réalisées, Raymond Lopez et Henry Pottier avaient prévu d'implanter sur la dalle d'imposants centres culturels et culturels, allant même jusqu'à inscrire une église dans une sphère ou encore dans un tronc de cône à la manière du centre culturel de Firminy de Le Corbusier¹⁰³².

Des années 1970 à nos jours, la pensée sur la ville a régulièrement intégré les lieux de culte, comme édifices symboliques et comme équipements publics. Malgré le mouvement de sécularisation de la société et la baisse de fréquentation des lieux de culte, la présence de l'église, comme des lieux de culte d'autres confessions, dans la ville, reste pour les pouvoirs publics un enjeu important. Celui d'un gage de spiritualité dans le monde moderne ou simplement facteur d'urbanité¹⁰³³ ?

b) La participation des communes à la construction des lieux de culte

De manière générale, la prise de conscience de l'intérêt du patrimoine du XX^e siècle, a suscité de nombreuses entreprises où l'Église et l'État ont participé de concert à la conservation d'édifices du culte. Comme le remarquait un auteur devant les nombreux chantiers de construction ou de restauration d'églises en cours en 1999 : « Constructions nouvelles ou éternels chantiers, l'Église bâtit, l'État colmate. Une façon concertée d'entretenir une certaine foi en l'avenir¹⁰³⁴. »

Au-delà de leur aspect patrimonial, les édifices religieux sont considérés, dans le cadre des réflexions menées à partir des années 1970 sur la réhabilitation des tissus urbains existants et l'importance des lieux de sociabilité dans la ville, comme des équipements constitutifs de la cité, à la construction desquels les communes peuvent

¹⁰³¹ AD Cambrai Eglises neuves Douchy-les-Mines : lettre de Guy Lapchain, architecte, au chanoine Lallemand, 29 septembre 1967.

¹⁰³² Henri Bresler, Isabelle Genyk, op. Cit., p. 95.

¹⁰³³ Un récent numéro des *Annales de la recherche urbaine* est consacré à ce sujet : « Urbanité et liens religieux », n° 96, octobre 1996.

¹⁰³⁴ Christophe Averty, « Les chantiers de l'an 2000 », *Muséart*, n° 88, décembre 1998/janvier 1999, p. 93.

être appelées à participer. Dans le cas de la reconstruction d'une église antérieure à 1905 en effet, les communes financent tout ou partie des lieux de culte. Elles négocient alors avec les institutions religieuses pour reconstruire l'église, créer de nouveaux équipements à destination mixte ou de nouveaux lieux au moindre coût.

- Reconstructions

Les communes sont amenées à participer directement à la gestion immobilière du patrimoine religieux dans le cadre des reconstructions d'églises. Qu'elles soient communales ou diocésaines, les municipalités, vu leur rôle croissant dans le cadre des politiques de la ville, participent aux décisions, activent des opérations de réhabilitation dans lesquelles le lieu de culte est plus ou moins central. Sur le plan financier, certaines se montrent même prêtes à payer des charges qu'elles n'ont même pas le droit d'assumer.

À Marcq-en-Baroeul, la destruction de l'église Notre-Dame-des-Victoires, vétuste, est décidée par le conseil municipal en 1972¹⁰³⁵. Après avoir reçu les résultats de l'étude commandée au Centre régional de sociologie religieuse relative à la reconstruction de l'église, la mairie est confortée dans sa décision de construire un nouveau lieu de culte¹⁰³⁶. La municipalité engage la réalisation du nouvel édifice religieux au titre du Fonds d'équipement des collectivités locales. Elle profitera également de crédits du plan de relance 1976, attribués par le ministère de l'Intérieur. Les instructions gouvernementales prévoient que ces crédits doivent servir à la mise en œuvre de projets déjà prêts et en instance de réalisation. Dans ces conditions le conseil municipal a réservé la totalité de la dotation, soit 450 000 francs, à la reconstruction de l'église du Pont-de-Marcq¹⁰³⁷.

À Anhiers, l'église Saint-Jean-Baptiste datant de 1904, est propriété de la commune. Dans ce cas encore, la décision de reconstruire au lieu de réparer n'a pas été évidente à prendre. La position de l'archevêché, partisan d'une reconstruction plutôt que d'une restauration coûteuse d'un lieu inadapté, a sans doute poussé le conseil municipal à opter pour cette solution. Le projet, d'un coût d'environ 500 000 francs, est financé à

¹⁰³⁵ « Il y a un an, l'église Notre-Dame-des-Victoires vivait ses dernières heures », *La Voix du Nord*, 17 janvier 1974.

¹⁰³⁶ AHDL 6 L 224 : CRESR, « Église Notre-Dame-des-Victoires à Marcq », 2 avril 1975, 3 p.

¹⁰³⁷ « La reconstruction de l'église du Pont est favorisée par le plan de relance », Bulletin municipal de Marcq-en-Baroeul, 1975.

moitié par la commune qui profite notamment d'un prêt sans intérêt de l'archevêché, à moitié par le diocèse et la paroisse.

À Fourmies, c'est la municipalité qui désire reconstruire l'église sur un nouvel emplacement, plus central par rapport au nouveau plan d'aménagement de la ville. Le développement urbain et le programme de rénovation urbaine en cours dans les années soixante soulèvent au sein du conseil municipal la question de reconstruire l'église du XIX^e siècle à un nouvel emplacement, plus central¹⁰³⁸. C'est en bordure du futur mail, à proximité du marché couvert qu'est envisagé la nouvelle implantation de l'église. En mai 1966, une décision de principe est prise par le maire concernant un programme de travaux à réaliser avec la participation des fidèles et de l'État. Sur les 800 000 francs de travaux, la participation financière des différents acteurs est établie comme telle : un tiers par la ville, un tiers par subvention de l'État, un tiers par les fidèles et l'archevêché.

Le projet est réellement porté par l'ensemble des institutions. Le maire convoque une réunion sous forme de table ronde à laquelle participent des représentants qualifiés de l'Église et de l'administration municipale¹⁰³⁹. Le conseil municipal décide d'acquérir les terrains nécessaires et de rétrocéder à l'association diocésaine la surface nécessaire à la construction des annexes dont la paroisse fera son affaire. Les architectes étudient un projet, en accord avec la ville et l'association diocésaine¹⁰⁴⁰.

L'État lui-même participe financièrement à l'élévation du nouveau lieu de culte. Dès que l'architecte Jean Leconte établit un rapport selon lequel le devis des travaux dépasserait celui d'une construction nouvelle, le ministère de l'Intérieur est sollicité pour participer financièrement au projet. En effet, la loi autorise les communes à entreprendre une reconstruction d'église lorsque celle-ci « n'excède pas les frais qu'entraînerait la réfection de l'édifice existant¹⁰⁴¹. » Le ministre Roger Frey répond positivement à la demande du député du Nord Arthur Moulin : « Après examen de ce dossier et compte tenu de votre bienveillante et pressante intervention, j'ai décidé d'accorder à la ville de Fourmies une subvention dans les conditions habituelles pour ce

¹⁰³⁸ « Fourmies. Ordre du jour au conseil municipal. L'assemblée communale a voté à l'unanimité le budget additionnel 1966 équilibré à 2 735 621 francs et examiné l'éventuelle construction d'une nouvelle église Saint-Pierre plus centrale », *La Voix du Nord*, 29 octobre 1966.

¹⁰³⁹ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : lettre du maire de Fourmies à l'abbé Henri Falempe, 10 novembre 1966.

¹⁰⁴⁰ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : lettre du maire de Fourmies à l'abbé Falempe, 25 février 1969.

¹⁰⁴¹ Mgr Kerlevoe, *L'Église catholique en régime français de séparation. T. 1 L'occupation des églises par le desservant et les fidèles*, Aire-sur-la-Lys, Ed. Jean Mordacq, 1951, pp. 372-373.

genre de projet¹⁰⁴². » Un autre député du Nord rend visite au chef du service des cultes au ministère de l'Intérieur. Ce dernier lui assure que le ministère ne pourra, selon lui, participer qu'à hauteur de 10 % car une somme de 1 420 000 francs est inscrite au budget alors que deux millions de travaux sont effectués chaque année¹⁰⁴³. C'est en effet une subvention correspondant à 10 % du montant des travaux qui sera accordée par le ministère de l'Intérieur¹⁰⁴⁴.

Certains chantiers du Cardinal de la région parisienne connaissent ce type de financement mixte. L'église Saint-Marcel par exemple, reconstruction inaugurée en 1966 boulevard de l'Hôpital à Paris, est financée conjointement par les Chantiers et la ville. Dans ce cas, la ville, qui reste propriétaire de la nouvelle église comme elle l'était de l'ancienne, a donné la somme correspondant aux réparations qu'il aurait fallu faire pour conserver le bâtiment ancien et pris en charge les fondations spéciales du bâtiment neuf. Les Chantiers du Cardinal ont, eux, payé la démolition, la construction de l'église provisoire et fourni l'apport nécessaire à la construction de la nouvelle église¹⁰⁴⁵.

Pour l'église de Fourmies, l'association diocésaine s'engage à apporter « une aide non négligeable », soit 25 % du prix de la construction¹⁰⁴⁶. La subvention de l'État est arrêtée en 1972 à 50 000 francs mais atteindra au final 157 500 francs¹⁰⁴⁷. L'association diocésaine consent en outre un prêt à la mairie de Fourmies au même taux d'intérêt que celui de la Caisse d'Épargne. Cette convention est approuvée par le préfet¹⁰⁴⁸.

Des années après l'inauguration de l'église, le maire de la ville rappelle, non sans satisfaction, « qu'il avait réussi, non sans mal, à vaincre les réticences de certains lorsqu'il s'était agi de construire ce nouvel édifice¹⁰⁴⁹. » Bien qu'autorisée par la loi, la

¹⁰⁴² AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : lettre de Roger Frey, ministre de l'Intérieur, à Arthur Moulin, député du Nord à Sains-du-Nord, 15 février 1967.

¹⁰⁴³ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : lettre de Charles Naveau, député du Nord au vicaire-général de l'archevêché de Cambrai, 25 mai 1967.

¹⁰⁴⁴ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : lettre du chanoine Carette à l'abbé Falempe, 30 mai 1967.

¹⁰⁴⁵ « Eglise Saint-Marcel à Paris », *Les Chantiers du Cardinal*, n° 17, mars 1967.

¹⁰⁴⁶ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : notes de J. Lallemand pour le secrétaire général de l'épiscopat, 10 octobre 1972.

¹⁰⁴⁷ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : lettre du préfet du Nord au maire de Fourmies, 12 janvier 1973 ; plan de financement du projet de l'église Saint-Pierre signé par le maire de Fourmies, 18 novembre 1974.

¹⁰⁴⁸ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : convention entre la mairie de Fourmies et l'association diocésaine de Cambrai pour la mise à disposition par l'AD de 775 000 francs à la ville, 22 décembre 1974 et 18 février 1975. Approuvée par le préfet le 20 mai 1975.

¹⁰⁴⁹ « Les églises dont « peau neuve », *La Voix du Nord*, 23 novembre 1991.

participation financière d'une institution publique à la construction d'un édifice du culte heurte certaines conceptions de la laïcité.

À La Madeleine, l'église Saint-Vital, bâtiment communal, est reconstruite dans le cadre de la rénovation du quartier. La mairie finance en totalité l'ensemble de l'opération de destruction-reconstruction. Le maire inaugurant ce nouveau bâtiment communal souligne que ce « centre de culte et d'animation est un peu une réalisation de prestige. Mais nous l'avons voulu ainsi car le quartier le méritait. Les Madeleinois peuvent être fiers de cette réalisation car elle est payée à 100 % par la ville, sans subvention, ni pour le bâtiment, ni pour les espaces verts¹⁰⁵⁰. » Le clergé est invité à participer au jury du concours d'architecture et l'évêque, le jour de l'inauguration, est contraint de sacrifier à la tradition laïque de la césure du ruban tricolore¹⁰⁵¹.

À Wattlelos la reconstruction de l'église Saint-Vincent-de-Paul est, elle aussi, entièrement financée par la ville. Elle s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation d'un ancien quartier industriel. Lors de l'inauguration, en 1994, le maire socialiste déclare : « Si j'avais procédé à une telle inauguration il y a de cela quelques années, il se serait sans doute produit une guerre des clochers. Mais les temps changent et c'est sans doute bien mieux ainsi¹⁰⁵². »

Le contrat passé entre la municipalité de Roubaix et l'association diocésaine de Lille pour la reconstruction de l'église Sainte-Bernadette témoigne de l'empressement de la ville à voir réaliser le chantier. Le maire, André Diligent, veut saisir l'opportunité de récupérer un terrain pour une industrie créatrice d'emploi en échange de tout ce que voudra l'évêché. Le compromis de vente signé le 30 août 1990 doit même être modifié, tellement il nie la loi de Séparation. En effet, la commune propose de prendre à sa charge la reconstruction d'une église de 1934 appartenant à l'association diocésaine, en échange du don du terrain où est sise l'ancienne église Sainte-Bernadette. Le nouveau compromis de vente mis au point dans le cadre de la loi de 1905 précise : « L'association diocésaine a promis de donner gratuitement à la ville des biens avenue Motte. En contrepartie, la ville s'engageait à construire à ses frais un centre culturel sur un terrain lui appartenant [...] et à mettre à disposition du vendeur le bâtiment construit sous le statut d'affectation culturelle. En raison d'une incompatibilité légale des

¹⁰⁵⁰ « L'inauguration de l'église Saint-Vital. Sous le signe du rassemblement et de l'ouverture », *La Voix du Nord*, 11 avril 1984.

¹⁰⁵¹ « L'inauguration de l'église Saint-Vital. Sous le signe du rassemblement et de l'ouverture », *La Voix du Nord*, 11 avril 1984.

¹⁰⁵² « Une nouvelle église Saint-Vincent-de-Paul », *La Voix du Nord*, 4 mai 1993.

engagements de la ville avec les dispositions de la loi du 9 décembre 1905 modifiée relative à la séparation des biens de l'Église et de l'État, il convient de modifier le compromis de vente du 30 août 1990¹⁰⁵³. »

Les modalités de l'opération doivent donc être revues. Elles tiennent néanmoins compte d'un arrangement en très bons termes entre les deux parties. La ville promet d'acquérir le terrain à l'association diocésaine au prix de 7 700 000 francs en cas de reconstruction par le vendeur à ses frais d'un centre culturel, au prix de 2 447 000 francs seulement en l'absence de toute reconstruction. De plus, la ville s'engage à fournir et à réaliser à ses frais un parking et des espaces verts autour de la nouvelle église.

Bien que l'église Sainte-Bernadette soit propriété de l'association diocésaine, la municipalité prend en charge d'autres frais encore qui montrent sa volonté d'accélérer les opérations. Elle met en effet à disposition gratuite pendant les travaux du nouveau centre culturel, une salle de gymnastique pour le service du culte, un logement provisoire pour le prêtre et une salle de sports pour les réunions paroissiales.

Dans les cas de reconstruction d'églises où propriétaires et affectataires sont distincts, les institutions s'entendent pour faire de l'église un équipement urbain symbolique et fonctionnel. Il semble que pour les municipalités, l'édifice religieux soit un élément important des structures d'accueil et de sociabilité. En témoigne la volonté d'en faire un centre d'animation des quartiers en leur associant d'autres équipements publics. De leur côté, les diocèses sont prêts à participer financièrement aux chantiers pour continuer à assurer aux paroissiens la présence de lieux de culte et leur offrir des lieux mieux adaptés aux exigences du culte et du confort moderne.

- Équipements mixtes

Le remplacement d'églises anciennes détruites pour cause de vétusté donne exceptionnellement naissance à la construction d'équipements mixtes, abritant lieu de culte et salle communale. L'association de l'évêché et des autorités municipales, l'intégration de tels projets dans le cadre de politiques de réhabilitations de quartiers anciens, permet de financer des équipements neufs de qualité. On en compte deux dans le Nord-Pas-de-Calais, situés dans le bassin minier.

¹⁰⁵³ AM Roubaix 172 W 15 26581 : compromis de vente entre l'association diocésaine de Lille et la ville de Roubaix, 13 octobre 1990.

Les deux églises Sainte-Barbe de Carvin et Méricourt étaient des constructions des Houillères qui avaient fait l'objet par la convention du 8 novembre 1977 d'un transfert de propriété des HBNPC à l'association diocésaine d'Arras. Mais la vétusté des bâtiments a entraîné leur fermeture, en 1990 pour la première, en 1996 pour la seconde.

Afin d'éviter tout accident lié à la vétusté de l'église de Carvin, la municipalité est contrainte de la faire démolir en 1992¹⁰⁵⁴. Non loin du site autrefois occupé par cette église, une nouvelle salle attenante à une salle de quartier est construite en 1993¹⁰⁵⁵. L'article de la *Voix du Nord* paru à l'occasion de l'inauguration du complexe de Carvin explique l'origine de la réalisation : « L'éconamat diocésain avait bien des fonds pour rénover l'église Sainte-Barbe, mais pas assez pour en construire une nouvelle. Après concertation, et comme le quartier du 4 [de la fosse 4] avait aussi besoin d'une salle, on a finalement décidé s'associer deux projets en un : une église et une salle polyvalente¹⁰⁵⁶. » Par cette association, les frais sont partagés entre commune, diocèse et financements extérieurs. La construction de l'ensemble a en effet été opérée dans le contexte de restructuration du quartier minier de la fosse 4, financé par les fonds du GIRZOM. D'autre part, les Houillères ont proposé de fournir gratuitement les briques¹⁰⁵⁷.

La nouvelle construction est donc inaugurée par les représentants de la mairie et du diocèse réunis. Un député du département est même présent à l'occasion de cet « événement unique : réunir l'Eglise et une municipalité dans l'inauguration d'un bâtiment public associant une salle de culte et une salle polyvalente¹⁰⁵⁸. » À l'occasion de la présentation du projet, il est même question de permettre l'utilisation de ce lieu de culte à des croyants d'autres confessions, comme par exemple la communauté musulmane qui réclame un local depuis quelques années. Le maire de Carvin, Odette Dauchet, n'exclut pas cette possibilité, à certaines conditions : « C'est un lieu municipal, il faudrait donc qu'il y ait accord entre le propriétaire, l'utilisateur et le demandeur. S'il n'y a pas accord, ce ne serait pas réalisable. Il n'est pas dans la mission

¹⁰⁵⁴ Lettre de l'adjoint délégué au maire de Carvin à l'auteur, 21 juin 1999.

¹⁰⁵⁵ AM Carvin : permis de construire de la salle Germinal, 21 avril 1993.

¹⁰⁵⁶ *La Voix du Nord*, décembre 1993.

¹⁰⁵⁷ « Sainte-Barbe va déménager rue Fragonnard », *La Voix du Nord*, 5 avril 1991.

¹⁰⁵⁸ « Germinal en plein hiver. La salle polyvalente réalisée au pied du terril de l'ancienne Fosse 4 porte le nom de l'œuvre de Zola. Elle a le même toit que l'église Sainte-Barbe reconstruite sur des fondations communes », *La Voix du Nord*, décembre 1993.

d'une municipalité de construire des églises. Nous l'avons fait uniquement parce que l'église Sainte-Barbe présentait un danger pour ceux qui la fréquentent¹⁰⁵⁹. »

À Méricourt, environ 200 paroissiens assistaient à la messe dans l'ancienne église chaque dimanche¹⁰⁶⁰. Il est donc important de remplacer l'église fermée en 1996. Le projet d'urbanisme prévoit que l'église Sainte-Barbe soit être reconstruite comme partie d'un ensemble polyvalent comprenant lieu de culte et salle polyvalente communale. C'est la solution qui est finalement adoptée, dans les mêmes conditions de financement qu'à Carvin.

Ce type d'équipement reste exceptionnel en France. Il répond pourtant bien aux préoccupations des deux institutions concernées par la reconstruction d'églises vétustes, mais impose une concertation et des accords entre les deux parties. Ce type de réalisation correspond à une réflexion approfondie, de la part des communes, sur leur politique de la ville, et à une prise en compte de l'ensemble des acteurs de la ville.

- Aménagement de locaux par les communes

Plusieurs disparitions d'églises vétustes donnent naissance à des aménagements de locaux existants. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, frappée par la désindustrialisation, les bâtiments désaffectés sont légion. Les friches industrielles existant parfois en plein centre ville encouragent les municipalités à entreprendre des opérations de reconversion hardies. La plus spectaculaire d'entre elles est la transformation de l'usine Motte-Bossut à Roubaix en Centre national des archives du monde du travail¹⁰⁶¹. Des lieux de culte sont parfois aménagés dans des bâtiments industriels, parfois dans d'autres bâtiments inutilisés.

L'opération de réhabilitation la plus impressionnante dans la ville de Lille par son envergure, est celle des établissements Le Blan, ancienne usine textile. Elle s'inscrit dans le cadre de la restructuration du quartier. Fermée en 1967, l'usine avait été élevée en trois phases, entre 1900 et 1930, par l'architecte Victor Chenal. La municipalité de Lille achète les bâtiments en 1975 et charge l'OPHLM de la communauté urbaine

¹⁰⁵⁹ « Sainte-Barbe va déménager rue Fragonnard », *La Voix du Nord*, 5 avril 1991.

¹⁰⁶⁰ SI diocèse d'Arras Méricourt Sainte-Barbe : compte rendu de visite par J.P. Vasse, 16 décembre 1993.

¹⁰⁶¹ Jehanne Lazaj, Jean-Marc Ramette, « Une thérapie par le patrimoine », *Roubaix-Tourcoing et les villes lainières d'Europe, découverte d'un patrimoine industriel*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005, p. 40.

d'organiser un concours sur la base d'un programme mixte incluant logements et services¹⁰⁶². Le programme de reconversion de ces bâtiments de production intègre un lieu de culte, la chapelle Saint-Vincent-de-Paul. Cette dernière remplace une église du XIX^e siècle devenue vétuste. Le pari, soutenu par l'office HLM et la ville de Lille est de rendre une âme à la filature Le Blan. Il s'agit alors d'une « fantastique reconversion, la première tentative de transformer une cathédrale industrielle érigée à la Belle Epoque (1900-1930) en projet urbain¹⁰⁶³. »

L'église Notre-Dame-de-Lourdes de Tourcoing est désacralisée en 1988. Pour faire face à la fermeture de cette propriété communale, la mairie propose d'abord aux autorités ecclésiastiques l'installation d'un chapiteau de 250 places sur un terrain de l'évêché¹⁰⁶⁴. C'est finalement un local de la rue Ingres qui sera investi pour quelques temps. L'ancienne église est abattue en 1991¹⁰⁶⁵. Des neufs projets envisagés, c'est celui de l'aménagement en lieu de culte d'une salle d'œuvres existante qui est retenu. Ces bâtiments, endommagés par un incendie, appartenaient à l'évêché. La ville propose de récupérer ces lieux pour un franc symbolique, puis d'y investir 6 millions de francs pour leur réhabilitation et l'installation d'un nouveau lieu de culte¹⁰⁶⁶. Le projet est le résultat d'une vaste concertation entre l'évêché, les communautés paroissiales, les associations de quartier, en lien avec les services techniques de la ville.

Dans d'autres cas d'aménagement d'anciens bâtiments religieux en chapelle, c'est l'association diocésaine qui assure la maîtrise d'ouvrage, même si les communes participent financièrement au projet. A Somain par exemple, l'église concédée à l'évêché de Cambrai par la société des Houillères est détruite en 1983. C'est encore une ancienne salle de patronage qui a été transformée en lieu de culte, cette fois sur les plans du métreur des services de l'évêché. La commune a versé une subvention pour ce projet.

De la même façon, la commune de Valenciennes s'est investie pour assurer le remplacement de l'église communale Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. Datant de 1879, cette dernière a été fermée en 1980, suite à un rapport d'expertise de la mairie attestant de son affaissement, vraisemblablement causé par les travaux d'assèchement des nappes

¹⁰⁶² *Guide d'architecture de la métropole lilloise*, Paris-New York, Editions Le Passage, 2004, pp. 278-279.

¹⁰⁶³ « La Filature : 13 ans à l'endroit, 13 ans à l'envers », *La Voix du Nord*, 21-22 novembre 1993.

¹⁰⁶⁴ « À Tourcoing un chapiteau pour une église », *Nord-Eclair*, 24 mars 1988.

¹⁰⁶⁵ « Église Notre-Dame-de-Lourdes : les premiers coups de pioche », *La Voix du Nord*, 7 février 1991.

¹⁰⁶⁶ « Tourcoing. De nouveaux murs pour Notre-Dame-de-Lourdes », *La Croix du Nord*, 9 mars 1990.

souterraines au moment de la création des lignes de chemins de fer en 1925¹⁰⁶⁷. La mairie finance en 1980 l'aménagement d'une salle paroissiale dont l'association diocésaine reste propriétaire et récupère le terrain de l'ancienne église pour y implanter un parking et un espace vert¹⁰⁶⁸.

L'investissement de bâtiments désaffectés par les lieux de culte présente deux avantages : la réduction des frais qu'occasionnerait une reconstruction ex-nihilo et la réutilisation de locaux existants dont l'usage en tant que lieu de culte assure la pérennité. Institutions publiques et religieuses ont donc tout intérêt à trouver des solutions d'entente pour mener à bien de telles opérations.

c) Patrimoine

- Désacralisation des églises : de l'objet cultuel à l'objet culturel

Le titre de cette sous-partie reprend celui d'un colloque organisé par l'université Laval de Québec à l'automne 2004¹⁰⁶⁹. Y était considéré non seulement le patrimoine bâti, mais aussi le patrimoine immatériel. Nous avons présenté dans le cadre de cette rencontre une communication sur la reconversion des églises des Trente Glorieuses dont nous reprenons ici les conclusions¹⁰⁷⁰.

La problématique développée était celle de la disparition de la mémoire des lieux de culte récents reconvertis. Nous l'avons vu plus haut, la réaffectation des églises récentes à d'autres fins que celle du culte pose peu de problèmes déontologiques à l'Église. L'architecture de ces édifices présente dès l'origine une humilité voulue, parfois appelée « désacralisation » ou « banalisation », et leur aménagement pour d'autres activités ne suscite pas d'émotion particulière chez les catholiques, qui, si ce n'est ceux de la génération qui les a bâtis, ont peu compris, peu aimé et peu fréquenté ces lieux.

¹⁰⁶⁷ « Une lettre de M. Paul Gosset ancien député et adjoint au maire, à propos de la démolition de l'église du Faubourg de Paris », *La Voix du Nord*, 15 octobre 1980.

¹⁰⁶⁸ « Le clocher de l'église du faubourg de Paris ne sera pas sauvegardé », *La Voix du Nord*, 25 décembre 1980.

¹⁰⁶⁹ *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet cultuel à l'objet culturel*, Colloque de l'Université Laval de Québec, 12-14 novembre 2004.

¹⁰⁷⁰ « Petites églises de la seconde moitié du XX^e siècle en France : une reconversion programmée ? », Actes du colloque *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet cultuel à l'objet culturel*, Université Laval de Québec, à paraître.

Les enquêtes de terrain révèlent que la mémoire de la fonction originelle de ces lieux, une fois reconvertis, est rapidement oubliée. On n'est donc plus dans la mémoire mais dans l'histoire, comme l'explique Pierre Nora : « Dès qu'il y a trace, distance, médiation, on n'est plus dans la mémoire vraie, mais dans l'histoire. La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants [...]. La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lieu vécu au présent éternel ; l'histoire, une représentation du passé¹⁰⁷¹. » Si la mémoire est déjà effacée, il est temps alors de faire un travail d'histoire au sujet de ce patrimoine en évolution rapide, soit vers l'abandon et la destruction, soit vers la reconversion.

Ces lieux de culte, qui n'étaient pas destinés à frapper le regard, à s'imposer dans l'environnement, n'appartiennent finalement pas à la mémoire collective mais à la mémoire de quelques individus ou groupes d'individus. Il appartient donc à l'historien d'en conserver la trace, comme témoignage de la dynamique d'une pastorale extensive promue par l'Église d'alors, d'une idée de la place de l'Église dans la société qui a prévalu à un moment donné, mais aussi de la diffusion de techniques et de conceptions architecturales au-delà des typologies profanes. Pierre Nora n'ignore pas le problème posé par le patrimoine culturel : « La destruction et la ruine de l'inutile est une loi de la nature. La culture intervient pour annuler ou retarder cette loi, au nom d'impératifs plus élevés. Mais alors, que deviendra, par exemple, l'immense « parc » des chapelles et églises, peu à peu privées du support naturel qu'est la présence des fidèles ? Essentiel au paysage, il ne devrait pas disparaître. Une solution de rechange doit être trouvée¹⁰⁷². »

Cette solution est certainement celle de la reconversion, dont le principe, rappelle Jean-Michel Leniaud, est pratiqué depuis des millénaires par l'humanité, et n'est en rien contestable¹⁰⁷³. Mais nous avons voulu mettre l'accent sur le risque d'effacement de la mémoire qu'il comporte. Rappelons le cri d'alarme de Gérard Monnier d'après qui le patrimoine contemporain est victime du retard pris par les institutions et les responsables pour assimiler l'architecture du XX^e siècle à une catégorie d'objets qui ont une identité historique et culturelle¹⁰⁷⁴. Gérard Monnier

¹⁰⁷¹ Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997, t. I, p. 24.

¹⁰⁷² *Ibidem*, p. 1460.

¹⁰⁷³ Gérard Monnier, « L'architecture du XX^e siècle disparaît sous nos yeux », *Histoire de l'art*, n° 4, décembre 1988, p. 111- 113.

¹⁰⁷⁴ Jean-Michel Leniaud, *Les archipels du passé*, Paris, Fayard, 2002, p. 317.

¹⁰⁷⁴ Gérard Monnier, « L'architecture du XX^e siècle disparaît sous nos yeux », *Histoire de l'art*, n° 4, décembre 1988, p. 111- 113.

craint que l'architecture mineure des années cinquante et soixante, comme les stations-service – on pourrait ajouter : et de nombreux lieux de culte – dont la désuétude est flagrante, ne fasse les frais des nouveaux équipements et de la reconversion, parfois irrespectueux du bâti d'origine. Nous verrons dans le chapitre suivant des exemples de reconversion surprenants.

Mais il faut admettre que pour les petites églises de la seconde moitié du XX^e siècle, le changement de fonction du contenant s'opère sans qu'il soit question ni de transfert de sacralité, ni de traumatisme, ni de complexe, car elles ont été construites pour être des « maisons du peuple de Dieu » et non des « maisons de Dieu ». Le plus souvent, par leur reconversion en centres culturels, sportifs ou de loisirs, elles deviennent des « maisons du peuple » tout court, gardant leur fonction de lieu de rassemblement et de sociabilité. Mais leur statut a changé : de bâtiments ecclésiastiques, elles sont devenues bâtiments publics.

- La protection des édifices religieux contemporains

Récemment et à plusieurs reprises, la question de la protection des édifices religieux contemporains a été abordée dans le cadre de colloques ou de rencontres, par les professionnels de la conservation, les historiens ou les responsables religieux. Cette question s'inscrit plus largement dans l'intérêt nouvellement développé pour le patrimoine du XX^e siècle de la part des services du ministère de la Culture.

En effet, les professionnels du patrimoine ne se sont penchés que récemment sur la protection et la conservation des édifices contemporains. En 1950, la Commission supérieure des Monuments historiques ne prenait pas en compte les édifices de moins de cent ans. En 1988, l'Inventaire se fixait comme limite de ses études l'année 1940. L'initiative des travaux sur le patrimoine contemporain revient à Bruno Foucart, alors conseiller technique du ministre Michel Guy. Il lance en 1974 des repérages systématiques et méthodiques du patrimoine des XIX^e et XX^e siècles, qui ont permis de faire apparaître des œuvres majeures inconnues jusqu'alors, soit par les dépouillements bibliographiques, soit par les enquêtes de terrain. Ce travail a permis de multiplier en quelques années le nombre d'édifices protégés du XX^e siècle. Ils ont quadruplé pendant

la seule décennie 1980-1990¹⁰⁷⁵. La publication par la Caisse nationale des monuments historiques de *Mille monuments du XX^e siècle* témoigne de l'effort accompli¹⁰⁷⁶. Cette publication a donné naissance à la base « Archi XX^e », comportant les fiches des 1 100 édifices protégés, visibles sur le site du ministère de la Culture¹⁰⁷⁷.

Dans la lancée, une table ronde sur le patrimoine protégé du XX^e siècle s'est tenue en 1997 à l'École nationale du patrimoine. En 2001, les Entretiens du patrimoine ont été axés sur l'évolution de la notion de patrimoine au XX^e siècle, largement conditionnée par des emprunts faits aux sciences historiques telles que l'histoire quantitative, l'histoire des mentalités ou l'histoire du quotidien¹⁰⁷⁸. Du repérage des richesses artistiques, les services de l'Inventaire sont passés à une réelle lecture du territoire. Le problème s'est alors posé de la quantité d'édifices repérés. Un label « Patrimoine XX^e » a été conçu pour donner une certaine visibilité au travail effectué sans toutefois engager les collectivités dans une procédure de protection. Ce label n'entraîne en effet aucune législation mais constitue un signalement. L'un des premiers édifices à en bénéficier fut le couvent des dominicains de Lille, construit par Pierre Pinsard en 1955-1964.

Encore plus récemment, plusieurs événements ont eu pour thème le patrimoine du XX^e siècle. Une table ronde a été organisée en octobre 2004, dans le cadre des « 21^e rencontres Image et science » intitulée *Patrimoines en mutation, mutation de patrimoine au XX^e siècle*¹⁰⁷⁹. Suscitée par la menace de destruction ou de mutation brutale du fait des changements d'usage de nombreux ouvrages significatifs construits au cours du siècle dernier, cette rencontre s'attachait à la fois au manque de reconnaissance dont est victime ce patrimoine, et à la nécessité d'élaborer des méthodes scientifiques de restauration de matériaux dont le vieillissement est patent.

Un livre de l'historien de l'architecture Gérard Monnier paru en 2004 sous le titre *L'architecture du XX^e siècle, un patrimoine*, témoigne de l'intérêt soutenu de

¹⁰⁷⁵ François Barré, « La direction de l'architecture et la construction des églises », actes du colloque *Eglises d'aujourd'hui patrimoine de demain*, Paris, 21,22 et 23 novembre 1997, Spiritualité et art, 1998, p. 143.

¹⁰⁷⁶ Bernard Toulhier (dir.), *Mille monuments du XX^e siècle en France*, Paris, Éditions du patrimoine, 1997, 416 p.

¹⁰⁷⁷ <http://www.culture.gouv.fr/documentation/milxx/pres.htm>.

¹⁰⁷⁸ Notes prises par l'auteur lors des Entretiens du patrimoine, Paris, Cirque d'hiver, 26-28 novembre 2001. Les actes de ces entretiens sont publiés sous la référence suivante : Henry Rousso (dir.), *Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France*, Paris, Fayard/Monum. Éditions du patrimoine, 2003, 396 p.

¹⁰⁷⁹ « Patrimoines en mutation, mutation de patrimoine au XX^e siècle », journée d'études dans le cadre des 21^e rencontres Image et science, Paris, 18 octobre 2004.

l'auteur pour la défense du patrimoine contemporain¹⁰⁸⁰. Cet ouvrage donne des clefs pour la compréhension des mutations de l'architecture au XX^e siècle et pour l'évaluation de la valeur patrimoniale des édifices qu'elles ont produits¹⁰⁸¹.

Les édifices religieux du XX^e siècle font partie intégrante des préoccupations des acteurs de la sauvegarde et de la protection du patrimoine. Le colloque *Églises d'aujourd'hui patrimoine de demain*, organisé par l'association Spiritualité et art, qui s'est tenu à Paris en 1997, portait de manière générale sur la qualité architecturale des constructions religieuses d'aujourd'hui. Mais, organisée sous le patronage du ministère de la Culture et de la communication, cette rencontre a aussi été l'occasion pour le directeur de l'Architecture et du patrimoine de poser la question du patrimoine religieux du XX^e siècle¹⁰⁸². D'après François Barré, sur les 4 000 églises construites au XX^e siècle, seules neuf étaient alors classées et une vingtaine inscrites.

Le colloque tenu au couvent des dominicains de Lille au printemps 2004, *Architecture religieuse du XX^e siècle en France : quel patrimoine ?*, s'est particulièrement attaché aux difficultés rencontrées par les professionnels de la conservation lors de leurs expertises en raison du manque de connaissances de l'objet en question et de l'absence de critères de protection les concernant. Alors que les édifices religieux représentent plus de la moitié des 11 648 édifices classés, ils sont moins de 200 pour le XX^e siècle, pourtant période riche en constructions de lieux de culte¹⁰⁸³. La réflexion sur les critères de conservation de cette typologie d'édifices progresse lentement, mais une piste intéressante a été lancée à plusieurs reprises par les intervenants du colloque de Lille : celle de l'étude des conditions de la commande. En effet, Yves Boucly, Françoise Caussé, Dominique Jarrassé ont mis en exergue l'importance de la connaissance de l'histoire du projet pour en apprécier la valeur symbolique ou artistique¹⁰⁸⁴.

¹⁰⁸⁰ Gérard Monnier, *L'architecture du XX^e siècle, un patrimoine*, Paris/Champigny-sur-Marne, CNDP/CRDP, 2004, 238 p.

¹⁰⁸¹ Ce commentaire est repris du supplément bibliographique de la revue *Archiscopie*, éditée par la Cité de l'architecture et du patrimoine/IFA, *Les Livres* n° 11, Été 2005, p. 7.

¹⁰⁸² François Barré, « La direction de l'architecture et la construction des églises », actes du colloque *Églises d'aujourd'hui patrimoine de demain*, Paris, 21,22 et 23 novembre 1997, Spiritualité et art, 1998, pp. 143-148.

¹⁰⁸³ Le chiffre global est donné par Jean-Pierre Bady, *Les monuments historiques en France*, Paris, PUF, *Que sais-je ?* n° 2205, 1985, p. 16 ; le second chiffre est une estimation donnée à partir d'une étude de la base Mérimée, avril 2004.

¹⁰⁸⁴ Yves Boucly, « Commanditaires et architectes » ; Françoise Caussé, « L'église du Sacré-Cœur d'Audincourt : le cas d'une construction paroissiale réussie » ; Dominique Jarrassé, « La synagogue de la paix à Strasbourg (1958) : le poids de l'héritage », actes du colloque de Lille 25-26 mars 2004, *Architecture religieuse du XX^e siècle en France : quel patrimoine ?*, Rennes, PUR, à paraître.

Pour notre part, nous avons voulu mettre en avant l'exemplarité du chantier d'Hem dans la recherche d'intégration des arts qui a marqué les arts plastiques des années d'après-guerre. Sans la connaissance précise du processus de conception du projet, il paraît difficile d'évaluer à sa juste mesure la valeur de la réalisation. En effet, la correspondance quasi quotidienne entre Philippe Leclercq, le clergé et les artistes, permet de suivre avec exactitude le processus de création de l'architecture et des œuvres d'art, et de comprendre la participation de chaque artiste et du commanditaire à la composition générale¹⁰⁸⁵. Cette étude nouvelle fait bien de la chapelle un exemple exceptionnel d'intégration des arts, tant dans le domaine religieux que dans le domaine des arts plastiques en général.

De plus, l'étude de la réception de la chapelle d'Hem en France et à l'étranger n'avait jusqu'alors jamais été effectuée. C'est pourtant au regard des courriers et des articles conservés par les époux Leclercq, pour la plupart jamais cités, extraits de grandes revues françaises, allemandes, suisses, hollandaises ou anglaises, que l'on peut constater l'impact non négligeable que cette réalisation eût en France comme à l'étranger¹⁰⁸⁶. Cette dernière, malgré plusieurs demandes, n'a pas encore obtenu le classement¹⁰⁸⁷.

L'intérêt des services des Monuments historiques pour le patrimoine du XX^e siècle, y compris les édifices religieux, est relativement récent. Peu d'églises des Trente Glorieuses, hormis les constructions célèbrissimes de grands architectes, suscitent l'intérêt des historiens. La nécessaire protection de certaines d'entre elles menacées de disparition, dont la valeur artistique et historique est difficile à évaluer a priori, ne se fera pas sans un approfondissement des connaissances de ce patrimoine parfois banal. Ce travail est à effectuer rapidement, au risque de voir la disparition d'un pan de l'histoire religieuse de la France. Il semble que l'attention portée aux conditions de la

¹⁰⁸⁵ Voir chapitre 4.

¹⁰⁸⁶ Entre autres : Georges Mercier, « Du vitrail abstrait au mur de lumière », *L'œil*, n° 43-44, juillet-août 1958, pp. 23-29 ; Joseph Pichard, « L'architecture religieuse de notre temps. Grands programmes et petites églises », *La construction moderne*, décembre 1958, pp. 411-417 ; « An abstract artist for a church », *Architectural Record*, 1958 ; « Philippe Leclercq lässt eine Kirche bauen », *Die Woche*, n° 16, 14-20 avril 1958 ; Pierre Descargues, « Une coopération franco-suisse aboutit à cette église d'une cité du Nord : Hem », *Tribune de Lausanne*, 27 avril 1958 ; Jan van Dongen Jr, « Kapel Te Hem », *Katholiek Bowblad*, n° 6, 13 décembre 1958, pp. 411-417 ; Peter Hammond, « Modern churches in postwar France », *Architectural Record*, juin 1960...

¹⁰⁸⁷ Sur ce sujet voir Céline Frémaux, « La chapelle d'Hem : un chantier exemplaire de la synthèse des arts », Actes du colloque de Lille 25-26 mars 2004, *Architecture religieuse du XX^e siècle en France : quel patrimoine ?*, Rennes, PUR, à paraître.

commande tend à réorienter certaines conceptions des historiens dans leur appréciation des œuvres d'art, en précisant le rôle des différents acteurs de la création, la richesse des échanges entre maîtres d'ouvrage et artistes. En effet, plusieurs publications récentes et colloques donnent une part importante à l'étude de la conception en amont de la création architecturale. Pour exemple, le titre même du colloque organisé à l'occasion du cinquantenaire de la chapelle Notre-Dame-du-Haut, « Ronchamp, l'exigence d'une rencontre », veut mettre en lumière le dialogue entre les différents acteurs de la construction à la croisée d'un double dépouillement : celui de la quête spirituelle et celui de la création contemporaine¹⁰⁸⁸.

Développer l'intérêt du public est un biais de la sensibilisation à ce patrimoine. À l'occasion des journées du patrimoine 2004 consacrées au patrimoine spirituel, l'association Docomomo a organisé des visites guidées d'édifices religieux contemporains. Les visiteurs ont ainsi été amenés à découvrir ou redécouvrir des lieux qu'ils fréquentaient pour la plupart, en tant que pratiquants ou en tant que voisins, mais dont ils ignoraient tout l'intérêt architectural¹⁰⁸⁹.

À partir de 1971, avec le lancement du Plan Construction, de nouvelles formulations de l'environnement urbain voient le jour. Le bilan des constructions massives des Trente Glorieuses s'impose précocement en raison de la crise économique et des tensions sociales qui touchent de plein fouet les grands ensembles. En réaction à cette situation, d'importantes politiques de rénovation et de réhabilitation de quartiers sont menées, les villes nouvelles sont créées.

Outre la qualité de l'habitat collectif et du cadre de vie, les pouvoirs publics s'attachent à multiplier les équipements permettant aux quartiers d'avoir leur propre identité. L'église est comptée au nombre des lieux de sociabilité qui font la ville. De fait, les communes les intègrent dans leurs politiques immobilières, finançant tout ou partie des reconstructions ou des aménagements de lieux de culte.

Les pouvoirs publics ont également une responsabilité dans la gestion du patrimoine que représentent les nombreuses églises désaffectées, menacées de

¹⁰⁸⁸ *Ronchamp, l'exigence d'une rencontre*, Colloque international francophone organisé par l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut, Ronchamp, 22-23 septembre 2005.

¹⁰⁸⁹ Docomomo : documentation and conservation of buildings, sites and neighbourhoods of the modern movement. L'auteur, à cette occasion, a fait plusieurs visites guidées de l'église Notre-Dame-de-la-Salette, Paris, XV^e, Henri Colboc architecte.

disparition. Ce péril pèse particulièrement sur les édifices religieux élevés pendant les Trente Glorieuses, en faveur desquels les critères de protection ne sont pas encore fixés.

3) Architectes

a) Le programme d'église

- Le désintérêt des architectes français

Les architectes d'églises des dernières décennies du XX^e siècle sont soit issus des dernières générations formées aux Beaux-Arts, soit formés dans les écoles d'architecture régionales ou à l'étranger, notamment à l'École Saint-Luc de Tournai en Belgique, assez proche de la frontière. Le programme d'église, pour les uns comme pour les autres, semble ne plus revêtir l'importance qu'il avait auparavant. Il semble avoir perdu sa place dans la culture architecturale des professionnels, ainsi que le sens prestigieux qu'il revêtait jusqu'alors dans une carrière d'architecte. Ce désintérêt se perçoit notamment dans le contenu des formations d'architecture, ainsi que dans le secteur de la publication spécialisée.

La formation des architectes en France a subi une modification à l'issue des événements de 1968. La réforme Malraux remplace alors la section d'architecture de l'École des Beaux-Arts par les unités pédagogiques d'architecture. Ces dernières seront rebaptisées en 1984 : Écoles d'architecture. Le type de sujet proposé aux différents concours de l'École des Beaux-Arts évolue au cours du siècle. Les programmes prestigieux au nombre desquels l'église venait en bonne place, font progressivement place aux programmes d'architecture domestique ou publique en vogue. Dans les dernières années d'enseignement d'architecture de l'institution, l'étude de l'architecture religieuse est devenue rare. Les lieux de culte n'occupent visiblement plus la place qu'ils n'avaient pas manqué d'occuper jusqu'alors, dans l'imaginaire des architectes de la dernière génération de l'École des Beaux-Arts.

Suite à l'affaiblissement marqué de l'intérêt pour ce type de sujet, les recherches sur l'architecture religieuse semblent reprendre à un rythme plus soutenu à partir des années 1980, en même temps que reviennent sur le devant de la scène médiatique quelques grands projets d'édifices religieux tels que la cathédrale d'Évry de Mario Botta, Notre-Dame-de-l'Arche-d'Alliance par Architecture Studio, ou tout récemment le projet de Richard Meier pour l'église du Troisième Millénaire à Rome. Une

investigation dans les fonds des bibliothèques d'écoles d'architecture permet de contrôler rapidement ce renouveau d'intérêt pour la question. Même si les sujets de diplôme de fin d'études sur l'architecture religieuse sont très largement minoritaires, il sont toutefois à nouveau présents à partir du milieu des années 1980¹⁰⁹⁰. Ils portent autant sur l'évolution de l'architecture religieuse au XX^e siècle que sur le programme de l'église à l'heure actuelle, les qualités spatiales et plastiques du lieu ou son implantation urbaine. Quelques-uns de leurs titres permettent de cerner les problématiques abordées : « Une architecture sacrée au XXI^e siècle », « Une cathédrale en ville nouvelle », « L'église du village, essai d'histoire d'un espace », « Églises de France au XX^e siècle », « Lieux sacrés depuis la réforme, méditation sur un programme », « Lieux sacrés », « Étude du symbolisme dans les églises chrétiennes : étude historique sur l'évolution des formes dans les bâtiments religieux », « Bâtir un lieu sacré »...

Le déficit de formation des architectes en matière d'architecture religieuse apparaît flagrant au regard des situations à l'étranger. En effet, les publications parues dans les pays européens voisins ou aux États-Unis révèlent une permanence de l'actualité du programme d'église. Les professeurs d'architecture des universités eux-mêmes publient sur la question, des « manuels » traitent de l'architecture de ce programme particulier.

Le cas est particulièrement flagrant en Italie. Sandro Bendetti, architecte et professeur d'histoire de l'architecture moderne à la faculté d'architecture de Rome La Sapienza, ne cesse de présenter des conférences et de publier articles et ouvrages sur l'évolution de l'architecture religieuse au XX^e siècle, mais aussi sur l'architecture sacrée d'aujourd'hui¹⁰⁹¹. Son statut d'architecte du Vatican pourrait suffire à justifier cette présence dans le monde éditorial. Mais il est loin d'être le seul spécialiste de la question. Viviana Rizzi, elle aussi professeur à la faculté d'architecture de La Sapienza, a récemment publié un ouvrage issu des échanges qu'elle a pu avoir sur le thème de l'architecture religieuse avec ses étudiants¹⁰⁹². Il faut dire que les nombreuses commandes encore effectuées par l'Église romaine dans les années 1990 ont probablement activé un regain d'intérêt des professionnels pour cette typologie. Le concours lancé en 1995 par le diocèse de Rome pour « l'église du Troisième

¹⁰⁹⁰ Un comptage effectué à partir de la base Archires permet d'évaluer à sept les TPFE portant sur l'architecture religieuse sur les 1428 présentés dans les écoles d'architecture entre 1988 et 2000.

¹⁰⁹¹ Sandro Bendetti, *L'architettura delle chiese contemporanee. Il caso italiano*, Milan, Jaca Book, 2000, 263 p.; *Architettura sacra oggi*, Rome, Gangemi editore, 1995, 301 p.

¹⁰⁹² Viviana Rizzi, *Quale architettura sacra oggi? Riflessioni a fondamento di un'architettura per l'uomo*, Rome, Fratelli Palombi editori, 2000, 48 p.

Millénaire » a suscité la participation de 2 380 participants¹⁰⁹³. 50 projets ont été retenus puis le lauréat désigné : Richard Meier. De tels événements ont bien sûr des effets dans la profession et donc dans l'enseignement. Un autre auteur encore, Gianluca Frediani, a récemment réalisé un ouvrage sur les églises dans le cadre de la collection « Guide per progettare », visant à donner aux lecteurs les principes généraux de la conception des espaces religieux¹⁰⁹⁴. Dans ces derniers ouvrages sont présentés non seulement un historique de l'évolution de l'architecture religieuse au XX^e siècle, mais aussi l'esprit du projet et des solutions constructives avec exemples et plans à l'appui. Il s'agit bien de manuels à destination des étudiants ou des professionnels.

Dans les pays anglo-saxons ce type d'ouvrage existe aussi, alors qu'il est introuvable en France. Dans les années soixante, la réforme liturgique suscita plusieurs publications en anglais, comme celle publiée par le CNPL en France plusieurs années après le concile pour en diffuser la connaissance et susciter l'adaptation des lieux de culte aux nouveaux rites. Les titres de telles publications sont en eux-mêmes explicites : *Making the building serve the liturgy, The modern architectural setting of the liturgy*¹⁰⁹⁵. Mais les plus intéressantes en cela qu'elles diffèrent totalement de ce qui se fait en France sont les publications sur le programme architectural de l'église d'aujourd'hui. Les maîtres d'œuvre comme les maîtres d'ouvrage de langue anglaise ont à leur disposition une série importante d'ouvrages détaillant les étapes de la commande, de la conception, apportant des conseils sur les coûts et les choix artistiques. Quelques-uns sont publiés par les instances officielles de l'Église, tels que *Procedures for new churches building* ou *The parish church*¹⁰⁹⁶. D'autres émanent d'auteurs indépendants, architectes ou spécialistes de la liturgie, tels que *Third millenium churches, Architecture for worship, Accessible church buildings, Modern art in church, Planning for liturgy, The form play of liturgy* ou encore *Church architecture, building and renovation*¹⁰⁹⁷.

¹⁰⁹³ *Eglises d'aujourd'hui, patrimoine de demain*, op. cit. p. 171.

¹⁰⁹⁴ Gianluca Frediani, *Le chiese*, Roma-Bari, Editori Laterza, 1997, 155 p.

¹⁰⁹⁵ G. Cope (ed.), *Making the building serve the liturgy*, Londres, 1964, 71 p.; W. Lockett (ed.), *The modern architectural setting of the liturgy*, Londres, SPCK, 1964, 92 p.

¹⁰⁹⁶ Church Information Office, *Procedures for New Church Building*, Londres, CIO, 1975; *The Parish Church*, publié par la Conférence des évêques d'Angleterre et d'Ecosse.

¹⁰⁹⁷ P.E. Smith, *Third Millenium churches*, Londres, Gaillard, 1972, 98 p.; Edward Sovik, *Architecture for Worship*, Minneapolis, Augsburg Press, 1973, 128 p.; Edward Sovik, *Accessible Church buildings*, New York, Pilgrim Press, 1981; M. Day, *Modern art in church*, Londres, Royal College of art, 1982; Johnson Cuthbert and Johnson Stephen, *Planning for liturgy*, Farnborough, Saint Michael's Abbey Press, 1983, 123 p.; H. Van des Laan, *The form play of liturgy*, Leiden, 1983; James F. White and Susan J. White, *Church architecture, building and renovation*, Nashville, Abingdon Press, 1988.

Ce rapide tour d'horizon bibliographique, s'il se cantonne aux publications de quelques pays voisins, n'en montre pas moins le déficit de la culture architecturale religieuse des architectes français dans les dernières décennies du XX^e siècle. Le système qui régit la commande religieuse dans notre pays explique certainement ces lacunes. Le manque de moyens financiers impose notamment de réduire les dépenses de construction en privilégiant les réhabilitations de bâtiments anciens dont nous verrons de nombreux exemples pour le Nord-Pas-de-Calais dans le chapitre suivant. En délaissant le programme religieux, soit par manque de commande, soit par manque d'intérêt, on peut se demander si les architectes n'ont pas manqué l'occasion de s'attacher à une certaine dimension ontologique de l'architecture, et à l'enjeu de la place du spirituel dans la ville contemporaine.

- Le recrutement des architectes

Étant donné la diminution des commandes d'églises, le nombre des architectes intervenant sur ce type de chantier diminue lui aussi. D'autant que l'on observe, à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais, une certaine « fidélisation » entre maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, notamment quand il s'agit de chantiers diocésains. Si le dialogue et les échanges sont privilégiés dans ces derniers, un autre système s'impose quand il s'agit des chantiers sous la responsabilité des communes, celui du concours.

49 chantiers d'église sont menés dans la région entre 1971 et 2000. Près de la moitié des architectes responsables de ces chantiers sont déjà intervenus pour des reconstructions ou des constructions d'églises nouvelles pendant les Trente Glorieuses. Les diocèses semblent s'être attachés à quelques architectes, soit pour des raisons de confiance, soit pour des raisons de commodité et de finances. Nous avons vu en effet que l'entente est parfois difficile à établir entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage, ce qui explique cette volonté réciproque de fidélité. En outre, la multiplication des commandes à un même architecte permet d'obtenir une baisse significative des coûts d'honoraires.

Dans le diocèse de Lille, un architecte est particulièrement actif. Il s'agit de Maurice Salembier. Il est l'un des seuls architectes de l'Atelier d'art et d'architecture à continuer à œuvrer pour les Chantiers du diocèse de Lille après 1971. Il travaille à la

plupart des chantiers d'églises nouvelles du diocèse, et construit les lieux de culte de Villeneuve-d'Ascq.

Par souci d'économie, les diocèses font parfois travailler l'architecte diocésain pour des constructions nouvelles ou des aménagements. Ces architectes, le plus souvent employés par l'évêché en plus de leur activité principale de maître d'œuvre, sont les correspondants des curés affectataires. Appelés pour tous les problèmes afférant aux travaux d'entretien, de réparation ou d'aménagement liturgique, ils sont plus rarement appelés à construire *ex nihilo*, sauf dans quelques cas que nous signalerons plus loin.

Malgré tout, une jeune génération d'architectes, formée dans les écoles régionales d'architecture ou à l'École Saint-Luc en Belgique, émerge sur le marché des constructions d'église. Proposant des solutions techniques innovantes, concernant la structure (Yves de Calan à Étapes), les formes (Laurent Requier à Saint-Laurent-Blangy) ou même le chauffage (Robert Delgado à Anhiers), ils trouvent un écho chez les commanditaires, communes ou évêchés, qui cherchent à donner au programme d'église une actualité dans le débat architectural, tant au niveau technique et artistique que spatial et urbain. De même, des architectes chargés d'opération d'urbanisme, d'aménagement ou de réhabilitation sont amenés à intervenir sur les chantiers d'églises des quartiers dans lesquels ils oeuvrent (Loiseau à Longuenesse, De Willencourt à Euralille, Reichen et Robert à Lille-Moulins).

La participation accrue des municipalités dans la commande religieuse, notamment pour les reconstructions d'églises vétustes, voit la mise en place du système de concours pour le recrutement des architectes. En effet, les collectivités locales étant contraintes de lancer pour leurs commandes des appels d'offre publics, ce système est inévitable dans le cas des reconstructions d'église. Il n'était pas inconnu des commanditaires d'églises puisque le chantier de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille lui-même s'est ouvert suite au concours lancé en 1854 par l'Œuvre de Notre-Dame-de-la-Treille. Mais il fut rare au XX^e siècle. C'est l'échange qui a été le plus souvent privilégié. Le concours d'idées peut certes permettre de voir émerger de nouvelles formes, de nouveaux concepts, mais il néglige la part du dialogue, souvent fructueux pour l'œuvre, entre les commanditaires ou les affectataires religieux et les créateurs. Marc Dancoine, architecte lauréat du concours pour l'église de Wattrelos, propriété communale, souligne l'importance de ce dialogue dans le processus de conception du

projet¹⁰⁹⁸. C'est aussi le dialogue, la rencontre entre commanditaire et architecte qui a primé pour la réalisation de la cathédrale d'Évry. L'évêque Guy Herbulot choisit Mario Botta pour être l'architecte de l'église de son diocèse. Il lui donna le sens du programme voulu pour cet édifice, et même quelques éléments de détail¹⁰⁹⁹.

Le mode de recrutement des architectes d'églises a beaucoup évolué dans les dernières décennies du siècle. Les architectes chargés des reconstructions après-guerre étaient le plus souvent des architectes communaux, non spécialistes de la question. Les architectes chargés des constructions nouvelles par les diocèses étaient recrutés pour leur expérience ou par les bonnes relations qu'ils entretenaient avec le clergé local. Après 1971, l'appel « aux grands noms » cesse complètement. Les diocèses continuent à faire confiance à quelques architectes, plus ou moins jeunes, de la région. L'intervention des municipalités dans plusieurs chantiers favorise la participation d'architectes recrutés par concours. Enfin, l'insertion d'églises dans des opérations plus large d'aménagement ou de réhabilitation suscite la participation aux chantiers d'églises des architectes de ces ensembles.

b) La question de la monumentalité

Comme nous l'avons fait remarquer à plusieurs reprises, l'étude de l'architecture religieuse se confond trop souvent avec l'étude d'une typologie particulière sans rapport avec l'histoire de l'architecture en général. Or cette distinction éclate a fortiori dans les dernières décennies du siècle, avec la question de la monumentalité. Les historiens et historiens de l'architecture repèrent dans l'architecture religieuse un « retour du monumental » tandis que dans l'architecture civile s'impose un nouveau type de construction « monumentale » ou « néo-monuments ». Il est important de détailler comment les historiens ont envisagé a posteriori ce phénomène avant d'étudier comment l'architecture religieuse s'est inscrite dans le débat de la monumentalité à partir de la fin des années 1970 et jusque dans les années 1990.

- Un thème récurrent de la fin du XX^e siècle

¹⁰⁹⁸ Marc Dancoine, « L'église Saint-Vincent-de-Paul de Wattrelos », actes du colloque de Lille, op. cit., à paraître.

¹⁰⁹⁹ Claude Mollard, *La cathédrale d'Évry*, Paris, Editions Odile Jacob, 1996, p. 17.

Les historiens de l'architecture s'accordent à observer une certaine fortune de la monumentalité autour des années 1980, plus ou moins liée au courant du postmodernisme¹¹⁰⁰. Gérard Monnier, dans sa récente synthèse sur l'architecture moderne en France, titre un chapitre de manière explicite : « Une nouvelle monumentalité »¹¹⁰¹. Jacques Lucan intitule lui aussi dans le même sens un des chapitres de son ouvrage de référence *Architecture en France (1940-2000)* : « De la mégastructure au bâtiment monumental »¹¹⁰².

Gérard Monnier reprend dans sa synthèse les principaux éléments d'un article intitulé « L'architecture monumentale contemporaine, une question d'histoire ? », qu'il avait publié dès 1994 dans la revue *Histoire de l'art*¹¹⁰³. Devant l'évidence de la recrudescence de la formule « architecture monumentale », il s'interroge sur l'évolution du sens du terme « monumental ». Sa thèse est la suivante : « L'édifice monumental a été un instrument du pouvoir, avec une double fonction, la distribution de l'information politique, et la localisation et la mise en forme des pratiques rituelles collectives, particulièrement des cérémonies publiques. La question est de savoir ce qui subsiste de cette double empreinte dans les édifices « monumentaux » d'aujourd'hui¹¹⁰⁴. » D'après l'auteur, la monumentalité est l'empreinte d'une tradition de la pratique politique de l'architecture : « Toute une tradition centrale de l'architecture européenne a une relation forte avec la capacité du programme monumental, religieux ou politique, à constituer un instrument de pouvoir¹¹⁰⁵. »

Or il observe que l'affermissement de la culture démocratique et républicaine ainsi que la transformation technique des instruments du pouvoir a vidé de son sens le terme « monumental ». Les médias ayant pris le relais des édifices du pouvoir pour distribuer les messages, ces derniers ne sont plus nécessaires.

Gérard Monnier développe alors la notion de « néo-monument », monument qui, loin de s'appuyer sur la relation traditionnelle entre édifice monumental et pouvoir,

¹¹⁰⁰ L'architecte américain Robert Venturi marqua le début de ce mouvement avec la publication de *Complexity and contradiction in architecture* (1966) et *Learning from Las Vegas* (1972). Il se développa en Europe suite à la première biennale d'Architecture organisée à Venise en 1980.

¹¹⁰¹ Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France. T III De la croissance à la compétition 1967-1999*, Paris, Picard, 2000, p. 122.

¹¹⁰² Jacques Lucan, op. cit., p. 301.

¹¹⁰³ Gérard Monnier, « L'architecture monumentale contemporaine, une question d'histoire ? », *Histoire de l'art*, n° 27, octobre 1994, pp. 7-17.

¹¹⁰⁴ Gérard Monnier, « L'architecture monumentale contemporaine, une question d'histoire ? », *Histoire de l'art*, n° 27, octobre 1994, p. 9.

¹¹⁰⁵ Idem.

cherche une expression symbolique par des moyens plastiques, et non par référence à un modèle¹¹⁰⁶. Il voit deux moyens pour y parvenir : privilégier une masse simple de construction, complétée par un important espace libre pour créer une forte opposition par rapport au chaos urbain ; trouver un renouveau de l'ampleur des vides et des espaces intérieurs, ce qu'il nomme une « monumentalité introvertie ». Gérard Monnier ne donne aucun exemple d'église pour illustrer ce terme de « néo-monuments ». Pourtant, tout dans la définition qu'il en donne semble décrire les axes de recherche des architectes d'églises de la fin du siècle.

Jacques Lucan, quant à lui, fait démarrer la notion des mégastructures et du monumental à partir des concours pour les villes nouvelles puis des grands chantiers du président François Mitterrand. Ces derniers sont lancés en mars 1982 avec l'organisation de concours ouverts à tous les architectes pour le ministère des Finances à Bercy, le parc de la Villette, le Grand Louvre, la Grande arche de la Défense et la Bibliothèque nationale de France. Dans les villes nouvelles, les propositions les plus monumentales sont celles de Ricardo Bofill, qui cherche la possibilité de construire des symboles¹¹⁰⁷. Lucan cite aussi Martin van Treeck, célèbre pour sa réalisation des « Orgues de Flandres » (1967-1976) à Paris et Henri Ciriani, qui réalise notamment des ensembles de logements à Marne-la-Vallée et participe au concours d'aménagement urbain d'Évry.

Jacques Lucan développe de manière moins approfondie que Gérard Monnier les contradictions de la monumentalité dite « postmoderne » mais renvoie tout de même aux commentaires des critiques contemporaines. Il cite notamment la revue italienne *Casabella* qui note sarcastiquement : « En France, aucun réel problème urbain n'est posé ; on cherche à développer une vieille conception de la monumentalité, comme si tout pouvait être résolu grâce à une nouvelle tour Eiffel qui placerait l'architecture française en première ligne.¹¹⁰⁸ »

L'architecture religieuse n'est pas étrangère à la problématique de la monumentalité. Elle est d'abord une référence de l'architecture monumentale traditionnelle. Elle est ensuite présente directement dans les débats. Gérard Monnier remarque à cet égard le titre emphatique de la plaquette du colloque d'Évry en 1986,

¹¹⁰⁶ Idem, p. 126.

¹¹⁰⁷ Jacques Lucan, op. cit., p. 267.

¹¹⁰⁸ Oriol Bohigas, « Occasioni perdute », *Casabella*, n° 494, septembre 1983, cité par Lucan, op. cit., p. 305.

avec une graphie insistante sur le dernier terme : « L'architecture religieuse : le retour du Monumental »¹¹⁰⁹.

Si dans l'espace de la ville « sans Dieu », l'architecture publique est à la quête d'une nouvelle identité¹¹¹⁰, il faut considérer que l'architecture religieuse, après diverses tentatives pour se fondre dans la ville, est elle aussi à la recherche de nouvelles expressions. Il ne faut pas l'écarter d'un des grands chantiers qui, d'après Gérard Monnier, s'offrent aux historiens de l'architecture : l'approche critique des différents aspects de la métamorphose de la monumentalité contemporaine¹¹¹¹.

- Discours de l'Église

De nombreux auteurs intéressés à la construction religieuse préconisent, si ce n'est une monumentalité, au moins une visibilité affirmée du lieu de culte. Passées les années 1970, le concept de l'église-maison insérée discrètement dans le bâti environnant est dépassé. Suite à la radicalisation de l'esprit de pauvreté évangélique et d'anti-triomphe, l'Église semble tendre, à travers l'architecture religieuse, à affirmer sa présence au monde. La question de monumentalité a-t-elle fait sa réapparition dans les discours de l'Église de manière autonome ou portée par le courant postmoderne ? Il est difficile d'élucider cette question mais nous pouvons tenter d'apporter quelques éléments de réponse. La question de l'identification, du symbolisme des bâtiments religieux semble prendre vigueur à tous les niveaux de la hiérarchie ecclésiastique, CNCE en tête, au moins à partir de 1970. La question de la monumentalité fait son apparition en relation avec l'impact visuel que peut produire un édifice de grande taille au symbolisme évident dans un monde d'images.

Le tournant des années 1970-1971 correspond à la mutation du CNCE en Centre de recherche et d'étude pour l'implantation des équipements religieux et à la baisse brutale du nombre de chantiers d'églises. Le rapport moral du président du CNCE, dans les perspectives d'avenir qu'il trace lors de l'assemblée générale de 1970, justifie le maintien d'une telle structure, même si elle change de nom. Il porte l'accent sur

¹¹⁰⁹ Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France. T III De la croissance à la compétition 1967-1999*, Paris, Picard, 2000, p. 124.

¹¹¹⁰ Gérard Monnier, « L'architecture monumentale contemporaine, une question d'histoire ? », *Histoire de l'art*, n° 27, octobre 1994, p. 13.

¹¹¹¹ *Ibidem*, p. 16.

l'importance de la présence de lieux de culte dans la ville et sur leur identification : « Je pense que le CNCE peut rendre service aux diocèses. [...] Dans le domaine de la construction, il serait très souhaitable que le Comité national aide à s'affermir et à se préciser les tendances actuelles de construction adaptées à la mobilité des circonstances et des fonctions. Le Comité national aurait à veiller sur ce point à ne pas laisser s'établir une méconnaissance et peut-être un dédain à l'égard de l'architecture et de la présence de nos bâtiments, quels qu'ils soient, dans les cités des hommes. Il faut mettre en garde, comme indigne du nom chrétien, toute banalité et toute vulgarité, ou pire encore, le « misérabilisme », caricature de la pauvreté évangélique¹¹¹². »

Dans certains diocèses, déjà au cours des années 1960, cette conception trouvait le terrain de son application. S'implanter à tout prix était indissociable, pour de nombreux responsables des constructions de lieux de culte, d'une réflexion sur les formes de la présence d'Église, notamment sur l'identification des lieux de culte. Dans le diocèse d'Arras par exemple, le souci de l'évêque en 1966 est d'implanter l'Église dans les nouveaux ensembles : « Les hommes pouvaient épanouir autrefois leur vie humaine et religieuse dans leur village ou leur quartier. Ils doivent pouvoir développer l'une et l'autre dans les nouveaux ensembles d'habitations. Il faut que Dieu puisse « habiter » parmi eux, être « à leur portée » en quelque sorte. Notre devoir le plus strict de charité chrétienne et fraternelle, [...] c'est de donner, dans toute la mesure du possible, à ces nouveaux quartiers, ces « grands ensembles », ces « ZUP » souvent éloignés des anciens lieux de culte, l'église et l'équipement culturel indispensable¹¹¹³. » À une époque où certains se demandent s'il faut encore construire des églises, la position du diocèse est claire¹¹¹⁴. Grâce au travail de la commission mixte des chantiers diocésains d'Arras, le développement urbain est connu à l'avance et des terrains sont réservés pour la construction de salles de catéchisme, de chapelles ou d'églises dans les futurs lotissements et quartiers HLM.

Au souci d'assurer à l'Église une bonne implantation urbanistique succède celui de lui assurer une qualité de présence par l'architecture. L'évêque du diocèse d'Arras s'oppose en effet à ceux qui pensent « qu'il suffirait d'un grand baraquement pour réunir tout ce monde. » Pour évangéliser dignement les nouveaux quartiers, il veut pouvoir réunir des adultes, des jeunes, loger des prêtres, dans des locaux confortables.

¹¹¹² AHDL CNCE Carton 4 : compte rendu de l'assemblée générale du CNCE, 2 mars 1970.

¹¹¹³ Mgr Huyghe, « L'Église, maison de Dieu parmi les hommes, maison des hommes auprès de Dieu », *Structures art chrétien*, n° 41, juin 1966, p. 15.

¹¹¹⁴ Baboulène, Brion, Delalande, *Faut-il encore construire des églises ?*, Paris, Fleurus, 1970.

Mais dignité est encore loin d'être, pour l'évêque d'Arras, synonyme de monumentalité. Monseigneur Huyghe ne prétend pas imposer l'image d'une Église triomphante, loin de là : « Qu'on ne pense pas cependant que nous songions à bâtir des « monuments ». Non, certes. Nous voudrions seulement que la Maison de Dieu fût digne des hommes, digne de Dieu. [...] Nous avons à bâtir dans le style de notre temps, pour notre temps, en témoins de la foi de notre temps. » Pour lui, l'église « est comme un « sacrement », le signe sensible d'une présence invisible. Il faut que ce signe soit visible, lisible, parlant pour tous¹¹¹⁵. »

A-t-il été réellement entendu dans son diocèse ? Un fait est certain, les lieux de culte construits dans les nouveaux quartiers sont de proportions réduites. Par souci d'économie ou par réalisme par rapport au taux de pratiquants, l'association diocésaine n'a jamais investi pour une église de grande taille depuis les années 1970. Quant au style architectural des lieux de culte, il est, dans certaines paroisses, porteur de signes d'affirmation de la présence de l'Église, et dans d'autres, banalisé à l'extrême.

Un tournant est amorcé en 1970, année de la soutenance de la thèse de Marie-Thérèse Findji : « Images et fonctions du bâtiment-église dans une typologie de la population urbaine française »¹¹¹⁶. Saluée par le jury pour son caractère très intéressant et très neuf, cette thèse analyse les résultats des différentes enquêtes commandées par le CNCE et établit l'importance de la présence affirmée de l'Église en milieu urbain, justifiant un certain retour du monumentalisme, ou tout au moins de l'affirmation symbolique des édifices religieux.

Ses conclusions rejoignent la conception de la monumentalité alors envisagée par certains comme un moyen de communiquer par l'image. C'est un publiciste, Bernard Henry, qui prône la construction de ce qu'il nomme « cathédrales », non au sens de l'église du diocèse mais au sens symbolique du terme. Il est invité par le CNCE en 1970 à exposer ses idées pour servir à une campagne de sensibilisation nationale au sujet de la construction des équipements religieux. Il faut, selon lui, envisager pour la civilisation de masse qui est en marche :

- « des « cathédrales » plutôt que de petites églises, avec de grands parkings,

¹¹¹⁵ Mgr Huyghe, « L'Église, maison de Dieu parmi les hommes, maison des hommes auprès de Dieu », *Structures art chrétien*, n° 41, juin 1966, p. 16.

¹¹¹⁶ AHDL CNCE Carton 4 : invitation par le CNCE à la soutenance de thèse de M-T Findji « Images et fonctions du bâtiment-église dans une typologie de la population urbaine française », 29 septembre 1970. Membres du jury : Philippe Boudon (Sorbonne), Henri Desroches (EPHE), Jacques Maitre (Centre catholique de sociologie religieuse). Mention Très bien.

- des églises sur les grands axes, les autoroutes, près des hypermarchés,
- des constructions légères, provisoires¹¹¹⁷. »

Le terme « cathédrale », qui avait disparu du vocabulaire des constructeurs de lieux de culte en France depuis une centaine d'années, fait ici son retour en rapport avec le souci de communiquer par l'image. La cathédrale est perçue dans sa dimension symbolique et monumentale, pouvant toucher les masses par sa facile identification. Cette conception sera reprise avec succès lors du chantier d'Évry, financé grâce aux souscriptions obtenues à grand renfort de publicité dans le cadre d'une campagne nationale.

Malgré l'impact de ces différents travaux, ce n'est qu'au cours des années 1980 que l'Église renoue de manière durable avec la monumentalité. Franck Debié et Pierre Vérot remarquent que le terme « église » fait alors sa réapparition, et observent un retour en force des clochers¹¹¹⁸. Plusieurs cas sont même connus de clochers que l'on ajoute au cours de la décennie 1980 à certaines constructions considérées comme trop discrètes. Franck Debié mentionne notamment l'église de Cergy-Saint-Christophe, qui s'est vue en 1985 surélevée et augmentée d'un clocher, avec de vraies cloches, précise-t-il, qui permettent de rendre ce signe de l'église visible¹¹¹⁹. Pierre Lebrun mentionne l'église Sainte-Élisabeth-de-la-Trinité à Dijon (Jacques Prioleau architecte, 1979), dont l'horizontalité architecturale recherchait la discrétion. Elle s'est vue elle aussi additionnée d'un signal surmonté d'un croix, bien visible dans le quartier¹¹²⁰. Lors de la rétrospective des soixante dernières années d'architecture religieuse contemporaine présentée à l'abbaye de l'Épau en 1986, il apparaît nettement que le pur fonctionnalisme est dépassé ainsi que le « désir d'incognito dans la cité »¹¹²¹. Avec le colloque d'Évry la même année, la nouvelle orientation de la construction de lieux de culte est entérinée : « Architecture religieuse : le retour du Monumental ».

Le discours de l'Église, porté dans les années 1960 sur la discrétion, voire la banalisation des lieux de culte, a progressivement mué pour soutenir la recherche

¹¹¹⁷ AHDL CNCE Carton 4 : compte rendu de la réunion du groupe directeur du CENERIER, 6 avril 1970.

¹¹¹⁸ Franck Debié, Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré, une aventure du XX^e siècle*, Paris, Criterion, 1992, p. 326.

¹¹¹⁹ Franck Debié, « L'église dans la cité », *Églises d'aujourd'hui patrimoine de demain*, op. cit., p. 19.

¹¹²⁰ Pierre Lebrun, *Le complexe du monument : les lieux catholiques en France durant les Trente Glorieuses*, thèse de doctorat sous la direction de François Loyer, Université Lyon 2, 2002, p. 7 de la conclusion.

¹¹²¹ Frédéric Debuyst, *L'art chrétien contemporain, de 1962 à nos jours*, Tours, Mame, 1988, p. 56.

d'identification des églises, et de l'impact de leur image dans l'environnement bâti. Suscitée au départ par les nécessités de communication qui s'imposaient à l'Église comme à toute institution pour faire passer son message, la conception d'une certaine monumentalité des édifices religieux s'est affermie dans les années 1980, appuyée par la diffusion du postmodernisme en architecture.

- Discours des professionnels de la ville

La visibilité des lieux de culte dans la ville n'est pas uniquement du ressort des institutions religieuses. Les professionnels de la ville continuent à s'y intéresser, voire renforcent leur positionnement sur la question dans les années 1970. Le sursaut semble être occasionné par la remise en cause de la spécificité d'un bâtiment pour les rassemblements religieux, d'une part à cause des moyens financiers, d'autre part à cause de l'orientation pastorale d'une partie de l'Église de France et d'une partie des chrétiens. Cette conception rendait l'intervention des architectes inutile.

La contradiction de la conception de lieux de culte sans architecte est particulièrement illustrée par les propos d'un professionnel de la ville : Eugène Claudius-Petit. Mieux que d'autres, l'ancien ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme prend à nouveau vivement la défense en 1970 du maintien du bâtiment-église et de la promotion d'une architecture religieuse affirmée¹¹²². Il démonte les arguments du misérabilisme par la nécessité de voir l'Église participer à la construction de la ville, humaniser l'urbanisme moderne.

Une partie de son discours mérite d'être cité pour rendre à cet homme politique les paroles engagées qu'il tenait en faveur d'un urbanisme humain : « Le temple de Dieu, n'est-ce pas chacun de nous. Cessons donc de bâtir. Et transformons nos églises en musées... quand elles sont belles. Dans ce cas les touristes, déjà, les visitent comme telles. Sinon, elles seront désertes, comme la plupart des musées. Et puis après ? Après, on pourra toujours célébrer la messe dans une usine désaffectée, un hangar délaissé, dans n'importe quoi pourvu que cela ait été bâti pour un autre objet. L'Architecture ? Connais pas. Quoi ? La richesse imprenable du pauvre ?... Une valeur ajoutée au bâtiment quand elle est un don du cœur ?... Une qualité particulière dans la grisaille des jours ?... Un espace où les sons, la lumière, l'air même, vous rend meilleur et vous

¹¹²² Eugène Claudius-Petit avait tenu un discours similaire lors du colloque sur l'implantation des lieux de culte de l'Unesco en 1965, cité chapitre 3, p. 250-251

dispose à la méditation, à la prière, à la rencontre ?... Parlez-nous plutôt de la polyvalence. Cela fait économique, rentable, et donc sérieux. [...] Ce n'est pas non plus compatible avec le besoin impérieux et permanent de vrai silence qui se fait chaque jour plus fortement sentir dans la ville grouillante, bruyante, agitée. Un lieu de silence et de la Présence. Car la ville n'est pas seulement faite pour y habiter, pour y travailler. On s'y réunit, on s'y rassemble, on s'y rencontre. Les échanges n'y sont pas qu'économiques ni même culturels. Ils sont aussi d'un autre ordre puisqu'une relation s'établit toujours entre l'homme et la ville. Si la ville est quelconque l'homme, après avoir cherché vainement le silence qui le sortirait de sa solitude, le relierait à une communauté, le situerait dans l'espace et le temps et le délivrerait peut-être de l'angoisse de se sentir de nulle part, risque de devenir l'homme quelconque d'une société dont les signes publicitaires tapageurs accapareraient tout son être¹¹²³. »

Au cours des années 1980 on ne refuse plus l'intervention des architectes visant à faire des églises des objets parlants. La « monumentalité » dans l'architecture religieuse est non seulement réclamée par la population, « comme signe spirituel »¹¹²⁴, mais aussi utilisée par les maîtres d'œuvre comme élément de signification. L'architecte Jean-Pol Hindré reconnaît que la « prééminence de la forme fut « facilitée » par l'exemple des « grands travaux » du président François Mitterrand. Les architectes, en reconsidérant la monumentalité comme une dimension importante de l'architecture en milieu urbain, y font référence en tant que paradigme de l'architecture religieuse. Cela se perçoit par exemple à travers la dénomination que donne Ricardo Bofill au projet d'ensemble de logements qu'il conçoit pour Cergy-Pontoise, s'inspirant de la structure d'une cathédrale gothique : « La Petite cathédrale » (projet inabouti)¹¹²⁵.

Le programme de l'église-bâtiment est remis en question à partir des années 1960. Certains considèrent que l'Église, faite de pierres vivantes, n'a peut-être plus besoin de lieux de culte, ni de prêtres. C'est un discours qui gagne du terrain dans le contexte de remise en cause de tous les types d'institutions qui secoue la France à partir de la fin des années 1960. À l'opposé, religieux, mais aussi professionnels de l'architecture et de la ville contestent cette volonté d'intégration et souhaitent voir l'église reprendre son autonomie d'objet, revêtir des éléments d'identification, au

¹¹²³ AHDL CNCE Carton 4 : Claudius-Petit, 25 octobre 1970, p. 4.

¹¹²⁴ A propos de la cathédrale d'Évry, voir les actes du colloque *Églises d'aujourd'hui, patrimoine de demain*, op. cit., p. 9.

¹¹²⁵ Jacques Lucan, op. cit., p. 301.

nombre desquelles une certaine monumentalité. Le sens de cette monumentalité, comme pour les édifices civils, s'est néanmoins transformé. Il n'est plus synonyme d'image de pouvoir ou d'une sacralité dominatrice, mais un langage architectural permettant d'identifier des lieux-repères dans le chaos urbain.

La faiblesse du nombre de commandes entraîne a fortiori un manque de spécialisation des architectes à l'égard de cette typologie, visible autant dans les cursus d'études que dans les publications. Pourtant, le programme d'église intéresse toujours les créateurs, à plus forte raison dans le contexte d'un certain retour du monumental.

En effet, le débat sur la monumentalité qui a déferlé à partir des années 1970 n'a pas épargné l'architecture religieuse. En réaction à l'effacement des signes, à l'intégration des lieux de culte dans le tissu urbain, de nombreuses voix se sont élevées. Réitérant leurs mises en garde au sujet des travers d'une pastorale du « levain dans la pâte », elles ont concouru à remettre à l'honneur la dimension symbolique de l'architecture religieuse.

Conclusion du chapitre 5

Après la croissance des Trente Glorieuses en France survient une période de difficultés économiques qui fait ressortir de manière cruciale les défauts des politiques de construction menées depuis l'après-guerre. Les grands ensembles, particulièrement touchés par les tensions sociales qu'entraîne la crise, sont vivement décriés. Politiques, urbanistes et architectes réfléchissent alors ensemble aux orientations à donner à la construction dans ce nouveau contexte.

Les différents Plans qui se succèdent à partir de 1971 et jusqu'à aujourd'hui donnent une place importante aux « politiques de la ville ». Sous des formes diverses, elles incitent les collectivités locales et les habitants à participer à la reformulation de leur cadre de vie. Des budgets considérables sont ainsi consacrés à des opérations de rénovation, de réhabilitation, de reconversion, dont profitent plusieurs villes du Nord-Pas-de-Calais touchées par les mutations économiques dues à la désindustrialisation. La ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq fait également partie des expériences menées aux fins d'améliorer l'environnement des urbains.

Dans le cadre de ces projets, quelle place est donnée à l'église ? Il est frappant d'observer que, de manière plus présente que pendant la période des Trente Glorieuses, les municipalités entendent prendre leur responsabilité dans la gestion de ce patrimoine, qui est à nouveau considéré dans sa fonction d'équipement public et dans sa dimension symbolique.

Les raisons, souvent économiques, qui poussent les mairies à reconstruire des églises anciennes, rejoignent les intérêts des institutions religieuses et des utilisateurs. Les dissensions idéologiques, encore très marquées entre les différents acteurs de la construction religieuse jusqu'alors, s'effacent au profit d'une idée maîtresse : la réussite de la ville.

La dimension symbolique de l'église passe-t-elle nécessairement par la monumentalité ? Les réflexions sont vives, dans le contexte de l'apparition du postmodernisme, au sujet de l'impact visuel des édifices de tout type dans la ville. Paradigme de l'architecture religieuse, la monumentalité envahit le champ des discours des ecclésiastiques, mais aussi des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme. Dans les faits pourtant, ce n'est pas la tendance qui domine le champ des constructions religieuses.

Chapitre 6 Dernières églises du XX^e siècle

Même si le nombre de commandes d'édifices religieux baisse nettement à partir du début des années 1970, des églises sont encore élevées ex-nihilo, dans les nouveaux quartiers et les villes nouvelles. Le Nord-Pas-de-Calais est particulièrement intéressant à cet égard puisqu'il comprend de nombreuses zones périurbaines élevées dans les années 1970, mais aussi la ville nouvelle de Lille-Est, baptisée Villeneuve-d'Ascq.

Mais dans les dernières décennies du XX^e siècle, plus nombreuses sont les reconstructions (cf. graphique Vol. II, p. 14, fig. 2). Des églises anciennes, notamment du XIX^e siècle, devenues trop grandes et souvent vétustes, sont détruites pour donner place à des lieux de culte plus fonctionnels et plus petits, qui renouvellent le rapport de l'église à la ville.

En outre, de nombreux cas posent le problème de la reconversion ou de la réhabilitation des bâtiments. Selon Bernard Reymond, « Dans les décennies à venir, l'essentiel de l'activité en architecture religieuse consistera en Europe à restaurer des édifices déjà voués à l'usage du culte, à en réhabiliter d'autres pour les rendre propres à cet usage-là, ou encore à les transformer pour les affecter à d'autres usages¹¹²⁶. » Certaines églises de notre corpus sont en effet aménagées dans des bâtiments préexistants, tandis que plusieurs chapelles élevées pendant les Trente Glorieuses se voient désaffectées et reconverties à divers usages. Les cas d'abandon et de destruction de ces églises récentes posent le problème du devenir de ce patrimoine, qui n'a certes pas été bâti dans un souci d'éternité mais dont l'oubli rapide est surprenant.

1) Des équipements neufs

a) Constructions nouvelles des années 1970

- Plans : des espaces flexibles

Les préoccupations principales des associations diocésaines chargées de pourvoir à l'équipement des nouveaux quartiers après 1970 restent d'une part, le coût des réalisations, d'autre part la question de leur pérennité. Cette dernière est conditionnée par la pertinence du choix des emplacements et l'avenir de la pratique

¹¹²⁶ Bernard Reymond, *L'architecture religieuse des protestants*, op. cit., p. 244.

religieuse. Les incertitudes à ce sujet poussent les maîtres d'ouvrage à fixer des programmes d'espaces modulables. Néanmoins, les conceptions pastorales ayant évolué, la recherche de symbolique est généralement réactivée. Ainsi, des architectes oeuvrant pour les diocèses de Cambrai et d'Arras ont accentué, dans la limite des moyens qui leur étaient attribués, la recherche d'identification de leurs chapelles, tout en privilégiant la flexibilité des espaces.

L'équipe d'architectes des Chantiers du diocèse de Lille avait opté, dès les années 1960, dans les quartiers à l'évolution incertaine, pour la construction de salles polyvalentes provisoirement aménagées en lieux de culte. Seule l'une d'entre elles fut ensuite remplacée par une église. Passé le tournant de 1970, la recherche d'économie est de plus en plus sensible, les paroisses ayant du mal à rembourser leurs dettes et les appels à souscription étant moins entendus. Pour satisfaire les besoins des nouveaux quartiers, les architectes des CDL continuent donc à concevoir des lieux à espace modulable. Ils recherchent néanmoins des formes plus signifiantes, mieux repérables dans l'environnement bâti.

Deux constructions du diocèse de Cambrai s'apparentent aux premiers exemples de « chapelles à tiroirs », construites dans le diocèse de Lille. Les chapelles élevées à Douchy-les-Mines et Marly au début des années 1970 sont proches des salles polyvalentes provisoires préconisées par les CDL quelques années plus tôt. Elles sont d'ailleurs réalisées par Gaston Leclercq et Maurice Salembier, architectes membres de l'Atelier d'art et d'architecte.

À Douchy-les-Mines, les prévisions d'extension de la ville obligent l'association diocésaine de Cambrai à réserver dès 1961 un terrain en vue de la construction d'un centre culturel à proximité du futur centre administratif et du groupe scolaire¹¹²⁷. Le projet mettra cependant plus d'une dizaine d'années avant d'aboutir, essentiellement à cause de relations difficiles entre le curé et l'architecte.

Le programme définitif du centre culturel de Douchy comprend une église de 500 places, trois salles de catéchisme, un presbytère, un centre médical et des salles d'œuvre. Mais seule la construction des trois salles de catéchisme est demandée dans un premier temps aux architectes de l'AAA. Ces derniers projettent un groupe de trois salles constitué de trois hexagones assemblés les uns aux autres par un de leurs côtés et

¹¹²⁷ AD Cambrai Églises neuves Douchy-les-Mines : lettre du vicaire général Lallemand au maire de Douchy-les-Mines, 17 juin 1961.

séparés par des cloisons extensibles¹¹²⁸. Mais ces plans ne sont pas acceptés par le clergé local. Le curé désire en fait que ces salles se situent au sous-sol de la future église¹¹²⁹.

Le projet est abandonné quelques temps avant que Gaston Leclercq ne parvienne à s'entendre avec le nouveau curé de la paroisse, sur la base d'une réalisation inspirée de la chapelle Saint-André à Hem. Le curé ayant visité les lieux précise ses attentes : « La réalisation d'Hem que nous avons admirée nous est apparue surtout comme un « sanctuaire » pouvant éventuellement se transformer, en partie, en salles de catéchisme. Pour nous, étant donné la proximité de l'église du centre de Douchy (450 places) : à 800 mètres de notre projet d'implantation, étant donné aussi les orientations pastorales du secteur, basées essentiellement sur l'aspect missionnaire de l'Église avec priorité à l'évangélisation, nous sommes convaincus que ce n'est pas d'un « sanctuaire » que nous avons besoin pour l'instant, mais plutôt d'un « centre », d'un « ensemble » harmonieux bien sûr, permettant aux gens de se rencontrer (salles de réunion, de catéchisme, etc...) avec possibilité éventuellement d'y célébrer l'eucharistie¹¹³⁰. »

Le plan masse présenté par Gaston Leclercq correspond en tout point à cette volonté de mettre l'accent sur l'aspect « ensemble de salles » que désire le curé. Le sanctuaire y est très réduit et les formes circulaires, exprimant l'intériorité et convenant parfaitement à un lieu de culte, sont abandonnées au profit de lignes droites et de salles rectangulaires communiquant les unes avec les autres. Seul un mur surélevé portant une croix signale la présence d'un sanctuaire.

À Marly c'est également un centre culturel aux espaces flexibles qui est élevé à la demande du clergé. L'extension du bourg motive, dès les années soixante, le curé et une équipe de laïcs à préparer l'implantation d'un nouveau lieu de culte dans le quartier des Floralies. Une chapelle provisoire est élevée par des bénévoles en 1964 tandis que les travaux du centre culturel débutent en 1973.

Les architectes Gaston Leclercq et Maurice Salembier ont, comme à Douchy-les-Mines, conçu un bâtiment qui n'est pas une église mais un sanctuaire extensible par un

¹¹²⁸ AD Cambrai Églises neuves Douchy-les-Mines : Gaston Leclercq, Ludwik Peretz, Maurice Salembier, notice descriptive et estimative pour les chantiers du diocèse de Cambrai, octobre 1967.

¹¹²⁹ AD Cambrai Églises neuves Douchy-les-Mines : lettre de l'abbé Henry à l'abbé Falempe, 24 août 1967.

¹¹³⁰ AD Cambrai Églises neuves Douchy-les-Mines : lettre de l'abbé Petruzzi, curé de Douchy-les-Mines, à Gaston Leclercq, architecte, 21 mars 1970.

système de cloisons, un ensemble de salles aux fonctions diverses¹¹³¹. Complètement développé, le sanctuaire peut accueillir 250 à 300 personnes. L'édifice, habillé de briques, s'intègre harmonieusement aux constructions du quartier. Le volume central auquel se greffent les différentes salles de réunion dépasse en hauteur l'ensemble, distinguant l'espace réservé au culte (cf. Vol. II, p. 258, fig. 1-2).

À Calais-Est, la ZUP démarrée dans les années 1964-65 était inscrite dans le plan des équipements de base indispensables à l'implantation et au développement des monopoles de la sidérurgie du Dunkerquois. Dans la programmation pour cette ZUP, dès qu'apparaissent les mentions d'un lieu de culte, en 1965, c'est de « centre culturel » dont il est question. L'idée est de privilégier, là encore, l'accueil et la polyvalence des espaces. L'historique de la construction du centre Saint-Nicolas à Calais est révélateur d'un changement de la politique du diocèse d'Arras au cours des années 1960. Au cours des cinq années qui séparent l'avant-projet de l'obtention du permis de construire, un revirement a eu lieu qui a complètement transformé le programme initial¹¹³².

En 1964, Georges Wiart, architecte connu pour avoir travaillé à la reconstruction de Saint-Pierre-Saint-Paul et d'une église provisoire Notre-Dame à Calais, est choisi par l'association diocésaine pour réaliser le centre culturel de la ZUP. Il présente au chanoine Pattein, alors président du Comité diocésain des chantiers, un rapport sur les zones de la ville de Calais réservées aux centres d'activités paroissiales. Il s'avère que l'église la plus proche de Beau-marais, Notre-Dame-de-la-Consolation, est séparée de la ZUP par une route nationale à grand trafic. Georges Wiart conclut : « Il est donc nécessaire de considérer la ZUP comme un ensemble urbain indépendant, comportant tous les services d'une ville moderne et en particulier un centre paroissial¹¹³³. »

Dans les prévisions du plan d'aménagement, un terrain de 10 000 m² est réservé au centre de la ZUP. Une enquête du 2 décembre 1969 établit que la ZUP réunira 30 000 personnes au total¹¹³⁴. L'avant-projet de janvier 1966 prévoit un ensemble d'envergure adapté à cette population nombreuse : une église pouvant accueillir environ 750 fidèles, un bâtiment de réunion et un presbytère, disposés autour d'un jardin

¹¹³¹ « Aux Floralies, le nouveau centre culturel de la paroisse Saint-Jacques sera inauguré le dimanche 17 mars », *La Voix du Nord*, 5 mars 1974.

¹¹³² SI Arras Calais Centre culturel Saint-Nicolas : permis de construire pour le centre culturel Saint-Nicolas, 3 décembre 1971 ; premier avant-projet, décembre 1965.

¹¹³³ SI Arras Calais Centre culturel Saint-Nicolas : Georges Wiart, architecte, rapport présenté à Mr le chanoine Pattein, président du Comité diocésain des chantiers, sur les zones réservées aux centres d'activités paroissiales, 29 mai 1964.

¹¹³⁴ SI Arras Calais Centre culturel Saint-Nicolas : visite-enquête de la ZUP, 2 décembre 1969.

réservés aux membres du clergé résidant sur place, soit un curé et deux vicaires¹¹³⁵. Cet important complexe est refusé par le comité presbytéral d'évangélisation de Calais en date du 17 décembre 1969. Les raisons invoquées sont le refus de « toute construction marquée par le triomphalisme » et le souhait d'une solution pratique et économique¹¹³⁶.

La nouvelle proposition de Georges Wiart au 20 avril 1970 ne concerne plus qu'une chapelle prévue pour 120 à 140 personnes et une salle de réunion sur une parcelle de 60 mètres sur 55 (cf. Vol. II, p. 75, fig. 2). Le sentiment de l'architecte est d'être un exécutant, non plus un concepteur¹¹³⁷. Alors qu'il voulait donner une certaine hauteur à ses bâtiments pour donner « plus d'échelle à l'ensemble, encadré de bâtiments très hauts », le curé de Beau-Marais lui fait remarquer l'inutilité de cette hauteur¹¹³⁸.

L'obstacle qu'a rencontré Georges Wiart à Calais n'est pas unique. Jacques Prioleau au colloque *Églises d'aujourd'hui, patrimoine de demain*, décrit une situation semblable qu'il a vécue lors du projet de l'église Saint-Joseph à Creil en 1969 : « Cette église, au départ, était conçue pour être un point d'architecture plutôt fort au milieu d'un océan d'immeubles HLM, mais tout a changé de visage au cours de l'élaboration du projet. Sans doute mai 68 n'est-il pas étranger à ce changement de cap. Une grande discrétion architecturale fut une des préoccupations majeures du maître d'ouvrage. Afin de ne pas provoquer les sentiments d'indifférence de la majorité de la population, il me fut demandé que l'église ne ressemble pas... à une église¹¹³⁹. »

À Calais, sans qu'il soit aisé de définir exactement son rôle dans l'affaire, la mairie communiste n'a certainement pas été étrangère à ce changement d'orientation. La mention, dans une correspondance entre ecclésiastiques chargés du projet, de problèmes posés par la mairie fait conclure au rédacteur : « Il faudra édifier des salles polyvalentes sans qu'il soit question d'implanter une église¹¹⁴⁰. »

En définitive, c'est bien une construction polyvalente qui est réalisée. Elle comprend un ensemble de bâtiments répartis autour d'un patio central. En façade principale se trouve l'oratoire, au nord et au sud sont disposées des salles de réunion et

¹¹³⁵ SI Arras Calais Centre culturel Saint-Nicolas : note sur l'état d'avancement des études du centre culturel Saint-Nicolas, s.d., 1^{er} mars 1967.

¹¹³⁶ SI Arras Calais Centre culturel Saint-Nicolas : compte rendu de réunion du Comité presbytéral d'évangélisation de Calais, 17 décembre 1969.

¹¹³⁷ Entretien de l'auteur avec Georges Wiart, Calais, 1999.

¹¹³⁸ SI Arras Calais Centre culturel Saint-Nicolas : lettre de Georges Wiart, architecte, à Mr Prevost, 6 octobre 1970.

¹¹³⁹ *Églises d'aujourd'hui, patrimoine de demain*, op. cit., p. 17.

¹¹⁴⁰ SI Arras Calais Centre culturel Saint-Nicolas : lettre du chanoine Pattein, chancelier de l'évêché d'Arras, au chanoine de Calais, 25 mai 1970.

en façade postérieure le hall d'accès et le logement du desservant. L'oratoire est un espace réduit (dix mètres sur sept) mais sa surface peut être augmentée par l'adjonction des salles de réunion contiguës grâce à l'ouverture de portes-accordéon. Aujourd'hui, le patio est couvert, permettant d'accroître encore la capacité d'accueil de ces locaux. L'élévation est en béton armé et en brique. L'architecte a tout de même mis en valeur l'oratoire et son clocher. Une large dalle de béton formant auvent s'intercale dans le mur de brique, dessinant une ligne horizontale qui fait le lien entre le centre culturel et la cité. Une verrière dessinée par Blanchet et Lesage sert de façade à l'oratoire, seule intervention artistique dans ce lieu.

Pour le lotissement HLM d'un quartier périphérique de Valenciennes, l'architecte Roland Demoulin conçoit également un édifice culturel polyvalent. La salle de culte peut être séparée en trois petites salles à l'aide de deux cloisons extensibles¹¹⁴¹. Au-delà de la fonctionnalité et des économies, c'est l'esprit de pauvreté qui a présidé aux choix architecturaux. En effet, le curé souhaite un ensemble culturel très modeste dans ses dimensions et ses matériaux. Les briques de parement lui paraissent même un luxe auquel il préfère les briques de schiste¹¹⁴².

Les contraintes économiques et la conception de la pastorale qui prévaut encore au début des années 1970 imposent aux architectes de centres culturels de concevoir des espaces polyvalents, où le sanctuaire occupe une place minimale mais extensible, grâce à divers dispositifs, aux salles de réunion adjacentes.

- Techniques et matériaux : les procédés de préfabrication

Le préfabrication a bien souvent été bannie de la construction religieuse. Parmi les églises des Trente Glorieuses de notre corpus, seule l'église Saint-Paul de Hem, restée sans épigone, avait été entièrement montée à partir d'éléments préfabriqués en bois. Si la qualité de la construction est privilégiée pour les bâtiments publics à partir des années 1970, il n'empêche que la préfabrication continue à se développer. Elle profite peu aux édifices religieux mais reste un recours possible en cas de recherche d'économie. Elle peut aussi être un vecteur d'inventivité.

¹¹⁴¹ AD Cambrai Églises neuves Valenciennes : Roland Demoulin, devis descriptif, 29 janvier 1976.

¹¹⁴² AD Cambrai Églises neuves Valenciennes : compte rendu de réunion en mairie de Valenciennes au sujet du local de Dutemple, avec le curé de Saint-Vasst, un architecte, des membres du conseil municipal et des responsables de la société HLM, 8 octobre 1975.

La chapelle Sainte-Marie de Jeumont a ainsi été rapidement et économiquement élevée grâce à la préfabrication. L'acte de vente par la ville à l'association diocésaine d'une parcelle de terrain en vue de la construction d'un lieu de culte date du 16 août 1981¹¹⁴³. Le procès-verbal de réception des travaux le suit de près, il est daté du 1^{er} octobre 1982¹¹⁴⁴. La presse locale accueille la modeste réalisation due à l'architecte jeumontois Jean-François Louis, comme un édifice simple, fonctionnel, d'une centaine de places, financé grâce à la générosité des Jeumontois¹¹⁴⁵. D'une surface de 159 m², les quatre alvéoles « coquille » qui forment l'édifice sont des éléments préfabriqués conçus par la Compagnie française du préfabriqué. Ils sont fixés sur une ossature en sapin.

Économique, de montage aisé et rapide, ce type de construction a permis à l'association diocésaine de Cambrai de répondre à la demande d'équipement religieux d'une paroisse modeste. Il avait été développé auparavant dans le diocèse de Rennes, où plusieurs édifices alvéolaires en préfabriqué sont construits par les architectes Yves Perrin et Georges Martin au début des années 1970 en réponse à une commande de l'évêché¹¹⁴⁶.

À Saint-Léonard, l'église d'Yves Laloy, à la différence de ses constructions précédentes à Coquelles, Boulogne ou Le Portel, est un petit édifice sobre. C'est un bâtiment préfabriqué avec toiture en terrasse, conçu pour être « utilitaire, propre à une pastorale indispensable en ces nouveaux quartiers¹¹⁴⁷. » Le comité paroissial, d'abord désireux de voir élever une église de 800 places dans ce quartier en cours de peuplement n'a pu obtenir que ce petit bâtiment, pour des raisons de budget. Selon l'explication fournie au maître d'œuvre : « Malgré le grand désir de rencontrer des formes moins cubiques que celles des HLM voisines, il faut tenir compte du fait que des formes géométriques permettent de limiter une dépense¹¹⁴⁸. »

Malgré les contraintes du système industrialisé de construction, structure de béton armé et maçonnerie de parpaings creux, Yves Laloy a trouvé une solution architecturale simple permettant d'identifier l'église. L'édifice est caractérisé, dans ce

¹¹⁴³ AD Cambrai 6 L Jeumont Sainte-Marie : acte de vente par la ville de Jeumont à l'association diocésaine d'une parcelle de terrain en vue de la construction d'un centre culturel, 16 août 1981.

¹¹⁴⁴ AD Cambrai 6 L Jeumont Sainte-Marie : procès-verbal de réception des travaux, 1^{er} octobre 1982.

¹¹⁴⁵ « Bénédiction de la chapelle Sainte-Marie », *La Voix du Nord*, [décembre] 1982.

¹¹⁴⁶ Nathalie Legendre, *Évolution de la construction religieuse contemporaine à Rennes*, maîtrise d'histoire de l'art sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Université de Rennes 2, 1996, p. 109 : église Saint-Marc, église Saint-Marcel, église Saint-Benoît et église Sainte-Elisabeth.

¹¹⁴⁷ SI Arras IM 371 : projet descriptif de la chapelle du Pont de briques à Saint-Léonard, s.d.

¹¹⁴⁸ SI Arras IM 371 : lettre du comité paroissial à Yves Laloy, s.d.

nouveau quartier de la ville comprenant la mairie et la salle des sports, par le mur concave élevé au-dessus du porche, portant la croix et la cloche.

Dans la ZAC de Saint-Laurent-Blangy, dont l'aménagement est réglementé en 1970 par Battut et Warnesson, l'architecte Maurice Letho-Duclos élève en 1978 une chapelle entièrement composée d'éléments préfabriqués (cf. Vol. II, p. 314, fig. 1). L'ossature est composée de poteaux en béton armé, la charpente et les menuiseries sont métalliques, les murs sont en panneaux de béton moulé préfabriqué. Implanté dans un ensemble d'immeubles HLM de grande hauteur, ce petit centre culturel joue la discrétion, au milieu d'autres équipements du quartier. Comme le stipule clairement l'architecte : les panneaux préfabriqué bruts de décoffrage sont à prendre « comme ceux de la pharmacie voisine »¹¹⁴⁹. Ce lieu de culte comprend au rez-de-chaussée : des salles de réunion et un logement, et au sous-sol : un oratoire, une chaufferie et des sanitaires.

À Étapes, c'est un nouveau type de préfabrication qui est expérimenté par Yves de Calan pour l'église du Sacré-Cœur. Inaugurée en 1978, cette dernière est composée d'une charpente métallique préfabriquée dont le système fait l'objet d'un nouveau brevet d'invention (cf. Vol. II, p. 143, fig. 2-4). C'est un procédé d'industrialisation ouverte imaginé par Yves de Calan et Louis Fruitet en 1972 et breveté en 1974¹¹⁵⁰.

Grâce à la donation d'une paroissienne, une nouvelle église est édiflée dans la ville haute de cette agglomération voisine de Boulogne-sur-Mer. L'architecte Yves de Calan cherche à implanter l'église en vue d'en faire le centre d'une future place. Pour identifier ce bâtiment pivot du quartier-dortoir, il privilégie la recherche de formes symboliques, faisant fi de la tendance des maîtres d'ouvrage à la discrétion : « Si l'on avait pu, précise Yves de Calan, se contenter de planter une pancarte « église au sous-sol », c'eût été l'idéal ! On assiste depuis peu à un retour aux sources dû plus aux architectes d'ailleurs qu'aux maîtres d'ouvrage. J'estime que ce type d'architecture est de toute façon symbolique, alors il me semble important d'affirmer architecturalement des signes plus ou moins mythiques pour l'homme. Je crois que plus on sera symbolique, monumental et pourquoi pas délirant, mieux ce sera¹¹⁵¹. »

Le projet d'Yves de Calan, pour satisfaire tout à la fois à sa recherche architecturale et aux conditions budgétaires du chantier, associe expressivité des

¹¹⁴⁹ AD 73 J 4 : Maurice Letho-Duclos, devis descriptif du centre culturel de la ZAC Saint-Laurent, 30 juin 1977.

¹¹⁵⁰ Yves de Calan, Louis Fruitet, « Do it yourself ! », *Profil*, n° 3, janvier-février 1975, pp. 59-66.

¹¹⁵¹ Yves Maumené, « Industrialisation ouverte : la consécration », *Profil*, n° 28, septembre-octobre 1978, p. 16.

volumes et pauvreté des matériaux. Le plan de l'édifice, mettant en valeur l'autel vers lequel convergent les rangées de bancs en hémicycle, la lumière, diffusée au zénith par trois « canons » de lumière, les couleurs vives de la charpente et des portes d'entrée, l'acoustique enfin, concourent à donner au lieu un style très marqué. Quant au système de construction utilisé, il donne l'assurance au maître d'ouvrage de ne pas dépasser le budget. Il s'agit en effet d'une technique adaptable aux sites, aux besoins, aux budgets.

Le procédé est basé sur l'association de trois composants : des barres droites, des nœuds, des panneaux plans. Les coupes s'inscrivent dans la trame d'un triangle équilatéral de base et les faces dans la trame d'un carré de même côté que le triangle équilatéral¹¹⁵². La structure autostable est en tôle pliée. Le remplissage est composé de parpaings enduits et la couverture de panneaux étanches. La réalisation, pour originale qu'elle soit, comporte des réminiscence des églises traditionnelles : les volumes ascendants, l'éclairage, les nefs séparées par des poteaux métalliques. Le plan est un hexagone légèrement allongé, certaines parties de l'espace d'assemblée sont isolables par des séparations légères pour permettre le catéchisme ou des réunions. L'autel est surélevé sur un podium de deux marches et les fidèles sont répartis en hémicycle. La structure métallique permet un jeu de décrochements tant en plan qu'en volume, qui caractérise l'édifice. Une croix en métal est plantée à côté de l'église, vers la rue. Cet édifice forme un point architectural fort dans ce nouveau quartier.

Face aux recherches d'économie et aux incertitudes quant à l'avenir, les commanditaires religieux des années 1970 ne renient pas certains procédés de construction. Souvent laissée aux bâtiments d'usage profane, la préfabrication leur permet de répondre aux exigences du temps. Il est dit, lors d'une session du CNCE fin 1969 : « En ce qui concerne les matériaux de construction de l'église : il est souhaitable de s'orienter vers la construction à partir d'éléments préfabriqués. [...] La construction doit être sobre et économique, ce qui n'est pas synonyme de laideur, être extensible ou transformable, et éventuellement cessible (vente dans le cas d'une implantation mal choisie) sans perdre des capitaux précieux¹¹⁵³. » Plusieurs réalisations du Nord-Pas-de-Calais déclinent les possibilités de construction et de créativité offerts par la préfabrication.

¹¹⁵² *Ibidem*, p. 19.

¹¹⁵³ AHDL, CNCE : compte rendu de la session des 27 et 28 sept. 1969, par Marc Arsène-Henry.

- Formes : de la banalité à l'expressivité

En vue de contraster avec les formes quadrangulaires des immeubles d'habitation, de nombreux lieux de culte, toujours de volume et de coût modestes, adoptent des formes courbes, des plans centrés. Sans céder au monumentalisme, l'architecture de ces centres culturels, tout en conservant le principe de la polyvalence des espaces, affiche une recherche symbolique renouvelée, une différenciation volontaire par rapport aux autres bâtiments urbains.

Ainsi en est-il des églises de Faches-Thumesnil et de Dunkerque (ancienne commune de Malo-les-Bains), implantées toutes deux dans des nouvelles cités et conçues par les architectes de l'AAA autour de Maurice Salembier.

L'église Sainte-Anne-de-la-Mer, élevée sur les plans de Jean Roussel et Maurice Salembier, est un complexe polyvalent comprenant un lieu de culte. La première nécessité envisagée par le curé de cette banlieue de Dunkerque était la construction d'un groupe de salles de catéchisme pouvant servir de lieu de culte provisoire¹¹⁵⁴. L'abbé du lieu prend lui-même contact avec l'architecte dunkerquois Jean Roussel. Le président des Chantiers du diocèse accepte l'intervention du maître d'œuvre choisi pour les salles de catéchisme, à condition qu'il travaille avec l'Atelier d'art et d'architecture « de façon à éviter de voir s'édifier une construction qui n'entrerait pas dans le cadre de l'église que nous aurons à construire dans l'avenir¹¹⁵⁵. »

Le programme soumis à l'architecte, conçu par le chanoine Carette et l'abbé Lestienne de Malo-les-Bains, comporte un logement de type F3 pour le prêtre et cinq salles polyvalentes indépendantes les unes des autres, ayant chacune un accès direct sur rue, pouvant s'ouvrir sur le sanctuaire (cf. Vol. II, p. 121, fig. 4). Il précise que les salles doivent être accolées les unes aux autres « pour éviter ce qui se passe à la chapelle Saint-André à Roubaix (Longchamp) [Hem] où aucun mur n'est mitoyen, ce qui fait augmenter le prix de construction¹¹⁵⁶. »

C'est pourtant une construction très proche de celle de Hem qui s'élève quelques années plus tard à Malo-les-Bains. Maurice Salembier, l'architecte de Saint-André, a d'ailleurs collaboré avec Jean Roussel au projet final. Ce dernier avait proposé un

¹¹⁵⁴ AHDL Carton CDAS Malo-les-Bains Sainte-Anne-de-la-Mer : lettre du chanoine Carette à l'abbé Outteryck, 8 novembre 1966.

¹¹⁵⁵ AHDL Carton CDAS Malo-les-Bains Sainte-Anne-de-la-Mer : lettre de Henri Wallaert, président des CDL à André Lys, architecte de l'AAA, 21 mars 1967.

¹¹⁵⁶ AHDL Carton CDAS Malo-les-Bains Sainte-Anne-de-la-Mer : avant-projet conçu par le chanoine Carette et l'abbé Lestienne, soumis à l'architecte Jean Roussel, mai 1969.

premier dessin d'édifice au plan hexagonal alors le projet réalisé présente un plan en spirale, largement inspiré de la chapelle Saint-André à Hem. Par contre, pour satisfaire la demande de murs mitoyens, les salles de plan circulaire s'emboîtent légèrement les unes dans les autres. Le volume cylindrique central domine les cinq autres. Il abrite un petit sanctuaire où deux rangées de bancs disposés en arcs de cercle entourent un podium en retrait duquel se trouve l'autel. L'élévation de brique, les lignes courbes, donnent à ce bâtiment de dimensions modestes, au milieu de hautes tours, une certaine ampleur.

À Faches-Thumesnil, dans la banlieue de Lille, les Chantiers sont alertés dès 1961 des perspectives de développement de la ville. D'après le maire de la commune, la population devrait passer en dix ans de 3 000 habitants à 10 000¹¹⁵⁷. En 1966, l'association diocésaine a déjà pris contact avec le comité paroissial et avec la société « Bâtir », responsable de l'implantation de cités d'habitation aux Cinq-Bonnières pour réserver un terrain¹¹⁵⁸. Le curé du lieu presse les Chantiers d'inscrire le projet de lieu de culte du quartier dans les priorités du diocèse¹¹⁵⁹. Il suggère même d'opérer le transfert de la chapelle provisoire de la paroisse Sainte-Trinité de Loos, ce qui sera effectif en 1968¹¹⁶⁰.

Le projet est inscrit à l'ordre du jour des Chantiers du diocèse en 1967. Selon le président, Henri Wallaert, il doit s'agir d'une église à « tiroirs », c'est-à-dire une église dont les salles de catéchisme doivent pouvoir être intégrées au sanctuaire¹¹⁶¹. L'Atelier d'art et d'architecture désigne comme responsables du projet Ludwik Peretz et Maurice Salembier¹¹⁶². Henri Wallaert insiste auprès de ces derniers sur l'esprit du projet : « Il s'agit donc d'un ensemble très simple et je vous demande de trouver une formule qui puisse nous permettre de réaliser cette opération à très bon compte¹¹⁶³. »

C'est finalement un autre architecte, Jean-Pierre Secq, intégré comme nouvel élément à l'équipe de l'AAA, qui suit le projet de l'église de Faches-Thumesnil. Le programme fixé en 1972 par les CDL et le comité paroissial mentionne un sanctuaire

¹¹⁵⁷ AHDL Carton CDAS Sainte-Marguerite : lettre du curé de Sainte-Marguerite à Faches-Thumesnil à l'archidiacre de Lille, 2 juin 1961.

¹¹⁵⁸ AHDL Carton CDAS Sainte-Marguerite : lettre du chanoine Carette à Henri Wallaert, 30 novembre 1966.

¹¹⁵⁹ AHDL Carton CDAS Sainte-Marguerite : lettre du curé de Sainte-Marguerite à Henri Wallaert, 11 février 1967.

¹¹⁶⁰ « Les Cinq-Bonnières auront bientôt leur lieu de culte », *Nord-Eclair*, 17-18 mars 1968.

¹¹⁶¹ AHDL Carton CDAS Sainte-Marguerite : lettre de Henri Wallaert à André Lys, 5 mai 1967.

¹¹⁶² AHDL Carton CDAS Sainte-Marguerite : lettre d'André Lys à Henri Wallaert, 17 mai 1967.

¹¹⁶³ AHDL Carton CDAS Sainte-Marguerite : lettre de Henri Wallaert à Maurice Salembier, 13 juin 1967.

fixe de 60 places avec accès direct à la rue et trois salles de 80 places ouvrant sur ce sanctuaire. Mais le projet conçu par Jean-Pierre Secq n'est pas accepté par ses confrères : « L'Atelier d'Art n'est absolument pas d'accord sur ce projet qui ne correspond pas ni en programme, ni en caractère aux exigences actuelles¹¹⁶⁴. » Il s'avère en effet que l'édifice prévu est trop vaste et probablement trop coûteux¹¹⁶⁵. Maurice Salembier est alors associé à Jean-Pierre Secq pour prendre en main le projet.

Le permis de construire est enfin obtenu en 1974¹¹⁶⁶. L'église des Cinq Bonniers est implantée au cœur du nouveau quartier, intégrée dans les espaces verts d'un ensemble de logements collectifs, à proximité des centres commercial et social. Le sanctuaire, de plan circulaire, est entouré de cinq anneaux : trois salles polyvalentes, une salle de réunion et un ensemble sacristie et bureau. L'élévation est en matériaux bruts : brique et béton. L'éclairage est assuré par des fentes verticales dans les parois. Contrairement à d'autres chapelles à « tiroirs », celle-ci se distingue par ses lignes et ses volumes. Cette recherche contribue à la distinguer des autres constructions du quartier : « [Elle] est conçue pour être entourée d'autres immeubles et sa forme lui permettra de ne pas être écrasée entre des bâtiments allant jusqu'à sept étages¹¹⁶⁷. »

L'église du Sacré-Cœur de Liévin est, elle aussi, une église de plan centré, hexagonal. Il s'agit, là encore, d'un bâtiment polyvalent, abritant deux salles de catéchisme et un lieu de culte¹¹⁶⁸. L'espace est partagé en deux parties. La première, dont la façade est marquée par un porche triangulaire découpé dans la toiture, est celle du sanctuaire. Les bancs sont disposés en hémicycle autour de l'autel, situé au centre de l'axe médian. La seconde partie est partagée en trois salles accessibles directement de l'extérieur et communiquant entre elles : deux salles de catéchisme et la sacristie derrière l'autel. Les deux salles de catéchisme sont séparées de la nef par des cloisons extensibles.

L'architecte André Évard signe à Liévin une réalisation de conception économique mais symboliquement forte. À l'origine, l'image évoquée était celle du puits de mine. En effet, le couverture s'élevait à mi-hauteur des poutres portant le

¹¹⁶⁴ AHDL Carton CDAS Sainte-Marguerite : lettre de André Lys à Henri Wallaert, 18 avril 1972.

¹¹⁶⁵ AHDL Carton CDAS Sainte-Marguerite : lettre du chanoine Carette à Henri Wallaert, 29 mai 1972.

¹¹⁶⁶ AHDL Carton CDAS Sainte-Marguerite : permis de construire pour la chapelle des Cinq Bonniers à Faches-Thumesnil, 17 décembre 1974.

¹¹⁶⁷ « Et notre église... C'est en bonne voie... », *Ensemble*, bulletin paroissial de Faches-Thumesnil, mai 1975.

¹¹⁶⁸ AM Liévin : permis de construire d'une chapelle avec deux salles de catéchisme rue Emile Zola, 23 novembre 1979.

clocher¹¹⁶⁹. Ces dernières ont été récemment couvertes. Aujourd'hui, l'église est couverte d'une toiture dont les pans qui descendent jusqu'au sol évoquent la forme de la tente dont le symbolisme est très présent dans la culture chrétienne.

Un autre exemple d'utilisation de plan centré, permettant de combiner aisément flexibilité des espaces, identification du lieu de culte et économie de construction est le relais Sainte-Catherine de Longuenesse. Conçu dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC à la périphérie de la ville de Saint-Omer, ce modeste lieu de culte dessine un plan octogonal. Il a été imaginé par Georges Loiseau, de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture, installé à Bagnolet.

Le centre est implanté au nord-ouest de la partie centrale de la ZAC, au carrefour de deux voies de circulation importantes, et le long du cheminement piétonnier principal¹¹⁷⁰. Situé en bordure d'un ensemble d'immeubles HLM et face à un centre commercial important, le relais paroissial Sainte-Catherine est dans la même situation urbanistique que les centres cultuels de Calais ou de Saint-Laurent-Blangy. Le souci du comité paroissial est d'ailleurs le même que pour les centres cités : accueillir les gens du quartier, pour prier mais aussi pour se rencontrer. Au-delà des célébrations habituelles, il est envisagé de « permettre à des groupes de jeunes et d'adultes de faire naître l'amitié », de « réfléchir à partir des problèmes de la vie actuelle » et de « rencontrer des croyants de confessions différentes »¹¹⁷¹. Ce programme implique l'organisation d'espaces modulables, de salles de réunion, comme à Calais. Le programme comporte, sur un seul niveau en rez-de-chaussée, un hall d'accueil, un oratoire de 23 m², une grande salle de 137 m², une salle moyenne de 34 m², un studio, des rangements et des sanitaires¹¹⁷². Le volume de l'oratoire, au centre, est surélevé et percé d'une croix. Tourné vers le rond point, il affiche nettement l'affectation du bâtiment qui, élevé en briques, s'intègre harmonieusement à l'ensemble de la ZAC. Un espace d'isolation est aménagé au nord du bâtiment. C'est « un jardin privatif clôturé très planté qui permettra une ouverture vitrée de la grande salle sur fond végétal ». De plus, un parking de six places est créé à proximité immédiate du centre pour les seuls besoins des services religieux. Tout comme les centres cultuels des ZUP des années 1960-1970, le relais

¹¹⁶⁹ Dans l'ouvrage de Franck Debié et Pierre Vérot paru en 1992, la photographie de l'église du Sacré-Cœur de Liévin correspond à ce premier état.

¹¹⁷⁰ AM Longuenesse Service travaux Relais Sainte-Catherine : dossier de demande de permis de construire, accordé le 20 janvier 1983.

¹¹⁷¹ CDAS Arras.

¹¹⁷² AM Longuenesse Service travaux Relais Sainte-Catherine : dossier de demande de permis de construire, accordé le 20 janvier 1983.

Sainte-Catherine se veut intégré dans son quartier. L'architecte Georges Loiseau a conçu la chapelle en harmonie avec l'ensemble de logements. Mais le fonctionnalisme des centres culturels construits dans d'autres ZUP du Pas-de-Calais est ici oublié pour laisser place à des formes symboliques et à une recherche d'identification du lieu par le vocabulaire architectural.

Dans le courant des années 1970, certaines constructions, toujours modestes, adoptent des formes permettant d'identifier symboliquement le lieu de culte. Il est difficile de démêler la responsabilité respective des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans ces choix. Les mêmes architectes étant à l'origine d'équipements banalisés comme d'édifices signifiants, on peut tout de même penser que ce sont le clergé local et les communautés paroissiales qui ont donné l'impulsion de telles recherches.

Les églises nouvelles des années 1970 sont marquées par la permanence des conceptions pastorales qui prônent l'intégration discrète des lieux de culte dans la ville. Bridés par des contraintes économiques plus fortes qu'auparavant, les architectes reproduisent plus ou moins fidèlement les modèles de salles polyvalentes provisoires élevées dans les années 1960 dans les quartiers en devenir. De superficie réduite, ces bâtiments comprennent systématiquement un sanctuaire pouvant être élargi à des salles annexes.

Que ce soit par souci d'intégration totale ou d'économie, certains architectes usent des procédés de préfabrication jusqu'alors peu en vigueur dans la construction religieuse. Mais la contrainte peut aussi être source de créativité, comme le prouve une réalisation telle que l'église du Sacré-Cœur d'Étaples.

Certaines réalisations nouvelles font tout de même preuve d'intéressantes recherches sur le plan symbolique. Elles affichent l'identité du bâtiment. De plan circulaire ou centré, souvent de formes courbes, avec un point élevé portant la croix, elles se distinguent modestement au milieu des immeubles d'habitation.

b) Des nécessités nouvelles

Église et collectivités locales sont amenées à s'entendre pour l'aménagement de lieux de culte correspondant à des nécessités nouvelles. Pour la première, le souci est de pouvoir continuer à fournir un équipement culturel à coût réduit dans toutes les zones

d'habitation mais aussi dans ces nouveaux lieux de vie qu'a créés la société de consommation : les centres commerciaux. Pour les secondes, il s'est révélé important d'intégrer les lieux de culte aux centres civiques et d'animation. Les lieux conçus pour répondre à ces nouvelles nécessités sont pour le moins originaux, autant que les modes d'arrangement et de financement conclus entre les institutions.

- Une chapelle à Euralille

La surface réservée dans le centre de commerces, de services et de loisirs Euralille pour le « lieu de silence et d'écoute » est une simple coque « brut de gros œuvre » de 191 m², livrée par le bailleur trois mois avant l'ouverture au public¹¹⁷³. Les travaux d'aménagement et de décoration intérieure doivent donc être exécutés par le preneur. Ces frais, ainsi que les frais d'entretien, sont les seuls à être pris en charge par les institutions religieuses puisque le bail est assuré, pour un premier contrat de douze ans, gratuitement. L'évêché charge l'architecte Patrice de Williencourt de l'aménagement de ce local en lieu de recueillement œcuménique.

L'espace se situe à l'extrémité de la galerie marchande, au premier étage. La première proposition de le placer au deuxième étage, dans le secteur des lieux de loisirs (bars, restaurants...) a été refusée par le responsable ecclésiastique du futur lieu, soucieux d'avoir une assurance de calme et de sécurité¹¹⁷⁴.

Après de longues réflexions et discussions sur la destination précise du lieu, des réunions entre responsables locaux de différentes confessions, le cahier des charges est rédigé à l'intention de l'architecte¹¹⁷⁵. Il décrit d'une part le sens que doit revêtir la présence d'un tel lieu dans un centre commercial, d'autre part les aspects fonctionnels et esthétiques souhaités par les futurs usagers.

L'espace de recueillement d'Euralille doit être conçu comme un signal. Il doit donner à ceux qui fréquentent le centre commercial la possibilité de rencontrer sur leur route le témoignage, par des chrétiens dynamiques, de l'Église vivante. Le lieu est comparé par ses concepteurs à une sorte de « syndicat d'initiative chrétien, intégrant les présentoirs de documentation, les vitrines de livres, l'information sur la vie des

¹¹⁷³ SI Diocèse de Lille Euralille La Passerelle : bail entre société du centre commercial et association diocésaine de Lille, 29 juin 1994.

¹¹⁷⁴ SI Diocèse de Lille Euralille La Passerelle : projet de lettre de l'abbé Roger Duprez à la société du centre commercial Euralille, 3 juillet 1991.

¹¹⁷⁵ SI Diocèse de Lille Euralille La Passerelle : cahier des charges, n.d. [1993].

communautés locales¹¹⁷⁶. » De manière plus générale : « Ce lieu sera ouvert à l'universel, aux rencontres interculturelles et interreligieuses. Ce lieu devra permettre les rencontres paradoxales. »

D'un point de vue pratique et esthétique, le futur local « La Passerelle », est envisagé comme une maison accueillante et sympathique, « un lieu de silence et de recueillement ouvert à tous, beau, paisible, oasis de calme au milieu du brouhaha. » Son nom même a été choisi pour qu'il soit simple, et significatif d'une âme et d'une identité. Les rédacteurs du cahier des charges imposent à l'architecte un programme en trois espaces différents : un lieu d'accueil, un lieu de silence, un lieu d'échanges et de rencontres. Ils précisent qu'esthétiquement, le lieu de silence doit être sobre et très soigné.

La réalisation, vu les contraintes d'une surface tout en longueur, sera limitée à un espace d'accueil remplissant les fonctions de lieu d'écoute et de rencontres à la fois, et à un lieu de silence comportant un mobilier sobre en pin. Les symboles religieux spécifiques des différentes confessions représentées sont absents, seule la Bible est exposée.

La Passerelle est une réalisation quelque peu marginale de notre corpus puisqu'elle n'est pas réellement un lieu de culte. Néanmoins, le projet d'aménagement d'une surface commerciale d'un des plus grands centres d'affaires d'Europe en espace de recueillement est intéressant en soi car il représente la dernière en date des adaptations que l'Église n'a eu de cesse d'imprimer à ses formes de présence pour tenter d'accompagner et de toucher les urbains de la seconde moitié du XX^e siècle. L'architecture ici ne joue pas un rôle majeur puisque la disposition et la surface du lieu correspondent à l'un des modèles de surface commerciale existant à Euralille. C'est néanmoins à un architecte que s'est adressé l'évêché pour l'aménagement et le décor de l'espace. Patrice de Willencourt a dû composer avec un cahier des charges assez précis sur le plan fonctionnel mais plus conceptuel sur le plan esthétique.

- Des équipements mixtes

Seules deux constructions de notre corpus sont des équipements mixtes, c'est-à-dire financés conjointement par le diocèse et la commune et abritant sous le même toit

¹¹⁷⁶ Idem.

des locaux religieux et communaux. Il s'agit des églises situées à Carvin et Méricourt, deux villes du bassin minier.

À Carvin, l'accroissement de la population du quartier (706 permis de construire déposés entre 1983 et 1989), ainsi que plusieurs ouvertures de classe, suffisent à justifier le maintien d'un lieu de culte à cet endroit. L'église abattue pour des raisons de sécurité est remplacée par un édifice associant lieu de culte et salle communale. Sa réalisation s'inscrit dans le cadre de la restructuration du quartier.

Étant donné sa fonction mixte, le bâtiment a été élevé au centre de la cité. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'atelier « Espace, architecture » de Paris mais le programme de construction a été proposé par le curé de la paroisse. Il demande tout d'abord que le lieu de culte soit visible. Le premier projet présenté à la presse dès 1991 présente en effet un profil de bâtiment assez élevé, avec une forme de clocheton au fronton et des annexes de moindre hauteur accolées à la salle principale¹¹⁷⁷ (cf. Vol. II, p. 95, fig. 3). Le second projet abandonne toute velléité de hauteur. Dans les faits, c'est surtout l'espace d'isolation du bâtiment qui le met en évidence. Toutefois, on peut remarquer la présence d'un clocher, qui dépasse timidement la hauteur du toit mais qui porte bien cloche, abat-son et croix. En second lieu, l'abbé Brivart souhaite que l'architecture allie modestie et simplicité, et qu'elle soit bien accordée aux logements environnants. Les architectes ont respecté ce vœu en utilisant la brique. L'abbé Brivart demande encore que l'autel ne soit pas surélevé et qu'il n'y ait pas de vitraux. Pour distinguer tout de même de l'extérieur les deux parties du bâtiment polyvalent, les architectes ont joué sur les ouvertures. Enfin, le programme prévoit une église de cent places, avec possibilité d'ouverture sur la salle attenante grâce à des cloisons mobiles. Les références citées pour être consultées par les architectes sont le centre Saint-Nicolas de Calais, le centre Romero du Pont-de-Bois de Villeneuve-d'Ascq et la chapelle de la ZUP de Saint-Laurent-Blangy, soit des équipements discrets, des édifices fonctionnels peu repérables dans le tissu urbain.

À Méricourt, après l'arrêté de péril fermant l'église des Houillères en 1996, les services du diocèse réfléchissent à un nouveau projet d'église. Là encore, le modèle envisagé est plus ambitieux que la réalisation finale. En effet, un responsable du service immobilier du diocèse d'Arras contacte le curé de Charenton-le-Pont pour lui demander

¹¹⁷⁷ « Sainte-Barbe va déménager rue Fragonnard », *La Voix du Nord*, 5 avril 1991.

des informations sur la réalisation de l'église de sa paroisse. Il s'agit de la chapelle Notre-Dame-de-Valmy construite par l'architecte René Maison, dont le projet est connu grâce à la revue parisienne *Les Chantiers du Cardinal*¹¹⁷⁸. Cet édifice présente une structure nettement identifiable, notamment par sa couverture formée de deux contre-courbes encadrant une croix.

L'ensemble réalisé à Méricourt par une société d'architecture de Lens, réunit, dans un plan en L, le lieu de culte et la salle polyvalente communale. L'espace culturel est conçu pour accueillir jusqu'à 468 personnes¹¹⁷⁹. Une paroi sépare les deux fonctions du bâtiment. L'aménagement intérieur de l'église respecte les dispositions du concile par la répartition de l'assemblée autour de l'autel. La façade extérieure est complétée par les éléments traditionnels de l'architecture religieuse : une double porte en bois protégée par un auvent en béton, un clocher-signal en métal implanté hors œuvre, portant cloche et croix en acier (cf. Vol. II, p. 267, fig. 3).

Les deux équipements mixtes des quartiers miniers restructurés de Carvin et de Méricourt abritent les deux églises les plus récentes du diocèse d'Arras. Ces ensembles polyvalents offrent une solution économique originale et perpétuent le concept d'église-maison, lieu d'accueil et de rencontre autant que lieu de culte. Si les curés envisageaient pour ces projets de reconstruction un profil ascendant symbolique, les représentants des mairies et du diocèse en ont décidé autrement, probablement en raison de la mixité des fonctions. Les réalisations sont des bâtiments publics modestes, évoquant des salles polyvalentes adjointes de quelques éléments marqueurs tels un clocher ou un vitrail.

c) Villeneuve-d'Ascq : le choix d'une pastorale éclatée

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le choix du type d'équipements culturels à Villeneuve-d'Ascq s'est opéré à l'issue de nombreuses réflexions, études et consultations de la part des services de l'évêché en charge de la construction des lieux de culte en lien avec les aménageurs. La pastorale éclatée ayant été privilégiée, ce sont plusieurs constructions modestes, plutôt qu'un édifice central de grande importance, qui ont été élevées dans divers quartiers de la ville. Comme

¹¹⁷⁸ « Chapelle Notre-Dame-de-Valmy à Charenton-le-Pont », *Les Chantiers du Cardinal*, n° 137, mars 1997.

¹¹⁷⁹ SI diocèse d'Arras Méricourt Sainte-Barbe : projet de la chapelle Sainte-Barbe, n.d.

l'explique un journaliste : « Ce n'est pourtant pas le manque de moyens qui a déterminé la décision de ne pas voir plus grand. En fait, on n'a pas voulu, cette fois, imposer le bâtiment, comme si les choses allaient d'elles-mêmes, comme par le passé. On n'a pas voulu imposer l'église, avant que les chrétiens se soient reconnus comme tels, membres de l'Église, d'abord peuple de Dieu¹¹⁸⁰. »

Cependant la nécessité de signaler la présence de l'Église est avérée par plusieurs rapports produits par les instances religieuses comme par les instances civiles, notamment l'Union régionale des centres d'étude et d'action sociale¹¹⁸¹. Le conseil épiscopal, prenant en compte ces réalités, a donc opté pour la construction, à Villeneuve-d'Ascq, de petits édifices au caractère signifiant. L'association des Chantiers du diocèse relaie cette conception : « Il s'agit, non plus d'un édifice, mais de plusieurs petits centres culturels adaptés aux différents quartiers. Là ce sera un service d'aumônerie, ailleurs des salles ouvertes aux étudiants ou des lieux de rencontre pour cercles, clubs, associations¹¹⁸². »

Les Chantiers du diocèse ayant en charge les opérations de construction de lieux de culte à Villeneuve-d'Ascq, ce sont les architectes Ludwik Peretz et Maurice Salembier, alors les derniers à travailler régulièrement pour le diocèse, qui ont conçu et réalisé ces édifices. L'architecture de ces derniers n'est pas le fait des seuls maîtres d'œuvre. Elle est le résultat de concertations entre de nombreux acteurs : ecclésiastiques, habitants, mairie et aménageurs de la ville nouvelle.

- Centre culturel du Pont-de-Bois

Conçu pour accueillir les étudiants des universités de lettres et droit, le centre culturel du Pont-de-Bois est le premier programme d'équipement culturel auquel s'attèle l'association diocésaine dans la ville nouvelle de Lille-Est.

C'est l'aménageur, l'EPALE, qui propose à l'évêché un terrain pour l'implantation d'un centre culturel au Pont de Bois, et impose une construction « en dur ». Cette dernière s'inscrit dans un ensemble d'équipements répondant à la vocation spécifique du quartier : former l'accompagnement urbain de l'ensemble universitaire littéraire et juridique et faciliter son insertion dans la vie urbaine locale.

¹¹⁸⁰ « A Villeneuve-d'Ascq, « construire » l'Église... », *La Voix du Nord*, 29 novembre 1975.

¹¹⁸¹ « La construction de nouveaux bâtiments-églises », *Savoir pour comprendre*, bulletin mensuel de l'URCEAS, n° 235, août-septembre 1970.

¹¹⁸² « Dans le diocèse, bâtir des églises... », *La Voix du Nord*, 29 novembre 1975.

Le chantier de l'ensemble universitaire est ouvert en 1971. Le programme général du quartier est élaboré par l'architecte lauréat du concours d'architecture et d'aménagement de 1972, Alexis Josic, déjà auteur, avec Georges Candilis et Shadrach Woods, de l'Université de la Ruhr à Bochum (concours de 1962), de l'Université libre de Berlin (concours de 1963), de l'aménagement du centre de Francfort (concours de 1963) ou encore de la Faculté des lettres de Toulouse-le-Mirail (1967-1975)¹¹⁸³. Cette équipe est alors internationalement connue pour son travail de conception de trames d'ensemble constituant des mégastructures horizontales.

Le programme général du quartier du Pont de Bois, commencé en 1974 et habité à partir de 1976, fait la part belle aux équipements. Il comprend :

- Des logements : uniquement locatifs (1369 logements) et deux résidences universitaires.
- Des équipements publics : universitaires, scolaires, sportifs, socio-éducatifs, garderie.
- Des équipements et services privés : locaux collectifs résidentiels, équipement religieux : église catholique, église des Saints des derniers jours, commerces, concession automobile¹¹⁸⁴.

Le local cultuel du Pont-de-Bois est implanté sur la place du même nom. Cette dernière, réalisée en 1978, est conçue de manière à bénéficier d'une bonne attractivité et d'une bonne accessibilité. Son attractivité réside dans la concentration d'équipements collectifs, au nombre desquels le lieu de culte catholique, et la recherche d'un niveau élevé de confort climatique et acoustique. Mais à peine quelques années après l'ouverture des universités, il est admis que : « La localisation sur la place du Pont de Bois le long des cheminements piétonniers apparaît maintenant bien éloignée des universités en raison de la difficulté avec laquelle les étudiants se déplacent à pied¹¹⁸⁵. » En effet, alors que l'EPALE misait sur le caractère attractif du centre ville et la mise en fonctionnement du métro pour avoir du passage sur la place du Pont-de-Bois, les étudiants, encore aujourd'hui, préfèrent emprunter le trottoir longeant le boulevard pour accéder par le plus court chemin à la station de métro.

D'autres hypothèses émises en 1973 ont, elles aussi, connu des évolutions dans le temps. En 1978, les responsables religieux du secteur remarquent par exemple que

¹¹⁸³ Jacques Lucan, op. cit., p. 146.

¹¹⁸⁴ AM Villeneuve-d'Ascq Carton 1347 dossier Pont-de-Bois Charte : EPALE, « Charte d'aménagement concerté. Quartier du Pont-de-Bois », 31 mars 1978, 27 p.

¹¹⁸⁵ AHDL 6 L 410 : compte rendu de réunion au sujet du centre cultuel du Pont de Bois, n.d. [1978].

peu des résidences étudiantes prévues ont été réellement implantées dans le quartier et que beaucoup d'étudiants viennent en voiture¹¹⁸⁶. De telles considérations remettent en cause plusieurs aspects du programme du lieu de culte, notamment son envergure et son coût. Diverses solutions sont envisagées, jusqu'à l'abandon du projet au profit de location de locaux publics.

Le centre Romero est tout de même construit par un architecte lillois désigné par les CDL : Gilbert Delecourt, associé à Ludwik Peretz. Le projet est accepté par l'évêché même si la question du coût, pourtant à un moment où la situation des Chantiers est assez favorable, incite à remettre en cause le revêtement de briques et l'aménagement de la salle au niveau bas du rez-de-chaussée¹¹⁸⁷. Au final la réalisation correspond presque en tous points aux plans initiaux. En effet, ni l'architecte, ni l'aménageur n'ont admis de « déshabiller » le projet en abandonnant le revêtement de briques¹¹⁸⁸. De plus, l'évêque lui-même a pris position en faveur du projet original, arguant que : « Les nouvelles dispositions introduites ne respectent plus l'idée du programme, notamment en ce qui concerne la répartition des niveaux qui avait un but précis où la fonction d'accueil jouait un grand rôle pour le niveau central. » Il poursuit à l'intention du président des CDL : « C'est sous cette forme que je l'avais approuvé. Je vous serais donc reconnaissant de vous en tenir aux plans, projet et programme tels qu'ils figurent dans le dossier du permis de construire actuellement déposé à la DDE¹¹⁸⁹. »

L'intervention de la plus haute autorité du diocèse révèle un certain malaise dans les relations entre les CDL, chargés de la construction des lieux de culte du point de vue technique et architectural, et des commissions de prêtres et de laïcs qui réfléchissent à la pastorale et au mode d'accueil des chrétiens à Villeneuve-d'Ascq. Henri Wallaert, actif pour l'œuvre des Chantiers du diocèse depuis plus de vingt ans, sortira assez amer de l'expérience de Villeneuve-d'Ascq. Outre les reproches qu'il formule au sujet de la gestion des relations au sein du diocèse, il regrette que l'évêché souhaite « l'Église des catacombes »¹¹⁹⁰.

¹¹⁸⁶ AHDL 6 L 410 : note rédigée par l'abbé Cornil après consultation rapide des prêtres de Villeneuve-d'Ascq, 13 octobre 1978.

¹¹⁸⁷ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois/Cousinerie : compte rendu de réunion sur le projet de centre culturel du Pont-de-Bois, 19 octobre 1978.

¹¹⁸⁸ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois/Cousinerie : compte rendu de réunion au sujet du centre culturel du Pont-de-Bois, 7 décembre 1978.

¹¹⁸⁹ AHDL 6 L 410 : lettre de Adrien Gand, évêque de Lille, à Henri Wallaert, président des CDL, 19 juin 1979.

¹¹⁹⁰ AHDL 6 L 410 : notes manuscrites prises lors de la visite de Henri Wallaert à R. Wasselynck, chancelier de l'évêché, 4 juillet 1979.

C'est aux responsables ecclésiastiques que « du point de vue pastoral, il a paru important que ce bâtiment ne se présente pas comme un lieu « sacré »... mais soit très accessible aux jeunes.¹¹⁹¹ » Il paraît clair aux yeux des instigateurs du projet que le centre culturel du Pont-de-Bois n'est pas un nouveau lieu de culte, mais un lieu d'accueil des chrétiens et des non-chrétiens¹¹⁹².

Sur une surface de 550 m² répartie sur deux niveaux, le centre culturel comprend une partie réservée aux étudiants et une partie réservée à la paroisse. De forme carrée, implanté à un angle d'îlot, il possède deux façades longeant deux cheminements piétonniers orthogonaux et deux entrées nettement séparées pour les deux parties « étudiants » et « paroisse ». La grande salle de la partie paroisse située au rez-de-chaussée bas est éclairée par sa façade sud-ouest. Un complément d'éclairage est apporté par des puits de lumière situés en périphérie du bâtiment. Le rez-de-chaussée haut et le premier étage sont consacrés aux petites salles et aux bureaux. Le parti constructif est une structure de béton armé habillé de briques. L'ensemble est couvert d'une toiture-terrasse.

- Le sanctuaire du centre ville

Pour la conception architecturale des lieux de culte du centre ville, l'évêque lui-même prend position : « L'hypothèse que les équipements du centre ville soient « intégrés » est récusée. La volonté est de réaliser un bâtiment qui soit « signifiant » mais non triomphaliste. Une recherche architecturale est à mener pour qu'en fonction de l'environnement on ait une œuvre qui « témoigne »¹¹⁹³. »

Le projet d'un sanctuaire au centre ville est étudié à partir de 1977, suivant les propositions des responsables locaux, approuvées par le conseil épiscopal¹¹⁹⁴. Le CRESR préconise, à la suite de Monseigneur Gand, que le projet s'inscrive dans une optique « centre ville », où l'édifice religieux soit significatif de la présence et du service d'Église parmi les divers services urbains¹¹⁹⁵. L'implantation proposée par l'EPALE, sur la place alors dite « place de l'église », future place de Venise, est

¹¹⁹¹ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois/Cousinerie : « En vue de l'animation du bâtiment du Pont-de-Bois », document transmis aux groupes chrétiens du quartier, novembre 1980.

¹¹⁹² « Un centre de pastorale au Pont-de-Bois ? », *La Croix du Nord*, 2 septembre 1979.

¹¹⁹³ AHDL 6 L 410 : lettre de Adrien Gand, évêque de Lille, à l'EPALE, 7 octobre 1975.

¹¹⁹⁴ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois/Cousinerie : document du 20 octobre 1977 mettant en forme les propositions des responsables locaux de Villeneuve-d'Ascq, approuvés le 14 mai 1976 par le conseil épiscopal.

¹¹⁹⁵ AM Villeneuve-d'Ascq NC 3204 : CRESR, « Programme d'équipement religieux du centre ville de Villeneuve d'Ascq », 20 octobre 1977.

acceptée. Le programme alors envisagé est une réalisation de 600 m² de surface, concentrant divers équipements. Le CRESR souhaite que le sanctuaire soit visible de l'extérieur et insiste sur sa fonction symbolique. Quant à la grande salle de 300 m², prévue pour les rassemblements de tous genres, elle doit être conçue sans symbole religieux permanent.

Le projet se précise à la fin de l'année 1978. Au sein du CRESR, la distinction entre deux entités se fait jour. Le sanctuaire est envisagé sur la place, surélevé afin d'améliorer sa visibilité. Un équipement banalisé doit quant à lui trouver place au pied d'un immeuble HLM de cinq étages, au même titre que les commerces et les services¹¹⁹⁶.

Pour le sanctuaire du centre ville, l'EPALE demande que l'architecte soit le même que celui du centre paroissial. Mais l'association diocésaine insiste pour que Maurice Salembier soit chargé du chantier. Ce dernier intervient donc pour le sanctuaire, qui n'a pas de liaison avec l'immeuble voisin, si ce n'est un cordon ombilical technique ; l'agence d'architecture Sud Atelier intervient seulement pour la partie des équipements intégrés dans l'immeuble HLM¹¹⁹⁷.

Prévu au départ accolé au centre paroissial, le sanctuaire est finalement implanté au milieu de la place¹¹⁹⁸. La chapelle complète l'équipement religieux et en constitue l'élément prioritaire par son signe et sa fonction (cf. Vol. II, p. 366, fig. 1). Le plan de l'édifice est celui d'une étoile à huit branches obtenue par superposition de deux carrés décalés d'un quart de tour. Cette disposition permet de situer l'autel au centre et des gradins en périphérie. Un éclairage zénithal est ménagé dans les absidioles. La tour-clocher permet l'éclairage naturel de l'autel. La conception d'ensemble symbolise l'élan, le recueillement et la clarté. Certains observateurs comparent l'intérieur de la chapelle à une « vasque de silence baignée d'une lumière qu'on ne ressent qu'en forêt¹¹⁹⁹. »

La chapelle est entièrement en brique, matériau privilégié de l'architecte Salembier et matériau dominant dans les constructions du centre de la ville nouvelle.

¹¹⁹⁶ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois/Cousinerie : lettre de Claude Traullé aux abbés Carette, Wasselynck, Cornil, 29 novembre 1978.

¹¹⁹⁷ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois/Cousinerie : lettre de Claude Traullé, directeur du CRESR, à Maurice Salembier, architecte, 4 janvier 1978.

¹¹⁹⁸ AM Villeneuve-d'Ascq NC 3205 : implantation de la chapelle du centre ville, 21 décembre 1979.

¹¹⁹⁹ « La chapelle s'ouvre à la Croisée des chemins », *La Voix du Nord*, 4/5 décembre 1983.

Son emprise au sol est de 75 m², sa hauteur de 26 mètres¹²⁰⁰. Le sanctuaire est surmonté d'un haut clocher qui rappelle les églises de Flandre. Il faut noter que le parti architectural n'a pas fait l'unanimité parmi les membres de la commission chargée de la construction du centre œcuménique. En effet, le rédacteur d'un compte rendu de réunion de cette commission note : « Certains d'entre nous cependant auraient vu plus volontiers un bâtiment d'un type très différent des modèles existants dans notre région : une conception plus moderne aurait pu correspondre davantage aux aspirations de nos contemporains qui se trouvent étrangers à bien des formes passées de la religion¹²⁰¹. »

L'aménagement intérieur est soumis aux contraintes posées par la vocation œcuménique du lieu. En effet, en matière de symboles, deux attitudes sont possibles dans un tel bâtiment : retenir uniquement ceux qui sont communs aux catholiques et aux protestants, ou retenir ceux qui sont différents pour manifester que l'unité n'est pas encore accomplie. La commission chargée de la construction du centre œcuménique suggère l'intervention d'un artiste à qui serait confiée la mission de rechercher une nouvelle expression correspondant à la vocation du lieu : « Quand le bâtiment sera construit, ne serait-il pas intéressant de demander à un artiste de concevoir une œuvre dont le symbolisme serait polyvalent (n'imposant pas l'interprétation chrétienne, mais permettant plusieurs interprétations) ou plus universels (exemple : arc-en-ciel...). Nous souhaitons, en tous cas, que les symboles « typés » demeurent discrets et ne soient pas nombreux¹²⁰². »

L'architecte reçoit, entre autres recommandations, celle de concevoir la table centrale relativement basse afin que les personnes qui prient dans cette salle ne soient pas séparées par elle, celle de réaliser uniquement des bancs fixés le long des murs, celle de faire en sorte que les symboles restent sobres, et enfin celle de demander à un artiste d'imaginer un « symbole à résonances universelles ».

La nomination du sanctuaire de Villeneuve-d'Ascq par un jury régional en 1987 au concours de « la spirale de l'innovation » lancé par le ministère de l'Équipement, de l'aménagement du territoire et des transports, est symbolique à plusieurs égards. La région, en choisissant un lieu de culte du XX^e siècle a voulu manifester la volonté des

¹²⁰⁰ AM Villeneuve-d'Ascq NC 3206 : demande de permis de construire pour la chapelle place de Venise, 22 juin 1981.

¹²⁰¹ AHDL 4 C 410 : compte rendu de réunion de la commission pour le centre œcuménique, 15 janvier 1982.

¹²⁰² AHDL 4 C 410 : compte rendu de réunion de la commission pour le centre œcuménique, 15 janvier 1982.

gens du Nord d'affronter le futur sans renier ni la spiritualité, ni leurs traditions. En outre, le jury a voulu valoriser les matériaux locaux et traditionnels en terre cuite¹²⁰³. Baptisé oratoire Saint-Marc, le sanctuaire du centre ville affirme visiblement la présence de l'Église dans la ville nouvelle.

- La Croisée des Chemins

Pour la partie intégrée, l'EPALE impose de prendre l'architecte de l'ensemble, Alain Amedeo, de l'agence d'architecture Sud Atelier, associé localement avec Marc Paindavoine. Alain Amedeo est l'architecte de plusieurs lieux de culte dont il s'inspire ici. Le centre paroissial intégré de Firminy, dont le chantier est alors en cours, et celui de Gennevilliers, en collaboration avec André Wogenscky¹²⁰⁴.

Le programme conçu par le CRESR pour le centre culturel de Villeneuve-d'Ascq est étudié par les architectes au début de l'année 1978¹²⁰⁵. L'élévation côté square veut témoigner de la recherche d'une architecture signifiante du culte chrétien. Un rappel des colonnades des commerces doit faciliter l'intégration architecturale du bâtiment. L'équipement religieux doit, selon les maîtres d'oeuvre, jouer un rôle de trait d'union entre les deux entités : l'espace d'animation et de promenade d'un côté, et l'espace d'animation commerciale et d'activité publique (crèche) de l'autre.

En 1979, le projet est critiqué par Claude Traullé, directeur du CRESR. Ce dernier commente l'aspect de l'accès principal, insuffisamment marqué selon lui. Il demande aux architectes de le traiter de façon plus ample, de lui donner un aspect plus accueillant. De même, le développement de la grande salle doit être selon lui plus visible de l'extérieur, depuis la place publique. Cette volonté de signaler franchement l'équipement culturel est loin d'être synonyme de moyens illimités. Le souci d'économie fait partie intégrante du projet. Claude Traullé va jusqu'à souligner des points de détail concernant l'entretien du futur bâtiment. À cet égard, il se montre réticent par rapport à la surface des verrières susceptible d'entraîner des coûts de chauffage élevés. Enfin, il rappelle que les deux salles doivent pouvoir communiquer entre elles mais bénéficier d'une bonne isolation phonique.

¹²⁰³ « Bâtiment et construction : deux « spirales » et un « nominé » dans la région », *La Voix du Nord*, 17 décembre 1987.

¹²⁰⁴ AM Villeneuve-d'Ascq NC 3204 : lettre de Alain Amedeo, architecte, à Claude Traullé, directeur du CRESR, 22 décembre 1978.

¹²⁰⁵ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois/Cousinerie : agence Sud, projet de centre culturel du Pont-de-Bois, croquis annotés, janvier 1978.

Le projet s'affinant, Claude Traullé garde l'attention sur les propositions des architectes Amedeo et Paindavoine. Il leur demande encore d'éliminer les premiers poteaux dans la grande salle, de revoir la conception de la façade sud pour améliorer l'éclairage du hall d'accueil, d'éliminer l'effet de balcon conçu dans la salle de l'étage, de revoir l'éclairage des salles et de penser à tous les inconvénients que peut entraîner la vitrerie : risque de bris, aération, nettoyage¹²⁰⁶.

C'est l'architecte Paindavoine qui conçoit l'aménagement intérieur du bâtiment vendu « en l'état futur d'achèvement » à l'association diocésaine par l'entreprise Norpac, qui travaille sous la maîtrise d'ouvrage de l'office départemental HLM. Il est chargé de remettre aux Chantiers un bâtiment prêt à être utilisé, aménagé suivant les volontés des représentants des futurs utilisateurs. Le projet soumis à l'approbation de la CDAS est jugé très intéressant : « La salle sera belle, aura du caractère. [...] L'aménagement intérieur sera amovible. Un des lieux privilégiés pour la célébration (mais d'autres seront possibles) sera marqué par la présence d'un éclairage fourni par un treillis équipé de nombreuses lampes¹²⁰⁷. » Seuls quelques détails du mobilier (taille de l'autel, modèle des chaises) sont revus par la CDAS.

Correspondant à une certaine volonté de discrétion et d'économie, ce type de bâtiment cultuel intégré a connu une certaine fortune dans les villes nouvelles, comme à Elencourt Maurepas, dans la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Malgré tout le soin apporté à la conception et à la réalisation de cet édifice, le centre œcuménique « La croisée des chemins » est fermé en 1995. Certes, on peut considérer que l'abandon précoce de la Croisée des chemins est à analyser indépendamment du manque d'animation du centre ville, en rapport avec la création d'un lieu de rencontre œcuménique à Euralille. Mais on peut tout aussi bien considérer la désertion de la place publique de la ville nouvelle comme l'un des facteurs qui ont mené à l'échec du lieu de rencontre œcuménique.

- La chapelle de la Cousinerie

L'église de la Cousinerie, la vingt-septième réalisation des Chantiers du diocèse depuis leur création en 1956, est aussi la dernière construction neuve de l'association.

¹²⁰⁶ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Centre ville : lettre de Claude Traullé à Marc Paindavoine, architecte, 5 juin 1979.

¹²⁰⁷ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Centre ville : compte rendu de réunion de la CDAS, 11 mars 1980.

Un premier projet pour le quartier nord de Villeneuve-d'Ascq avait été envisagé qui consistait à aménager une ancienne ferme. Il a été rapidement abandonné étant donné la vétusté du bâtiment en question et de l'absence de salle de grandeur suffisante.

Le projet d'équipement religieux au quartier de la Cousinerie tel qu'il est envisagé en 1977 par le CRESR est imaginé pour répondre à trois fonctions principales : un lieu de silence, de prière et de recueillement, un lieu de rassemblement pour les assemblées convoquées (messe, réunions...), et un lieu d'accueil¹²⁰⁸. Comme pour le centre ville, le CRESR préconise que le sanctuaire soit visible et repérable dans le quartier, qu'il ait une architecture signifiante, et qu'il soit traité pour lui-même. Le projet fait l'objet de plusieurs réunions à la chancellerie de l'évêché. Son élaboration est, de plus, soumise aux chrétiens de la Cousinerie¹²⁰⁹.

Le choix de l'architecte revient aux CDL, chargés du projet comme de toutes les églises nouvelles du diocèse. Mais avant la nomination de Maurice Salembier, la participation d'un autre maître d'oeuvre est envisagée. Les prêtres consultés par le responsable de secteur expriment en effet le souhait de voir confier à des architectes différents les chantiers du centre ville et de la Cousinerie. L'argument qu'avance Émile Cornil est le suivant : « Les programmes étant assez semblables, il semble important qu'ils soient traités de manières différentes : ce serait plus conforme aux projets de cette ville, ce serait une chance de diverses expressions architecturales, significations de l'Église, ce serait une garantie pour l'avenir¹²¹⁰. » Émile Cornil propose d'employer l'architecte Lepère, connu pour avoir travaillé plusieurs fois pour les frères des Écoles chrétiennes. Malgré l'adhésion du chancelier à l'argumentation de l'abbé Cornil, Maurice Salembier sera finalement chargé de l'église de la Cousinerie¹²¹¹.

En 1981, l'évêché approuve le projet d'un centre culturel de 580 m², implanté entre un parking et un square, dont la façade s'étend entre deux bâtiments de logements¹²¹². Le programme du centre comprend un sanctuaire pouvant accueillir 435 personnes, un espace d'accueil, une salle polyvalente, un bureau et des salles de réunion, sur deux niveaux. Le rez-de-chaussée comprend le sanctuaire, volontairement

¹²⁰⁸ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois/Cousinerie : CRESR, « Programme d'équipement religieux. Quartier de la Cousinerie », 21 décembre 1977.

¹²⁰⁹ AHDL CDAS Villeneuve-d'Ascq Pont-de-Bois/Cousinerie : lettre de Claude Traullé, directeur du CRESR, à Maurice Salembier, architecte, 16 janvier 1979.

¹²¹⁰ AHDL 6 L 410 : lettre de Emile Cornil, prêtre de Villeneuve-d'Ascq, au chanoine Carette, 8 janvier 1978.

¹²¹¹ AHDL 6 L 410 : lettre du chancelier Wasselynek à Henri Wallaert, 10 janvier 1978.

¹²¹² AM Villeneuve-d'Ascq NC 3270 : centre culturel de la Cousinerie. Notice générale, février 1981.

isolé, constituant le point fort de la composition, l'accueil ouvert côté square et côté parking, un bureau ouvert sur l'entrée. L'étage comporte la salle polyvalente et trois salles de réunion. Le bâtiment est, cette fois encore, en briques et couvert de tuiles. La toiture du sanctuaire et sa flèche sont en cuivre.

Plusieurs articles de journaux mettent en avant le travail réalisé par l'architecte en osmose avec les chrétiens de la première heure, dont résulte cette église « moderne sans être prétentieuse, belle sans excès de raffinement¹²¹³. » Selon le curé du lieu, ce mode de fonctionnement a été suscité par la récente réforme : « Le concile Vatican II a souhaité que la vie de la paroisse ne soit pas seulement gérée du presbytère, mais bien de la communauté des fidèles : c'est comme cela que ça s'est toujours passé ici¹²¹⁴. » C'est en effet l'équipe du quartier de la Cousinerie qui a fait évoluer le projet au cours des rencontres avec l'architecte.

Le premier projet d'une construction de deux étages à La Cousinerie, trop coûteux, a été orienté vers une simplification de la structure principale à un seul niveau. Deux loggias sont toutefois aménagées pour servir d'extension à la grande salle polyvalente. L'idée de sanctuaire fixe se refermant sur lui-même est maintenue. De même, ce sont les chrétiens du quartier prenant part au projet qui ont considéré que « ce bâtiment, bien que modeste par la taille, au cœur d'un quartier, doit par son architecture, témoigner de sa fonction pour y « réussir »¹²¹⁵. »

Les projets pour l'équipement culturel de Villeneuve-d'Ascq, discutés pendant près de dix ans par l'ensemble des acteurs de la construction, ont évolué en phase avec l'aménagement de la ville. De prioritaires, certains sont devenus secondaires, ou ont même été supprimés, en fonction de l'avancement de l'urbanisation, des retards pris dans les constructions de logements et d'équipements publics.

Si Villeneuve-d'Ascq a été la ville nouvelle ayant atteint le mieux ses objectifs en terme de population, d'emplois et d'équipements, le destin des lieux de culte construits par les CDL laisse à penser qu'en terme d'animation et de lieu de vie, elle n'a pas réalisé ce que ses aménageurs pouvaient espérer.

Le choix de l'architecture religieuse a-t-il joué un rôle dans la structuration de la ville nouvelle, dans les repères offerts aux habitants ? Seuls deux lieux de culte de taille

¹²¹³ « A la Cousinerie, des chrétiens de la première heure », *Nord Eclair*, 23 mai 1996.

¹²¹⁴ « A la Cousinerie, des chrétiens de la première heure », *Nord Eclair*, 23 mai 1996.

¹²¹⁵ AHDL 6 L 410 :

modeste, pourvus d'un clocher, ont été élevés, tandis que les autres équipements sont « intégrés » dans l'environnement bâti. Ce sont les chrétiens militants du secteur qui ont fait ce choix, correspondant à leur idée de la pastorale. D'aucuns leur ont reproché ce choix : « Certains avaient rêvé pour la ville nouvelle d'une cathédrale moderne... En définitive [on a réalisé] une série de petites opérations à l'intérieur des quartiers¹²¹⁶. »

Les nouvelles constructions religieuses des années 1970-1980, alors qu'elles subissent un ralentissement net dû notamment à la diminution des besoins, sont révélatrices d'un changement progressif d'orientation de la pastorale. En effet, l'architecture des chapelles et églises élevées dans les nouveaux quartiers, conditionnées avant tout par les contraintes économiques, est partagée entre deux options.

La première, dans la lignée des églises-maisons dont le concept est réapparu en force dans les années 1960, donne naissance à des lieux symboliquement peu significatifs. Ils ont comme point commun la polyvalence des espaces, la pauvreté des matériaux, la discrétion des formes et des volumes.

La seconde option, sans contredire le concept de l'Église pauvre, donne naissance à des édifices plus marqués, affirmant leur identité. Dans des conditions financières toujours strictement limitées, les architectes parviennent à imprimer des signes, par des réflexions sur le plan, l'utilisation des techniques et les formes, qui font des édifices religieux de nouveaux points de repère dans l'urbanisme.

À Villeneuve-d'Ascq, tiraillé entre deux conceptions de la présence d'Église dans une ville nouvelle, l'évêché de Lille a tranché en faveur d'une solution de compromis. Il a préconisé, en accord avec toutes les enquêtes sur la position des Français à ce sujet dans les années 1970, des édifices religieux qui soient des signes visibles de l'Église dans la ville. Mais, pour satisfaire à la conception pastorale choisie par les équipes du secteur, il a opté pour la multiplication de lieux aux dimensions modestes dans les différents quartiers de la ville nouvelle.

2) Reconversions

a) Des bâtiments reconvertis en lieux de culte

¹²¹⁶ « Une présence dans chaque quartier », *La Croix du Nord*, 4 mai 1980.

Les années 1980 et 1990 sont marquées dans la région Nord-Pas-de-Calais par la destruction pour cause de vétusté de nombreuses églises datant pour la plupart du XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle. Tout en affirmant le souhait de remplacer ces lieux de culte, les propriétaires, qu'ils soient diocésains ou communaux, face à l'incertitude de l'évolution de la pratique religieuse, n'attribuent pas des budgets importants aux projets de reconstruction. Dans l'objectif d'optimiser l'utilisation de leur patrimoine immobilier, ils privilégient la reconversion de bâtiments existants qui ne sont plus utilisés en chapelles.

- Des bâtiments religieux

Plusieurs locaux aménagés pour remplacer les églises vétustes étaient à l'origine des bâtiments religieux. Appartenant aux diocèses, ces derniers sont valorisés par leur reconversion, qui permet en outre de réaliser de substantielles économies.

À Tourcoing, l'église Notre-Dame-de-Lourdes est désacralisée en 1988 sur décision des autorités religieuses : « L'abbé Edouard Haverland, vicaire général, constatant que l'église Notre-Dame-de-Lourdes à Tourcoing est inutilisable pour le culte divin en raison de son état de vétusté, décrète qu'elle perd son caractère de lieu sacré, conformément au canon 1212¹²¹⁷. » Construite au début du XX^e siècle, elle était la plus grande de la ville. Elle est abattue en 1991.

Le projet alors envisagé, au moins par les autorités religieuses, est celui d'un ensemble cohérent qui comprendrait une église de 450 places, des locaux paroissiaux, un presbytère et une salle polyvalente¹²¹⁸. En tout, neuf projets sont étudiés en cinq ans. Tous, à l'exception du dernier, sont prévus sur le site de l'ancienne église. Au contraire, celui présenté en 1990 s'inscrit dans les locaux d'une ancienne maison d'œuvres. Les bâtiments, propriété de l'évêché, avaient été gravement endommagés par un incendie. Ils sont achetés par la commune pour le franc symbolique et aménagés par les services municipaux. Le bâtiment principal comprend un lieu de culte de 300 m², deux salles de réunion séparées par une cloison extensible et une salle de 87 m² pour le club du 3^e âge¹²¹⁹. La qualité des travaux de réhabilitation et d'aménagement est remarquée par la presse locale : « Les services municipaux ont fait un travail remarquable : mettant en

¹²¹⁷ AHDL 6L352 : acte de désacralisation de l'église Notre-Dame-de-Lourdes de Tourcoing, 20 octobre 1988.

¹²¹⁸ « Tourcoing Notre-Dame-de-Lourdes : un projet discuté », *La Croix Magazine*, 30 octobre 1987.

¹²¹⁹ « Tourcoing. De nouveaux murs pour Notre-Dame-de-Lourdes », *La Croix du Nord*, 9 mars 1990.

valeur la beauté de la façade, soulignant l'harmonie de l'architecture. Bois, briques, vitraux concourent à créer dans l'église une atmosphère de chaleur et de recueillement¹²²⁰. » Les bancs sont disposés en arc de cercle. Des éléments de l'ancienne église ont été intégrés à l'ensemble, tels que certains vitraux et quelques stalles.

À Somain, c'est aussi une ancienne salle de patronage qui a été aménagée pour remplacer l'ancienne église des Houillères dont la réfection et l'entretien exigeaient des moyens trop coûteux. Le métreur attaché au service immobilier de l'évêché a dirigé les travaux de réfection de la toiture et de transformation de l'intérieur. Les pièces existantes ont été réunies pour n'en former qu'une seule. Les chaises de l'ancienne église ainsi que quelques pièces de sculpture et du mobilier liturgique ont été récupérées.

À Valenciennes, la salle de loisirs Sainte-Jeanne-d'Arc, appartenant à l'association diocésaine, est transformée elle aussi en chapelle à la suite de l'affaissement de l'église Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. L'architecte Jean-Jacques Lien est désigné par la ville pour l'aménagement de cette salle de plan rectangulaire. L'autel occupe le centre d'un des grands côtés et les bancs sont disposés en arc de cercle. Un panneau en vitres de couleur éclairé par les ouvertures zénithales ménagées entre le chœur et les sacristies délimite le sanctuaire. En 1987, la ville érige un campanile métallique qui reçoit les trois cloches de l'ancienne église.

L'aménagement d'anciens locaux d'œuvre exige une réflexion sur l'espace liturgique. De plan rectangulaire, sans distinction préconçue pour différencier nef et sanctuaire, ces bâtiments sont transformés de manière à s'adapter aux exigences du culte. Le remploi d'éléments des églises détruites, notamment les vitraux, permet de caractériser intérieurement les nouveaux lieux.

- Des bâtiments profanes

Ce sont parfois des bâtiments profanes qui sont aménagés en chapelles pour remplacer des églises détruites ou simplement pour améliorer l'équipement cultuel existant. Dans la région des mines, où la nationalisation des Houillères et le transfert de leurs églises aux associations diocésaines a imposé le déclassement de certains édifices,

¹²²⁰ « Notre-Dame-de-Lourdes à Tourcoing. Le temps de la renaissance », *La Croix du Nord*, 6 décembre 1991.

de simples maisons ont servi de lieux de culte à Avion et Lens. De même, une maison a été aménagée en chapelle à Lys-les-Lannoy, près de Roubaix. A Cappelle-la-Grande, près de Dunkerque, l'aménagement d'un bâtiment commercial en chapelle a été l'occasion d'agrandir et d'adapter le lieu de culte aux besoins de la communauté.

La chapelle Sainte-Thérèse construite à Avion par les Mines de Liévin à la cité du n° 7 est désaffectée et détruite en 1974. Sa cloche est récupérée pour être donnée à l'église Saint-Nicolas, alors en construction dans la ZUP de Calais¹²²¹. La chapelle qui la remplace est aménagée dans une ancienne maison d'habitation de la même cité. Destinée à assurer le culte pour la petite communauté du quartier, elle fait l'objet d'un aménagement rudimentaire. Une porte est percée dans le pignon sur rue. La chapelle est simplement signalée par une croix en bois plaquée sur la porte d'entrée donnant sur la rue.

À Lens, l'ancienne église Sainte-Barbe fait elle aussi les frais de la rétrocession du patrimoine culturel des Houillères aux associations diocésaines. Située sur un terrain sujet à des affaissements miniers, elle est démolie. Le diocèse décide, pour la remplacer, d'aménager en chapelle un ancien ouvrier d'une cité minière, situé à 200 m de l'ancienne église. Le projet présenté lors de la demande de permis de construire est simple : « Le bâtiment est d'un style caractéristique des cités minières avec sa qualité architecturale propre, appelant à une mise en valeur par une double démarche de restauration et d'extension modeste en harmonie avec le bâtiment d'origine. L'espace principal intérieur de l'ordre de 190 m² se prête admirablement à la destination envisagée pour les lieux (assemblées maximales de 200 personnes environ)¹²²². » Le plan prévoit une nef principale, une chapelle de semaine pouvant s'ouvrir sur la nef, une salle de catéchisme et des sanitaires. Afin de donner au lieu un caractère exprimant sa fonction, un clocher signal en tube acier est prévu côté rue. En outre, des vitraux sont commandés à l'artiste Emmanuelle Tauss. Installés en 1994, les quatre panneaux en dalle de verre rendent hommage aux mineurs à travers la figuration de leurs saints patrons, et du travail de la mine.

La chapelle Sainte-Thérèse à Lys-les-Lannoy, est difficilement repérable. C'est qu'elle est aménagée dans une des maisons mitoyennes d'un quartier ouvrier. Il s'agit

¹²²¹ AM Avion : lettre de l'abbé E. Tronquoy, chancelier du diocèse d'Arras au directeur des HBNPC, 23 novembre 1973.

¹²²² SI Arras Lens Sainte-Barbe : dossier de demande de permis de construire, 23 juillet 1991.

en fait d'une chapelle de secours, ouverte au culte dans les années 1930 à l'arrière d'une petite maison d'habitation. Le projet du conseil paroissial en 1973 est de l'agrandir. Ce dernier considérait alors que la formule d'avenir consistait à garder plutôt des petits lieux de culte avec salles de réunions que des églises « ennuyeuses »¹²²³. Les travaux sont d'abord commandés pour des raisons de sécurité. Le CRESR, chargé de l'étude de la situation, pose la question de savoir s'il faut entreprendre des travaux pour ce lieu dont la seule fonction est la pratique dominicale¹²²⁴. Malgré les frais à engager dans une telle transformation, l'association diocésaine charge l'architecte roubaisien Émile De Plasse des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de sécurité de la chapelle. Ce dernier procède à la démolition de cloisons et des pièces du rez-de-chaussée, installe une nouvelle charpente, répare le sol et aménage l'entrée du lieu de culte¹²²⁵.

À Cappelle-la-Grande, une paroisse est créée en 1949 pour la cité des cheminots, coupée de l'autre partie du village par la voie ferrée¹²²⁶. La première chapelle est un baraquement-église construite en matériaux légers provenant du démontage d'une ancienne gare SNCF. Elle comprend un lieu de culte, une sacristie, une salle de catéchisme et deux salles de réunion. En 1980, le CRESR mène une étude relative au projet de la communauté paroissiale de Cappelle d'édifier un nouveau lieu de culte. Le rapport de cette étude atteste du mauvais état des équipements culturels existants, de l'augmentation de la population prévue dans le cadre du lotissement de la ZAC¹²²⁷. Toutefois, les chantiers en cours dans le diocèse, notamment à Villeneuve-d'Ascq, rendent impossible la mise en œuvre de nouveaux projets avant l'échéance de 1985. Le CRESR suggère toutefois de réserver un terrain auprès de l'agence d'urbanisme et de la commune afin de négocier au mieux l'implantation dans le plan masse de la ZAC.

Alors que la mairie envisage de participer aux travaux de reconstruction de la chapelle Saint-François, les paroissiens présents au conseil municipal proposent l'aménagement d'une ancienne supérette fermée depuis des années et achetée récemment par la commune. L'accord obtenu, le maire prévoit de faire construire par l'architecte Roger Wallyn une façade d'église avec signal religieux¹²²⁸. Ce n'est qu'en

¹²²³ AHDL P 216 : compte rendu de réunion à Lys-les-Lannoy, page manuscrite, s.n., 3 mai 1973.

¹²²⁴ AHDL P 216 : lettre de Claude Traullé, directeur du CRESR au chanoine Carette, 18 avril 1973.

¹²²⁵ AHDL P 216 : Emile De Plasse, architecte, devis pour la transformation de la chapelle Sainte-Thérèse de Lys-les-Lannoy, 15 février 1974.

¹²²⁶ *Semaine religieuse de Lille*, n° 24, 26 juin 1949, p. 408.

¹²²⁷ AHDL 6 L 64 : rapport du CRESR sur les équipements religieux de Cappelle-la-Grande, 4 juin 1980.

¹²²⁸ AHDL 6 L 63 : lettre de l'abbé Lezairé à Mgr Vilnet, 20 juillet 1992.

1995 que la nouvelle chapelle est bénite¹²²⁹. La façade de la coopérative commerciale a été transformée grâce à un parement en dalles de béton claires. L'entrée, située dans un renforcement de la façade, est largement ouverte sur l'extérieur par une verrière (cf. Vol. II, p. 90, fig. 1-2). Son cadre sombre contraste avec la façade. Une croix et le nom de la chapelle signalent discrètement le lieu. L'espace aménagé comprend un lieu de culte à la place de l'ancien magasin, des salles de catéchisme à la place des anciennes réserves, et un logement du curé à la place de celui de l'ancien gérant.

Les travaux de la chapelle Saint-François ont réellement participé à la requalification d'un quartier de Cappel-la-Grande. Les limites des finances du diocèse d'un côté, la volonté de la commune de réhabiliter d'anciens bâtiments désaffectés de l'autre, ont mené à l'aménagement d'un local commercial existant. Ce choix combine une implantation centrale dans le quartier et des aspects fonctionnels et économiques. Il est fait pour les mêmes raisons par l'évêché de Rennes quand il s'agit d'aménager une salle de projection communale en lieu de culte¹²³⁰.

La reconversion de bâtiments profanes, anciennes habitations ou commerces, en lieux de culte, participe, à la fin du XX^e siècle, d'une recherche d'économie, de valorisation d'un patrimoine existant, et d'insertion dans le bâti des bâtiments affectés aux activités religieuses. Loin d'afficher une sacralité par une implantation isolée dans l'urbanisme ou une forme architecturale distinctive, ces bâtiments tendent à solidariser les domaines religieux et profanes dans la vie quotidienne des habitants.

- Des bâtiments industriels

Dans le Nord-Pas-de-Calais, et particulièrement dans la région lilloise, de nombreux bâtiments industriels sont désaffectés au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, notamment du fait de la disparition de l'activité textile. Plusieurs communes doivent gérer le développement des friches industrielles. Elles profitent du besoin de remplacer des églises vétustes pour aménager certains de ces bâtiments et valoriser ainsi des structures existantes.

Le concours pour la reconversion de l'usine Le Blan à Lille, dont le programme comprend un lieu de culte, est remporté par les architectes Reichen et Robert,

¹²²⁹ « La chapelle Sainte-François a été bénite », *Journal des Flandres*, 26 janvier 1995.

¹²³⁰ Sandrine Le Brize, *Inventaire de l'architecture religieuse rennaise*, op. cit., p. 248 : église paroissiale Saint-Joseph (1958).

expérimentés et reconnus dans le domaine de la réhabilitation. En effet, leur agence, créée en 1973, est spécialisée dans la reconversion de grands édifices du XIX^e siècle. Ils proposèrent ainsi de transformer la gare des chemins de fer de Provence à Nice en hôtel et surface commerciale, une implantation commerciale dans la halle Tony Garnier à Lyon, ils transformèrent la halle aux grains de Blois en salle d'exposition et de spectacles, la grande halle de la Villette à Paris en espace consacré à des expositions et des manifestations culturelles.

Ils réalisèrent plusieurs autres opérations de ce type dans l'agglomération lilloise : la reconversion des halles centrales de Lille en ensemble de boutiques (1983) ; la reconversion de l'usine Prouvost de Tourcoing en logements HLM et ensemble commercial (1982). L'ancienne filature Le Blan de Lille est, quant à elle, aménagée pour recevoir des habitations et des équipements publics : théâtre, église, bibliothèque municipale, espace d'exposition, bains-douches. Les bâtiments reconvertis sont inaugurés en 1981.

Un article de presse résume l'« Étrange destin que celui de la Filature du quartier de Moulins à Lille : construite en pleine révolution industrielle au XIX^e siècle pour le travail et l'argent elle accueille à présent des appartements, un théâtre et une église récemment aménagée puisqu'elle s'est ouverte au culte le 17 juillet dernier¹²³¹. » C'est pour remplacer l'église du même nom datant du XIX^e siècle et démolie pour cause de vétusté, qu'une chapelle est intégrée au projet de reconversion de l'usine Le Blan.

Le projet d'aménagement d'un lieu de culte est envisagé dès 1979. Le conseiller technique de l'évêché de Lille décrit alors les possibilités du local réservé dans la filature : « Un aménagement intérieur bien étudié, des dispositions liturgiques bien conçues, une bonne utilisation des dispositions existantes (voûtes, fenêtres...) peuvent avoir de bons résultats¹²³². » Un premier projet, conçu par les architectes l'année suivante, est commenté par le même Alain Plateaux suite à une réunion de la CDAS. Il donne quelques idées concernant essentiellement le mobilier et l'aménagement liturgique. Alors que les architectes prévoyaient de transférer le confessionnal de l'ancienne église, le conseiller technique considère que, étant donné sa taille et le peu d'emploi qui en est encore fait, il ne doit pas être replacé dans la nouvelle chapelle. De même, le baptistère d'origine lui semble trop grand pour le nouvel espace. Il propose de

¹²³¹ « Moulins : une église dans la filature », *Nord Eclair*, 3 août 1982.

¹²³² AHDL 6L200 : rapport d'Alain Plateaux sur le « transfert de l'église Saint-Vincent-de-Paul dans des locaux à aménager à Lille », 30 mai 1979.

n'en utiliser que le pied, sur lequel serait placée une cuve de cuivre dont le diamètre n'excéderait pas celui du socle. Si l'esthétique générale du projet fait l'unanimité, certaines améliorations sont tout de même suggérées : « Dans l'espace tout blanc que vous prévoyez, et qui doit être d'un excellent effet, nous pensons que le sanctuaire gagnera à être marqué d'une façon un peu plus soutenue et à cet effet peut-être serait-il intéressant de conserver en briques naturelles les quatre piliers formant portique dans ce lieu. Quant à l'autel, et pour suivre avec les meubles et les boiseries remployées, nous vous suggérons une utilisation des panneaux des accoudoirs des stalles placées en socle polygonal à cinq ou six côtés recevant une table ronde [...]»¹²³³. » Peu de ces considérations seront finalement suivies par les architectes puisque ni les piliers autour de l'autel, ni les accoudoirs des stalles ne seront conservés. Mais ce type de courrier atteste qu'un échange réel a eu lieu entre les architectes et les affectataires et futurs usagers. Luc Six, l'artiste choisi pour réaliser les vitraux, faisait toutefois partie de la liste des trois noms proposés par l'évêché. De même, l'idée de la bassine baptismale en cuivre a été retenue.

Installée dans une salle du sous-sol de la filature, disposant d'une façade sur rue et signalée par un panneau au pignon du bâtiment, la chapelle Saint-Vincent-de-Paul peut accueillir 200 personnes (cf. Vol. II, p. 228, fig. 1). Le mobilier est constitué des portes et stalles récupérées de l'ancienne église, d'un autel en fer forgé et de bancs de bois clair. Ces derniers sont disposés en hémicycle autour de l'autel. Une petite chapelle de semaine, une salle de réunion, un bureau et une salle mortuaire complètent l'équipement religieux conçu pour le quartier de Lille-Moulins.

Le nouveau cadre du lieu de culte contraste particulièrement avec celui de l'ancienne église, elle qui était le « dernier reste d'une époque industrielle où même l'église dans ses briques sombres semblait témoigner du malheur et de la souffrance des hommes¹²³⁴. » La cloche de l'ancienne église, transférée pour servir de signal à la nouvelle, avait d'ailleurs été gravée en 1932 de l'inscription suivante : « Je sonne la guerre au taudis et à la misère ouvrière »¹²³⁵. Aux dires du curé du lieu, l'implantation de l'église au sein de l'ensemble de logements, de commerces, qui voisine un théâtre, a tout d'un symbole : « C'est un appel, celui d'une Église qui se veut présente au monde.

¹²³³ AHDL 6L200 : lettre de Alain Plateaux, conseiller technique de l'évêché de Lille à Philippe Robert, architecte, 16 juillet 1980.

¹²³⁴ « Entre l'ancienne et la nouvelle... », *La Voix du Nord*, 24 juillet 1982.

¹²³⁵ « Moulins : une église dans la filature », *Nord Eclair*, 8 décembre 1982.

On l'a voulue fonctionnelle, simple, mais accueillante et qui porte à la prière¹²³⁶. » La nouvelle chapelle correspond de ce point de vue à ce que recherchait la petite communauté du quartier. Dans l'entrée, une affiche rappelle aux visiteurs que le sacré ne se situe pas seulement dans les murs d'une église mais dans le cœur des hommes¹²³⁷.

La ville de Lille, dans le cadre de la restructuration du quartier Moulins, a commandé la réhabilitation de l'ancienne filature Le Blan. Outre des habitations et des équipements publics, le bâtiment transformé par les architectes Reichen et Robert comprend un équipement culturel en remplacement de l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul détruite. La nouvelle chapelle, sobrement aménagée, bénéficie du cadre et de l'animation qui règne autour des équipements publics de l'usine reconvertie.

De nombreux bâtiments, d'origines diverses, sont aménagés dans le Nord de la France en lieux de culte. Cette démarche associe économie et réhabilitation d'un patrimoine existant. Les communes, mais aussi les diocèses sont conscients de l'enjeu de la reconversion de bâtiments existants. Plutôt que de reconstruire des édifices ex-nihilo, ils préfèrent, lorsque les conditions s'y prêtent, réutiliser d'anciens bâtiments.

La publication d'un extrait de la déclaration du congrès de « l'année européenne du patrimoine architectural » de 1974 dans le bulletin du diocèse de Cambrai, témoigne de cette prise de conscience : « Le patrimoine architectural européen, dans son sens le plus large, fait partie intégrante de l'existence quotidienne de chaque individu et il importe que l'homme trouve dans son environnement urbain et rural la possibilité de réaliser pleinement ses aspirations sociales et culturelles. [...] Ces édifices peuvent – et il faut y veiller – jouer un rôle actif dans la société contemporaine, l'enrichissant de leur variété et de leur beauté et donnant aux hommes un environnement à l'échelle humaine. Il importe de restaurer les bâtiments anciens et historiques et, le cas échéant, de leur donner une destination nouvelle. Il est souvent moins coûteux de réhabiliter et de moderniser que de démolir et de reconstruire¹²³⁸. »

b) Des églises désacralisées

¹²³⁶ Idem.

¹²³⁷ « A Moulins une nouvelle église... signe d'une expression de la foi », *Metro*, octobre 1982.

¹²³⁸ « Art sacré : le passé a-t-il un avenir ? », *Quinzaine diocésaine de Cambrai*, 1976, p. 52. Déclaration à l'occasion du congrès de « L'année européenne du patrimoine architectural », Amsterdam, 21-24 octobre 1974.

A l'inverse, un patrimoine religieux important est sujet à désaffectation, soit pour cause de vétusté, nous en avons vu des exemples plus haut, soit pour cause d'inutilité. Or cette situation, si elle concerne pour une large part les églises de la fin du XIX^e siècle, n'épargne pas les églises récentes. En effet, plus d'une dizaine des églises de notre corpus ont été ou sont sujettes à désaffectation.

Il est vrai que beaucoup d'entre elles n'étaient pas conçues pour durer. Les matériaux utilisés pour leur construction et la qualité de leur mise en œuvre entraînent fatalement des dégradations rapides. Ensuite, la pratique religieuse, les activités des œuvres catholiques, les vocations, ont subi un net ralentissement en l'espace d'une ou deux décennies. Enfin, les quartiers où ont été implantées les églises nouvelles ont connu en quelques années des mutations importantes dans la structure de leur population, qui remettent en cause la nécessité du maintien d'un lieu de culte.

- Églises reconverties

Comment, pour les diocèses, faire face à l'entretien d'un patrimoine immobilier qui, une fois désaffecté et inutilisé, est soumis à une dégradation d'autant plus rapide que la qualité de la construction était faible ? Les édifices désaffectés sont la plupart du temps vendus aux municipalités qui tirent avantage de l'emplacement souvent central de ces bâtiments dans les quartiers et de leur fonctionnalité en tant que lieu de rassemblement, pour les transformer en centres sociaux-culturels. Mais certains sont aussi achetés par des particuliers et utilisés à des fins diverses.

Les premiers exemples de vente de lieux de culte récents se produisent en France dans la région parisienne. Ils sont signalés par un article du *Figaro* de 1971 : plusieurs lieux de culte périphériques de Sarcelles sont vendus à la municipalité avant même la fin de leur remboursement, car ils servent moins que l'église centrale¹²³⁹. L'auteur de l'article impute ce phénomène à l'évolution de l'Église post-conciliaire et notamment au fait que l'accent soit moins porté qu'auparavant sur la pratique religieuse.

A la suite des ventes d'églises de Sarcelles, c'est avec colère et amertume que le président des chantiers du diocèse de Lille, à la tête de l'organisation depuis ses débuts, dresse un bilan qu'il juge catastrophique : « Les gens ne croient plus... Le clergé non

¹²³⁹ M.-F. Dautun, « Des lieux de culte à acheter ou à vendre », *Le Figaro*, 2 juin 1971.

plus¹²⁴⁰ », dit-il à ses collègues. Le diocèse de Lille est lui-même bientôt touché par les difficultés des paroisses à rembourser les prêtres consacrés aux chantiers d'églises.

Les désaffectations de lieux de culte se multiplient dans les années 1990. Au niveau national, les églises désaffectées, anciennes ou récentes, se comptent au nombre de 2 300. L'avis de Monseigneur Defois, évêque de Lille confronté à la vente d'églises, est de prendre d'abord en considération les problèmes financiers : « Quand les églises ne sont plus utilisées, quand la population s'est déplacée, la désaffectation est une solution de sagesse compte tenu des coûts. Mais il faut veiller à ce que l'utilisation future respecte la tradition des lieux¹²⁴¹. »

Le problème se pose avec la réaffectation des petites églises récentes. Parmi ces constructions, une dizaine, élevées entre 1945 et 1990, soit environ 12 %, sont actuellement désaffectées ou reconverties, sans compter celles disparues. Quand les bâtiments sont achetés par les communes, c'est en général pour en faire des lieux de loisir ou de culture.

Ainsi en est-il des chapelles en préfabriqué de Jeumont, de l'église de Vieux-Condé, ou encore de la chapelle du Curé-d'Ars à Lille. Les projets de reconversion de cette dernière se succèdent. Le bâtiment intéresse : le service des archives départementales, installé dans un bâtiment faisant face à la chapelle et à l'étroit dans ses murs ; un particulier à la recherche d'un bâtiment pouvant servir de garage automobile ; la municipalité, qui veut en faire une maison de quartier. Elle achète le bâtiment en 1984.

Pour le projet de transformation de la chapelle, la mairie lança un concours auquel participèrent ceux-là même qui conçurent la chapelle, Maurice Salembier et Ludwik Peretz, non retenus, à leur grand regret¹²⁴². Rapidement, la croix est supprimée (1989), tandis que le clocher, dernier signe en place de la fonction primitive de l'édifice, doit attendre 2001 pour être enlevé, comme le relate un article de *La Voix du Nord* : « Quelques heures ont suffi pour effacer le dernier symbole du passé religieux des lieux. La structure pyramidale du clocher, dont la flèche culminait à quarante mètres de haut a été découpée. [...] La ville se porta acquéreur pour y loger la maison de quartier Concorde. Les lieux furent définitivement désacralisés. La nef se transforma en salle polyvalente, le presbytère en maison du concierge et les tribunes, ainsi qu'une

¹²⁴⁰ AHDL, CDL, carton IV : compte rendu de réunion du 17 mai 1971.

¹²⁴¹ Interview de Mgr Defois, *La Voix du Nord*, 10/11 décembre 2000.

¹²⁴² Entretien de l'auteur avec Maurice Salembier, Marcq-en-Baroeul, 28 octobre 2004.

partie du sous-sol, en salles d'activités¹²⁴³. » Le titre même de l'article : « Le clocher de la maison de quartier n'est plus », révèle à quel point la mémoire du lieu primitif est vite oubliée. Si le corps du texte rappelle l'origine du bâtiment, son titre laisse présumer que le clocher était bien celui de la maison de quartier. Une fois effacée cette trace évocatrice du religieux, il ne reste du passé du lieu que la plaque gravée de la pose de la première pierre, discrètement présente à un angle du bâtiment. Mais pour la population actuelle du quartier, aucun souvenir d'une église dans les environs ne reste.

Quant aux chapelles jumelles de Lomme et Armentières, élevées sur les plans de Ludwik Peretz, architecte de l'Atelier d'art et d'architecture travaillant pour les Chantiers du diocèse de Lille, elles ont été reconverties par des particuliers. Toutes les deux étaient des chapelles provisoires destinées à équiper des quartiers récemment lotis dans l'attente de la construction d'une église en cas de nécessité. Moins de trente ans après leur ouverture, toutes les deux ont été vendues par l'association diocésaine à des particuliers.

La chapelle Saint-Pierre de Lomme a été aménagée en deux appartements de plain pied (cf. Vol. II, p. 234, fig. 1). Le passage couvert abritant les entrées a disparu, les ouvertures en façade ont été réduites à deux portes et deux petites fenêtres, les briques ont été peintes en blanc. La chapelle Notre-Dame-de-la-Nativité d'Armentières est, quant à elle, devenue le restaurant « Aux anges gourmands » (cf. Vol. II, p. 31, fig. 3). Dans ses salons de réception, elle abrite tous les week-ends des soirées dansantes, là même où les paroissiens se recueillaient quelques années auparavant, face au cimetière de la ville. S'il peut être surprenant, ce type de reconversion d'église en locaux commerciaux n'est pas unique. A Rennes, des particuliers ont acheté l'ancienne église Sainte-Élisabeth et ont profité de sa structure en alvéoles pour la transformer facilement en plusieurs petits commerces¹²⁴⁴.

De même, le récent centre « La Croisée des chemins » de Villeneuve-d'Ascq, achevé en 1983 et inutilisé depuis 1995, peu après la création dans l'ensemble « Euralille » d'un autre lieu œcuménique, a laissé place à un équipement social.

Dans tous les cas de reconversion étudiés, le transfert de propriété entre évêché et communes s'opère dans des conditions similaires : achat au prix fixé par l'administration des Domaines ou cession pour une somme symbolique. En revanche,

¹²⁴³ « Le clocher de la maison de quartier n'est plus », *La Voix du Nord*, 11/12 février 2001.

¹²⁴⁴ Sandrine Le Brize, *Inventaire de l'architecture religieuse rennaise*, op. cit., p. 252.

le devenir des bâtiments est varié. Tout en conservant leur rôle de lieu de rassemblement et de rencontre, les anciennes chapelles accueillent désormais des activités culturelles, sociales ou sportives. Seuls deux lieux de culte récents dans la région ont été reconvertis par des particuliers.

- Églises en péril

Beaucoup d'autres églises n'ont pas l'opportunité d'être reconverties et, actuellement à l'abandon, restent pour l'instant en marge de ce processus. Nous ne citons ici que quelques cas parmi d'autres de ces bâtiments récents dont l'avenir est incertain.

La suppression de certaines chapelles, complètement intégrées dans l'environnement bâti, passe complètement inaperçue. On peut citer comme exemple l'ancienne chapelle de secours de Lys-les-Lannoy, près de Roubaix : aménagée dans une petite maison d'habitation, elle avait été agrandie et mise aux normes de sécurité en 1974 par l'architecte Emile De Plasse pour permettre à ce quartier éloigné de l'église paroissiale d'être desservi. Depuis peu, elle est désaffectée. Sa suppression ne bouleverse en rien l'alignement de la rue puisque seule une plaque signalétique distinguait sa porte d'accès des portes de garage voisines.

D'autres édifices, présentant pourtant des aspects architecturaux intéressants, seront bientôt menacés de destruction s'ils ne trouvent pas repreneur. Les églises Saint-Joseph à Grande-Synthe près de Dunkerque (1965, Salembier architecte) et Notre-Dame-de-la-Paix à Tourcoing (1964, Willerval architecte), toutes deux réalisées par les Chantiers du diocèse de Lille, sont représentatives de l'activité de construction du diocèse de Lille dans les années 1960. La réputation de leur architecte, ainsi que l'originalité de leurs formes, pourraient suffire à justifier de leur sauvegarde. De même, l'église Saint-Jean-l'Évangéliste (1956, Morel architecte), à Saint-Pol-sur-Mer, près de Dunkerque, construite dans une nouvelle paroisse créée autour de la « cité des pétroles » où logeaient les employés des usines proches, est un cas intéressant. Grâce à l'emploi d'une structure métallique de hangar agricole et un habillage de brique, l'architecte avait réussi à diminuer sensiblement les coûts de construction, ce qui lui avait d'ailleurs valu d'être cité en exemple par le CNCE. De nos jours, l'église ne sert plus. Sa destruction est programmée pour bientôt.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de sécularisation, de baisse de fréquentation des lieux de culte, de diminution des vocations, l'Église, tout en poursuivant une politique dynamique d'équipement en lieux de culte des nouveaux quartiers, était consciente des précautions à prendre pour pallier la surabondance éventuelle de ces lieux à plus ou moins long terme. Dans bien des cas, à peine une génération après la mise en fonctionnement de ces églises et chapelles souvent modestes, celles-ci sont sujettes à une désaffectation en raison de leur inutilité.

Les associations diocésaines, étant dans l'impossibilité d'entretenir un parc d'édifices non fréquentés, sont contraintes de les vendre ou de les détruire. Certaines connaissent une seconde vie grâce à la reconversion de leur fonction, d'autres disparaissent, souvent sans laisser de trace...

Pour faire face à l'évolution du taux de pratique religieuse, aux nouvelles exigences de l'exercice du culte et à la nécessité de gérer de manière rationnelle le patrimoine immobilier, de nombreuses églises, anciennes ou récentes, sont désaffectées par les autorités religieuses.

Les premières, devenues souvent vétustes et trop grandes, sont remplacées par des aménagements de bâtiments d'origine diverse. Ces nouveaux lieux bénéficient en général d'un emplacement satisfaisant, ne nécessitent pas de transformations coûteuses ou entrent dans le cadre de projets de réhabilitation financés par les communes.

Les secondes, églises qui ne sont pas maintenues en raison de leur inutilité avérée à peine quinze à vingt ans après leur inauguration, entament parfois une seconde vie en tant que lieu d'animation sociale ou culturelle. A des conditions particulières de cession, les bâtiments cultuels passent des associations diocésaines aux communes qui les reconvertissent.

Quelques-unes, transformées par des particuliers, perdent cependant tout lien avec leur destination première. Quant à celles qui ne trouvent pas repreneur, elles sont menacées de disparition.

3) Des églises reconstruites

- a) Suite à accident
- L'église et son clocher

Véritable « lieu de mémoire », le clocher est indissociable de l'église dans l'imaginaire collectif. Alors que beaucoup d'églises et de cathédrales sont demeurées sans flèche pendant des siècles du fait de la longueur du chantier, ce rapport inconditionnel entre l'église et le clocher s'est ancré au XIX^e siècle. De nombreux auteurs l'ont revêtu d'une valeur symbolique et affective dépassant le simple signal porteur de cloches. Dans *Les églises gothiques*, J.-P. Schmit développe le sujet : « *L'attachement au clocher de la paroisse n'est pas un vain mot. Le clocher domine toute la contrée, non seulement par sa forme, mais aussi par sa voix. [...] Tournez-vous ensuite vers cette vaste et insignifiante plaine de Saint Denis, jugez de l'effet qu'on obtiendrait si l'on venait à abattre la flèche de l'église de Suger, et appliquez ces comparaisons au reste de la France*¹²⁴⁵. »

Cet attachement au clocher est tenace. Plusieurs églises du Nord-Pas-de-Calais ont été abattues pour cause de vétusté, mais leur clocher a été épargné, selon la volonté de la population. Témoin du passé mais aussi symbole du quartier, il reste un signal pour les nouvelles églises construites en remplacement.

L'église diocésaine Saint-Antoine de Padoue à Dunkerque a conservé son clocher d'origine malgré d'importants travaux de reconstruction opérés entre 1983 et 1988. L'architecte Maurice Salembier a construit en brique et bois une nouvelle nef adossée à l'ancien clocher. L'église a ainsi conservé sa façade.

À Lambersart, la voûte de l'église Saint-Sépulcre commençait à s'effondrer en 1990. Quand elle fut construite en 1866 pour remplacer une chapelle des chevaliers du temple, le choix de son architecture fut guidé par l'imitation de l'église de Jérusalem : « On s'efforcera d'imiter l'architecture de ce sépulcre, qui est glorieux, selon la parole du prophète. La chapelle sera en forme de croix, une coupole s'élèvera dans l'intérieur du transept, un monument rappellera le tombeau divin ; la façade sera également copiée sur celle de l'église de Jérusalem¹²⁴⁶. » Plusieurs expertises et contre-expertises furent menées par les partisans et les adversaires de la destruction complète de l'église. Mais la rénovation s'avérant trop coûteuse pour la commune, la mairie de Lambersart décida de la démolir, conformément au vœu du curé de l'église, de l'évêché, du comité de gestion et d'une large majorité de paroissiens. En effet, les chrétiens du quartier eux-mêmes ont

¹²⁴⁵ J.-P. Schmit, *Les églises gothiques*, Paris, Chez J. Angé et Cie éd., 1837, p. 92.

¹²⁴⁶ *Construction d'une église Saint-Sépulcre à Canteleu, commune de Lambersart en remplacement de l'antique chapelle des chevaliers du temple, de Malte et de Saint-Lazare*, Lille, L. Lefort, imprimeur, libraire, 1864, p. 22.

« opté pour la voie de la sagesse, laissant la raison prendre le pas sur les raisons du cœur¹²⁴⁷. » Il faut souligner qu'ils ont pris part aux réflexions de la mairie dès la mise en place des réunions de concertation sur le sujet.

La solution de remplacement envisagée consiste à reconstruire un lieu de culte avec campanile après démolition de l'église. La conception du nouveau lieu de culte est pensée par l'ensemble des paroissiens, et répond aux souhaits formulés par les membres du conseil paroissial, conscients de la perte douloureuse que constitue pour la communauté la disparition de l'église : « [...] que la nouvelle église soit vraiment un lieu de culte, qu'elle ne soit pas trop exiguë (environ 400 places), qu'on puisse réutiliser une ou deux cloches (petit campanile), qu'enfin l'ancien mobilier soit replacé dans la nouvelle église pour faire le lien avec le passé¹²⁴⁸. » L'emplacement de l'ancienne église reste domaine de la ville consacré à des espaces verts ou des équipements publics¹²⁴⁹.

Mais à peine la décision de démolition prise, on apprend que « Marc-Philippe Daubresse, député-maire de la ville, n'a pas exclu de conserver le clocher, haut de 52 mètres, et ses clochetons à condition que cela soit possible techniquement et financièrement¹²⁵⁰. » Il respecte en cela le vœu des défenseurs de l'église Saint-Sépulcre qui, suite à la contre-expertise, ont décidé de s'en tenir à la sauvegarde du clocher et de proposer une solution de compromis : « on ne garderait que le clocher qui jouxterait une nouvelle église conçue en harmonie architecturale avec feu Saint-Sépulcre. »

Dans les faits, le clocher est conservé, mais l'implantation de la nouvelle église diffère de celle d'abord souhaitée. En effet, la reconstruction de Saint-Sépulcre s'inscrit dans le cadre d'un projet plus global de rénovation du quartier Canteleu, comprenant notamment la construction d'une centaine de logements. Le promoteur profite de l'espace libéré par la démolition de l'église pour aménager un parking et un accès desservant l'ensemble des logements et la nouvelle église, située en retrait par rapport au clocher préservé, mais inséré dans l'ensemble des équipements.

Le projet de reconstruction de l'église de Raillencourt-Sainte-Olle, près de Cambrai, a lui aussi conservé l'ancien clocher. Déjà à l'occasion d'une visite de l'église en 1957, les membres de la CDAS de Cambrai notent que, bien que l'église soit relativement récente (1898) et dans un état correct, des lézardes sont visibles aux

¹²⁴⁷ « Saint-Sépulcre : le cœur et la raison », *Nord Eclair*, 7 mars 1992.

¹²⁴⁸ « Saint-Sépulcre : le cœur et la raison », *Nord Eclair*, 7 mars 1992.

¹²⁴⁹ « Une contre-expertise pour Saint-Sépulcre », *La Voix du Nord*, 23 avril 1992.

¹²⁵⁰ « La fin de l'église Saint-Sépulcre », *La Voix du Nord*, 17 avril 1993.

murs¹²⁵¹. D'après eux, elles sont apparues suite à des sapes ouvertes par les Allemands en 1914-1918. En 1916 en effet, les Allemands avaient creusé des galeries sous l'église pour servir d'hôpital de campagne. En 1978, la situation devenue critique, l'église est fermée par arrêté municipal du 12 mai¹²⁵². Quelques mois plus tard, le conseil municipal vote à onze voix contre une la démolition de l'église¹²⁵³.

C'est l'archevêque qui, cette fois, intervient pour la sauvegarde du clocher. Il demande au maire la « possibilité de conserver le clocher, « signe » auquel est attachée la population¹²⁵⁴. » Il souligne que ce choix éviterait en outre les frais de construction d'un nouveau dispositif nécessaire à la sonnerie des cloches. Il propose même la participation du diocèse à hauteur d'un tiers du montant des travaux pour la reconstruction d'une église qu'il souhaite « modeste en raison de nos difficultés financières communes ». Il pense pour cela que mairie et diocèse doivent « entreprendre une recherche commune sur ce point car les architectes, tout épris de leur art, ont souvent des visées absolument hors de possibilité¹²⁵⁵. »

Si le sort de l'église communale intéresse aussi ses affectataires, ce n'est pas dans la même perspective que les propriétaires. La reconstruction de l'église, envisagée par la commune, est en effet remise en question par le conseil décanal. Ce dernier pense en effet, « qu'une salle bien fonctionnelle vaut mieux qu'une église toujours difficile à chauffer et à se prêter à une assemblée bien compacte, que les nouvelles églises coûtent très vite cher d'entretien, qu'il pourrait s'agir d'une salle polyvalente qui resterait propriété de la mairie et dont l'utilisation ferait l'objet d'un contrat en bonne et due forme.¹²⁵⁶ » Nous sommes alors en 1983. Au moment où, à Villeneuve-d'Ascq, des équipements intégrés ou modestes se construisent, le diocèse de Cambrai préfère lui aussi, pour une église pourtant située en campagne, l'aspect fonctionnel et économique. À la différence près que l'ancien clocher préservé à Raillencourt-Sainte-olle serait là pour attester de la sacralité du nouveau lieu.

Pendant dix ans le projet reste en suspens. Un lieu de culte est provisoirement aménagé dans l'ancienne école. Au début de l'année 1993, le maire fait enfin voter la

¹²⁵¹ AD Cambrai 7 L 2.375 : compte rendu de visite à l'église de Sainte-olle-lez-Cambrai, 13 octobre 1957.

¹²⁵² « A Sainte-olle près de Cambrai, l'église menace de s'écrouler », *La Voix du Nord*, 19 mai 1978.

¹²⁵³ AM Raillencourt-Sainte-olle : procès-verbal de réunion du conseil municipal, 5 octobre 1978.

¹²⁵⁴ AD Cambrai Eglises neuves Raillencourt-Sainte-olle : lettre de l'archevêque Henri Jenny au maire, 12 octobre 1978.

¹²⁵⁵ Idem.

¹²⁵⁶ AD Cambrai Eglises neuves Raillencourt-Sainte-olle : lettre du grand doyen au chancelier de l'évêché de Cambrai, 24 janvier 1983.

reconstruction de l'église. Le conseil municipal choisit, après concours, le projet des architectes Dufour et Bilau, qui non seulement conserve le clocher, mais donne aussi naissance à une nouvelle église d'une certaine monumentalité, ne serait-ce que par sa taille, prévue pour accueillir 250 personnes (cf. Vol. II, p. 288, fig. 1). Ce choix effraie les futurs usagers. Le comité d'animation paroissiale craint en effet le coût et l'entretien que peut représenter un lieu trop grand¹²⁵⁷.

Malgré ces réticences, le projet est mené à bien. Il est discuté en commun, à partir de remarques émises par la CDAS de Cambrai, les représentants municipaux et paroissiaux, en présence de l'architecte¹²⁵⁸. Les principales recommandations de la CDAS concernent l'aménagement liturgique. Les exigences concernant l'autel, l'ambon, le baptistère sont détaillées. Le plan en croix grecque n'est pas remis en cause parce qu'il favorise une bonne réunion de l'assemblée, mais il est demandé que l'assemblée soit disposée en hémicycle. Cette exigence ne sera pas satisfaite. Concernant le parti architectural, la CDAS considère que la pente de la couverture est trop forte, et qu'une hauteur réduite entraînerait des économies de construction et d'entretien. Elle regrette aussi le manque d'invention du projet : « L'ensemble, en maquette, donne une bonne allure générale à cette église qui devrait bien s'intégrer dans les volumes généraux du village, il est cependant fortement marqué par le style en usage dans les années entre-deux-guerres. Il serait sans doute bon que cet édifice fût un peu plus marqué par les recherches architecturales de cette fin de siècle¹²⁵⁹. »

Le projet présenté par André Dufour est celui d'un édifice en croix orienté, « comme bon nombre d'anciennes églises de nos régions. Le clocher est conservé comme témoin, pour rester le point d'appel du lieu¹²⁶⁰. » Le choix de ce parti architectural fera dire à l'architecte du diocèse que l'église de Raillencourt est une « église qui a ses mérites mais qui est davantage apparentée aux tendances artistique de 1930 que de nos jours¹²⁶¹. » Il ajoutera : « L'intérieur souffre un peu des proportions trop élevées données au volume général. »

¹²⁵⁷ AD Cambrai Eglises neuves Raillencourt-Sainte-olle : compte rendu de réunion du comité d'animation paroissiale, 18 mars 1993.

¹²⁵⁸ AD Cambrai Eglises neuves Raillencourt-Sainte-olle : Alain Plateaux, compte rendu de la rencontre organisée à la mairie à propos du projet de l'église, 2 août 1993.

¹²⁵⁹ Idem.

¹²⁶⁰ AD Cambrai Eglises neuves Raillencourt-Sainte-olle : André Dufour, plan et étude préalable de l'église, novembre 1992.

¹²⁶¹ AD Cambrai Eglises neuves Raillencourt-Sainte-olle : Alain Plateaux, rapport de visite de l'église, 20 janvier 1995.

Élevée dans un terrain offert par une famille du village, la nouvelle église est accessible par un passage piétonnier passant sous le porche de l'ancien clocher et traversant un jardin composé sur les traces de la nef disparue¹²⁶². La voûte est constituée de portiques en bois lamellé-collé. Un puits de lumière est ménagé à la croisée de la nef et du transept. Les murs sont élevés en brique et la toiture couverte en ardoise. Les dix vitraux de l'église proviennent de la chapelle du séminaire de Cambrai.

Les églises reconstruites à Lambersart et Raillencourt-Sainte-olle, respectivement dans les diocèses de Lille et Cambrai, ont en commun d'être signalées par l'ancien clocher sauvegardé. Le parti architectural, dans les deux cas, est révélateur de la place accordée par la maîtrise d'ouvrage aux desiderata des usagers. La première, située en milieu urbain, est plus fonctionnelle. Elle correspond à la demande des usagers. La seconde, en milieu rural, est plus monumentale. Les paroissiens auraient pourtant désiré un lieu plus fonctionnel. Mais dans les deux cas, il est intéressant de voir que l'attachement à l'ancienne église s'est focalisé, une fois établie la nécessité technique et financière de la destruction, sur le clocher. De manière quasiment métonymique, la sauvegarde du passé est assurée par cet élément. Il semble ainsi que, même si la liturgie a évolué et réclame un autre type de lieu de culte, le lien avec la tradition reste manifeste.

- L'église monumentale

Plusieurs églises reconstruites pour remplacer un édifice vétuste dans les années 1980/1990 sont remarquables par leur parti architectural monumental. Comme à Raillencourt-Sainte-olle, qu'elles soient communales ou diocésaines, elles affichent des dimensions importantes, tant en volume qu'en hauteur, assument un rôle de signal dans le paysage. Doit-on y voir le « retour du monumental », du verticalisme ? On se gardera ici de généraliser avant d'analyser des exemples, tout aussi nombreux, de constructions économiques et modestes des mêmes années. Comme nous l'avons vu avec les cas précédents, la commande influe en tout premier lieu sur les choix architecturaux. Selon le rapport de force établi, le maître d'ouvrage imposera ses exigences ou se conformera à la parole des affectataires ou futurs usagers. Mais selon les cas, selon le milieu social ou géographique, les raisons varient.

¹²⁶² « Une nouvelle église à Sainte-olle », *La Voix du Nord*, 19 janvier 1993.

À Fourmies, le projet de reconstruction de l'église Saint-Pierre est porté conjointement par la municipalité et par le diocèse qui participent tous deux au financement des travaux. La mairie tient à ce que l'église occupe un emplacement central dans le nouveau plan d'urbanisme de la ville et le diocèse veut assurer une présence d'Église visible.

C'est l'abbé Falempe, chargé des constructions d'églises nouvelles du diocèse de Cambrai, qui contacte l'architecte Jean Leconte : « Je me suis mis en quête d'un architecte habitant près de Douai pour une plus grande facilité des échanges et possédant les qualités et garanties nécessaires pour l'évaluation des réparations à l'église de Fourmies et éventuellement sa reconstruction¹²⁶³. » Le conseil municipal ratifie ce choix, après que le maire ait rencontré l'architecte¹²⁶⁴. L'avant-projet est en effet soumis au conseil municipal et à la CDAS de Cambrai.

L'enjeu de la construction est important aux yeux de l'archevêque lui-même. L'église Saint-Pierre de Fourmies est en effet l'église de toute la jeunesse cléricale et sacerdotale de Mgr Jenny. Il écrit à l'abbé Falempe : « Je voudrais m'intéresser plus personnellement à ce projet, pour les raisons que vous devinez. Cette église paroissiale n'est pas une église de « quartier neuf », mais c'est l'église du vieux pays, qu'il faudra « réussir » à tous points de vue. Evidemment on ne peut faire d'entreprise somptuaire, mais ce devra être autre chose qu'une « salle paroissiale » un peu décorée¹²⁶⁵... » L'archevêque propose de donner lui-même le « coup d'envoi » d'une souscription pour la construction de l'église et insiste pour qu'un comité paroissial suive l'ensemble du projet et que l'architecte rencontre la CDAS avant même de se mettre au travail.

Malgré ces bonnes intentions le projet prend du retard. Le coût des fondations nécessaires à l'emplacement choisi entraîne un dépassement du devis initial considérable qui impose d'ajourner le chantier : « S'il n'est pas possible d'envisager une dépense de un million de nouveaux francs pour réparer (ce qui serait une erreur) ou construire un nouveau lieu de culte, mieux vaut attendre des temps meilleurs¹²⁶⁶. » Ce n'est qu'en 1972 que le projet reprend, une fois assurée la participation financière de

¹²⁶³ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : lettre de l'abbé Henri Falempe au maire de Fourmies, 8 décembre 1966.

¹²⁶⁴ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : compte rendu de la réunion du conseil municipal de Fourmies, 20 janvier 1967.

¹²⁶⁵ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : lettre de Mgr Henri Jenny, archevêque de Cambrai, à l'abbé Falempe, 1^{er} mars 1969.

¹²⁶⁶ AD Cambrai Eglises neuves Fourmies Saint-Pierre : Jean Leconte, rapport sur le projet de construction d'une nouvelle église à Fourmies, 7 mars 1970.

tous les acteurs. Les appels d'offre sont lancés en octobre 1974 et l'église est inaugurée en mai 1976.

Le programme a été établi par l'architecte en tenant compte des réactions du comité paroissial ainsi que des recommandations de la CDAS. L'intérieur, de plan rectangulaire, est fonctionnel. Toutefois, alors que le programme mentionnait l'importance du rassemblement physique (vue, lumière, acoustique) et psychologique (simplicité, pureté) des fidèles autour du sanctuaire, l'aménagement ne fait pas preuve d'une grande nouveauté. Les bancs disposés en deux rangs font face au chœur. Une chapelle de semaine est séparée de la nef par une cloison amovible et un dépôt mortuaire est aménagé à proximité de l'entrée. L'édifice, élevé en béton armé et brique, affiche, comme le souhaitait l'archevêque, une image d'église paroissiale à l'échelle du centre ville de Fourmies. Son toit à quatre pans porté par une imposante charpente en bois domine la place où il est implanté, son haut campanile porte loin le son des cloches.

Ce qui caractérise le projet de reconstruction de l'église Saint-Pierre, c'est son emplacement ainsi qu'un volume et une hauteur imposants dans le tissu urbain. Les symboles traditionnels de l'église dans la ville sont employés comme éléments de structure du nouveau plan d'urbanisme.

À Beuvrages, l'église Saint-Paul, inaugurée en 1971 est construite à l'initiative du seul diocèse de Cambrai. Elle est pourtant réalisée pour remplacer une église ancienne, communale, abattue en 1975 pour cause de vétusté. Mais dans ce cas, les autorités diocésaines ont anticipé les besoins. C'est non seulement en prévision de la disparition de l'ancienne église, mais aussi parce qu'elle était devenue trop petite et décentrée par rapport aux nouvelles cités de la ville, que l'association diocésaine a pris la décision, dès 1968, de construire une nouvelle église à Beuvrages¹²⁶⁷. Des études avaient déjà été menées à partir de 1960, lorsque l'archevêché avait eu connaissance des projets de construction de plusieurs cités devant porter la population de l'agglomération de 5 000 à 12 000 habitants. Le CRESR de Lille, suite à une enquête approfondie, avait conclu à la nécessité d'édifier un nouveau centre paroissial. Un terrain, situé à 400 mètres au sud de l'ancienne église, fut attribué à l'association diocésaine en 1967 par le CIL de Valenciennes, chargé des opérations.

¹²⁶⁷ AD Cambrai Eglises neuves Beuvrages Saint-Paul : programme de construction, mars 1968.

Les architectes parisiens, Olivier et Valenka Marc, sont contactés directement par un responsable diocésain pour répondre au programme préparé par l'abbé Falempe, chargé des constructions nouvelles¹²⁶⁸. Ce dernier préconise la construction d'un édifice à l'entretien simple et économique, dont la conception favorise le rassemblement des fidèles autour de l'autel. Les données précises quant à l'emplacement de l'autel, la disposition de la nef, l'aménagement liturgique, sont les mêmes que dans l'ensemble des programmes rédigés pour les églises nouvelles du diocèse de Cambrai.

L'église Saint-Paul, malgré les normes de construction imposées par EDF étant donné la proximité d'un poteau électrique, est assez imposante. Le volume central, de plan carré, presque entièrement aveugle, abrite la nef. Il est ceint aux trois quarts de volumes bas dans lesquels sont aménagées des salles de réunion et de catéchisme, une chapelle de semaine, une sacristie et un bureau. Bien qu'un clocher-signal fût demandé dans le programme initial, aucun n'a été élevé, sans doute à cause de la proximité du poteau électrique. Une croix est apposée au centre de la façade principale, au-dessus du porche. Les dimensions importantes de l'édifice, le contraste marqué des façades crépies claires et de la couverture en ardoises sombre, lui confèrent une certaine monumentalité.

À Marcq-en-Baroeul, deux églises vétustes sont démolies, dont les clochers ne sont pas conservés. Reconstituées à l'emplacement des anciennes, structurant le quartier, elles affichent une monumentalité en rapport avec le souvenir de leurs aïeules.

Ce sont les défaillances du béton armé de la toiture de l'église néo-byzantine construite par les architectes Vilain et Serex en 1929 qui contraignent à la fermeture du bâtiment en 1985. Le conseil paroissial décide alors de reconstruire l'église. Le premier projet présenté par Maurice Salembier prévoit de raser la toiture mais de conserver les murs existants¹²⁶⁹. L'association diocésaine, en accord avec la paroisse, décide, suivant ce projet, la démolition de l'ensemble des superstructures et la reconstruction d'un nouvel édifice sur l'infrastructure d'origine. L'église de 1929 avait un plan en croix grecque. La nouvelle reprend ce plan mais son espace est organisé différemment. Un bras de la croix est réservé à l'espace d'accueil. La nef occupe la croisée et deux bras face à face, le sanctuaire une partie du dernier bras. Les bancs sont donc organisés en

¹²⁶⁸ AD Cambrai Eglises neuves Beuvrages Saint-Paul : lettre de Lallemand à Mr et Mme Marc, architectes, 25 avril 1968.

¹²⁶⁹ « Le Sacré-Cœur restera chapeauté », *Nord-Eclair*, 18 septembre 1985.

semi-cercle autour du chœur. Derrière l'autel est situé l'espace réservé au centre culturel.

Le comité paroissial lance de nombreuses initiatives pour trouver les fonds nécessaires au financement du projet. Le message de l'évêque se joignant à l'appel des paroissiens du Sacré-Cœur exprime l'idée générale du projet : « calculé au plus juste tout en se voulant digne¹²⁷⁰. »

L'édifice est plus petit que l'ancien et mieux adapté aux besoins de la communauté avec ses salles de réunion et sa chapelle d'hiver. Son architecture affirme une nouvelle image de l'Église, mais ne le cède en rien à l'impact urbain. Les volumes découpés offrent une façade de l'édifice ouverte sur chaque côté de la place. La flèche atteint symboliquement la hauteur de l'ancien dôme¹²⁷¹. Ce clocher effilé semble marquer tout à la fois le point central du lieu de culte et du quartier.

Effectivement, la nouvelle église assume un rôle d'équipement culturel et culturel pour l'ensemble des habitants du secteur. Un centre culturel est associé à l'église dès le projet de reconstruction. Il est dû à l'initiative du président du comité paroissial qui obtient pour la construction et le fonctionnement de ce centre accolé à l'église une participation substantielle de la Fondation de France¹²⁷².

Notre-Dame-des-Victoires est, elle aussi, reconstruite à l'emplacement de l'ancienne église. Propriété communale, l'église vétuste est démolie sur décision du conseil municipal en 1972¹²⁷³. La nécessité de sa reconstruction est l'occasion de rénover l'image du quartier du Pont-de-Marcq, comme le souligne le maire lors de l'inauguration : « Aujourd'hui vous avez une belle église. Sa masse harmonieuse s'élève comme un symbole et un espoir de rénovation au milieu de votre quartier trop tôt vieilli¹²⁷⁴. »

Le programme soumis à l'architecte par le comité de reconstruction animé par le curé du lieu est celui d'une église de 400 places avec seulement 150 chaises permanentes. Les lignes de la nouvelle église rompent totalement avec celles de l'ancien édifice. Tout en courbes, elles évoquent la proue d'un navire au milieu des habitations. L'élévation en brique s'intègre parfaitement aux constructions de la région. Un large

¹²⁷⁰ AHDL 6 L 223 : plaquette « Notre projet : chantier du Sacré-Cœur », s.d. [1985].

¹²⁷¹ « Un dôme en flèche », *Nord Eclair*, 19 septembre 1985.

¹²⁷² AHDL 6 L 223 : convention entre Mr Gérard Desort, fondateur du centre culturel et la Fondation de France, 10 décembre 1985.

¹²⁷³ « Il y a un an, l'église Notre-Dame-des-Victoires vivait ses dernières heures », *La Voix du Nord*, 17 janvier 1974.

¹²⁷⁴ AHDL 6 L 224 : discours du maire de Marcq-en-Baroeul lors de l'inauguration de l'église Notre-Dame-des-Victoires le 11 septembre 1977, Bulletin municipal de Marcq-en-Baroeul, 1977.

auvent en demi-cercle abrite l'entrée principale, accessible aux voitures lors des cérémonies. La nef est éclairée par des vitraux ainsi que par une ouverture zénithale orientée vers l'autel. Une pente douce conduit à l'autel, permettant à toute l'assemblée d'avoir une vision parfaite du chœur.

Par ses formes courbes, par son haut pignon clocher fermant la perspective de la rue Jean Jaurès, la nouvelle église Notre-Dame-des-Victoires s'impose comme l'édifice phare du quartier. Le symbolisme de ses formes emprunte certes au langage renouvelé de l'architecture religieuse depuis l'après-guerre, mais lui assure le même type de rapport à l'environnement urbain que l'ancienne église.

L'emploi de lignes ascendantes évoquant le profil des églises anciennes, est particulièrement prisée des architectes ayant à reconstruire des églises sur des emplacements structurant le tissu urbain ou chargés d'histoire. Richard Gauthier remarque à partir de son étude des églises du Québec, qu' « en règle générale, à la fin du XX^e siècle les traditions architecturales éprouvées par les siècles passés sont redevenues une référence pour les quelques projets de construction des lieux de culte dans les paroisses catholiques. Il en résulte un certain degré de conservatisme au plan formel^{1275/} »

L'église Saint-Laurent de Saint-Laurent-Blangy, inaugurée en 1982, a, elle aussi, une structure symboliquement forte, usant de lignes ascendantes. L'église est implantée au centre de la ville, à l'emplacement d'une église vétuste antérieure à la loi de séparation des Église et de l'État. Le maître d'ouvrage est donc la commune, et les maîtres d'œuvre désignés sont Requier et Deruyck. Le procédé de construction de la charpente, en bois lamellé-collé, a permis la réalisation d'une couverture de grande envergure, ici en forme de demi-hyperbole. L'élan vertical de l'église Saint-Laurent aboutit, à l'intérieur, au-dessus du chœur, et à l'extérieur, au pignon formant clocher. Au sommet se trouvent le coq et la croix.

L'architecte de l'église d'Abscon, Jacques Delaporte, utilise lui aussi une structure ascendante vers le clocher-pignon. Reconstituée par la commune en 1981 en lieu et place d'une ancienne devenue vétuste, la nouvelle église élevée en brique assume le double rôle de lieu de culte et de point de repère central dans la ville. Son clocher s'élève à plus de vingt mètres à l'arrière du chœur¹²⁷⁶.

¹²⁷⁵ Richard Gauthier, op. cit., p. 269.

¹²⁷⁶ « L'église d'Abscon », *La Voix du Nord*, 20 avril 2002.

Ces églises reconstruites comptent parmi les édifices religieux les plus marquants des vingt dernières années dans le Nord-Pas-de-Calais. Verticalité, symbolisme, structure expressive sont leurs caractéristiques. Les qualités des matériaux tels que le métal et le bois lamellé collé ont été largement exploitées pour leur construction.

Elles correspondent à un certain renouveau de l'architecture religieuse dans les années 1980, marqué par une recherche de monumentalité. Cette réaffirmation de l'image de l'église par la hauteur est généralisée, d'après Cholvy et Hilaire : « Le trait essentiel, dans les nouvelles générations de chrétiens, est le net retour à la dimension verticale du christianisme¹²⁷⁷. » Il nous faut cependant nuancer ce commentaire au vu des nombreux exemples d'églises simples et fonctionnelles.

- L'église fonctionnelle

La destruction d'églises pour cause de vétusté ou par incendie est considérée le plus souvent comme une occasion de reconstruire un édifice fonctionnel, mieux adapté que l'ancien aux exigences du culte et du confort et plus représentatif de la place de l'Église dans la société. Aux vastes édifices du XIX^e siècle font donc suite des bâtiments de dimensions modestes, certes moins marquants dans le paysage urbain mais plus faciles à chauffer et adaptés à la liturgie actuelle. Certaines de ces reconstructions sont l'occasion de recherches originales, pas tant d'un point de vue architectural que d'un point de vue purement technique et fonctionnel.

Nous verrons, dans la plupart des cas qui seront cités, comment les institutions publiques et ecclésiastiques sont appelées à s'entendre pour mener à bien la plupart de ces chantiers. Financement mixte, échanges de terrains, transfert de la maîtrise d'ouvrage sont des pratiques qui témoignent d'un partage des enjeux représentés par la reconstruction de l'église.

À Lomme, l'église de 1931 est anéantie par un incendie en 1977. Elle est reconstruite, dans des dimensions et des dispositions adaptées à l'usage actuel, sur le même emplacement. Dans la nef, de plan rectangulaire, l'autel est installé au milieu de l'un des grands côtés et entouré par les bancs disposés en hémicycle. L'architecture de l'édifice est sobre et modeste. D'une conception proche de l'architecture domestique,

¹²⁷⁷ Gérard Cholvy, Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, Tome III : 1930 / 1988, Toulouse, Bibliothèque historique Privat, 1988, p. 491.

l'église est repérable uniquement par la croix qui surmonte l'entrée et peut-être aussi par la façade largement percée d'ouvertures vitrées. L'architecte des Chantiers du diocèse de Lille, Maurice Salembier, a utilisé ici son matériau préféré, la brique, pour insérer discrètement le bâtiment dans son environnement et rendre inutile tout parement, y compris à l'intérieur. En effet, le calepinage de briques allié à la charpente en bois lamellé-collé donne à la nef une belle finition et une atmosphère de sérénité.

De même à Lambersart, l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, inaugurée en 1932 dans une cité-jardin récente, est victime d'une catastrophe. Elle s'écroule lors d'une tempête en 1998. Elevée sur le même emplacement, la nouvelle église est de dimensions inférieures. Un parvis aménagé en espace vert débouche sur la façade. Le bâtiment en brique, de plan rectangulaire et couvert d'une terrasse est signalé par une simple croix. L'architecte Otton Sanchez conçoit pour les besoins de la communauté paroissiale un bâtiment modulaire, dont les espaces, une nef et deux salles de réunion, sont joignables entre eux.

À Avion, l'église Saint-Éloi conçue par l'architecte Andrzej Kulesza remplace une église anéantie par un incendie en 1970. Bâtie pour équiper une cité de la Compagnie des chemins de fer, sa reconstruction s'est avérée nécessaire pour conserver une présence d'Église dans la cité des Cheminots. L'architecture, qui emprunte ses formes à l'architecture civile (bâtiment bas crépi, éclairage généreux), comprend tout de même des éléments caractéristiques de l'architecture religieuse : les vitraux, l'inscription au fronton de la dédicace « Saint-Éloi », l'ouverture circulaire percée dans le tympan. La chapelle Saint-Éloi porte une simple et discrète croix métallique.

À Anhiers, le remplacement de l'ancienne église est nécessité pour des raisons de sécurité, probablement mise en péril par les affaissements miniers. Le projet de reconstruction annoncé en 1977 est celui du bureau d'études J.C. Stemmer, chargé de la démolition¹²⁷⁸. Mais très vite, cette première idée est effacée au profit d'un projet original lié à la personnalité du maire d'alors, Mme Leblanc, attachée au développement des énergies douces. En 1980, la première église solaire de France est inaugurée à Anhiers¹²⁷⁹.

L'architecte roubaisien Robert Delgado a été choisi par le maire pour sa spécialisation dans les projets bio-climatiques. La chapelle qu'il conçoit pour Anhiers

¹²⁷⁸ « L'église Saint-Jean-Baptiste va être remplacée par un nouvel édifice », *La Voix du Nord*, 11-12 septembre 1977.

¹²⁷⁹ « A Anhiers, la première église solaire de France », *La Voix du Nord*, 11 juin 1980.

bénéficie non seulement d'un prix de revient modeste mais aussi d'économies de chauffage non négligeables. Sur un plan rectangulaire, les 270 m² du bâtiment comprennent une serre, une nef sur un plan en L avec l'autel à l'angle, une sacristie, une salle polyvalente et des sanitaires. Les pans vitrés de l'édifice, orientés plein sud, chauffent la serre d'où l'air circule vers la nef par un système d'ouvertures percées dans les cloisons.

La conception architecturale, soumise aux exigences du chauffage par effet de serre, est proche de celle d'une salle polyvalente. Néanmoins, l'aménagement intérieur a été pensé pour permettre aux fidèles d'envelopper le sanctuaire. Ni vitraux, ni sculptures ne viennent orner la façade. Seule une croix et un clocheton bas signalent un édifice religieux. Il faut souligner que le nouvel équipement est destiné, par l'attraction de la serre plantée d'essences exotiques rares, à recevoir des publics variés, notamment des scolaires. Le nouvel édifice, voulu par la mairie, concilie lieu de culte et espace de rencontre, joue le rôle d'un équipement communal parmi d'autres.

D'autres églises, propriétés des associations diocésaines, sont reconstruites elles aussi de façon à allier modestie des moyens et fonctionnalité. Les soucis économiques du diocèse d'Arras et l'incertitude quant à l'avenir des lieux de culte ont donné le jour à une autre démarche originale concernant l'église Saint-Christophe d'Achicourt. Pour remplacer là encore une chapelle détruite par incendie, le Conseil de l'association diocésaine décide le 12 décembre 1980 de construire une nouvelle église. Mais dès le début du projet, des précautions sont prises pour limiter les coûts en cas de désaffectation future de l'église. Une lettre du vicaire épiscopal à l'abbé d'Achicourt, datée du 22 décembre 1980, évoque l'avenir incertain de l'église et propose une solution pratique au problème de reconversion qui pourrait advenir. « Il faut, en effet, écrit-il, tenir compte de l'évolution possible des regroupements de population dans la ville d'Arras et de l'évolution de la pastorale dans l'avenir. Ce bâtiment devra donc être construit dans un style tel qu'il puisse être vendu s'il le fallait dans l'avenir en vue d'une autre destination¹²⁸⁰. »

Cette disposition peut paraître surprenante mais ne fait que refléter la réalité d'une situation en évolution. Si le vicaire est aussi explicite, c'est notamment parce que le clergé de la région a été marqué par les difficultés rencontrées lors du transfert aux diocèses des églises des houillères en surnombre, détaillées plus haut¹²⁸¹.

¹²⁸⁰ SI diocèse d'Arras IM 2.

¹²⁸¹ SI Arras : lettre du 22 décembre 1980.

Dans son rapport intitulé *Pour une politique nouvelle de l'équipement religieux*, Jean Capellades, alors directeur de la revue *L'Art sacré*, préconise une politique immobilière visant au maximum de souplesse, en pensant à l'avenir : « Ceci [les incertitudes sur l'avenir] suppose l'emploi de techniques et de matériaux légers, transformables et suffisamment peu onéreux pour qu'on n'ait pas scrupule à les remplacer, dans vingt ou trente ans, par des bâtiments mieux adaptés¹²⁸². »

Nous sommes bien loin des normes officielles émises au début des années 1950 considérant que l'architecture sacrée ne pouvait être assimilée à celle des édifices profanes. A peine vingt ans plus tard, l'esprit est en effet très différent, comme en témoigne la lettre du Cardinal Lercaro aux artistes (1968) : « Une chose est certainement très claire : les structures architecturales de l'église doivent se modifier aussi rapidement que se modifient aujourd'hui les conditions de vie et les maisons des hommes [...] Nous ne prétendons donc pas construire des églises pour les siècles à venir, mais nous nous limitons à faire des églises modestes et fonctionnelles qui nous servent à nous et en face desquelles nos fils se sentiront libres de les repenser à nouveau, de les abandonner, de les modifier comme voudront leur époque et leur sensibilité religieuse¹²⁸³. » Aucune sentimentalité ne transparait dans ce message à l'idée de l'abandon ou de la transformation des lieux de culte.

À Achicourt, même si l'église doit être éventuellement transformable en salle des fêtes, le programme architectural est tout de même bien d'abord celui d'un lieu de culte. Le devis descriptif sommaire établi par l'architecte du diocèse William Twitchett le 31 juillet 1981 est le suivant : « L'idée directrice est de créer un espace d'assemblée, ouvert à une série d'espaces annexes intérieurs et extérieurs. Le tout conçu pour obtenir un juste équilibre entre les exigences diverses qui s'imposent : caractère architectural, polyvalence, espaces et économies à la construction aussi bien qu'à l'entretien. » Ces exigences sont celles du vicaire épiscopal : « L'important est que l'on puisse, à la fois concilier, par des dispositions qui relèvent de l'ingéniosité des architectes, le moyen de réunir des assemblées dominicales ou autres, de permettre un lieu de silence, de recueillement et d'adoration, d'une dimension et d'un confort plus intime que ne le peuvent être des grandes salles, des locaux à usage de rassemblements restreints, de catéchisme ou de réunion, de locaux à usage de sacristie, le sanitaire. »

¹²⁸² Jean Capellades, *Pour une politique nouvelle de l'équipement religieux*, Paris, Centurion, 1971, pp. 55-56.

¹²⁸³ Cité par Jean Capellades, *Guide des églises nouvelles en France*, Paris, Cerf, 1969, p. 29.

L'architecte a en effet évité de concevoir un seul espace trop vaste en prévoyant l'intégration d'une salle de réunion en cas de forte affluence. L'édifice est élevé en brique, la charpente en bois lamellé-collé. Une grande galerie vitrée orientée au sud ouvre sur une pergola qui fait face à l'autel. Ce choix d'ouverture nuit à l'intimité du lieu mais est conçu comme un atout au cas où l'église devait être reconvertie un jour. Le clocher en poutres de bois est construit indépendamment de l'édifice.

L'église Saint-Christophe est un centre culturel polyvalent, où l'espace d'assemblée principal communique avec d'autres salles (cf. Vol. II, p. 19, fig. 3-4). Tout en pensant à la reconversion possible du bâtiment, l'architecte a conçu un lieu de culte fonctionnel mais aussi signifiant grâce aux articulations de la structure, au clocher et au bas-relief de façade qui le distinguent d'une simple salle des fêtes.

Qu'elles soient propriétés communales ou diocésaines, les églises victimes de vétusté ou de catastrophes sont le plus souvent reconstruites. Les solutions recherchées se portent essentiellement vers l'économie et la fonctionnalité.

L'activité principale en matière de construction d'églises à partir des années 1980 dans le Nord-Pas-de-Calais concerne en fait la reconstruction d'édifices anciens, démolis pour cause de vétusté ou détruits par accident. Ce constat n'est pas spécifique à notre terrain d'étude. Il peut être généralisé à la France et même au-delà. Ainsi, sur les six chantiers d'églises du diocèse de Québec ouverts entre 1965 et 2004, cinq sont des reconstructions d'églises incendiées¹²⁸⁴. Dans le Nord-Pas-de-Calais, beaucoup d'églises élevées à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle présentent des dommages dus au vieillissement des matériaux et des techniques de construction, d'autres sont victimes d'effondrements miniers ou encore d'incendies ou de tempêtes.

Ces reconstructions suite à des accidents peuvent-elles être comparées à celles succédant aux guerres ? Il appert que certaines tendances de leur architecture convergent. En effet, on remarque dans la plupart des cas étudiés un attachement aux formes du passé, caractéristique des reconstructions d'après-guerre. La sauvegarde des clochers, par exemple, est considérée comme un acte de mémoire, les formes et les volumes rappelant l'espace d'occupation de l'ancienne église sont favorisées, à la fois par les propriétaires et les affectataires. L'enjeu est double : remplacer un édifice

¹²⁸⁴ Richard Gauthier, *op. cit.*, p. 165.

structurant l'urbanisme du quartier et revaloriser la fonctionnalité du lieu en tant qu'édifice du culte.

Mais les conditions financières étant de loin moins avantageuses que les réparations des dommages de guerre, il n'est pas rare que des lieux simples et modestes remplacent l'ancienne église. Certains architectes répondent en effet aux exigences d'économie et de fonctionnalité par des constructions banales, d'autres par des réalisations originales basées sur des recherches d'économie de chauffage, de mixité des fonctions du lieu ou sur les possibilités de reconversion future du bâtiment.

b) Dans le cadre de restructurations de quartiers

- L'église structurant le quartier

Plusieurs chantiers de reconstruction d'églises sont menés dans le cadre d'opérations de rénovation ou de restructuration de quartiers anciens. Pouvoirs publics et institutions religieuses mènent alors en commun les réflexions sur l'implantation du nouvel édifice, son architecture, sa fonctionnalité et son rôle dans l'animation du quartier.

À la fin des années 1980, la mairie de Roubaix envisage une stratégie de reconquête de divers lieux de culte. L'intérêt est double : parvenir à rendre aux quartiers ces pôles séculaires en leur donnant un visage et un environnement agréables, financer la construction de nouvelles églises plus adaptées aux besoins des paroissiens. Les évêchés sont souvent propriétaires de terrains importants. La meilleure solution est donc, avec l'aide de la mairie, d'en utiliser une partie pour le financement des nouvelles constructions. Cette collaboration entre institutions publiques et religieuses a permis de faire revivre la paroisse Sainte-Bernadette, tout en offrant à une grande enseigne de distribution l'opportunité de s'installer au cœur du quartier. « Ainsi les paroissiens retrouvent une église agréable, et le quartier lui-même reprend force et vigueur, ne serait-ce que grâce aux emplois induits par cette opération¹²⁸⁵. » Avec le projet de reconstruction de l'église Saint-Rédempteur, l'évêché a rendu possible la construction de neuf logements jouxtant la nouvelle église (cf. Vol. II, p. 304, fig. 1). « À la place d'un immense endroit désaffecté, un nouveau centre de vie, d'échanges, de rencontres a été bâti. Une idée à méditer : le culte comme soutien à l'urbanisme [...] Les expériences

¹²⁸⁵ J.C. Verhaeghe, « Renaissance de l'église du Très-Saint-Rédempteur », *La Croix du Nord*, 24 juin 1994.

roubaisiennes rappellent, s'il en était besoin, que le culte a un rôle majeur à jouer dans la société, celui de liant... culturel¹²⁸⁶. »

À la fin du XIX^e siècle, l'explosion démographique du quartier du Pile à Roubaix avait rendu indispensable la construction d'une chapelle de secours dans la paroisse Sainte-Elisabeth. L'église Saint-Rédempteur fut construite par l'architecte roubaisien Paul Destombes de 1881 à 1884¹²⁸⁷. Cet édifice de 1000 places fut endommagé à la Seconde Guerre mondiale. En 1990, sa démolition s'imposa pour des problèmes de sécurité. Sa reconstruction s'inscrit dans le cadre de la restructuration du quartier. La vente du terrain de l'ancienne église est promise à la ville.

Le concours d'idée lancé par l'association diocésaine en vue de la reconstruction de l'église établit le programme d'un lieu de culte de plan rectangulaire avec autel sur un des longs côtés, d'une capacité d'accueil de 120 personnes, « ayant un caractère explicitement religieux incitant à la prière. [...] La façade rue Bourdaloue devra manifester l'existence d'un lieu de culte¹²⁸⁸. » Le programme comprend en outre une salle de 80 places attenant au lieu de culte et pouvant l'agrandir. La fonctionnalité est entendue comme l'un des soucis premiers du maître d'ouvrage.

La proposition retenue est celle d'un architecte de Croix, Christian Barré¹²⁸⁹. Le projet connaît toutefois un net ralentissement, dû principalement à la mésentente entre les responsables de l'association diocésaine et les responsables paroissiaux. D'une part, le projet de Christian Barré est critiqué parce qu'il dépasse le montant de l'enveloppe budgétaire prévue et parce qu'il répond imparfaitement aux vœux du maître d'œuvre, d'autre part, l'appel d'offres aux entreprises est infructueux. Le vicaire général reproche en effet à l'architecte sa conception de la relation du bâtiment avec le quartier, l'emploi de matériaux et de formes différents pour la façade sud-est et l'éclairage direct¹²⁹⁰. Les paroissiens quant à eux sont favorables à la reconstruction de l'église sur l'emplacement de l'ancienne. Le comité de gestion de l'église Saint-Rédempteur accuse en outre

¹²⁸⁶ J.C. Verhaeghe, « Renaissance de l'église du Très-Saint-Rédempteur », *La Croix du Nord*, 24 juin 1994.

¹²⁸⁷ AHDL Dossier CDAS Roubaix Très-Saint-Rédempteur : concours d'idée en vue de la reconstruction de l'église du Très-Saint-Rédempteur, 6 juin 1989.

¹²⁸⁸ AHDL Dossier CDAS Roubaix Très-Saint-Rédempteur : concours d'idée en vue de la reconstruction de l'église du Très-Saint-Rédempteur, 6 juin 1989.

¹²⁸⁹ AHDL Dossier CDAS Roubaix Très-Saint-Rédempteur : lettre de l'association diocésaine à Christian Barré, 10 juillet 1989.

¹²⁹⁰ AHDL Dossier CDAS Roubaix Très-Saint-Rédempteur : lettre de Haverland, vicaire général de l'évêché de Lille, à Christian Barré, architecte, 7 juin 1991.

l'architecte d'être incompétent pour un projet de cette envergure¹²⁹¹. Ces griefs sont entendus par l'association diocésaine qui résilie le contrat de Christian Barré à la fin de l'année 1991¹²⁹². Les raisons invoquées sont le dépassement du budget, le non respect des délais, l'incorrection des dossiers fournis pour la consultation des entreprises.

C'est finalement l'architecte roubaisien Philippe Escudié, maître d'œuvre de l'église Sainte-Bernadette alors en cours d'achèvement, qui mènera à bien en collaboration avec son confrère Jean-François Fermat la reconstruction de l'église Saint-Rédempteur.

Pour la reconstruction de Sainte-Bernadette, la situation est comparable à celle de Saint-Rédempteur et le processus de commande a été le même. L'ancienne église, trop vaste et vétuste, pose des problèmes d'entretien à l'évêché qui s'interroge sur son devenir. Pourtant la question de la démolition de l'église est délicate. Si les prêtres du secteur sont favorables à une négociation d'ensemble et pensent qu'il y a là une chance à saisir, ils admettent aussi qu'il ne faut pas heurter la sensibilité des populations attachées à leur église¹²⁹³. Certes, l'occasion peut permettre d'obtenir un lieu de culte plus fonctionnel, correspondant mieux aux besoins actuels, mais, selon eux, le quartier comprendrait peut-être mieux que l'église soit, plutôt que détruite, affectée à un autre usage. Dans le même temps, la municipalité présente un projet d'implantation de l'entreprise Camaïeu, créatrice d'emplois. Après un accord entre l'évêché, la ville et la chaîne Camaïeu, l'église est démolie en 1990. L'évêché vend le terrain de l'ancienne église avenue Motte et la commune lui en fournit un à quelques centaines de mètres pour la construction d'une nouvelle église.

Une fois l'accord signé, l'association diocésaine lance un concours d'idée pour un lieu de culte de 240 places et une possibilité d'extension de 100 places en balcon ou mezzanine. Le programme comprend une église, un logement, des salles de réunion, aussi importantes que la salle de culte elle-même étant donné les contacts nombreux entre chrétiens et musulmans du quartier, notamment autour de l'abbé Jean-Luc Brunin, spécialiste de l'Islam¹²⁹⁴. L'esprit du projet est présenté en ces termes : « L'architecture sans être triomphaliste se devra de signifier le sacré tout en respectant les croyances

¹²⁹¹ AHDL Dossier CDAS Roubaix Très-Saint-Rédempteur : lettre du comité de gestion de l'église Saint-Rédempteur à Claude Traullé, association diocésaine de Lille, 16 novembre 1991.

¹²⁹² AHDL Dossier CDAS Roubaix Très-Saint-Rédempteur : lettre de l'association diocésaine à Christian Barré, architecte, 20 novembre 1991.

¹²⁹³ AHDL 6 L 297 : abbé Gand, point sur les questions immobilières dans la zone de Roubaix, 19 février 1989.

¹²⁹⁴ C. Syl, « Sainte-Bernadette. La renaissance », *Nord-Eclair*, 14 septembre 1991.

diverses des habitants du quartier, en faisant montre de qualité. La fonctionnalité, la symbolique, l'espace, devront être réfléchis et faire l'objet d'une réelle attention¹²⁹⁵. »

Entre trois esquisses d'architectes, celle de Olivier Bonte et Philippe Escudié, architectes à Croix, est retenue. Pour l'aménagement intérieur, il est demandé aux maîtres d'œuvre de mener une réflexion avec les trois échelons de l'organisation religieuse : diocèse, zone, paroisse. Pour leur premier chantier religieux, Bonte et Escudié signent une œuvre de grande qualité. Selon Alain Plateaux, technicien de l'évêché : « Cette église est une excellente œuvre dont vous pouvez être justement fiers. L'extérieur a déjà retenu l'attention des membres de la commission nationale d'art sacré. Il est question de présenter cette église dans les *Chroniques d'art sacré*¹²⁹⁶. » La réalisation est présentée par la revue *Techniques et architecture*, qui souligne les solutions adroites employées par le jeune duo d'architectes¹²⁹⁷.

Implantée à l'angle d'une avenue et d'une rue, l'édifice religieux est nettement marqué. En façade, des pans de murs verticaux et horizontaux s'entrecroisent, dessinant un signal tout en ménageant un espace pour le parvis. Les formes géométriques des volumes se détachent de l'environnement urbain : cylindre tronqué, parallélépipèdes orthogonaux (cf. Vol. II, p. 301, fig. 3-6).

Passé le mur de front, deux entrées ouvrent sur la nef de plan circulaire. L'emplacement de l'autel, situé dans l'arc de cercle face à l'entrée, est marqué par la naissance de la voûte. Il s'agit d'une colonne portant douze branches, symbolisant l'arbre de genèse et les douze tribus d'Israël. La brique brute et les vitraux donnent une douceur particulière à l'espace intérieur.

Outre la réussite architecturale et urbanistique du projet, le bilan financier de l'opération est positif. La recette de la vente du terrain de l'ancienne église s'élève à 7 590 000 francs. 110 000 francs sont dégagés pour être affectés à l'aménagement du chœur, la réalisation de l'autel et les finitions¹²⁹⁸.

Deux autres églises reconstruites dans la périphérie lilloise participent de la réhabilitation de quartiers anciens. L'église Saint-Vital, conçue par les architectes Nicol et Thellot, est reconstruite dans le cadre de la restructuration d'un quartier populaire de La Madeleine. Le vieux quartier populaire de Berken avait déjà amorcé sa rénovation.

¹²⁹⁵ AHDL 6 L 297 : programme de reconstruction de l'église Sainte-Bernadette de Roubaix, 10 juillet 1990.

¹²⁹⁶ AHDL 6 L 297 : lettre de Alain Plateaux à Olivier Bonte, 1^{er} décembre 1992.

¹²⁹⁷ « Bâtir les symboles. Eglise Sainte-Bernadette à Roubaix », *Techniques et architecture*, n° 405, décembre 1992, pp. 50-52.

¹²⁹⁸ AHDL 6 L 297 : texte de l'inauguration de Sainte-Bernadette, 14 février 1993.

Un nouveau lotissement de maisons individuelles est construit et les anciennes surfaces industrielles du quartier sont vouées à une reconversion immobilière¹²⁹⁹. L'église néo-byzantine de 1864 n'offrant plus les normes de sécurité suffisantes, les bâtiments annexes étant eux aussi vétustes, la ville décide de faire table rase des anciens bâtiments pour reconstruire du neuf.

Le cahier des charges du concours d'architectes comprend un ensemble immobilier polyvalent regroupant outre le lieu de culte, des salles de réunion pour l'équipement du quartier. Les trois projets reçus sont alors présentés au public et discutés avec les futurs usagers. Le curé de Saint-Vital assure au maire être « heureux de pouvoir travailler avec vous en étroite collaboration par rapport au projet de restructuration du quartier de Berkem.¹³⁰⁰ » Plusieurs membres du clergé participent en effet, au même titre que des représentants de l'ordre des architectes, de la mairie et de la communauté urbaine, aux débats sur les projets présentés au concours d'architecture de l'église.

C'est la proposition des architectes Guillaume Nicol et Pierre Thélot, installés tous deux à La Madeleine, qui est retenue. Ceux-ci ont conçu un bâtiment octogonal où se marient la brique et le bois. La réalisation est l'objet d'une satisfaction unanime. Le volume à taille humaine de l'église, la majestueuse voûte en bois, l'insertion dans le quartier de l'édifice sont salués comme une réussite. La superficie de la nouvelle église n'occupe que la moitié de celle de l'ancien édifice mais les salles annexes accolées au noyau central font de l'ensemble un édifice d'une surface importante (1200 m²). L'articulation des volumes permet de distinguer autour du lieu de culte chaque espace spécialisé. Un large parvis aménagé sur la rue de Berkem, un parking partiellement aménagé en terrain de jeux, un espace de rencontre au milieu des salles de catéchisme font réellement de l'édifice religieux le centre d'un espace d'activités diverses, aussi bien culturelles et spirituelles que profanes (cf. Vol. II, p. 185, fig. 3).

L'église Saint-Vital constitue le nouveau cœur de l'ensemble immobilier, comme en témoigne le titre d'un article de la presse locale : « Une nouvelle église et un quartier qui se « re-vitalise » »¹³⁰¹. En effet à La Madeleine, le nouveau Saint-Vital est un centre culturel qui a vocation à être un lieu de rencontre et de communication pour

¹²⁹⁹ Luc Kerbaul, « Une nouvelle église et un quartier qui se « re-vitalise » », *La Voix du Nord*, 7 avril 1984.

¹³⁰⁰ AHDL 6 M 219 : lettre du curé de Saint-Vital et des membres du clergé de La Madeleine au maire et au conseil municipal, 16 décembre 1981.

¹³⁰¹ Luc Kerbaul, « Une nouvelle église et un quartier qui se « re-vitalise » », *La Voix du Nord*, 7 avril 1984.

tout un quartier. Autour de l'église sont en effet aménagés une salle municipale polyvalente, un centre de soins et de santé, un presbytère, plusieurs salles pour le catéchisme et les œuvres. Le funérarium municipal est placé de manière à pouvoir être utilisé de façon indépendante pour des cérémonies civiles.

À Wattrelos, l'église Saint-Vincent-de-Paul est le premier acte d'une réhabilitation d'envergure du quartier du Crétinier¹³⁰². L'ancien édifice, élevé au même emplacement en 1897 a été rasé pour raison de sécurité. Son histoire était liée à l'expansion démographique due à l'implantation de la Lainière de Roubaix et des usines Amédée Prouvost et Prouvost-Lefebvre.

La reconstruction de l'église Saint-Vincent-de-Paul, propriété communale, fait l'objet d'un concours. Quatre candidats répondent à l'appel. Le projet de Jacques Bailly et Marc Dancoine est retenu. Le programme, établi en concertation entre la ville, la paroisse et le diocèse, est conçu de manière à associer, sur l'assiette foncière de l'ancienne église, quatre équipements distincts : l'église, la bourloire, la maison des associations et la direction de la jeunesse, qui n'a pas été réalisée.

Le plan circulaire et la forme cylindrique de l'édifice, s'ils sont ouvertement inspirés par la cathédrale d'Évry alors en chantier, correspondent également aux propres recherches des architectes sur l'implantation de l'église dans la trame quadrangulaire du quartier. Le projet de Mario Botta à Évry a largement occupé les médias et sensibilisé les architectes à l'importance du symbolisme dans les constructions religieuses urbaines. Sa conception rejoint celle des architectes de Saint-Vincent-de-Paul, censée articuler les quatre éléments du programme et veiller à l'insertion urbaine de la construction. Les architectes ont répondu à ces exigences en utilisant un matériau traditionnel : la brique, et en assurant une continuité d'échelle entre l'église et les habitations. Marc Dancoine affirme : « On voulait que l'église soit à l'échelle du quartier et non plus une espèce d'édifice monumental faisant, je dirais, un repère dans le lointain¹³⁰³. »

L'église comprend une nef circulaire de 300 places, une mezzanine d'une soixantaine de places et une chapelle de semaine. Les vitraux retaillés de l'ancienne église ont été insérés dans le nouveau bâtiment. La cloche de l'ancienne église est

¹³⁰² « Inauguration de l'église Saint-Vincent-de-Paul », *La Croix du Nord-Pas-de-Calais*, 22 avril 1994.

¹³⁰³ Marc Dancoine, « L'église Saint-Vincent-de-Paul de Wattrelos », actes du colloque de Lille, op. cit., à paraître.

installée dans un campanile hors œuvre. À l'arrière de l'édifice est aménagé un atrium avec une coursive ouverte et des jardins.

Dans plusieurs villes de la périphérie lilloise, les municipalités intègrent l'équipement religieux dans leur programme de réhabilitation d'anciens quartiers. Elles profitent ainsi de se débarrasser d'anciennes églises vétustes difficiles à entretenir et présentant des menaces pour la sécurité des habitants. En outre, elles font des nouveaux édifices religieux des véritables pivots du quartier, autant d'un point de vue urbanistique que d'un point de vue de l'animation.

- L'église insérée dans le bâti

À Saint-Pol-sur-Mer, la reconstruction de l'église Notre-Dame-de-Lourdes s'inscrit elle aussi dans le cadre d'une opération d'urbanisme et de valorisation d'un quartier. Mais le parti urbanistique et architectural présente une originalité par rapport aux réalisations roubaisiennes. En effet, le lieu de culte est ici complètement intégré à l'immeuble de logement.

La paroisse Notre-Dame-de-Lourdes et son église naquirent en 1912 suite à l'extension de la ville de Saint-Pol-sur-Mer. Sinistrée à deux reprises pendant la Seconde Guerre mondiale, rouverte au culte à l'issue des hostilités, elle pose des problèmes d'entretien à la fin des années 1970. Le quartier où elle est implantée vieillissant mal, la municipalité en décide la restauration, dans l'objectif de « recréer un cadre urbain susceptible d'attirer une population plus jeune ainsi que de nouveaux commerces.¹³⁰⁴ » L'ancienne église est démolie en 1984¹³⁰⁵.

Une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de l'îlot « Carnot-Dollet » est signée entre la communauté urbaine de Dunkerque, l'État, et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Plusieurs actions d'accompagnement sont prévues par la collectivité locale après concertation avec les habitants : la construction d'une salle de sports, des logements HLM, des logements

¹³⁰⁴ AM Sain-Pol-sur-Mer : Association de restauration immobilière de la région Nord-Pas-de-Calais (ARIM), dossier d'étude de réalisation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de l'îlot Carnot-Dollet, avril 1980, p. 7.

¹³⁰⁵ AM Saint-Pol-sur-Mer : permis de démolir pour quatre logements, un poste EDF, un local incendie et une église, 13 juillet 1984.

pour personnes âgées, la remise en valeur de la place Carnot. C'est sur cette place qu'est implantée l'actuelle église Notre-Dame-de-Lourdes.

L'immeuble de 43 logements élevé place Carnot par l'OPHLM du Nord comprend une église, une aumônerie et un presbytère (cf. Vol. II, p. 321, fig.)². Le permis de construire de l'ensemble est obtenu en 1984. L'architecte-urbaniste Antoine Rodier est chargé du schéma d'aménagement du quartier¹³⁰⁶. Il présente dans son projet de l'immeuble place Carnot plusieurs arguments en faveur de l'insertion de l'église dans le bâti : « Les bâtiments culturels (église, aumônerie, presbytère) sont volontairement implantés sur la place Carnot, d'une part pour fermer celle-ci et lui donner un volume « place » bien cerné et d'autre part pour créer une animation supplémentaire et lui donner une fonction de « place de village ». L'église sera accolée aux bâtiments bordant la rue de Turenne (ligne de faitage continue), de façon à s'intégrer dans le tissu urbain sur le modèle des églises de villages du Moyen Âge. L'angle de la rue Jules Ferry, place Carnot, sera évasé et troué de façon à former deux espaces différenciés : l'un sera traité en porche couvert de l'église avec échappée visuelle vers l'intérieur de l'îlot, l'autre à ciel ouvert, traité en fente entre deux corps de bâtiments [...] ¹³⁰⁷ »

En façade, l'église présente une différence de traitement par rapport à l'immeuble de logements. Un porche est ménagé en creux à l'angle de la place Carnot et de la rue Jules Ferry pour signaler l'entrée de l'édifice. La façade est percée de quelques ouvertures qui dessinent une croix. Un clocher s'élève à l'angle du bâtiment. En élévation, la partie culturelle se distingue également par des pans coupés qui dessinent un fronton.

À Saint-Pol-sur-Mer, les collectivités locales ont pris en charge la reconstruction de l'église Notre-Dame-de-Lourdes en échange de la possibilité d'aménager le terrain libéré par la démolition de l'ancien édifice. La nouvelle église a été conçue comme l'une des opérations d'accompagnement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Son insertion dans le bâti a permis à l'architecte-urbaniste d'articuler les différents éléments d'un immeuble de logements.

¹³⁰⁶ AM Saint-Pol-sur-Mer : délibération du conseil municipal, 9 novembre et 20 décembre 1977.

¹³⁰⁷ AM Saint-Pol-sur-Mer : A.F. Rodier, architecte, présentation du projet d'immeuble place Carnot, n.d.

Dans le cadre d'opérations concertées d'urbanisme en vue de rénover d'anciens quartiers, les communes sont incitées, par les moyens mis à leur disposition par l'État, à intégrer dans les programmes la reconstruction des églises vétustes.

Les deux opérations de reconstruction d'églises à Roubaix au début des années 1990 ont relevé des enjeux de taille. Restructurer l'urbanisme de quartiers anciens, favoriser l'emploi, offrir des lieux de culte fonctionnels et modernes aux paroissiens. Lors de la cérémonie de la pose de la première pierre, le sénateur-maire de Roubaix et l'évêque-auxiliaire ont officié : « Célébration pleine de symboles, où chacun apporta...sa pierre¹³⁰⁸. »

À La Madeleine et Wattrelos, les projets vont encore plus loin puisque les églises reconstruites occupent le centre des quartiers rénovés, et associent dans leurs bâtiments des espaces réservés aux activités religieuses et d'autres aux activités profanes. En associant leurs projets, institutions publiques et religieuses ont permis de revitaliser des quartiers en menant à bien leurs objectifs.

L'architecture de ces églises, toujours signifiante, présente un trait commun : l'adoption du plan centré. Outre sa symbolique, autant universelle que chrétienne, il permet de marquer la centralité du quartier et permet de ménager naturellement un espace d'isolation autour de l'église.

À Saint-Pol-sur-Mer, les architectes ont fait le choix d'un équipement intégré dans un nouvel immeuble donnant sur une place, non de façon à le rendre discret, mais au contraire de manière à valoriser l'ensemble urbain. En effet, la place ainsi libérée est animée par les éléments de façade différenciés des parties de l'immeuble consacrées au logement et à la partie culturelle.

c) Achèvement de Notre-Dame-de-la-Treille

La première pierre de l'église Notre-Dame-de-la-Treille, siège du futur évêque de Lille¹³⁰⁹, est posée le 1^{er} juillet 1854¹³¹⁰. Après le concours de 1856, l'architecte Charles Leroy est finalement appelé à commencer les travaux. La construction n'avança que très lentement, au rythme des possibilités de financement. Plusieurs architectes se

¹³⁰⁸ Henri Gand, « Une célébration pleine de symboles », *Eglise de Lille*, 1991, p. 378.

¹³⁰⁹ L'évêché de Lille ne sera créé qu'en 1913.

¹³¹⁰ Frédéric Vienne, « Renaissance du culte et projet d'une « église monumentale » : Notre-Dame de la Treille dans la première moitié du XIX^e siècle », Frédéric Vienne (Dir.), *Notre-Dame de la Treille, du rêve à la réalité, histoire de la cathédrale de Lille*, Marseille, Ed. Yris, 2002, p. 53.

succédèrent à la tête du chantier¹³¹¹. Les campagnes de travaux eurent lieu de 1858 à 1870, puis de 1893 à 1914 et de 1919 à 1939. La Seconde Guerre mondiale n'interrompt pas franchement les travaux, malgré la pénurie de matériaux et les difficultés rencontrées pour les acheminer jusqu'à Lille. Interrompus à la mobilisation, ils reprennent en avril 1941.

Nous ne détaillerons pas les différentes étapes du chantier au long de la deuxième moitié du XX^e siècle mais seulement deux des moments forts qui mèneront à l'achèvement de la cathédrale¹³¹². Le premier est, à notre sens, celui des années de guerre car il montre à quel point le Cardinal Liénart avait la volonté tenace de mener à bien les travaux d'achèvement. Le second est celui de la construction de la façade elle-même.

- Le chantier depuis 1945 : la volonté d'en finir

En 1941, la troisième tranche des travaux alors entreprise sous la direction de l'architecte Michel Vilain, en charge des travaux depuis la mort de son père en 1933, concerne l'élévation de la nef depuis les chapiteaux jusqu'à la hauteur du transept¹³¹³. Un contrat est signé avec les établissements Joncquez Frères pour l'exécution des travaux de béton armé et de béton pierre¹³¹⁴. Dès 1936 en effet, le Comité directeur des travaux de la cathédrale avait opté, afin de hâter la construction et d'en diminuer le coût, pour l'emploi du béton et de pierre reconstituée¹³¹⁵. Si les livraisons sont sporadiques, quelques wagons de ciment fondu, de gravillon et de sable parviennent tout de même jusqu'au chantier jusqu'en 1941¹³¹⁶. Ensuite, les circonstances semblent s'aggraver. Les wagons devant amener de Belgique la marchandise destinée au sculpteur Ringot pour effectuer en pierre reconstituée les encadrements des fenêtres, sont réquisitionnés par l'autorité occupante¹³¹⁷. Malgré quelques interruptions de chantier, la construction de la

¹³¹¹ Les étapes en sont détaillées dans Frédéric Vienne (Dir.), *Notre-Dame de la Treille, du rêve à la réalité, histoire de la cathédrale de Lille*, Marseille, Ed. Yris, 2002, 312 p.

¹³¹² Pour la description de l'ensemble des étapes du chantier, nous renvoyons à Frédéric Vienne, « L'achèvement de la cathédrale (1922-1974) », Frédéric Vienne (dir.), *Notre-Dame de la Treille*, op. cit., pp. 201-217.

¹³¹³ AHDL 5R 1940-1953 : cahier des charges, 1941.

¹³¹⁴ AHDL 5R 1940-1953 : marché entre l'association diocésaine et les établissements Joncquez Frères, SARL à Lille, pour l'exécution des travaux de béton armé et de béton pierre, 20 avril 1941.

¹³¹⁵ Frédéric Vienne, « L'achèvement de la cathédrale (1922-1974) », op. cit., p. 206.

¹³¹⁶ AHDL 5R 1940-1953 : annonce d'un envoi d'un wagon de « ciment fondu » par la SA des chaux et ciments de Lafarge et du Treil, 25 mars 1941 ; lettre de l'architecte Michel Vilain à Mge Lotthé annonçant que deux bateaux chargés de sable et de gravillon sont en route, 2 mai 1941.

¹³¹⁷ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de Michel Vilain, architecte, à Mge Lotthé, 19 juin 1942.

nef de la cathédrale sera bien avancée pendant les années de guerre avec la construction des grandes arcades et du triforium, sans compter les travaux au collatéral sud.

Il faut dire que l'évêché, par l'intermédiaire de Mgr Ernest Lotthé, secrétaire particulier du Cardinal Liénart, ne réduit pas la pression sur les entrepreneurs et l'architecte. Pour exemple, Mgr Lotthé écrit à Michel Vilain en 1941, en dépit des circonstances : « Le Cardinal serait extrêmement contrarié si les chantiers devaient être arrêtés¹³¹⁸. » Ou encore, il écrit au directeur des cimenteries, à la fin de l'année 1945 : « Nous manquerons de ciment. Cette éventualité me serait extrêmement pénible car elle m'empêcherait de couvrir la grande nef qui est sur le point d'être terminée à hauteur du triforium. Il en faudrait 50-60 tonnes. Ne vous serait-il pas possible de me les procurer ? Ce qui me permettrait, comme je viens de vous le dire, de couvrir la nef et de l'inaugurer l'année prochaine¹³¹⁹. »

Le Cardinal intervient aussi lui-même auprès des autorités en place pour assurer la pérennité du chantier. Il obtient ainsi, par l'intermédiaire du secrétaire particulier du préfet du Nord, que le Bureau régional de répartition des matériaux de construction mette mensuellement à la disposition de l'évêché vingt tonnes de ciment ainsi que des briques et des tuiles selon les disponibilités¹³²⁰. En 1943, il mène des pourparlers avec l'Oberfeldkommandant en vue d'obtenir les autorisations de travaux nécessaires¹³²¹. En 1944, s'adressant au vice-président de la chambre de commerce de Lille, il déplore : « Malgré la Libération les matériaux essentiels nous manquent. » Il lui demande de faire le nécessaire pour que les établissements Joncquez soient livrés pour ce « monument dont l'achèvement est désiré par le diocèse tout entier et spécialement par les Lillois¹³²². »

La situation est comparable à celle d'autres achèvements de cathédrales, comme celle de Limoges au XIX^e siècle. Élevée en plusieurs phases entre 1273 et 1544, la cathédrale de Limoges avait seulement deux des cinq nefs prévues¹³²³. Son achèvement

¹³¹⁸ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de Mgr Lotthé à Michel Vilain, 27 octobre 1941.

¹³¹⁹ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de l'évêché au directeur général des Cimenteries de Haubourdin, 8 novembre 1945.

¹³²⁰ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de la préfecture du Nord au Cardinal Liénart, 1^{er} juin 1943.

¹³²¹ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de l'Oberfeldkommandant à la Délégation générale à l'équipement national, 6 décembre 1943.

¹³²² AHDL 5R 1940-1953 : lettre de l'évêché au vice-président de la chambre de commerce de Lille, 5 octobre 1944.

¹³²³ Thierry Soulard, « L'achèvement de la cathédrale de Limoges au XIX^e siècle », *Monuments historiques*, n° 153, octobre 1987, p. 39.

fut réclamé dès les années 1830. Les arguments présentés par l'évêque d'alors valent ceux du Cardinal Liénart : tour menacée d'une ruine imminente, insuffisance de la nef actuelle ou encore misère des familles d'ouvriers réduits au chômage.

Nous voudrions développer ici quelques considérations sur l'influence des circonstances dans certains choix effectués par l'architecte pour le chantier de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille. En effet, le désir du cardinal Liénart de poursuivre coûte que coûte les travaux pendant la guerre semble avoir poussé l'architecte et les entrepreneurs à prendre des initiatives originales. La maison Joncquez propose en effet, en raison de la pénurie de bois, de remplacer les moules en bois par des moules en staff¹³²⁴. Autre avantage non négligeable : de tels moules permettent de donner aux moulures des arcs et à toutes les parties moulurées leur forme définitive. Ils seront utilisés sur le chantier à partir de 1941. De même, le remplacement des pierres de Soignies par des pierres reconstituées est nécessité pour des raisons économiques. À la place des murs en pierre bleue du chœur, ce sont des parois constituées de béton et de pierres reconstituées à partir de poussière de pierre, qui sont montées pour la nef. L'architecte décrit précisément la technique employée : sur l'extérieur, la moitié de la paroi est réalisée en pierre reconstituée, sur l'intérieur, une épaisseur de cinq centimètres est réalisée de la même façon et un remplissage en béton ordinaire vient compléter le tout¹³²⁵.

Ce choix suscite des protestations de la part de l'exploitant des carrières du Hainaut d'où est extraite la pierre bleue. Dans le but de persuader un de ses bons clients de rester fidèle à la pierre massive, il déploie toute sorte d'arguments : « Sans vouloir être mauvais prophètes, nous croyons qu'il y a lieu de craindre que ces matériaux ne subissent défavorablement l'action des agents atmosphériques de notre climat. Nous craignons que vite une différence sensible de nuance n'attire les regards sur les parties en pierres artificielles. [...] Ces observations sont respectueusement formulées par l'homme de métier à celui dont il estimait l'honorable clientèle et à l'œuvre duquel il a toujours apporté la collaboration la plus sincère et la plus efficace. Il propose de préparer les commandes de pierres les plus immédiates. [...] Ces commandes donneraient du travail et du pain à notre population ouvrière si fortement éprouvée¹³²⁶. »

¹³²⁴ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de Michel Vilain à Mgr Lotthé, 2 mai 1941.

¹³²⁵ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de Michel Vilain à Mgr Lotthé, 27 octobre 1941.

¹³²⁶ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de la SA des Carrières du Hainaut, Soignies, à Mgr Lotthé, 10 août 1942.

En 1942, l'architecte étudie encore de nouvelles solutions : des chevrons en béton armé, moulé et vibré. Il y voit deux avantages. D'une part, le bois est devenu introuvable, d'autre part, ce type de chevrons aurait une meilleure résistance au temps et à l'incendie¹³²⁷. Outre ces recherches, l'architecte déploie beaucoup d'énergie pour trouver des matières premières. Il réserve notamment auprès de la maison Boone, une entreprise de Lille, les quinze poutres de treize mètres de long d'un de ses magasins, en cours de démolition avenue du Peule belge. Ces poutres, écrit-il à l'évêché, « seront utiles pour couvrir la grande nef¹³²⁸. »

Le préfacier des *Cahiers de la Treille* résume la situation de la cathédrale en 1944: « A ses chantiers, les circonstances imposèrent d'abord une interruption presque trentenaire ; puis ce fut la halte coup sur coup provoquée par deux guerres. Elle n'en poursuivit pas moins sa lente ascension. Le retour de la paix lui vaudra sans nul doute un essor vigoureux, décisif¹³²⁹. » En effet, dès 1947, la nef, commencée en 1936, est inaugurée. Dès lors, le Cardinal Achille Liénart, évêque de Lille, organisateur de la reconstruction des églises endommagées par faits de guerre et promoteur des Chantiers du diocèse, entreprend de relancer activement le chantier. En 1954, les voûtes, après de vives discussions à propos de leur forme, sont lancées. Elles seront achevées en 1961. Le transept sera à son tour mis en chantier sous la direction des architectes Michel Vilain, décédé en 1966, puis Guy Jourdain.

- Des projets à l'achèvement de la façade

L'achèvement de la cathédrale n'est concevable qu'avec celui de sa façade. Il faudra donc attendre l'extrême fin du XX^e siècle pour voir la fin du chantier de Notre-Dame-de-la-Treille.

Dès 1961, Michel Vilain proposait une esquisse pour la façade principale de la cathédrale, approuvée par le Cardinal Liénart¹³³⁰. Ajourné, le projet est bientôt définitivement abandonné. La cathédrale demeure de longues années sans portail principal.

¹³²⁷ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de Michel Vilain à Mgr Lotthé, 20 mai 1942.

¹³²⁸ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de Michel Vilain à Mgr Lotthé, 17 septembre 1943.

¹³²⁹ L.D. [Chanoine Detrez, curé de la cathédrale], *Notre-Dame de la Treille, IV-V Sa cathédrale*, Lille, Les cahiers de la Treille Notre-Dame, 1944, p. 3.

¹³³⁰ AHDL 5R 1940-1953 : lettre de Michel Vilain au Cardinal Liénart, 11 septembre 1961.

Pourtant l'inachèvement de la cathédrale de Lille ne nuit-elle pas à son rapport à la ville ? C'est sous cet angle que l'architecte Guy Jourdain rend compte de la nécessité d'entreprendre quelque chose pour la façade. Au moment où la reprise du chantier est évoquée, il est persuadé que l'achèvement de la cathédrale de Lille aurait un impact sur l'environnement urbain. Il écrit au chanoine Carette qu'il a revu la cathédrale San Lorenzo à Florence, sa façade inachevée et mentionne une phrase qu'il a lue dans un guide de voyage : « La façade est depuis restée sans revêtement, à l'état brut. Vu la médiocrité de certaines façades postérieures aux églises (voir la cathédrale, Santa Croce, Santo Spirito) les Florentins préféreront qu'elle restât inachevée. » L'architecte de Notre-Dame-de-la-Treille s'appuie sur cette citation pour suggérer à l'évêché de profiter de la présence d'échafaudages « pour donner avec un budget minimum une netteté à la façade ouest et améliorer le site urbain¹³³¹. » Il propose à cet effet de remplacer le bardage alors en place par des ardoises. Son projet n'est pas retenu car l'évêché entend alors en finir avec les solutions provisoires. Il propose toute sorte d'arrangements, y compris avec des aménageurs immobiliers, pour trouver les moyens de doter la cathédrale d'une façade.

À partir de 1984 et de la décision prise par le conseil épiscopal d'envisager sérieusement l'avenir de la cathédrale, les projets se multiplient, allant de la façade de verre à l'adjonction d'un immeuble de bureaux. L'abbé Haverland, coordinateur de la curie diocésaine, révèle aux prêtres du diocèse le projet de masquer la façade par « un immeuble de qualité conforme aux normes exigées par la réhabilitation de tout le quartier. Pour cela nous céderions le parking à un organisme spécialisé qui édifierait un bâtiment pour son compte¹³³². » Ce dernier projet, suscité par l'économie et probablement par les aménageurs immobiliers, provoque de vives réactions. L'alliance du spirituel et du temporel, du culte et du commerce, tel qu'il pouvait se concevoir au Moyen Âge, est fortement contestée à la fin du XX^e siècle. Une supplique adressée à l'évêque synthétise les sentiments exprimés par les nombreux articles et pétitions signés alors : « Il a fallu un siècle pour acquérir tout le quartier du Cirque afin que la basilique, bien dégagée, fût visible de loin. [...] Et voici que délibérément à Lille, ce ne sont pas

¹³³¹ AHDL 5R Projet façade Ouest (1984-89) : lettre de Guy Jourdain au chanoine Carette, 22 mars 1984.

¹³³² AHDL 5R Projet façade Ouest (1984-89) : abbé Haverland, « note aux prêtres », 15 juin 1986.

des anticléricaux, c'est nous, les dévots serviteurs de Marie, qui masquons, quelle dérision !, la façade de la Treille¹³³³. »

Ce type de réalisation, inédit en France, suscite de vives réactions non seulement en région, mais aussi au niveau national. Pour preuve, la revue *Sites et monuments* édite une chronique amère sur le projet. Il y est exposé qu'il n'était pas question pour le diocèse de Lille de consacrer les quinze millions nécessaires à la réalisation du portail prévu et qu'« on a fait appel aux promoteurs. Sauveurs suprêmes ! L'un d'entre eux, s'affirmant soudain « soucieux de l'environnement » propose à l'évêque d'édifier un immeuble de bureaux accolé à l'édifice religieux. « Solution miraculeuse », affirme le recteur de la cathédrale. [...] Les marchands se rapprochent dangereusement du temple... Signe des temps¹³³⁴ ? »

Le projet en question était celui d'un immeuble de verre de dix étages se reflétant dans un bassin de 800 m², avec trois pignons, le plus haut s'élevant à 47 mètres. L'évêque avait toutefois posé comme condition qu'il s'agisse bien de bureaux, c'est-à-dire de lieux fermés les samedis et dimanches et qu'ils ne reçoivent pas d'enseignes lumineuses ni les raisons sociales des occupants.

Ce projet restera sans suite et l'achèvement de la façade ne sera réalisé qu'en 1999 par l'architecte Pierre-Louis Carlier, celui-là même qui avait conçu un dessin d'immeuble en verre accolé à la cathédrale en 1988, constituant une façade-miroir à la cathédrale de Lille. Il est chargé du projet en 1990, auquel il associe étroitement l'ingénieur Peter Rice.

Le rôle de l'architecte dans un tel chantier est délicat. Il doit tenter « de redonner un visage aimable à la vilaine Notre-Dame-de-la-Treille¹³³⁵. » Pierre-Louis Carlier est comparé, dans un des nombreux articles parus sur le sujet, au moine-architecte Dom Bellot, « composant avec la tradition, la symbolique et les nouvelles techniques, il s'efforce de ramener la lumière qui manquait à l'édifice, faisant de son parvis un « écran géant » sur lequel, le soir, se déposera l'ombre de la façade marbrée de 180 m². »

Un voile de marbre du Portugal translucide, une rosace en verre thermoformé du peintre Ladislav Kijno et un portail en bronze conçu par Georges Jeanclos constituent la

¹³³³ AHDL 5R Projet façade Ouest (1984-89) : supplique à Mgr Vilnet au sujet des travaux de Notre-Dame-de-la-Treille, [février-mars] 1987.

¹³³⁴ « Lille. Un projet qui soulève une violente polémique », *Sites et monuments*, n° 121, 2^e trimestre 1988, p. 80.

¹³³⁵ Christophe Averty, « Les chantiers de l'an 2000 », *Muséart*, n° 88, décembre 1998/janvier 1999, p. 94.

nouvelle façade¹³³⁶. Cette dernière est structurellement indépendante du reste de l'église (cf. Vol. II, p. 220, fig. 2). C'est la tension des câbles métalliques qui en assure le maintien et la solidité. Malgré les nombreux calculs et contrôles ayant précédé la mise en œuvre de ce système, à peine quatre ans après son inauguration, certains tirants métalliques ont cédé¹³³⁷. La façade est donc condamnée partiellement, Notre-Dame-de-la-Treille à nouveau en chantier pendant plusieurs mois. Limite de l'alliance architecte/ingénieur ou destin inéluctable de la cathédrale de Lille ?

Au-delà de son architecture proprement dite, le projet de l'achèvement de la cathédrale de Lille s'inscrit-il dans le mouvement de redécouverte du monumental ? Les auteurs de *Urbanisme et art sacré*, avant que le projet définitif ne soit élaboré, traitent le sujet dans une partie intitulée : « Visibilité pastorale contemporaine et monumentalité postmoderne », au même titre que la cathédrale d'Évry ou l'église Notre-Dame-de-l'Arche-d'Alliance¹³³⁸. La centralité de l'église serait redevenue un objectif pastoral aussi bien qu'urbanistique. Il est vrai que l'achèvement de la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille s'inscrit à Lille dans le cadre de la réhabilitation du Vieux-Lille. Son parvis constitue aujourd'hui, au milieu de l'entrelacs des rues commerçantes étroites, un vaste espace public animé. Au-delà d'une sacralité retrouvée, sa façade lui donne un nouveau rapport à l'environnement urbain, la rapproche du quartier plutôt que ne l'isole.

Plus d'un siècle après sa mise en chantier, la cathédrale est achevée avec la mise en place d'une façade inédite. C'est principalement à deux périodes critiques du chantier, pendant la Seconde Guerre mondiale et lors de l'achèvement de la façade, que se sont affirmés les enjeux d'un tel chantier et la volonté de l'évêché de voir aboutir la construction.

Conclusion du chapitre 6

Les réalisations de la période 1971-2000 sont marquées par une grande hétérogénéité. Sans doute est-ce dû au fait qu'elles sont commandées par deux types de

¹³³⁶ Nous renvoyons pour la description complète du chantier à Gil Dara, « Les techniques de pointe au service de l'architecte et de l'artiste ou Genèse d'une façade », Frédéric Vienne (dir.), op. cit., pp. 227-233.

¹³³⁷ « La façade de la Treille en proie en doute », *La Voix du Nord*, 10 avril 2004 : « Des tiges d'inox constituant la grande ogive de la cathédrale se sont mystérieusement rompues. »

¹³³⁸ Franck Debié, Pierre Vérot, op. cit., p. 345.

maîtres d'ouvrage : institutions religieuses pour les nouvelles constructions d'une part, institutions publiques ou religieuses pour les reconstructions d'autre part. Quelle que soit leur origine, les programmes mettent le plus souvent en avant la recherche d'économie et la fonctionnalité, mais les enjeux diffèrent selon la maîtrise d'ouvrage. Les associations diocésaines et les paroisses privilégient l'aspect communautaire et liturgique du lieu, tandis que les municipalités s'intéressent particulièrement à l'impact urbain des édifices religieux, l'intégrant même souvent aux équipements d'animation des quartiers. Les budgets réservés à l'édification des lieux de culte connaissent donc des écarts sensibles, selon qu'ils s'intègrent ou non dans un projet global de politique immobilière.

La question du budget est certes essentielle, mais elle n'empêche pas une prédilection généralisée pour des recherches architecturales, moins stylistiques ou techniques que symboliques, qui visent à rendre au lieu de culte une identification, voire un impact visuel dans la ville.

Les cas de démolition/reconstruction d'églises anciennes posent le problème de la mémoire des lieux. Plus qu'au bâtiment lui-même, il semble que les habitants soient attachés au souvenir du lieu géographique, qu'ils aiment se remémorer grâce à une référence métonymique : le clocher.

Parmi les réalisations des trois dernières décennies du XX^e siècle, certains observateurs ont constaté un net retour du monumentalisme. Il est vrai qu'en même temps que les politiques de construction de l'État abandonnent le principe de la construction rapide et économique, l'Église se tourne elle aussi vers des constructions d'un nouveau type, répondant à la recherche d'une nouvelle forme de présence en milieu urbain. Toutefois, peut-on conclure au retour du monumentalisme ? Au vu des réalisations de la région Nord-Pas-de-Calais, certes non. Car à côté de quelques édifices plus importants, de nombreuses réalisations modestes viennent contredire cette affirmation.

L'esprit de la commande semble avoir véritablement évolué et le temps d'édifier des équipements complètement intégrés semble révolu. Mis à part Villeneuve-d'Ascq où le choix d'une pastorale extensive a donné naissance à plusieurs lieux de culte conçus comme de simples salles de réunion, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage entendent rendre à l'église une dimension symbolique affirmée. L'architecture est donc appelée à donner tout son sens à l'édifice religieux, sans pour autant en faire un monument.

Conclusion de la troisième partie

L'avènement du Plan Construction en 1971 coïncide avec la disparition du Comité national de construction d'églises. Ces deux événements interviennent en réaction au même constat : la période d'urgence des constructions, tant en matière de logements qu'en matière d'églises, touche à sa fin. Avant même les prémices de la crise économique, pouvoirs publics et institutions religieuses prennent acte de la fin de l'épopée des Trente Glorieuses dans le domaine immobilier. D'un côté, les quartiers d'immeubles sont décriés et les besoins se tournent vers la construction individuelle, de l'autre côté, les nouveaux quartiers sont pourvus en équipements religieux et les besoins sont moindres étant donné la baisse de la pratique religieuse.

En matière d'architecture religieuse, la période est donc marquée par une baisse flagrante des commandes. Non seulement le nombre des chantiers diminue, mais aussi les budgets y afférents. La baisse des moyens financiers attribués aux constructions de lieux de culte catholique, sans être analysée dans le détail des chiffres dans le cadre de ce travail, se traduit notamment par la disparition complète, à très peu d'exceptions près, d'interventions d'artistes dans les églises construites entre 1971 et 2000.

Les associations diocésaines du Nord-Pas-de-Calais ont toutefois, au moins au début des années 1970, encore quelques chantiers à mener. Il reste en effet quelques ZUP et quartiers résidentiels à équiper. Passée cette période, elles ont, surtout celle de Lille, à répondre à des besoins nouveaux, nés en lien avec certaines opérations lancées par l'État et avec l'évolution de la société en général. Ainsi, la ville nouvelle de Lille-Est, créée pour former un véritable ensemble urbain dans le cadre de l'installation des universités à la périphérie lilloise, nécessite la mise en place d'un programme d'équipement religieux complet. Démarré dès les premiers projets d'aménagement au tournant de l'année 1970 et achevé en 1983, ce programme témoigne de l'évolution des conceptions de la pastorale et de la place de l'église dans la ville. Même si les communautés chrétiennes concernées étaient attachées à la multiplication de petits lieux banalisés dans les quartiers, l'évêque de Lille, soutenu par l'organisation des Chantiers du diocèse mais aussi par les aménageurs, a exigé la réalisation de lieux significatifs, repérables dans la ville. Ainsi, en plus de quelques salles construites pour être mises à la disposition de groupes spécifiques, notamment les étudiants, deux lieux imposent l'image de l'Église dans la ville nouvelle. Bien que modestes par la taille, le sanctuaire

du centre ville et la chapelle de la Cousinerie occupent des emplacements centraux dans leurs quartiers respectifs et ont une architecture symboliquement parlante.

De manière générale, on observe, d'abord dans les discours théoriques puis dans les faits, que les ecclésiastiques, mais aussi les pouvoirs publics et les urbanistes, entendent promouvoir une architecture porteuse de symboles dans la ville. Ces conceptions ont-elles précédé, accompagné, ou suivi le développement du courant postmoderniste en architecture ? Certains gestes architecturaux ont peut-être été facilités par la médiatisation de réalisations contemporaines profanes, mais c'est avant tout le « retour à la ville » qui a conditionné la réapparition d'édifices religieux visibles. Comme l'écrit le Père Valadier en 1989, la conception de l'Église pauvre, sans bâtiment spécifique, « relevait d'une problématique de la non-visibilité qui risque de se trouver contestée sur le plan évangélique [...] mais aussi sur le plan social : qu'est-ce qu'une institution qui ne fait pas signe et n'entre pas dans le jeu des relations symboliques, tout ambigu qu'il soit ?¹³³⁹ »

D'après plusieurs auteurs, l'évolution de l'architecture religieuse à partir des années 1980 marque un retour du « monumental », du « verticalisme ». Si l'on observe les réalisations sur un territoire donné, en l'occurrence la région Nord-Pas-de-Calais, on ne peut à l'évidence pas conclure à la même affirmation. Il semble qu'une question plus pertinente soit celle de la visibilité, qui peut concerner aussi bien des bâtiments modestes. Il appert en effet que les architectes, incités à imprimer un sens aux édifices religieux, mais aussi contraints par les exigences fonctionnelles et économiques des maîtres d'ouvrage, ont développé un langage utilisant un symbolisme universel, plutôt que spécifiquement chrétien, qui exprime la fonction spirituelle du lieu plutôt que culturelle. Ce type de recherches paraît répondre de manière la plus juste à l'adaptation de l'Église au monde d'aujourd'hui, être en adéquation notamment avec la nécessité du dialogue inter-religieux en France.

Outre l'opération exceptionnelle de l'équipement religieux de Villeneuve-d'Ascq, l'évêché de Lille a eu aussi à répondre, incité en cela par la ville en passe de devenir une métropole du Nord de l'Europe, à la proposition d'occuper l'un des espaces commerciaux du centre d'affaires Euralille. C'est en accord avec la communauté protestante que s'est ainsi mise en place l'une des dernières formes en date de la présence d'Église en contexte urbain.

¹³³⁹ Paul Valadier, *L'Église en procès, catholicisme et société moderne*, Paris, Flammarion, 1989, p. 127.

Au-delà de ces réalisations nouvelles, les diocèses ont une préoccupation majeure : celle de la gestion d'un patrimoine immobilier devenu trop lourd à gérer. En effet, de nombreuses églises, anciennes ou récentes, sont devenues inadaptées, vétustes, ou simplement inutiles. Le diocèse d'Arras, en particulier, est confronté au poids du transfert des églises des Houillères. Parallèlement, plusieurs communes du Nord ont à faire face aux dépenses exigées par les travaux de réparation sur les nombreuses églises construites au XIX^e siècle, élevées dans l'euphorie de l'expansion industrielle, souffrant de vétusté.

Les diocèses, empressés de se séparer de bâtiments coûteux, et les communes, soucieuses de mener à bien la réhabilitation d'anciens quartiers industriels, ont donc intérêt à discuter ensemble de la gestion du patrimoine religieux. Ce type de relation n'est donc pas inconcevable dans le pays de la laïcité¹³⁴⁰. Tout en prenant en considération les sentiments de la population à l'égard de ses clochers, institutions publiques et religieuses optent le plus souvent pour la destruction des anciennes églises. Ces décisions permettent aux premières de mener des opérations d'urbanisme d'envergure en récupérant l'assiette foncière des anciennes constructions, et aux secondes de bénéficier de locaux mieux adaptés aux exigences des communautés chrétiennes.

¹³⁴⁰ Ceci en contradiction avec Richard Gauthier qui fait du partenariat entre Église et État un « modèle québécois ». Richard Gauthier, op. cit., p. 360 : « En ce qui a trait au domaine politique, l'Église et l'État renforcent depuis la période postconciliaire afin de gérer le patrimoine religieux en conformité avec les sensibilités d'un bon nombre de citoyens. S'institutionnalise ainsi ce que nous avons nommé le « modèle québécois », en congruence avec la corrélation susmentionnée. »

Conclusion générale

Depuis la loi de Séparation des Églises et de l'État, voilà tout juste cent ans, les conditions de la commande d'églises en France sont spécifiques à ce pays. Théoriquement, pouvoir temporel et pouvoir spirituel étant indépendants, l'État et ses représentants n'ont pas à intervenir dans les questions de constructions d'églises, ni sur le plan de la conception, ni sur le plan financier. Pourtant, l'étude détaillée des chantiers d'églises entrepris entre 1945 et 2000 dans la région Nord-Pas-de-Calais montre que les situations sont complexes et démentent la stricte séparation des pouvoirs publics et religieux dans un domaine qui touche l'ensemble de la population. L'architecture religieuse, considérée ici comme le produit des échanges entre un grand nombre d'acteurs, est particulièrement révélatrice de l'évolution des rapports entre État et Église au cours de la seconde moitié du XX^e siècle.

Les deux premiers chapitres de ce travail portent sur les églises reconstruites au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La plupart d'entre elles ayant le statut d'édifices communaux, la maîtrise d'ouvrage de leur reconstruction est assurée par les mairies. Ce sont les architectes agréés par le ministère de la Reconstruction qui œuvrent à la majeure partie de ces chantiers financés par les dommages de guerre. Dans ce contexte d'après-guerre, de nombreux autres acteurs interviennent dans le processus de conception des églises à reconstruire. Au premier rang d'entre eux viennent les ecclésiastiques. Bien que les rapports entre maires et curés soient, dans quelques cas encore, conflictuels, il est rare que la reconstruction de l'église se fasse sans la participation active des affectataires et des communautés paroissiales. Les habitants interviennent aussi souvent dans le processus de conception des églises à reconstruire. Affectés par la perte du clocher référent de leur village ou de leur quartier, beaucoup prennent à cœur de suivre l'évolution des projets, de donner leur avis sur l'implantation ou les formes de la future église.

Si les rôles des uns et des autres sont inextricablement imbriqués, l'architecture religieuse produite lors de la Reconstruction dévoile la palette des enjeux qu'ils lui attribuent : idéologiques, urbanistiques, architecturaux, liturgiques ou artistiques. Le renouveau des plans, des rapports avec l'art, des formes des églises à la Reconstruction,

même s'il n'est pas généralisé, annonce la réforme. Le mouvement liturgique, les exemples connus de la Suisse et de l'Allemagne, les expériences du culte pendant la guerre ont préparé les réflexions du concile Vatican II.

Les deux chapitres suivants analysent les modalités de la construction d'églises pendant les Trente Glorieuses. Contemporains dans les faits des chantiers de la Reconstruction, ces nouveaux lieux de culte sont élevés *ex nihilo* dans des quartiers à la périphérie des villes qui s'étendent. Leur construction relève entièrement des associations diocésaines. Pour l'Église, l'accompagnement spirituel des populations jeunes qui s'installent dans les nouvelles cités, les grands ensembles et les ZUP, est une mission. Elle doit assumer seule les ambitions de sa politique immobilière. Les diocèses, les paroisses, les œuvres créées pour délester les ecclésiastiques des soucis matériels qu'engendrent les chantiers, mettent alors en place une série d'actions de sensibilisation du public aux besoins en lieux de culte des habitants des nouveaux quartiers afin de récolter les fonds nécessaires. Mais l'Église alerte aussi les pouvoirs publics sur la nécessité d'implanter des lieux de culte catholique dans les ensembles urbains créés par eux. À l'appui d'enquêtes sociologiques très poussées et usant de relations privilégiées avec les plus hautes instances des pouvoirs civils, elle obtient peu à peu des facilités pour les constructions d'églises, allant de prêts de la Caisse des dépôts et consignations garantis par l'État à des arrangements directs avec les communes concernant l'aménagement des abords des édifices religieux, en passant par des réservations de terrain par les services d'urbanisme.

L'architecture des églises des Trente Glorieuses est essentiellement influencée par deux facteurs. Le premier est celui des coûts. Le financement d'une construction, même s'il est soutenu par les pouvoirs publics, doit être entièrement remboursé par les paroisses. Les curés constructeurs, les associations diocésaines et les communautés paroissiales veillent donc à ce que les devis ne dépassent pas leurs possibilités financières. Le choix des architectes peut être de ce fait opéré en fonction du prix de leurs honoraires. Certaines solutions sont développées dans ce sens : commandes de plusieurs constructions à un même maître d'œuvre, création d'une association d'architectes œuvrant pour le diocèse à Lille. Néanmoins, dans le contexte de ce que le Père Couturier a appelé « l'appel aux Grands », le diocèse de Cambrai attribue quelques-uns de ses chantiers d'églises à des architectes célèbres. Le second facteur identifié est celui des conceptions théologique et pastorale du lieu de culte. Dans les années 1960, au sein du clergé, l'Église de pierres vivantes prime sur l'église-bâtiment.

Toute construction pouvant être perçue comme signe de richesse, beaucoup de curés, soutenus en cela par les militants chrétiens, sont favorables à l'insertion des lieux de culte dans le tissu urbain, à la modestie des moyens mis en œuvre et à la discrétion architecturale des chapelles et centres paroissiaux. L'objectif est non seulement de véhiculer l'image d'une Église pauvre mais aussi de pouvoir assurer une présence d'Église dans tous les quartiers, sur un mode extensif. Les réalisations de la région Nord-Pas-de-Calais sont révélatrices de ces conceptions.

Les deux derniers chapitres portent sur les églises construites, achevées ou reconstruites entre 1971 et 2000. Après les nombreux chantiers d'églises menés dans le cadre des grandes campagnes d'urbanisation, le problème qui se pose est moins celui des constructions nouvelles que celui de la gestion du patrimoine immobilier. En effet, les diocèses, autant que les municipalités, sont confrontés au vieillissement des églises et à la baisse de la pratique religieuse. Comment faire face à l'entretien d'un patrimoine coûteux alors même qu'il a cessé d'être utile? Les démolitions, les désaffectations et les reconversions d'églises se multiplient, tandis que les pouvoirs publics tardent à établir des critères de protection du patrimoine contemporain, y compris religieux. Municipalités et institutions ecclésiastiques réfléchissent ensemble aux solutions de remplacement des églises vétustes. Comment satisfaire à la fois aux besoins du culte et donner à l'église une place dans la ville? Les politiques d'urbanisme des vingt dernières années du XX^e siècle, s'attachant à multiplier les lieux de vie dans la ville, accordent en général une place importante à l'édifice du culte, comme pôle structurant du quartier et comme centre d'activités socio-culturelles.

Les constructions d'églises pendant les trois dernières décennies du XX^e siècle s'élèvent dans les derniers quartiers périphériques à pourvoir en équipement culturel et dans les villes nouvelles. Créées pour désengorger les grandes agglomérations, les villes nouvelles innovent avant tout par leurs objectifs. Destinées à accueillir une population nombreuse, elles doivent leur offrir sur place emplois et équipements culturels et sociaux. Ce sont les aménageurs qui, pour la ville nouvelle de Lille-Est, incitent l'évêché à construire des lieux de culte visibles. Les constructions religieuses de Villeneuve-d'Ascq sont les dernières en date de l'organisation des Chantiers du diocèse de Lille, actif depuis le début des années 1960. L'équipement de la ville nouvelle est significatif des mutations que subissent alors les conceptions de la pastorale en France. Il est encore question d'implantations multiples de petits lieux, mais aussi d'une certaine identification et visibilité de ces lieux. Les nombreuses reconstructions suite à

des démolitions d'églises vétustes, quand elles ne profitent pas de la sauvegarde de l'ancien clocher, témoignent elles aussi d'un intérêt pour des formes symboliques, des lignes ascendantes, des implantations urbanistiques parlantes. Il n'en reste pas moins que ce sont encore les solutions économiques qui priment dans les constructions religieuses : reconversion d'un bâtiment existant, aménagement d'une salle d'œuvre, construction à peu de frais. Il faut remarquer également les constructions originales entreprises dans le contexte de la modernité : lieux de rencontre œcuménique, aménagement d'un espace commercial dans un centre d'affaires.

Nous avons voulu dans cette étude situer les églises paroissiales élevées dans le Nord-Pas-de-Calais de 1945 à 2000 dans le contexte exact de leur création. Par l'étude du plus large éventail possible des aspects de leur conception, technique, économique, artistique, ainsi que, et surtout, des conditions de leur commande, et donc de la part d'intervention dans le projet de tous les acteurs concernés, nous avons cherché à démontrer que l'histoire de l'architecture religieuse contemporaine s'étend bien au-delà des quelques exemples toujours cités pour leur valeur artistique. Étendre la connaissance du sujet permettra non seulement de revoir l'apport de l'architecture religieuse à l'histoire de l'art en général mais aussi de réviser certaines thèses portant plus largement sur l'histoire des techniques ou l'histoire religieuse. Ces domaines profiteront avantageusement, à notre avis, de l'avancée de la recherche qu'on peut espérer des études menées à partir d'inventaires exhaustifs telle que la nôtre.

Par exemple, la thèse de Michel Lagrée développée dans son ouvrage sur les rapports entre religion et technologie, serait positivement enrichie par quelques-unes de nos découvertes¹³⁴¹. Michel Lagrée postule, à raison, que les innovations techniques, au moins pour la période 1830-1960, ont été difficilement adoptées dans l'architecture religieuse, à cause des connotations, pour les catholiques, qui entouraient la pierre. Les nouveaux matériaux ont été pourtant adoptés progressivement et ont fait évoluer l'architecture sacrée. L'auteur cite l'abbé Soulange-Bodin appréciant les améliorations apportées par l'architecture métallique à la fin du XIX^e siècle, mais il est bien en peine de citer pour le XX^e siècle d'autres édifices religieux que ceux de Vence, Assy, Ronchamp, Royan, La Tourette, même si, du reste, ils ne répondent pas tous à sa

¹³⁴¹ Michel Lagrée, *La bénédiction de Prométhée, religion et technologie*, Paris, Fayard, 1999, 438 p.

thèse¹³⁴². Bien des exemples d'églises de la Reconstruction sembleraient plus pertinents. Déjà Nicolas Nogue, à partir de son étude sur l'ingénieur Bernard Lafaille, attire l'attention sur des cas moins souvent mis en valeur que les églises citées plus haut, telles que les constructions de Guillaume Gillet à Royan, Vieux-Condé ou Soissons¹³⁴³. Il explique que les programmes d'architecture religieuse, pour des raisons fonctionnelles et symboliques, offrirent aux architectes la possibilité de tirer au mieux parti du nouveau langage plastique et structurel des coques minces et autres structures tendues. Une connaissance élargie des constructions d'églises remettra en question la prépondérance, au moins sur le plan de l'innovation technique, des icônes de l'architecture religieuse toujours citées en exemple.

Notre étude servira également à illustrer, voire à étayer l'histoire religieuse. Pour exemple, Claude Langlois, spécialiste d'histoire et de sociologie du catholicisme, conclut, à partir d'une étude des productions de la sociologie religieuse et des enquêtes urbaines effectuées par les catholiques pendant les Trente Glorieuses, que le catholicisme est alors « passé à côté de la ville »¹³⁴⁴. Il ajoute avec précaution que cette impression se dégage du premier examen d'un dossier qui reste à étudier de manière plus systématique. Nous pouvons affirmer qu'en effet, outre l'étude des publications, celle des sources produites par les acteurs de terrain, tels que les curés, les communautés paroissiales, peut apporter des matériaux consistants et peut-être contradictoires. Les sources attestent en effet, concernant la prise en compte par les cadres religieux de l'urbanisation des Trente Glorieuses, que l'Église, sur le terrain, a toujours accompagné l'extension des villes, voire a précédé le peuplement des nouveaux quartiers. Les institutions religieuses ont démontré dans cette période, d'après ce que nous avons observé dans le cadre de nos recherches, une capacité à s'adapter aux nouveaux modes de vie urbains, à provoquer la rencontre avec les pouvoirs publics et les aménageurs pour participer pleinement au développement des villes. En complément des nombreux fonds dispersés des paroisses, les travaux du CNCE à ce sujet gagnent à

¹³⁴² *Ibidem*, p. 190. Citation de l'abbé Soulage-Boidin : « Nos ancêtres n'avaient que la pierre et construisirent d'énormes piliers qui empêchent de voir l'autel et la chaire ; nous aurons désormais de légères colonnes en fer qui se termineront en fines nervures comme les feuilles du palmier. »

¹³⁴³ Nicolas Nogue, « La contribution de Bernard Lafaille à l'architecture religieuse des années cinquante », *Histoire de l'art*, n° 28, décembre 1994, pp. 77-91. Nicolas Nogue a soutenu sa thèse sur l'œuvre de Bernard Lafaille.

¹³⁴⁴ Claude Langlois, « Le catholicisme à la rencontre de la ville. Entre après-guerre et concile », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 96, « Urbanité et liens religieux », p. 23. Claude Langlois est titulaire de la chaire d'histoire et de sociologie du catholicisme contemporain à la Section des Sciences religieuses de l'École pratique des Hautes études.

être connus. Si le Comité de construction d'églises a produit peu de publications, par contre ses archives sont très importantes. Claude Langlois remarque par ailleurs, que « quand on fait la généalogie de l'architecture religieuse en France au lendemain de la guerre, on passe des « écarts » de Le Corbusier comme Ronchamp et l'Arbresle, à la cathédrale d'Evry, on oublie les grandes églises nouvelles des zones détruites et reconstruites, les églises des banlieues construites aussi après la guerre¹³⁴⁵... » Cette étude entend combler en partie ces lacunes et apporter en outre certains éléments nouveaux à l'histoire religieuse.

Les exemples de contribution de notre travail à d'autres domaines pourraient être multipliés. Son caractère pluridisciplinaire vient du fait que nous ayons voulu démontrer l'importance des évolutions de l'architecture religieuse pour l'histoire de l'architecture, de l'histoire religieuse, de l'histoire culturelle de notre pays. Au-delà des spécificités programmatiques des constructions d'églises, nous avons étudié l'architecture religieuse en rapport avec les contingences matérielles, techniques, financières auxquelles elle est soumise. La plupart des questions abordées au cours de l'étude concernent aussi bien l'architecture religieuse que l'architecture en général. Les choix de reconstruction, la valeur patrimoniale des édifices, la question de la monumentalité sont en effet des problématiques transversales qui concernent tout autant les édifices publics que les édifices religieux. La portée symbolique du programme religieux fait toutefois ressortir de manière plus flagrante les enjeux liés à ces problématiques¹³⁴⁶. En effet, les sentiments, plus ou moins conscients, attachés aux édifices du culte, entraînent une approche particulièrement sensible des questions touchant à l'architecture des églises. Sa réception touche non seulement les usagers directs, mais aussi l'ensemble de la population.

Depuis très récemment, le programme religieux connaît un regain d'intérêt, même parmi les professionnels de l'architecture et le grand public. Les rencontres et les publications sur le thème se multiplient en effet, et des chantiers tels que ceux de la cathédrale d'Evry, de l'église Notre-Dame-de-l'Arche-d'Alliance dans le 15^e arrondissement de Paris ou de l'achèvement de la cathédrale de Lille suscitent un grand

¹³⁴⁵ *Ibidem.*

¹³⁴⁶ Bernard Reymond, *op. cit.*, p. 21 : « Edifier un temple ou une église est l'affaire de toute une communauté, qui a conscience de poser un acte de caractère hautement symbolique. »

intérêt¹³⁴⁷. Citons, entre autres parutions de ces dernières années, le numéro spécial de la revue *Techniques et architecture* consacré aux « Espaces sacrés », le numéro des *Annales de la recherche urbaine* sur le thème « Urbanité et liens religieux », celui de *L'Architecture d'aujourd'hui* intitulé « Sacré/Profane », ou encore l'ouvrage paru récemment au Seuil sur les *Nouvelles Architectures sacrées*¹³⁴⁸. Il est cependant évident que la part la plus importante de ces publications continue à s'intéresser aux « chefs-d'œuvre », et ignore la diversité des ressorts de l'architecture religieuse. Même si les projets photogéniques sont nombreux, il demeure important d'avoir une vision la plus complète possible de ce domaine de création si l'on veut en avoir une approche critique. A quand une reconnaissance, mais d'abord une connaissance, de la construction religieuse contemporaine dans toutes ses dimensions ? Cette recherche, dans les limites qui sont les siennes, a vocation à y contribuer.

Une telle connaissance est par ailleurs préalablement indispensable à la mise en place d'une politique de protection raisonnée des édifices religieux du XX^e siècle. Comme le remarque Antoine Le Bas, l'un des premiers à avoir entrepris l'étude globale de l'architecture religieuse contemporaine d'un territoire donné, la proche banlieue parisienne, les églises élevées après-guerre sont victimes d'une marginalisation patrimoniale inquiétante. Alors que ce genre architectural était jadis tenu pour majeur, la faible proportion d'édifices du XX^e siècle protégés au titre des Monuments historiques traduit bien cette mise à l'écart¹³⁴⁹. La discutabile appréhension de l'architecture religieuse contemporaine résulterait, selon Antoine Le Bas, d'une méconnaissance imputable, en partie, aux carences de la recherche¹³⁵⁰. Le point commun des quelques édifices de notre corpus inscrits ou classés à l'inventaire des Monuments historiques dénote le manque d'instruments à la disposition des professionnels de l'inventaire. En effet, les églises contemporaines du Nord-Pas-de-Calais bénéficiant de mesures de

¹³⁴⁷ Plusieurs colloques sur le sujet ont récemment eu lieu parmi lesquels : « Architecture religieuse du XX^e siècle en France, quel patrimoine ? », organisé par la DAPA et l'INHA, Lille, couvent des dominicains, 25-26 mars 2004.

¹³⁴⁸ *Techniques et architectures*, n° 459, « Espaces sacrés », avril-mai 2002 ; *Annales de la recherche urbaine*, n° 96, « Urbanité et liens religieux », octobre 2004 ; *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 356, « Sacré/Profane », janvier-février 2005 ; Phyllis Richardson, *Nouvelles Architectures sacrées*, Paris, Seuil, 2004, 224 p.

¹³⁴⁹ Bernard Toulhier, Paul Smith, *Mille monuments...*, op. cit., p. 53 : la part de l'architecture religieuse dans l'ensemble des édifices protégés du XX^e siècle n'est que de 8 %, à part égale avec le patrimoine industriel.

¹³⁵⁰ Antoine Le Bas, *Eglises de la proche banlieue parisienne...*, op. cit., p. 216.

protection sont toutes l'œuvre de grands noms d'architectes : Pinsard, Gillet, Honegger, Lurçat. Seule l'église Saint-Martin de Marck, de l'architecte Suaudeau, échappe à cette règle. La distinction de cette réalisation remarquable par les services des Monuments historiques s'appuie en partie sur notre travail de DEA. Il est vrai que la Commission régionale des Patrimoines et des Sites, démunie face à des demandes ponctuelles, gagnerait à étudier de tels corpus dans leur totalité. Le conservateur régional de l'inventaire du Nord-Pas-de-Calais, commentant l'intérêt de notre travail pour l'enrichissement de la base de données Mérimée, souligne sa portée potentielle à cet égard : « Ce travail permettrait en outre de pouvoir mettre en œuvre une véritable thématique de protection, à partir d'un corpus complet, ainsi que le souhait en a été manifesté par plusieurs membres lors de la dernière Commission régionale du Patrimoine et des Sites¹³⁵¹. » C'est en effet seulement par une étude globale qu'il est permis d'avoir une approche critique éclairée d'une production et d'en cerner les mutations et les richesses.

L'étude de l'architecture religieuse de la seconde moitié du XX^e siècle soulève la question de l'évolution des rapports entre l'Église et l'État. Nous avons vu dans quelle mesure les relations entre institutions religieuses et pouvoirs publics à propos de l'équipement religieux ont évolué en un demi-siècle. Propriétaires et affectataires, étant donné la particularité du programme du lieu de culte, de ses dimensions fonctionnelle mais aussi liturgique, spirituelle et symbolique, sont contraints, pour assurer la réussite urbanistique et architecturale des projets, de dialoguer. Les événements de la seconde moitié du XX^e siècle ont accéléré le processus de rapprochement entre les différents acteurs de la construction d'églises. A la Reconstruction, les curés ont été largement invités à travailler directement à la conception des projets avec les architectes sous la maîtrise d'ouvrage des municipalités ; les diocèses ont lancé des emprunts pour hâter le relèvement des églises, qu'elles soient communales ou non. Dans le même temps, l'expansion urbaine des Trente Glorieuses a incité l'Église à implanter des lieux de culte dans les nouveaux quartiers. Ce sont souvent les autorités religieuses, diocèses et épiscopat, qui ont enclenché le dialogue avec les ministères concernés, les mairies et les aménageurs. Il est vrai qu'à l'époque de l'urbanisation massive des Trente Glorieuses, l'État entendait offrir aux habitants les structures nécessaires à leur épanouissement en

¹³⁵¹ Lettre de Renaud Benoit-Cattin, Conservateur régional de l'inventaire du Nord-Pas-de-Calais, au Directeur régional des affaires culturelles, 18 juillet 2005.

tant que citoyens dans les nouveaux quartiers. Mais les réalisations ne furent pas à la hauteur des espérances. En décembre 1973, le ministre de l'Équipement, Olivier Guichard signa la circulaire dite « Barres et Tours ». Il écrivit à cette occasion : « Les défauts des grands ensembles sont connus depuis longtemps : ils rompent l'harmonie du paysage urbain; ils s'intègrent mal ou ne s'intègrent pas à la vie de la ville ; ils donnent à leurs habitants l'impression à la fois de l'isolement et de l'entassement dans un monde complètement artificiel [...] ; enfin, ils tendent dans de très nombreux quartiers de nos villes à transformer le citoyen en simple résidant. » À la lumière de nos recherches, il semble que l'Église ait pourtant œuvré, dans la mesure de ses moyens, à rendre ces quartiers vivants. Elle considérait les nouveaux quartiers comme les foyers potentiels de nouvelles communautés et proposait des implantations de lieux, d'ailleurs plutôt adaptés aux rencontres qu'au culte lui-même, afin de faire naître des embryons de communautés chrétiennes, puis des centres de vie sociale, ouverts aux habitants du quartier. Les pouvoirs publics ont pris tardivement conscience de la nécessité d'une telle présence dans les nouveaux quartiers même s'ils ont peu à peu favorisé ces implantations.

Devant le constat d'échec confirmé par Olivier Guichard en 1973, la politique d'urbanisation du gouvernement prit un nouveau tournant. La politique d'équipement des villes nouvelles, créées dans les années 1970, intègre la prise en compte des besoins d'équipements socio-culturels des habitants, mais fait aussi la part belle à d'autres institutions, telle que l'Église, pour combler le manque de structures et de lieux d'accueil créateurs de liens sociaux. La prise en compte des besoins culturels des populations par les pouvoirs publics a donc été progressive. Mais l'enjeu se situe au-delà des croyances et des pratiques du culte. L'équipement culturel doit être entendu comme un élément structurant de la ville, un équipement de la cité nécessaire à la vie sociale. Christian Vigouroux remarque : « Les règles d'urbanisme offrent de larges possibilités à une mairie qui veut soit ralentir soit faciliter l'établissement d'un lieu de culte. Dans certains cas, c'est la facilitation qui prime, quand les municipalités ont compris que la présence des cultes peut contribuer à l'animation urbaine.¹³⁵² » L'étude de l'évolution des relations entre Église et État met en relief le parallèle qui existe entre la prise en compte du spirituel dans la ville par les pouvoirs publics et la forme de la ville elle-même. Comme le résume très bien Daniel Pinson : « Le grand tournant des années 1970 est d'avoir redonné à la ville et à l'habitat une dimension culturelle et

¹³⁵² Christian Vigouroux, « L'Église et l'État », op. cit., p. 52.

anthropologique que quelques historiens ou sociologues s'attachaient à faire survivre. La réduction machiniste de l'architecture et de l'urbanisme par les modernes participait d'une conception globale de la société. Le mouvement moderne servit le projet de standardisation de la société industrielle. La valeur socio-symbolique de l'espace passa sous l'homogénéisation forcée des modes de vie et des cellules du logement.¹³⁵³ » Cette période correspond à celle où l'architecture de l'église retrouve peu à peu une symbolique signifiante, des formes exprimant clairement la fonction du lieu. Le « retour du monumental »¹³⁵⁴ des églises doit être compris comme allant de pair avec un « retour à la ville » mais aussi comme une recherche nouvelle d'identité des catholiques. En effet, la sociologie religieuse, à partir des années 1970, a dû réviser ses outils d'évaluation de la « sécularisation » des sociétés modernes devant l'observation de nouveaux courants spirituels¹³⁵⁵. L'Église catholique a certainement voulu réagir à cette dispersion du religieux en réaffirmant son identité par ses lieux de culte.

Aujourd'hui, et depuis les années 1980-1990, l'Église, plus qu'un interlocuteur à qui l'on réserve un terrain, est un véritable partenaire des pouvoirs publics dans la rénovation des quartiers. Les collectivités territoriales, chargées dans le cadre de la décentralisation des pouvoirs des politiques urbaines, entendent faire une place au spirituel dans la ville. La situation vécue récemment dans le cadre de l'aménagement du centre d'affaires Euralille le prouve. C'est la commune qui a imposé à la société mixte d'aménagement de mettre à disposition des représentants des différentes confessions un des espaces commerciaux de la galerie marchande. Les catholiques et les protestants en ont fait un lieu de silence et d'écoute, seul espace du centre d'affaires à proposer autre chose que des échanges commerciaux¹³⁵⁶. Cet exemple est loin d'être unique. De nombreux cas similaires sont relevés, surtout dans le contexte de l'émergence de l'islam, en particulier par les spécialistes des faits religieux : « Dans les discours de dirigeants politiques, les références aux communautés et aux identités religieuses sont de plus en plus fréquentes. La laïcité française se serait-elle métamorphosée ? [...] La religion ne relèverait-elle plus seulement de la sphère privée ? Que les représentants de la République se soucient de l'entretien des lieux de culte ou de faciliter l'acquisition

¹³⁵³ Daniel Pinson, *Usage et architecture*, Paris, L'Harmattan, 1993 p. 179.

¹³⁵⁴ Expression tirée du titre *L'architecture religieuse et le retour du monumental*, actes des rencontres internationales d'Évry, 20-21 septembre 1989, Évry, Epevry Editeur, 1990, 215 p.

¹³⁵⁵ Danièle Hervieu-Léger, *La religion en miettes ou la question des sectes*, Paris, Calamnn-Lévy, 2001, p. 9.

¹³⁵⁶ Il existait bien au début du projet un espace d'exposition consacré à l'architecture et aux arts, « L'Espace Carré », mais après seulement quelques années de fonctionnement, il a déménagé à Roubaix.

d'un terrain pour édifier un centre communautaire est une chose, mais qu'ils se mettent à rencontrer activement les responsables religieux et à promouvoir la paix des Dieux en est bien une autre, à laquelle nous n'étions pas habitués. Voici donc que de telles initiatives, impensables il y a une vingtaine d'années, deviennent de plus en plus fréquentes¹³⁵⁷. »

La question de la participation des pouvoirs publics à l'équipement culturel a des résonances particulièrement fortes dans l'actualité la plus récente. La loi sur la laïcité discutée au sujet de l'interdiction du port de signes religieux à l'école, parallèlement à la question du financement des lieux de culte musulmans, ont en effet relancé les débats sur la séparation des pouvoirs en France. Christian Vigouroux, conseiller d'État, se fait l'écho de l'actualité de la question en 1996 : « En 1905, à l'initiative d'Émile Combes, a lieu en France la séparation des pouvoirs temporel et spirituel, induisant l'établissement d'un droit civil et d'un droit canon distincts. Mais, à la suite de quelque deux millénaires d'union entre la Croix et le glaive, la frontière entre les deux autorités reste floue, et souvent sujette à litiges. L'implantation de nouvelles religions ne fait que multiplier les cas de procédure. L'idée de cantonner la pratique religieuse dans la vie privée se révèle un leurre. Comme d'autres grands objets de la « sphère privée », la famille ou l'art, la religion est du domaine public, de celui de la collectivité¹³⁵⁸. » Alors que depuis 1945, les contacts ont été nombreux entre l'Église et l'État et que des arrangements à l'égard de la construction des lieux de culte n'ont cessé d'être mis en application, il semble que ce n'est qu'à la clarté des débats actuels que les observateurs en prennent conscience. À force de démarches et d'organisation, les institutions religieuses catholiques ont en effet obtenu de l'État maints aménagements de la loi de 1905. Il est primordial à ce sujet de souligner que l'Église catholique, à l'origine des démarches effectuées auprès des politiques dans ce sens, a toujours tenu à associer les autres autorités religieuses présentes en France, y compris l'islam. Il est certain que l'État n'aurait pu privilégier les seules associations culturelles catholiques, même majoritaires, mais il est clair que l'Église catholique souhaitait faire profiter les autres confessions de sa force de pression auprès des autorités civiles.

¹³⁵⁷ Anne-Sophie Lamine, « Quand les villes font appel aux religions. Laïcité et nouvelles prises en compte de la pluralité religieuse », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 96, « Urbanité et liens religieux », octobre 2004, p. 149.

¹³⁵⁸ Christian Vigouroux, « L'Église et l'État », *Urbanisme*, n° 291, « Ville et religions », novembre-décembre 1996, p. 51.

Aujourd'hui, les musulmans éprouvent à leur tour les difficultés rencontrées par l'Église catholique pendant les Trente Glorieuses. Les hommes politiques n'hésitent pas à intervenir sur le sujet, allant jusqu'à remettre en cause la pertinence de certains aspects de la loi de séparation concernant le financement des lieux de culte¹³⁵⁹. On peut se demander si de telles prises de position auraient pu exister sans l'évolution des rapports établis depuis l'après-guerre entre l'Église et l'État, et la prise en compte progressive des lieux de culte comme des équipements urbains à part entière.

¹³⁵⁹ Le ministre de l'Intérieur et ministre des Cultes Nicolas Sarkozy a publié un livre où il se positionne en faveur d'une aide financière de l'État pour l'implantation de lieux de culte musulmans, *La République, les religions, l'espérance*, Paris, Cerf, 2004, 176 p., cité dans *Le Monde*, 27 octobre 2004 : « Faut-il dès lors aller plus loin et autoriser l'Etat et les collectivités locales à financer plus largement les lieux de culte? Cela serait évidemment moins hypocrite et plus transparent. » Bien que certains discours soient interprétés comme une volonté de réformer la loi de 1905, (cf. Pascal Ceaux, « M. Sarkozy défend l'islam et relance le débat sur la laïcité », *Le Monde*, 27 octobre 2004), ils semblent ignorer la diversité des dispositions existantes, fruit d'un long et laborieux travail de l'Église catholique en faveur de l'implantation de lieux de culte dans la ville moderne.

Sources et bibliographie

Sommaire

1) Sources manuscrites	543
Archives publiques	
- Archives nationales CAC Fontainebleau	
- DRAC Nord-Pas-de-Calais	
- AD Nord	
- AD Pas-de-Calais	
- Archives municipales	
Archives privées	
- Archives d'architecture de l'IFA	
- Conseil régional de l'Ordre des architectes Nord-Pas-de-Calais	
- Archives du Centre historique minier de Lewarde	
- CDAS Arras	
- SI évêché Arras	
- Archives de l'archidiocèse de Cambrai	
- Archives historiques du diocèse de Lille	
- SI évêché de Lille	
- Papiers privés	
2) Sources imprimées	564
- Revues d'art sacré	
- Revues d'architecture et d'urbanisme	
- Revues des diocèses	
- Ouvrages, articles, travaux	
- Généralités	
- Histoire de l'Église	
- Reconstruction	
- Églises nouvelles	
- Architecture religieuse et urbanisme	
- Architecture religieuse et liturgie	
- Art sacré	
3) Sources orales	569
4) Bibliographie.....	569
- Généralités	
- Histoire religieuse	
- Architecture, urbanisme, politiques urbaines	
- Architecture religieuse et art sacré	
- Ouvrages régionaux	

1) Sources manuscrites

Archives publiques

Archives nationales CAC Fontainebleau

Organisation générale de la Reconstruction

- 770810 Travaux préliminaires à la reconstruction, déblaiements, constructions provisoires 1943-1948.
- 790092 Projets de textes législatifs et réglementaires sur les dommages de guerre et la reconstruction 1924-1964.
- 790641 Organisation et fonctionnement du Plan de la Reconstruction (J. Kérisel), statistiques et documentation, état des besoins, programmes de travaux, matériaux et main-d'œuvre, missions à l'étranger 1942-1952.
- 840554 Organisation et fonctionnement de l'inspection générale du ministère 1945-1961. Missions ponctuelles relatives aux dommages de guerre, coût de la reconstruction 1945-1972.
- 900616 Documents sur la reconstruction et l'organisation du MRU. Statistiques 1945-1951. Modèles de maisons et de baraques de bois, chantiers d'expérience 1940-1958.
- 910583 Organisation des services du MRU, dossiers généraux 1945-1950. Circulaires, textes législatifs sur les dommages de guerre 1945-1962.

Associations syndicales et coopératives de reconstruction.

- 770819 Décisions et arrêtés ministériels relatifs aux associations de remembrement et de reconstruction, par ordre alphabétique des villes 1945-1959.
- 790374 Dommages de guerre aux édifices religieux, dossiers d'indemnisation et de reconstruction présentés par les sociétés coopératives de reconstruction « La Renaissance des autels » et « La Renaissance des clochers », par département et commune 1940-1976.

Directions de la construction et du bâtiment.

- 771063 Architectes de la reconstruction agréés 1941-1965.
- 771065 Contrats et honoraires d'architectes agréés des constructions publiques par département 1946-1950.
- 850378 Photographies de la reconstruction, immeubles d'État, chantiers, chantiers expérimentaux 1941-1959.

Collection de documents d'urbanisme 1925-1979 (plans, photographies, dossiers de presse).

- 810400 Nord à Hautes-Pyrénées.

Direction régionale des affaires culturelles Nord-Pas-de-Calais

Service des Monuments historiques

- Dossier de recensement : Maubeuge Saint-Pierre-Saint-Paul.

- Dossier de recensement : Marck Saint-Martin.
- Dossier de recensement : Armbouts-Cappel église.

Documentation du service régional de l'Inventaire

- Plans cadastraux des communes.
- Dossiers d'inventaire des églises du Val-de-Sambre réalisés par Sophie Luchier : Maubeuge église Saint-Pierre et Saint-Paul ; Leval : église Saint-Saulve ; Hautmont : église Saint-Éloi.

Archives départementales

Nord

Série J : archives d'architectes.

67 J : fonds du cabinet Paul et Michel Vilain.

- 67 J 501 Lambersart, église Sainte-Thérèse 1938-1949.
- 67 J 654 Marcq-en-Baroeul, église du Sacré-Cœur. Plans.
- 67 J 661 Marcq-en-Baroeul, église du Sacré-Cœur. Dommages de guerre, reconstruction 1945-1963.
- 67 J 869 bis Notre-Dame-de-la-Treille. Plans d'ensemble, aménagement intérieur.
- 67 J 995 Livres de cours de Paul Vilain.

78 J : Fonds Charles Abadie.

- Rouleau n° 32 Ville de Bray-Dunes, aménagement des abords de l'église.
- Rouleau n° 634 Bray-Dunes, église.
- Rouleau n° 664 Lambersart, église Saint-Sépulcre.

135 J : fonds Guy Jourdain.

- 135 J 53 Marcq-en-Baroeul, église Saint-Paul 1963.
- 135 J 76 Croix, église Saint-Martin (1 rouleau) 1970.

139 J : fonds Gustave Gruson.

- 139 J 111 B Gruson. Reconstruction église et école.
- 139 J 112 B Lille rue Broca. Reconstruction de l'église Saint-Louis de Fives, plans 1963.

Série W : reconstruction

2.10 W : Associations syndicales. Reconstruction-remembrement.

- 2.10 W 105.799 Constitution de l'association syndicale de reconstruction (ASR). Délibérations, assemblées générales, dossiers individuels des sinistrés.

1.08 W : Préfecture. Direction de l'administration communale.

56 W : Affaires communales.

92 W : Constructions scolaires et travaux communaux.

160 W : Évaluation des dommages de guerre (1944-1948).

- 160 W 69.559 Emprunt de la reconstruction.

165 W : Investissements et travaux communaux (1955-1977)

183 W : Dommages de guerre 1939-1945. Travaux de reconstruction

- 183 W 72.247 Rosendaël, église Sainte-Bernadette.
- 183 W 124.424 Église de Cappelle-la-Grande.

- 183 W 124.439 Coudekerque-Branche, église Saint-Michel.
- 183 W 124.440 Hazebrouck, église Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception.

Pas-de-Calais

Série J : archives d'architectes.

37 J : Fonds Henry Frey.

- 37 J 28 (1-4) Eglise de Fiefs 1950-1962.
- 37 J 29 Fiefs, presbytère.
- 37 J 56 Eglise de Maisoncelle 1957-1971. Plans, devis...

70 J : Fonds Battut et Warnesson.

- 70 J 53 Siracourt. Reconstruction du village 1949-1955.
- 70 J 83-85 Saint-Pol-sur-Ternoise, église 1949-1969.
- 70 J 86-87 Libercourt, centre paroissial Saint-Henri 1958-1985.
- 70 J 88-91 Frévent, église Saint-Vaast 1952-1971.
- 70 J 112 bis Saint-Laurent-Blangy. Projet de reconstruction de l'église. 1980.

73 J : Fonds Letho-Duclos.

- 73 J 4 Saint-Laurent-Blangy, centre culturel « La Croix haute » rue de Cheverny.

1 J 681 : enquête de sociologie religieuse (1954-1969).

Archives municipales

Abscon

- Historique de l'église.
- Photographies, presse.
- Marc Cachera, « La nouvelle église Saint-Brice », *Revue municipale d'information*, 2004, pp. 10-11.

Arras

- Église Saint-Sauveur : plans, appel d'offres, comptes.

Armbouts-Cappel

- Dossier « Église » : plans, permis de construire, devis.

Auby

- Série 998 W : reconstruction de l'église
- 998 W 186 Honoraires architecte.
- 998 W 187 Première adjudication. Démolition du clocher 1966.
- 998 W 188 1966. Reconstruction de l'église. Dossier principal. Conseil municipal du 2 décembre 1965.
- 998 W 189 Adjudication du deuxième lot.
- 998 W 190 Lot n° 2 : gros œuvre.
- 998 W 191 à 193 Lots 3 à 5.
- 998 W 194 Deuxième adjudication.
- 998 W 195 à 201 Lots 6 à 12.

Audinghem

- Dossier « Église » : devis descriptif du 9 ai 1957, œuvres d'art, plans.

Avion

- Correspondance avec les HBNPC lors de la démolition de l'ancienne église, presse, photographie de l'ancienne église.

Bergues

- Dossier « Église » : plans, permis de construire, photographies...

Blangerval

- Permis de construire, délibérations du conseil municipal, plans, adjudications.

Bonnières

- Délibérations du conseil municipal.
- Dossier sur la reconstruction de l'église : plans des architectes Dufetel et Huchez 29-06-56, dommages de guerre, abondante correspondance au sujet de la décoration de l'église, presse.

Boulogne-sur-Mer

- Église Saint-Patrick : série M-1, n° 6 (1957-1962).
- Église Saint-Pierre : série M, 7.3.
- Église Saint-Vincent-de-Paul : série M 8-4.

Boyaval

- Dossier sur l'église : plans de 1957 de Francis Lemaire, permis de construire 29-11-55, délibérations du conseil municipal, œuvres d'art.

Bray-Dunes

- Permis de construire de l'église.
- *1883-1983 Centenaire de Bray-Dunes*, Association bray-dunoise du centenaire, 1983, 50 p.

Calais

- Permis de construire du centre Saint-Nicolas, 6 octobre 1971.
- Dossier sur la reconstruction de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul 1960-1962.
- Délibérations du conseil municipal.
- Bulletin municipal *Calais Réalités* 1971 à 1989.
- Archives du service urbanisme, voirie, communications.

Camiers

- Documents sur l'église de Sainte-Cécile.

Capelle-les-Hesdin

- Dossier « Église » : plans, pose de la première pierre 03-07-55, bénédiction 02-06-57, adhésion à la coopérative « La Renaissance des clochers », église provisoire, œuvres d'art, correspondance diverse, dommages de guerre.

Coquelles

- Projet de plan de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption.

- Déclaration d'achèvement de travaux de l'église, 1^{er} février 1961.
- Attestation de conformité.

Courrières

- Bulletin du club d'histoire locale de Courrières consacré à l'église, *L'Écho du passé*, n° 11, 1997, dactylo. 48 p. Reproduction de documents d'archives : plans, adjudication, bénédiction.

Croix

- Dossier « L'église-reconstruction » : devis estimatif 05-03-55, plans, délibérations du conseil municipal, presse.

Cucq, service urbanisme

- Devis descriptif 30-97-64, permis de construire 12-04-65, plans.

Dunkerque

- Série M : bâtiments communaux
2 M 8 Eglise Saint-Jean-Baptiste jusque 1925.
- Série 1 Z : Fonds d'architectes
1 Z 9.17 Fonds de Charles Waldschmidt, architecte en chef des Monuments historiques. Dunkerque, églises, bâtiments communaux 1945-1976. Flandre, églises de 67 communes : notes de travail.
- Série 3 Z : Fonds Niermans
3 Z 32 Urbanisme. Dunkerque, Malo et Rosendaël, Petite-Synthe, Bergues 1942-1952.
3 Z 40 Plans de reconstruction et d'aménagement par Niermans des communes du Dunkerquois.
3 Z 41 Notes personnelles de l'architecte en chef. Comité départemental d'agrément pour les bâtiments civils. Liste d'agrément pour les bâtiments publics. Liste des architectes du département du Nord 1946-1956.
3 Z 42 Documents sur les règlements d'urbanisme. Conférence du 9 juin 1950 par M. Spinetta, directeur de la Construction, devant les membres de la Mission française de production aux USA.
3 Z 48 Bergues : plans de l'église Saint-Martin 1953-1955.
3 Z 49 à 51 Plans des communes du Dunkerquois : Bray-Dunes, Petite—Synthe, Coudekerque-Branche...
3 Z 52 Eglise de Tétéghem, plans (1956) ; église de Fort-Mardyck.

Éclimeux

- Dommages de guerre, permis de construire, délibérations du conseil municipal, plans.

Enguinegatte

- Dommages de guerre, permis de construire 29-08-59, délibérations du conseil municipal, plans.

Équihen

- Dossier « Église » : dommages de guerre, adjudication des travaux 27-01-55, permis de construire 10-11-55, réception définitive 14-10-60, déclaration d'achèvement des travaux 14-11-61, correspondance entre le curé et l'architecte.

Étaples, service technique

- Église du Sacré-Cœur : permis de construire, décembre 1977 (plans, devis descriptif).

Fort-Mardyck

- Rapports de l'architecte, presse, photographies.

Givenchy-les-la-Bassée

- Dommages de guerre, permis de construire, délibérations du conseil municipal, plans, devis descriptif.

Hautecloque

- Presse, photographies, plans.

Hazebrouck

- Série M 2 Établissements du culte.
- M 2 184 Construction de l'église Notre-Dame-de-Lourdes. Devis et plans (1955-1956).
- M 2 186 Église Notre-Dame. Adjudication des lots 1 à 4.
- M 2 187 Église Notre-Dame. Projet.
- M 2 190 Église Notre-Dame. Fourniture et pose de vitraux 1959-1960.
- M 2 192 Église Notre-Dame. Exécution et composition des vitraux de la crypte 1958-1960.
- M 2 193 Église Notre-Dame. Travaux de sculptures 1958-1959.
- M 2 198 Église Notre-Dame. Aménagement du chœur, lutrin 1965-1967.
- M 2 200 Église Notre-Dame. Reconstitution des orgues 1959-1967.
- M 2 201 Église Notre-Dame. Dommages de guerre.

Lambres-lez-Douai

- Dossier « Dommages de guerre ».
- Dossier « Église. Reconstruction. Dommages de guerre. Honoraires ».

Landrethun-le-Nord

- Dommages de guerre, permis de construire, délibérations du conseil municipal, plans, adjudication des travaux, correspondance diverse.

Liévin

- Église du Sacré-Cœur : dossier de demande de permis de construire, André Évard architecte, 4 décembre 1980.

Longuenesse, service urbanisme

- Dossier de permis de construire de la chapelle de la Valeur.
- 4 dossiers sur la construction du lotissement La Valeur.
- Dossier de permis de construire du relais Sainte-Catherine.
- Dossier sur la construction de la ZAC Sainte-Catherine 1978-1980.
- Jules Joly, *Si Longuenesse m'était contée*, Ed. L'Indépendant, 1991, 36 p.

Marck

- Dossier « Église de Marck » : devis descriptif général par Maurice Suaudeau 01-17-60, plans 15-01-58, dommages de guerre, bénédiction 12-04-64, discours de l'architecte lors de l'inauguration, presse.

Moringhem

- Dossier sur la reconstruction de l'église : dommages de guerre, permis de construire 27-10-55, correspondance entre le maire, l'évêché et l'architecte, cahier des charges, devis descriptif, discours lors de l'inauguration 19-10-58, presse.

Œuf-en-Trnois

- Église Saint-Martin : dommages de guerre, permis de construire, correspondance diverse.

Le Portel

- Dossier « Église Saint-Pierre-Saint-Paul » : presse, délibérations du conseil municipal, église provisoire, pose de la première pierre 09-10-52, œuvres d'art, inauguration 13-03-55.

Roubaix

- 172 W 15.26581 Travaux de l'église Sainte-Bernadette.
- 186 W 10.26824 Travaux de l'église Saint-Rédempteur.

Saint-Laurent-Blangy

- Dossier sur l'église Saint-Laurent : programme, plans, dossier de permis de construire février 1981.

Saint-Pol-sur-Mer

- Dossier « Place Carnot » : dossier de permis de construire 1984, projet de l'architecte Rodier, permis de démolir 13-07-84, permis de construire 09-11-84, correspondance diverse, convention d'opération programmée de l'habitat de l'îlot Carnot-Dolet.

Sainte-Catherine

- Délibérations du conseil municipal, budget, adjudication 24-01-56, dommages de guerre, adhésion à la coopérative « La Renaissance des clochers ».

Sangatte

- Dossier « Église » : notice descriptive de l'avant-projet du 23 mai 1956, correspondance avec l'architecte Gondolo, dommages de guerre, budget, devis, presse.

Siracourt

- Délibérations du conseil municipal de 1938 à 1964.
- Projet d'aménagement et de reconstruction de la commune établi par René Hosxe, 1946.
- Dossier documentaire réalisé par René Hosxe, 20 décembre 1946.

Spycker

- Carton « Reconstruction église » : plans, devis, délibérations du conseil municipal, comptes, dossier d'adjudication.

Téteghem

- Dommages de guerre, délibérations du conseil municipal, avant-projet de Paul et Jean Gélis 25-04-55, permis de construire 13-08-59, correspondance diverse entre maire, curé, architecte, MRL, comptes, vitraux.

Vacqueriette

- Dossier sur l'église : plans 29-06-56 de l'architecte H. Philippe, devis descriptif 29-09-56, délibérations du conseil municipal, adjudication 07-08-57, réception définitive des travaux 04-06-60.

Villeneuve-d'Ascq

- Carton 1768
1768 NC 3204 Local culturel sans immeuble.
1768 NC 3205 Local culturel/sanctuaire place de Venise.
1768 NC 3203 Sanctuaire place de Venise.
1768 NC 3206 Dossier du permis de construire.
- Carton 1347
Pont-de-Bois, Charte.
Activités/services.
- Carton 1812 NC 3270 Cousinerie, local culturel.
- Carton 930 NC 1590 Équipements culturels.
- Carton 1571 8120 Équipement culturel.

Wizernes

- Services techniques : dossier de permis de construire mars 1961, plans par Francis Lemaire 1960-1961, descriptif, adjudications, dommages de guerre, correspondance, presse, délibérations du conseil municipal.

Archives privées

Archives d'architecture de l'IFA

Certains fonds d'architectes ne sont pas encore accessibles.

- 58 IFA : fonds Pierre Pinsard.
58 IFA 1-170 Boîtes d'archives (pièces écrites, plans, tirages papier).
58 IFA 200-203 Photographies et plaques de verre.
58 IFA 300-309 Calques roulés.
58 IFA 400-414 Documents graphiques conservés à plat.
PINPI/PP/01 Documents biographiques.
- IFA 73 : fonds Guillaume Gillet (accessible partiellement).
- 230 IFA : fonds Denis Honegger.
HONDE/A/02 Documents professionnels.

HONDE/A/01 Documents biographiques.
 B/50/10 Logements du bassin de la Sambre, Hautmont. 228 logements HLM.
 B/51/05 Cité-jardin du Bois-du-Quesnoy, Hautmont 1951-1963.
 B/52/04 Chapelle du Bois-du-Quesnoy, Hautmont 1952-1962.
 230 IFA 56/3 Périodiques concernant des projets de Denis Honegger.
 230 IFA 97/14 Liste des titres et travaux, l'une remise à jour le 26 janvier 1978.
 230 IFA 100/3 Revue de presse concernant les réalisations d'Hautmont, l'église du Christ-roi à Fribourg, l'Institut de physique de Genève. Avril 1948-décembre 1954.
 230 IFA 245 Chapelle du Bois-du-Quesnoy. Esquisses petit format.
 230 IFA 97/3 Chapelle du Bois-du-Quesnoy. Devis descriptif.
 230 IFA 152/1 Chapelle du Bois-du-Quesnoy. Epreuves noir et blanc de la maquette et du chantier.
 230 IFA 243 Chapelle du Bois-du-Quesnoy. Esquisses sur calque d'étude et avant-projet, 1953-1955.
 230 IFA 244 Chapelle du Bois-du-Quesnoy. Croquis, esquisses, premier avant-projet 1952.
 230 IFA 316/1 Chapelle du Bois-du-Quesnoy. Plans, détails.
 230 IFA 28/10 Chapelle du Bois-du-Quesnoy. Journal du chantier décembre 1958-Septembre 1960.

- 200 IFA : fonds André Lurçat.
 107 Église Saint-Pierre (117 pièces).
 533 AP 401 Documents personnels, bibliographie, conférences de Lurçat.
 533 AP 645 Reconstruction de Maubeuge. Réception définitive...
 533 AP 649 Église Saint-Pierre-Saint-Paul. Litige avec les entreprises.
 Correspondances, mémoires.

- 215 IFA : fonds Maurice Novarina.

- DAU : documentation sur les architectes rassemblée par la direction de l'Architecture et de l'Urbanisme.

DAU 27/4 Jean-François Battut et Robert Warnesson.	DAU 174/3 René Loiseau.
DAU 51/7 Yves de Calan.	DAU 176/2 André Lurçat.
DAU 60/5 Paul Chaudonneret.	DAU 176/3 André Lys.
DAU 65/1 Maurice Coasnes.	DAU 177/4 Hubert Maes.
DAU 75/6 Paul Degez.	DAU 178/10 Olivier Marc, Valenka Marc.
DAU 75/10 H. Delaporte.	DAU 192/4 J. Morel
DAU 76/3 Gilbert Delecourt.	DAU 199/2 Maurice Novarina.
DAU 90/1 Pierre-André Dufetel.	DAU 200/13 Paul Pamart.
DAU 100/6 André Evard.	DAU 209/12 Pierre Pinsard.
DAU 118/5 Jean Gélis.	DAU 217/1 Bernard Reichen, Philippe Robert.
DAU 1003/2 et 29/8 Joseph Belmont.	DAU 220/3 Michel Robert.
DAU 120/5 Guillaume Gillet.	DAU 227/1 Maurice Salembier.
DAU 148/5 Guy Jourdain.	DAU 231/12 Jean-Pierre Secq.
DAU 156/9 Yves Laloy.	DAU 237/5 Sylvain Stym-Popper.
DAU 167/5 Omer Lecroart.	DAU 238/2 Pierre Székely.
DAU 167/3 Jean Leconte.	DAU 238/5 Clément Tambuté.

DAU 245/7 Jean Vergnaud.
DAU 250/3 Charles Waldschmidt.

DAU 250/10 Jean Willerval.
DAU 250/6 Jean-Pierre Watel.

Conseil régional de l'Ordre des architectes Nord-Pas-de-Calais

Les dossiers comportent de manière générale un dossier complété par les architectes au moment de leur inscription comprenant date et lieu de naissance, cursus scolaire, expériences professionnelles (pendant et dans les années suivant la guerre, un questionnaire fait également état de leur moralité, de leur aryanité, de leur temps passé en captivité). Les dossiers sont complétés, au fil du temps, par le relevé des cotisations annuelles que chaque architecte doit régler à l'ordre, parfois par des articles de journaux locaux ou de revues spécialisées mentionnant les architectes concernés, par des dossiers concernant des litiges professionnels soumis à l'ordre, et par la date de démission de l'ordre, qui correspond le plus souvent au départ en retraite de l'architecte. Il peut parfois comprendre un discours nécrologique, quand l'architecte en question occupait un poste au sein des organisations ou syndicats professionnels.

Dossiers classés par ordre alphabétique des noms d'architectes inscrits ou ayant été inscrits à l'Ordre régional.

- Architectes en activité : Bail Dominique, Barré Christian, Carlier Pierre-Louis, Cauwet Richard, Dancoine Marc, Dufour André, Escudié Philippe, Louis Jean-François, Maes Hubert, Penet François, Requier Laurent, Roussel Bruno, Roussel Jean-Luc, Salembier Maurice, Stroobandt Eric, Willerval Frédéric.
- Architectes honoraires : Battut Jean-Frédéric, Beaurain Alexandre, Beun Lucien, Bureau Jean, Coasnes Maurice, Colladant Alexandre, Cordonnier Louis, David Gérard, Decaux Paul, Degez Albert et Paul, Delecourt Gilbert, Deletang Gérard, Delgado Robert, Dessauvages Paul, Doisy Gaston, Ducoulombier Carlos, Dumont Fernand, Dumoulin Gustave, Dupire Luc, Durand Jacques, Evard André, Evard René, Frey Henri, Grosbois Jean, Gruson Gustave, Guislain Paul, Housez Lucien, Jourdain Guy, Larroque Georges, Leconte Jean, Leclercq Gaston, Legrand Ernest, Lemaire Francis, Letho-Duclos Maurice, Mouilleseaux Marcel, Neuville André, Pamart Paul, Peretz Ludwik, Pesse Michel, Platiau Gilbert, Prod'homme Pierre, Renard Jacques, Secq Jean-Pierre, Théry Gonzague, Turcry Emmanuel, Teale André, Thibault Julien, Twitchett William, Warnesson Robert.
- Architectes décédés : Boudin Henri, Laloy Yves, Lancelle René, Lasnon Pierre, Lecroart Omer, Legrand Auguste, Lys André, Morel Jean, Milet Robert, Parenty Charles, Pessé Marcel, Philippe Joseph, Philippe Henri, Robert Michel, Roussel Jean, Sezille Marcel, Spender Marcel, Théry Antoine, Thibault E.M., Vilain Michel, Watel Jean, Waldschmidt Charles, Wiat Georges.

Archives du Centre historique minier de Lewarde

Plusieurs dossiers concernent les constructions des différentes compagnies, les modalités de la cession du patrimoine culturel aux diocèses, la reconversion industrielle du bassin minier.

- 64 W 58 Reconversion industrielle de la région Nord-Pas-de-Calais.
- 64 W 88 Restructuration de la zone minière.

- 88 W 105-112 Conseils d'administration des HBNPC 1975-1977.
- 4 A 23 Subventions : œuvres sociales, associations sportives, œuvres religieuses... 1945-1964.
- 18 W 1 Location des immeubles culturels : baux 1948.
- 18 W 2 Immeubles loués à l'association diocésaine d'Arras 1950-1965.
- 1 W 133 Groupe de Lens-Liévin. Bâtiments mis à la disposition ou loués par l'Église. Entrevue avec l'évêché d'Arras du 26 mars 1969.
- 66 W 63 HBNPC. Service construction. Cité de la Solitude (1957), Vieux-Condé.

Commission diocésaine d'art sacré d'Arras

Nombreuses photographies et dossiers sommaires sur les églises du diocèse.

Service immobilier de l'évêché d'Arras

Dossiers classés par lieu de culte. Ils comprennent les documents relatifs à la construction des églises nouvelles du diocèse d'Arras : échanges, achats ou ventes de terrains, programme du lieu, devis, correspondances diverses, permis de construire, plans, presse. Nous reproduisons le classement dans l'ordre tel qu'il figure au service immobilier.

- IM 2 Achicourt, église Saint-Christophe, route de Bucquoy.
- IM 39 Arras, église du Saint-Curé-d'Ars, cité Pierre Bolle.
- IM 97 Béthune, église du Sacré-Cœur.
- IM 155 Camiers. Terrain et chapelle aux « Garennes » [Saint-Félicien], Sainte-Cécile-Plage.
- IM 158 Carvin, lieu de culte, cité Saint-Paul.
- IM 177 Trépied, Cucq.
- IM 178 Stella-Plage, nouvelle église place royale, Cucq.
- IM 199 Étaples, église du Sacré-Cœur.
- IM 211 Fouquières-les-Lens, chapelle Sainte-Cécile.
- IM 240 Houdain, lieu de culte, avenue des Hêtres.
- IM 258 Lens, chapelle de secours et dépendances, rue du Bois. Chapelle Notre-Dame-de-Boulogne.
- IM 260 Lens, chapelle Sainte-Thérèse.
- IM 274 Liévin, chapelle « La Plaine » [Notre-Dame-de-Lourdes] à la fosse 16 de Lens.
- IM 287 Marck, chapelle [Notre-Dame-de-Lourdes], rue Jules Ferry.
- IM 342 Le Portel, Sainte-Thérèse, rue Carnot.
- IM 371 Saint-Léonard, église Saint-Paul.
- IM 396 Sallaumines, lieu de culte [Notre-Dame-des-Cités], rue du Touquet.
- IM 434 Wingles, chapelle [Saint-Laurent], route de Meurchin.
- IM 702 Liévin, Notre-Dame-de-Grâce.
- IM 728 Avion, Saint-Eloi, église et presbytère.
- IM CDF Carvin Sainte-Barbe.
- IM CDF Méricourt Sainte-Barbe.

Archives de l'archidiocèse de Cambrai

1 Carton « Églises dévastées ».

6 L : Églises nouvelles.

- Appel de Mgr Guerry pour la construction des nouvelles églises.
- Jeumont, chapelle Sainte-Marie.
- Jeumont, chapelles Saint-Jean et Sainte-Marie. Vente en 2000.
- Denain, Sainte-Marie.

Fonds de la Commission d'art sacré (CAS).

- Extraits de la *Quinzaine diocésaine* concernant les églises nouvelles.
- Comptes rendus de réunions de la CAS.

Dossiers de la CAS non cotés : classement par nom de paroisse.

- Aunloye. Plans de la cité, plan de l'église et des salles d'œuvre.
- Beuvrages, église. Plans d'Olivier Marc.
- Bouchain, église paroissiale. Reconstruction. Plans de Gaston Trannoy.
- Bouchain. Reconstruction église 1954-1955. Paul Guislain architecte. Correspondance et plans.
- Cambrai, église Saint-Martin. Plans, René Lancelle, Pierre Prod'homme architectes.
- Denain, église Sainte-Marie (commune d'Haulchin). Projet d'église 1957-1959.
- Douai, église Notre-Dame-de-Lourdes. Projet Belmont 1961. Correspondance Martimort.
- Hautmont, église Saint-Eloi. Projet Honegger.
- Lambres-lez-Douai, église paroissiale. Reconstruction. Projet Rondeau 1955, plans.
- Leval, église paroissiale. Reconstruction. Plans Fernand Dumont 1955.
- Maubeuge, église Saint-Pierre-Saint-Paul. CAS, photographies, malfaçons. Reconstruction.
- Maubeuge, église Saint-Pierre-Saint-Paul. Plans.

7 L : Dossiers de la Commission d'histoire religieuse et d'art sacré.

- 7 L 2.11 Anzin Bleuse-Borne.
- 7 L 2.19 Auby.
- 7 L 2.25 Aulnoye Cité SNCF.
- 7 L 2.85 Cambrai Saint-Jean, Saint-Martin.
- 7 L 2.88 Cambrai, Saint-Roch.
- 7 L 2.121 Denain, Sainte-Marie.
- 7 L 2.126 Douai, Notre-Dame.
- 7 L 2.134 Ecaillon.
- 7 L 2.181 Fourmies, Saint-Pierre.
- 7 L 2.224 Jeumont.
- 7 L 2.231 Lambres-lez-Douai.
- 7 L 2.244 Leval.
- 7 L 2.274 Maubeuge, Sacré-Cœur. Construction, correspondance chanoine Biévelet 1954.
- 7 L 2.288 Montplaisir-Grattières.
- 7 L 2.352 Roeulx.
- 7 L 2.367 Saint-Amand, Notre-Dame-des-Malades.
- 7 L 2.375 Raillencourt-Sainte-olle.
- 7 L 2.434 Vieux-Condé.

- 6 L : églises nouvelles.
- Églises neuves : cartons classés par paroisse.

Service immobilier.

- Anzin, Saint-Vincent. Devis et factures.
- Aulnoye-Aymeries, Sacré-Cœur, Saint-Eloi.
- Beuvrages. Plan cadastral.
- Cambrai, Saint-Jean, Saint-Martin, Saint-Paul.
- Cambrai, Saint-Roch.
- Cambrai Saint-Martin. Plans. Avant-projet.
- Condé, église de Vieux-Condé.
- Denain, Sainte-Marie.
- Douai, Notre-Dame-de-Lourdes. Plans, photographies.
- Douchy-les-Mines, Saint-Paul.
- Écaillon, chapelle Saint-Joseph. Plans.
- Églises neuves : tracts, documents.
- Fourmies. Plan de situation, plans de Jean Leconte, architecte 1971.
- Marly, chapelle Saint-François-d'Assise.
- Raillencourt-Saint-Olle. Plans.
- Raismes, Sainte-Thérèse. Plans.
- Sessevalle. Photographies de l'ancienne église. Plan de la cité.
- Sin-le-Noble. Plans 1961-1962.
- Valenciennes, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur.

Archives historiques du diocèse de Lille

Différents fonds ont été systématiquement dépouillés :

- CDAS : Fonds de la Commission diocésaine d'art sacré.
- CDL : Fonds des Chantiers du diocèse de Lille. Préparation du bulletin, revues, photographies des églises, gestion de l'emprunt... Comptes rendus des réunions des CDL du 6 février 1956 au 23 octobre 1967.
- CNCE : Fonds du Comité national de constructions d'églises. 10 cartons 1957-1970 (documents généraux, préparation colloque de 1965, enquête SARES, propagande, emprunts).
- CER : Fonds de la Commission des églises de Roubaix.
- Comptes rendus des réunions de comité des CDL (1956-1968). Assemblées générales (1959-1967).
- 6 L 710 Églises dévastées.
- 7 L 1 : Généralités art sacré, commissions de la CDAS, correspondance, inventaire des églises dévastées.
- 1 carton de notes manuscrites sur les dommages de guerre 39-45. Classement par commune.

Les dossiers de toutes les églises de notre corpus ont été dépouillés. Le classement par ordre alphabétique tel qu'il figure aux archives du diocèse est ici respecté. Les cotes concernant particulièrement les chantiers d'église sont les suivantes :

- 4 C : Création de paroisse.
- 4 F : Bénédiction.

- 6 L : Reconstruction.
- 7 L : CDAS.
- 32 N : Photographies de bâtiment.
- 2 Z : Sources imprimées.
- P : Paroisse.

Annappes Notre-Dame-de-la-Nativité

- 4 C 5 Inauguration, 22 décembre 1962. Ordonnance de création 1962.
- 6 L 5 Photographie église 1962, croix 1963, correspondance 1955.
- 2 Z 5 Articles de presse sur la paroisse 1978.
- 1 carton CDAS.

Armbouts-Cappel Saint-Martin

- 6 L 9 Dommages de guerre 40-45. Plans 1955.
- 32 N 9 Cartes postales et photographies de l'église.

Armbouts-Cappel Sainte-Geneviève

- 4 C 10 Ordonnance de création 1952.
- 6 L 10 Don de SS Pie XII pour la construction de l'église 1953. Dommages de guerre.
- 62 G 10 Chapelle Sainte-Geneviève, photographie.

Armentières Notre-Dame-de-la-Nativité

- 1 carton CDAS

Bergues Saint-Martin

- 6 L 37 Dommages de guerre 40-45. Plans de l'architecte Gélis. Historique de l'église.
- 7 L 37 Avant-projet d'église plus petite avec plans 1953. Début de reconstruction 1955. Question des vitraux 1957. Envoi par M. Ringot des photographies de statues 1943. Inauguration 1957.

Berthen Saint-Blaise

- 4 F 39 Bulletin paroissial avril 1967. Bénédiction de l'église reconstruite 1964.
- 7 L 39 Dossier de reconstruction de l'église avec plans 1956.
- 32 N 39 Cartes postales, photographies.
- 6 L 39 Bénédiction 1964. Dommages de guerre 40-45. Plans de l'architecte Thibault. Mobilier.
- P 39 Divers.

Bray-Dunes Sacré-Cœur

- 7 L 54 Correspondance au sujet de la reconstruction de l'église entre le curé Lemoine, l'architecte Théry, l'abbé Pruvost. Plans 1948-1949. Coupures de presse avec photographies de la reconstruction.
- 6 M 54 Discours du maire au Cardinal, 4 avril 1954.
- 32 N 54 Photographies de l'église reconstruite 1954, cartes postales.
- 6 L 54 Reconstruction. Dommages de guerre. Plans.

Cappelle-la-Grande Saint-Joseph

- 6 L 63 Dommages de guerre 39-45. Architecte Pessé.

- 7 L 63 Mobilier de l'église, vitraux.
- 32 N 63 Photographies.

Capelle-la-Grande Saint-François-d'Assise

- 4 C 64 Érection de la paroisse 1949.
- 6 L 64 Divers CDAS.
- 7 L 64 Chemin de croix 1952.
- 3 F 64 Fiche avec plan.
- 5 C 64 Limites de paroisse en 1959 avec plan.
- 4 F 64 Bénédiction église 1995.

Comines Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

- Carton CDAS Divers.

Coudekerque-Branche Saint-Michel

- 6 L 76 Plans de l'église 1946. Dommages de guerre 40-45. Architecte Neuville.

Coudekerque-Branche Saint-Pierre

- 6 L 79 Presse : bénédiction de l'église 1959-1960. Première pierre 1951.
- 4 C 79 Création et limites 1960.
- Dossier CDAS.

Dunkerque Saint-Jean-Baptiste

- 4 C 92 Érection de la paroisse 1958.
- 6 L 92 Dommages de guerre 39-45. Plans prévus 1950. Reconstruction 1955-1958. Première pierre (presse), inauguration (discours). Bénédiction 1962.

Faches-Thumesnil Saint-Esprit

- 4 C 108 Chapelle provisoire « Aux cinq Bonniers » 1968 (presse).
- 32 N 108 Photographies des vitraux.
- Carton CDAS.

Fort-Mardyck Notre-Dame-du-Fort

- 6 L 111 Reconstruction de l'église 1950. Dommages de guerre.

Fretin Saint-Martin

- 2 L 114 Dommages de guerre, état 1960.
- 6 L 114 Dommages de guerre 39-45.
- 7 L 114 Reconstruction 1950 : plans, correspondance. Bénédiction 1961 (presse).
- 13 N 114 Photographie lors de la bénédiction 1961.
- 32 N 114 Photographies de l'ancienne église.

Grande-Synthe Saint-Jacques

- 6 L 123 Dommages de guerre. Bénédiction 1965 ;
- 7 L 123 Statue Saint-Jacques 1956.
- 32 N 123 Cartes postales.
- P 123 Divers.

Grande-Synthe Saint-Joseph

- P 123.
- 1 carton CDAS.
- 4 cartons CDL Projets et construction 1960-1976.

Hazebrouck Notre-Dame-de-l'Immaculée-Conception

- 4 C 141 Nouvel emplacement 1945 avec plans. Première pierre 1956, bénédiction 1959.
- 7 L 141 Divers projets de reconstruction. Correspondance curé-maire-architecte.
- 32 N 141 Photographies, cartes postales.
- 6 L 141 Dommages de guerre 39-45. Consécration 1963.
- P 141 Divers, dommages de guerre, plans.

Hem Saint-André

- 4 D 144 bis Arrivée abbé Maillart 1983.
- 32 N 144 bis Photographies.
- Carton CDAS.

Hem Saint-Paul

- 4 C 146 Inauguration église 1954.
- 6 L 146 Aménagement 1979.
- 7 L 146 Correspondance à propos de l'église 1952. Archives de presse 1953 et 1960 (fresques de Marie-Anne Poniatowska).
- P 146.

Hem Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus-et-de-la-Sainte-Face

- 4 C 147 Offre de la chapelle de Philippe Leclercq 1958 avec croquis. Résumé historique, presse. Inauguration 1958.
- 6 L 147 Dossier de presse sur la construction.
- 7 L 147 Presse. Interview télévisée 1960 de Philippe Leclercq.
- 32 N 147 Cartes postales.
- P 147 Presse, correspondance entre commanditaires, artistes, ecclésiastiques, photographies.
- Dossier Abbé Leurent.

Lambersart Saint-Sépulcre

- 6 L 164 Dommages de guerre 39-45. Projets de destruction de l'église 1992, sauvegarde du clocher 1993. Destruction 1993. Construction nouvelle. Inauguration 1994.

Lambersart Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus

- 6 L 165 Plans de l'église 1938-1939. Effondrement de l'église 1998. Eglise de l'an 2000.

Lambersart Notre-Dame-de-Fatima

- 4 C 166 Chapelle de secours 1955, plans. Première pierre 1958. Erection de la paroisse.
- 6 L 166 Articles de presse sur l'église. Plans. Bénédiction.
- 32 N 166 Cartes postales.
- Carton CDL.

Leffrinckoucke Jésus-Ouvrier

- 6 L 171 Plans divers 1963-1967.
- 32 N 171 Photographies de l'église, du chantier.
- 2 Z 171 Bulletin municipal.
- P 171.

Leffrinckoucke Sainte-Catherine

- 6 L 172 Dommages de guerre.
- 32 N 172 Photographies.

Lille Notre-Dame-de-la-Treille

- 5 R 1940-1953. Travaux.
- 5 R 1954 I.
- 5 R 1954 II.
- 5 R 1954 III.
- 5 R 1954 IV.

Lille Saint-Curé-d'Ars

- 4 C 189 Appel à souscription pour la construction de l'église 1959. Première pierre 17 juin 1960 (presse). Inauguration novembre 1960. Désaffectation. Disparition du clocher 2001.
- 5 C 189 Etude des limites de la paroisse par le Centre d'études socio-religieuses 1959-1960.
- 32 N 189 Photographies de l'église.
- 3 cartons CDAS.

Lille Saint-Louis

- 4 F 192 Bulletin paroissial 1949.
- 62 G 192 Chapelle de secours Saint-François-d'Assise 1956. Art sacré pour cette chapelle avec plan 1955.
- 6 L 192 Reconstruction 1949-1959 (presse). Dommages de guerre 39-45. Plans de l'architecte Baselis 1949.
- 7 L 192 Plans 1956. Presse, vitraux 1959.

Lille Saint-Vincent-de-Paul

- 4 F 200 Nouvelle église 1982.
- 32 N 200 Cartes postales. Documents avant démolition 1981.
- 6 L 200 Nouvelle église dans la filature 1982 (presse). Dommages 39-45. Démolition 1984.
- 62 G 200 Projet d'une chapelle Sainte-Thérèse, cité Kellermann.
- Dossiers CDAS.

Lille Saint-Sacrement

- 1 D Flipo Pierre. Article sur les démarches effectuées en Amérique.
- 6 L 201 Dommages de guerre 39-45. Plans de l'architecte Gruson.
- 7 L 201 Plans 1950. Architecte Gruson. Photographies du 4 octobre 1953 et cartes postales. Correspondance avec la CDAS, presse. Inauguration mai 1953.
- 32 N 201 Photographies de l'église reconstruite.
- P 201 Albums de photographies sur la paroisse et l'église.

Lomme Saint-Christophe

- 6 L 207 Reconstruction de l'église après incendie.
- 32 N 207 Cartes postales de l'église.
- Carton CDL

Lomme Saint-Pierre

- Carton CDAS.

Loos Sainte-Trinité

- 6 L 213 Dossier des Chantiers du diocèse, mai 1964. Articles de presse sur l'église nouvelle 1967.
- 32 N 213 Carte postale. Photographies du chantier.
- 4 C 213 Érection de la paroisse 1963.
- P 213.
- 2 cartons CDL.

La Madeleine Saint-Vital

- 6 L 219 Nouveau centre culturel 1983-1984.
- 32 N 219 Photographies de l'ancienne église et de sa démolition.
- 6 M 219 Lettre au maire sur le projet ecclésial.

Lys-les-Lannoy Sainte-Thérèse.

- 62 G 216 Visites canoniques 1949-1953-1955.
- P 216 Travaux 1974.

Marcq-en-Baroeul Sacré-Cœur

- 5 C 223 Rapport du Centre d'études socio-religieuses 1960 avec plans, sur l'équipement culturel de Lille Notre-Dame-de-Pellevoisin et Marcq-en-Baroeul Sacré-Cœur.
- 6 L 223 Programme et plan du centre culturel.

Marcq-en-Baroeul Notre-Dame-des-Victoires

- 6 L 224 Destruction de l'église 1974. Nouvelle église 1977.
- 32 N 224 Cartes postales.

Marcq-en-Baroeul Saint-Paul

- 4 C 226 Proposition de M. Libert pour une nouvelle paroisse 1944. Ordonnance d'érection 1952-1953. Bénédiction 1964.
- 4 F 226 Feuilles paroissiaux. Chemin de croix 1996.
- 6 L 226 Correspondance au sujet de la construction 1952. Presse.
- 32 N 226 Photographies de l'église, des vitraux.
- 1 carton CDAS.

Marcq-en-Baroeul Saint-Jean

- 4 C 227 Actes de bénédiction septembre 1964 ; 1971. Dossier du Centre d'études socio-religieuses sur l'équipement religieux du quartier du Quesne avec plans.
- 6 L 227 Presse, plans 1964.
- 4 F 227 Presse. Rapport après un an d'expérience.
- 32 N 227 Photographies.
- 1 carton CDAS.

Mardyck Saint-Nicolas

- 6 L 228 Dommages de guerre. Nouvelle église 1961. Plans.
- 32 N 228 Photographies.

Mons-en-Baroeul Saint-Jean-Bosco

- 4 C 244 Ordonnance d'érection de la paroisse 1954.
- 7 L 244 Presse : église 1961. Chantiers du diocèse.
- 6 L 244 Première pierre 1963.
- 32 N 244 Photographies après incendie de 1979 et reconstruction.
- 1 carton CDAS.

Mouvoux Sacré-Cœur

- 7 L 250 Plans Novarina.
- P 250 Construction nouvelle église. Programme.

Œuf-en-Ternois

- Dossier « reconstruction Eglise » : Dommages de guerre, appel d'offres 31-01-59, réception provisoire 22-10-61, bénédiction 08-10-61, coopérative « La Renaissance des clochers », devis descriptif.

Petite-Synthe Saint-Nicolas

- 6 L 269 Dommages de guerre. Bénédiction de l'église. Mobilier 1962.
- 32 N 269 Photographies.

Ronchin Christ-Ressuscité

- 4 C 285 Création de la paroisse 1957. Générosité du pape pour l'église 1959. Première pierre.
- 4 F 285 Développement de la paroisse (presse 1956).
- 6 L 285 Presse.
- 7 L 285 Plans de l'architecte Lys. Art sacré.
- 13 N 285 Photographies lors de la pose de la première pierre.
- 32 N 285 Photographies, cartes postales, plans.
- 2 cartons CDAS.

Rosendaël Saint-Zéphirin

- 6 L 288 Eglise provisoire 1945. Dommages de guerre.
- 7 L 288 Plans de l'architecte Morel : 1950-1956. Correspondance.
- 32 N 288 Photographies de l'église nouvelle.

Rosendaël Sainte-Bernadette

- 6 L 290 Première pierre de l'église 1939. Dommages de guerre. Eglise provisoire.
- 7 L 290 Plans de l'architecte Morel 1938.
- 32 N 290 Cartes postales.
- P 290.
- 1 carton CDAS.

Roubaix Sainte-Bernadette

- 32 N 297 Photographies.

- 6 L 297 Dommages de guerre 39-45. Destruction et reconstruction 1989-1991. Inauguration 1993. Orgue 2001. Magasin Camaïeu à la place de l'ancienne église.

Roubaix Sainte-Famille

- 7 L 299 Plans du terrain et de l'église à construire au quartier du Hutin. Inauguration salle paroissiale 1950
- 2 Z 299 Brochure de l'abbé Potdevin, *Connaissez-vous le Hutin ?*, 1954, 26 p.

Roubaix Saint-Rédempteur

- 6 L 304 Destruction et reconstruction de l'église 1990. Chapelle de secours.
- 32 N 304 Photographies.
- 1 dossier CDAS.

Roubaix Saint-Sépulcre

- 6 L 305 Eglise nouvelle 1973.
- 1 Z 305 Monographie paroissiale par le vicaire Debreyne.
- 32 N 305 Cartes postales.
- P 291 (paroisse Saint-Martin).

Saint-André Saint-Paul

- 4 C 313 Note relative à l'équipement cultuel de Saint-André. Création de la paroisse 1966.
- 4 F 313 Inauguration de la chapelle 1965.
- 6 L 313 Première pierre et bénédiction 1965.
- 32 N 313 Photographies.
- 1 carton CDAS.

Saint-Pol-sur-Mer Notre-Dame-de-Lourdes

- 6 L 320 Souscription 1912. Bénédiction de la cloche 1947. Aménagement 1970.
- 7 L 320 Nouvelle église.

Saint-Pol-sur-Mer Saint-Jean-l'Évangéliste

- 4 C 322 Documents sur la future paroisse de la Cité des pétroles. Ordonnance d'érection 1954.
- 7 L 322 Correspondance avec l'architecte Jean Morel, la Société générale des huiles de pétrole. Plans 1954-1958.
- 13 N 322 Photographies de la pose de la première pierre, 19 décembre 1954 ; de l'inauguration, 10 mai 1956.
- 1 carton CDAS Remboursements.

Spycker Saint-Léonard

- 6 L 333 Dommages de guerre. Plans.
- 7 L 333 Église et vitraux 1953-1954. Plans de reconstruction de l'architecte Beun 1951-1952.
- 32 N 333 Photographies de l'église et de la maquette.

Steenvoorde Sainte-Rita-Saint-Joseph

- 62 G 337 : correspondance, projets, plans.

Téteghem Saint-Pierre

- 6 L 344 Dommages de guerre.
- 7 L 344 Bénédiction de l'église provisoire 1941 (presse). Projet de future église avec croquis et plans 1955. Première pierre 1960.
- 32 N 344 Photographies.

Tourcoing Notre-Dame-de-Lourdes

- 6 L 352 Projet de la nouvelle église 1987-1990.

Tourcoing Notre-Dame-de-la-Paix

- 4 C 354 Érection de la paroisse 1953-1953.
- 5 C 354 Études des limites de la paroisse par le Centre d'études socio-religieuses 1962.
- 4 F 354 Bénédiction 1964.
- 6 L 354 Première pierre 1963 ; bénédiction 1964.
- 7 L 354 Correspondance au sujet des plans de Novarina 1953.
- 32 N 354 Photographies de l'inauguration.
- 1 carton CDAS.

Tourcoing Saint-Jean-l'Évangéliste

- 4 C 359 Érection de la paroisse 1949.
- 5 C 359 Projet de construction.
- 4 F 359 Bénédiction 1954.
- 6 L 359 Problème de financement, tracts, inauguration.
- 7 L 359 Plans de l'architecte Watel, devis, correspondance.

Tourcoing Saint-Thomas

- 4 C 364 Ordonnance de création 1967.
- 4 F 364 Vie dans la ZUP (presse 1984).
- 32 N 364 Photographies.
- 2 carton CDAS.

Uxem Saint-Amand

- 6 L 367 Projets d'église 1955-1987. Dossier de reconstruction 1986-1987.
- 32 N 367 Photographies de la reconstruction.

Thumeries Sainte-Rita

- 62 G 396 Plans, historique.

Villeneuve-d'Ascq

- 4 C 410 Inauguration de la Croisée des chemins, lieu de prière œcuménique 1983. Futurs lieux de culte.
- 4 F 410 Réflexions pastorales sur la ville nouvelle : livre blanc. Presse.
- 6 L 410 Église de la Cousinerie 1986. Plans et projets divers.
- 32 N 410 Presse.
- 1 carton CDAS Centre ville
- 1 carton CDAS Pont-de-Bois

Wattrelos Saint-Pierre

- 4 C 390 Étude sur la ZUP par le Centre diocésain d'études socio-religieuses 1961. Ordonnance de création de la paroisse 1964.
- P 390 Divers.
- 1 carton CDAS.

Wattrelos Saint-Vincent-de-Paul

- 6 L 392 Reconstruction de l'église.
- P 392 Programme de la nouvelle église.

Zuydcoote Saint-Nicolas

- 6 L 405 Église provisoire 1946.
- 7 L 405 Correspondance au sujet de la reconstruction de l'église.
- 32 N 405 Photographies de l'église, cartes postales de l'église provisoire.
- 2 Z 405 Notes historiques, presse.

Service immobilier de l'évêché de Lille

- Dossier La Passerelle (Euralille) : cahier des charges, permis de construire.

Papiers privés

- Armbouts-Cappel : documents de M. Bonduelle : photographies, presse.
- Arras, Saint-Paul : plans et documents prêtés par M. Crombet, chef des travaux de l'église.
- Calais, Saint-Nicolas et Saint-Pierre-Saint-Paul : documents prêtés par Georges Wiart : discours de l'architecte lors des cérémonies d'inauguration.
- Steenvoorde : documents prêtés par Daniel Francke.
- Teteghem : documents prêtés par Joël Guerville.
- Thumeries : documents prêtés par Jean-Claude Collerie.
- Wavrechain-sous-Denain : documents prêtés par M. Derville.

2) Sources imprimées

Reuves d'architecture et d'urbanisme

L'Architecture d'aujourd'hui, de 1945 à 2000.

L'Architecture française, de 1940 à 1968.

Techniques et architecture, de 1954 à 1960 et de 1995 à 1998.

Amiante-Ciment, de 1964 à 1973 et de 1976 à 1981.

Reuves d'art sacré

L'Art sacré, de 1945 à 1969.

Art chrétien, de 1955 à 1966. Puis *Structures. Art chrétien*, 1966.

Chroniques d'art sacré, à partir de 1983.

Espace : église, arts, architecture, de 1977 à 1982 (devenue *Chroniques d'art sacré*)

Reuves des diocèses

Informations religieuses, bulletin du diocèse d'Arras, de 1945 à 2000.
La quinzaine diocésaine, bulletin du diocèse de Cambrai, de 1945 à 2000.
La semaine de l'évêché, puis *Église de Lille*, bulletin du diocèse de Lille, de 1945 à 2000.
Les Chantiers du diocèse de Lille, revue de l'œuvre des Chantiers du diocèse de Lille, de 1956 à 1987.

Ouvrages, articles, travaux ayant servi à l'élaboration de la thèse

Généralités

BARBOTIN, Jacques. *L'habitation flamande*. Paris : Ch. Massin et Cie éditeur ; Bruxelles : A.L. de Meuleneere, 1927. 9 p. + 40 pl.

BAUDOT, Anatole de. *L'architecture, le passé, le présent*. Paris : H. Laurens, 1916. 223 p.

LAPRADE, Albert. *Lyautey urbaniste, souvenirs d'un témoin*. Paris : Horizons de France, 1934. 23 p.

LE CORBUSIER. *La Charte d'Athènes*. Paris : Plon, 1943. 243 p.

LE CORBUSIER. *Vers une architecture*. Paris : G. Crès & Cie, [s.d.] [1923]. 230 p.

LOTHE, Ernest. *Les églises de la Flandre française, territoire de l'ancienne châtelainie de Lille*. Lille : Imp. S.I.L.I.C., 1940-1942. 2 vol.

SCHMIT, Jean-Philippe. *Les églises gothiques*. Paris : Chez J. Angé et Cie éd., 1837. 214 p.

VIOLLET-LE-DUC, Eugène. *Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale*. Paris : Berger-Levrault, 1978. 284 p. 1^{ère} éd. :1878.

Histoire de l'Église

BOUYER, Louis. *Dom Lambert Beauduin, un homme d'Église*. Paris : Casterman, 1964. 185 p.

CONGAR, Yves, et al. *La liturgie après Vatican II, bilans, études, prospective*. Paris : Cerf, 1967.

GODIN, Henri, DANIEL, Yvan. *La France, pays de mission ?* Lyon : Éditions de l'Abeille ; Paris : Cerf, 1943. 162 p.

KERLEVEO, Jean. *L'Église catholique en régime français de séparation*. T. 1, *L'occupation des églises par le desservant et les fidèles*. Aire-sur-la-Lys : Éd. Jean Mordacq, 1951. 296 p.

MARTIMORT, Aimé-Georges, *et al.* *L'Église en prière*. Paris ; Tournai ; Rome : Desclée, 1961.

Reconstruction

AGACHE, Donat Alfred, AUBURTIN, Marcel, REDONT. *Comment reconstruire nos cités détruites. Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages*. 2^e éd. Paris : Armand Colin, 1916. 257 p.

AGACHE, Donat Alfred. *Nos agglomérations rurales. Comment les aménager : étude monographique, analytique, comparée d'un concours de plans de bourgs et villages*. Paris : Librairie de la Construction moderne, 1918. 236 p.

AROUD, Guy. « La reconstitution du cadre de vie des populations sinistrées ». *Urbanisme*, 1956, n° 45-48, p. 167.

AUBURTIN, Marcel, BLANCHARD, Henri. *Cité de demain dans les régions dévastées*. Paris : Armand Colin, 1917. 317 p.

CHOCHOY, Bernard. « L'urbanisme et les valeurs humaines ». *Urbanisme*, 1956, n° 45-48, p. 155.

CLAUDIUS-PETIT, Eugène. « Renaissance ». *Architecture d'aujourd'hui*, mai-juin 1945, n° 1.

CLAUDIUS-PETIT, Eugène. « Introduction ». *Architecture d'aujourd'hui*, « Reconstruction France 1950 », octobre-novembre 1950, n° 32.

Églises de France reconstruites : catalogue de l'exposition organisée par l'Union nationale des Coopératives de reconstruction d'églises et d'édifices religieux sinistrés, 6^e Salon d'art sacré, Paris, Musée d'art moderne, 11 septembre-28 octobre 1956. Paris : Imprimerie de P. Dupont, 1956. 144 p.

LE DONNE, André. « Églises de France reconstruites ». *Art Chrétien*, septembre 1956, n° 4, p. 16.

« Les progrès dans la reconstruction des églises. Deux jours de voyage dans les régions libérées ». *Bulletin de l'Œuvre de secours aux églises dévastées*, janvier-avril 1924, supplément au n° 22, p. 21.

REGAMEY, Pie-Raymond. « Reconstruire les églises, I - L'esprit et les principes. L'église dans la cité ». *L'Art sacré*, 3^{ème} trimestre 1945, Cahier n° 1.

REGAMEY, Pie-Raymond. « Reconstruire les églises, II – Le plan de l'église et du centre paroissial », *L'Art sacré*, 1^{er} trimestre 1946, Cahier n° 4.

REGAMEY, Pie-Raymond. « Reconstruire les églises, III – Formes de l'architecture religieuse moderne », *L'Art sacré*, décembre 1946, Cahier n° 10.

VAILLAT, Léandre. *La maison des pays de France. Les provinces dévastées : Flandre, Artois, Picardie, Ile-de-France, Champagne, Lorraine, Alsace*. Paris : Dan. Niestlé éditeur, 1922. 46 p. 80 pl.

Églises nouvelles

BABOULENE, Jean, BRION Michel, DELALANDE Jean-Marie-Vianney. *Faut-il encore construire des églises ?* Paris : Fleurus, 1970. 111 p.

CAPELLADES, Jean. *Guide des églises nouvelles en France*. Paris : Cerf, 1969. 244 p.

CAPELLADES, Jean. « Où prierons-nous demain ? ». *Cahiers de l'Art sacré*, 1969, n° 3.

GRIMAL, Marcel. « Construire des églises ». *Études normandes*, 1^{er} trimestre 1961, p. 2.

JOLY, Pierre. « Remarques sur l'architecture d'église ». *Formes sacrées*, mars 1966, p. 5-12.

PICHARD, Joseph. « L'architecture religieuse de notre temps. Grands programmes et petites églises ». *La construction moderne*, décembre 1958, p. 411-417.

PICHARD, Joseph. *Les églises nouvelles à travers le monde*. Paris : Éd. des deux mondes, 1960. 184 p.

PINGUSSON, Georges-Henri. « L'église de « Jésus-Ouvrier » pour une paroisse d'Arcueil ». *L'Art sacré*, novembre 1938, p. 315-318.

Architecture religieuse et urbanisme

« Aménagement du territoire : implantation des lieux de culte ». *Échanges et logements*, 15 novembre-15 décembre 1964, p. 21.

CAPELLADES, Jean, et al. *Pour une politique nouvelle de l'équipement religieux : Comité national des constructions d'églises*. Paris : Centurion, 1971. 102 p.

COMBLIN, Joseph. *Théologie de la ville*. Paris : Éditions universitaires, 1968. 495 p.

DANIEL, Yvan. *L'équipement paroissial d'un diocèse urbain, Paris 1802-1956*. Paris : Éd. ouvrières, 1956. 193 p.

LE DONNE, André. « L'église dans la cité contemporaine ». *Art chrétien*, 1961, n° 23, p. 25.

La ville et le sacré : actes du colloque tenu à Paris les 13-14 décembre 1969. Paris : Axes, 1970, 137 p.

VERSCHEURE, Jacques. « Urbanisation et pastorale. Ce que la sociologie peut apporter à la pastorale en milieu urbain ». *L'Art sacré*, janvier 1964, p. 9.

WINNINGER, Paul. *Construire des églises. Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les villes*. Paris : Cerf, 1957. 255 p.

Architecture religieuse et liturgie

BOUYER, Louis. *Architecture et liturgie*. Paris : Cerf, 1967. 108 p.

DEBUYST, Frédéric. *Architecture moderne et célébration chrétienne*. Saint-André-les-Bruges : Éd. Biblica, 1966. 63 p.

LANOTTE, André. « Où en sont nos amis français ? Quelques réflexions sur la rencontre liturgie-architecture à l'occasion de la session des Commissions d'art sacré de France à l'Arbresle, en septembre 1966, et de l'exposition d'art sacré de Paris ». *Art d'Eglise*, 35^e année, n° 139, p. 59.

L'église, maison du peuple de Dieu. Réforme liturgique et architecture : éléments liturgiques d'un programme architectural d'église. Paris : CNPL, 1968. 24 p.

NOVIANT, Louis. « Programme et fonctions de l'église ». *L'Architecture française*, 1962, n° 239-240, p. 13-17.

ROGUET, Aimon-Marie. *Construire et aménager les églises*. Paris : Cerf, 1965. 125 p.

ROULIN, Eugène. *Nos églises : Liturgie, architecture moderne et contemporaine, mobilier, peinture et sculpture*. Paris : Éd. P. Lethielleux, 1938. 898 p.

WILLERVAL, Jean. « Incidences de la réforme liturgique sur l'aménagement des églises ». *L'Architecture d'aujourd'hui*, avril-mai 1966, n° 125, p.

Art sacré

DENIS, Maurice. *Histoire de l'art religieux*. Paris : Flammarion, 1939. 314 p.

L'implantation des lieux de culte dans l'aménagement du territoire: actes du colloque interconfessionnel, Paris, Unesco, février 1965. Paris, Cerf, 1966. 344 p.

MERCIER, Georges. *L'architecture religieuse contemporaine en France. Vers une synthèse des arts*. Tours : Mame, 1968. 235 p.

MERCIER, Georges. « Du vitrail abstrait au mur de lumière ». *L'œil*, juillet-août 1958, n° 43-44, p. 23-29.

OCHSE, Madeleine. « L'art sacré contemporain ». *In Histoire générale des églises de France, Belgique, Luxembourg, Suisse*. Paris : R. Laffont, 1966. T. I, p. 435.

OCHSE, Madeleine. *Un art sacré pour notre temps*. Paris : Fayard, 1959. 138 p.

PICHARD, Joseph. *L'art sacré moderne*. Paris : Arthaud, 1953. 149 p.

PICHARD, Joseph. *L'aventure moderne de l'art sacré*. Paris : Éd. Spes, 1966. 155 p.

REGAMEY, Pie-Raymond. *Art sacré au XX^e siècle ?* Paris : Cerf, 1952. 483 p.

REGAMEY, Pie-Raymond, *La querelle de l'art sacré*. Paris : Cerf, 1953. 48 p.

SJÖBERG, Yves. *Mort et résurrection de l'art sacré*. Paris : Grasset, 1957. 390 p.

3) Sources orales

- Entretien avec l'abbé Bosiacki, responsable de plusieurs constructions nouvelles du diocèse de Cambrai, 2 avril 2003.
- Entretien et correspondance avec Rose Gillet, veuve de l'architecte Guillaume Gillet, à propos de l'église de Vieux-Condé.
- Entretien téléphonique avec l'architecte Jean Gélis, architecte de l'église de Bergues, novembre 2003.
- Entretien avec Frédéric Debuyst, automne 2003.
- Entretien avec l'architecte Ludwik Peretz, novembre 2003.
- Entretien avec l'architecte Maurice Salembier, 2003.
- Entretien avec l'architecte Robert Warnesson, 26 novembre 1999.
- Entretien avec M. Crombet, chef des travaux de l'église Saint-Paul, Arras, 1998.
- Entretien avec Georges Wiart, architecte des églises Saint-Pierre-Saint-Paul et Saint-Nicolas de Calais, 18 mars 1998.
- Entretien avec William Twitchett, architecte de l'église Saint-Christophe d'Achicourt et Sainte-Barbe de Lens, 1998.
- Entretien avec Thérèse Leclercq, fille de Philippe et Marthe Leclercq, commanditaires de la chapelle Sainte-Thérèse d'Hem, automne 2003.
- Entretien téléphonique avec Michel Guedes, auteur de l'église Sainte-Barbe de Méricourt, septembre 2005.
- Entretien téléphonique avec Roger Wallyn, auteur de l'aménagement de la chapelle de Cappelle-la-Grande, septembre 2005.

4) Bibliographie

Articles, ouvrages et travaux

Généralités

CHATEAUBRIAND, René. *Le génie du christianisme*. Paris : Bureaux de la publication, 1866.

CHATEAUBRIAND, René. *Les martyrs*. Paris : Dufour et Mulat, 1852.

ELIADE, Mircea. *Le sacré et le profane*. nouv. éd. Paris : Gallimard, 2004. 185 p.

FRANCASTEL, Pierre. « Art et sociologie ». *L'Année sociologique*, 1940-48, 3^e série, T. II, p. 491.

KANDINSKY, Wassily. *Écrits complets*. T. 3, *La synthèse des arts*. Paris : Denoël Gonthier, 1975. 398 p.

LEON, Paul. *L'art français. Esquisses et portraits*. Paris : Fasquelle, 1933, 191 p.

Manessier, œuvre tissé : tapisseries, vêtements liturgiques : Abbatale-Musée de Payerne (Suisse), 27 mars – 27 juin 1993, Église du château de Felletin, 10 juillet – 19 septembre 1993, Arras, Musée des Beaux-Arts, 25 septembre – 29 novembre 1993, Besançon, Palais de justice, printemps 1994, Musées d'Angers, abbaye du Ronceray, fin mai – fin octobre 1994. [S.l.] : Comité d'organisation pour l'exposition « Manessier, œuvre tissé », 1993. 141 p.

Histoire religieuse

ANTOINE, Jacques. « Les Français et les églises ». In *La ville et le sacré : actes du colloque tenu à Paris, 13-14 décembre 1969*. Paris : Axes, *recherches pour un dialogue entre christianisme et religions*, avril-mai 1970, Tomes XIII-XIV, p. 22-35.

AUBERT, R. *Nouvelle histoire de l'Église*. T. 5, *L'Église dans le monde moderne : de 1848 à nos jours*. Paris : Seuil, 1990. 919 p.

BONNETERRE, Didier. *Le Mouvement liturgique de Dom Guéranger à Annibal Bugnini ou le cheval de Troie dans la cité de Dieu*. Broût-Vernet : Fideliter, 1980. 190 p.

CHOLVY, Gérard. « Aux origines de la JOC française : le temps de la conquête (1927-1943) ». *Revue d'histoire ecclésiastique*, 2000, volume XCV/1, p. 107-135.

CHOLVY, Gérard, HILAIRE, Yves-Marie. *Histoire religieuse de la France contemporaine*. T. II, 1880/1930. Toulouse : Privat, 1986, 457 p. ; T. III, 1931/1988. Toulouse : Privat, 1988. 569 p.

GERBOD, Paul. *L'Europe culturelle et religieuse de 1815 à nos jours*. Rééd. mise à jour. Paris : PUF, Nouvelle Clio, 1989. 384 p. 1^{ère} éd. : 1977.

GROOTAERS, Jan. *De Vatican II à Jean-Paul II : le grand tournant de l'Église catholique*. Paris : Centurion, 1981. 255 p.

GUILLOUET, Jacques. « L'église, bâtiment paroissial et communal ». In *actes du XXII^e congrès de la Fédération des sociétés savantes du Nord de la France lors de ses assises annuelles du 25 octobre 1981*, [s.l.] : Société d'histoire de l'Ostrevant, 1981, p. 23-27.

HASQUIN, Hervé. *Églises et sociétés d'aujourd'hui*. Bruxelles : Éd. de l'Université de Bruxelles, 1986. 135 p.

HERVIEU-LEGER, Danièle. *Catholicisme, la fin d'un monde*. Paris, Bayard, 2003. 334 p.

HERVIEU-LEGER, Danièle. *La religion en miettes ou la question des sectes*. Paris : Calmann-Lévy, 2001. 222 p.

HERVIEU-LEGER, Danièle. *La religion pour mémoire*. Paris : Cerf, 1993. 273 p.

ISAMBERT, François-André, TERRENOIRE, Jean-Paul. *Atlas de la pratique religieuse des catholiques en France*. Paris : CNRS, 1980. 187 p.

LAMINE, Anne-Sophie. « Quand les villes font appel aux religions. Laïcité et nouvelles prises en compte de la pluralité religieuse ». *Les Annales de la recherche urbaine*, « Urbanité et liens religieux », octobre 2004, n° 96, p. 149-156.

LANGLOIS, Claude. « Les croisades au XIX^e siècle ». *Urbanisme*, « Villes et religions », novembre-décembre 1996, n° 291, p. 56-59.

LANGLOIS, Claude. « Le catholicisme à la rencontre de la ville. Entre après-guerre et concile ». *Les Annales de la recherche urbaine*, « Urbanité et liens religieux », octobre 2004, n° 96, p. 17-24.

LEBRUN, François (dir.). *Histoire des catholiques en France*. Paris : Privat, 1980. 588 p.

LE GOFF, Jacques, REMOND, René. *Histoire de la France religieuse au XX^e siècle*. T 4, *Société sécularisée et renouveau religieux (XX^e siècle)*. Paris : Seuil, 1992. 476 p.

LENIAUD, Jean-Michel. *L'administration des cultes pendant la période concordataire*. Paris : Nouvelles éditions latines, 1988. 428 p.

PAQUOT, Thierry. « Théologie chrétienne et urbanisation ». *Les Annales de la recherche urbaine*, « Urbanité et liens religieux », octobre 2004, n° 96, p. 7-16.

PARALIEU, Roger. *Guide pratique du code de droit canonique*. Paris : Éd. Tardy, 1985. 460 p.

PELLETIER, Denis. *La crise catholique. Religion, société, politique*. Paris : Payot, 2002. 321 p.

PELLETIER, Denis. *Les catholiques en France depuis 1815*. Paris : Éd. La Découverte, 1997. 125 p.

PREVOTAT, Jacques. *Être chrétien en France au XX^e siècle, de 1914 à nos jours*. Paris : Seuil, 1998. 281 p.

Secrétariat général de la conférence des évêques de France et Comité national d'art sacré. *Les églises communales. Textes juridiques et guide pratique. Des édifices affectés au culte catholique, construits avant 1905, propriétés des communes*. Paris : Cerf, 1995. 64 p.

VALADIER, Paul. *L'Église en procès, catholicisme et société moderne*. Paris : Flammarion, 1989. 241 p.

VIGOUROUX, Christian. « L'Église et l'État ». *Urbanisme*, « Villes et religions », novembre-décembre 1996, n° 291, p. 50-52.

WENGER, Antoine. *Les trois Romes : l'Église des années soixante*. Paris : Desclée de Brouver, 1991. 297 p.

WINLING, Raymond. *La théologie contemporaine : 1945-1980*. Paris : Le Centurion, 1983. 477 p.

Architecture, urbanisme, politiques urbaines

ABRAM, Joseph. *Du chaos à la croissance, 1940-1966*. In MONNIER, Gérard (dir.). *L'architecture moderne en France*. Paris : Picard, 1999. T. 2, 327 p.

ANDERSON, Antoine, VIEILLARD-BARON, Hervé. *La politique de la ville : histoire et organisation*. Paris : Éditions ASH, 2003. 236 p.

ANDRIEUX, Jean-Yves. *Patrimoine et histoire*. Paris : Belin, 1997. 283 p.

ANDRIEUX, Jean-Yves, SEITZ, Frédéric. *Pratiques architecturales et enjeux politiques : France 1945-1995*. Paris : Picard, 1998. 410 p.

Annuaire des architectes DPLG, sculpteurs, peintres, graveurs anciens élèves de l'ENSBA, Paris : Grande masse de l'ENSBA, 1966. [s.p.]

Architecture du XX^e siècle, le patrimoine protégé : actes de la table ronde organisée par l'École nationale du Patrimoine des 13 et 14 novembre 1997. Paris : École nationale du Patrimoine, 1998. 166 p.

Architecture en France : modernité, postmodernité. Paris : Centre de création industrielle ; Centre Georges Pompidou, 1981. 179 p.

AVERTY, Christophe. « Les chantiers de l'an 2000 ». *Muséart*, décembre 1998/janvier 1999, n° 88, p. 93.

BADY, Jean-Pierre. *Les monuments historiques en France*. Paris : PUF, 1985. 127 p. (Que sais-je ; 2205).

BARJOT, Dominique. « Les progrès du génie civil en Europe occidentale : l'impact de la reconstruction ». In BARJOT, Dominique, BAUDOUI, Rémi, VOLDMAN, Danièle (dir.), *Les reconstructions en Europe 1945-1949* : actes du colloque international organisé par le Mémorial de Caen et le Centre de recherche d'histoire quantitative (CNRS et Université de Caen), les 20-21 et 22 février 1997, avec la coopération de l'IHTP (CNRS) et le Centre Pierre-Léon d'histoire économique et sociale (CNRS, Université Lyon II). Bruxelles : Éd. Complexe, 1997, p. 265-292.

BARJOT, Dominique, BAUDOUI, Rémi, VOLDMAN, Danièle (dir.). *Les reconstructions en Europe 1945-1949* : actes du colloque international organisé par le Mémorial de Caen et le Centre de recherche d'histoire quantitative (CNRS et Université de Caen), les 20-21 et 22 février 1997, avec la coopération de l'IHTP (CNRS) et le Centre Pierre-Léon d'histoire économique et sociale (CNRS, Université Lyon II). Bruxelles : Éd. Complexe, 1997. 341 p.

- BAUDOUI, Rémi. « Imaginaire culturel et représentation des processus de reconstruction en Europe après 1945 ». In BARJOT, Dominique, BAUDOUI, Rémi, VOLDMAN, Danièle (dir.), *Les reconstructions en Europe 1945-1949* : actes du colloque international organisé par le Mémorial de Caen et le Centre de recherche d'histoire quantitative (CNRS et Université de Caen), les 20-21 et 22 février 1997, avec la coopération de l'IHTP (CNRS) et le Centre Pierre-Léon d'histoire économique et sociale (CNRS, Université Lyon II). Bruxelles : Éd. Complexe, 1997, p. 309-322.
- BENEVOLO, Leonardo. *Histoire de l'architecture moderne*. T. III, *Les conflits et l'après-guerre*. Paris : Dunod, 1984. 348 p.
- BERSTEIN, Serge, MILZA, Pierre. *Histoire du vingtième siècle*. T. 3, *Le second 20^e siècle : de 1953 à nos jours. La croissance et la crise*. Paris : Hatier, 1987. 545 p.
- BRESLER, Henri, GENYCK, Isabelle. *Le front de Seine : histoire prospective*. Paris, SEMEA 15, 2003. 127 p.
- BONNET, Philippe, DIEUDONNE, Patrick, LE COUEDIC, Daniel. *Bretagne, un siècle d'architectures*. Rennes : Terre de Brume ; AMAB, 2001. 254 p.
- CAILLEBAT, Louis (dir.). *Histoire de l'architecte*. Paris : Flammarion, 1998. 287 p.
- COHEN, Jean-Louis. *André Lurçat (1894-1970) : autocritique d'un moderne*. Bruxelles ; Liège : Mardaga, 1995. 309 p.
- COLLINS, Peter. *Splendeur du béton*. Paris : Hazan, 1995. 576 p.
- CULOT, Maurice. *Archives d'architecture du xx^e siècle*, Liège : Mardaga ; Institut français d'architecture, 1991. 510 p.
- DOUTRIAUX, Emmanuel, VERMANDEL, Franck. « Introduction ». *Reconstruction, architecture et urbanisme d'après-guerre dans les villes du Nord de la France*. Lille : École d'architecture de Lille et des régions Nord, [s.d.], p. 1.
- DOUTRIAUX, Emmanuel, VERMANDEL, Franck. « Valenciennes revisitée. Laprade/Vergnaud, une confrontation entre deux acteurs, deux écoles, deux projets ». *Villes reconstruites, du dessin au destin* : actes du 2^e colloque international des villes reconstruites, Lorient, 20-22 juillet 1993. Paris : L'Harmattan. Vol. I, p. 117-130.
- EMERY, Marc, GOULET, Patrice. *Guide de l'architecture en France depuis 1945*. Paris : Groupe Expansion, 1983. 398 p.
- GAUTHEY, Dominique. « Les archives de la reconstruction (1945-1979) ». *Études photographiques*, novembre 1997, n° 3, p. 1-12.
- GAUBERT, Sonia, COHU, Rosine. *Archives d'architectes, état des fonds : XIX^e-XX^e siècles*. Paris : Direction des archives de France, 1996. 320 p.
- GUILLERME, André. « Les matériaux de construction dans l'après-guerre ». *Musée des arts et métiers, La revue*, décembre 1996, n° 17, p. 4-9.

KOPP, Anatole. « Les architectes et la reconstruction ». *Cahiers de la recherche architecturale*, avril 1981, n° 8, p. 89-103.

KOPP, Anatole, BOUCHER, Frédérique, PAULY, Danièle. *L'architecture de la reconstruction en France : 1945-1953*. Paris : Le Moniteur, 1982. 188 p.

La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre : actes du colloque d'Arras, 8-10 novembre 2000. Arras : Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002. 477 p.

La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre : catalogue de l'exposition organisée aux Archives départementales du Pas-de-Calais, 9 novembre 2000 – 24 février 2001. Arras : Archives départementales du Pas-de-Calais, 2000. 223 p.

LABORDE, Pierre. *Les espaces urbains dans le monde*. Paris : Nathan, 1994. 239 p.

LAZAJ, Jehanne, RAMETTE, Jean-Marc. « Une thérapie par le patrimoine ». In *Roubaix-Tourcoing et les villes lainières d'Europe, découverte d'un patrimoine industriel*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2005. p. 39-43.

LENIAUD, Jean-Michel. *Les archipels du passé*. Paris : Fayard, 2002. 360 p.

Les concours des monuments historiques de 1893 à 1979. Paris : CNMHS, 1981. 128 p.

Les enjeux du patrimoine architectural du XX^e siècle : actes du colloque d'Éveux, couvent de la Tourette, 12-13 juin 1987. Paris : ministère de la Culture et de la Communication, 1988. 186 p.

LUCAN, Jacques. *Architecture en France (1940-2000)*. Paris : Le Moniteur, 2001. 375 p.

MERLIN, Pierre. *Les villes nouvelles en France*. Paris : PUF, 1991. 127 p. (Que sais-je ; 2609).

MONNIER, Gérard. « L'architecture du XX^e siècle disparaît sous nos yeux ». *Histoire de l'art*, décembre 1988, n° 4, p. 111- 113.

MONNIER, Gérard. « L'architecture monumentale contemporaine, une question d'histoire ? ». *Histoire de l'art*, octobre 1994, n° 27, p. 7-17.

MONNIER, Gérard. *L'architecture du XX^e siècle, un patrimoine*. Paris : CNDP ; Champigny-sur-Marne : CRDP, 2004. 238 p.

NORA, Pierre (dir.). *Les lieux de mémoire*. Paris : Gallimard, 1984-1992. 3 vol.

PINSON, Daniel. *Usage et architecture*. Paris : L'Harmattan, 1993. 190 p.

POUILLE, Emmanuel. « Dunkerque, genèse d'une reconstruction ». *Villes reconstruites, du dessin au destin* : actes du 2^e colloque international des villes reconstruites, Lorient, 20-22 juillet 1993. Paris : L'Harmattan, 1994. Vol II, p. 7-18.

RAGON, Michel. *L'urbanisme et la cité*. Paris : Hachette, 1964. 128 p.

Reconstruction et modernisation. La France après les ruines 1914...1918 : catalogue de l'exposition des Archives de France aux Archives nationales, janvier-mars 1991. Paris : Archives nationales, 1991. 310 p.

ROUSSEAU, Denis, VAUZEILLES, Georges. *L'Aménagement urbain*. Paris : PUF, 1992. 126 p. (Que sais-je ; 2664).

ROUSSO, Henry (dir.). *Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France* : actes des Entretiens du patrimoine, Paris, Cirque d'hiver, 26-28 novembre 2001. Paris : Fayard ; Monum, 2003. 396 p.

SADDY, Pierre. « Les bombardements et la reconstruction ». *Cahiers de la recherche architecturale*, avril 1981, n° 8, p. 79-87.

TOULIER, Bernard (dir.). *Mille monuments du XX^e siècle en France : le patrimoine protégé au titre des monuments historiques*. Paris : Éd. du patrimoine, 1997. 416 p.

VAISSE, Pierre. « Architectes et peintres ou de la difficulté de vivre ensemble ». *Monuments historiques*, « Les grands prix de Rome d'architecture », octobre-novembre 1982, n° 123, p. 66.

VAYSSIÈRE, Bruno. *Reconstruction-Déconstruction : le hard french ou l'architecture française des Trente Glorieuses*. Paris : Picard, 1988. 327 p.

VIGATO, Jean-Claude. *L'architecture régionaliste. France 1890-1950*. Paris : Éditions Norma, 1994. 390 p.

VOLDMAN, Danièle. « A la recherche de modèles, les missions du MRU à l'étranger ». *Les cahiers de l'IHTP*, juin 1987, n° 5, p. 103-118.

VOLDMAN, Danièle. « L'urbanisme de la reconstruction et la question du logement ». *Historiens et géographes*, 1998, n° 361, p. 216.

VOLDMAN, Danièle. *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*. Paris ; Montréal : L'Harmattan, 1997. 488 p.

Architecture religieuse et art sacré

BARRE, François. « La direction de l'architecture et la construction des églises ». *In Églises d'aujourd'hui patrimoine de demain* : actes de colloque, Paris, 21,22 et 23 novembre 1997. Paris : Spiritualité et art, 1998, p. 143-148.

- BARRES, Maurice. *La grande pitié des églises de France*. Paris : Emile-Paul frères éd., 1914. 419 p.
- BENEDETTI, Sandro. *Architettura sacra oggi*. Rome : Gangemi editore, 1995. 301 p.
- BENEDETTI, Sandro. *L'architettura delle chiese contemporanee : Il caso italiano*. Milan : Jaca Book, 2000. 263 p.
- BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985*. Québec : Presses de l'Université de Laval, 1987. 385 p.
- BERTHOUD, Émile. *Deux mille ans d'art chrétien*. Chambray-les-Tours : CLD, 1997. 473 p.
- BLANCHET-VAQUE, Christine. *De l'Église à l'État, la commande des vitraux religieux en France de 1945 à 2000*. Sous la direction de Claude Massu. Th. Doct. : Histoire de l'art : Aix-en-Provence, 2004.
- BLIN, Jean-Pierre. « Les églises de la reconstruction, entre éclectisme et modernité ». In *La Grande Reconstruction. Reconstruire le Pas-de-Calais après la Grande Guerre* : actes du colloque d'Arras, 8-10 novembre 2000. Arras : Archives départementales du Pas-de-Calais, 2002. p. 323-337.
- BOIRET, Yves. « Beauvais ou la cathédrale inachevée ». *Monuments historiques*, octobre 1987, n° 153, p. 50-53.
- BONNET, Philippe. « L'art sacré en Bretagne au temps des *Seiz Breur* ». In LE COUEDIC, Daniel, VEILLARD, Jean-Yves (dir.). *Ar seiz breur 1923-1947 : la création bretonne entre tradition et modernité* : catalogue d'exposition. Rennes : Terre de Brume ; Musée de Bretagne, 2000, p. 118-133.
- BOUTRY, Philippe. « Le clocher ». In NORA, Pierre (dir.). *Les lieux de mémoire*. Vol. III : *Les France*. Paris : Gallimard, 1992, p. 57-89.
- BOUTRY, Philippe, ENCREVE, André (Textes réunis par). *La religion et la ville*. Bordeaux : Éd. Bière, 2003. 270 p.
- CAUSSE, Françoise. *Les artistes, l'art et la religion en France. Les débats suscités par la revue de L'Art sacré entre 1945 et 1954*. Sous la direction de Marc Saboya. Th. doct. : Histoire de l'art, Bordeaux, décembre 1999.
- CHALINE, Nadine-Josette. « Une fièvre de construction ». In BOUCHON, Chantal, BRISAC, Catherine, CHALINE, Nadine-Josette, LENIAUD, Jean-Michel. *Ces églises du XIX^e siècle*. Amiens : Encrage, 1996. 270 p.
- CHALINE, Nadine-Josette (dir.). *Le vitrail en Picardie et dans le Nord de la France aux XIX^e et XX^e siècles*. Amiens : Encrage, 1993. 140 p.
- CHAMPIGNEULLE, Bernard. *L'architecture du XX^e siècle*. Paris: PUF, 1962. 163 p.

Church Information Office. *Procedures for New Church Building*. Londres: CIO, 1975, p.

COMMISSION EPISCOPALE DE LITURGIE. *Le renouveau liturgique et la disposition des églises : directives pratiques*. Neuilly : CNPL, 1965. 19 p.

COPE, G. (ed.). *Making the building serve the liturgy; studies in the reordering of churches*. Londres: A.R. Mowbray, [s.d.] [1962]. 71 p.

COUTURIER, Marie-Alain. *Art et catholicisme, problèmes actuels*. Nouvelle éd. Augmentée. Montréal : Éd. de l'Arbre, 1945. 100 p. 1^{ère} éd. : 1941.

CULOT, Maurice, MEADE, Martin (dir.). *Dom Bellot moine-architecte 1876-1944*. Paris: Norma éditions; IFA, 1996. 271 p.

CUTHBERT, Johnson, STEPHEN, Johnson. *Planning for liturgy: liturgical and practical guidelines for the re-ordering of churches*. Farnborough : Saint Michael's Abbey Press, 1983. 123 p.

DAVID, Véronique. « Architecture et art religieux en France, 1920-1970 : un programme d'enquêtes orales ». *Colonnes*, décembre 2002, n° 20, p.79-81.

DAY, Mickaël. *Modern art in church: a gazetter of twentieth-century works of art in English and Welsh churches*. Londres: Royal College of art, c. 1982, 28 p.

DAYEZ, Jérôme. *Approche de l'architecture sacrée à travers la production des années 1950-1960 en France*. Sous la direction de Franck Vermandel. Mémoire de fin d'études : Institut supérieur d'architecture Saint-Luc de Wallonie, Tournai, 2003. 66 p.

DEBIE, Franck, VEROT, Pierre. *Urbanisme et art sacré*. Paris : Critérim, 1991. 411 p.

DEBUYST, Frédéric. *L'art chrétien contemporain, de 1962 à nos jours*. Paris : Mame, 1988. 93 p.

DEBUYST, Frédéric. *Le génie chrétien du lieu*. Paris : Cerf, 1997. 153 p.

DUBOIS, Elisabeth, LEFEBVRE, Thérèse. *Églises et chapelles des compagnies houillères en Artois*. Souchy : Centre européen de la Paix, 2000. 243 p. (Les Dossiers de Gauheria ; 6).

DUBOSCQ (Bernadette), *Églises, chapelles et temples de France. Un bien commun familial et menacé. Etat et utilisation des lieux de culte*, Paris, La Documentation française, 1987, 187 p.

Églises d'aujourd'hui, patrimoine de demain : actes du colloque tenu à Paris, 21-22-23 novembre 1997. Paris : Spiritualité et art, 1998. 175 p.

« Églises de la Reconstruction ». Plaquettes éditées par le Conseil général et le CAO de la Manche à l'occasion du 60^e anniversaire du Débarquement, 2004.

ENAUD, François. « Les Monuments historiques et l'architecture religieuse contemporaine ». In *Les enjeux du patrimoine architectural du XX^e siècle* : actes du colloque, Éveux, couvent de la Tourette, 12-13 juin 1987. Paris : ministère de la Culture et de la Communication, 1988.

FINDJI, Marie-Thérèse. *Images et fonctions du bâtiment-église dans une typologie de la population urbaine française*. Th. État : sociologie. EPHE, 6^e section, 1970.

FLICOTEAUX, Annick. *Le chanoine Lucien Ledeur et la Commission d'art sacré du diocèse de Besançon de 1945 à 1955*. Sous la direction du Père Paul De Clerck. Mémoire présenté à l'Institut des arts sacrés de la faculté de théologie et de sciences religieuses, Paris, Institut catholique, 1998. 109 p.

FLORY, Elisabeth. « La base de données des églises récentes ». In *Architecture religieuse du XX^e siècle en France : quel patrimoine ?* : actes du colloque de Lille, 25-26 mars 2004. Rennes, PUR. À paraître.

FOUCART, Bruno. « Dom Bellot : moine et bâtisseur d'une tradition moderne ». *Connaissance des arts*, juin 1996, n° 529, p. 100-107.

FOUCART, Bruno. « Les éternelles résurrections de l'art sacré ». In *L'art sacré au XX^e siècle en France* : catalogue d'exposition du musée municipal de Boulogne-Billancourt, janvier-mars 1993. Thonon-les-Bains : Éd. de l'Albaron, 1993, p. 7-11.

FOUCART, Bruno. « La cathédrale au XX^e siècle : décadence ou résurrection ? ». In *Vingt siècles en cathédrale*. Paris : Monum ; Éd. du patrimoine, 2001, p. 83-101.

FOUCART, Bruno. « Les deux prétendus péchés mortels de l'architecture religieuse ». In Texier, Simon (dir.). *Églises parisiennes du XX^e siècle*. Paris : Action artistique de la ville de Paris, 1996, p. 43-47.

FREDIANI, Gianluca. *Le chiese*. Roma ; Bari : Ed. Laterza, 1997. 155 p.

FREMAUX, Céline. « Églises de la seconde moitié du XX^e siècle : mutation des formes, mutation des codes de lecture ». In CLAIR, Jean-Jacques (dir.). *Codes de lecture des patrimoines religieux* : actes de l'université européenne d'été de Luxeuil, juillet 2004. Belfort : UTBM, 2005, p. 45-58.

FREMAUX, Céline. « La chapelle d'Hem : un chantier exemplaire de la synthèse des arts ». In *Architecture religieuse du XX^e siècle en France : quel patrimoine ?* : actes du colloque de Lille 25-26 mars 2004. Rennes : PUR. À paraître.

FREMAUX, Céline. « L'église dans la cité : les mutations d'un lieu symbolique ». *Journal des Arts*, 19 mars-1^{er} avril 2004, n°189, p. 36.

FREMAUX, Céline. « Petites églises de la seconde moitié du XX^e siècle en France : une reconversion programmée ? ». In *Le patrimoine religieux du Québec : de l'objet culturel à l'objet culturel* : actes de colloque, Université Laval de Québec, 12-14 novembre 2004. À paraître.

FREMAUX, Céline. « Restauration : le symbole ou la fonction ? La reconstruction des églises protégées après la Seconde Guerre mondiale ». In *Living with history 1914-1964* : actes de colloque, Université de Louvain, KADOC, 1-5 septembre 2004. À paraître.

GAUTHIER, Richard. *Le devenir de l'art d'église des provinces catholiques du Québec : architecture, arts, pratiques, patrimoine (1965-2002)*. Sous la direction de Claude Bergeron. Th. doct., université Laval Québec, 2004. 496 p.

GENUITE, Magalie. « Pierre Pinsard (1906-1988), architecte de l'ascèse ». *Colonnes*, avril 1999, n° 13, p. 10.

GIBERT, Pierre. « L'injustice de l'échec, ou : le Père Couturier a-t-il été vaincu ? ». In *Le Père Couturier 1897-1954, pertinence d'un combat pour « l'art sacré »* : actes du colloque de Nice et Vence, 3-5 décembre 2004. À paraître.

GOBBO, Christine. *Architecture religieuse contemporaine : les églises du XX^e siècle à Nantes*. Sous la direction de Jean-Yves Andrieux. Mém. maîtr. : Histoire de l'art, Université de Rennes 2, [s.d.]. 95 p.

GOURBIN, Patrice. « Saint-Malo de Valognes : restauration et reconstruction ». *Revue de la Manche*, avril 2003, Tome 45, p. 9-20.

GOUTAGNEUX, Florian. *Édifices culturels issus postérieurs à 1900*. Issy-les-Moulineaux : Centre de recherches historiques d'Issy-les-Moulineaux, 1990. 29 p.

GUENE, Hélène, LOYER, François. *L'Église, l'État et les architectes : Rennes 1870-1940*. Paris : Norma, 1995. 368 p.

Itinéraires d'architectures modernes et contemporaines en Savoie. Plaquette éditée par le CAUE de Savoie, [s.d.].

JARRASSE, Dominique. *Synagogues, une architecture de l'identité juive*. Paris : Adam Biro, 2001. 285 p.

JARRASSE, Dominique. *L'âge d'or des synagogues*. Paris : Herscher, 1991. 173 p.

JOSEPH-FRANÇOIS, Didier, KLEIN, Richard. *Architecture du XX^e siècle Nord-Pas-de-Calais*. T. II, *Monuments religieux, le combat de la brique et du béton*, Lille : CAUE Nord ; CAUE Pas-de-Calais, 1990. [S.p.].

KOETZ, Laurent. « Yves-Marie Froidevaux. La mémoire reconstruite des églises de Valognes et Saint-Lo ». *AMC*, mars 2004 n° 141, p. 72-77.

L'architecture religieuse et le retour du monumental : actes des rencontres internationales d'Évry, 20-21 septembre 1989. Évry : Épevry, 1990. 214 p.

L'art et le sacré aujourd'hui : catalogue d'exposition, abbaye de l'Épau, 4 juillet-14 septembre 1986. Éd. Comité départemental d'animation culturelle, 1986. 64 p.

L'art sacré au XX^e siècle en France : catalogue d'exposition du musée municipal de Boulogne-Billancourt, janvier-mars 1993. Thonon-les-Bains : Éd. de l'Albaron, 1993. 311 p.

LAGREE, Michel. *La bénédiction de Prométhée, religion et technologie*. Paris : Fayard, 1999. 438 p.

LANGLOIS, Claude. « Le catholicisme à la rencontre de la ville. Entre après-guerre et concile ». *Les Annales de la recherche urbaine*, « Urbanité et liens religieux », octobre 2004, n° 96, p. 17-23.

LAVERGNE, Sabine de. *Art sacré et modernité. Les grandes années de la revue « L'Art sacré »*. Namur : Culture et vérité, 1992. 282 p.

LE BAS, Antoine. *Des sanctuaires hors les murs. Eglises de la proche banlieue parisienne 1801-1965*. Paris : Monum ; Éd. du patrimoine, 2002. 257 p.

LE BRIZE, Sandrine. *Inventaire de l'architecture religieuse rennaise*. Sous la direction de Jean-Yves Andrieux. Mém. maîtr. : Histoire de l'art, Université de Rennes 2, 1998. 280 p. 230 pl.

LEGENDRE, Nathalie. *Évolution de la construction religieuse contemporaine à Rennes*. Sous la direction de Jean-Yves Andrieux. Mém. maîtr. : Histoire de l'art, Université de Rennes 2, 1996. 124 p. 131 ill.

LEBON, Philippe. *L'art sacré dans le Valenciennois : les églises nouvelles de 1945 à nos jours*. Sous la direction de Jacques Prévotat et Félicien Machelart. Mém. maîtr. : Histoire de l'art, Université de Valenciennes, 1997. 97 p.

LEBRUN, Pierre. *Le complexe du monument: les lieux de culte catholique en France durant les trente glorieuses*. Sous la direction de François Loyer. Th. doct. : Histoire de l'art : Université Lumière Lyon 2, 2001. 265 p.

LEFEBVRE, Anne. « La chapelle Sainte-Thérèse et de la Sainte-Face à Hem, écrin pour une vie spirituelle et une expression artistique ». *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 1996-1997, Tome XLIX, p. 227-238.

LENIAUD, Jean-Michel. « L'église dans la ville ». In BOUCHON, Chantal, BRISAC, Catherine, CHALINE, Nadine-Josette, LENIAUD, Jean-Michel. *Ces églises du XIX^e siècle*. Amiens : Encrage, 1996, p. 108-.

LENIAUD, Jean-Michel. *Les cathédrales au XIX^e siècle : étude du service des édifices diocésains*. Paris : Économica ; CNMHS, 1993. 984 p.

LEVY, Albert. *Les machines à faire-croire. T 1, Formes et fonctionnements de la spatialité religieuse*. Paris : Économica ; Anthropos, 2003. 250 p.

Le symbolique, le sacré, la spiritualité dans l'œuvre de Le Corbusier : actes des 11^e Rencontres de la Fondation Le Corbusier, Paris, Maison du Brésil, 21-22 novembre 2003. Paris : Fondation Le Corbusier ; Éditions de la Villette, 2004. 163 p.

Le vitrail dans le Pas-de-Calais, catalogue de l'exposition, Archives du Pas-de-Calais, 27 octobre 1989-6 janvier 1990. Arras : Archives du Pas-de-Calais, 1989. 119 p.

LOCKETT, William (ed.). *The modern architectural setting of the liturgy*. Londres: SPCK, 1964. 92 p.

« Meurtre près de la cathédrale. Interview de Bernard Huet ». *Monuments historiques*, octobre 1987, n° 153, p. 25-29.

MOLLARD, Claude. *La cathédrale d'Évry*. Paris : Éd. Odile Jacob 1996. 277 p.

NOGUE, Nicolas. « La contribution de Bernard Lafaille à l'architecture religieuse des années cinquante ». *Histoire de l'art*, décembre 1994, n° 28, p. 77-91.

OLLIVIER, Eugène. « La cathédrale de la Révolution à nos jours ». *Monuments historiques*, octobre 1987, n° 153, p. 18-23.

PALARD, Jacques. *Pouvoir religieux et espace social, le diocèse de Bordeaux comme organisation*. Paris : CNRS-Cerf, 1985. 324 p.

PITTEUX-VALIN, Dominique. *L'élaboration d'un édifice religieux à l'époque contemporaine. L'exemple de la chapelle d'Hem (1957)*. Sous la direction de Marcel-André Stalter. Mém. maîtr. : Histoire de l'art, Université de Lille 3, 1999.

PONNAU, Dominique. « Cultuel et culturel », *In Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris : Larousse ; Éd. CNRS, p. 178-180.

POUSSEUR, Robert. *Les églises seront-elles des musées ?* Paris : L'Atelier, 1999. 79 p.

PRATT, Ch. W., PRATT, Joan C. *Gabriel Loire, les vitraux*. Chartres : Centre international du vitrail, 1996. 234 p.

REYMOND, Bernard. *L'architecture religieuse des protestants*. Genève, Labor & Fides, 1996. 295 p.

RICHARDSON, Phyllis. *Nouvelles Architectures sacrées*. Paris : Seuil, 2004. 224 p.

RINUY, Paul-Louis. « L'art et l'Église en France au XX^e siècle, de Maurice Denis à Jan Dibbets ». *Studiolo*, juin 2003, n° 2, p. 277-292.

RINUY, Paul-Louis. « La place des arts figuratifs dans l'architecture religieuse du XX^e siècle, regard historiographie et perspectives ». *In Architecture religieuse du XX^e siècle en France : quel patrimoine ?*: actes du colloque de Lille 25-26 mars 2004. Rennes : PUR. À paraître.

RINUY, Paul-Louis. « La sculpture dans la « querelle de l'art sacré » (1950-1960) ». *Histoire de l'art*, décembre 1994, n° 28, p. 3-16.

RIZZI, Viviana. *Quale architettura sacra oggi? Riflessioni a fondamento di un'architettura per l'uomo*. Rome : Fratelli Palombi editori, 2000. 48 p.

ROBIN, Suzanne. *Églises modernes. Évolution des édifices religieux en France depuis 1955*. Paris : Hermann, 1980. 168 p.

Ronchamp, l'exigence d'une rencontre, actes du colloque international francophone organisé par l'Association Œuvre Notre-Dame du Haut, Ronchamp, 22-23 septembre 2005, à paraître.

SMITH, Peter F. *Third Millenium churches*. Londres: Gaillard, 1972. 98 p.

SOULARD, Thierry. « L'achèvement de la cathédrale de Limoges au XIX^e siècle ». *Monuments historiques*, octobre 1987, n° 153, p. 37-41.

SOVIK, Edward. *Accessible Church buildings*. New York: Pilgrim Press, 1981.

SOVIK, Edward. *Architecture for Worship*. Minneapolis : Augsburg Publishing, 1973. 128 p.

THURNHERR, Laurent. « Les églises de la seconde reconstruction ». *In Art sacré et patrimoine* : Vic-sur-Seille, Musée Georges de la Tour, 1^{er} juin 2004 – 19 septembre 2004. Metz : Éditions serpenoise, 2004, p. 81-87.

VIEILLARD-BARON, Hervé. « De l'objet invisible à la présence ostensible ? L'islam dans les banlieues ». *Les Annales de la recherche urbaine*, octobre 2004, n° 96, p. 91-101.

VIENNE, Frédéric (dir.). *Notre-Dame de la Treille. Du rêve à la réalité : Histoire de la cathédrale de Lille*. Marseille : Éd. Yris. 312 p.

WHITE, James F., WHITE, Susan J. *Church architecture, building and renovation*. Nashville: Abingdon Press, 1988.

WILFERT, Blaise. « Les Chantiers du Cardinal, une œuvre attendue ». *In* TEXIER, Simon (dir.), *Églises parisiennes du XX^e siècle*. Paris : Action artistique de la ville de Paris, 1996, p. 26-42.

WINNINGER, Paul. *Art sacré et nouvelles églises en Alsace, de 1945 à la fin du siècle*, Strasbourg : ERCAL (Equipe de recherche sur le catholicisme en Alsace et Lorraine, Faculté de théologie catholique de Strasbourg), 1994. 348 p.

Ouvrages régionaux

BAUDELICQUE, Pierre. *Histoire d'Étaples, des origines à nos jours*. Saint-Josse-sur-Mer, [s.n.], 1996. 521 p.

BAUELLE, Guy. *Villeneuve d'Ascq, ville nouvelle : un exemple d'urbanisme concerté*. Paris : Le Moniteur, 1984. 198 p.

BRODER, Albert. « La vie économique à Arras (1914-1958) ». In HILAIRE, Yves-Marie (dir.). *Histoire d'Arras*. Dunkerque : Éd. des Beffrois, 1988, p. 304-335.

CAMION, André, DELAPORTE, Jacques. *Hem d'hier et d'aujourd'hui*, Dunkerque : Westhoek Éd., 1982. 310 p.

DERVILLE, Alain, VION, Albert (dir.). *Histoire de Calais*. Dunkerque : Éd. des Beffrois, 1985. 351 p.

GAQUERE, François. *Monsieur le chanoine Louis Campagne : 1896-1963*. Arras : Éd. des oeuvres missionnaires, 1973. 163 p.

Guide d'architecture de la métropole lilloise, Paris-New York, Éditions Le Passage, 2004.

HAUTEFEUILLE, Roland. *Constructions spéciales. Histoire de la construction par l'organisation Todt dans le Pas-de-Calais et le Cotentin des neuf grands sites protégés pour le tir des V1, V2, V3 et la production d'oxygène liquide (1943-44)*. Paris : [s.n.], 1985. 316 p.

HILAIRE, Yves-Marie (dir.). *Histoire d'Arras*. Dunkerque : Éd. des Beffrois, 1988. 415 p.

HILAIRE, Yves-Marie (dir.). *Histoire du Nord-Pas-de-Calais, de 1900 à nos jours*. Toulouse : Privat, 1982. 544 p.

LECLERCQ-LESTIENNE, Marthe, LECLERCQ-TOULEMONDE, Philippe. *Philippe Leclercq, un homme du XX^e siècle (1899-1980)*. [S.l.], [s.n.], 1987. 206 p.

LOTTIN, Alain (dir.). *Histoire de Boulogne-sur-Mer*. Lille : Presses universitaires de Lille, 1983. 452 p.

MEGRET, E. « La reconstruction de Boulogne-sur-Mer après la Seconde Guerre mondiale ». *Revue du Nord*, juillet-septembre 1995, n° 311, p. 641-647.

MERCIER, Gilbert. *La vie religieuse à Cappelle-la-Grande*. Aire-sur-la-Lys : Imp. Mordacq, 1993. 187 p.

Le patrimoine des communes du Nord. Charenton-le-Pont : Flohic, 2001. 2 vol.

PIERRARD, Pierre (dir.). *Les diocèses de Cambrai et de Lille*. Paris : Beauchesne, 1978. 352 p.

PLATEAUX, Alain (dir.). *Les églises de la Pévèle française. Histoire et architecture du IX^e au XX^e siècle*. Bruxelles, Mardaga, 1990. 521 p.

POUCHAIN, Pierre. *Les maîtres du Nord du XIX^e siècle à nos jours*. Paris : Perrin, 1998. 412 p.

Service de l'Inventaire du Nord-Pas-de-Calais. *Églises et retables des Flandres*. Lille : Association Christophe Dieudonné, 1994. 20 p. [Itinéraire du patrimoine ; n° 45]

SEYDOUX, Philippe. *Églises et abbayes d'Artois et du Boulonnais*. Paris : Éd. de la Morande, 1981. 96 p.

La seconde moitié du XX^e siècle a été une période de mutation accélérée de l'architecture religieuse en France. À travers l'étude des églises paroissiales reconstruites et construites dans les diocèses de Lille, Cambrai et Arras entre 1945 et 2000, cette thèse aborde la question des rapports entre conditions de la commande et production architecturale.

L'adaptation de l'Église à l'accélération des mutations historiques, économiques et sociales de la seconde moitié du XX^e siècle est visible dans les mutations formelles et structurelles du bâtiment-église, ainsi que dans ses rapports à l'urbanisme. En observant les mécanismes de la commande, ses acteurs et les enjeux de la construction d'église pour chacun d'eux – Église, État, société civile, créateurs –, on cherchera à comprendre en quoi le chantier d'église, entre 1945 et 2000, est le réflecteur des rapports entre les différentes composantes de la société contemporaine et de l'évolution de ces rapports sur un demi siècle.

La première partie porte sur les reconstructions d'églises détruites par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale (1945-1965). Ces chantiers d'églises, propriétés communales, relèvent des services du ministère en charge de la Reconstruction.

La seconde partie présente les constructions nouvelles des Trente Glorieuses jusqu'à la mise en place du Plan Construction (1945-1971). Les églises nouvelles sont construites sous la seule responsabilité des évêchés, représentés juridiquement par les associations diocésaines. La troisième et dernière partie concerne les chantiers d'église de la période la plus récente (1971-2000). Après les nombreux chantiers d'églises menés dans le cadre des grandes campagnes d'urbanisation, le problème qui se pose aux institutions religieuses comme aux pouvoirs publics est moins celui des constructions nouvelles que celui de la gestion du patrimoine immobilier.

Construction of churches in France during the second half of the 20th century. From commission to completion. Nord-Pas-de-Calais (1945 - 2000).

The second half of the 20th century was a time of fast changes in religious architecture in France. Taking account of parish churches built or re-constructed in the dioceses of Lille, Cambrai and Arras between 1945 and 2000, this thesis considers the question of the links between the conditions of the commissioning and the architectural result.

The church's ability to adapt to the historical, economic and social changes of the second half of the 20th century can be seen in the changes to the form and structure of church building, as well as the links with urbanisation. Looking at the mechanics of the commissioning, the main players and stakeholders of the church building process - church, state, local government, builders and craftsmen - we will try to understand how the area of church-building, between 1945 and 2000, is a reflection of the connection between the different parts of contemporary society and of the development of those links during half a century.

The first part considers the re-construction of churches destroyed by the 2nd World War bombings (1945 -1965). These church construction areas, on communal property, relied on the services of ministers in charge of re-construction.

The second part presents the new buildings of the "Trente Glorieuses" until the "Plan Construction" (1945 - 1971). These new churches were built under the sole responsibility of the bishops, represented by the diocesan organisations.

The third and last part concerns church building during the most recent period (1971 - 2000). After the numerous church building sites led towards the great urbanisation campaigns, the problem facing religious institutions as well as public powers has less to do with new constructions than with the management of heritage property.

Discipline: Histoire de l'art.

Mots-clés : architecture contemporaine, architecture religieuse, XX^e siècle, reconstruction, église, art sacré, Nord-Pas-de-Calais.

UFR Arts, Lettres, Communication, Université Rennes 2-Villejean, 6 avenue Gaston. Berger, C.S. 24307, 35 043 Rennes.
